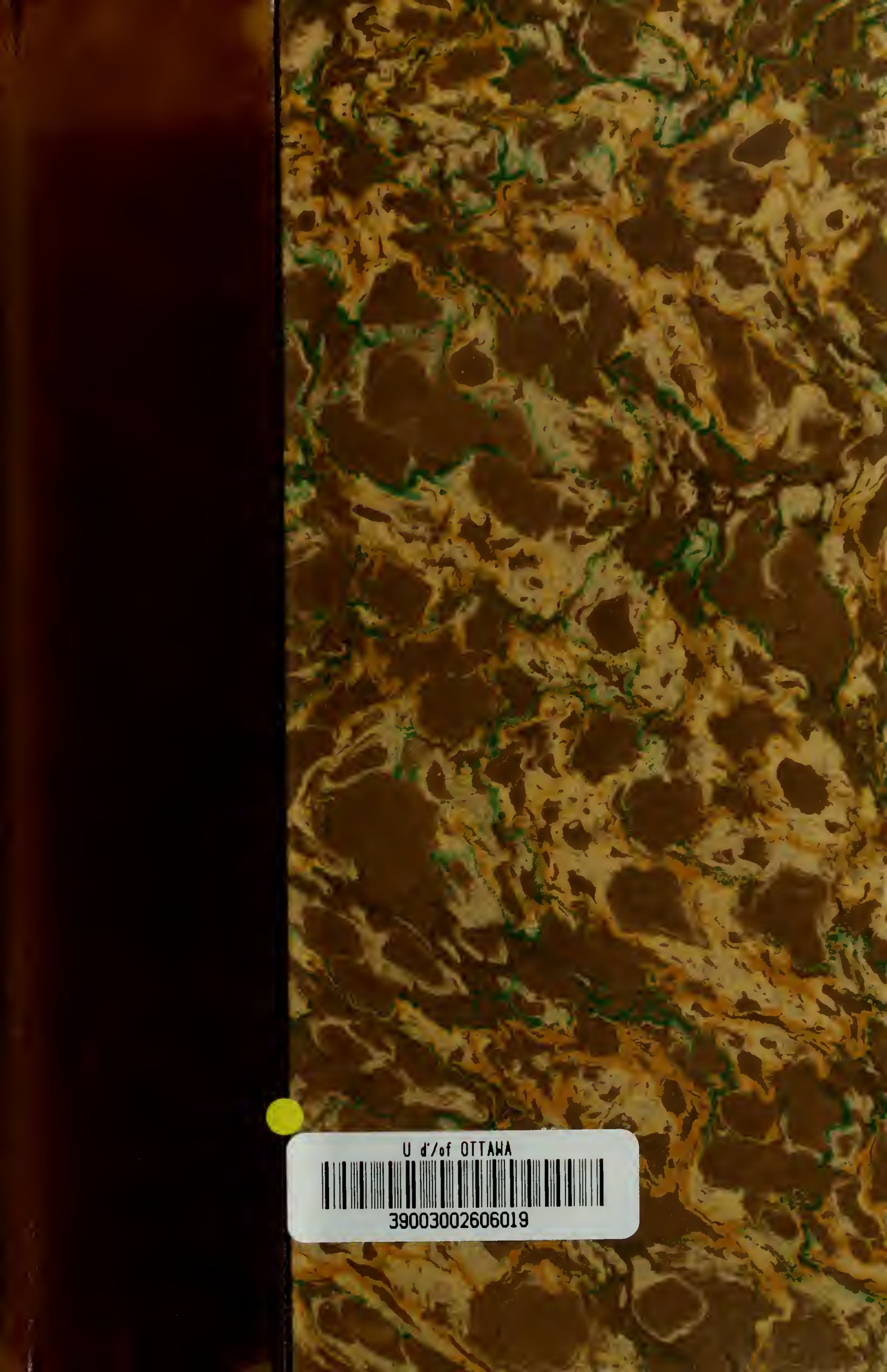

U d'/of OTTAWA
39003002606019





SOCIÉTÉ

D'ÉMULATION

DES CÔTES-DU-NORD.

COMPTES-RENDUS

HISTOIRE DE LA VILLE DE SAINT-BRIEUC

TOME XXII (1884).

PRIX DE LA SORBONNE
Concours général des Sociétés savantes (Année 1876).

SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE FRANCISQUE GUYON, LIBRAIRE

Rues Saint-Gilles, 4, et de la Préfecture, 1

1884

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE SAINT-BRIEUC

PAR

JULES LAMARE.



(*Extrait des Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*).

INTRODUCTION.

Nous croyons à propos, en publiant une histoire de la ville de Saint-Brieuc, de rappeler auparavant les études déjà faites sur ce point et d'indiquer ensuite les sources où nous avons puisé et le plan de cette histoire.

I. — Études antérieures.

Le premier ouvrage concernant spécialement nos origines est un livre de liturgie. Cela n'a rien d'étonnant. Les Offices des Saints contiennent ordinairement dans leurs *leçons* le résumé de la tradition. Ce n'est pas toutefois le bréviaire de Saint-Brieuc le plus ancien, celui de 1532, qu'il est préférable de consulter, car il ne donne sur notre histoire primitive que des renseignements fort incomplets, c'est un office imprimé en 1621 seulement. A cette date, huit ans après l'introduction du bréviaire romain dans le diocèse de Saint-Brieuc, un évêque, grand ami des lettres et des arts, Mgr Le Porc de La Porte, fut préoccupé de la double pensée de fournir à son clergé des *leçons* pendant les fêtes et les octaves des saints Brieuc et Guillaume, et aussi « de sauver du silence et de l'oubli

des hommes leur gloire, qui allait presque en vieillissant. » (1). C'est pourquoi il fit composer l'office de ces deux saints, *Officium sanctorum Brioci et Guillielmi, patronorum diœcesis Briocensis.* Et ce qui augmente pour nous le prix de ce petit volume, devenu assez rare, c'est qu'il fut imprimé chez notre plus ancien imprimeur briochin, Guillaume Doublet, dont l'établissement, encouragé par l'évêque, le chapitre et la communauté de ville, ne date que du mois d'avril 1620.

Cet office n'était que l'abrégé d'une ancienne chronique, *Vetus chronicon,* conservée dans le trésor de la cathédrale et aujourd'hui introuvable.

Heureusement le chanoine Grumet de La Devison eut la pensée de traduire cet office en français, puis modifiant son plan, il publia chez Guillaume Doublet, en 1626, *la Vie, les miracles et les éminentes vertus de S. Brieuc,* et en 1627, *la Vie, les miracles et les éminentes vertus de S. Guillaume* (2). Ces deux ouvrages offrent un réel intérêt, non seulement à cause du charme et de la naïveté du style, mais aussi des extraits considérables de l'ancienne chronique cités par l'auteur. Du reste La Devison était tellement rempli de l'esprit de cette chronique, que son œuvre en est évidemment la paraphrase enthousiaste.

Ces publications, faites au XVIIe siècle, ne concernent que les deux gloires religieuses de la ville et du diocèse ; celles du XVIIIe siècle embrassent un plus vaste cadre. Un autre chanoine, l'abbé Ruffelet, qu'on peut considérer comme notre premier chroniqueur, publia, chez Mahé, en 1762 et 1763, les *Etrennes briochines* et, en 1771, les *Annales briochines*, ou abrégé chronologique de l'histoire

(1) « Laudem eorum iam prope senescentem ab obliuione hominum atque silentio vindicando. » (Epître préliminaire de l'*Office* de 1621, adressée par Mgr de La Porte à son clergé.— Bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc.)

(2) La vie de S. Brieuc et celle de S. Guillaume, réimprimées sous leur forme primitive par M. L. Prud'homme, en 1874, portent toutes les deux la date de 1627, parce que l'auteur, après avoir publié la première en 1626, la réunit à la seconde, l'année suivante.

du diocèse de Saint-Brieuc. Nous parlerons de ces ouvrages, à la fin de la première partie de cette histoire, dans la notice consacrée à l'abbé Ruffelet.

Dans notre siècle, ce n'est que vers la fin de la Restauration que les études historiques ont pris faveur parmi nous. M. Habasque a préparé, sous le patronage et avec le concours de la Société d'Agriculture et des Arts, ses *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord* et les a publiées en 1834. L'histoire de Saint-Brieuc n'en est donc qu'une partie. Cet ouvrage est le fruit de nombreuses recherches. La statistique s'y mêle à l'histoire, le présent au passé, sous une forme humoristique; mais le passé en souffre quelquefois, d'autant plus que l'auteur n'a pu qu'effleurer, à son grand regret, les trésors entassés sans ordre dans les archives publiques.

En 1846, M. Charles Le Maout a profité du classement commencé dans les archives pour composer un abrégé chronologique, plein de faits, depuis la conquête de l'Armorique par Jules César jusqu'à 1800. Il porte le titre d'*Annales armoricaines et histoire du département des Côtes-du-Nord*.

M. Guimart a préparé la voie à d'autres historiens en publiant une œuvre sérieuse, l'*Histoire des Evêques de Saint-Brieuc*, dans les Mémoires de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord de 1852.

Comme complément de tous ces travaux ont paru, de 1855 à 1864, les *Anciens Evêchés de Bretagne*, de MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy. Le vaste plan conçu par les auteurs n'a pu être exécuté par suite de la mort de M. Geslin de Bourgogne; mais cette œuvre, réduite à l'évêché de Saint-Brieuc, n'en est pas moins magistrale et digne des Bénédictins : on y trouve en effet, à la suite de l'exposé des faits et des institutions, une nombreuse collection de chartes de nos établissements religieux.

Avec les ouvrages que nous venons d'indiquer, nous en

avons consulté d'autres d'un caractère plus général : le *Chronicon Briocense*, cette œuvre anonyme du XIV[e] siècle, qui est en réalité, malgré son titre spécial, un essai assez défectueux d'annales s'appliquant à toute la Bretagne ; les chroniques bretonnes du XVI[e] siècle, qu'on ne saurait accepter non plus qu'avec réserve ; les travaux bien plus utiles des savants bénédictins du XVIII[e] et même, sur quelques points, le *Dictionnaire* d'Ogée.

II. — PLAN DE CETTE HISTOIRE.

Cela fait, il nous restait à puiser aux sources mêmes de l'histoire. Nous avons donc exploré les *Archives départementales des Côtes-du-Nord*, avec d'autant plus de fruit que nous avons été chargé, pendant quatorze ans, de la direction de ce riche dépôt ; puis, les *Archives de la ville de Saint-Brieuc*, et quelques archives particulières, notamment celles de M. A. Du Bois de La Villerabel, qui nous a communiqué, avec une complaisance dont nous le remercions, des pièces et des notes manuscrites provenant des familles Du Bois, Ruffelet et Lymon de La Belleissue.

En ce qui concerne la période contemporaine, les documents officiels ne nous ont pas manqué, sauf de 1804 à 1830, où ils sont relativement peu nombreux ; mais, à partir de 1836, nous avons trouvé une mine abondante à exploiter dans les *Annuaires* et les *Journaux du département*, dont nous avions commencé à faire la collection aux Archives des Côtes-du-Nord.

Quant aux motifs qui nous ont déterminé à choisir le plan de cette histoire, les voici. Quel que soit le mérite des publications antérieures, il nous a semblé qu'il restait à composer, en un seul volume, une histoire de notre ville, comprenant les faits et les institutions d'après les recherches les plus récentes, et continuée jusqu'à nos jours.

Cette dernière proposition a soulevé quelques objections. En poursuivant si loin cette histoire, n'y a-t-il pas à craindre de froisser quelques susceptibilités? — A ce compte, il faudrait aussi faire le silence sur la Révolution et attendre, pour écrire l'histoire d'une époque, que non seulement les hommes, mais encore les documents, aient disparu. Nous avons eu assez de peine à réunir des pièces datant du premier Empire, pour croire qu'il était temps d'y songer.

D'ailleurs, ce que nous avons voulu faire, c'est une œuvre, non de politique, mais d'histoire. C'est une suite de tableaux, dans lesquels nos pères apparaissent avec leur physionomie réelle, s'il est possible, c'est-à-dire avec leurs qualités et même avec leurs défauts. Pour cela, nous avons dû exposer les faits avant tout et, si nous avons étudié les institutions depuis la Révolution, ce sont les institutions municipales seulement. Il n'y avait pas plus de danger à le faire après 1789 qu'avant cette date. Il y avait au contraire avantage, parce que, pour apprécier notre régime municipal d'une manière équitable, il ne suffit pas de l'étudier à l'une des époques de son histoire, il faut en suivre les transformations sans interruption jusqu'à nos jours, dans l'ancienne société comme dans la nouvelle.

De là est venue naturellement la division de cette histoire en deux parties :

Première Partie. — Avant 1789.

Seconde Partie. — Après 1789.

La conclusion de cette étude sera de savoir : à un point de vue spécial, si les habitants de Saint-Brieuc ont conservé ou modifié les habitudes et le caractère de leurs ancêtres ; — à un point de vue plus général, si les institutions municipales ont réalisé un progrès suffisant, ou s'il reste à les développer en respectant l'unité du pays, mais sans se préoccuper de la forme du gouvernement central.

Nous sommes heureux de faire hommage de ce travail à la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord et à la Ville de Saint-Brieuc, afin de témoigner, pour notre part, de ce doux sentiment qui nous attache tous au pays natal et ne nous permet pas de l'oublier :

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Detinet, immemores nec sinit esse sui.

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE SAINT-BRIEUC

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

DU Ier AU XIe SIÈCLE.

I. Souvenirs celtiques et romains.— II. ve siècle. — Arrivée des Bretons insulaires : Brieuc, Rigwal, Fracan. — III. vie siècle. — Rigwal II ou Rivallon. — La Domnonée. — IV. ixe et xe siècle. — Nominoë. — L'Evêché de Saint-Brieuc.— Invasions des Normands.— Les reliques de saint Brieuc dans l'Anjou. — Victoire d'Alain Barbe-Torte près de Saint-Brieuc. — Une colonie normande.

I. — SOUVENIRS CELTIQUES ET ROMAINS.

La ville de Saint-Brieuc n'a figuré dans l'histoire ni pendant la période primitive que nous appellerons, au choix des archéologues, celtique ou gauloise, ni pendant la période gallo-romaine, qui commence avec la conquête de la Gaule par César et finit avec la chute de l'empire d'Occident.

Tout ce que nous pouvons dire de certain sur la période primitive, c'est qu'avant l'ère chrétienne, nos pères étaient connus sous le nom générique d'Armoricains, et qu'ils ont laissé, comme souvenirs de leur passage sur notre territoire et dans le voisinage, des monuments en pierre :

les dolmens, les allées couvertes, les menhirs de Ploufragan, de Saint-Julien, de Pordic etc., et aussi des haches en pierre polie ou en bronze, qu'on trouve un peu partout (1).

Lorsque les légions romaines pénétrèrent en Armorique, l'an 56 avant Jésus-Christ, la région qui s'étend du Leguer à la Rance et qui correspond à peu près aux Côtes-du-Nord, était occupée par le peuple des Curiosolites. Quant aux Biducesii, que quelques géographes ont placés près de Saint-Brieuc, on ne sait rien de leur passé et on est même porté à croire qu'ils n'ont jamais habité l'Armorique.

Pendant la période gallo-romaine, les Curiosolites formèrent, dans leurs anciennes limites, une cité, *civitas*, comprenant quelques villes et des stations reliées par des voies magnifiques et protégées par des camps et des forteresses. Tout semble indiquer que les Romains ont fondé un établissement assez considérable à l'embouchure du Gouët. A Cesson, en effet, on a reconnu l'emplacement d'un *castrum* romain, dont les substructions ont dû servir de base à la tour construite pendant le moyen-âge. Au nord de cette forteresse, des fouilles ont mis à jour, sur le versant oriental de la baie de Saint-Laurent, une *villa* avec bains et hypocauste, et à Roselier, ou Port-Aurel (Portus-Aurelii), des vestiges prouvant qu'il y avait là un port et un groupe d'habitations. D'un autre côté, au fond de la baie, Yffiniac et Hillion ont eu une certaine importance, si l'on en juge par l'étendue des substructions qu'on y a découvertes (2).

La station de Cesson était desservie par deux voies principales (3). L'une venait du pays de Lannion par Lanvollon et passait près de la mine déjà exploitée des Boissières. On assure qu'elle se relevait par les Villages et

(1) Voir spécialement les travaux du *Congrès Celtique de* 1867, dans les Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.

(2) *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. III 1re partie), VI.

(3) *Recherches sur les Voies romaines*, par M. Gaultier du Mottay, dans les Mémoires de la Société d'Emulation, de 1869.

la Corderie, serpentait à travers ce qu'on nomme aujourd'hui les rues Fardel, Grand'Rue, Madeleine, la côte de Rohanet et aboutissait au castrum de Cesson. Cette dernière partie, si la direction en est exacte, n'a laissé que peu de traces et n'aurait formé, suivant toute apparence, qu'une ligne secondaire. Elle se rattachait, par Yffiniac ou Hillion, à la grande voie de Carhaix à Alet, le *chemin Noé*, comme on l'appelle encore, que les Romains avaient placé sous la protection de ce fameux camp de Péran, dont les pierres vitrifiées ne veulent pas révéler leur secret aux archéologues (1).

A Port-Aurel et à Cesson, on a recueilli un nombre considérable de tuiles, de briques, de poteries et de monnaies romaines de toutes les époques ; mais sur l'emplacement de la ville de Saint-Brieuc, on n'a trouvé que quelques monnaies du IIIe siècle de l'ère chrétienne, au Bourg-Vazé, dont le nom d'origine latine éveille l'idée d'un *Burgum*, sans qu'on puisse déduire de cet indice une conséquence sérieuse. Il paraît certain au contraire, d'aprés ce que nous venons d'exposer, qu'au ve siécle il n'y avait pas de ville dans le lieu où s'élève aujourd'hui Saint-Brieuc, et que les Gallo-Romains s'étaient bornés à fonder un *emporium*, ou marché, à l'abri du *castrum* de Cesson.

Cet établissement fut ruiné comme tant d'autres, puisqu'il n'en est pas fait mention dans nos plus anciennes chroniques. A partir de Dioclétien, la dépopulation et la misère furent telles dans l'empire romain qu'au dire de Lactance, « les champs étaient abandonnés et les terres cultivées se changeaient en forêts. » (2). Cette transformation, qui était due à l'oppression du fisc et aux ravages des barbares, l'Armorique la subit au moins autant que les autres parties de la Gaule. Sans parler du témoignage des historiens romains, les récits qu'on lira plus loin le prouveront suffisamment.

(1) *Congrès Celtique*, excursion au camp de Péran.

(2) « Adeo major esse cœperat numerus accipientium quam dantium ut, *desererentur agri et culturæ verterentur in silvam.* » (Lactance, de Mortibus persecutorum, VII).

II.— LES BRETONS INSULAIRES : BRIEUC, RIGWAL, FRACAN.

C'est sur ce littoral encore habité, mais ravagé, que se sont établis, dans la seconde moitié du ve siècle, des groupes nombreux de Bretons insulaires, fuyant devant l'invasion saxonnne (1). Les émigrés bretons et les indigènes armoricains: voilà les deux principaux éléments de notre race. A partir de ce moment, l'histoire commence véritablement pour nous.

La ville de Saint-Brieuc doit son origine et son nom à un missionnaire venu de Grande-Bretagne en Armorique, à la fin du ve siécle. L'ancien légendaire de la cathédrale et les vieux bréviaires l'appellent *Brioccius* ou *Briocus,* Brieuc, *Corriticianæ regionis indigena,* originaire de la Corriticie. Cette région, indiquée comme le lieu de sa naissance, est-elle l'Irlande, le pays de Galles ou la Cornouaille ? Les historiens ne sont pas d'accord sur ce point, non plus que sur la date de l'arrivée de Brieuc dans notre pays, date que certains d'entre eux font varier d'un siècle. En suivant ceux dont la critique paraît plus judicieuse, nous accepterons la date de 465 environ. L'empire d'Occident était alors sur le point de disparaître et les Francs qui envahissaient la Gaule avaient pour chef Childéric, père de Clovis.

Pour écrire la première page de l'histoire de notre cité, nous n'avons pas hésité à recourir à nos livres de liturgie. « Quoique les anciens Bretons aient apporté avec eux de leur île l'esprit de fable, et qu'il se soit répandu particulièrement dans les légendes de leurs saints », nous admettrons volontiers avec dom Lobineau, « qu'ils n'ont dû supposer ni leurs noms, ni les principales circonstances de leur vie. » (2). Dans ces limites si sagement posées par le

(1) *Histoire de Bretagne*, par dom Lobineau, complétée par le remarquable *Précis des origines de l'histoire de Bretagne*, de M. A. de La Borderie.

(2) *Histoire de Bretagne*, par dom Lobineau, t. I, livre 1.

savant bénédictin, nous avons consulté, comme nous l'avons dit au chapitre préliminaire, l'*Office de saint Brieuc*, de 1621, et la *Vie de saint Brieuc*, par La Devison, ces deux ouvrages contenant la substance et quelquefois des extraits d'une ancienne chronique, conservée à cette époque dans le trésor de la cathédrale.

De ces documents, rectifiés quant aux dates d'après les travaux les plus autorisés, il résulte pour nous que Brieuc était né de parents païens, que son père s'appelait Cerpus et sa mère Eldruda. Amené en Gaule, dès sa jeunesse, par saint Germain d'Auxerre (1), il avait fait sous cet excellent maître de rapides progrès dans la science et la vertu. De retour en Grande-Bretagne, il avait converti ses parents, ses amis et fondé un monastère dans lequel étaient accourus de nombreux disciples. Poussé par le zèle de l'apostolat, il quitta son pays vers l'époque que nous avons indiquée, aborda sur la côte où s'éleva plus tard Tréguier, repassa dans son pays que dépeuplait la peste, puis se rembarquant avec 84 de ses compagnons, il arriva, dit la la chronique, à la rivière du *Sang*, qui n'est autre que le Gouët, et, remontant la rive gauche, il s'arrêta sur le bord d'une fontaine, dans un vallon qu'entourent le Gouët et le Gouédic, en formant ce que les vieux titres appellent la *Vallée double* (2). Voici comment nous le présente à son arrivée le chanoine La Devison, qui a su faire revivre dans son récit le charme et la foi des vieux âges :

« Ce lieu n'estoit pour lors qu'vne affreuse solitude et

(1) Saint Brieuc a-t-il été disciple de saint Germain d'Auxerre, ou de saint Germain de Paris ? Appartient-il avec le premier au ve siècle, ou avec le second au vie ? Cette question, très controversée, a été bien résumée par l'abbé Ruffelet dans ses *Annales*. D'après l'ancien Bréviaire, Albert Le Grand et l'abbé Gallet, il faudrait donner saint Germain de Paris pour maître à saint Brieuc. Ce serait au contraire saint Germain d'Auxerre, d'après le Propre diocésain du xviiie siècle, les Vies des Saints traduites de l'anglais, dom Lobineau et les historiens de son école. Cette dernière opinion nous paraît mieux concorder avec le récit que font les chroniqueurs de l'émigration de saint Brieuc et de ses rapports avec Rigwal.

(2) Devenit ad flumen quod vocatur *sanguis*... super binæ vallis fontem residere nuntiat. (Ancienne chronique citée par La Devison).

vn profond desert, qui n'auoit pour tous bastiments que des bois, des rochers, des montagnes et des vallées : bref vne vaste forest : et pour hostes, vne infinité de bestes sauuages de diuerses especes. Il regarde et considere attentiuement ce sejour et ce climat, il trouve l'aër fort temperé, doux et salubre, la situation agreable : il void ce terroir arrousé de plusieurs belles fontaines, entouré de deux gentilles riuieres, anciennement dictes le Trieu et Arguenon, et maintenant Gouët et Goidy, vn beau port appelé iadis le port de Cesson, auiourd'huy le haure du Legué : les vallées d'alentour enrichies de belles prairies : il iuge ce lieu deuoir estre fertile, et regrette que l'industrie et le bon-heur de quelques habitans n'a eu soin de le cultiuer. » (1).

A part la fantaisie géographique qui a fait du Trieux et de l'Arguenon les anciens noms du Gouët et du Gouédic, cette description ne convient-elle pas, en beaucoup de points, à la délicieuse vallée que couronnent les collines ombragées du Bois-Boissel ?

Dans ce lieu habitait un Breton insulaire, Rigwal, qui, fuyant devant les Saxons, s'était établi depuis peu avec son clan sur la côte armoricaine. Ainsi se faisait la double invasion de l'Armorique par les Bretons : moines et guerriers s'y donnaient rendez-vous et y étaient accueillis non comme des conquérants mais comme des frères, car les deux peuples étaient également les descendants des vieux Celtes.

Ce fait de l'émigration pacifique des Bretons en Armorique était accepté, dès le XVIe siècle, par d'Argentré : « Du mesme temps, dit-il, estoit l'isle d'Angleterre, dite Grande-Bretaigne, trauaillee d'Anglois et de Saxons qui y faisoient incessamment la guerre et finalement l'occuperent et saisirent : occasion qui contraignit tous les habitans presque de fuir le pais et se sauuerent, qui çà, qui là, comme ils peurent aux prouinces estrangeres, bonne part se retira en Gales, audict pais entre les montagnes, les autres se sauuerent en Bretaigne, où ils estoient lors

(1) *Vie de saint Brieuc*, par La Devison, ch. XVI.

humainement receus ; tellement qu'il sembloit que ce fust un pais de refuge de tous les exilez et bannis, et à la deuotion de ceux qui s'y retiroient. » (1).

Rigwal était l'un de ces exilés. Il résidait sur notre littoral, au champ du Rouvre, c'est-à-dire au champ de l'arbre (2), quand on lui annonça l'arrivée d'une troupe d'étrangers. Tout d'abord, il ordonna de les saisir, mais frappé d'une douleur subite et croyant voir dans ce mal un avertissement du ciel, il prit de meilleurs sentiments et fit amener Brieuc en sa présence. Il le reconnut comme son parent et, pour le remercier de l'avoir guéri, il lui donna sa maison et sa terre, où Brieuc et ses compagnons bâtirent d'abord un oratoire, puis un monastère.

Les monuments, aussi bien que la tradition, ont conservé le souvenir de l'arrivée de Brieuc dans notre pays ; aussi est-ce avec une respectueuse curiosité qu'étrangers et habitants vont visiter, à l'extrémité du quartier Notre-Dame, dans un repli de terrain qui le cache tout entier, le lieu vénéré de Notre-Dame de la Fontaine. On y retrouve bien la vallée dont parle la chronique et, au chevet d'une chapelle de construction récente, la fontaine et le petit oratoire que mentionnent les vieux auteurs. Ecoutez celui-ci dans son naïf langage :

« Incontinent qu'il se vid en possession de ce grand Domaine, il ne perdit pas le temps, ains mist la main à l'œuure à bon escient : son premier bastiment fut vne Chappelle proche de ceste fontaine, dont nous auons desia parlé, sur le bord de laquelle il auoit laissé ses Religieux auant que partir pour aller trouuer le comte Rigual, comme nous auons dict : elle retient encore auiourd'huy son nom et s'appelle la Fontaine de saint Brieuc, située entre deux petits vallons, la source en est fort viue et grosse, l'eau fort transparente et agreable au goust. » (3).

(1) *Histoire de Bretaigne*, par d'Argentré, livre II, 117.

(2) « Erat quidem Rigualis domus in iliaco roboris, id est in campo arboris sita ». (Ancienne chronique citée par La Devison dans ses notes, à la fin du volume).

(3) *Vie de saint Brieuc*, par La Devison, ch. XXI.
« His itaque gestis, beatissimus Briocus cum suo illo presbyterorum

« La chapelle de N.-D. de la Fontaine, nous dit encore le rentier du chapitre de la cathédrale, est le plus ancien monument que nous ayons dans l'église de S. Brieu, à cause de cette petite chapelle ou oratoire où S. Brieu foisoit ses prieres et oraisons avec ses religieux en l'an 500. » (1). Cet oratoire a-t-il été vraiment honoré de la présence de saint Brieuc? Cela ne serait pas douteux d'après la tradition, et, même en faisant des réserves sur la date de la construction, nous devons reconnaître qu'il offre tous les caractères d'une époque très reculée.

Au devant de l'oratoire et au dessus de la fontaine, un dais de granit d'une rare élégance est supporté par trois arcades. En admirant cette légère architecture aux merveilleux détails, ces renards finement posés et ces vignes aux grappes délicates qui s'enroulent gracieusement autour des arcades, on ne peut méconnaître l'un des meilleurs souvenirs du style du xve siècle qu'ait conservés la Bretagne. Suivant la tradition et le témoignage du rentier cité plus haut, Marguerite de Clisson, la terrible fille du fameux connétable, aurait en effet élevé ce monument en l'honneur de saint Brieuc ; elle aurait aussi fait rebâtir la chapelle et donné au chapitre, dans le voisinage, les terres du tertre *Beatæ Mariæ*, devenu, par corruption de nom, le tertre *Buette*. Voilà comment, dès les premiers temps de notre histoire, le souvenir de Notre-Dame de La Fontaine s'est trouvé associé à celui de l'apôtre Brieuc et de son petit oratoire. C'est aussi à l'ombre de ces deux sanctuaires que les œuvres les plus anciennes de notre ville ont placé tour à tour leur berceau.

Brieuc descendit bientôt la colline où il s'était d'abord établi et, suivant l'expression de son historien, « de l'accomplissement de ce petit Oratoire il passa sans delay a l'entreprise d'vn Conuent, qu'il bastit dans le palais mesme

religioso comitatu, vallem quandam nemorum amœnitate confertam perambulans, fontem lucidissimum aquis prospicuum, divina disponente gratia, reperit, ubi cum fratribus fusa prius ad Deum oratione subsistens, mox ædificandi oratorium manibus exertis prior ipse imponit initium. » (Extrait de l'ancienne chronique).

(1) Rentier du chapitre de la Cathédrale. — Archives du département.

que Rigual luy auoit donné. » (1). On devine ce que devait être ce palais bâti, au ve siècle, par un émigré, au milieu des bois. Si l'on en croit la tradition, il s'élevait au sud de la cathédrale, dans l'emplacement qu'occupa jusqu'à la Révolution l'ancien manoir épiscopal.

Les moines choisissaient ordinairement à merveille la situation de leurs couvents. Celui-ci fut placé (on ne sait par quel dessein) sur le bord d'un terrain marécageux, ce qui n'empêcha pas d'autres habitations de se grouper alentour. Les mérites du saint et de ses pieux compagnons, le dévouement dont ils firent preuve, ne leur permirent pas, en effet, de rester isolés. Avec le temps, une ligne de maisons s'étendit de l'oratoire au monastère. C'est dans ce quartier que se trouvent les rues et les places dont les noms ont la forme la plus ancienne et évoquent les plus vieux souvenirs (2).

Voilà tout ce que nous savons de l'origine de la ville de Saint-Brieuc.

Rigwal, qui s'était retiré à Hillion, fut assisté par Brieuc à son lit de mort et ajouta un domaine considérable à celui qu'il lui avait déjà donné.

Un autre breton insulaire, Fracan, s'était établi, vers la même époque, dans la région qui a pris son nom, *Plou-Fracan* ou Ploufragan. On voit donc, dès le ve siècle, un chef de bande émigré former, sur les bords du Gouët, l'un de ces *plous* devenus bientôt si nombreux et dans lesquels plusieurs historiens se plaisent à retrouver l'origine de la paroisse bretonne (3). Fracan eut pour femme sainte Guen

(1) *Vie de saint Brieuc*, ch. XXI.

(2) Les noms des rues Cardenoual et Pohel ou Poher, comprises dans ce quartier, ont une origine évidemment celtique.

(3) « Fundum quemdam reperiens non parvum, sed quasi unius plebis modulum, silvis dumisque undique circumseptum, modo jam ab inventore nuncupatum, inundatione cujusdam fluvii, qui proprie sanguis dicitur, locupletem, cum suis inhabitare cœpit.— Ayant trouvé un territoire assez grand et pour ainsi dire de la mesure d'une paroisse, entouré de tous côtés de bois et de buissons, mais fécondé par le débordement d'une rivière qu'on appelle *sanguis* (le sang), il commença à y faire sa demeure avec les siens, et ce territoire a reçu le nom de celui qui l'a découvert. » Ce passage, tiré

et pour fils saint Guénolé. Il avait entretenu de bons rapports avec Rigwal, son voisin, et sans doute avec saint Brieuc, et il semble même probable que les propriétés de Fracan, réunies à celles de Rigwal, ont formé ce qu'on a plus tard appelé le fief épiscopal.

Brieuc mourut dans un âge très avancé, vers 502, au moment où Clovis, qui venait de se tailler avec l'épée un royaume dans le nord de la Gaule, imposait son alliance aux Armoricains.

Bien que Brieuc soit toujours cité comme évêque, notamment par l'historien d'Argentré, qui prétend « qu'auparavant luy, il y eust evesché et église dediée de saint Estienne » (1), il n'a pas été cependant à la tête d'un diocèse. Le chanoine La Devison, quoiqu'il fût trop souvent étranger à la critique historique, ne s'est pas trompé sur ce point, parce qu'il était nourri du récit des vieilles chroniques. Toutes ces chroniques, en effet, s'accordent à dire qu'à l'arrivée de Brieuc, notre pays était inculte et presque désert. Les tapisseries qu'on voyait encore, en 1626, dans le chœur de la cathédrale, représentaient le saint en habit de religieux et accompagné de moines occupés à bâtir et à labourer. Cette broderie n'était que la reproduction

de la vie de saint Guénolé, a été cité par M. de La Borderie, pour prouver à la fois la dépopulation de l'Armorique au v[e] siècle et la formation du *plou*, origine de la paroisse bretonne.

(1) A l'appui de cette opinion de d'Argentré, il n'est pas inutile de citer en entier le passage qu'il consacre à Saint-Brieuc : « S'ensuit en ceste mesme coste l'evesché et ville de Saint-Brieuc, dite des Vaux parcequ'il y a force vaux (c'est-à-dire : *vallées*) à l'entour, qu'on pense estre le biduce des anciens, entre deux petites rivieres que Ptolomée appelle Titiun et Argennen qui sont à present le Trieu et Arguenon. Ceste ville s'appelle du nom de son apostre Saint-Brieuc, combien qu'auparavant luy il y eust evesché et eglise dediée de saint Estienne, depuis erigee en cathedrale, survenant ledit saint Brieuc qui estoit natif d'Hibernie, ayant este institué aux lettres à l'escole de saint Germain, evesque de Paris en l'an 540 et depuis fut esleu evesque de Saint-Brieuc par sa doctrine et bonnes mœurs, et à la fin mourant à Angers, fut enterré en l'église de Saint-Serge, en l'an 510 (sic), les reliques duquel du temps d'Alain duc de Bretaigne furent apportees en ce pays, à la requeste de l'evesque et clergé de Saint-Brieuc. » (*Histoire de Bretaigne*, livre 1, f. 64). — Voilà comment un historien, renommé dans son temps, écrivait, en 1588, l'histoire de Saint-Brieuc !

imagée de ce passage de la Chronique : « Tous se préparent au travail; ils abattent des arbres, ils coupent des taillis, ils arrachent des buissons et des monceaux d'épines et bientôt ils transforment une forêt très épaisse en une campagne découverte. » Et ailleurs : « Ils retournaient ordinairement la terre avec le hoyau, la travaillaient ensuite et, après l'avoir broyée, la relevaient en sillons. » (1).

De ce genre de vie et de l'isolement du nouveau couvent, il résulte bien qu'on ne peut considérer Brieuc que comme l'un de ces évêques-abbés, *episcopi monasterii*, comme il y en avait un certain nombre à cette époque, qui exerçaient les fonctions épiscopales dans la circonscription du monastère. Tel a été, suivant toute apparence, le rôle de saint Brieuc dans notre histoire.

III. — RIVALLON. — LA DOMNONÉE.

Quelques années après la mort de saint Brieuc, survint, en 513 ou 514, une nouvelle émigration de Bretons, plus considérable que les précédentes. Elle était conduite par un chef que d'Argentré nomme Rivallon, « lequel de consanguinité appartenoit au Roy de l'isle de Bretaigne et pour ce plus enuyé des ennemis. Cestuy pour cette cause estant contrainct quiter sa patrie, se leva avec ce qu'il peut assembler de ses parents, amys et subjects asservis soubs mesme fortune et s'en vint aborder en Bretaigne, la route commune des autres. » (2). Il reçut des Armoricains un accueil d'autant plus bienveillant qu'il les délivra, d'après le même historien, des pirates danois qui infestaient les côtes. La Devison, qui fait saint Brieuc arriver

(1) « Accinguntur omnes operi, diruunt arbores, succidunt fruteta, avellunt vepres, spinarumque congeriem, sylvamque densissimam in apertam brevi reducunt planiciem. »

« Vertebant plerumque glebas ligonibus, excolebatur deinceps humus sarculis, sulcisque minutissime exarata. » (Ancienne Chronique citée par La Devison, à la suite de la *Vie de saint Brieuc*).

(2) *Histoire de Bretaigne*, livre II, f. 117.

dans notre pays au VIe siècle, a naturellement accepté la version de d'Argentré et confondu ce Rivallon avec le Rigwal dont nous avons parlé, sans remarquer que le récit de l'ancienne Chronique donne à celui-ci des allures plus modestes et un domaine moins étendu. Ce n'est pas en effet à la côte voisine du Gouët que se borna Rivallon: il s'empara de tout le littoral, du pays de Léon à celui de Dol. Il y fonda le plus considérable des États bretons au VIe siècle, celui de Domnonée, que les émigrés appelèrent ainsi en souvenir de la région de la Grande-Bretagne d'où ils étaient sortis (1). Rivallon aurait fait alliance, paraît-il, avec le roi des Francs, Clotaire, ce qui ne serait pas étonnant, car Clovis avait déjà commencé à s'occuper des affaires de l'Armorique.

S'il est établi que notre territoire ait fait partie de la Domnonée, au VIe siècle, nous ignorons néanmoins ce qu'est devenue la ville de Saint-Brieuc pendant ce siècle et les deux suivants. L'auteur anonyme du *Chronicon Briocense* et d'Argentré, après lui, citent, il est vrai, un Allain, évêque de Saint-Brieuc au VIIe siècle; mais Ruffelet, d'accord avec les Bénédictins, réfute cette prétention en ces termes : « Nous ne parlons point ici d'un certain Allain qu'on dit avoir été évêque de Saint-Brieuc dans le VIIe siècle. Ce prélat ne nous est connu que par la charte attribuée à Alain le Long, roi de Bretagne, et cette charte est trop décriée aujourd'hui pour que nous veillons (sic) y rien puiser. » (2). Ruffelet aurait pu ajouter que, quand même l'anarchie qui bouleversa la Domnonée n'aurait pas jeté un voile épais sur cette époque, il serait inutile d'y chercher la suite de nos évêques. Le diocèse de Saint-Brieuc ne date en effet que du IXe siècle et du règne de Nominoë.

(1) La Domnonée insulaire comprenait les comtés actuels de Devon et de Cornouaille.

La Domnonée armoricaine s'étendait, au nord, de la rivière de Couesnon à celle de Morlaix et, au sud, jusqu'aux montagnes d'Arrez et aux vastes forêts qui séparaient la péninsule en deux parties.

(2) *Annales briochines*. Note de la 1re page du catalogue des évêques de Saint-Brieuc.

IV. — NOMINOË. — INVASIONS DES NORMANDS.

Nominoë descendait-il des anciens Armoricains ou des Bretons insulaires ? On croit qu'il était de race bretonne, d'une famille pauvre, suivant les uns; de la lignée des rois de Bretagne, suivant les autres. Quoi qu'il en soit de son origine, il apparut à l'époque où les Francs, après avoir fondé un vaste empire, avaient vaincu l'Armorique, s'ils ne l'avaient tout à fait soumise. Charlemagne avait déjà préposé des lieutenants à la garde de la *marche* ou frontière. Nominoë fut accepté en cette qualité par Louis le Débonnaire ; mais bientôt, profitant de la faiblesse des successeurs de Charlemagne, il essaya de fonder l'indépendance de l'Armorique, et réunit sous sa main les petits États bretons et armoricains qui s'étaient organisés séparément. Il est permis de croire que l'élément breton était actif et puissant, puisque la péninsule tout entière a porté, depuis cette époque, le nom de Bretagne, que nous emploierons désormais.

A la suite de sa victoire de Ballon sur Charles le Chauve, en 845, Nominoë étendit ses conquêtes dans l'Anjou et, pour se dégager tout à fait de l'influence des Francs, il crut nécessaire de modifier la constitution ecclésiastique de la Bretagne. Il rejeta la suprématie de l'archevêque de Tours, donna le titre de métropolitain à l'évêque de Dol et créa, en 848, les évêchés d'Alet (Saint-Malo), de Tréguier et de Saint-Brieuc. L'érection de Dol en métropole fut toujours contestée à Rome, mais on ne voit pas que les souverains pontifes se soient opposés à l'établissement des nouveaux évêchés.

Ainsi s'opéra une première transformation dans la ville de Saint-Brieuc. Au monastère succéda l'évêché; à la place des moines, on vit les chanoines de la cathédrale. Ce changement était d'autant plus important que l'évêché a été, jusqu'au XVIIIe siècle, la base de l'organisation administrative en Bretagne.

L'œuvre politique de Nominoë, si hardiment commencée, fut arrêtée par les invasions des Normands, qui firent de la Bretagne un bûcher, suivant l'expression de saint Gildas. L'effroi fut tel que les habitants fuyaient de toutes parts, emportant avec eux les reliques de leurs saints patrons. Celles de saint Brieuc trouvèrent un asile dans l'Anjou. Elles y furent portées, suivant le rentier du chapitre, par un Breton qualifié du titre de roi, *rex Britannorum*, et nommé *Hillispodius*, dans lequel on a reconnu Erispoë, le brave et malheureux fils de Nominoë. Erispoë, en effet, ayant fait la paix avec Charles le Chauve, avait gardé les conquêtes de son père jusqu'à la rivière de Maine et, même au-delà, l'abbaye de Saint-Serge, où il aimait à résider. Dom Fournereau, religieux de Saint-Serge, dans une chronique latine récemment publiée, raconte aussi comment ce couvent, après avoir été ruiné de fond en comble par les Normands, fut relevé en partie par Erispoë, qui l'enrichit du corps du bienheureux pontife Brieuc et en fit sa chapelle. (1).

Jamais, au dire des chroniqueurs, il n'y eut une dévastation pareille à celle du IXe siècle, et du commencement du Xe, aussi bien sur les côtes de France que sur celles de Bretagne. L'établissement de Rollon et de ses Normands en Neustrie rassura la France au Xe siècle; mais il n'en fut pas de même en Bretagne, car cette province eut encore à lutter contre ces mêmes Normands neustriens. C'est sur eux qu'Alain Barbe-Torte, de retour d'Angleterre, gagna, vers 937, près de Saint-Brieuc des Vaulx (2), une victoire qui fut le prélude d'autres glorieux combats.

(1) « Monasterium, circa annum 850, à Normannis funditus deletum est et monachis sacrisque reliquiis spoliatum ; sed paulo post ab Hæruspeo seu Hillispodio, Britouum rege, non nihil restitutum et sacro pignore corporis B. Brioci pontificis ditatum, in suam capellam fuit adoptatum. » (Sociétés savantes des départements. *Revue*, 5e série, t. II. — 1871).

(2) « Audiens quod, apud sanctum Briocum, alia habebatur turma, navigavit illuc et quoscunque invenit Normanos gladio interfecit. » (*Chronicon Briocense*, dans l'histoire de dom Morice).

« Et arrivèrent près de la cité de Doul où ils trouvèrent iceulx Normans, esqueulx y feurent desconfiz et occiz. De là marchèrent avecq leur armée

Le passage des Normands a laissé des traces dans notre pays et quelques débris de leurs bandes ont même dû s'établir au fond de la baie de Saint-Brieuc, sur les côtes de Langueux et d'Yffiniac. Les habitants de cette partie du littoral ont conservé en effet le type normand et des habitudes qui contrastent complètement avec celles de leurs voisins.

La Bretagne, délivrée des Normands, jouit de la paix intérieure jusqu'à la mort de son libérateur; mais il lui fallut bien du temps pour relever de leurs ruines ses villes et ses sanctuaires. Rien n'était resté debout, partout où les Normands avaient passé.

Après Alain Barbe-Torte, de nombreux compétiteurs se disputèrent le pouvoir. Ses descendants furent renversés par Conan, comte de Rennes, qui devint duc des Bretons, et mourut en 992, quelques années après l'avénement d'Hugues Capet au trône de France.

RÉSUMÉ. — Avec le xe siècle et les invasions des Normands finit pour notre histoire locale la période des *Origines*. Dans cette période, la population du territoire de Saint-Brieuc s'est formée d'un mélange d'Armoricains et de Bretons insulaires, auxquels se sont joints, dans une très faible proportion, des Romains et même des Normands. La ville de Saint-Brieuc a été fondée; l'évêché de Saint-Brieuc, établi, mais non organisé. L'intérêt se concentre tout entier sur saint Brieuc, dont le nom a été donné d'abord à la ville, puis au diocèse.

vers Sainct-Brieuc-de-Vaulx, auquel lieu en occidrent et tuèrent une grande partye. » (Extrait de la *Chronique de Bretagne*, par Jehan de Saint-Paul, chambellan du duc François II, publiée, avec notes, par M. de La Borderie, 1881).

CHAPITRE II.

DU XIe A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE.

I. XIe SIÈCLE. — Le comté de Penthièvre et le fief épiscopal. — L'évêque Adam. — Le concile de 1080. — XIIe SIÈCLE. — L'évêque Jean.— Les reliques de saint Brieuc à Saint-Serge d'Angers. — XIIIe SIÈCLE. — L'évêque Pierre et la translation des reliques de saint Brieuc. — II. Saint Guillaume.— Ses luttes et son exil.— La cathédrale. — III. L'évêque Philippe. — Enquête royale à Saint-Brieuc. — La canonisation de saint Guillaume.

I. — DU XIe AU XIIIe SIÈCLE.

La renaissance du XIe siècle se fit sentir en Bretagne.— Nous n'en parlérons qu'au point de vue de l'organisation des pouvoirs.— Jusqu'alors il n'y avait eu que des fiefs à peu prés indépendants ; désormais il se forma des principautés féodales, qui donnérent l'idée d'une hiérarchie et par suite d'une organisation sociale.

La ville de Saint-Brieuc vit s'établir prés d'elle, à cette époque, un grand fief avec lequel ses évêques eurent des relations suivies jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : c'était le comté de Penthiévre. Eudon, l'un des petits-fils du duc Conan, en fut le fondateur. Aprés avoir longtemps guerroyé contre son frère et son neveu, tous les deux ducs de Bretagne, il obtint pour sa part d'héritage, par force ou par transaction, le littoral du comté de Rennes jusqu'au Gouët. Il eut un établissement important à Lamballe, la plus ancienne ville du Penthiévre, peut-être même à la tour de Cesson. Cette hypothése, formulée par les auteurs

des *Anciens Evêchés de Bretagne*, n'a rien d'extraordinaire puisque, au témoignage de plusieurs historiens, Eudon fut inhumé, en 1079, dans la cathédrale de Saint-Brieuc, en présence de ses trois fils, de l'évêque Adam et de plusieurs autres prélats (1).

A ce Penthièvre primitif, appelé aussi oriental à cause de sa position, les successeurs d'Eudon ajoutèrent bientôt, d'une manière définitive, les seigneuries de Moncontour et de Guingamp et, pendant quelque temps, la très ancienne seigneurie de Goëllo, qui s'étendait jusqu'aux portes de Saint-Brieuc, dans la paroisse de La Méaugon.

Les noms de Penthièvre et de Goëllo s'appliquèrent non seulement à deux grandes régions féodales, ils désignèrent bientôt les deux divisions ecclésiastiques de l'évêché de Saint-Brieuc : les archidiaconés de Penthièvre et de Goëllo. En même temps, des abbayes, des prieurés, fondés surtout par les comtes de Penthièvre et enrichis par les évêques de Saint-Brieuc, se groupaient en grand nombre autour de la ville épiscopale. La plus ancienne de ces fondations, celle du prieuré de Saint-Martin de Lamballe, est de 1083 (2).

De l'époque un peu vague des légendes et des vieilles traditions, notre histoire locale passe, avec le XIe siècle, à celle des chartes, que nous pouvons consulter dans nos dépôts publics. C'est une mine très riche pour quelques-unes de nos villes. Sans être aussi abondante pour celle de Saint-Brieuc, elle fournit cependant à son histoire d'utiles matériaux.

Il paraît que le duc de Bretagne s'était réservé, dans le partage fait avec Eudon, la juridiction sur les biens des églises et des monastères car, malgré les prétentions contraires des comtes de Penthièvre, la juridiction de l'évêque de Saint-Brieuc, connue sous le nom de *Regaires*, a toujours relevé du duc de Bretagne, puis du roi de France. L'évêque était ainsi le chef temporel et spirituel des habitants. La ville de Saint-Brieuc a donc été, avant tout,

(1) *Histoire de Bretagne*, par dom Lobineau, t. I, l. I.

(2) Archives du département.

au moyen-âge, une *cité épiscopale*, sur laquelle le mérite de ses évêques a seul jeté un peu d'éclat jusqu'au XVI[e] siècle. C'est assez dire pourquoi nous allons donner les noms des plus illustres, en y rattachant les principaux faits de l'histoire locale.

La liste des évêques de Saint-Brieuc commence au XI[e] siècle, mais elle n'est établie d'une manière suivie que vers le milieu du XII[e]. A cette époque, l'élection appartenait au chapitre, et la ratification, au métropolitain.

Le premier évêque qu'on puisse citer d'une manière certaine est Adam, que dom Lobineau fait figurer, comme nous l'avons vu, aux obsèques d'Eudon dans la cathédrale, en 1079, encore les chroniqueurs ne sont-ils pas d'accord sur les dates du commencement et de la fin de son épiscopat.

L'année 1080 vit tenir à Saint-Brieuc un concile ayant pour but, d'après une lettre du pape Grégoire VII, de régler le différend entre les églises de Dol et de Tours, au sujet du droit métropolitain (1). Ce différend ne fut terminé qu'un siècle plus tard par le pape Innocent III, qui rendit à l'archevêque de Tours la juridiction sur les évêques bretons.

Sans insister sur la suite des évêques qui n'ont joué aucun rôle et dont on peut relever les noms en compulsant les chartes des monastères (2), nous ne mentionnerons, au XII[e] siècle, que deux faits : la tenue d'un concile dans notre ville et la découverte des reliques de saint Brieuc.

Le concile fut tenu, dans la première moitié du siècle, du temps de l'évêque Jean et sous la présidence de Geoffroi Le Roux, archevêque de Dol. L'abbé Ruffelet a

(1) « Concilium Sanbrioci in Armorico, providentibus Gregorii papæ VII legatis, de jure metropoleos inter Dolensem et Turonensem ecclesias agitato, celebratum anno 1080. » (Extrait cité dans les *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. I, p. 87).

(2) Une de ces chartes, passée en 1144 devant l'évêque Rolland et concernant le prieuré de Saint-Martin-de-Lamballe (Archives des Côtes-du-Nord), n'est pas sans intérêt pour notre histoire locale. On y cite parmi les témoins de l'acte : « de equestri ordine Gaufredus, *pretor de Sesson* », le chevalier Geoffroi, capitaine de Cesson.

complété à ce sujet une indication de dom Morice (1), en se procurant une charte de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. On y lit que l'évêque Jean donna l'église de Bréhant aux moines de Saint-Melaine, avec l'assentiment de son chapitre, du consentement et à la prière de ceux qui la tenaient depuis longtemps à titre d'héritage (2). — Cette usurpation des biens et des droits ecclésiastiques par des laïques était devenue fort commune depuis l'invasion des Normands. — Quelques personnes ayant attaqué cette donation, le différend fut réglé conformément au désir de l'évêque Jean, dans le concile de Saint-Brieuc, *in concilio Briocensi,* par le jugement de l'archevêque de Dol, de l'évêque de Tréguier, des archidiacres de Saint-Brieuc et d'un grand nombre de clercs. (3). Ce concile a-t-il pris d'autres décisions? On l'ignore complètement.

De Saint-Brieuc transportons-nous à Angers. Le dernier jour du mois de juillet 1166, une cérémonie imposante avait lieu dans l'abbaye de Saint-Serge. C'est là que reposaient les reliques de saint Brieuc, depuis qu'Erispoë les y avait apportées pour les sauver de la fureur des Normands. En présence de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, l'évêque d'Angers, assisté de quatre abbés, fit déposer avec honneur dans une autre châsse, mais dans la même église, le corps du saint, et le roi Henri

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 552.—*Annales Briochines*, sous la date 1116.

(2) « Tam presentibus quam futuris notum fieri volumus quod Johannes, venerabilis episcopus Sancti Brioci, cum assensu capituli sui, donavit ecclesiam de Brehant, salvo jure episcopali, Radulfo abbati et monachis sancti Melanii in perpetuum habendam, concedentibus atque ipsum episcopum deprecantibus illis qui eam jure hereditario diutius obtinuerant, etc. » (Cartulaire de Saint-Melaine. Copie envoyée à l'abbé Ruffelet et conservée dans les archives de M. Du Bois de La Villerabel).

(3) « Rationibus vero utriusque partis in presentia authenticarum personarum in concilio Briocensi expositis, omnium qui aderant judicio scilicet archiepiscopi Dolensis suorumque clericorum, Trecorensis episcopi et suorum, archidiaconorum Sancti Brioci, Aldrini et Eudonis cappellanorum comitis, multorumque aliorum clericorum, prefata ecclesia abbati et monachis consona voce adjudicata est » etc. (Cartulaire de Saint-Melaine. Copie citée plus haut).

délivra une charte pour perpétuer le souvenir de cet événement. (1).

Si cette charte n'a point été citée par l'historien La Devison, elle a été connue et transcrite dans l'Anjou. Plusieurs écrivains de cette province en ont reproduit la substance, notamment dom Fournereau, ce religieux de Saint-Serge dont nous avons déjà parlé. Après avoir mentionné dans sa chronique l'exhumation des reliques de saint Brieuc, à la date de 1166, il ajoute qu'on renferma très convenablement, *decentissime*, la tête du saint dans un reliquaire d'argent doré, et son corps dans un coffre de bois. (2).

Nos pères durent apprendre avec joie les honneurs qui avaient été rendus aux reliques de leur fondateur, dans une ville étrangère ; mais ces témoignages de respect ne pouvaient qu'augmenter leur regret d'en être privés. Aussi l'évêque Pierre céda-t-il non seulement à son propre désir, mais encore à celui du clergé et de tous les habitants, quand il se rendit à Angers, en 1210, pour demander une partie au moins de ces restes vénérés. Il obtint non sans peine, de l'abbé de Saint-Serge, l'un des bras, deux côtes et une parcelle de la tête, *duas costas cum brachio et parumper de cervice* (3).

Quand on ouvrit la châsse, on y trouva une table de marbre, sur laquelle étaient gravés ces mots en lettres d'or : « *Hic iacet corpus beatissimi confessoris Brioci,*

(1) « Henricus rex Anglorum.... Noverit universitas vestra quod, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo sexto et regni nostri decimo, pridie kalendas augusti, luna tricesima, die dominica, me presente, translatum est corpus sancti Brioci confessoris, episcopi, in ecclesia Beati Sergii, quæ est Andegavis, et honorifice repositum in eadem ecclesia. » Charte reproduite en entier dans les *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. I, p. 371).

(2) « Circa annum 1166, sub Guillelmo Amaurio abbate, corpus sancti Brioci episcopi et confessoris e sepulchro levatum est, presente Henrico, Anglorum rege, duce Normannorum et Andegavorum comite, cum tota sua curia, anno regni sui decimo, caput in theca argentea deaurata, corpus vero in capsa lignea decentissime recondita sunt. » (Chronique de Saint-Serge, déjà citée, par dom Fournereau).

(3) Office de la Translation des reliques de saint Brieuc.

episcopi Britanniæ, quod detulit ad basilicam istam, quæ tunc temporis erat capella sua, Ylispodius rex Britannorum. » (1). Cette inscription, citée par La Devison d'après l'ancienne Chronique, l'a été également par dom Fournereau. Quelle que soit donc l'époque où elle ait été trouvée, à l'exhumation en 1166, ou à l'ouverture de la châsse en 1210, elle n'en a pas moins de valeur et vient compléter la série des témoignages concernant l'enlèvement et le retour des reliques de saint Brieuc.

Ce retour fut fixé au 18 octobre. Les hymnes de la fête de la Translation, du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours, disent toutes avec quelle joie, avec quelle pompe on s'empressa de célébrer l'arrivée du saint Patron. Le comte Alain de Penthièvre, resplendissant d'or et de pierres précieuses, avait tenu à honneur de porter les ossements du saint dans la cathédrale où reposait Eudon, l'un de ses ancêtres. « Il sentit ces ossements tressaillir, dit le chant sacré, dès qu'ils eurent touché le seuil du temple. » La vieille cathédrale a depuis ce jour gardé fidèlement son dépôt.

Pendant plusieurs siècles, la ville d'Angers a entouré également de grands honneurs le tombeau qu'on lui avait confié. « Ce qui recommande surtout l'église de Saint-Serge, nous dit son chroniqueur, c'est le culte permanent qu'elle rend au bienheureux évêque Brieuc. Chaque année, le premier jour de mai, devant son autel, placé à gauche du chœur, le supérieur du monastère, revêtu d'ornements précieux, reçoit solennellement le dernier maire élu, avec les autres échevins, au milieu des accords des tambours et des instruments de musique et leur donne à baiser l'anneau du saint. » (2).

1) « Ici repose le corps du bienheureux confesseur Brieuc, évêque de Bretagne, lequel Ylispodius, roi des Bretons, fit apporter dans cette église, qui était alors sa chapelle. »

(2) « Ecclesia — Commendat eam maxime cultus permanens erga B. Briocum episcopum, ad cujus altare, quod in sinistra chori parte positum est, prima die Maii quotannis, a superiore monasterii, pretiosioribus indumentis parato, solemniter recipitur major urbis recens electus, cum ceteris scabinis, tympanis et organis simul concrepantibus, quibus annulus sancti Brioci osculandus porrigitur a prefato superiore. » (Chronique de Saint-Serge déjà citée). — Le tombeau de saint Brieuc n'existe plus.

Le culte de saint Brieuc s'est répandu dans beaucoup de paroisses, dont quelques-unes portent même son nom (Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Brieuc-des-Ifs). Le 1er mai est resté le jour de la fête et le 18 octobre, l'anniversaire de la translation des reliques de saint Brieuc. Les *boursiers* (faiseurs de bourses), *aumôniers* et *sacochiers* de la ville de Paris l'avaient choisi pour leur patron, et cependant ce n'est pas, tenant une bourse, comme saint Yves, qu'on le représente, mais prêchant, ou assis, un livre à la main, et écoutant un ange.

II. — SAINT GUILLAUME.

Les mêmes habitants qui avaient vu s'ouvrir le XIIIe siècle par le retour des reliques de saint Brieuc, furent les témoins des vertus et de la gloire du plus illustre de ses successeurs, de saint Guillaume (1220-1234).

Guillaume Pinchon ou Pichon était d'obscure naissance (n'en déplaise à quelques-uns de ses biographes), et fils d'honnêtes paysans de la paroisse de Saint-Alban, ce qui ne l'empêcha pas d'être un grand caractère et un saint. On croit qu'il fit ses études à Saint-Brieuc, mais on ne sait rien de sa vie jusqu'au moment où il fut élevé à l'épiscopat. Cette élévation eut lieu en 1220, puisque, cette année-là, Guillaume figura, d'abord, dans une charte de l'abbaye de Beauport, comme évêque élu de Saint-Brieuc; puis, dans une autre de l'abbaye de Saint-Melaine, comme évêque titulaire. La première de ces chartes, en rapportant le testament de Guillaume Le Borgne, sénéchal de Goëllo, mentionne un don de 50 livres pour la construction de l'église de Saint-Brieuc (1). Cette construction fut donc la première pensée du nouvel évêque. Une autre de ses préoccupations se révéla, dans la seconde de ces chartes, par une sentence qu'il rendit pour fixer les rede-

(1) Dom Morice, *Preuves* I, 828, sous la date inexacte de 1225.

vances ecclésiastiques dans la paroisse de Bréhant. S'il maintint les décimes en nature et les droits pécuniaires dus par les fidèles, il consacra du moins de nombreuses exemptions en faveur des pauvres (1).

Il serait facile de multiplier, pendant les années suivantes, les preuves de cette recherche des droits de l'Eglise à laquelle se livra l'évêque Guillaume, souvent contre les moines eux-mêmes. Il aurait voulu inspirer le respect de l'ordre et de la justice à cette société du moyen-âge, où l'on voyait de grands abus à côté des actions les plus généreuses, et la tâche était difficile quand il fallait, à la tête d'un diocèse, à la fois réformer le clergé et résister aux violences des hommes d'épée. Guillaume, malgré les qualités aimables de son esprit, ne reculait pas devant la lutte, quand il croyait le droit menacé, et c'est là cependant le côté de sa nature qui a le moins séduit ses historiens, comme s'il était incompatible avec la sainteté.

L'auteur de la *Vie de saint Brieuc*, La Devison, a composé une *Vie de saint Guillaume*, tirée également de l'ancienne Chronique. Il y célèbre, avec une naïveté pleine de charmes, l'humilité, la chasteté, la charité, en un mot les vertus privées du saint ; il rappelle avec émotion son dévouement pendant une famine, où le bon pasteur « se rendit esgal aux plus necessiteux ; se fist pauure auec les pauures » (2) ; il commande notre respect, quand il le montre faisant bouillir cette grande marmite des pauvres qu'on gardait encore, au XVII[e] siècle, dans le trésor de la cathédrale, « comme vn precieux gage et riche ioyau. » (3).

(1) « Le lendemain de Noël, celui qui aura du pain de façon en donnera un ; celui qui n'en aura pas offrira un denier ; ceux qui sont trop pauvres seront exempts : *in crastino Natalis Domini, qui panem facticium habuerit unum solvet, qui non habuerit, unum denarium offeret, pauperiores immunes erunt.* — Le prêtre ne prendra rien non plus pour le baptême des petits enfants et l'onction des malades, à moins qu'on ne lui offre volontairement : *similiter pro baptismate parvulorum et unctione infirmorum nichil petat sacerdos, nisi voluntarie offeratur*, etc. (Cartulaire de Saint-Melaine, f. 147, d'après les *Anciens Evêchés de Bretagne*).

(2) *Vie de saint Guillaume*, p. 98.

(3) *Id.* p. 112.

Ces scènes sont vraiment touchantes; mais peut-être les apprécierait-on mieux encore, si l'on indiquait en même temps la place occupée par ce *saint* dans la vie publique. Les hagiographes n'en avaient pas le dessein: La Devison l'avoue franchement. Quand il en vient à parler de la violation de la liberté et des droits de l'Eglise dans la personne de Guillaume, « tout cela, dit-il, se peut voir dans l'histoire de Bretagne, où ie renuoye ceux qui seront touchez d'vne loüable curiosité de s'en vouloir informer plus amplement. » (1). C'est dans une simple note qu'il indique la conduite de Guillaume à l'égard de Pierre Mauclerc.

Pierre de Dreux, dit Mauclerc, était devenu duc de Bretagne, en épousant Alix, héritière du duché. Alix avait de plus des prétentions sur le Penthièvre, que possédait, avec plusieurs autres seigneuries, un descendant d'Eudon, Henri, surnommé plus tard Avaugour. Pierre Mauclerc dépouilla de ses domaines Henri d'Avaugour et se tourna ensuite contre le clergé, en s'appuyant sur la noblesse, qui s'était emparée de beaucoup de biens ecclésiastiques. « Il se servait de la noblesse, dit dom Lobineau, pour abattre le clergé et l'attaquait ensuite pour établir sur les ruines de l'un et de l'autre une autorité plus absolue que celle de tous ses prédécesseurs. » Si ce prince a eu recours trop souvent à la violence et à la perfidie, en poursuivant l'unité du pouvoir, on doit reconnaître qu'il a montré dans cette recherche un esprit élevé et des talents supérieurs. Dom Lobineau l'avait compris puisqu'il ajoutait : « Il est vrai que le duc était violent dans ses manières, qu'il n'avait pas assez de respect pour l'Eglise, et qu'il s'emparait sans aucune considération de ses biens, quand il en avait le moindre prétexte; mais toutes ses prétentions n'étaient pas également injustes et, quand on le regardait comme un autre Néron, c'était faire de lui un portrait qui ne lui convenait pas. » (2).

(1) *Vie de saint Guillaume*, p. 143.

(2) *Histoire de Bretagne*, par dom Lobineau, p. 207 et 223.

Les projets de Mauclerc étant connus, ainsi que son caractère et celui de Guillaume, il n'est pas étonnant qu'une lutte ait éclaté entre eux, dès que le duc eut rendu des ordonnances pour dépouiller le clergé de ses biens et priviléges. Après avoir essayé inutilement des remontrances, l'évêque, comme un autre Grégoire VII, excommunia le duc. La ville de Saint-Brieuc fut alors durement traitée. Des commissaires y vinrent pour exécuter les décrets ; mais Guillaume, quoique menacé de mort, arracha plus d'une fois de leurs mains ses prêtres et ses serviteurs, quand on les conduisait en prison. Pour épargner aux siens de plus grands malheurs, il consentit à s'exiler.

L'historien d'Argentré, qui était de l'école des juristes du XVIe siècle, a dit à ce sujet : « Du temps du duc Pierre Mauclerc, vescut Guillaume Pichon, evesque, homme de grande religion, lequel fut chassé par ses subjets, en une sédition populaire et contraint de se retirer et estre longtemps absent de son diocèse, ou par après il retourna et mourut, depuis canonisé. » (1).

Outre que les chartes du temps ne mentionnent pas cette sédition populaire, si extraordinaire au XIIIe siècle contre un évêque et, à plus forte raison, contre un évêque aussi vénéré et aussi aimé que Guillaume, on ne comprend pas, même en admettant le fait, que l'évêque ait quitté son diocèse, et de plus la Bretagne, s'il n'était poursuivi par le duc Pierre Mauclerc.

Le récit de l'ancienne Chronique nous paraît plus vraisemblable : « Voilà qu'à la suite de la grande persécution qui sévissait par la méchanceté des tyrans dans l'église de Bretagne, le bienheureux Guillaume, virilement enflammé du zèle de la justice, faisait tous ses efforts pour résister à la cruauté de ces tyrans. C'est pourquoi il fut accablé de grandes injustices par les tyrans eux-mêmes et leurs complices. Néanmoins il s'y opposait comme un mur, autant qu'il le pouvait, pour la maison du Seigneur. Refusant donc d'acquiescer à la volonté des Princes, au

(1) *Histoire de Bretaigne*, f. 64.

préjudice de la liberté de l'Eglise, il fut forcé de sortir de Bretagne et de partir pour l'exil. » (1).

Cet exil doit correspondre aux années 1228 et 1229, car aucune des chartes de cette époque ne fait mention de l'évêque de Saint-Brieuc.

Suivant la Chronique, l'évêque de Poitiers était alors accablé d'infirmités et ne pouvait vaquer aux soins du ministère. Il reçut avec joie Guillaume, qui se chargea de toutes les fonctions épiscopales et s'en acquitta avec le plus grand zèle.

C'est aussi pendant son exil, en 1228, que Guillaume se rendit à Tours, non en qualité d'évêque, mais de chanoine de Saint-Gatien, pour prendre part à l'élection de l'archevêque Juhel.

Pendant ce temps, Pierre Mauclerc était vivement inquiété par le Pape et par le roi Louis IX, son suzerain; aussi finit-il par rendre la paix religieuse à la Bretagne en 1230, comme le prouvent deux chartes de cette année. Dans l'une, les moines de Marmoutiers pardonnaient au duc ce qu'ils avaient souffert de sa part, à la condition qu'il donnât satisfaction à leurs hommes du prieuré de Lamballe, pour les injures et les dommages qu'il leur avait causés par lui et ses baillis (2). Dans l'autre charte (3), Guillaume apposait son sceau en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois : il était donc de retour dans son diocèse. A partir de ce moment, il intervint souvent, jus-

(1) « Insere a graui persecutione per tyrannorum maliciam in ecclesia Britannica sæuiente, beatus Guillelmus zelo iustitiæ viriliter inflammatus, ferocitati tyrannicæ resistere satagebat : quam ob causam nimijs iniurijs ab ipsis tyrannis et eorum complicibus, est attritus. Nihilominus talem se murum pro domo Domini, quantum poterat, opponebat. Renuens igitur in præiudicium libertatis ecclesiasticæ Principum acquiescere voluntati, compulsus est exire Britanniam, et in exilium proficisci.» (Ancienne Chronique, citée par La Devison dans ses Remarques, p. 14).

(2) « Liberaliter remiserunt ita tamen quod nos teneremur satisfacere hominibus prioratus de Lambalia, super damnis et injuriis a nobis et nostris baillivis eisdem illatis. » (Chartes de Saint-Martin de Lamballe. — Archives du département des Côtes-du-Nord).

(2) Cartulaire de Saint-Aubin-des-Bois, 179. — Archives du département des Côtes-du-Nord).

qu'au commencement de l'année 1234, dans des actes du même genre concernant les abbayes de Beauport, de Saint-Aubin-des-Bois et le prieuré de Saint-Martin de Lamballe.

En 1233, l'archevêque de Tours, Juhel, vint visiter l'église de Saint-Brieuc. De concert avec Guillaume, il fit quelques statuts pour le chapitre et déchargea notamment les chanoines des fonctions curiales, afin de leur laisser plus de temps pour les offices du chœur : « Nous décidons, dit l'archevêque dans son décret, que les sept chanoines qui perçoivent leurs prébendes dans la ville de Saint-Brieuc, éliront un vicaire pour s'occuper de la paroisse de l'église briochine ; ils le présenteront à l'évêque, qui lui donnera charge d'âmes. Ce vicaire aura comme auxiliaires deux chapelains, qu'il présentera à l'évêque. » (1). On ne créait pas la paroisse, puisqu'elle était aussi ancienne que l'église de Saint-Brieuc, on se bornait à l'organiser. Le service en fut fait, de cette manière, dans la cathédrale jusqu'au XV[e] ou au XVI[e] siècle.

L'œuvre la plus importante de saint Guillaume, depuis son retour de l'exil, fut la reconstruction de la cathédrale. Il y avait songé, nous le savons, dès le début de son épiscopat : « Certainement, répétait-il, ie l'acheueray, vif, ou mort. — Il met donc la main à l'œuure, nous dit La Devison, et assemble quantité d'ouvriers et de materiaux : il commence, mais, ô Dieu ! qui acheuera ? i'en suis en soucy, car l'edifice estant desia bien aduancé, il meurt là dessus, et le laisse imparfaict.

Le voyla mort et enseuely, son ouurage defectueux, aussitost delaissé, comme luy decedé, on n'y pense plus, les finances manquent. » (2).

(1) « Cum in Briocensi Diocesi visitationis officio fungeremur, nos in Briocensem Ecclesiam accedentes... Statuimus siquidem quod septem Canonici, qui in villa Briocensi præbendas suas percipiunt, ad parrochiam Briocensis Ecclesiæ vicarium unum eligent, quem Episcopo præsentabunt et qui ab eo curam animarum habebit, vicarius vero prædictus duos capellanos secum habebit, quos Episcopo præsentabit. » (Décret de Juhel cité dans l'*Histoire des Évêques de Saint-Brieuc*, d'après le Spicilegium de D. Luc d'Achery et les *Annales briochines* de Ruffelet).

(2) *Vie de saint Guillaume*, p. 186.

La date de la mort de Guillaume n'est pas connue d'une manière certaine. La plupart des chroniqueurs, et l'Eglise dans son office, ont accepté le 29 juillet 1234. La bulle de canonisation, dont nous allons bientôt parler, s'en écarte peu en fixant la fête du nouveau saint « au quatrieme iour deuant les Calendes du mois d'Aoust : auquel iour il rendit l'esprit à Dieu » ; mais il faudrait encore avancer cette date de quelques mois, si l'on s'en rapportait à une charte de Saint-Aubin-des-Bois, donnée par son successeur, le mercredi après le dimanche des Rameaux de cette même année 1234 (1). Il est étonnant qu'on ne soit pas mieux renseigné sur un fait du XIII[e] siècle.

III. — L'ÉVÊQUE PHILIPPE. — CANONISATION DE SAINT GUILLAUME.

Philippe, chanoine de la cathédrale et ami de Guillaume, fut appelé à lui succéder. Il fut désigné par l'archevêque de Tours, qui paraît avoir usé pour la première fois de son droit, après avoir annulé deux élections irrégulières faites par le chapitre.

Philippe vit s'opérer une réaction très vive contre la politique de Pierre Mauclerc. Dès 1235, une enquête eut lieu à Saint-Brieuc, dans la noblesse et le clergé, au sujet des empiètements qu'on reprochait à Mauclerc sur les droits des grands vassaux. Le roi de France, Louis IX, ayant été pris comme arbitre, envoya des commissaires en Bretagne. Il fut établi par cette enquête que les seigneurs jouissaient de droits considérables, trop considérables même, et que le pouvoir des ducs avait beaucoup à compter avec les privilèges de l'aristocratie féodale (2).

(1) Cartulaire de Saint-Aubin-des-Bois, 141.— Archives des Côtes-du-Nord.

(2) Dom Morice, *Preuves*, I, 885, et dom Lobineau, II, 383.— Parmi les droits souverains et vraiment exorbitants que réclamaient les seigneurs, on peut citer le droit de *lagan ou de bris sur les rivages de la mer* : « Dicunt quod solent habere fracturam navium in terris suis. » La religion et l'humanité ont eu bien de la peine à régler cette coutume, puis à la supprimer.

D'un autre côté, l'évêque que Pierre Mauclerc avait persécuté fut glorifié non seulement en Bretagne, mais dans le monde chrétien. L'épiscopat de Philippe est, en effet, rempli tout entier du nom et des œuvres de saint Guillaume. La construction de la cathédrale fut reprise après deux ans d'interruption. L'exécution des travaux ayant obligé de déplacer le tombeau de Guillaume, et par suite de l'ouvrir, on fut étonné de trouver le corps parfaitement conservé, « aussi beau et vermeil, dit le chroniqueur, sans aucune lesion ny putrefaction, comme le propre iour qu'il y auoit esté mis. » (1). Tout le monde voulut le voir et le toucher ; on constata plusieurs miracles, et bientôt les offrandes affluèrent à tel point qu'on vit se réaliser cette promesse du saint évêque : qu'il achèverait son église, *vif ou mort.*

Philippe s'empressa de réunir les preuves des vertus éminentes de Guillaume. L'enquête, faite à ce sujet, fut si décisive que la bulle de canonisation fut promulguée en 1247, le dix-septième jour avant les calendes de mai, treize ans seulement après la mort du Bienheureux (2). Cette bulle était adressée par Innocent IV à saint Louis. Elle ne fait qu'énumérer les miracles authentiquement constatés ; mais elle est néanmoins importante, car les documents de l'enquête ont depuis longtemps disparu. C'est dans ces documents qu'on aurait appris d'intéressants détails sur la jeunesse, la vie intime et même la mort de saint Guillaume. Ces détails ne se trouvent nulle part, pas plus dans la Chronique que dans les Offices, et La Devison a eu soin de signaler cette lacune, en écrivant son histoire.

L'année qui suivit la canonisation, au mois de mai 1248, le corps de saint Guillaume fut levé de terre (3) et exposé à la vénération des fidèles. C'est à cette époque, ou peu de temps après, qu'on partagea ses reliques. La tête fut conservée dans un reliquaire particulier ; les autres osse-

(1) *Vie de saint Guillaume*, par La Devison, p. 192.

(2) *Id.* p. 205.

(3) « Levatum fuit corpus sancti Guillelmi, confessoris, mense maii MCCXLVIII. » (*Chronicon Britannicum*, dans l'histoire de dom Morice).

ments furent déposés dans une châsse qu'on suspendit au-dessus du tombeau. Il est question, en effet, dans un rentier du chapitre, d'un autel appelé « l'autel sous la chasse, *altare subter cassam beati Guillelmi* », où l'on desservait les fondations faites en l'honneur du saint.

A ce sujet, ajoutons immédiatement qu'en faisant reconstruire, au xve siècle, l'ancienne chapelle de saint Guillaume, sous le nom de chapelle du Saint-Sacrement, on a eu soin d'y conserver, à l'entrée, le tombeau de son premier patron. Ce tombeau, dans son dernier état, était élevé de quelques pieds et supportait une statue d'évêque, en granit, également du xve siècle. Il a donc été restauré, mais du moins nos pères ne l'ont pas déplacé, et, pendant des siècles, ils l'ont même entouré d'un culte mérité. Ce monument leur rappelait si bien, sous les voûtes de la vieille cathédrale, le grand évêque qui en avait posé la première pierre et qui a été, au xiiie siècle, le champion le plus énergique de la liberté religieuse en Bretagne ! (1).

(1) *Les reliques de saint Guillaume depuis la Révolution.* — La châsse, qui était placée au-dessus du tombeau, fut transportée dans la sacristie, en 1794, par le vicaire constitutionnel, M. Paturel, qui l'y retrouva en 1799. Une commission nommée, en 1847, par Mgr Le Mée, en vérifia le contenu et en dressa procès-verbal. On y reconnut quelques lambeaux de toile et de soie ; deux étoles; un sac contenant de la poussière d'ossements ; des ossements, ayant des rapports anatomiques avec ceux de l'autre reliquaire et appartenant, d'après le rapport de deux médecins, à un corps de haute stature ; un denier du duc Jean Ier, qui vivait à l'époque où les restes du saint furent *levés de terre;* une bande de parchemin portant ces mots, en caractères du xiiie siècle : *Hic est carnis et pulvis beatissimi Guillelmi.* — L'ouverture du tombeau, faite à la même époque, prouva qu'il n'y restait plus d'ossements. Les procès-verbaux, que nous venons de résumer, ont été publiés par M. S. Ropartz, dans son avant-propos de la *Vie de saint Guillaume*, par La Devison.

Aujourd'hui, le chef de saint Guillaume et les restes de saint Brieuc sont déposés à la sacristie de la cathédrale, dans un reliquaire donné par Mgr de Quélen. Un autre reliquaire contient aussi quelques ossements de saint Guillaume (un tibia et un fémur) ; mais les fidèles cherchent en vain, dans la cathédrale, l'antique tombeau qui a été vénéré par tant de générations. En faisant la nouvelle installation de la chapelle qui le renfermait, on a trouvé qu'il gênait la circulation et on l'a détruit, au lieu de le déplacer. La pierre supérieure du soubassement a été transportée au-dehors, près de l'une des portes de l'église ; la statue tumulaire a été recueillie dans la chapelle de Saint-Guillaume, que des mains pieuses ont relevée, à l'entrée de la ville, sur les ruines de l'ancienne collégiale. — Pourquoi

Non content d'avoir fait rendre à son prédécesseur des honneurs éclatants, l'évêque Philippe autorisa une collégiale, sous le vocable de saint Guillaume, dans la très ancienne chapelle de Notre-Dame de La Porte. Cette chapelle reçut de bonne heure le nom du nouveau saint; mais il n'est pas probable qu'elle soit devenue collégiale avant 1247, puisque, à cette date, Mahaut, dame de Pordic, y fondait un canonicat, « dans le cas, disait-elle, où des chanoines y seraient établis. » (1).

En 1248, Philippe ayant achevé l'œuvre qu'il s'était proposée, résolut de faire un pèlerinage en Terre-Sainte. Le monde chrétien était toujours entraîné vers l'Orient et le plus grand roi du moyen-âge, Louis IX, prenait la croix et se dirigeait vers l'Egypte, centre de la puissance musulmane. On ignore comment l'évêque de Saint-Brieuc fit son pèlerinage, mais on sait qu'il mourut en Terre-Sainte, l'année même de son départ.

A part quelques faits se rattachant à l'histoire générale, ce qui a dominé jusqu'à présent dans l'histoire de la ville de Saint-Brieuc, ce sont les souvenirs pieux, au-dessus desquels planent les noms de saint Brieuc et de saint Guillaume. Nous aurions aimé à donner, en même temps, quelques détails sur l'organisation de la cité; mais les chartes des monastères, si instructives en ce qui concerne les paroisses de leur voisinage, ne sont ici d'aucune utilité, puisqu'il n'y avait pas de couvent à Saint-Brieuc. Il est certain cependant que le commerce commençait à s'y développer. Une enquête faite en 1296, par ordre du roi de France, à Saint-Brieuc et dans les villes voisines, à l'occasion d'une guerre avec l'Angleterre, constatait que nos

donc ne relèverait-on pas aussi, dans la cathédrale, le tombeau et le culte d'un saint qui lui appartient à tant de titres? Bien des voix l'ont demandé et le demandent encore. C'est à l'évêque qui occupe le siège de saint Guillaume, d'apprécier s'il convient que ce vœu soit réalisé.

(1) « *Quod si fiant canonici* apud cappellam sancti Guillelmi, dictus Alanus constituatur canonicus, si voluerit. » (Archives des Côtes-du-Nord).

ports échangeaient largement le blé et autres denrées du pays contre les vins du midi (1).

D'autre part, les dépenses considérables que firent les évêques Guillaume et Philippe dans la construction de la cathédrale, les offrandes abondantes qu'ils recueillirent, tout cela prouve aussi que les habitants avaient des ressources, et qu'ils n'hésitaient pas à les employer à une œuvre religieuse et artistique (2). Grâce à eux, chaque génération a continué à bâtir dans cette église une chapelle ou un tombeau, et à graver ainsi sur la pierre une page de l'histoire de la cité.

Résumé. — La période qui s'étend du xie à la fin du xiiie siècle, nous montre l'*évêque, seigneur de la cité*, tant au temporel qu'au spirituel. Les faits principaux de cette période sont la découverte et la translation des reliques de saint Brieuc, puis l'épiscopat et la canonisation de saint Guillaume.

(1) Trésor des chartes de Bretagne, aux Archives nationales, d'après les *Anciens Evêchés de Bretagne*, III (1re partie), p. clxxv.

(2) Des travaux faits au xiiie siècle, au temps de saint Guillaume et de Philippe, il ne reste guère, sans tenir compte de quelques murs et galeries rattachés à des constructions plus récentes, que la croisée de l'église, les transepts et la tour du nord, ou tour Brieuc.

CHAPITRE III.

LE XIVe ET LE XVe SIÈCLE.

I. XIVe SIÈCLE. — Guerre des Blois et des Montfort.— Les évêques Guy de Montfort, Hugues de Montrelais et Guillaume Anger.— Pillages de la ville.— Sièges de 1375 et de 1394. — Intervention des bourgeois dans un traité. — Les capitaines de Saint-Brieuc et ceux de Cesson. — II. XVe SIÈCLE. — Les évêques Jean de Châteaugiron, Alain de La Rue, Guillaume Brillet, Jean L'Epervier, Jean Prégent, Pierre de Laval et Christophe de Penmarch.— La guerre des pies et des geais. — Réunion de la Bretagne à la France. — Les Cordeliers à Saint-Brieuc. — III. Organisation intérieure. — Statistique et archéologie. — Familles nobles. — La bourgeoisie. — Le commerce.

I. — LE XIVe SIÈCLE.

Avec le XIVe siècle s'ouvre pour la Bretagne une série de luttes, où elle eut beaucoup à souffrir, mais où se révélèrent, dans tout leur éclat, la bravoure et le caractère énergique de ses enfants. C'est l'époque de la guerre de Cent ans et de cet épisode si célèbre en Bretagne sous le nom de guerre des Blois et des Montfort. Le récit de ces combats n'est pas sans intérêt pour notre région, car les Blois sont les successeurs des Penthièvre. Le duc de Bretagne Jean III avait, en effet, fondé une nouvelle maison de Penthièvre, en donnant cette principauté à son frère Guy. La fille de Guy, Jeanne, apporta en dot à Charles de Blois ses domaines de Penthièvre et, comme héritière de son oncle Jean III, elle disputa le duché de Bretagne à un autre de ses oncles, Jean de Montfort.

Saint-Brieuc n'étant qu'une ville ouverte, placée sous

l'autorité pacifique de ses évêques, ne pouvait prendre à la lutte la même part que les places fortes de la principauté. Elle fut cependant ravagée, mais ce fut à l'occasion d'une querelle particulière, qui existait depuis longtemps entre les familles Du Boisbouessel et de Plédran. Dès 1311, Guillaume Du Boisbouessel et Jean de Plédran avaient échangé leurs gages de duel, *gagia duelli*, devant la Cour de l'évêque, et il avait fallu l'intervention de la Cour du roi pour arrêter le duel et faire rendre les gages (1). Cette lutte fut reprise par Pierre Du Boisbouessel et Henri de Plédran, quoiqu'ils fussent tous les deux du parti des Blois. Du Pas prétend, dans des notes recueillies par l'abbé Ruffelet (2), que Henri de Plédran s'empara de la cathédrale, du manoir épiscopal, pilla les biens des chanoines et fit subir aux habitants tant de mauvais traitements qu'il fut excommunié.

Suivant le même historien, l'évêque Guy de Montfort aurait, par amour de la paix, levé cette excommunication portée par son prédécesseur, et institué, en 1353, le sieur de Plédran capitaine de la *tour* et *du manoir* de Saint-Brieuc. Ces mots semblent indiquer un lieu fortifié, comprenant probablement l'évêché et la cathédrale. Ces deux édifices communiquaient en effet et formaient, au milieu de la ville, une véritable forteresse où tout le monde se réfugiait en cas d'alarme. Cette fois, les deux ennemis se livrèrent combat dans la place même et le désordre fut bientôt à son comble ; la tour, une partie de l'église et le manoir furent saccagés et brûlés. Enfin Charles de Blois s'interposa et fit rendre leurs biens à l'évêque et au chapitre.

Ce prince venait de sortir de captivité, grâce à la duchesse Jeanne, sa femme, et aux Etats de Bretagne, qui s'étaient réunis à Dinan, le 29 septembre 1352, pour traiter de sa délivrance. L'évêque Guy de Montfort avait adhéré aux délibérations de cette assemblée, et les représentants de plusieurs *bonnes villes* y avaient fait apposer « les

(1) Voir les *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. I, p. 19.

(2) Archives Du Bois de La Villerabel.

sceaux des contracts des dites villes. » Il est fait mention dans cet acte des bourgeois de Dinan, Lamballe, Guingamp, La Roche-Derrien, Moncontour, Jugon et Châtelaudren, mais non de ceux de Saint-Brieuc (1).

Guy de Montfort répara les maux de la guerre civile. Il peut être cité comme l'un des restaurateurs de la cathédrale.

L'évêque le plus célèbre de Saint-Brieuc, au XIVe siècle, fut Hugues de Montrelais (1358-73). Conseiller de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, il défendit avec habileté les droits de cette princesse, au traité de Guérande (1365). Par ce traité, Jean de Montfort conservait le duché de Bretagne, et Jeanne de Penthièvre, renonçant à ses prétentions après la mort de son mari, gardait son fief patrimonial, le Penthièvre.

La guerre civile ainsi terminée, Hugues de Montrelais crut pouvoir, sans renier son passé, se rapprocher de Jean de Montfort, qui le fit chancelier. Quand Montfort eut demandé contre la France le secours des Anglais, l'évêque de Saint-Brieuc se sépara de lui, il est vrai, mais il eut dès lors une position difficile en Bretagne. Il fut même obligé, en 1372, de se défendre du reproche d'ingratitude auprès du duc d'Anjou, gendre de Charles de Blois. Il lui promit « de ne pas empêcher la canonizacion de Mons. Charles de sainte memoire, duc de Bretagne, de laquelle le proces est comencez en court de Rome, maes en l'avenir de Dieu et a exultacion doudit Monsieur Charles et de l'ostel de France duquel il est descendu, d'y procurer et avancer. » (2).

Fatigué sans doute de ces attaques, Hugues de Montrelais se retira dans la ville d'Avignon, auprès du pape. Il fut créé cardinal et connu sous le nom de cardinal de Bretagne.

Si Saint-Brieuc eut moins longtemps à souffrir que d'autres villes dans la lutte des Blois et des Montfort,

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 1486.

(2) Dom Morice, *Preuves*, t. II. col. 50.

il n'en fut pas de même lorsque le duc Jean IV se fut brouillé avec son puissant vassal, Olivier de Clisson. Les habitants de Saint-Brieuc étaient favorables à Clisson, qui avait rempli la ville de gens de guerre et de provisions. Ils soutinrent, en 1375, dans la cathédrale fortifiée à la hâte, un siége contre le duc, que les Anglais étaient venus renforcer. Après avoir battu les murs inutilement, pendant quinze jours, avec ses machines, le duc, menacé par une diversion des amis de Clisson, fut obligé de se retirer, et bientôt après il passa en Angleterre.

On assistait alors à des faits de guerre vraiment surprenants. Un Breton, né à peu de distance de Saint-Brieuc, Sylvestre Budes, s'en allait, avec quelques milliers de ses valeureux compatriotes, rétablir en Italie l'autorité du pape Grégoire XI et renouvelait, en combat singulier, dans les premiers mois de l'année 1377, les exploits de la journée des Trente. Cette fois, c'était le combat des Dix : Dix Bretons contre dix Allemands, en présence des Romains épouvantés ! (1).

En même temps, Charles V chassait les Anglais de France, aidé de quelques fidèles Bretons, au premier rang desquels il faut placer Bertrand Duguesclin. La Bretagne, abandonnée de son duc, se rattachait à la France quand, par une inspiration malheureuse, Charles V en prononça la confiscation. Aussitôt elle se leva, comme un seul homme, pour défendre son indépendance, et beaucoup de seigneurs du parti des Penthièvre se rallièrent, à Dinan, au duc Jean IV, qui s'était empressé de revenir d'Angleterre.

Ces changements de souverains produisirent une telle confusion qu'on ne saurait citer, d'une manière certaine, l'évêque qui occupait alors le siége de Saint-Brieuc.

Après l'avénement du jeune roi Charles VI, les barons de Bretagne décidérent leur duc à se réconcilier avec lui par le second traité de Guérande, en 1380. Ce traité fut

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 134. (Gestes des Bretons en Italie, par Guillaume de La Perene).

accepté par Jeanne de Penthièvre, qui donna une nouvelle preuve de désintéressement en jurant la paix, par la noblesse, le clergé et notamment l'évêque de Saint-Brieuc, Guillaume Anger; mais ce qui rend cet acte encore plus important pour nous, c'est que les bourgeois de Saint-Brieuc le ratifièrent « le pénultième jour d'avril 1381 », avec Hélie Du Rouvre, sieur de Boisboissel, chevalier, « capitaine de Saint-Brieuc desVaulx. » (1). L'approbation des bourgeois fut donnée à part, après celle de leur capitaine, et nous insistons sur ce fait, parce que c'est la première fois, croyons-nous, que les bourgeois de Saint-Brieuc sont cités dans l'histoire de Bretagne. Ils étaient organisés sans doute, depuis quelque temps, suivant cette forme moitié religieuse, moitié civile, qu'on appelait le *général de la paroisse*, c'est-à-dire la généralité des habitants; mais les preuves de cette organisation font défaut.

Nous venons de citer un capitaine de Saint-Brieuc. Pour les auteurs des *Anciens Evêchés de Bretagne*, le château de Saint-Brieuc n'était autre que celui de Cesson. Nous croyons, au contraire, qu'ils étaient parfaitement distincts, au XIVe siècle, et que le château de Saint-Brieuc était la cathédrale, pourvue de quelques ouvrages avancés et assez bien fortifiée pour soutenir un siége.

On trouve d'ailleurs, à côté des gouverneurs de Cesson, des capitaines de Saint-Brieuc (2). Parmi ces derniers, nous avons déjà cité Henri de Plédran et Hélie Du Rouvre. Celui-ci était appelé naturellement à cette charge comme prévôt de l'évêque, en qualité de seigneur du Boisboissel; mais peut-on ranger parmi ses successeurs Simon et Alain de Montbourcher, qui furent investis par le duc de Bre-

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 277.

(2) *Capitaines de Saint-Brieuc:* 1353, Henri de Plédran; 1381, Hélie Du Rouvre; 1387, Olivier de Kermeno; 1388, Alain et Simon de Montbourcher; 1403, Jean Ragueuel et Guillaume Brossay. A part les derniers qui ont été nommés par le duc, il est probable que les capitaines de Saint-Brieuc n'étaient ordinairement que les prévôts de l'évêque; aussi ne sont-ils plus cités à partir du XVe siècle. Ce n'est qu'à la fin du XVIIe qu'on a créé les gouverneurs de Saint-Brieuc.

tagne, en 1388, de la garde « du chastel et forteresse de Saint-Brieuc » (1), et promirent par serment de ne le rendre qu'au duc, ou à ses gens par son commandement ? Cela ne semble pas douteux, car les faits suivants prouvent que le duc avait des représentants, en temps de guerre, dans la ville même de Saint-Brieuc.

En 1394, Clisson vint attaquer cette ville. Il détruisit les murs et les guérites de l'église, avec un grand nombre de machines, et s'en rendit maître au bout de quinze jours, au rapport de la Chronique de Saint-Brieuc et de d'Argentré (2).

Le duc furieux rassembla une armée dans le pays de Vannes, la divisa en trois corps et la conduisit sur les grèves de Hillion, d'où il envoya offrir le combat au connétable. Celui-ci, qui s'était fortifié dans la ville, ne jugea pas à propos d'en sortir.

Le roi de France s'étant interposé, le duc se retira dans la place forte de Dinan et accepta l'arbitrage du duc de Bourgogne, au sujet de plusieurs actes de violence que Clisson lui imputait : « ont esté pris, disait celui-ci, aucuns habitans qui alloient en pélerinage à Notre-Dame de La Fontaine à Saint-Brieuc, qui sont encore au pain et à l'eauë en prison. » (3). Le duc Jean IV avait aussi à se plaindre de Clisson, qui avait largement usé de représailles. Il se montra cependant généreux et se réconcilia bientôt avec son terrible vassal.

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 557.

(2) « Cathedralem Ecclesiam sancti Brioci tunc temporis et diu ante fortificatam et partem Ducis Britannie Domini sui superioris tenentem obsedit, murosque et garitas ipsius Ecclesie cum pluribus machinacionibus sine mora disrupit, ipsamque infra quindenam cepit. » (*Chronicon Briocense*, dans les *Preuves* de l'histoire de dom Morice, t. I, 71.)

Clisson « se mist en campaigne et alla le dix neufiesme de juin mille trois cens quatre vingts quatorze assieger la ville de Sainct Brieuc, qui estoit tenuë par les gens du Duc : mais elle n'estoit aucunement close, comme encore n'est-elle... mais ceux de dedans auoient aucunement fortifié les advenuës et l'Eglise et se tenoient dedans. Ils furent assaillis par le sieur de Clisson et forcez au bout de quinze jours et fut la ville pillee le vendredy ensuyuant. » (*Histoire de Bretaigne*, par d'Argentré, f. 532).

(3) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 632.

Par un retour pieux, assez commun chez les rudes guerriers de cette époque, Clisson et sa seconde femme, Marguerite de Rohan, firent plusieurs fondations dans la cathédrale de Saint-Brieuc. Clisson, « considérant la fragilité de humaine nature qui chacun jour laboure en tirant homme et femme à sa fin », y fonda largement pour lui des services et des anniversaires, et laissa « pour la réparation d'icelle, 300 livres. » (1). Marguerite, de son côté, légua « ès fabriques de l'église cathédrale et du manoir épiscopal de Saint-Brieuc, pour ce qu'elles ont été endommagées par les guerres, à chacune des dictes fabriques, 500 livres. »

A ce sujet, il est curieux de remarquer que, pendant ce XIV[e] siècle, où la cathédrale avait été si souvent une place de guerre, on n'avait cessé d'y faire des travaux de construction et d'embellissement. C'est à ce siècle qu'on rapporte le chœur aux cinq arcades, les hardis contreforts qui soutiennent le chevet et l'élégante chapelle de la Vierge.

Guillaume Anger mourut, en 1403, dans son manoir des Châtelets, *in manerio suo de Casteleto*, dit l'obituaire.

II. — LE XV[e] SIÈCLE.

Jean de Châteaugiron ou de Malestroit, ancien premier président à la Cour des Comptes de Bretagne, occupa le siége de Saint-Brieuc, de 1405 à 1419. Il fut l'ami et l'exécuteur testamentaire d'Olivier de Clisson, dont la vie batailleuse finit en 1407. Il vit probablement la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine par Marguerite, fille du connétable et femme de Jean de Blois, comte de Penthièvre. N'est-il pas étonnant que le nom de cette princesse, qui rappelle tant d'actes audacieux et coupables, soit aussi attaché à plusieurs des plus gracieux monuments de l'art chrétien au XV[e] siècle ?

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 779.

L'épiscopat de Jean de Châteaugiron fut encore marqué par deux faits d'un genre bien différent :

« En 1406, s'esleverent les habitants de la cité de Saint Brieuc des Vaulx à l'encontre des officiers du duc Jean de Bretaigne leur seigneur et rompirent ses mandements, se portants rebelles et desobeissants en plusieurs manieres. Mais pour les corriger envoya le Duc contr'eux à main armee le Comte de Richemont, son frere qui nouuellement estoit retourné de France en Bretaigne : lequel Comte de Richemont fist cesser cette commotion, car pour repeller leurs oultraiges, il fist premier pugnir publicquement les inuenteurs et conspirateurs de celle rebellion, qui fut aux aultres exemplaire de non faire semblables emprinses. » (1). Décidément, au milieu de ces hommes de fer, la vie devenait dure aux pacifiques habitants de Saint-Brieuc !

On comprend, par suite, avec quelle joie évêque et habitants accueillirent, en 1418, l'apôtre de la paix, Vincent Ferrier, dont la réputation de sainteté opérait partout des prodiges. Ce religieux espagnol avait été appelé par le duc Jean V. Après avoir parcouru la plus grande partie de la Bretagne, il venait de Châtelaudren, modestement monté sur un âne. A peine eut-il fait son entrée à Saint-Brieuc qu'on y vit arriver les évêques de Tréguier et de Saint-Malo, la noblesse et les habitants des campagnes. Une immense multitude se pressa, pendant plusieurs jours, dans la cathédrale, pour entendre l'homme de Dieu et ne se sépara de lui qu'avec peine, quand il partit pour Dinan.

Jean de Châteaugiron fut, comme Hugues de Montrelais, chancelier de Bretagne. Il avait fait, en cette qualité, deux voyages à la cour d'Angleterre, au temps du roi Henri IV. Le sauf-conduit, qui lui fut délivré à cette occasion, lui donnait le titre d'évêque de *Seint-Biriok*. Transféré au siège de Nantes, il fut nommé cardinal.

Alain de La Rue (1419-24) se trouva, comme son prédécesseur, mêlé aux affaires politiques de la Bretagne, en qualité de conseiller du duc Jean V. Il prit avec ardeur le

(1) *Histoire de Bretagne*, par Le Baud, p. 440.

parti de celui-ci, pendant la captivité que lui firent subir, au château de Chantoceaux, les Penthièvre, poussés à la révolte par leur mère, la vindicative Marguerite de Clisson. L'attentat de Chantoceaux se termina par la délivrance du duc et la confiscation des biens des Penthièvre (1420).

Le duc ayant fait vœu, pendant sa captivité, d'aller en pèlerinage à Jérusalem, dans les trois mois de sa délivrance, l'évêque de Saint-Brieuc fut envoyé en cour de Rome « pour le fait du relaschement de nos dits voulz (vœux) » et reçut, à cette occasion, cent écus d'or. Il fut décidé « qu'un homme notable et suffisant » irait, à la place du duc, offrir au Saint-Sépulcre cent florins d'or et qu'il aurait cent écus d'or pour ses frais (1).

En même temps, les représailles continuaient contre les Penthièvre. Un de leurs plus actifs partisans, Morice de Ploesquellec, fut enfermé dans la tour de Cesson. Malgré les ordres du duc, il avait suivi les seigneurs de Penthièvre à La Rochelle, puis il avait couru la mer, pillant les navires marchands et commettant toutes sortes de méfaits. La tour de Cesson, avec ses épaisses murailles, ne put retenir le hardi pirate, qu'attirait la mer où il avait fait tant de courses aventureuses. Il s'évada : « Lesquelles prinsons iceluy Morice rompit, à la nonscavance de nos capitaine, portier et autres gardes dudit lieu, s'en est extrait et mis hors sans ce que dempuix on l'ait peu trouver. » (2). C'est en ces termes pittoresques que le duc exprimait son désappointement, tout en s'accordant la confiscation des biens du fugitif.

Jean V, croyant que les Penthièvre avaient été soutenus dans leur trahison par la cour de France, s'était laissé entraîner dans l'alliance anglaise et bourguignonne, depuis le honteux traité de Troyes ; mais son vaillant et loyal frère, Arthur de Richemont, s'efforçait de relever le parti français en Bretagne et de réconcilier la Bourgogne et la France. Les Etats furent réunis à Dinan, le dernier jour

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 1068 et 1450.
(2) Id. t. II, 1141.

de décembre 1422, à propos d'un voyage que Jean V se proposait de faire en Bourgogne. On y vit paraître les procureurs des bourgeois et habitants des bonnes villes de *Saint-Briou* et autres, et messire Jehan de La Chapelle apposa son sceau sur les actes, « pour les bourgeois de *Saint-Briou* et de Vannes qui semblablement l'en requirent. » (1).

Jean V, mécontent de la conduite du roi de France à son égard, traita de nouveau avec les Anglais, ratifia, en 1427, le traité de Troyes, et le fit ratifier dans une session des Etats, où l'évêque Guillaume Brillet et le chapitre de Saint-Brieuc furent représentés (2). Cette adhésion, qu'on voudrait effacer de notre histoire, disparut bientôt dans un élan généreux, et l'esprit breton, si sympathique aux Français, finit par triompher des motifs personnels qui attachaient les Montfort aux Anglais.

En 1439, l'évêque Jean L'Epervier assista, comme délégué de Jean V, aux Etats-généraux d'Orléans, où il fut décidé que la France ferait la paix avec l'Angleterre et, l'année suivante, il passa en Angleterre pour régler les indemnités que réclamaient des négociants bretons, dont les navires avaient été pillés par les Anglais (3).

A la reprise des hostilités, c'est encore un Breton, Arthur de Richemont, qui, complétant l'œuvre de Duguesclin et de Clisson, porta, par la victoire de Formigny, l'un des derniers coups aux Anglais dans la guerre de Cent ans. Parmi les compagnons du connétable, nous ne pouvons oublier le brave Geoffroy de Couvran, dont la famille habitait Plérin et Trémuson. Après avoir suivi Richemont, dans sa vie aventureuse, depuis 1436, il combattit encore à ses côtés à Formigny et s'attacha bientôt tout-à-fait au service de la France.

Pierre II, alors duc de Bretagne, est surtout connu par ses bizarreries. Il eut cependant le mérite de mettre de l'ordre dans l'administration et de diminuer les impôts

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 1128.
(2) Id. t. II, 1200.
(3) Id. t. II, 1327.

exorbitants, établis par ses prédécesseurs. Il aimait à s'entourer des députés des trois ordres qu'il réunit, à Vannes, en Parlement général. Dans la session de 1451, le procureur des bourgeois de Saint-Brieuc fut Guillaume Guynyeou et, dans celle de 1455, Pierre Plufragan (1).

L'évêque de Saint-Brieuc, Jean Prégent, y siégea également, après s'être vu disputer son évêché par deux concurrents. Son talent le fit sans doute remarquer, puisqu'il fut choisi à Vannes, en 1456, pour prononcer le panégyrique de saint Vincent Ferrier. Ce religieux était mort à Vannes, en 1419, à la suite de la mission célèbre dont nous avons parlé. Il venait d'être canonisé, en 1455. La ville de Vannes ayant conservé les reliques de Vincent Ferrier, c'est là que son corps fut levé de terre, suivant l'expression consacrée, le 5 avril 1456 (2), et que l'évêque de Saint-Brieuc eut l'honneur de faire son éloge, en présence du cardinal Alain de Coetivy, légat du pape, du duc Pierre et de cette douce et pieuse duchesse, qui devint la *bienheureuse* Françoise d'Amboise.

C'est du temps de l'évêque Prégent que Charles, duc de Normandie, frère de Louis XI, vint se réfugier en Bretagne et traversa Saint-Brieuc, le 7 mars 1468. « A la premiere arrivée et joyeuse entrée de Monseigneur le duc de Normandie, on délivra tous les prisonniers chargez de cas, confessez et non confessez, criminel ou civil, sans que jamais sur ce pussent estre requis ni repris. » Les mêmes honneurs furent rendus au duc Charles, dans plusieurs villes des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier (3).

Désireux de se consacrer tout entier aux soins de son diocèse, Jean Prégent résigna les fonctions de premier président au Parlement de Rouen, que le roi lui avait confiées. C'est avec un véritable goût d'artiste qu'il dirigea les embellissements de sa cathédrale. Dans la première partie du XVe siècle, on y avait fait de grosses réparations, rendues nécessaires par les sièges que l'église avait sup-

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 1569 et 1671.
(2) Id. t. II, 966.
(3) Id. t. III, 200.

portés ; c'est aussi à cette époque qu'on attribue la belle fenêtre du transept du midi et la seconde tour du portail, du même côté. Dans la seconde partie de ce siècle, Jean Prégent y ajouta un vrai chef-d'œuvre. Il fit construire une chapelle, aux colonnes élégantes et hardies, « une des plus belles structures d'architecture qu'on puisse voir dans la province », dit un manuscrit de 1726 (1). Elle fut bâtie, nous l'avons indiqué, sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Guillaume, dont elle garda le tombeau, mais elle prit le nom de chapelle du Saint-Sacrement. Jean Prégent voulut y être inhumé, dans une labbe faisant face à l'arcade du transept. Près de cette arcade, une petite porte conduit à un charmant escalier en granit, engagé dans une tourelle qu'on aperçoit du dehors. On arrivait par cet escalier à une salle, dite de la Librairie, et à un passage qui communiquait avec l'évêché.

L'exemple de goût artistique, donné par l'évêque Prégent, contribua beaucoup, comme nous le verrons plus loin, au progrès de l'architecture civile à Saint-Brieuc, au xve siècle et dans le siècle suivant.

Pierre de Laval ne suivit pas ces belles traditions. On ne connaît de lui que son aveu de 1472 au duc François II, le plus ancien des aveux du fief épiscopal qui ait été conservé, et le long procès qu'il soutint pour rester évêque commendataire (2) de Saint-Brieuc, même après avoir été nommé archevêque de Reims. Cet usage de la commende ecclésiastique devint l'origine de nombreux abus.

Sous l'épiscopat de Christophe de Penmarch (1478-1505), il se passa de graves événements en Bretagne.

Le duc François II, qui représentait une branche collatérale de la maison de Montfort, avait laissé son favori, le trésorier Pierre Landais, provoquer, par sa conduite honteuse et tyrannique, le mécontentement de la province et la révolte d'une partie de la noblesse. Il s'ensuivit une

(1) Ce manuscrit a été, dit on, rédigé par un secrétaire de l'évêque de La Vieuxville.

(2) Le commendataire jouissait du titre et des revenus d'un bénéfice, sans en exercer les fonctions.

guerre civile ; mais, au moment d'engager le combat, l'armée ducale fit défection. On s'entendit pour hâter la perte de Landais. Il fut arrêté, jugé et exécuté, presque à l'insu du duc (1486).

François II ne fit que changer de tuteur et devint un instrument passif entre les mains des nombreux prétendants à la main d'Anne, sa fille. Entraîné dans une guerre contre la France, il fut vaincu à Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488, et mourut, la même année, laissant son duché sous l'influence française.

On s'était donc beaucoup agité en Bretagne, on avait beaucoup crié, sans porter de grands coups, contrairement à la coutume de notre belliqueux pays; aussi plusieurs auteurs ont-ils comparé ces rencontres à des batailles d'oiseaux. On en trouve le piquant tableau dans le *Compendium,* ou abrégé historique, de Jean Rioche, cordelier du couvent de Saint-Brieuc, au XVIe siècle : « En Bretagne, dit-il, une grande querelle s'éleva (en 1484), entre le duc et ses barons, à l'occasion du trésorier Landais. Tout cela c'était brandons de guerre. Aussi un Allemand, dans ses additions sur Palmiéri, rapporte que, vers l'an 1484, les geais et les pies, rassemblés sur un espace de quelques milles et se livrant en l'air un grand combat, donnèrent aux Bretons un prodigieux spectacle. Nous-même nous avons su de nos anciens, par une tradition qui dure encore, que cette bataille s'était donnée au lieu dit Malhala, non loin de la ville de Saint-Brieuc. » L'auteur indique ensuite la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, la mort du duc François II et le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, puis il ajoute : « telle fut la conclusion de la guerre des pies et des geais. » (1).

Où faut-il chercher l'explication de cette boutade, sinon dans le regret avec lequel les Bretons, si français de cœur, accueillirent tout d'abord, à l'exemple de la duchesse Anne, la réunion de leur province à la France ? Cette

(1) *Compendium temporum et historiarum ecclesiasticarum,* ab Ascensione Christi usque ad nostra tempora, authore fratre Johanne Rioche, Parisiis, 1576. — Cité par M. de La Borderie, dans la Galerie bretonne, 1881.

réunion ne devint définitive que par une série de mariages, notamment celui d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, en 1491, puis avec Louis XII, en 1499. A l'occasion du second de ces mariages, l'évêque de Saint-Brieuc assista, comme témoin, au contrat par lequel Louis XII, ratifiant les actes du duc François II et de Charles VIII, reconnaissait les droits et priviléges de la Bretagne. Voilà ce qu'il était permis de stipuler et de revendiquer hautement, et nous verrons si nos pères y ont jamais manqué sous l'ancienne monarchie.

Avec ce grand fait se termine pour nous le xve siècle, mais il convient d'y rattacher encore deux actes de la vie de l'évêque Christophe de Penmarch.

Le premier est relatif à la fondation des Cordeliers. La ville de Saint-Brieuc n'avait pas de couvent, lorsqu'en 1451, les Cordeliers résolurent de s'y établir. Le chanoine Goueorius leur offrit un petit hôpital, près de Notre-Dame de La Fontaine, et fit ratifier ce don par le duc Pierre II. Christophe de Penmarch, voyant ces religieux persécutés par le chapitre, les prit sous sa protection. Grâce à lui, ils commencèrent à construire une maison près du Légué et obtinrent enfin, en 1503, de Thébauld de Kaymmerch, seigneur du Quilio, et de Jehanne de Couvran, sa femme, le manoir de la Haute-Garde, avec de vastes dépendances, au sud de la ville (1).

L'évêque, qui avait approuvé cette fondation, l'encouragea, deux ans plus tard, dans son testament : « Item à mes pauvres Cordeliers, je leur donne six pipes de mon vin vieil. Item, moyennant que mes armes soient mises comme à Monsieur du Quilliou... pour ce que je suis suzerain du fié et que j'aye esté cause de les faire venir par deça, o ces conditions je leur cède et donne la somme de cinq cents escuz pour ayder a faire l'œuvre, affin que ils pryent Dieu pour moy. » (2).

Ce testament, dans lequel se révèle, d'une manière aussi

(1) Archives des Côtes-du-Nord

(2) Id.

délicate que généreuse, l'âme du bon évêque, contient un autre article, qui mérite d'être signalé comme un trait des mœurs du temps : « Item je donne et lègue à ma recluse... cent livres monnoie une fois payez. ». Qu'était-ce que cette recluse ? – Le manuscrit de 1726, que nous avons déjà cité, porte que l'évêque de Saint-Brieuc avait enclos, en 1460, dans une maison près de l'église de Saint-Guillaume, une religieuse qui l'en avait requis. D'après la date, cet évêque devrait être Jean Prégent. D'autre part, la chronique des Cordeliers raconte que Christophe de Penmarch consultait souvent « une très pieuse femme recluse près du porche de Saint-Guillaume » et lui recommandait ses projets. Il y a donc eu, à la fin du xve siècle, une ou plusieurs recluses de Saint-Guillaume, qui ont été vénérées par le peuple et même par les évêques.

III. — ORGANISATION INTÉRIEURE.

Si un testament fournit des renseignements utiles à l'histoire, les vieux comptes commencent à en donner quelques-uns d'un intérêt tout particulier (1). On y voit que les meilleures terres se vendaient, au plus, 8 sous le journal, et qu'on avait quelquefois un journal, en forêt ou en lande, pour un sou.

Le tonneau de vin valait de 10 à 15 livres ; la livre de cire, 5 sous 6 deniers ; le tonneau de froment, contenant 12 perrées de 2 boisseaux chacune, 8 livres 8 sous, en 1391 ; 7 livres 10 sous, en 1426; 4 livres 15 sous, en 1466, ce qui faisait varier le prix de la perrée de 7 à 12 sous. Le bas prix des denrées tenait sans doute aux mesures prises par le duc Jean V, dans sa troisième constitution sur *la police :* « Ayant appris qu'on met hors du pays par mer et terre des denrées et vivres qui sont necessaires pour la provision de nostre pays, à quoy se sont

(1) Archives des Côtes-du-Nord.— Fonds du duché de Penthièvre et de l'Evêché de Saint-Brieuc.

appliquez plusieurs couratiers et regratiers par la grant avarice et par la grant convoitise de la pecune et monnoie qu'ils ont... quelles choses sont cause et moyen de la cherté qui est en nostre pays... défend l'exportation des denrées fors seulement vins, poissons, fourmens, saigles et saulx, sans le congié et licence du grant conseil... au regard des regratiers, défend que les laboureurs ne s'entremettent de fait de marchandise, fors tant seulement de la revenue de leurs terres. » (1).

Les ouvriers ordinaires recevaient 20 deniers par jour, et les maîtres, 2 sous, avec la nourriture, qu'on estimait 15 deniers. En 1492, le chapitre de la cathédrale payait 2 sous « à un claveurier, pour fere les goupilles et adoublé les vaires pour reparer les vittres de l'église ».

Les artistes ne manquaient pas, car si nous ne connaissons pas leurs noms, nous pouvons du moins apprécier leurs œuvres. Outre la chapelle du Saint-Sacrement, que fit construire l'évêque Prégent, le XV[e] siècle nous a laissé plusieurs habitations particulières, qui ont dû être aussi riches qu'élégantes. Ce sont l'hôtel de Rohan, avec son pignon à machicoulis et sa colonnade intérieure (2) ; l'hôtel du Saint-Esprit, habité ordinairement par quelque dignitaire du chapitre, et remarquable par sa gracieuse tourelle ; deux maisons de la rue Saint-Jacques, dont les sculptures sur bois ont été malheureusement mutilées. Autour de la cathédrale et du manoir épiscopal se groupaient, en outre, les hôtels, rebâtis depuis ou démolis, de Quincangrogne, de Kernier, de Cardenoual, et un assez grand nombre de maisons prébendales. Les rues Saint-Gilles, Saint-Gouéno et Saint-Guillaume n'avaient pas de maisons aussi anciennes ni aussi considérables.

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. II, 1152.

(2) Les auteurs des *Anciens Evêchés* croient que cet hôtel a été bâti par une branche de la célèbre famille des Rohan ; mais le terrier de l'évêché n'en fait pas mention, bien qu'il donne les noms des propriétaires, au moins depuis le XVI[e] siècle. On y voit seulement que cet hôtel était habité par des Rouxel, et que la maison voisine fut vendue, en 1570, à François Rohan et à Christine Le Normant, qui semblent appartenir, par eux-mêmes et par leurs alliances, à des familles bourgeoises.

Les nobles qui résidaient en ville, au commencement du xve siècle, étaient les Ploufragan, les Du Rouvre, les Le Nepvou, les Gourio, les Lamorgant, les Le Breton, les Turnegouet. Les Penmarch n'y vinrent qu'à la fin du siècle, à la suite de l'évêque, leur parent. Ils possédaient tous des terres dans les paroisses voisines. Ploufragan et Trégueux comptaient un grand nombre de maisons nobles, relevant de l'évêché ; Langueux et Cesson n'en avaient que quelques-unes. C'est dans ces manoirs qu'habitaient les Auffray, les Budes, les Beaulieu, les Cadoret, les Dolo, les Du Rufflay, les Lalande, les Le Forestier, les Berthelot, les Néant, qui faisaient en réalité partie de la ville épiscopale, parce qu'ils étaient du fief de l'évêque. En dehors de ce fief, mais dans le voisinage, Plérin et Trémuson avaient les Couvran, les Bérard et les Bréhand (1).

A côté du quartier du clergé et de la noblesse, les rues aux Filotiers, aux Toiles, aux Tanneurs, situées dans la partie marécageuse de la ville, étaient réservées, comme l'indique leur nom, aux ouvriers et à la petite industrie. Dans la rue de Gouët et la Grand'Rue ès Marchands, on commençait à bâtir quelques-unes de ces riches habitations, que le haut commerce devait y multiplier dans le siècle suivant.

Dès 1381, nous avons signalé l'apparition des bourgeois de Saint-Brieuc dans un acte politique, quand ils ratifièrent par leurs procureurs le second traité de Guérande. Au xve siècle, ils figurèrent bien des fois dans les grandes assemblées de la nation, Etats ou Parlements généraux. Quelquefois leur procureur y était désigné par son nom, comme en 1451 et 1455 ; le plus souvent, il ne l'était que par sa qualité. Quoi qu'il en soit, Saint-Brieuc était classé au rang des *bonnes villes*, appelées à voter l'impôt et à donner leur avis dans les affaires importantes. L'assemblée des bourgeois était-elle devenue une communauté de ville en dehors de l'église, ou bien était-elle encore le

(1) Archives des Côtes-du-Nord. (Fonds des titres féodaux et des titres de famille). — Bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc. Réformation de la noblesse, de 1426.)

général de la paroisse, convoqué après la grand'messe, pour s'occuper des intérêts religieux et civils ? Il serait difficile de se prononcer en l'absence de titres, et Saint-Brieuc n'en a pas conservé de cette époque. Il semble cependant fort probable que, dans cette cité tout épiscopale, l'élément religieux a dû rester prédominant.

D'ailleurs, elle n'est pas encore nombreuse, à Saint-Brieuc, la bourgeoisie influente, qui se recrute dans les emplois de justice et dans le commerce. Les familles Ruffelet et Favigo ne commencent qu'à paraître ; celles des Le Bigot et des La Noë sont seules citées à cause de leurs richesses, à la fin du XV[e] siècle. On lit, en effet, dans une information faite, au siècle suivant, pour la réformation de la noblesse, que plusieurs témoins avaient vu Jehan Le Bigot « lever les fouages et impôts... demeurer o Morice de La Noe qui était le plus grand et riche marchand de Saint-Brieuc, et se mêler aucune fois de marchandises, tant à la mer qu'à la terre. » (1). Jehan Le Bigot acheta le manoir de La Ville-Bougault et obtint des lettres de noblesse en 1480. Deux de ses fils eurent des abbayes et le troisième fut homme de justice. — De la bourgeoisie, on passait donc facilement, non seulement dans les postes élevés du clergé, mais aussi dans la noblesse. — A la même famille appartenait sans doute Rolland Le Bigot, qui fut exempté de l'impôt roturier, en 1487, pour services de guerre, rendus en commandant le navire *La Marie*, du Légué (2).

Le port du Légué avait déjà figuré en 1423, ainsi que la forteresse de Cesson, dans une assignation de paiement, ordonnée par le duc de Bretagne. Le commerce se faisait à Saint-Brieuc, au XV[e] siècle, assez peu par terre, à cause de la difficulté des communications, mais beaucoup plus par mer. De nombreux textes, cités par les Bénédictins, prouvent en effet que les ports de Bretagne commer-

(1) Réformation de la noblesse, de 1535. — Bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc.

(2) *Anciens Evêchés de Bretagne*, t, II, p. 176, d'après la Chambre des Comptes de Bretagne.

çaient non seulement avec l'Angleterre, mais avec l'Espagne et même les pays de l'Orient, dont ils allaient chercher les riches produits. C'est là sans doute qu'il faut chercher l'origine des rentes en poivre et en gingembre, dont on commençait à frapper les maisons des principaux marchands.

Résumé. — La ville de Saint-Brieuc, bien qu'elle ait été plusieurs fois assiégée et pillée au xivᵉ et au xvᵉ siècle, jouissait, à la fin du moyen-âge, sinon d'une situation brillante, du moins du calme et de l'aisance. A côté du clergé et de la noblesse, sous l'administration paternelle des évêques, la bourgeoisie s'organisait peu-à-peu en corps politique et arrivait par le commerce à la richesse et à l'influence. Dans cette période, l'évêque apparaît surtout comme *défenseur de la cité*.

CHAPITRE IV.

LE XVIe SIÈCLE.

I. Avant la Ligue.— Les évêques Olivier Du Chastel, Jean de Rieux, Jean Du Tillet, Nicolas Langelier. — La Cour royale à Saint-Brieuc. — Essai de réformes. — II. La Ligue.— Le duc de Mercœur. — La tour de Cesson. — Episodes de guerre, de 1589 à 1598. — Démolition de la forteresse. — La peste. — III. Organisation intérieure. — La noblesse et la bourgeoisie. — La fabrique et l'assemblée de ville. — Les procureurs-syndics et les députés aux Etats. — Le Légué.

I. — AVANT LA LIGUE.

Pendant les siècles que nous venons de parcourir, l'évêque de Saint-Brieuc avait joui, dans la ville épiscopale, d'un pouvoir considérable, non seulement au spirituel, mais au temporel, dans les affaires du fief et de la juridiction. Au XVIe siècle, ce pouvoir va subir une sérieuse transformation, dont les causes ne tarderont pas à se manifester.

Le successeur de Christophe de Penmarch fut Olivier Du Chastel (1506-1525). Rigoureux observateur de la discipline ecclésiastique, il fit, pour la maintenir, de nombreux réglements. On lui doit aussi la restauration du principal corps de logis du palais épiscopal, et le grand portail qui faisait face à la chapelle du Saint-Sacrement. Entre ce portail et la cathédrale, il y avait un passage. Est-ce en souvenir des guerres civiles du XIVe siècle, et en prévision de celles du XVIe, qu'on le ferma, pendant la nuit, par deux solides portes, d'où lui vint le nom *d'Entre les Portes ?*

La période qui s'écoula de 1525 à 1565 fut l'une des plus malheureuses pour l'évêché de Saint-Brieuc, au point de vue religieux. Le régime de la *commende* y reparut, avec des effets plus désastreux que la première fois. Jean de Rieux, qui fut nommé évêque à l'âge de dix-huit ans, garda ce titre pendant dix-neuf ans, sans avoir reçu les ordres sacrés, et sans résider, bien entendu, dans son diocèse. Le coadjuteur qu'on lui donna ne s'en occupa point davantage. Cette situation déplorable fut la première cause du relâchement de la discipline et de l'affaiblissement de l'autorité épiscopale. Jean de Rieux, étant devenu chef de sa famille par la mort de ses frères, résigna, heureusement, son bénéfice pour se marier, et du moins un pareil scandale ne se renouvela plus à Saint-Brieuc.

Cependant l'ordre ne fut pas rétabli sur le champ. L'ancien système de l'élection par le chapitre n'existant plus, il s'éleva des conflits entre le roi et le pape, au sujet de la nomination de plusieurs évêques de Saint-Brieuc. Chacun eut ses candidats. Parmi ceux du pape figurèrent des cardinaux, qui n'auraient été sans doute que des évêques commendataires, s'ils avaient été reconnus par le roi. Ce conflit se prolongea, malgré les dispositions du concordat de 1516, auquel on finit par revenir. Le pape conserva l'institution canonique, mais le roi eut la nomination des évêques, et dès lors on ne vit plus guère que des étrangers sur le siége de Saint-Brieuc.

Jean Du Tillet, qui fut agréé par Henri II, après le désistement du cardinal Du Bellay, est qualifié par Ruffelet : savant et zélé prélat. Savant ! Il le fut, si l'on en juge par ses nombreux ouvrages et par le rang qu'il occupait dans l'université de Paris ; mais il n'eut guère l'occasion de montrer son zèle à Saint-Brieuc. Il commit même la faute de traiter avec le titulaire de Meaux, qui devait échanger ce siége avec celui de Saint-Brieuc, en retour d'une pension. Le pape n'ayant pas ratifié une pareille convention, il s'ensuivit, entre les deux évêques, un procès qui ne finit qu'au bout de six ans, à la mort de Jean Du Tillet.

Au milieu de ces fréquents changements d'évêques,

aucun événement important ne s'était passé à Saint-Brieuc; aussi les chroniqueurs se bornent-ils à mentionner l'organisation du *papegault*, ou tir à l'arquebuse, par lettres de François Ier, en date du mois d'octobre 1539. C'était un souvenir de l'ancien tir à l'arbalète, qui avait été usité en Bretagne, puisque le duc Jean V, prescrivant, en 1424, une levée d'hommes dans les paroisses, réglait l'armement de ceux qui savaient tirer de l'arc (1). Depuis cette époque, l'appel des milices paroissiales devint plus fréquent, à mesure que celui du ban et de l'arrière-ban de la noblesse l'était moins. François Ier, qui s'occupait de former une infanterie nationale, devait encourager tout exercice, tel que le papegault, ayant pour but de développer les habitudes militaires au sein de la bourgeoisie. Il permit donc aux habitants de Saint-Brieuc de s'assembler en compagnie, sous le nom de *chevaliers du papegault* ou *du joyau*, pour tirer à l'arquebuse, sur un perroquet de carton ou de bois peint. L'abatteur prenait le titre de *roi* et avait, entre autres privilèges, la permission de vendre en ville trente tonneaux de vin exempts de tous droits. Les chevaliers se réunirent d'abord au jardin des Buttes, près du carrefour de la Charbonnerie. Leur premier règlement eut un caractère religieux, car l'édit d'institution porte : « Marchant en bataille pour assister le Saint-Sacrement, ils promettront et jureront de le conserver et deffendre au péril de leur vie. » (2).

Après l'organisation de notre première garde civique, à peine peut-on citer, mais sans détails, le passage, à Saint-Brieuc, de Marie Stuart, en 1548. Elle n'avait que six ans et se rendait d'Ecosse à Paris pour y être élevée, en atten-

(1) « Voulons et ordonnons que des gens de commun de nostre pays et Duché, en oultre les nobles, se mettent en appareil promptement et sans délay, scavoir est de chaque paroisse trois ou quatre, cinq ou six ou plus, selon le grand ou qualité de la paroisse, lesquels ainsin choisis et esleus soient garnis d'armes et habillemens qui ensuivent, quels les Fabriqueurs de chaque paroisse seront tenus faire querir aux dépens d'icelle. » Suit le détail. (Dom Morice, *Preuves*, t. II, 1166.— Mandement de Jean V, du 20 mars 1424, sur les milices.)

(2) Archives du département et Archives municipales.

dant qu'elle eût l'âge d'épouser le dauphin. De cette période si brillante des guerres d'Italie et de la Renaissance, qui a dû exercer, à Saint-Brieuc comme ailleurs, une heureuse influence, il n'est resté dans les Archives que de simples notes. Des lettres-patentes, adressées par Henri II au sénéchal de Rennes, le 24 novembre 1554 (1), mentionnent une déclaration de l'évêque Jean Du Tillet, portant qu'il n'avait « aucuns papiers terriers, lettres ne enseignements à cause des guerres, divisions, mortalités, absence ou mauvaise administration de ses prédécesseurs. »

Cette perte est d'autant plus regrettable qu'on aurait pu suivre complétement, à l'aide des documents égarés, la transformation que nous avons annoncée dans le pouvoir de l'évêque. L'autorité royale, en effet, après avoir triomphé des Anglais et des grands seigneurs, se servait habilement des hommes de loi pour user à l'intérieur les dernières résistances de la féodalité. Ce que nous savons de l'établissement d'une Cour royale à Saint-Brieuc, va le prouver suffisamment.

Nicolas Langelier (1565-1595) venait de prendre possession du siége épiscopal. Il y avait, à cette époque, deux Cours royales dans le voisinage de Saint-Brieuc. L'une, celle de Cesson, n'ayant jamais eu dans son ressort que quelques villages, n'existait plus que de nom ; l'autre, celle de Goëllo, avait son siége à Lanvollon. L'édit de Châteaubriant, du mois d'octobre 1565, transféra cette dernière à Saint-Brieuc, en lui donnant tous droits sur la seigneurie de Cesson (2).

Les habitants de Lanvollon, ayant réclamé leur ancienne juridiction, la recouvrèrent quelque temps. Ils étaient appuyés par l'évêque, qui avait eu à se plaindre déjà des prétentions des juges royaux ; mais les habitants de Saint-

(1) Ces lettres-patentes avaient pour but de former un nouveau papier terrier, en provoquant les déclarations des tenanciers, et d'en confier le soin au sénéchal de Rennes.

(2) « A Saint-Brieu unissons et voulons la jurisdiction de Guello estre transférée avec tous drois et prérogatives sur la Baronie d'Avaugour et la seigneurie de Cesson. » (Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1346.)

Brieuc ne renoncèrent pas à une institution qu'ils croyaient utile à leurs intérêts, et ils agirent, à cet effet, sur leur bon évêque, Nicolas Langelier. Celui-ci leur résistait. « Mes amis, disait-il, si je cède à vos sollicitations et que les juges de Goëllo viennent à Saint-Brieuc, vos enfants vont abandonner le commerce pour suivre le barreau, c'est-à-dire qu'ils seront *gueux, glorieux et gourmands* ». — « Ce qui ne manqua pas d'arriver bientôt, ajoute M. Jouannin dans ses Mémoires inédits, et ce qui fait que les Briochins ont depuis désigné les gens de justice par ces trois lettres *g g g,* ce qui a fait proverbe dans le pays. » (1).

L'évêque avait donc consenti au rétablissement de la Cour royale dans sa ville épiscopale. Pour triompher de ses scrupules, les habitants avaient reconnu, dans un acte officiel du 2 juillet 1580, que le seigneur évêque avait seul à Saint-Brieuc toute justice, tout droit de police et gouvernement de ladite ville ; que les appels des jugements iraient, comme par le passé, de la Cour épiscopale au Parlement de Bretagne ; que la justice de Goëllo ne serait établie à Saint-Brieuc que par *souffrance* et *tollérance,* et qualifiée non de Cour royale de Saint-Brieuc, mais de *Cour royale assize à Saint-Brieuc ;* que les juges royaux ne pourraient, sous prétexte de leur qualité, se trouver aux assemblées de ville ; enfin qu'aucun établissement, ni exercice de la religion prétendue réformée, n'aurait jamais lieu dans ladite ville, « comme estant ville épiscopale. » (2).

Ces articles, qui font bien connaître quelques-unes des relations établies entre l'évêque et les habitants, semblaient fort rassurants, et le dernier surtout devait satisfaire l'évêque. Un édit royal, du 23 septembre 1580, consacra ce traité et autorisa la translation définitive à Saint-Brieuc de la Cour de Goëllo, qui ne tarda pas à être connue sous le nom de Cour royale de Saint-Brieuc, Cesson et ressort de Goëllo. On avait aussi stipulé que les officiers du roi ne pourraient « entreprendre aucune chose sur la juridic-

(1) *Notions historiques*, t. II, p. 310.

(2) Archives du département.

tion dudit evesque. » Nous verrons ce qu'il advint de toutes ces promesses. Nicolas Langelier ne fut pas longtemps à se reprocher sa faiblesse, quand il vit ses officiers inquiétés en toutes circonstances, non seulement par les juges royaux, mais aussi par les habitants et même par le chapitre.

Les chanoines, il faut l'avouer, étaient de tempérament processif. Quelques-uns d'entre eux, mécontents de plusieurs réformes ecclésiastiques, opérées par Nicolas Langelier, ne craignirent pas de déposer une plainte contre lui. Il s'ensuivit une enquête qui finit à l'honneur de l'évêque, sans enlever au chapitre les privilèges considérables qu'il avait ou prétendait avoir, tant au spirituel qu'au temporel. Cette situation, presque indépendante, ne pouvait qu'augmenter le relâchement qui s'était introduit, depuis le commencement du siècle, dans les mœurs et les habitudes du clergé. Si quelques évêques n'étaient pas engagés dans les ordres, certains chanoines ne l'étaient pas non plus, et ce n'est pas à ceux-là qu'on pouvait demander des exemples de régularité et de piété. Il résulte d'un extrait de délibérations, de la fin du siècle, que le chapitre intervenait quelquefois pour réprimander ou punir, soit un chanoine, soit un clerc du chœur de la cathédrale.

Ces écarts, dont nous avons indiqué les causes, attristaient profondément l'âme de l'excellent évêque. Dans sa sollicitude pour son troupeau tout entier, il se plaignait, en termes peut-être exagérés, de la dépravation des mœurs dans la ville de Saint-Brieuc, et, attribuant cette dépravation au nombre toujours croissant des hôtelleries et des tavernes, il demandait qu'il fût ordonné aux gens du roi de le réduire dans trois semaines pour tout délai (1), ce qui prouve qu'il n'avait déjà plus la haute main sur la police.

Bien que ce tableau ne soit pas précisément flatteur pour les habitants d'alors, ils avaient tout à gagner cependant à voir un réformateur tel que Nicolas Langelier,

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. I, p. 52.

plutôt qu'un commendataire tel que Jean de Rieux, sur le siége de Saint-Brieuc.

Nicolas Langelier assista, en 1583, au concile de la province de Tours, qui fut tenu dans la ville d'Angers. Ruffelet dit qu'il en rédigea les actes et cite, parmi les règlements faits dans ce concile, celui qui ordonnait d'établir « des bibliothèques communes » dans toutes les églises cathédrales et collégiales. Le savant évêque ne pouvait manquer de favoriser cette institution.

Il veilla également à ce que, suivant l'ancien usage et conformément à une ordonnance de 1560, deux prébendes de la cathédrale fussent affectées à l'entretien d'un docteur en théologie, dont il tint longtemps la place, et d'un scholastique, chargé « d'instruire les jeunes enfants de la ville, gratuitement et sans salaire. » Il fut même prouvé qu'à cette époque le scholastique, tout en exerçant ses fonctions en personne, commettait un homme capable « pour enseigner les petits anffans, jusques a tant quils soient capables douyr le scholastique. » Ainsi, dès le XVI[e] siècle, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire étaient donnés, à Saint-Brieuc, par les soins de l'évêque (1).

Malgré ses bonnes intentions, Nicolas Langelier ne fut jamais heureux, pendant les trente années de son administration. Il aimait la paix et, par un concours fâcheux d'événements, il fut toujours en lutte. Après avoir eu des démêlés avec les gens du roi, les chanoines et un peu avec les habitants, il se trouva, vers la fin de sa vie, jeté dans les guerres de la Ligue et réduit à fuir sa ville épiscopale.

(1) La prébende de scholastique fut conférée par Nicolas Langelier à Alexis Dupin, à Jean Lestrelin et à Jean Sauvé, maîtres-ès-arts. Dans les provisions de ce dernier, il est fait mention du consentement donné par le chapitre et les habitants à sa nomination : « Dum assidue in schola dictæ nostræ civitatis, a mense octobri in hunc usque diem, docuisti ac juventutem instituisti cum omni favore et plausu, de predictorum capituli et habitantium consilio et consensu, te nunc præsentem rectorem dictæ scholæ et juventutis moderatorem nominavimus et elegimus. » (Voir notre étude sur le *Collège de Saint-Brieuc*, dans les Mémoires de la Société d'Emulation, de 1866).

II. — LA LIGUE A SAINT-BRIEUC.

Nicolas Langelier avait fait preuve d'un grand talent, en enseignant dans sa cathédrale et en portant la parole dans plusieurs grandes assemblées ; aussi fut-il l'un des députés envoyés par les Etats de Bretagne aux Etats-généraux de Blois, en 1588. On sait comment ces Etats finirent par l'assassinat du duc de Guise. C'était le renouvellement de la guerre civile et, cette fois, la Bretagne allait en être profondément atteinte.

Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, avait été nommé, en 1582, gouverneur de Bretagne, à l'âge de vingt-quatre ans. Son mariage avec Marie de Luxembourg, héritière du Penthièvre, récemment érigé en duché, lui avait donné dans la province une situation exceptionnelle. Parent des Guise, beau-frère de Henri III, il semblait, par ses qualités personnelles encore plus que par ses alliances, appelé à jouer un rôle considérable dans l'histoire de son temps. Entraîné dans la Ligue par les princes de sa famille, le duc de Mercœur, après une campagne malheureuse dans le Poitou, avait dû se retirer dans son gouvernement. Ayant pris de nouveau les armes, après l'assassinat du duc de Guise, et gagné à la cause de la Ligue la plupart des villes de Bretagne, il fut destitué, le 18 avril 1589, mais il n'en tint compte et continua d'organiser la résistance.

La mort de Henri III le servit à souhait. Adversaire résolu de Henri IV, il se proposa, en le combattant, suivant les uns, d'enlever la Bretagne à la domination d'un prince hérétique ; suivant les autres, de s'en rendre maître au nom de sa femme, qui avait des prétentions sur le duché, comme héritière des Penthièvre. Ne serait-il pas plus juste de dire qu'il a poursuivi en même temps ce double but ?

Dans les assemblées religieuses et politiques qui furent réunies pour soutenir la Ligue, l'évêque de Saint-Brieuc

déploya un grand zèle et une haute capacité. Il devint bientôt l'un des plus actifs conseillers de Mercœur et se prononça ouvertement pour lui avec son clergé, tandis que les magistrats de la Cour royale et les bourgeois influents étaient favorables aux royalistes. Quant à la masse de la population, que les auteurs des *Anciens Evêchés* ont fait se déclarer pour la Ligue, nous croyons qu'elle n'a pas eu le temps de se former une opinion, car elle a été constamment et tour-à-tour opprimée par les deux partis.

Avant de raconter les hostilités, il importe de se rappeler la situation de Saint-Brieuc. Ville ouverte, elle se trouvait entre les places fortes de Dinan, Lamballe, Moncontour et Guingamp, qui devaient attirer l'armée du roi, et que Mercœur avait doublement intérêt à défendre, puisque les trois dernières faisaient partie de l'héritage de sa femme. Saint-Brieuc allait encore souffrir du séjour des Anglais sur la côte et du voisinage de la tour de Cesson.

Cette forteresse n'a guère figuré jusqu'à présent dans notre récit, parce qu'elle n'appartenait pas au fief épiscopal. Nous en avons trouvé le nom, pour la première fois, dans une charte du XIIe siècle (1), et nous pouvons en résumer l'histoire en quelques mots.

Le donjon actuel, seul reste d'une enceinte plus considérable, a été bâti sur l'emplacement d'un *castrum* romain. Bien qu'on ne puisse préciser, dans l'état actuel, la date de la construction, il semble rappeler, par ses principales dispositions, un château-fort du XIe ou du XIIe siècle, avec des additions du XIIIe et du XIVe ; aussi Ruffelet l'a-t-il attribué tout entier à la fin de ce dernier siècle, parce qu'il a vu sur une pierre les armes de Bretagne et de Navarre en alliance, c'est-à-dire un souvenir de Jean IV et de sa troisième femme, Jeanne de Navarre.

Si l'origine de la tour de Cesson est obscure, son histoire ne l'est pas moins, pendant les guerres du XIVe et du XVe siècle, puisque quelques auteurs l'ont confondue, à

(1) Voir la 2e note de la page 24.

tort suivant nous, avec la forteresse de Saint-Brieuc. Cette tour a dû être occupée par Olivier de Clisson, car le duc Jean IV la réclamait au connétable, à la suite du traité de 1388; mais elle rentra bientôt dans le domaine ducal. Elle faisait partie de ce domaine, en 1423, quand elle servit de prison à Morice de Ploësquellec, et du domaine royal, au XVIe siècle, quand un édit réunit les juridictions de Cesson et de Goëllo et les transféra, par emprunt de territoire, à Saint-Brieuc (1).

Dès que la guerre de la Ligue eut commencé en Bretagne, la tour de Cesson prit une importance qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors. Placée dans une situation avantageuse, à l'embouchure d'une petite rivière, elle surveillait d'un côté les arrivages de mer; de l'autre, une ville épiscopale, qui penchait d'autant plus vers la Ligue qu'elle était au centre du Penthièvre. Dans ces conditions, la tour de Cesson devait être un danger plutôt qu'une protection pour la cité voisine.

1589. — Au début des hostilités, le duc de Mercœur était maître de Saint-Brieuc. Les habitants ne s'en aperçurent que trop à l'abondance des réquisitions de toute espèce qui s'abattirent sur eux, et à l'irruption dans leur ville des troupes commandées par M. de Guébriant, colonel de l'infanterie du duc (2). La vieille cathédrale redevint place de guerre, comme au temps de Clisson. Les chanoines, à leur grand effroi, y virent établir un corps de garde et

(1) Voir ci-dessus pages 43, 47 et 61.

(2) Il résulte d'une information faite, en 1613, devant la Cour de Lamballe, à la requête de messire Jean Du Gouray, sieur de La Coste, héritier de son frère Olivier, que « au caresme de lan mil cinq cents quattre vingts neuf, les troubles de guerre derniers qui ont regné en cette province de Bretaigne commenserent et que le dict feu sieur de La Coste se retira au party du Roy, qui fut la cause quil ne peult jouir de la dicte maison du fort dont est cas au procès, tant a raison que la ville de Sainct-Brieuc, au commencement des dicts troubles tenut le party de Monseigneur le duc de Mercueur et Monsieur levesque dudict lieu retiré en la ville de Dinan qui tenoict aussy le party de mondict seigneur le duc de Mercueur, et aussi que des la mesme annee, le sieur du Guebriant avecq son regyement et aultres gens de guerre se retirerent en ladicte ville de Sainct-Brieuc, qui ravagerent et pillerent tous ses meubles. » (Archives de M. H. du Cleuziou.)

prirent une délibération pour faire « descendre les dais qui sont sur le grand autel et le crucifix de peure qu'il ne soient gasté par la fumée du feu des gens d'armes. » En même temps, Mercœur levait sur la ville et l'évêché de Saint-Brieuc une contribution de 5770 écus, qui fut répartie entre les paroisses par Estienne Proffit, alloué et juge ordinaire à Saint-Brieuc (1).

1590. — Les bourgeois virent se resserrer les liens qui les unissaient au duc de Mercœur. Ils promirent de vivre selon l'édit de la Sainte-Union, et de payer, à raison de 5 sous par jour, les maçons et autres ouvriers employés aux fortifications de la tour de Cesson, suivant l'ordre de M. de Guébriant. — Nouvelle répartition de 1885 écus entre les 11 quartiers de la ville (2). — Les habitants avaient organisé déjà une force armée, puisqu'à la fin du mois de mai, le chapitre ordonnait de faire les processions des rogations « en la manière accoutumée, parce que les capitaines des bourgeois ont promis d'assister Messieurs en armes à cause de l'injure du temps. »

Jusqu'alors, le nouveau gouverneur de Bretagne, Henri de Bourbon, prince de Dombes, n'avait fait qu'une courte apparition au milieu du Penthièvre ; mais, à la fin de l'année, les royalistes succédèrent aux ligueurs à Saint-Brieuc et le procureur des bourgeois, Prégent Le Normant, se rendit aux Etats convoqués à Rennes par le roi. Dans cette assemblée parurent aussi plusieurs gentilshommes et magistrats réfugiés, entre autres Salomon Ruffelet, sénéchal royal de Saint-Brieuc (3). Ruffelet se dis-

(1) Archives du département des Côtes-du-Nord.

(2) Archives de la ville de Saint-Brieuc.

(3) Salomon Ruffelet, sieur de La Ville-Beau, était fils de Guillaume Ruffelet et de Barbe Gendrot, issus tous les deux d'anciennes familles bourgeoises. Il a été, pendant plus de 30 ans, sénéchal des Regaires et de la Cour royale. Dépouillé de sa charge et de ses biens en 1589, il se réfugia dans la ville de Rennes, puis il suivit, en qualité de maître des requêtes, le prince de Dombes, le maréchal d'Aumont, M. de Saint-Luc, le maréchal de Brissac, et assista même aux sièges d'Hennebont, de Lamballe, Moncontour, Guingamp, Morlaix et Corlay. De retour à Saint-Brieuc, il présida, comme sénéchal, à la démolition de la tour de Cesson.

tingua aux États dans plusieurs commissions et, dans la suite de la guerre, il porta les armes ou assista de ses conseils les généraux du roi. Son nom mérite d'être signalé, car c'est le premier bourgeois de Saint-Brieuc qui ait fait honneur à sa ville natale dans un rôle officiel, et ce n'est pas la dernière fois que nous le verrons à l'œuvre.

Pendant que les bourgeois et les magistrats servaient ainsi la cause du roi, l'évêque Nicolas Langelier, dont nous avons noté les sympathies pour la Ligue, s'était retiré dans la place forte de Dinan, où il avait emporté des archives qu'on n'a jamais pu recouvrer. Le chapitre lui envoya, le 26 octobre, une députation « pour, par son moyen, obtenir une sauvegarde pour la conservation de l'église et biens d'icelle. »

1591. — Au début de la campagne d'été, la guerre prit un plus grand développement, par suite d'un traité signé, le 9 avril, entre la reine d'Angleterre, Elisabeth, et les Etats de Bretagne. 2,400 Anglais, sous les ordres de Noris, débarquèrent à Paimpol, le 12 mai, et vinrent rallier le prince de Dombes près de Saint-Brieuc.

Les royalistes, ainsi établis sur la côte, de Paimpol à Saint-Brieuc, et comptant sur d'autres renforts d'Angleterre, attaquèrent les places fortes du Penthièvre. Ils s'emparèrent de Guingamp, le 11 juin, mais ils échouèrent à Lamballe, où périt Lanoue Bras-de-fer. Mercœur n'avait fait que les surveiller pendant ces siéges.

Bientôt il y eut dissentiment entre le prince de Dombes et ses alliés. Les Anglais ne voulaient pas s'éloigner de la côte, qui était leur base d'opérations, et demandaient à retourner à Saint-Brieuc pour soigner leurs malades. Le prince de Dombes, qui préférait ses plaisirs aux fatigues d'une campagne en Basse-Bretagne, se replia vers Rennes avec la plus grande partie de son armée et ne revint plus.

L'histoire de Saint-Brieuc, du mois d'octobre 1591 au mois correspondant de 1592, est tout entière dans deux comptes présentés par Henri Compadre (1), l'un, en qua-

(1) Henri Compadre, sieur de La Ville-Gicquel, était fils de Guillaume Compadre et de Moricette Lochet. Il naquit à Saint-Brieuc en 1546, épousa

lité de « thesaurier » de la paroisse de Saint Michel, et l'autre, de procureur-syndic des bourgeois et habitants. Le dernier surtout, qui n'a pas été connu des auteurs des *Anciens Evêchés*, donne sur cette période importante de notre histoire des détails d'un véritable intérêt (1). On y lit, jour par jour, sous une forme naïve et parfois saisissante, le récit d'angoisses qui se traduisent en dons de toute espèce aux gens de guerre. A la fin de l'année 1591, on se ressent encore du passage de l'armée royale et le syndic porte en dépenses :

« Pour auoir enuoie trois messagers lun appres lautre a Lamballe pour scauoir nouuelles de certains gens de guerre y estans, lesquelz on craignoit venir audict S[t] Brieu pour y rauager, pour ce...................... XLV S.

Pour auoir faict enterrer huict soldatz anglois de l'armée de Monseigneur le prince de Dombes, lesquelz demeurerent en ceste dicte ville malades, appres la dicte armée, pour ce.. IIII l.

Quarante ung escu trois soubz six deniers qu'il paia des le mois d'aoust dudict an mil V[ctz] IIII[xx] uncze, par commandement du capitaine Chasteau, commandant pour le service du Roy en ceste dicte ville, et ce consentant les dicts habittans, pour la nouriture et entretenement de soixante lansquenetz, que furent l'espacze d'une sepmaine en garnison au dict Sainct Brieu, et ce outre ce que fut receu des cotizations pour ce faictes sur les habittans de la dicte ville, pour ce............... VI[xx] III l. III s. VI d. »

Dans ce même mois d'août, le prince de Dombes avait eu aussi besoin d'argent, mais il s'y était pris d'une autre manière : il avait fait lever sur quelques particuliers, « par forme de prest et auance, la somme de mil escuz, sauff a les remplacer sur les deniers que eussent peu estre deubz au Roy sur la ditte ville en la ditte année. »

Il semble que la ville de Saint-Brieuc n'eût pas dû

Jeanne Rohan et mourut en 1621. Il habitait, dans la rue Clinquaine, ou Quinquaine, une maison à laquelle étaient attachés des droits et des devoirs singuliers, dont nous parlerons en traitant du fief épiscopal, au XVII[e] siècle.

(1) Archives Du Bois de La Villerabel.

regretter l'armée régulière, et cependant, après le départ de cette armée, elle souffrit encore davantage, car elle fut exploitée à la fois par ceux qui étaient chargés de la défendre et par des bandes de mercenaires de tout pays.

Ces violences n'étaient pas seulement le fait des simples soldats : un gentilhomme, le capitaine Du Liscoët, qui commandait à Quintin, se rendit coupable de pillage et de perfidie dans son propre parti. « Les habitans de Saint-Brieuc, dit dom Morice, tenoient le parti du Roi. Cependant M. Du Liscoët, scachant qu'ils avoient mis de bons effets dans la tour de Cesson, demanda à y entrer, sous prétexte de s'y reposer d'une action qu'il venoit d'avoir contre quelques ligueurs. Y ayant esté receu, il fit ouvrir successivement la porte à quelques autres et se rendit ainsi maistre de la tour par mauvaise foi. On en fit des plaintes au prince de Dombes.... »

Il ne fut pas facile de se débarrasser de Du Liscoët. Il fallut auparavant payer, 6 livres, le déjeuner donné au commandeur de Carentoir, que le prince de Dombes avait envoyé « pour les afaires d'entre le dict sieur Du Liscoët et le cappitaine Chasteau, touchant la tour de Cesson » ; payer encore pour aller à Quintin faire des excuses au sieur Du Liscoët, « touchant l'entreprise faicte a la dicte tour de Cesson lorsque Du Hirant fut bleczé. »

1592. — L'installation de Du Liscoët avait eu lieu à la fin de 1591 et, le 21 mars 1592 seulement, le prince de Dombes adressait, de Rennes, un mandement au commandeur de Carentoir, pour se transporter à la tour de Cesson : « sur ce que le sieur Du Liscoët nous auroit fait entendre estre prest, suivant les reiterez commandemens que lui aurions faits, de nous remettre la tour de Cesson entre mains... » Il lui ordonnait en conséquence de s'en emparer, de la conserver avec tel nombre de gens de guerre qu'il lui conviendrait de choisir, et de dresser un *bon* et *loyal* inventaire des armes, munitions et autres choses qui s'y trouveraient (1).

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1542.

Pendant que ces pourparlers avaient lieu au sujet de la forteresse, le sieur de Crapado était venu, le 17 janvier, à Saint-Brieuc, de la part du prince de Dombes, « afin de s'enquerir et faire estat des desordres et insollences que faisoint les gens de guerre en ce pais...Luy fut presenté a son logis, au nom de la dicte ville et par comandement des dicts bourgeois quattre potz de vin de Gascongne, a douze soubz le pot, et deux potz vin de Canarie a quinze soubz le pot. » De tous côtés s'élevaient les plaintes des bourgeois et des pauvres laboureurs des paroisses voisines. On fit *articles* de ces plaintes, suivant l'expression du syndic ; mais les désordres furent si peu réprimés que, le 8 mars, des soldats brisèrent une vitre prés de l'autel de Saint-Laurent, pour entrer dans l'église de Saint-Michel, pendant la grand'messe, et qu'ils y tuèrent un homme.

Voici le curieux détail des dépenses qu'on fit à la suite de ce meurtre :

« Plus audict Mercier et son servant, pour auoir acoustré la vittre pres l'autel de S[t] Laurens, que les soldatz rompirent pour entrer en ladicte eglisse durant la grand'messe le dimanche huictiesme jour de Mars.......... XVIII s.

Le dict huictiesme jour de Mars, cousta pour la collation que fut donnee a dix soldatz que fisrent esecorte a Monsieur l'alloué, son greffier et audict comptable pour aller faire visitte et proces verbal de ce que avoit esté faict en la dicte eglisse, mesmes du corps de Henry Gicquel qui fut ledict jour tué en icelle, pour ce............ IIII l. X s.

Pour le disner de messieurs le grand vicaire, recteur de Sainct Michel et des autres prestres que leur aiderent a faire l'office pour la reconciliation de ladicte eglisse et du cymeterre................................ VI l.

Pour le vin, encens et autres choses necessaire pour asperger les ditz eglisse et cymetere (1)........ X s. »

A la suite de cet événement, on mit la *guette*, ou garde de Saint-Michel, à l'abri d'un coup de main : « demande

(1) Compte du trésorier de la fabrique. Les autres extraits, concernant l'année 1591-92, proviennent du compte du procureur-syndic.

ledit comptable luy estre alloué soixante huict soubz qu'il paia a ung appelé Le Mercier, maczon, pour auoir faict ung esperon audeuant de l'huis de l'entrée du clocher de Saint-Michel, lequel y estoit necessaire pour la seurté de ceux qu'estoins ordonnez pour faire la sentinelle et garde ordinaire dans ledit clocher. » On fit aussi « acoustrer les barrieres de *sainct pere* et du *pyllory* » et mettre aux autres « des clefz et claueures. » Quant à la garnison, la ville préférait s'en passer, tout en payant sa part des 14,250 écus levés, dans les mêmes jours, sur l'évêché, pour l'entretien des autres garnisons.

Cependant, le 25 avril, les bourgeois de Saint-Brieuc apprenaient « qu'il estoit arrivé a Lamballe plussieurs gens de guerre lesquelz deliberoint venir rauager en icelle ; » et, le 8 mai, le capitaine La Vangine, se disant au service du duc de Mercœur, s'emparait de La Ville-Bougault, à la porte de Saint-Brieuc. L'assemblée de ville réunie, il fut *avisé* qu'on écrirait à l'évêque pour savoir comment se comporter en cette circonstance. Le comptable paya 4 livres, à cet effet, au messager qui fut envoyé à Dinan et fit porter, en attendant, 6 pots de vin de Gascogne au capitaine La Vangine.

Il faut croire que les sympathies des bourgeois étaient plus vives pour les royalistes que pour les ligueurs, car le capitaine Quensal, venu, le 13 mai, du Guémadeuc, au secours de Saint-Brieuc, reçut un pot d'hypocras, 8 de Gascogne, des confitures, quelques pains et des viandes. Un autre capitaine, François Du Bois, sieur de La Roche-Bagat, accourut aussi de Guingamp. Quelques soldats de sa compagnie furent blessés devant la Ville-Bougault et transportés à l'évêché ; mais la pénurie y était si grande qu'il fallut envoyer des couettes, du logis du théologal, pour coucher les blessés.

Le combat de La Ville-Bougault fut le prélude de l'occupation de Saint-Brieuc par les ligueurs. Le syndic ne semble-t-il pas arrêter la première partie de son compte en inscrivant : « Paié a Mathurin Lemoine la somme de vingt escuz pour auoir servi a faire la sentinelle, tant de

jour que de nuict, dans le clocher de St-Michel, et ce depuis le huictiesme jour de mars jucqu'au dernier jour de juillet au dict an » — et ouvrir la deuxième partie, en ajoutant : « le dernier jour juillet du dict an mil cinq cens quatre vingtz douze que le sieur de S[t] Laurens, marechal de camp de l'armée de Monseigneur le duc de Mercœur, arriva audit S[t] Brieu avec ses troppes » ?

Ce M. de Saint-Laurens, dit Avaugour, demande des pionniers et « trante trois fustz de pippes » pour servir de gabions devant la tour, des chevaux pour traîner le canon ; on travaille, près de Saint-Michel, pour abattre des murs et des fossés et dresser un champ de bataille ; on voit s'installer des corps de garde dans la grande église et au logis du général. Celui-ci, en homme prudent, pour éviter, dit-il, les réquisitions de ses soldats, ordonne aux bourgeois de faire « ung magazin de trante pippes vin, bon et net, pour fournir l'armée d'icelluy sieur et euitter la grande foulle et oppression du pauure peuple de la dicte ville, que les soldatz contragnoint journellement leur en fournir. »

Cette occupation de Saint-Brieuc par les ligueurs amena le départ d'un certain nombre d'habitants et de la Cour royale, qui alla s'établir provisoirement à Guingamp (1).

René de Rieux, marquis de Sourdéac, qui commandait pour le roi en Basse-Bretagne, ayant rassemblé ce qu'il put trouver de troupes, vint livrer bataille au chef ligueur devant Saint-Brieuc, près de la Corderie, le samedi, 8 août 1592, resta vainqueur et fit son ennemi prisonnier. « Le dit sieur de Saint-Laurens, dit Dumatz dans ses Mémoires, fut pris prisonnier de la main du boureau des lansquenets qui luy saisit la bride de son cheval, plusieurs gentilshommes furent aussi pris prisonniers, l'infanterie fut malmenée et ce qui se peut sauver se jetta dans l'église dudit Saint-Brieu, là où ils furent pris par composition. »

Le lendemain, en effet, Sourdéac exigea « trois barres

(1) *Notions historiques*, p. 311.

de fer pour sapper le fort de la grand'Eglisse du dict Sainct-Brieu encores occuppé par ceux du party de l'union. » Cette occupation n'avait pas eu lieu sans dommages pour la vieille cathédrale. Un procès-verbal dressé, le 11 août, par le juge des Regaires, à la requête de trois délégués du chapitre, constate le pillage des archives par les gens de Saint-Laurens qui s'étaient retirés dans la cathédrale, « en laquelle ilz auroient tenu le fort par l'espace de troys jours.... et estantz entrez au dict chapitre, avons veu plusieurs coffres et armoires effoncées et les claveures levées et plusieurs lettres lacérées et rompues, espandues parmy la place, paroissant avoir esté foulées avec les piedz. » (1).

L'évêché, les hôtels de la noblesse, entre autres celui des seigneurs de Boisboissel, avaient été pillés également. Les bourgeois n'avaient pas été plus épargnés. Après avoir payé cinq écus pour enterrer les morts, le syndic fut encore chargé d'aller à Dinan trouver l'évêque et le prier d'écrire au duc de Mercœur, au sujet des misères supportées « tant de l'un party que de l'autre. » Ce voyage ne se fit pas sans encombre. La route par terre n'étant pas sûre, il fallut se rendre par mer à Saint-Malo, poursuivre en bateau jusqu'à Dinan et revenir par la même voie.

Au milieu de tels bouleversements, la charge de syndic n'était pas une sinécure. Les 30 livres de gages, qui furent allouées à Compadre « en maniere acoustumée », étaient bien insuffisantes pour couvrir les pertes qu'il avait essuyées; aussi est-ce avec une simplicité pleine d'émotion que le malheureux syndic, en achevant son compte, supplie de considérer ses peines et les ravages faits trois fois en sa maison, pendant qu'il était en fonctions (2). Le nom de

(1) Archives du département des Côtes-du-Nord.

(2) Le règlement du compte de Compadre ne se fit pas sans de grandes difficultés. Des commissaires furent élus pour ouïr ce compte, tant à la paroisse qu'à l'assemblée de ville. Il fut reconnu qu'on devait au syndic 1803 livres. Les bourgeois et habitants assemblés en corps politique, le 24 septembre 1595, demandèrent qu'on fît égail sur eux de ladite somme; le roi y consentit par lettres données à Rennes, le 29 février 1596. En

Compadre n'ouvre-t-il pas avec honneur, dans cette histoire, la liste des honnêtes bourgeois, appelés à gérer les affaires de la ville de Saint-Brieuc ?

Au mois de novembre, Mercœur reprit la tour de Cesson, qui reçut 400 coups de canon, suivant le manuscrit de M. de Piré. Il la conserva presque jusqu'à la fin des hostilités. Dans ses lettres « donne au camp a S[t] Brieu le douziesme jour de novembre mil cinq centz quatre vingtz douze, » Mercœur reçut, avec de curieux considérants (1), les bourgeois dans le parti de l'Union et leva la saisie qu'il avait fait apposer sur leurs biens.

Parmi les recettes assez légères du compte de la fabrique, il est question de 12 justes de froment, dont le payement avait été retardé jusqu'au mois de novembre, à cause de la guerre. Elles furent saisies par le commis aux vivres de l'armée de Mercœur, qui assiégeait la tour.

Le chapitre de la cathédrale n'était pas mieux traité. Des notes, rédigées après la guerre pour suppléer aux registres des délibérations, font connaître qu'aux mois de novembre et de décembre, le service divin avait été suspendu et que les coffres des archives avaient été de nouveau fracturés.

1593. — Au mois de juin, Mercœur ordonnait encore

1604, le commissaire délégué par le roi pour la recherche des abus « au faict de ses finances » déclara qu'il n'y trouvait aucune malversation. En 1609 cependant, on réclamait encore à Compadre des pièces justificatives.

(1) Philipes Emanuel de Lorraine.... ayant puis nagueres pris reduict et remis en lobeissance de notre S[t] party et notre aucthoritte la Tour de Cesson et ville de S[t] Brieu qui estoinct tenues et occupees par les ennemys de notre dit party et obeissance du roy de Navarc, Tellement que pour raison de ce les juges et officiers en ma juridiction de Lamballe auroient faict mettre et aposer les saesies sur tous et chacuns les biens ou de la plus grand part des bourgeois dudit S[t] Brieuc, Nous ayant iceulx bourgeois et habitans dict et remonstre que ce quils avoient tenu ledit party contraire navoict este que a leurs tres grand regret et par la force et violance des dits ennemys et quaujourdhuy ils nont rien sy cher ny en plus grande recommandation que embrasser notre dit S[t] party et vivre soubz notre authorite et obéissance et a ceste fin jurer le serment de ladite S[te] Union en tel cas requis et acoustume, Nous suppliant de leur voulloir acorder main levee de tous et chacuns leurs dits biens pour ladvenir, A ces causes, etc. (Copie collationnée à l'original, le 28 novembre 1592, par le greffier de la Cour royale de Saint-Brieuc. — Archives Du Bois de La Villerabel).

d'égailler sur les habitants de Saint-Brieuc 500 écus, « pour le deffault par eux commis aux fortifications de la tour de Cesson. »

Les mêmes habitants qui s'étaient fait représenter aux Etats de la Ligue, tenus à Vannes au mois de mars, n'en députèrent pas moins Prégent Le Normant, leur procureur, aux Etats que le roi avait convoqués à Rennes, au mois de septembre. Depuis 1590, il n'y avait pas eu, dans le parti royaliste, de session importante. Une simple commission de membres des trois Ordres avait même, en 1591, enregistré les lettres et les mandements, « sans préjudice des libertés de la province. » En 1593, les Etats furent assez nombreux: il s'agissait d'obtenir du roi de bons généraux et de négocier, avec la reine d'Angleterre et les Etats des Pays-Bas, des emprunts qu'on déclarait indispensables pour continuer la guerre. On les vota en principe, mais on eut bientôt la preuve qu'il ne fallait d'aucune manière compter sur les étrangers. Du reste, un événement plus important pour le parti royaliste venait de s'accomplir, bien qu'il n'ait pas eu de conséquences immédiates en Bretagne : c'était la conversion de Henri IV.

1594. — Il fallut néanmoins combattre. Cette fois, les troupes royales avaient à leur tête un homme de guerre expérimenté, le maréchal d'Aumont. Il rétablit d'abord la discipline dans son armée, réprima quelques chefs de bandes, qui étaient de véritables bandits ; puis, il s'avança par Saint-Brieuc vers Guingamp et, de là, il dirigea d'heureuses opérations en Basse-Bretagne.

1595. — Cette année se passa presque tout entière en escarmouches. Les habitants de Saint-Brieuc n'en furent pas moins obligés de négocier avec les deux partis. Tantôt, c'était le maréchal d'Aumont qui leur accordait une sauvegarde, à son retour de Basse-Bretagne ; tantôt, c'était Mercœur qui les prenait sous sa protection, leur permettant d'arborer ses armoiries à l'entrée de la ville, les autorisant à trafiquer librement par terre et par mer, en Espagne ou partout ailleurs. Tout cela se payait en argent

et en nature. Les archives de Saint-Brieuc mentionnent, en effet, un ordre envoyé par Mercœur pour ravitailler la garnison de la tour de Cesson, dans cette même année 1595.

On a quelquefois accusé les bourgeois de Saint-Brieuc d'avoir crié, suivant les circonstances : Vive le Roi ! vive la Ligue ! Le récit impartial des faits prouve qu'ils ont eu beaucoup à se plaindre des deux partis, peut-être un peu plus des ligueurs, parce qu'ils les ont eus plus longtemps pour voisins. D'ailleurs, la foi religieuse n'agissait pas sur eux, en faveur de la Ligue, comme dans certaines provinces, puisque presque tous les royalistes étaient catholiques en Bretagne, aussi bien que les ligueurs. On comprend donc, surtout après la conversion de Henri IV, que les pacifiques bourgeois de Saint-Brieuc se soient peu intéressés aux projets politiques de Mercœur. Le clergé de la ville épiscopale lui-même commençait à penser comme les bourgeois ; aussi, dès qu'on apprit que le pape avait absous Henri IV, on fit, le 29 décembre, une procession générale pour célébrer cet événement, qui semblait promettre la fin de la guerre civile.

L'évêque Nicolas Langelier n'avait pas eu à se séparer de Mercœur : il était mort à Dinan, le 24 septembre. Suivant son désir, son corps fut apporté à Saint-Brieuc et inhumé au milieu du chœur de la cathédrale (1). Après lui, l'évêché resta vacant pendant plus de cinq ans.

Au lieu de la paix à laquelle tout le monde aspirait en Bretagne, on n'eut qu'une trêve. De tous les chefs ligueurs,

(1) Nicolas Langelier a expliqué sa conduite dans un livre intitulé : « Escript de l'evesque de Sainct-Brieu contenant les raisons qui l'ont retenu en l'union des catholiques contre la partialité des hérétiques et schismatiques, leurs associez et fauteurs. A Monsieur, Monsieur levesque du Mans, par N. L. E. d. S. B. (Nicolas Langelier, évêque de Saint-Brieuc). — Dinan, Aubinière, 1593. » — Ce livre, qui a fait partie de la bibliothèque Odorici, vendue en 1882, avait été signalé dans les notes manuscrites de Ruffelet, d'après Du Pas : « Nicolas L'angelier éveque de St Brieu est auteur d'un livre imprimé à Dinan en 1593, dedié à reverend pere en Dieu Claude d'Agennes évêque du Mans. Il y detail les raisons pourquoi il avoit pris le parti de la ligue. »

Mercœur fut le dernier à céder. Deux ans après la soumission de Mayenne, il négociait encore. Ce fut la plus grande faute de cette vie, glorieuse à d'autres titres.

Il faut savoir, en effet, quelles furent les conséquences de ces ajournements pour les habitants des villes ouvertes et des campagnes. Un compte des dépenses faites par le syndic Bagot, d'octobre 1595 à octobre 1596, le prouve trop éloquemment (1). Avant la trêve, on assiste à un pillage en règle, organisé par les capitaines voisins, notamment par un certain La Fontaine, commandant à Corlay. Tantôt, c'est une demande de barriques de vin, pour dispenser les habitants de Saint-Brieuc des corvées aux fortifications de Corlay ; tantôt, c'est l'apparition de La Fontaine qui vient, en bonne compagnie, prélever une contribution et aussi enlever le comptable, qui reste en prison à Corlay jusqu'à parfait payement. C'est encore le commandant du château de La Coste, qui fait payer au syndic un droit de passage et vient ensuite explorer les celliers des bourgeois ; c'est le capitaine de la tour de Cesson qui, jaloux des succès de ses collègues, lance ses soldats en ville pour y faire des visites domiciliaires, en partageant avec eux les profits.

Nous en passons forcément, car aussi bien n'y avait-il pas un seul des tyranneaux commandant un petit fort, de Corlay à Paimpol, qui ne se crût autorisé à lever la dîme sur ces pacifiques bourgeois. Tout cela, bien entendu, sans préjudice des contributions réclamées tour-à-tour par le roi et par le duc de Mercœur et des confiscations prononcées des deux côtés. A la saisie de l'évêché de Saint-Brieuc en 1591, par ordre du roi, avait succédé, à partir de 1592, la saisie, par ordre de Mercœur, des biens des bourgeois et de ceux « du party contraire à l'Union. » Avec les royalistes, on avait vu les Anglais ravager le pays ; avec les ligueurs étaient venus les Espagnols. Pour ces derniers, la Bretagne était le Petit-Pérou : c'est ainsi qu'ils l'appelaient.

(2) Nous nous bornons à donner un résumé de ce compte, les auteurs des *Anciens Evêchés* l'ayant fait connaître par extraits (t. II, ch. 1).

1596. — Heureusement l'occupation espagnole touchait à sa fin et don Juan d'Aquila se repliait de la Basse-Bretagne vers la Loire, en passant par le centre. Quelques-unes de ses bandes s'avancèrent, en maraudant, jusqu'à Saint-Brieuc et y reçurent à la fois des vivres et de l'argent. Pour éviter la visite du général en chef, les bourgeois renouvelèrent à son égard les politesses que certains capitaines avaient appréciées en 1592. Cette fois, on essaya de flatter les goûts du général, en lui offrant du poisson le meilleur, saumons, turbots, soles, mulets, avec des huîtres et du vin de Gascogne. Le cadeau fut bien reçu ; mais il paraît, d'après le compte du syndic Bagot, que la quantité fut jugée insuffisante et que don Juan formula lui-même ses réquisitions.

On se demande comment, après avoir si longtemps abreuvé les deux partis, les bourgeois de Saint-Brieuc avaient encore du vin dans leurs celliers. Ils en présentèrent cependant au trop fameux Guy Eder, plus connu sous le nom de La Fontenelle, quand ce terrible partisan vint voir son père aux Villes-Doré. Nous ne citons La Fontenelle qu'en passant, car il n'a été mêlé qu'accidentellement à l'histoire de notre ville. Les auteurs des *Anciens Evêchés* ont cru, il est vrai, retrouver La Fontenelle dans le La Fontaine, persécuteur du syndic Bagot ; mais il n'y a là qu'une supposition, qu'on admet d'abord, parce que La Fontenelle a réellement occupé Corlay, mais qu'on rejette ensuite, quand on remarque que, dès 1594, le maréchal d'Aumont avait « chassé ledict sieur de La Fontenelle dudict chasteau de Corlay » (1) et que le compte où il est question de La Fontaine ne commence qu'à la fin de 1595.

(1) Choix de documents inédits sur l'histoire de la *Ligue en Bretagne*, par M. A. de Barthélemy, 1880 (p. 237 et 243.) Le même volume contient un état des garnisons royales, dans lequel le sieur de La Mouche figure comme commandant de Corlay, au mois de février 1595. — Il résulte également d'une enquête faite à Saint-Brieuc, en 1617, pour constater les services d'Abel Gouyquet pendant la Ligue, que La Fontenelle avait été chassé de Corlay par l'armée du maréchal d'Aumont et que le capitaine Gouyquet avait tenu garnison dans cette ville, en 1595, sous les ordres du sieur de La Mouche. (Archives de M. H. Du Cleuziou.)

Quoi qu'il en soit, après avoir été ravagée par de pareils hommes, la Bretagne n'avait plus de ressources. Les Etats de Rennes, de 1596, le constatèrent en répondant aux demandes d'argent faites par les commissaires du roi : « Les desordres mauvais mesnaige et viollances ont tellement epuise le sang de votre peuple quil ne sy est trouve aulcun moyen de plus fere de fons. »

1597. — Cependant, il fallait de l'argent à tout prix pour mettre fin à une situation qui, sous l'apparence d'une trêve, était aussi désastreuse qu'une guerre déclarée. Les Etats se résignèrent à lever une somme de 200,000 écus, sous forme d'emprunt remboursable à la paix. Dans cette somme, les habitants de Saint-Brieuc, nobles et non nobles, exempts et non exempts, furent taxés à mille écus.

1598. — Pendant cette longue guerre dont nous allons raconter le dernier épisode, la tour de Cesson n'avait point été pour la ville de Saint-Brieuc le rempart qui abrite la liberté et la vie des citoyens, elle n'avait été qu'un instrument d'oppression ; aussi, quand la paix eut été signée définitivement entre le roi et Mercœur, le 20 mars 1598, la première pensée de nos pères fut de se débarrasser d'un voisin détesté, qui ne leur rappelait que les souvenirs de la guerre civile. Sur la demande des bourgeois, la destruction de la tour fut ordonnée par le roi. Le maréchal de Brissac, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, venait de s'en emparer et se trouvait encore le 2 avril, « au camp de Cesson, » quand il enjoignit de lever 2578 écus 30 sous dans l'évêché de Saint-Brieuc. De là, il se rendit à Morlaix, d'où il envoya, le 17 et le 18 avril, deux ordonnances à M. de Précréhant, gouverneur de Cesson : la première, pour « faire démolir entièrement ladite tour de Cesson, icelle abattre, ensemble les nouvelles fortifications et le tout rendre en tel estat que personne ne s'y puisse plus desormais loger... vous servant a cet effet des paroisses de ladite tour auxquelles nous mandons de s'y trouver » ; — la seconde, pour « délivrer et mettre entre les mains des commissaires de l'artillerie et autres gens de mestier servant en icelle, toutes les munitions de

guerre comme poudres, balles, mèches, canons et autres choses qui se trouveront leur appartenir estant dans ladite tour. » Enfin, le 3 mai, le roi étant à Nantes et voulant reconnaître les fidèles services de M. de Précréhant, lui donna par brevet spécial « tous les matériaux de pierres, poutres, merains, ardoises, plomberies et autres qui proviendront du bris et demantellement ordonné par sadite Majesté, tant du corps de la tour de Cesson que des bâtimens qui lui appartiennent en icelles fortifications anciennes et récentes. » (1).

Rien ne semblait s'opposer à la démolition de la tour de Cesson et cependant, le 25 mai, les Etats de Bretagne recevaient les plaintes très vives des bourgeois de Saint-Brieuc contre le sieur de Précréhant et ordonnaient à celui-ci, ou à son défaut aux juges de Saint-Brieuc, de faire cette démolition dans six semaines, pour tout délai (2).

(1) Dom Morice, *Preuves*, t. III, 1685.

(2 « Sur la requeste presentee en lassemblee des gens des trois estats des pays et duche de Bretaigne par les nobles bourgeois manans et habitans de Sainct-Brieuc par laquelle ils remonstroient combien quil aict pleu au Roy et a Monsieur le Mareschal de Brissac son lieutenant general en ce pays ordonner que la tour de Cesson et le fort des environs eust este ruyne et desmoly en laquelle commande a present le sieur de Precrean, Ce neantmoins et que la dicte ordonnance luy eust este denoncee et signiffiee il n'y auroit voullu obeyr ny permectre que les juges et officiers royaulx y eussent procedde au grand prejudice des dits de Sainct Brieuc et des environs, Au moien de quoy ilz requeroient qu'en consequence de la volonte du Roy bien et utilite du pays il eust este ordonne que la dicte Tour et forteresses seroient desmolis promptement et sans delay, Et a ce faire que les juges et officiers royaux et du Regaire dudict Sainct Brieuc et generallement tout le peuple y eust mis la main. » — Le sieur de Précréhant ayant de son côté rejeté toute la faute sur les officiers de Saint-Brieuc et offert de s'exécuter dans six semaines, « le faict mis en deliberation ont les dictz des Estatz conformement a la volonte du Roy declare quilz entendent que la dicte demolition et ruyne de la Tour de Cesson et forteresses des environs soict faicte dans ledit temps de six sepmaines, A quoy ledit sieur de Precrean fera dilligence de jour en autre et a ce faire sera ayde de la commune des environs de la dicte Tour par les ordonnances des dicts juges royaulx et du Regaire de Sainct Brieuc en absence des dicts Royaux, Et a son refuz ou delay permis auxdicts juges faire la dicte demolition sans toutesfois empescher que le dit sieur de Precrean ne puisse jouir des atraictz (choses arrachées, démolitions) et merans de ladicte Tour. » (Archives des Côtes-du-Nord. — Etats de Bretagne, C. 3).

En s'appuyant sur cette délibération, le sénéchal de la Cour royale, Salomon Ruffelet, eut raison des dernières résistances, mais seulement au bout de cinq mois. Enfin, le 11 octobre 1598, accompagné des juges, d'un grand nombre de notables et d'habitants, il vint recevoir, de M. de Précréhant, livraison de la tour et en dressa procès-verbal (1). Le procureur syndic et quelques membres de la communauté furent préposés à la démolition et rendus responsables. Le 7 novembre, le sénéchal Ruffelet ordonnait encore aux paroissiens de Plérin d'envoyer à la tour de Cesson 46 hommes, le jeudi de chaque semaine, « jusques a l'entiere ruine de la ditte Tour », et cela, sous peine d'amende, « attendu que cest pour le repos et bien du pais. » (2).

La tour de Cesson est restée, depuis cette époque, à peu près telle qu'on la voit, coupée en deux, à sa base, par une explosion violente de mine, et offrant un aspect à la fois triste et grandiose. La partie qui regarde le nord présente aux marins une masse encore imposante, quoique découronnée. Le côté du midi a disparu presque entier et laisse apercevoir des murs d'une épaisseur énorme, à l'intérieur desquels se développent, suspendues dans l'espace, quelques volées élégantes d'un escalier en granit. Des ouvrages avancés qui défendaient les abords de la forteresse, des casernes établies dans la partie orientale du plateau, il ne reste plus rien. Le dernier gouverneur et les habitants d'alentour ont exécuté à la lettre les ordonnances de démolition de M. de Brissac, et n'ont été arrêtés

(1) Archives de la ville de Saint-Brieuc.

(2) *Liste des capitaines et gouverneurs de Cesson :* 1144, Gaufredus ; — 1350, Adam Hoult ; 1355, Guyon de Kermalkeyn ; 1392, Louis de Robien ; 1399, Etienne Gouéou ; — 1402, Alain de La Houssaye, Jean Du Juch, Jean de Lannion ; 1404, Yon Marquier ; 1433, Pierre Provost ; 1453, Pierre Du Cellier ; 1457, Jean Bastard de Pont ; 1463, Jean de Malecanelle ; 1468, Raoul de Keronay ; 1487, Jean de Visdelou ; 1488, Guillaume Le Moenne de Beauregard ; — 1507, Jean Du Cambout ; 1522, Alain Du Cambout ; 1542, Pierre de Couvran ; 1592, le commandeur de Carentoir ; 1598, François Conen de Précréhaut, dernier gouverneur. (D'après d'anciens titres et divers auteurs, entre autres M. de Kerdanet).

que par l'extrême dureté de cette dernière masse de pierre et de ciment.

Les guerres de la Ligue ont eu pour résultat, à Saint-Brieuc, comme dans beaucoup d'autres villes, de ruiner pour longtemps la population. Les comptes, analysés plus haut, nous ont fait connaître la situation de Saint-Brieuc pendant les années les plus tristes de cette période. Après la guerre, on eut la famine et la peste. On apprend, en effet, par quelques anciennes notes du chapitre, que le 10 juillet 1598, le trésorier reçut l'ordre de fermer l'église après le service divin, « à cause de la maladie qui commence » et que, le 17 juillet, on fit « à cause de la contagion » une procession générale, où l'on porta les chefs de saint Brieuc et de saint Guillaume. En vain le sénéchal Ruffelet défendit-il, cette même année, sous peine d'amende et du fouet, de vendre et d'acheter les lins et filasses « venant des villes de Lanvollon, Pontrieux, Quintin, Estables, Chatelaudren et aultres lieux infectez », il fut impossible de maintenir ce cordon sanitaire, par suite du renchérissement des denrées, et il fallut, dès 1599, faire appel aux étrangers, au lieu de les repousser.

Ainsi finissait ce XVIe siècle, si brillamment commencé, si bien continué jusqu'aux guerres de la Ligue.

III. — ORGANISATION INTÉRIEURE.

Il serait injuste de ne pas noter ici quelques-uns des éléments nouveaux que la population de Saint-Brieuc a trouvés au cours de cette période, et qui lui ont permis de résister aux désastres de la fin.

L'aisance avait augmenté sous l'influence de la paix intérieure ; le prix des terres était devenu plus élevé, celui des céréales également, tout en subissant des variations considérables. Ainsi, *en 1525*, le froment le plus beau valait 10 sous, *la perrée*; le seigle, 6 sous ; *en 1538*, le froment, 25 sous ; le seigle, 22 sous 6 deniers ; l'avoine grosse, 10 sous ; l'avoine menue, 5 sous ; *en 1550*, le

froment, 16 sous 8 deniers ; le seigle, 13 sous 4 deniers ; l'avoine grosse, 8 sous 4 deniers ; la menue, 4 sous 2 deniers. Pendant les guerres de la Ligue, le prix du boisseau, ou de la demi-perrée de froment, ne dépassait pas 20 sous.

A la même époque, le pot de vin de Gascogne coûtait de 10 à 12 sous ; celui de Canarie, 15 sous ; l'hypocras, 40 sous ; — la livre de cire était estimée 10 sous ; la chandelle, 12 sous, la douzaine ; — le fer œuvré valait 3 sous 6 deniers, la livre ; le plomb en saumon, 1 sou et demi ; — les maçons étaient payés 5 sous par jour (1).

Les œuvres d'art de ce temps ne sont pas nombreuses dans notre ville et ce n'est pas à l'architecture religieuse qu'il faut les demander. Le XVIe siècle n'a donné à notre vieille cathédrale que quelques-unes des chapelles qui entourent le chevet et qui, à l'extérieur surtout, produisent un effet disgracieux. Il n'en est pas de même du magnifique buffet d'orgues, où l'art de la renaissance apparaît avec tous ses caprices d'imagination et une délicatesse d'exécution qu'on ne saurait surpasser.

L'architecture civile a été plus féconde et nous a laissé quelques habitations qui méritent d'être remarquées : le corps de logis principal de l'ancien évêché ; une partie de l'évêché actuel, qu'on appelait alors Quincangrogne ; quelques maisons de la Grand'Rue-ès-Marchands ; une maison de la rue Fardel, dite autrefois l'hôtel des ducs de Bretagne et aujourd'hui le *Chapeau rouge,* portant sur son pilastre occidental cette inscription : ce : present : bastiment : fut : comencé : par : Yvon : Couffon : le 7 mars 1572 ; au-dehors, à peu de distance de la ville, quelques manoirs convertis en fermes, notamment Robien et la Ville-Doré.

A la fin du XVIe siècle, la ville était circonscrite par plusieurs portes ou barrières : Saint-Guillaume, la croix Guibour, la porte Thomase, Saint-Pierre, la porte Morlaise, de Gouët et Saint-Michel. A l'intérieur de ce périmètre, on avait encore établi, à cause de la guerre, les

(1) Archives du département des Côtes-du-Nord et comptes déjà cités.

barrières du Pilori, de la Vicairie, de la rue Jouallan, de la venelle du Chapitre, qui devaient ressembler à autant de barricades. A l'extrémité des faubourgs et aux principaux carrefours, s'élevaient des croix en pierre, suivant l'ancien usage.

Les comptes prouvent que la ville était divisée en 11 quartiers, dans chacun desquels il y avait un rôle pour la perception de l'impôt : Martrai, Fardel, Quinquaine, Gouët, Grand'Rue, Saint-Michel, Saint-Guillaume, Saint-Gouéno, Joualan, Saint-Pierre et, au-dehors, les Villages.

Les réformations de la noblesse, de 1513 et de 1535, mentionnent, à Saint-Brieuc, les nobles d'ancienne extraction, tels que les Du Rouvre, les Dolo, les Ploufragan, Les Néant, les Moro, les Le Mintier, auxquels on peut ajouter, vers la fin du XVI[e] siècle, les Tanouarn, à Cardenoual, et les Brehan de Lisle, successeurs par mariage des Du Rouvre, dans la seigneurie de Boisboissel et à Quincangrogne. On n'oublie pas de citer dans les réformations les anoblis, devenus gens de robe ou d'église, tels que les descendants de Jean Le Bigot, et les membres suspendus, mais non déchus, de la noblesse, un Turnegouet, par exemple, « qui avait tenu maison, hôtellerie et ferme d'impôts. »

Dans la banlieue, on remarque surtout les Eder et les Budes. Les Eder étaient devenus seigneurs de La Ville-Ginguelin, de La Ville-Doré et de La Fontenelle, par le mariage de Robert Eder, sieur de Beaumanoir, avec Moricette de Penmarch, héritière de ces biens. De ce mariage naquit René, père du fameux Guy, si connu sous le nom de La Fontenelle, qui se rattache ainsi par son origine au territoire de Saint-Brieuc. Ses parents ayant habité, vers l'époque de sa naissance, L'Ongle, au diocèse de Nantes ; Beaumanoir, près de Quintin; La Ville-Doré, près de Saint-Brieuc, chacun de ces pays le revendique sans apporter de preuve véritable. Nous avons donc cru suffisant de citer une fois, pendant la Ligue, le nom de La Fontenelle, puisqu'il est resté presque toujours en dehors de l'histoire de Saint-Brieuc.

Une branche de l'illustre famille des Budes s'établit, au commencement du XVIe siècle, au Tertre-Jouan, en Ploufragan. A cette branche appartenait François Budes, sénéchal des Regaires, député de la noblesse de Saint-Brieuc pour la réformation de la coutume de Bretagne, en 1580 (1). Les Budes du Hirel eurent aussi des intérêts dans le territoire de Saint-Brieuc, par le mariage de l'un d'eux, Jacques, procureur-général au Parlement de Bretagne, avec une descendante des Couvran. L'un de ses fils, Charles Budes, également procureur-général et zélé royaliste pendant la Ligue, a été le père du maréchal de Guébriant.

Sur les confins de la noblesse et de la bourgeoisie, nous trouvons, à la même époque, un parvenu du parti royaliste, François James, sieur de La Ville-Carre, qui s'intitulait grand-prévôt de Bretagne, capitaine et gouverneur des villes et places de Ploërmel et de Saint-Brieuc. C'est sans doute à cause de toutes ces qualités qu'il assista le sénéchal Ruffelet lors de la démolition de la tour de Cesson, en 1598. François James habitait, à Saint-Brieuc, le manoir de la Grande-Grenouillère et se disait issu des Couvran par sa mère ; mais il est probable qu'il en était de son titre de capitaine de Saint-Brieuc comme de sa noblesse, que ses descendants perdirent à la réformation de 1669 (2).

(1) La Bretagne était un pays de droit coutumier, dont les institutions et les usages ont été rédigés aux époques suivantes : la Très-Ancienne Coutume, vers 1330, d'après la plupart des juristes ; l'Ancienne Coutume, en 1539 ; la Nouvelle Coutume, ou simplement la Coutume, en 1580.

Cette dernière fit triompher définitivement le principe féodal sur le droit celtique dans le partage des successions des nobles. Dans la noblesse de second rang, la seule qui fût alors connue à Saint-Brieuc, on reconnut à l'aîné plusieurs privilèges, notamment la réserve des deux tiers, mais seulement dans le partage des biens nobles possédés par des nobles. Quant aux biens roturiers appartenant à un noble, ils étaient partagés également. Les nobles ayant dérogé par le commerce étaient considérés comme des roturiers, du moins pendant le temps du trafic. Les descendants d'un anobli ne commençaient à partager noblement qu'à partir des petits-enfants. (Voir notre étude sur l'*Esprit du droit breton en matière de succession,* dans les Mémoires de la Société d'Emulation, de 1868).

(2) François James mourut en 1610. Sa veuve, Louise Le Carme, lui fit élever dans la chapelle des Cordeliers un tombeau en marbre, sur lequel

On pourrait citer, à cette époque de troubles, bien des exemples de pareilles usurpations.

Les familles bourgeoises ont beaucoup gagné en nombre et en influence. Dans les deux siècles précédents, nous avons signalé l'apparition des bourgeois de Saint-Brieuc dans plusieurs assemblées des Etats de Bretagne, mais sans pouvoir nous prononcer sur l'importance qu'ils avaient dans l'administration de la cité. Au XVIe siècle, leur place commence à y être bien marquée. On les voit souvent, et notamment en 1579, se réunir dans l'église paroissiale, le dimanche, pour assister au service divin et délibérer ensuite des affaires de la ville et de la paroisse. Et ce ne sont pas seulement les notables, mais tous les paroissiens, *bourgeois, manants* et *habitants :* voilà les expressions consacrées. Le souvenir de ces anciennes libertés a été rappelé par les Etats de Bretagne dans leurs remontrances au roi, en 1781 : « Autrefois, y est-il dit, l'entrée de l'hôtel de ville était permise à tous les habitants et l'assemblée de la communauté était véritablement l'assemblée générale de la commune. » Le lieu choisi pour ces réunions indique aussi qu'elles ont eu, au début, un double caractère : c'était en même temps une fabrique et une communauté de ville, vivant à l'ombre de l'église. Cette origine, simple et libérale à la fois, dérange bien un peu nos idées sur l'émancipation des communes par la révolte ; mais, quand on fait l'histoire sans esprit de parti, on est bien forcé de reconnaître que l'organisation de la cité a eu lieu lentement et pacifiquement à Saint-Brieuc, comme dans la plupart des villes de Bretagne. Essayons de suivre, dans quelques-unes de leurs manifestations, la paroisse et l'assemblée de ville.

En ce qui concerne la paroisse, il faut se rappeler qu'elle

elle fit graver tous les titres de son mari et ces mots : « l'amour des bons et l'honheur de sa patrie. » Charles Budes ayant prétendu que les James entreprenaient sur les droits des Budes dans la chapelle, il s'ensuivit un procès qui dura un siècle. Ce procès, peu important quant au fond, fournit d'intéressants détails sur les Budes, les James et les Cordeliers. (Voir une *Notice sur les Cordeliers*, par M. Du Cleuziou, dans le tome III des Mémoires de la Société archéologique).

était, dans le principe, desservie à la cathédrale par le chapitre et que, si l'on avait établi, en 1233, un vicaire et deux chapelains, c'était uniquement dans l'intérêt du service (1). La population de la ville ayant augmenté et le service de la paroisse troublant l'office, le chapitre en transporta une partie dans l'église de Saint-Michel, mais en gardant la qualité de curé primitif, les fonts baptismaux, les registres des baptêmes, mariages et sépultures et quelques fonctions importantes (2).

Cette translation eut lieu vers la fin du xve siècle, et l'église de Saint-Michel fut agrandie ou rebâtie à cette occasion, car on a retrouvé, dans notre siècle, en démolissant la tour, une pierre portant la date de 1498, avec le nom du trésorier, Thomas Dutays, date qui se rapproche beaucoup de celle de 1490, assignée par M. Lymon de La Belleissue à la reconstruction de l'église.

Le même chroniqueur a laissé des notes contenant les noms de plusieurs trésoriers et administrateurs de la fabrique et quelques renseignements sur les comptes, de 1537 à 1549. Il en résulte que ces comptes étaient rendus, à part, à l'évêque ou à ses commissaires. Le premier compte complet, de 1591 à 1592, que nous avons cité à propos de la Ligue, contient d'assez curieux détails sur la paroisse.

Quatre trésoriers étaient nommés à la fois, pour entrer successivement en fonctions, chaque année. Le compte, que rendait le trésorier sortant à son successeur, était examiné par le juge des Regaires, en présence de commissaires ecclésiastiques et de commissaires civils, députés par le général des paroissiens.

On y voit allouer : 2 écus au comptable, lors de sa réception, pour les frais du banquet, auquel assistent le recteur, son vicaire et plusieurs bourgeois ; 25 sous, aux prêtres qui célèbrent les vêpres, la veille de la Saint-

(1) Voir ci-dessus, page 33.

(2) Extrait d'un curieux factum, produit au Conseil dans un procès engagé, au xviie siècle, entre le chapitre et le vicaire perpétuel. (Archives Du Bois de La Villerabel).

Michel, et 20 sous, pour « la potation » des dits prêtres ; 20 sous pour un boisseau de froment « mis en fleur » et 12 écus 1/2 pour une barrique de vin, le tout « pour acomunier » le peuple aux fêtes de Pâques (1) ; 11 sous 11 deniers aux 11 « tesmoigns sinodaux » qui assistent à la visite de l'église ; 6 livres, pour la dépense faite tant avec les visiteurs délégués qu'avec les témoins synodaux ; 18 sous, pour mettre une corde à la cloche du vicaire, « estant en la grand'eglisse (la cathédrale) » ; 12 écus, à un religieux de Saint-François, pour avoir annoncé la parole de Dieu, pendant l'avent et le carême ; 4 livres 10 sous, au porteur de la cloche du réveille-matin ; 2 écus, à une nourrice de Ploufragan, pour avoir allaité, pendant trois mois, « ung enffent trouué et abandonné sur ung autel. » On voit, par cet aperçu, que la fabrique avait une administration spéciale et qu'elle pourvoyait à des dépenses bien déterminées.

L'assemblée de ville ne paraît pas, au premier abord, distincte de celle de la paroisse, pendant la plus grande partie du XVIe siècle, parce qu'elles se réunissaient également à l'église paroissiale : la délibération de 1579, mentionnée plus haut, le dit nettement. Nous avons aussi remarqué, en relevant quelques noms de procureurs-syndics depuis 1532, et de trésoriers de la fabrique depuis 1537, que le même individu occupait quelquefois ces deux fonctions ; mais, d'autre part, nous avons facilement reconnu que les comptes étaient déjà séparés et n'étaient pas rendus aux mêmes commissaires.

Il ne serait pas impossible que cette séparation eût eu lieu dès le XIVe siècle, lorsque les procureurs des *bonnes villes* furent appelés aux Etats pour traiter des affaires générales et consentir l'impôt. Ces villes prirent vite de l'importance et obtinrent de payer, à la place de l'impôt

(1) Il ne faut pas en conclure que les fidèles communiaient sous les deux espèces, car, dans un autre article, il est question du « sallaire des hommes que seruirent le peuple pour acomunier ausdites festes de pasques. » Cette distribution de pain et de vin, qui avait lieu aux grandes fêtes, était sans doute un souvenir des agapes primitives.

roturier des fouages (1), une contribution fixe, connue sous le nom *d'aides*. Tout cela supposait une certaine administration, qu'il eût été dangereux de confondre avec celle de la paroisse. Nous allons en trouver les principaux éléments dans le compte du syndic, de 1591 à 1592, qui nous a fourni tant de détails historiques.

Ce compte est présenté par Compadre à son successeur, par devant des commissaires élus par le général des bourgeois et habitants, en attendant une vérification supérieure. Si le syndic se rend pour certaines affaires à l'église paroissiale, il parle aussi de l'assemblée de ville, de l'assemblée des bourgeois et habitants, qu'il réunit quelquefois en son logis, pour conférer, quand il y a urgence. Les délibérations portent sur les emprunts, les dépenses particulières à cette époque, telles que la défense de la ville, les achats de vin; sur la nomination des égailleurs des impôts dans les différents quartiers, et toutes les affaires d'intérêt général.

En comparant les deux comptes, rendus, la même année, par Henri Compadre, on doit en conclure, ce nous semble, que dans l'assemblée générale des paroissiens, qui se réunissait encore dans certains cas, il s'était formé une petite assemblée des bourgeois influents, qui dirigeait simultanément les affaires de la ville et celles de la paroisse, tout en séparant les comptes. Il n'y avait pas encore antagonisme entre l'élément civil et l'élément religieux, mais une simple tendance à faire prédominer le premier. L'influence de la Cour royale, établie à Saint-Brieuc, n'avait point dû rester étrangère à ce mouvement; la richesse acquise par la bourgeoisie dans le commerce, les guerres de la Ligue et l'absence de l'évêque Langelier en favorisèrent le développement.

Le procureur-syndic ayant été, à cette époque, non seulement le comptable, mais le véritable représentant de

(1) Les fouages ordinaires étaient une espèce de taille levée sur les biens roturiers qu'on divisait par feux (étendue de terre plutôt qu'habitation). C'était une taxe foncière, mais de plus personnelle, parce que le noble qui faisait valoir sa terre roturière n'y était pas soumis.

la ville, nous croyons utile de donner la liste des syndics du XVIe siècle que nous avons retrouvés, et de présenter en regard celle des trésoriers de la fabrique, qui ont dû être aussi, suivant toute apparence, procureurs-syndics. Ainsi disposées, ces deux listes se compléteront.

Trésoriers de la fabrique.	Procureurs-syndics.
1498. Thomas DUTAYS.	
1536. Jean MEHEUT.	1532. Bertrand BLANCHARD.
1537. Thomas LE RIBAULT.	1535. Jehan JOREL.
1538. Yves GENDROT.	
1539. Jean GUILLOU.	1540. Normand POMMERET.
1544. Roland LE CHENY.	
1549. Pierre COMPADRE.	1559. Jean POMMERET.
	1579. Jean BAGOT.
	1580. Olivier GUYTO.
1590. Pregent LE NORMANT.	1590. Pregent LE NORMANT.
1591. Henri COMPADRE.	1591. Henri COMPADRE.
1592. René GEORGELIN.	1592. René GEORGELIN.
1593. Alain BÉDEL.	1593. Alain BÉDEL.
1594. Olivier LE MOENNE.	1594. Olivier LE MOENNE.
	1595. Lorent BAGOT.
	1597. Roland GUILLOU.
	1598. Jean LECLERC.
	1599. Baptiste DUJARDIN.

La ville de Saint-Brieuc était aussi représentée aux Etats de Bretagne. Nous avons relevé, dans les procès-verbaux manuscrits des Etats, les noms de nos députés, qu'on a continué d'appeler *procureurs des bourgeois* jusqu'à la fin du XVIe siècle. Cette liste, que nous croyons complète et inédite, est établie régulièrement depuis 1567, date du plus ancien de ces procès-verbaux. Le chiffre 2, porté à côté de la date, indique qu'il y a eu deux sessions dans la même année.

Procureurs aux Etats.

1451	Vannes........	Guillaume GUYNYEOU.
1455	Vannes........	Pierre PLUFRAGAN.
1567	Vannes........	Jacques RUFFELET.
1571 (2)	Rennes...	Jean DAMAR, — G. LE MACZON et Michel POMMERET.
1572 (2)	Vannes, Nantes.	Guillaume JAN, — Michel POMMERET.
1573 (2)	Rennes, Dinan.	Michel POMMERET.
1574 (2)	Rennes, Nantes.	Michel POMMERET, — Olivier LE PAPE.
1575	Nantes........	Olivier LE PAPE.

1577	Vannes........	Michel Pommeret.
1578	Rennes.... ...	Jean Jouanin.
1579 (2)	Rennes, Nantes.	Olivier Le Pape, — Jean Damar.
1580	Ploërmel.......	Michel Pommeret.
1582 (2)	Vannes.......	Michel Pommeret, Olivier Le Pape, Jean Damar.
1583 (2)	Rennes, Nantes.	Michel Pommeret.
1584	Rennes.......	Michel Branchu et Jean Damar.
1585	Nantes.......	Olivier Le Pape et Jean Bedel.
1586	Kemper......	Jean Damar.
1587 (2)	Ploërmel, Rennes	Jean Bedel, — Jean Damar et Olivier Le Pape.
1588 (2)	Nantes, Rennes..	Michel Pommeret.
1590	Rennes.......	Pregent Le Normant.
1593	Rennes.......	Pregent Le Normant.
1595	Rennes.......	François Perrotin.
1596	Rennes.......	François Péan.
1597	Rennes.......	François Cocquillon.
1598	Rennes.......	Salomon Ruffelet, O. Rousseau, Rolland Guillou.
1599	Vannes.......	Bertrand Havart, suppléant de Cocquillon.

On voit que la ville de Saint-Brieuc n'a pas été représentée aux sessions de 1568, 1569, 1570, 1576, 1581, ni de 1592. Il n'y a pas eu de session en 1589, 1591, ni en 1594.

Aux Etats, le procureur des bourgeois, et, à l'intérieur, le procureur-syndic, qui était en même temps le trésorier de la fabrique, tels ont été, suivant nous, les représentants des habitants de Saint-Brieuc, pendant cette période d'essai d'organisation administrative qui finit avec le xvie siècle.

Les noms des familles influentes de la bourgeoisie de Saint-Brieuc, au xvie siècle, se trouvent dans les listes ci-dessus et aussi dans un registre des naissances, de 1536 à 1547, le seul qui nous soit resté de cette époque. On y remarque quelques curieux détails sur la célébration des baptêmes, qui avait encore lieu dans l'église cathédrale, et sur la présence, dans la même cérémonie, de plusieurs parrains et marraines, *compatres* et *commatres*. On y voit que la qualité de *vir nobilis*, si prodiguée plus tard, n'était alors attribuée qu'aux seuls nobles ; mais que ceux-ci, qu'ils fussent anoblis ou d'ancienne extraction, avaient des relations suivies avec les bourgeois, qu'ils choisissaient volontiers comme parrains de leurs enfants.

A Salomon Ruffelet, à Henri Compadre, à Laurent Bagot, à Michel Pommeret, à Prégent Le Normant, qui

étaient alors le plus en vue, il faut ajouter, d'après ce registre, la famille Favigo, dont les membres avaient une situation avantageuse dans l'église et dans le commerce. A côté du chanoine Guillaume Favigo, qui semble exercer une certaine influence, au milieu du XVIe siècle, on voit figurer, parmi les riches bourgeois, Jean Favigo, sieur du Clos, et, après lui, son fils Maurice.

Au nom des Favigo se rattache un certain développement du commerce maritime, au Légué. Ce port n'avait encore, il est vrai, ni cales ni quais sur les deux rives. Quelques *souilles* pour recevoir les navires et un petit embarcadère suffisaient aux besoins du commerce. Et cependant les comptes du temps de la Ligue prouvent qu'on ne se contentait pas du vin récolté en Bretagne et qu'on en faisait venir de fortes quantités de Gascogne et d'ailleurs. D'autre part, on exportait par le Légué les blés du pays, dans un rayon assez étendu, puisqu'au commencement de la Ligue, le seigneur de Buhen, Guillaume de Rosmadec, y avait des magasins. Dès cette époque, le mouvement commercial avait dû se porter sur la rive gauche jusqu'à ces vieux magasins, du XVe ou du XVIe siècle, qu'on voit encore près de la cale de carénage; mais il avait lieu surtout, sur la rive droite, au pied du chemin conduisant de Saint-Brieuc au port Favigo. Les Favigo y avaient élevé un hôtel qui a conservé leur nom. Ils avaient aussi en ville une vaste demeure qui s'étendait de la rue actuelle des Petites-Forges au haut de la Grand'-Rue-ès-Marchands. C'est dans celle-ci qu'habitaient de préférence les bourgeois, enrichis par le commerce, qui se disaient nobles bourgeois, quoique appartenant au Tiers-Etat, et qui faisaient graver leur armoiries sur la porte de leurs maisons ou sur les murs de l'église paroissiale (1).

(1) Les Bagot portaient : d'azur, à la bague ou annelet d'or ; — les Compadre : d'argent, à 3 chevrons d'azur ;— les Ruffelet : de gueules, au sautoir d'argent ; — les Damar : d'azur, à la croix engrelée d'argent, cantonnée de 4 roses de même ;— les Favigo : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'un croissant d'or accosté de 2 roses de même et accompagné de 3 grenades de gueules.

Cette situation de la bourgeoisie n'était pas du reste une nouveauté. Dès le XIVe siècle, il était fait mention, dans la Très-Ancienne Coutume, « des bourgeois de noble ancesourie qui ont acoustumé à vivre honestement et tenir noble table franche come gentilshommes. » Le principe celtique de l'égalité des partages en fait de succession, modifié profondément dans les familles nobles par l'esprit féodal, s'était à peu près conservé dans les familles bourgeoise (1), qui méritaient, à tous égards, l'influence et la considération.

L'assemblée de la ville et paroisse de Saint-Brieuc était donc formée sur une large base, puisqu'elle comprenait tous les habitants, ayant à leur tête les personnages marquants du clergé, de la noblesse et surtout de la bourgeoisie. On est porté à croire qu'elle avait dès lors les armoiries qu'elle a conservées : *d'azur, au griffon d'or, armé et lampassé de gueules*. Si l'on veut se rendre compte de l'origine de ces armoiries, on peut remarquer, avec les auteurs des *Anciens Evêchés*, qu'il y a également un griffon ou dragon sur le sceau du chapitre de saint Guillaume et sur celui de la Cour séculière de l'évêque de Saint-Brieuc ; mais, dans ceux-ci, le griffon, symbole de l'idolâtrie, est terrassé par une main tenant une crosse, tandis que, dans les armes de la ville, le griffon est debout et la crosse a disparu. En admettant cette origine, il faudrait donc en conclure que l'élément civil a voulu s'émanciper de l'élément religieux et exprimer cette pensée dans son blason.

(1) L'article 587 de la coutume de 1580 consacre le principe : « Les enfants et autres héritiers des bourgeois et autres du tiers état partageront également, tant en meubles qu'héritages, en succession directe et collatérale. » Les articles 586, 588 et 589 accordent, il est vrai, trois préciputs à l'aîné roturier, savoir : un sou par livre à prélever sur les héritages nobles, dans la succession directe ; les livres de la profession du décédé, quand l'aîné suivait la carrière des lettres ; « la principale maison et logis suffisant, soit en ville ou aux champs, à son choix, faisant récompense aux autres ; » mais ce droit, dit de *prélation*, est qualifié d'odieux par les jurisconsultes bretons. (Mémoire sur l'*Esprit du droit breton en matière de succession*, cité à la page 87).

Résumé. — Au xvi[e] siècle, *le pouvoir de l'évêque est discuté,* au temporel et au spirituel. Les causes de cet affaiblissement sont, d'une part, la commende ecclésiastique et l'esprit d'indépendance qui pénètre partout; d'autre part, l'établissement d'une Cour royale à Saint-Brieuc, l'influence croissante de la bourgeoisie dans la paroisse et les guerres de la Ligue. Le siècle, ouvert au milieu de la prospérité, finit par une crise terrible, qui laisse la population ruinée, mais non découragée.

CHAPITRE V.

LE XVIIe SIÈCLE.

I. Avant Louis XIV. — Les évêques Melchior de Marconnay, André Le Porc de La Porte, Etienne de Villazel.— La peste.— Salomon Ruffelet. — Sessions des Etats. — L'Hôtel de Ville. — Les fortifications. — Droits d'octroi. — Le collège. — Les Ursulines. — II. Du temps de Louis XIV. — Les évêques Denis de La Barde, Hardouin de La Hoguette, Marcel de Coëtlogon. — Combat de Roselier. — Les calvinistes. — Règlement municipal de 1681. — Vénalité des charges. — Impôts de guerre. — III. Mœurs et usages. — L'évêque et le chapitre.— Droits féodaux. — Les nobles et les bourgeois.— Le commerce. — Personnages marquants.

I. — AVANT LOUIS XIV.

A la fin des guerres de la Ligue, la peste, qui sévissait dans les campagnes voisines, avait inspiré aux habitants de Saint-Brieuc de sérieuses inquiétudes et provoqué quelques mesures sanitaires. En 1601, la ville fut envahie par le fléau. Ce fut alors un triste spectacle. Le siège épiscopal était vacant au moment où la présence du chef et du pasteur était si nécessaire. Beaucoup d'habitants prirent la fuite et la Cour royale elle-même transporta ses audiences au Légué. Heureusement, le sénéchal Salomon Ruffelet comprit mieux son devoir et, aidé de quelques membres du chapitre et de la communauté de ville, il fit face au danger. Des fonds furent votés pour secourir les pestiférés, et des baraquements, établis près de Saint-Michel, en reçurent jusqu'à 160 ; mais ce local ne suffisant

pas, les maisons furent bientôt remplies de morts qu'on osait à peine enterrer. Dans ce moment critique, le dévouement de Ruffelet et de ses auxiliaires n'eut pas besoin d'être stimulé, tandis que, si la Cour royale revint à Saint-Brieuc, le 4 septembre, ce fut par l'ordre du Parlement.

La crise diminua vers la fin de l'année. Melchior de Marconnay, nommé à l'évêché de Saint-Brieuc en 1601, en prit possession le 18 mars 1602, et dès son arrivée, il s'occupa, de concert avec le chapitre, de travaux d'agrandissement à l'hôpital de la Madeleine.

La même année, du 17 au 23 octobre, la ville de Saint-Brieuc donna l'hospitalité, pour la première fois, aux Etats de Bretagne. La peste avait donc tout à fait disparu. Le chapitre, qui avait le privilège de faire les honneurs de la ville aux étrangers de distinction, envoya trois de ses membres présenter le pain et le vin à MM. des Etats et faire visite aux présidents des ordres et aux principaux commissaires du roi. Ses députés, Jean Charpentier, doyen, Jean Auffray, trésorier, et Adrien Le Sueur, archidiacre de Goëllo, siégèrent dans l'assemblée, suivant leur droit, car, à côté des nobles et des délégués de quelques villes, l'église était représentée par ses évêques, les députés des chapitres et les abbés ou titulaires d'abbayes.

Les séances se tinrent dans la cathédrale, dont la fabrique reçut cent livres, à titre d'indemnité, pour frais d'occupation. La présidence des trois ordres réunis revenait au président de l'ordre de l'église, mais il n'était point encore admis que ce dernier honneur appartînt à l'évêque dans le diocèse duquel siégeaient les Etats. Melchior de Marconnay ne présida point la session, comme l'ont écrit tous nos chroniqueurs. Le procès-verbal de la première délibération nous apprend, en effet, qu'une contestation s'étant élevée à ce sujet, « il a été résolu que ledit sieur de Nantes préférera ledit sieur de Saint-Brieuc. » On ajoute même que l'évêque de Nantes retourna dans l'assemblée pour présider, « et celui de Saint-Brieuc, en sa maison. »

A la session de 1605, qui eut lieu également à Saint-

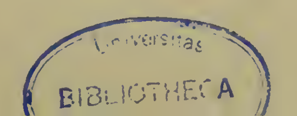
Brieuc, du 19 au 29 octobre, Melchior de Marconnay prit part aux travaux des États, mais ce fut l'évêque de Dol qui présida. Ces deux sessions, assez courtes, furent employées à signaler la détresse de la Bretagne et à diminuer les impôts (1).

En 1607, la peste reprit avec une nouvelle intensité. Cette fois, on s'aperçut qu'il y avait un évêque à Saint-Brieuc, car il fut toujours au premier rang, soit pour grouper autour de lui les principaux habitants et aviser avec eux aux mesures à prendre, soit pour bénir une maison de santé sur la côte de la Fontaine-à-Loup et visiter les pestiférés. Le sénéchal Salomon Ruffelet agit encore avec le même calme, la même intrépidité que pendant la première invasion du fléau. Quand la peste lui fut de nouveau signalée dans le quartier Saint-Michel, il s'empressa d'aller, avec quelques courageux habitants, en reconnaître les affreux symptômes. Il en décrivit la marche sur les registres de la juridiction des Regaires, y consignant les décès à la place des jugements ou, s'il rendait des sentences, c'était, cette fois, pour forcer à s'éloigner de la ville les malheureux qu'on espérait sauver. De tels hommes sont l'honneur d'une cité, et ce serait justice de consacrer par un témoignage public le nom de Ruffelet dans une ville qu'il a si vaillamment défendue (2).

Les deux exemples que nous venons de citer n'arrêtèrent pas seulement les défaillances, ils provoquèrent les dévoue-

(1) Les détails concernant ces deux sessions et celles que nous indiquerons successivement, proviennent des procès-verbaux des États de Bretagne, conservés aux archives départementales des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine.

(2) Les services rendus par Salomon Ruffelet, pendant les guerres civiles, ont été rappelés en détail dans les lettres d'anoblissement qui lui furent envoyées par Louis XIII, au mois d'août 1614. Ils sont résumés dans cette phrase : « et qu'en toutes les dictes actions, il s'est non moins généreusement et noblement que fidellement comporté, ainsy qu'au reste du commancement et progrès de sa vye ; mesme en les derniers mouvemens, qu'il aurait esté contrainct absenter sa maison et se retirer en nostre ditte ville de Rennes. » Il est fait sans doute allusion ici aux troubles de 1614. Ces lettres, qui ne mentionnent que le rôle politique de Ruffelet, sont transcrites dans les *Notions historiques*, t. II, p. 285.



ments ; aussi convient-il de placer dans la même liste d'honneur, à côté de Melchior de Marconnay et de Salomon Ruffelet, le vicaire de Saint-Michel, François Bourel, et les commissaires des onze quartiers, parmi lesquels nous trouvons des noms déjà connus : Bagot, Compadre, Pommeret, Guitto, Dujardin, Bédel, Launay, Desbois, Jouy, Josse, Rouault, Guimart, Hamon, Maulnay, Louzonier, Quenaluy, Lamarche, Lecan, Couvré et Donguy (1).

La conduite tenue par les bourgeois de Saint-Brieuc dans ces circonstances critiques prouve qu'ils méritaient de prendre une plus large part à l'administration de la cité. C'est du reste le moment d'aborder l'histoire de ce développement, tout en indiquant la transformation qu'a subie par contre-coup l'autorité du suzerain, c'est-à-dire de l'évêque. Nous ne pourrons le faire sans montrer en même temps l'influence que le pouvoir royal a exercée, à plusieurs reprises, sur les institutions municipales.

Les guerres de la Ligue et les dépenses occasionnées par la peste avaient forcé la ville de Saint-Brieuc de contracter des dettes. L'état qui en fut dressé, en 1605, s'élevait à 31,010 livres 11 sous 9 deniers et, pour les solder, on percevait déjà un droit d'octroi sur le vin, le cidre et la bière. Avant que le passé fût liquidé, les bourgeois formérent un projet audacieux, mais ils mirent plus d'imagination à le concevoir que d'esprit de suite à l'exécuter. Ils demandèrent, en effet, en 1608, l'établissement d'un nouveau droit d'octroi « pour bâtir un collège, une maison commune, un auditoire, une maison de santé, pour accroître les églises, l'hôpital de la Madeleine.... et acquitter les dettes. » Il est probable qu'ils n'avaient présenté ce magnifique programme que pour répondre, d'une manière éclatante, à un arrêt du Parlement qui les condamnait à fournir un auditoire, une chambre du conseil et des

(1) La plupart des détails que nous avons donnés sur la peste, en 1601 et en 1607, sont empruntés aux registres de la juridiction des Regaires, d'après les *Anciens Evêchés* (t. II, ch. 2). Les auteurs de cet ouvrage citent plusieurs fois ces registres si précieux pour notre histoire locale, que nous avons demandés en vain dans les archives publiques.

prisons en lieu commode pour l'exercice de la juridiction. Ils se pressèrent néanmoins si peu d'obéir, que Pierre Briand, procureur du roi, acheta pour eux, le 12 mai 1609, le manoir de la Grange, appartenant aux héritiers Damar, et les contraignit à en payer le prix, s'élevant à 7,800 livres. Cette vaste demeure put contenir non seulement la Cour royale, mais les assemblées des habitants. On y annexa dans la suite deux maisons contiguës, qui coûtèrent 9,500 livres, ce qui permit d'y loger le gouverneur et toute l'administration civile.

Les bourgeois ne comprenaient pas encore combien il était important pour eux d'avoir un hôtel de ville, et cependant ce n'est qu'à partir de ce moment que leur communauté s'organisa sérieusement. En 1614, ils obtinrent du roi « les sauvegardes et sûretés nécessaires pour la conservation de cette communauté. » Ils se regardaient si bien comme les représentants de l'ancien général de la paroisse qu'ils continuèrent d'en nommer les trésoriers, d'en garder les archives et d'en porter le nom. On lit en effet, en tête du premier registre des délibérations, daté de 1618, que « l'assemblée du *général* des nobles bourgeois et habitants de Saint-Brieuc se réunit en forme de corps politique, à la diligence d'André Du Val, sieur de La Ville-Calmet, procureur-syndic. »

La constitution de ces assemblées est curieuse à étudier (1). On distingue déjà les ordinaires, tenues une fois par mois, et les extraordinaires. On nomme à l'avance, comme par le passé, quatre procureurs-syndics, qui doivent entrer en charge successivement, le 1ᵉʳ octobre de chaque année. Sur les réquisitions du procureur-syndic, on arrête la liste de ceux qui auront voix délibérative : le syndic en charge; les anciens syndics; les trésoriers de la fabrique et de l'hôpital; vingt habitants nommés, tous les six mois, par l'assemblée, suivant les règlements de la Cour; « en plus, des chefs et enfants de bonne et ancienne famille,

(1) Tous ces renseignements et ceux que nous donnerons dans la suite sur la communauté de ville sont empruntés aux archives municipales.

ayant excédé l'âge de 25 ans. » Si le syndic convoquait les assemblées, le sénéchal de la Cour royale les présidait le plus souvent, ce qui ne pouvait manquer d'amener entre eux des conflits. On y voit assister l'alloué, ou premier juge du siége royal, le procureur du roi et quelquefois le sénéchal des Regaires ; on y admet deux chanoines, députés du chapitre, sans déroger, dit-on, à l'arrêt de la Cour.

Cette organisation eut lieu, en vertu de plusieurs arrêts et réglements, de 1609 à 1630. Il en résulte que l'ancienne assemblée des habitants se trouva réduite à un certain nombre de représentants des trois ordres, investis par le pouvoir royal d'attributions qui n'avaient appartenu jusqu'alors qu'au général de la paroisse. Les bourgeois y dominaient, mais leur influence allait être contrôlée et quelquefois combattue par celle des officiers du roi.

C'est encore au roi que la ville de Saint-Brieuc s'adressait pour obtenir l'établissement d'un octroi, la seule ressource dont elle pût disposer. En 1617, des lettres-patentes permirent d'affecter à des travaux publics, pendant six ans, « un droit d'un sol par pot de vin et de trois deniers par pot de bierre et sildre qui sera vendu et débité en détail (sic), tant en notre ville de Saint-Brieuc que faubourgs. » En possession de ce droit, les bourgeois auraient bien voulu ne l'appliquer qu'au paiement de leurs dettes ; mais le roi ordonna, par ses lettres de jussion du 27 juin 1618, de l'employer conformément à la demande qui lui avait été faite. On sentait la main de la royauté dans les affaires des villes, malgré la résistance des Etats de Bretagne qui s'opposaient à ce que la levée des octrois eût lieu sans leur consentement, et qui firent plusieurs fois reconnaître leur droit.

A ces actes on s'aperçoit que la période de la monarchie, dite des Etats, venait de finir. Les Etats généraux de 1614 en furent la dernière et libérale manifestation. Les Etats de Bretagne s'étaient réunis auparavant à Nantes, pour recevoir le roi et la reine régente, à la suite de quelques troubles survenus dans la province. Ils désa-

vouèrent les fauteurs de ces troubles et envoyèrent aux États-généraux, suivant l'usage, des représentants des trois ordres. Parmi ceux du Tiers, on remarquait Raoul Marot, sieur de La Garaye, sénéchal de Dinan, et Mathurin Rouxel, sieur de Beauvoir, procureur-syndic des habitants de Saint-Brieuc. Le prévôt des marchands de Paris, Robert Miron, réclama dans cette assemblée plusieurs réformes, notamment la liberté des élections municipales. On sait comment ces demandes furent écartées. Si l'habile et sage politique que Henri IV avait essayée, quelques années auparavant, dans l'administration intérieure, avait été suivie, nul doute que les provinces et les villes n'eussent réparé bien vite les maux de la guerre, en conservant leurs libertés ; mais, dans la période de monarchie absolue où nous allons entrer, Richelieu et Louis XIV, ne se préoccupant que d'assurer l'ordre et l'unité du pouvoir, vont appliquer aux villes un autre système de gouvernement, dont nous verrons les effets en poursuivant ce récit.

L'année 1615 fut marquée par l'établissement à Saint-Brieuc d'un couvent de capucins. Ces religieux, dont le ministère était spécialement consacré aux pauvres, furent appelés par le seigneur de Boisboissel, Jean de Bréhand, qui leur donna la maison de la Grange-Bannerye, avec ses dépendances, près du faubourg de Quintin. La communauté de ville, trouvant cette fondation utile au milieu des épreuves que traversait la population, y contribua pour 2,600 livres. L'évêque l'approuva, mais il n'en eut pas l'initiative, comme on l'a prétendu.

Le successeur de Melchior de Marconnay fut André Le Porc de La Porte (1619-1631), d'une famille noble de Pordic. Bien qu'il n'eût que 25 ans à l'époque de sa nomination, il fut accueilli avec faveur, à cause de ses manières aimables, et, quand il fut plus connu, il se fit aimer et respecter.

En 1620, il eut l'honneur de présider sans contestation les États de Bretagne à Saint-Brieuc, « en la grand'église. » Cette session ne fut ni longue ni importante. Bientôt de

plus graves soucis occupèrent l'évêque et les habitants. Au mois de juillet 1622, il est fait mention, dans le registre de la communauté de ville, de « la maladie pestilencieuse, » et d'une demande d'argent, de la part du syndic, pour traiter les malades, payer les chirurgiens et construire « des loges vers la côte au-dessous des champs Chevillon. » On fit ensuite, avec le sieur Du Val, un bail de la maison et du jardin de La Mare-au-Coq, pour y loger le chirurgien de la santé et les malades. Le nombre des pauvres atteints de la contagion était alors d'environ 80 par jour.

Entre deux invasions de la peste, les habitants se crurent menacés d'une autre invasion venant de La Rochelle. A la nouvelle que des vaisseaux rochellois avaient surpris le château de La Latte, ils s'armèrent et firent des corps de garde. Cette alerte leur parut un motif suffisant pour fortifier leur ville, et ce prétexte fut facilement admis, puisque des lettres-patentes du mois de juin 1623 leur accordèrent l'autorisation nécessaire, en s'appuyant sur de nombreux considérants : à cause de l'importance de la ville, de son commerce par terre et par mer, de l'affection si reconnue des habitants au service du roi « que nottoirement il en sortit au commencement des troubles de la Ligue plus de soldats et capittaines quy se jetterent dans nos armées que des quatre meilleures villes de nostre dite province » ; enfin, parce que les habitants avaient été menacés de ruine, et que « pendant les derniers mouvements ils ont couru fortune d'estre la proye des Rochellois rebelles... comme ils ont essayé plusieurs fois avecq leurs armees navalles. »

Les bourgeois de Saint-Brieuc commencèrent les préparatifs avec une grande ardeur, mais cet élan tomba bien vite avec les craintes qui l'avaient fait naître. Le maréchal de Themines, gouverneur de Bretagne, fut obligé d'intervenir et, comme il trouvait trop vaste l'enceinte projetée, on lui demanda un ingénieur et un plan. Enfin, dans une conférence tenue, dans le mois de mai 1627, au palais épiscopal, il fut décidé que les habitants se contenteraient d'avoir une muraille à créneaux, de 24 pieds de hauteur,

de 7 pieds d'épaisseur dans les fondations et de 5, au sommet. Le fossé devait avoir 20 pieds de largeur et 9 de profondeur. D'un autre côté, Richelieu se chargeait de rassurer les habitants, en faisant le siège de La Rochelle (1).

La pose de la première pierre des fortifications, fixée au 29 juillet 1628, fut retardée par un différend survenu entre le sénéchal et le syndic, au sujet de la nomination de « l'enseigne colonelle. » L'affaire alla devant le Parlement, qui chargea le sieur de Cargresgq, conseiller, de la régler sur place. Enfin, la cérémonie eut lieu sous la présidence de l'évêque et les premières difficultés s'évanouirent au milieu d'un festin donné à l'Hôtel-de-Ville.

Il y avait une difficulté, cependant, qu'on ne devait pas surmonter, c'était le manque d'argent. Le roi avait bien accordé, du consentement des Etats, pour 9 ans, à partir du 1er octobre 1624, « la levée sur tous les habitants, exempts et non exempts, d'un sou par pot de vin, de 3 deniers par pot de cidre et autres breuvrages vendus en détail dans la ville, faubourgs et hâvre du Légué et de 20 sous par pipe de vin y consommée » ; mais qu'était-ce que cela en regard des dépenses à faire? On bâtit seulement, à diverses reprises, jusqu'à 1641, quelques toises de murailles, sur l'emplacement actuel des Grandes-Promenades (2). De ce rêve étonnant, il ne resta plus bientôt que des ruines et le souvenir de sacrifices inutiles.

A ces travaux entrepris à la légère il est juste d'opposer quelques fondations durables, dues à l'accord de l'évêque et de la communauté de ville. De ce nombre est le collège.

Dès 1609, la communauté avait acheté, au prix de 1,890 livres, la maison dite du Paradis, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par la caserne de gendarmerie. Elle y

(1) Ce siège valut encore à la ville de Saint-Brieuc de curieuses lettres, du 28 octobre 1627, signées : Louis, au camp devant La Rochelle. Le roi y demandait : « 50 habits de bure de diverses grandeurs, consistant en un pourpoint, jupe à longues basques, haut et bas de chausses et une paire de souliers, pour compatir à la peine que les soldats souffrent pour le salut du commun en une sy rude saison. »

(2) En 1686, on reçut l'ordre de reprendre les travaux des fortifications, mais rien ne prouve qu'on ait donné suite à ce projet.

établit un collége ; mais la maison était en si mauvais état que, le 7 janvier 1619, le procureur-syndic, Jacques Hervé, vint remontrer à l'assemblée de ville que « la maison ou se font les classes du college, par vieillesse et caducité menace ruine, en sorte que les regens et les escoliers ny ozent plus tenir, recquerant quil soit avizé à la réparation, dautant mesme que, a ladite cause, les enfans de bonne maison pensionnaires en cette ville en sont retirés par leurs peres et meres, ce qui emporteroit avec le temps la perte et diminution audit college, ou ordinairement il y a *cinq à six cents escoliers.* » Quand les bourgeois connurent le chiffre du devis, ils trouvèrent qu'il y aurait « grande économie et grand avantage » à céder le collége aux jésuites et prièrent l'évêque de s'entendre avec eux ; mais les juges royaux avaient hâté l'adjudication et, bon gré mal gré, les bourgeois durent accepter environ 10,000 livres à payer et les procès qui furent la suite presque naturelle des travaux. Les registres des délibérations font connaître que la communauté participait avec le chapitre et l'évêque au choix du principal ; mais les lettres de collation étaient délivrées par l'évêque, qui avait conservé la haute direction du collége. En nommant maître Jacques Durand principal en 1627, il le chargeait de former la jeunesse « in fide ac religione catholica, bonis moribus, litteris græcis atque latinis. » Quelque temps après, le pouvoir royal intervint pour assigner à la communauté de ville une part fixe dans l'entretien du collége et le modeste budget de cet établissement fut réglé de la manière suivante :

Une prébende canoniale, environ............	1.500 livres.
La contribution de la communauté de ville....	600
La rétribution des élèves, à 5 livres environ. .	1.500
Total..............	3.600 (1).

L'évêque Le Porc de La Porte, le chapitre et la communauté de ville furent également favorables à la fondation de la première imprimerie à Saint-Brieuc, en 1620, par

(1) Etude sur le *Collége de Saint-Brieuc*, citée page 64.

Guillaume Doublet, puisque chacun d'eux lui donna 200 livres. De 1621 à 1627, on vit sortir de ses presses, sous l'inspiration de l'évêque, l'Office de saint Brieuc et de saint Guillaume, la Vie de ces deux saints par La Devison, et des Statuts fort sages, qui ont servi de modèle à ceux qu'on a faits dans la suite.

Le même évêque ouvrit des conférences religieuses dans la chapelle de son palais, décora le chœur de la cathédrale d'une tapisserie représentant, d'après la tradition, des scènes de la vie de saint Brieuc, et commença une collection de portraits des évêques de Saint-Brieuc, qui fut continuée par quelques-uns de ses successeurs. « Il aimait fort la peinture, dit un chroniqueur, et les peintres l'aimaient fort aussi, et pour leur marque de respect, ils ne faisaient guère de travaux dans les églises et chapelles du diocèse qu'ils y faisaient sa ressemblance au naturel. »

C'est sous son épiscopat que s'établirent à Saint-Brieuc les premiers couvents de femmes. Il est probable qu'il autorisa simplement les Bénédictines du Calvaire, en 1625, car, l'année précédente, il avait appelé les Ursulines, du consentement de la communauté de ville. Ces religieuses s'occupaient avec succès de l'instruction des jeunes filles. Il leur fit bâtir à ses frais, et en se réduisant au strict nécessaire, un monastère et une chapelle magnifique, dont on peut lire la description au *Déal* manuscrit du couvent (1).

Les Ursulines y étaient à peine installées que la peste reparut. Elle dévasta la ville presque sans trêve, pendant plusieurs années, notamment en 1628 et en 1629. La communauté de ville ordonna de construire une maison de santé et, en attendant, des loges près du moulin à vent et de l'église Saint-Michel. Les loges étant devenues insuffisantes, on prit des mesures plus énergiques : on frappa une contribution sur tous les habitants et on mit en réquisition, sauf indemnité, les maisons voisines de Saint-Michel, pour y loger les malades pauvres. Le retour périodique du fléau endurcissant les cœurs, on obligea de

(1) Archives de la ville de Saint-Brieuc.

dénoncer tout pestiféré sous peine d'amende, de transporter les malades aux lieux désignés, de murer les portes des maisons infectées et de les marquer d'une croix. Et cependant, chose étrange ! cette population de mourants se relevait par moments pour célébrer par un feu de joie la prise de La Rochelle, ou pour entendre la relation d'une victoire en Savoie. C'est sur l'inscription de cette victoire que se ferme le premier registre de nos délibérations municipales.

Quand Etienne de Villazel vint succéder à André de La Porte, au mois de février 1632, dans l'évêché de Saint-Brieuc, il trouva la ville encore ravagée par la peste. Le couvent des Ursulines venait d'être envahi. Il y accourut. Les pensionnaires et les religieuses qui n'étaient pas atteintes durent s'éloigner de la ville, à l'exception de deux sœurs qui demandèrent à rester et que le fléau respecta.

Plusieurs autres fois, Saint-Brieuc fut encore éprouvé par l'épidémie, mais jamais avec autant de force qu'en 1601, 1607, 1622 et de 1628 à 1632. C'est au sortir d'une de ces crises que nos pères élevèrent, près de la Fontaine-à-Loup, en souvenir de leur délivrance, une croix dite de Santé, que leurs descendants ont souvent renouvelée, toujours sous le même nom, sinon à la même place.

Etienne de Villazel avait été prédicateur de Louis XIII. Il soutint dans son diocèse la réputation d'éloquence qu'il s'était faite à la Cour. Quand il mourut, en 1641, tout semble indiquer que la ville de Saint-Brieuc réparait dans le calme et une certaine prospérité ses désastres de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle.

II. — DU TEMPS DE LOUIS XIV.

Denis de La Barde (1642-1675) arriva précédé d'une grande réputation qu'il devait à ses voyages, à son mérite et un peu à la faveur du cardinal de Richelieu. Son entrée dans son évêché fut, au dire d'un chroniqueur, la plus magnifique que jamais eût faite un évêque de Saint-Brieuc,

tant à cause de son train et de ses largesses que des honneurs qui lui furent rendus; mais cet éclat même et quelques contestations terminées à son avantage lui aliénèrent des esprits qu'il ne put ramener qu'à force de temps, de douceur et de charité.

De nombreuses difficultés lui vinrent de son clergé. C'était tantôt le chapitre de la cathédrale qui interjetait contre lui appel *comme d'abus* à cause de ses ordonnances synodales ; tantôt, le théologal lui-même, le savant Noulleau, qui, sous prétexte de réformes, secouait toute discipline, procédait sans cesse contre le chapitre et l'évêque et se faisait interdire ; c'étaient surtout les ecclésiastiques aux mœurs relâchées, du genre de celui qui, sur le passage d'une procession, se tenait à la porte d'un cabaret, un verre à la main, disant tout haut : « A la santé de l'évêque qui défend de boire au cabaret ! » On comprend tout ce qu'un évêque devait souffrir d'un pareil scandale, et cependant il parvint, sans recourir aux voies de rigueur qu'on lui conseillait, à faire accepter une vie régulière aux membres du clergé qui l'avaient oubliée.

Sa conduite ne fut pas moins admirable à l'égard de l'apôtre du calvinisme dans le diocèse, Henriette de La Tour d'Auvergne, marquise de La Moussaye, sœur de Turenne. La marquise, ayant appelé au Parlement d'une sentence de l'officialité concernant les réunions calvinistes qu'elle favorisait dans ses terres de Quintin et de Lorges, rencontra Denis de La Barde à Rennes, sur les degrés du palais, et leva la main pour lui donner un soufflet. L'indulgent évêque lui répondit par un salut et refusa de la poursuivre. Mme de La Moussaye fut tellement touchée de ce procédé qu'elle alla trouver Denis de La Barde, pendant qu'il était en tournée pastorale à Quintin, et lui offrit publiquement ses excuses.

De tels actes firent enfin apprécier ce digne évêque et lui donnèrent une haute autorité en Bretagne et même à la cour. Louis XIV, qui l'estimait fort, lui conféra la présidence perpétuelle des Etats de Bretagne, distinction inusitée, qui fut vue de mauvais œil dans la province.

La présidence devenait d'ailleurs un poste difficile à remplir. On le vit bien dans la session qui fut tenue à Saint-Brieuc, en 1659. C'était un usage d'accorder au roi un secours, à chaque session, en dehors des fouages ordinaires qu'il percevait directement. Les Etats, ne pouvant couvrir leurs dépenses avec le produit des *Devoirs*, ou impôt sur les boissons, et des fouages extraordinaires qu'ils avaient obtenus, en 1645, auraient voulu diminuer le secours, que par un reste d'orgueil national ils appelaient le *don gratuit.* Les commissaires du roi exigèrent 2,600,000 livres, en 1659. Les Etats n'en offrirent que 1,400,000 ; mais le maréchal de La Meilleraye ayant menacé de suspendre la session, on finit par transiger à 2,200,000 livres. Comme on était loin de l'attitude fière et libre des Etats d'avant la Ligue !

On sait que Louis XIV avait fait, avec raison, un édit rigoureux contre les duels. Pour correspondre à la pensée du monarque, une partie de la noblesse, avec son président Armand Du Cambout, signa, dans cette même session, l'engagement de refuser tout appel en combat singulier, et de ne se battre en duel pour quelque cause que ce pût être. Cette déclaration produisit un effet salutaire, parce qu'elle émanait d'hommes qui avaient fait leurs preuves sur les champs de bataille.

Denis de La Barde employa utilement les indemnités qu'il recevait comme président des Etats. Comprenant que, pour assurer la réforme de son clergé, il fallait avant tout s'occuper de l'instruction des jeunes gens se destinant au sacerdoce , il obtint en 1664 l'autorisation de fonder un séminaire à Saint-Brieuc. Il acheta dans ce but la Grande-Grenouillère et y appela, en 1666, les disciples de Saint-Vincent-de-Paul, les Lazaristes. Cet établissement lui coûta plus de 15,000 livres, et cependant la chapelle n'était pas encore terminée quand il mourut. Son testament, qui contient un grand nombre de legs charitables, achève de faire connaître les qualités de cet excellent évêque.

L'année même où les Lazaristes furent chargés du sémi-

naire, l'hôpital de la Madeleine fut placé sous la direction des dames de Saint-Thomas de Villeneuve. Dès le XVIe siècle, il existait un hôpital à Saint-Brieuc. Est-ce le même ? On ne saurait le dire. Celui de la Madeleine, dont la ville s'occupait en 1608, et dont elle nommait l'administrateur, s'étendait, dans le local consacré aujourd'hui au Bureau de bienfaisance, jusqu'à l'ancien Marché au Blé, sur lequel il avait sa principale entrée. Les dames de Saint-Thomas de Villeneuve y vinrent de Lamballe, peu de temps après la création de leur institut dans cette ville. Elles avaient à leur tête la mère de La Pommerays, l'une des trois femmes d'élite qui partagent avec le Père Le Proust l'honneur de cette fondation, si éminemment utile aux malades et aux infirmes.

De la communauté de ville, nous n'avons presque rien à dire à cette époque. Il y a une lacune dans les registres des délibérations, de 1629 à 1692, et, dans les autres documents, on ne trouve que la mention d'une levée d'hommes à Saint-Brieuc et de l'établissement de barricades aux avenues, en 1675, par l'ordre du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne. C'était sans doute la suite des mesures de répression prises par ce gouverneur contre les paysans bretons, à l'occasion de la révolte dite du papier timbré, mesures si impitoyables sur divers points qu'elles faisaient dire à Mme de Sévigné : « Vous pouvez compter qu'il n'y a plus de Bretagne et c'est dommage. » Ce mouvement, qui n'a fait que passer à quelque distance de Saint-Brieuc, et qui est resté presque inaperçu, avait cependant tous les caractères d'une révolution sociale, si l'on en croit un manifeste dans lequel « les nobles habitants de 14 paroisses unies du pays Armorique » ne craignaient pas de rendre des décrets et d'exposer leurs griefs aux Etats (1).

Il peut paraître étrange que, pendant la période la plus brillante du règne de Louis XIV, nous n'ayons à citer, à Saint-Brieuc, que des faits d'une importance secondaire.

(1) Nous avons analysé ce document à la page 52 de la *Notice sur les Archives civiles des Côtes-du-Nord*, laquelle sert d'introduction au 1er volume de l'inventaire des archives de ce département.

C'est que, si l'histoire générale de France présente, au XVIIe siècle, un éclat incomparable dans presque tous les genres d'illustration, si la cour et quelques lieux choisis sont autant de phares lumineux, les habitants d'une petite ville, telle que Saint-Brieuc, privés de toute initiative, attendent, pour agir, que le mouvement leur vienne du dehors. Les bourgeois des villes, comme les hommes des campagnes, n'avaient qu'une place subordonnée dans le plan d'ensemble que Louis XIV avait conçu pour la grandeur de la France; mais, si leur vie était obscure, elle n'en était pas moins méritoire, car ils donnaient généreusement tout ce que le roi leur demandait pour le pays.

C'est donc dans un esprit de justice que nous rappellerons, à l'honneur des habitants de Saint-Brieuc et de Plérin, un modeste fait de guerre, complétement perdu au milieu des brillantes victoires qui préparèrent le traité de Nimègue. Le 4 juin 1675, une frégate d'Ostende, poursuivant un navire marchand, vint s'échouer avec ce navire sur la grève de Roselier. Le poste n'était point armé; mais la milice de Plérin, avertie par la cloche d'alarme, accourut sous les ordres de César Gendrot, sieur des Rosais, capitaine, et d'Yves Ruffelet, sieur de LaVille-Hellio, enseigne. Elle fut bientôt renforcée de la milice de Saint-Brieuc qui, commandée par le sieur Rouxel de Kerfichart, colonel, déboucha par le village de Sous-la-Tour avec deux pièces de canon. L'attaque fut menée vigoureusement. Les deux milices enlevèrent le navire marchand qui servait d'avant-poste aux ennemis, puis la frégate, où ils firent une résistance désespérée. On profita de cette surprise pour rappeler que, dans les dernières guerres, des écumeurs de mer, postés sous le rocher Martin, s'étaient emparés de plusieurs navires de la baie et qu'il était nécessaire d'armer la pointe de Roselier. Tout ce que la ville de Saint-Brieuc put obtenir dans le moment, ce fut six des canons du navire ennemi, que le roi lui donna, en récompense de la belle conduite de sa milice.

L'évêque Hardouin de La Hoguette, dans son court passage à Saint-Brieuc, y présida la session des Etats en

1677. Il fit, à cette occasion, dégager plusieurs rues trop encombrées de « ballets de bois » et de bancs de pierre placés au-devant des boutiques. De ce nombre était la rue au Beurre, qui reçut alors le nom de Saint-Jacques, à cause d'une statue de ce saint, apposée à la maison du coin, du côté droit. On se demande quelle était, avant le XVIIe siècle, la largeur de cette rue où, naguère encore, les étages des maisons, en saillie les uns sur les autres, empêchaient presque d'apercevoir le ciel.

La duchesse de Chaulnes, femme du gouverneur, étant venue assister à la session, fut complimentée, suivant l'usage, par une députation des trois ordres. Les Etats durent s'entendre avec le duc de Chaulnes pour envoyer en cour des députés, chargés de demander le rappel du Parlement de Rennes, qui avait été transféré à Vannes, ce qui prouve que la Bretagne avait à se plaindre de coups d'autorité. La situation financière aussi devenait inquiétante. Un emprunt de 400,000 livres et un doublement de l'impôt des fouages, de plus d'un million, ne suffisaient point pour payer les dettes, d'autant plus que les Etats avaient voté, à cause de la guerre, un don gratuit de 3 millions. Et cependant tout cela n'était que le prélude des mesures fiscales que le pouvoir royal allait prendre, après le traité de Nimègue.

Dans la troisième période du XVIIe siècle, le siège de Saint-Brieuc fut occupé, de 1680 à 1705, par Marcel de Coëtlogon, d'une illustre famille de Bretagne. Il fut à la fois, a-t-on dit, grand seigneur et grand évêque. La bonté et la charité qui faisaient le fonds de son caractère se manifestèrent d'une manière touchante, après la révocation de l'édit de Nantes. Il obtint du marquis de La Coste, qui était chargé d'assurer l'exécution de cet édit, le renvoi des troupes, puis il parcourut, avec lui et quelques cavaliers seulement, les points de son diocèse habités par des protestants, n'ayant recours, à l'égard de ceux-ci, qu'à la douceur et à la persuasion. La conduite prudente de l'évêque fut plus efficace que les fameuses *dragonnades* du midi et amena de nombreuses conversions.

L'évêque de Coëtlogon présida, en 1687, à Saint-Brieuc une session des Etats, où l'on ne s'occupa guère que d'élaborer un règlement. Quelques années après, il fit un magnifique accueil au roi d'Angleterre, Jacques II, qui séjourna trois jours à Saint-Brieuc. Si la date de ce passage est bien 1689, comme on l'affirme, Jacques II se rendait en Irlande pour essayer de reconquérir son trône avec le secours de Louis XIV. Le souvenir de cette hospitalité contribua sans doute, un peu plus tard, à faire quelques Irlandais réfugiés s'établir à Saint-Brieuc et dans les paroisses voisines.

Bien qu'il fût affable, populaire et ennemi des procès, M. de Coëtlogon voulait maintenir dans son intégrité la dignité épiscopale. C'est pourquoi il fit rédiger un terrier pour constater les droits et les revenus de son fief et rendit au roi, en 1690, un aveu qui contient des détails intéressants dont nous nous servirons, à la fin de ce chapitre, en traitant de l'organisation intérieure.

Des trois évêques que nous avons cités depuis l'avènement de Louis XIV, il en est deux certainement qui ont jeté de l'éclat, par leurs qualités personnelles, sur l'histoire de Saint-Brieuc ; mais bien qu'ils fussent seigneurs de la ville, ils n'ont exercé que fort peu d'influence sur son administration. Cela n'entrait pas dans les vues de Louis XIV. La communauté de ville en fut-elle plus libre? Pas davantage. Il serait injuste, nous le répétons, de ne pas reconnaître les services rendus par le grand roi à l'unité du pays, tant par ses guerres que par ses institutions centrales; mais il s'agit ici de l'organisation municipale et il faut bien avouer que les villes ont grandement souffert, à la fin du XVIIe siècle, du système financier et du défaut de liberté.

On avait assez bien supporté l'accroissement des charges pendant la période des victoires. La France était fière de son roi, et d'ailleurs Colbert suffisait aux dépenses, sans frapper d'énormes impôts. En même temps qu'il mettait de l'ordre dans les finances de l'Etat, il surveillait la gestion des villes. La communauté de Saint-Brieuc elle-même fut

réorganisée. Elle reçut, par ordonnance royale du 18 juillet 1681, contresignée de Colbert, un nouveau règlement, dit de 1681, bien qu'il n'ait été appliqué que plus tard. Ce règlement modifiait l'ancien système municipal, en faisant du syndic un receveur municipal, sous le titre de syndic-miseur ; mais du moins il réglait les charges ordinaires (1) et semblait promettre une comptabilité régulière, en fixant des délais et une procédure pour rendre les comptes.

Deux ans après, Colbert mourut, puis vint la période des revers. Pour faire face à une situation difficile, les successeurs du grand ministre eurent recours à des expédients financiers. Ils ne craignirent pas de multiplier les fonctions municipales, de les mettre en vente et, comme elles ne se vendaient guère, ils forcèrent les villes de racheter celles qui n'avaient pas trouvé d'acquéreurs.

Sans entrer dans des détails que ne comporte pas cette notice sur les charges créées de 1690 à 1708 (2), il nous suffira de parler des deux plus importantes, celles du syndic et du maire. Le syndic, cet ancien administrateur de la cité, ce dernier représentant de la liberté municipale, après avoir été réduit aux fonctions de receveur, en 1681, fut encore une fois transformé et devint, sous le titre de procureur du roi syndic, une sorte de ministère public près la municipalité. Le rachat de cette charge coûta 4,200 livres à la ville. Le maire ayant remplacé le syndic à la tête du corps de ville, il fallut payer 6,000 livres pour

(1) Charges ordinaires à prélever, chaque année, sur les deniers d'octroi : paiement des aides, 420 livres ; — logement du gouverneur, 600 ; — au greffier, 35 ; — au sergent et aux hallebardiers, 61 ; — au prévôt, 50 ; — à l'abatteur du papegault, 350 ; — réparations de la maison de ville, des prisons et de l'auditoire, 50 ; — entretien du pavé, 350 ; — entretien du collège, 600. Total, 2,[illegible]66 livres. — A prélever tous les deux ans : frais du compte du miseur, 560 livres ; — frais de voyage du député aux Etats, 200. Total, 760 livres. — Pour couvrir ses dépenses ordinaires et extraordinaires, la ville n'avait que le produit de ses octrois et ses deniers patrimoniaux, comprenant le revenu de deux maisons et 37 livres de rente. Elle jouissait en outre de l'Hôtel de Ville et du collège.

(2) Les principales étaient celles de maire, de lieutenants de maire, d'assesseurs, d'échevins, d'avocat du roi, de procureur du roi syndic, de greffier, de contrôleurs du greffe, de receveurs des octrois et de contrôleurs des

avoir le droit de le nommer. Après les charges municipales, celles de la milice coûtèrent 7,900 livres. Il résulta de la création de ces offices qu'à la fin du XVIIe siècle la communauté de ville ne se trouva plus guère composée que d'officiers municipaux. Appartenant aux vieilles familles bourgeoises de la cité, ils se mêlaient aux affaires par honneur et aussi par habitude; mais leur zèle, loin d'être intempérant, s'affaiblit à tel point qu'il fallut plus d'une fois enjoindre aux membres de la communauté d'assister aux séances, sous peine de 10 à 20 livres d'amende, de déchéance de leurs droits et privilèges, et même d'exclusion après deux condamnations.

Voilà ce que la création de charges vénales et inutiles avait fait du corps municipal. Le tableau n'en serait pas complet, si nous ne parlions du gouverneur. Bien que Saint-Brieuc fût resté ville ouverte et qu'il n'y eût plus que des ruines à la tour de Cesson, il avait paru bon de nommer, dans la première partie du XVIIe siècle, un gouverneur de Saint-Brieuc et de la tour de Cesson. Les deux premiers titulaires, les sieurs Du Boislouet et d'Acigné, n'eurent pas d'attributions bien définies. Le troisième, Yves Olivier Du Plessis de La Rivière, seigneur de Plœuc, pourvu de cette charge par lettres patentes de 1667, eut, au début, de vives discussions avec le sénéchal royal, Phelipot de La Piguelaye, qui lui disputait la présidence;

octrois. Les procureurs du roi syndics et les greffiers furent créés au mois de juillet 1690. Les maires furent établis en titre d'office perpétuel et héréditaire, et désignés comme députés nés aux Etats, par ordonnance du mois d'août 1692. Le motif de ce changement est indiqué dans le passage suivant de l'ordonnance : « Nous avons jugé à propos de créer des maires en titre dans toutes les villes et lieux de notre Royaume, qui n'estans point redevables de leurs charges aux suffrages des particuliers et n'ayans plus lieu d'apprehender leurs successeurs, en exerceront les fonctions sans passion et avec toute la liberté qui leur est nécessaire pour conserver l'égalité dans la distribution des charges publiques. » (Archives des Côtes-du-Nord, B. 2.) — Un édit de 1694 institua également des charges héréditaires d'officiers de milice. Tous ces édits étaient à la fois des mesures fiscales et des moyens d'étendre l'action du pouvoir absolu.

En dehors des fonctions municipales, la fantaisie s'exerça mieux encore par les créations les plus inutiles et les plus bizarres.

mais il profita de la réorganisation de 1681 pour se mettre à la tête du corps municipal et s'y faire, pour lui et sa famille, une situation pleine d'abus et de privilèges.

Il voulut alors trancher du gouverneur militaire et fut, dès 1684, en conflit de préséance avec le marquis de La Coste, qui avait un commandement supérieur, en qualité de lieutenant de roi aux quatre évêchés de Basse-Bretagne. Le prétexte du conflit était de savoir si les écussons du roi et du gouverneur de la province, que M. de La Rivière avait ordinairement à sa porte comme symbole de l'autorité, devaient être envoyés à M. de La Coste, pendant que celui-ci logeait à Saint-Brieuc. Cette discussion donna lieu à de curieuses révélations. Il fut établi, d'après les dépositions d'officiers municipaux, que le gouverneur empêchait la communauté de communiquer avec le lieutenant de roi, qu'il supprimait à son gré les ordres supérieurs et les arrêts du conseil. On l'accusait aussi d'accabler de billets de logement, lors du passage des troupes, ceux qui lui déplaisaient. En dépit de ces accusations, un règlement de 1686 permit à M. de La Rivière, aussi bien qu'à M. de La Coste, d'arborer l'écusson du roi. Ce débat, futile en apparence, montre le désordre que des créations inconsidérées d'emplois introduisaient dans l'organisation municipale.

Jusqu'alors la Bretagne n'avait point eu d'intendant, ce chef de l'administration civile que les autres provinces connaissaient depuis plus de cinquante ans. Ce n'est qu'en 1689 que M. de Pommereu fut investi de ces fonctions. Le conflit que nous avons signalé ne fut peut-être pas sans influence sur le voyage qu'il fit à Saint-Brieuc, l'année suivante. Le 16 novembre, il ordonna d'enregistrer dans l'assemblée de ville le règlement de 1681 ; mais, s'il donna dans cette occasion une leçon nécessaire, il produisit une fâcheuse impression par sa brusquerie et par le ton despotique qui lui était habituel.

Tout en bouleversant ainsi l'ancien système municipal, le pouvoir royal appliquait à la Bretagne quelques institutions d'un ordre plus général. C'est en 1691 que furent établies à Saint-Brieuc les deux juridictions de l'*Amirauté*

et des *Traites*. La première connaissait de tous faits et contrats concernant la construction des navires, la police de la navigation, les bris et naufrages, la pêche maritime. La seconde réglait les différends nés à l'occasion de la levée des droits sur les denrées et marchandises, à l'importation et à l'exportation.

L'organisation des milices n'eut pas lieu aussi rapidement, non que la Bretagne refusât le service militaire en temps de guerre, — tout le monde alors s'y portait avec ardeur, — mais parce qu'elle ne voulait pas en principe renoncer à ses privilèges. Nous savons d'ailleurs qu'il y avait une milice à Saint-Brieuc et dans les paroisses voisines, à l'époque du combat de Roselier. L'ordonnance de 1688 eut donc pour but, non de créer les milices en Bretagne, mais d'en former des régiments, auxquels on eut recours dans les guerres de la coalition d'Augsbourg et de la succession d'Espagne. Quelque temps auparavant, les Etats avaient été mis en demeure d'assurer la défense des côtes, à l'exemple des autres provinces maritimes. Ils offrirent au roi 1,500,000 livres pour les frais de premier établissement de la milice des gardes-côtes. Ce service ne fut régulièrement organisé qu'au XVIIIe siècle.

Telle était la situation de la ville de Saint-Brieuc dans ses rapports généraux avec le pouvoir central, à la fin du XVIIe siècle. Malgré des guerres continuelles, elle n'aurait pas eu vraiment à se plaindre de la part qu'elle payait dans les contributions publiques, sans les mesures de fiscalité imaginées à propos des charges municipales.

Ces expédients ne suffirent bientôt plus. On eut recours d'abord à des taxes extraordinaires (celle de 28,000 livres par exemple, qui fut répartie sur les maisons de Saint-Brieuc, en 1693), puis à des mesures plus générales. La capitation fut établie, en 1695, dans tout le royaume et abonnée, la même année, par les Etats de Bretagne à 1,400,000 livres et, vers la fin de la guerre de la succession d'Espagne, à 2 millions. (1). Cette période fut désastreuse,

(1) La *Capitation* était un impôt personnel réparti par évêché et, dans

à plusieurs points de vue, pour la ville de Saint-Brieuc. Une tempête l'ayant ravagée dans la nuit du 29 au 30 décembre 1705, elle fut obligée d'exposer sa détresse aux États réunis à Vitré. Il fallut quand même continuer le paiement des impôts, et égailler, dans les années 1708 et 1709, la somme de 14,653 livres 8 sous 11 deniers. Cette somme, assez considérable pour le temps, dépassait les ressources de la population, puisque la communauté se trouva dans l'impossibilité de solder l'arriéré qu'on lui réclamait en même temps sur le prix des charges municipales. On fit encore preuve de bonne volonté pour loger des troupes et recevoir à leur passage, en 1708, le lieutenant général de Vibray, chargé de visiter les côtes de l'évêché, et le maréchal de Châteaurenaut, commandant en Bretagne. Puis vint l'année 1709, *l'année du grand hiver*, qui a laissé dans toute la France un si cruel souvenir. On s'exécuta tant qu'on le put, sans proférer une plainte, même quand l'intendant fit réclamer pour l'armée, au milieu de ce terrible hiver, 300 sacs de froment, 50 de seigle et 50 d'orge, de 220 livres chacun. Y a-t-il quelque chose de plus éloquent, en pareilles circonstances, que le simple exposé des faits dans le registre des délibérations?

Une session des États réunie à Saint-Brieuc, le 16 novembre 1709, sous la présidence de l'évêque, M. de Boissieux, fut employée à trouver les moyens de venir en aide au roi. On racheta notamment, pour 140,000 livres, des charges de justice nouvellement créées. En l'absence d'un système régulier de finances, le gouvernement était réduit à faire argent de tout.

A la capitation, il fallut ajouter, à partir du 1er octobre 1710, l'impôt du Dixième, qu'on leva sur les biens fonds et les revenus de toute nature, même sur les deniers d'octroi des villes.

chaque évêché, entre trois classes : la noblesse, les villes et communautés, les paroisses de la campagne, de sorte que le taux de chaque classe variait en raison du prix de l'abonnement. Quand on prenait cet abonnement à 1,700,000 livres, les paroisses de la campagne, à elles seules, en supportaient 1,243,921 l. 11 s. 9 d. soit environ les trois quarts ; les villes, 345,548 l. 8 s. 3 d. La part de Saint-Brieuc dépassa, dès les premières années, 4,000 livres.

Après tant de malheurs, la joie de la délivrance fut telle qu'on trouva, le 19 juin 1713, une somme de 150 livres pour tirer un feu d'artifice à l'occasion de la paix.

Le XVII[e] siècle s'est donc terminé, comme le XVI[e], au milieu des désastres. A un point de vue particulier, il n'a été presque constamment, pour la ville de Saint-Brieuc, qu'un temps d'épreuves douloureuses, mais c'est à l'aide de pareils sacrifices qu'on assure le salut d'une nation.

III. — MŒURS ET USAGES.

Après avoir esquissé l'histoire de la ville de Saint-Brieuc au XVII[e] siècle, dans ses traits les plus généraux, il ne sera peut-être pas sans intérêt de donner quelques détails sur la vie intérieure de ses habitants, à la même époque. Nous les puiserons, en grande partie, dans l'aveu et le terrier de l'évêché, rédigés, en 1690, par l'ordre de M. de Coëtlogon. Ces documents font connaître la situation, considérable encore, que l'évêque occupait, en tant que seigneur temporel, au double point de vue du fief et de la juridiction (1). Nous aurons l'occasion d'indiquer, dans un autre chapitre, l'influence qu'il avait comme seigneur ecclésiastique.

Nous avons dit que l'évêque était seigneur de Saint-Brieuc. Cela est vrai d'une manière générale, mais on ne doit pas en conclure qu'il était le seul seigneur du fief. Le chapitre de la cathédrale possédait presque les deux tiers de la ville et se disait indépendant de l'évêque. Il en résulta des débats qui relâchèrent les liens de la discipline ecclésiastique et affaiblirent l'autorité des deux parties. Les procès étaient interminables à cette époque et faisaient la joie des procureurs. On en vint, en 1484, à une transaction qui fut confirmée et complétée, en 1622, du temps de

(1) On appelait *fief* une terre concédée par un seigneur dominant à un vassal, à charge de certains devoirs ; *juridiction*, le pouvoir de dire le droit, ou de juger en matière civile et criminelle.

l'évêque Le Porc de La Porte (1). Le fief du chapitre y fut parfaitement délimité, dans la ville et les faubourgs de Saint-Brieuc. Les chanoines furent reconnus indépendants de l'évêque quant au fief, mais ils se soumirent eux et leurs vassaux à sa juridiction. C'est un des rares exemples de fief constitué sans juridiction (2).

Le chapitre eut, comme par le passé, un rang considérable dans la ville, s'occupant de tous les établissements utiles, envoyant des députés aux assemblées de la communauté et à celles des Etats, haranguant les grands personnages et comptant parmi ses membres l'un des principaux seigneurs de Bretagne, le duc de Penthièvre. Le duché de ce nom ayant été vendu, en 1696, par Marie-Anne de Bourbon, à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse et gouverneur de Bretagne, ce prince fit prendre possession par procureur, la même année, de la stalle qui lui appartenait en qualité de premier chanoine de la cathédrale.

Les revenus du chapitre s'élevaient, année moyenne, à 20,000 livres environ. Les chanoines ayant voulu gérer leurs biens, s'en acquittèrent si mal qu'ils ne purent quelquefois couvrir leurs charges « vu leur peu de moyens », et qu'ils furent obligés d'en confier l'administration à un receveur.

La situation du chapitre, au temporel, explique un peu les abus que nous avons déjà signalés dans la conduite de quelques-uns de ses membres. Ceux qui voulaient sauvegarder la dignité du corps poursuivaient sans relâche, à l'exemple de Denis de La Barde, leurs confrères qui ne s'acquittaient pas de leurs devoirs religieux et prenaient contre eux de très vives conclusions. Ils obtinrent quelques bons résultats; mais ils ne pouvaient réformer de déplorables usages et empêcher, par exemple, un enfant de 13 ans d'être reçu chanoine, en 1686, par dispense d'âge.

(1) Archives du département des Côtes-du-Nord.

(2) Si les chanoines n'étaient pas justiciers dans leur fief de Saint-Brieuc, ils l'étaient dans celui de La Cadoire, en Plérin.

L'évêque possédait, dans la ville de Saint-Brieuc, tout ce qui n'appartenait pas au chapitre et de plus il était seigneur suzerain des paroisses de Saint-Michel, de Ploufragan, de Trégueux, de Langueux et de la plus grande partie de Cesson. Ce territoire avait reçu le nom de *Turnegouet*, parce qu'il était compris entre les rivières d'Urne et de Gouët, et de *Regaires*, parce qu'on désignait ainsi les concessions faites aux églises par les rois. (1). A ce fief se rattachaient, dans des paroisses plus éloignées, les *membres* d'Hénanbihen et de Bréhand-Moncontour. Ce dernier fut aliéné en 1607.

L'évêque recevait l'aveu et l'hommage de ses vassaux qui lui rendaient certains devoirs, lui payaient des rentes en argent et en nature, et se soumettaient à sa juridiction. Ses revenus variaient de 11,000 à 18,000 livres. Ses principaux vassaux laïques étaient les seigneurs de l'Epine-Guen et du Boisboissel.

Le seigneur de Boisboissel, prévôt et écuyer de l'évêque, avait un manoir, non loin de la fontaine de Saint-Brieuc, dans la paroisse de Saint-Michel, avec de nombreuses prérogatives. (2). Nous savons qu'il possédait aussi en ville, depuis la fin du XVIe siècle, un hôtel appelé Quincancrogne. Dans ce vassal, les auteurs des *Anciens Evêchés* ont vu le successeur de ce Rigwal qui avait accueilli et aidé saint Brieuc, de même qu'ils ont cru retrouver dans le seigneur de l'Epine-Guen le représentant de Fracan. Si cette thèse était vraie, les rôles auraient été singulièrement intervertis, puisque les anciens protecteurs seraient devenus des protégés. Le seigneur de Boisboissel, en effet, n'était, en qualité de prévôt de l'évêque, que son premier officier dans la Cour des Regaires, où il avait des devoirs assez pénibles à remplir. Il était tenu, d'aprés l'aveu de 1690, aussitôt que des criminels étaient condamnés à mort, « de

(1) *Regalia,* id est, prædia ecclesiis a regibus olim concessa. (*Dictionnaire* de Ducange).

(2) La terre de Boisboissel a été possédée très anciennement par la famille de Bois-Bouessel ; de la fin du XIVe siècle à celle du XVIe, par celle du Rouvre ; de 1583 à 1774, par les Bréhand ; enfin, par les Maillé.

les prendre en sa garde ou faire prendre par ses sujets pour en repondre, les garder et conduire au suplice et faire exécuter, apres avoir fait les cris et proclamations accoustumées par les calefours de ladite ville de Sainct Brieuc sur peine de saisie de ce qu'il tient dudit seigneur evesque. »

En qualité d'écuyer, le sieur de Boisboissel avait à remplir un devoir qui nous amène à parler de l'entrée de l'évêque dans sa ville de Saint-Brieuc. Cette cérémonie avait lieu dans toutes les villes épiscopales et se faisait quelquefois avec un grand éclat. A Saint-Brieuc, les gentilshommes se portaient à cheval au devant de l'évêque; le corps de ville et les magistrats le recevaient à la porte de Saint-Guillaume. Le sieur de Boisboissel tenait ensuite l'étrier, pendant que l'évêque montait sur une haquenée, conduisait celle-ci par la bride jusqu'au palais épiscopal et la gardait en récompense du devoir qu'il venait d'accomplir.

Quant au seigneur de l'Epine-Guen, qui possédait la terre de ce nom, en Ploufragan (1), il était tenu, « a cause de ladite terre, à l'entrée de chacun evesque dudit St Brieuc, de luy donner a laver la main, au festin solennel qui se fait ausdites premières entrées en ladite ville et de luy servir d'echanson, pour laquelle servitude apres ledit festin, ledit sieur de l'Epinne guien a droit de prendre et emporter la coupe dans laquelle a bu ledit seigneur evesque pendant iceluy, de quelle façon et metaille qu'elle puisse estre. » Le même seigneur était chargé, en qualité de sergent féodé, de bannir ou de faire bannir tous les contrats d'héritage, d'acquêt, d'échange et autres, dans l'étendue du fief. A ces obligations constatées officiellement dans l'aveu, Ruffelet en ajoute une autre qui s'exerçait encore, dit-il, de son temps : le sieur de l'Epine-Guen devait donner hautbois, musettes et violons avec un

(1) Parmi les seigneurs de l'Epine-Guen, on cite : au xve siècle, les Cadoret; au xvie, les La Rocque ; au xviie, les La Porte ; au xviiie, les Hervieux et les Du Fou.

jambon aux habitants pour se divertir, le jour du mardi gras de chaque année, sur la place du Martray, et chaque cabaretier de la ville devait aussi apporter à *la table du jambon* un pot de vin ou de toute autre boisson qu'il débitait.

Les devoirs que nous venons d'énumérer à la charge des seigneurs de Boisboissel et de l'Epine-Guen sont qualifiés, dans l'aveu de 1690, de « priviléges en forme de servitude deue par nobles personnes. » On trouve étonnant, aujourd'hui, que ces devoirs aient été remplis par des nobles ; mais ces usages étaient si répandus qu'à certaines époques les nobles les revendiquaient comme des droits. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'ils se sont transformés sous l'influence de l'opinion publique.

Quelques redevances roturières méritent aussi d'être signalées. En 1611, Henri Compadre, l'ancien syndic, rendait lui-même aveu pour la maison qu'il occupait dans la rue Clinquaine ou Quinquaine. Il y réclamait le privilége de faire moudre ses blés au moulin de l'évêque, sans rien payer, et celui « de tout temps immemorial d'avoir et jouir à sa vollonté du premier plat, vaisselle et viande deserte du disner que les dictz seigneurs evesques de Sainct Brieuc font a leur joyeusse venuë et entrée solennelle en la ville. » En retour, il se déclarait obligé de faire ferrer et déferrer à ses dépens la haquenée de l'évêque, pendant que celui-ci résidait à Saint-Brieuc, et aussi de faire ferrer et déferrer les prisonniers, moyennant paiement convenu et autorisation de garder les fers, faute de paiement.

Que dire de la fameuse servitude connue sous le nom *d'obéissance des grenouilles ?* Elle portait sur deux maisons de l'Allée-Menault (rue Traversière), dont les tenanciers devaient payer une rente annuelle de 12 deniers et frapper le ruisseau, la veille de la Saint-Jean, en disant trois fois aux grenouilles : « renouesselles, taisez-vous, laissez Monsieur dormir. » Nous ne prétendons pas justifier cette cérémonie bizarre, qui n'avait même pas, comme certains usages féodaux, un côté jovial ; mais, en supposant

que cette coutume se fût maintenue au delà du XVIIe siècle, ce qui paraît douteux, la rente non plus n'avait pas changé : 12 deniers pour une maison !

Le propriétaire de la maison de la *Révérence*, située entre la rue Quinquaine et la Grand'Rue-ès-Marchands, était encore mieux traité, puisqu'il ne devait donner à l'évêque qu'un denier, « en lui faisant révérence ou salut. »

Pour apprécier les anciennes redevances, celles des bourgeois comme celles des nobles, il ne faut pas les isoler du milieu qui les a vues naître ; mais jugerait-on avec les idées du temps présent celles que nous venons d'indiquer, qu'elles sembleraient plutôt singulières que blessantes.

On ne saurait au contraire rappeler, sans éprouver une impression pénible, le préjugé qui pesait sur certaines familles dont les membres étaient baptisés à part, ne pouvaient transmettre leurs biens qu'à gens de leur race et étaient enterrés dans des lieux séparés. C'étaient les *Caquins*. Bien des hypothèses ont été faites sur les Caqueux ou Caquins. Ils descendaient sans doute de ces lépreux du moyen-âge que la frayeur populaire avait forcé d'isoler au milieu de la société et que l'Eglise avait pris sous sa protection. Les pestes du XVIIe siècle avaient dû raviver cette crainte, que les arrêts du Parlement, favorables aux Caquins, eurent beaucoup de peine à détruire. C'est ce qui explique comment l'aveu de 1690 mentionne 22 caquineries dans l'évêché, dont une à Saint-Brieuc, dans le lieu dit la *Caquinerie*, près du tertre Buette. En rappelant contre les Caquins des prohibitions d'un autre âge, l'aveu que nous avons cité prouve du moins que leur situation féodale était meilleure que leur situation sociale. Ceux du fief des Regaires ne payaient, tous ensemble, à l'évêque qu'une taille annuelle de 20 livres, et chaque ménage fournissait en outre un licol de corde, à la visite de l'évêque dans sa paroisse. Ceci rappelle la profession de cordier qu'exerçaient en général ces malheureux.

A la police et par suite à la juridiction, se rattachaient

certains droits, tels que celui de pourvoir aux offices de *roi des poissonniers* et de *roi des boulangers*.

Le *roi des poissonniers*, institué le lundi de Pâques par les officiers de l'évêque, était chargé de surveiller la vente du poisson. Les poissonniers étaient obligés, il est vrai, sous peine de confiscation et d'amende, de porter leur poisson au palais épiscopal avant de l'exposer en vente, mais ils étaient libres de l'emporter, quand le prix offert ne leur convenait pas ; et, comme il arrivait souvent dans ces temps, une cérémonie joyeuse adoucissait la rigueur de l'obligation : les poissonniers, qui avaient vendu pendant le carême, devaient se trouver, ce même lundi de Pâques, sur la place du Pilori, à cheval, une gaule à la main, avec un bouquet de fleurs printanières au bout, pour rompre les *Quintaines* (1) et assister ensuite à l'installation du nouveau roi.

Le *roi des boulangers*, établi dans les mêmes formes que celui des poissonniers, avait pour mission de comparaître à l'audience des Regaires, le vendredi de chaque semaine, pour faire son rapport sur le prix des blés, afin d'établir les apprécis.

L'évêque avait, en tant que seigneur, un si grand nombre de droits qu'il serait impossible d'en donner le détail. Nous ne citerons plus que : le droit de *mesurage*, ou règlement des mesures de capacité et d'aunage ; le droit de *coutume*, qu'on levait sur la vente des bestiaux et des

(1 L'exercice de la Quintaine variait suivant les localités et, même dans chaque localité, suivant l'époque. Dans l'aveu de 1690, il n'est question que des gaules que les poissonniers étaient obligés « de casser à course de cheval contre une planche élevée debout sur ledit Pilory. » Au siècle suivant, voici comment un auteur contemporain décrit le jeu de la Quintaine, à Saint-Brieuc : « Il consiste à frapper si adroitement la figure d'un homme armé qu'on puisse éviter le coup qu'on en recevrait soi-même, si on ne le frappait pas comme il le faut. Cette figure est posée sur un poteau et tourne sur un pivot, de sorte que celui qui ne la frappe pas au milieu de la poitrine, mais aux extrémités, la fait tourner, et, comme elle tient de la main droite un bâton ou une épée, et de la gauche un bouclier, elle frappe celui qui a mal porté son coup. » (*Dictionnaire* d'Ogée). Le nom de *Quintaine*, devenu par corruption *Quinquaine*, a été donné à l'une de nos rues, qui le porte encore.

marchandises en gros et en détail, en y rattachant le *havage*, ou droit perçu sur le sel menu, et le *verage de May*, sur les marchandises entrant dans la ville ou en sortant pendant les huit derniers jours d'avril et les huit premiers de mai ; le droit de *marché*, le mercredi et le samedi de chaque semaine ; le droit de *foire*, le jour de la mi-carême, le premier jour de mai, le 9 et le 29 septembre ; le droit *d'étanche*, ou privilége qu'avait le seigneur de vendre seul ses grains, à trois marchés consécutifs, l'année de son choix ou même chaque année ; le droit de *moulin* et de *four* ; celui de *cohues* ou de *halles* (la halle aux bouchers ouvrant sur le Martray, et en arrière la halle aux draps et aux toiles et la halle aux cordonniers, chacune avec un certain nombre d'étaux, loués de 5 à 7 sous, l'un) ; le droit de *lods et ventes*, à l'occasion d'un contrat de vente ; le droit de *haute-justice* avec quatre piliers et fourches patibulaires, à la Côte au gibet, dans le voisinage de la rue de Gouët. Ce droit donnait le pouvoir de faire condamner à une peine capitale et de juger de toutes affaires civiles et criminelles, excepté des cas royaux ; mais depuis longtemps le nom seul de haut justicier était redoutable, car on sait que la juridiction épiscopale s'était vu enlever la plupart de ses prérogatives par la Cour royale, de même qu'elle fut obligée de partager la police avec des commissaires nommés par la communauté de ville. Les principaux officiers de la Cour séculière de l'évêque étaient le sénéchal, l'alloué ou lieutenant et le procureur-fiscal. L'auditoire, établi longtemps au-dessus de la halle aux draps, fut transféré, en dernier lieu, dans un bâtiment dépendant du palais épiscopal.

Le fief ayant été presque toujours, en Bretagne, uni, d'une manière intime, à la juridiction, les affaires féodales se trouvaient mêlées dans les audiences aux affaires administratives ou purement judiciaires : la réformation du rentier de la seigneurie, par exemple, à côté de travaux de voirie, du transfert d'un droit de propriété, du partage d'une succession et d'une procédure criminelle. (1). Cette

(1) Cette confusion du fief et de la juridiction est exposée, à l'aide de

réunion de tant de droits dans la personne du seigneur avait paru toute simple à l'origine, parce que les anciens Bretons regardaient le droit de rendre la justice comme inhérent à la possession de la terre. Elle avait pu s'expliquer encore au moyen-âge, alors que le seigneur était le seul protecteur de ses vassaux, mais elle n'avait plus de raison d'être depuis qu'il était réduit au rôle de grand propriétaire. Toutefois, la revendication complète par l'Etat des droits souverains dont jouissaient les seigneurs ne devait avoir lieu que plus tard, parce que le pouvoir royal s'occupait avant tout, au XVIIe siècle, d'organiser une forte administration centrale.

La royauté ne laissait pas d'ailleurs que d'exercer une influence considérable sur les seigneurs laïques, en les entraînant à la cour, dans les armées, ou dans les hauts emplois administratifs.

Nous citerons en exemple, au commencement du XVIIe siècle, l'héritier de ces seigneurs de Boisboissel que nous avons vus à la tête de la noblesse du pays et des bourgeois de Saint-Brieuc. Jean de Bréhand, vicomte de Lisle, ayant servi Henri IV contre Mercœur, avait obtenu le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. On doit reconnaître qu'il fit du bien à Saint-Brieuc et fonda, en 1615, le couvent des Capucins, pour secourir le peuple décimé par la peste; mais il résida presque constamment à Paris, où il fut inhumé en 1640. Ses successeurs s'engagèrent dans d'interminables procès avec l'évêque, le chapitre et le vicaire de Saint-Michel, se firent trop souvent représenter à Saint-Brieuc par des hommes d'affaires et furent sur le point d'aliéner leur domaine. Il en fut à peu près de même des Tanouarn, propriétaires de Cardenoual, à Saint-Brieuc, et de Couvran, en Plérin; des La Bouexière et des Guébriant, qui habitèrent successivement l'hôtel dit de Guébriant, au haut de la rue Fardel.

Il est impossible de citer le nom de Guébriant sans

nombreux exemples, dans la notice que nous avons publiée sur les *Archives civiles des Côtes-du-Nord.*

parler de celui qui fut la gloire de cette famille, au XVIIe siècle. Né à peu de distance de Saint-Brieuc, au Plessis-Budes, en 1602, Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, se fit une belle réputation militaire dans la guerre de Trente ans, d'abord en prenant une part brillante aux succès du duc Bernard de Saxe-Weimar et du suédois Banner, puis en faisant avec ses seules forces, dans l'ouest de l'Allemagne, des prodiges de tactique et d'audace. Il mourut, en 1643, des suites d'une blessure, au moment où il venait de s'emparer de Rothweil, en Souabe. Ses exploits lui avaient valu, l'année précédente, le bâton de maréchal de France. Il ne laissa pas d'enfants ; mais sa femme, qui était douée de talents supérieurs, continua d'honorer son nom et fut même, par une distinction assez rare, envoyée à la cour de Pologne avec le titre d'ambassadrice.

Nous avons déjà cité un neveu du maréchal de Guébriant, qui était en même temps son filleul, et que ses fonctions appelaient souvent à Saint-Brieuc, Jean-François Du Gouray, marquis de La Coste, lieutenant de roi en Basse-Bretagne. Cette charge lui fut confiée en raison de ses services en Flandre et de ceux de son oncle le maréchal. Il fut très modéré dans l'application des mesures qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. Fils de Guy Du Gouray et de Renée Budes, il possédait le château de La Coste, en Saint-Julien. L'aînée de ses deux filles, Sainte, épousa Louis de Bréhand, comte de Plélo, et la cadette, Madeleine, le marquis de Langeron. C'est à l'occasion de l'un de ces mariages que Mme de Sévigné écrivait, en 1688, à sa fille, Mme de Grignan : « Votre frère est à la noce de mademoiselle de la Coste à Saint-Brieux. M. de Chaulnes y étoit. Sans ce gouverneur, le marié s'en seroït enfui. » Le marquis de Langeron hérita de l'emploi et de l'influence de son beau-père et les transmit à son fils, que nous retrouverons, au XVIIIe siècle, dans une situation élevée.

Les manoirs voisins de Saint-Brieuc changèrent souvent de possesseurs. Ploufragan, dépeuplé par des épidémies,

perdit un grand nombre de ses familles nobles. Aux Budes du Tertre-Jouan succédèrent par mariage les Le Borgne et à ceux-ci, les Du Harlay, que leur haute position tint éloignés de la Bretagne. — A Cesson, les Moro acquirent la Ville-Bougault; la terre des Villes-Doré vit dans Amaury Eder, frère de La Fontenelle, le dernier de son nom. L'héritière des Eder porta cette terre par mariage aux Bernard de Lisle-Aval, qui la vendirent aux La Rivière. — En Langueux, la famille Berthelot garda par exception, pendant plus de deux siècles, la terre de Saint-Ilan, qu'elle agrandit beaucoup, parce qu'elle aimait à y résider. — Les Collet et les Gendrot habitèrent Plérin et Saint-Brieuc.

Ce que la noblesse perdait en influence territoriale, la bourgeoisie l'acquérait, car elle possédait non seulement des biens roturiers, mais un grand nombre de fiefs nobles; aussi tout bourgeois ajoutait-il à son nom celui du manoir ou de la ferme qui lui appartenait, sous cette forme : Bagot, sieur de Prévallon ; Compadre, sieur des Alleux, etc., ce qui n'impliquait nullement la noblesse. Les usurpations qui avaient eu lieu dans ce genre, furent même réprimées dans une réformation de la noblesse, ordonnée par Colbert, de 1667 à 1671. Pour ne citer que quelques exemples, Mathurin Compadre, Jean James, Vincent Josse, Charles Landays y furent déboutés de leurs prétentions et durent payer, chacun, 100 livres d'amende; Charles Favigot, sieur du Clos, fut condamné à 400 livres. Cette réformation servit les intérêts du fisc, en même temps que ceux des nobles.

A Saint-Brieuc, la bourgeoisie occupait une assez large place, parce qu'elle était riche et qu'elle restait fidèle au pays natal. Pendant la plus grande partie du XVII[e] siècle, elle rendit de grands services dans l'administration de la cité. Ce n'est qu'à la fin que son zèle s'affaiblit, quand elle tomba tout à fait dans la dépendance du pouvoir central. Nous avons suffisamment indiqué quelle fut alors la situation des chefs de la bourgeoisie, en parlant du syndic et du maire et de la vénalité des charges municipales; mais nous savons aussi que la communauté de ville racheta

la plupart de ces charges et reconquit ainsi un peu de liberté. Le XVIIe siècle n'a été pour Saint-Brieuc qu'une suite de dures épreuves. Il importe de se le rappeler, en parcourant la liste de ses administrateurs :

Procureurs-syndics.

Nommés pour un an :

1601. Math. Le Coniac, sr de Botguen.
1602. Rollaud Guillou.
1603. Jean Chapelain.
1604. René Perrin.
1605. O. Havart, sr de La Longuerais.
1607. François Paboul.
1608. Francois Desbois, sr de L'Abbaye.
1609. Bertr. Havart, sr de La Couette.
1610. Math. Bagot, sr de Prévallon.
1611. Tous. Compadre, sr du Planchix.
1612. Math. Rouxel, sr de Beauvoir.
1613. Math. Rouxel, sr de Beauvoir.
1614. Bte Le Maçon, sr du Chalonge.
1615. Bertr. Rouxel, sr du Bois.
1616. Le Normant, sr de La Ville-Houart.
1617. A. Du Val, sr de La Ville-Calmet.
1618. Jacq. Hervé, sr du Guernault.
1619. Gme James, sr du Sieurne.
1620. Louis Le Normant, sr du Pré-Orin
1621. Gme Guito, sr de La Brousse.
1622. Fr. Le Branchu, sr du Guémorin.
1623. Alain Proffit, sr du Clos.
1624. Jacq. Quiniart, sr des Mares.
1625. Fr. Bédel, sr du Puis.
1626. Rob. Noulleau, sr du Jonc.
1627. Sal. Compadre, sr des Alleux.
1628. Yves Lochet, sr des Noës.
1629. Le Coniac, sr de La Ville-Mainguy.
1630. Ruffelet, sr de La Ville-Denoual.
1631. de La Beausse, sr de La Ville-Oger.
1632. Ant. Haslé, sr des Vaux.
1633. J. Desbois, sr de La Porte-Neuve.
1634. J. Du Val, sr de La Ville-Calmet.
1635. Fr. Beaufait, sr de L'Epinay.
1636. Fr. Bagot, sr de Prévallon.
1637. Math. Du Val, sr de Carjégu.
1638. Fr. Damar, sr de La Noë.
1639. S. Deliaire, sr de La Brandière.
1640. Gme Macé, sr de La Cour.
1641. Louis Bodrin, sr de Lisle.
1642. Gaisneau, sr de La Ville-Claire.
1643. P. Quémar, sr de La Ville-Hervé.
1644. Math. Rouxel, sr de Kerfichard.
1645. Pastoureau, sr de La Ville-Hellio.
1646. Dan. Leclerc, sr du Pont.
1647. Fr. Bédel, sr de La Plaineville.
1648. J.-Bapt. Proffit, sr du Plessis.
1650. Jean Bédel, sr du Puis.
1653. Y. Damar, sr de La Ville-Cado.
1655. Ant. Henry, sr de La Coste.
1657. Gme James, sr du Sieurne.
1658. Ch. Landays.
1659. Ant. Quiniart, sr des Mares.
1661. Ant. Le Gal, sr du Tertre.
1663. A. Bédel, sr de La Courneuve.
1665. P. Ruffelet, sr de La Villemain.
1667. P. Pommeret, sr des Hayes.
1668. J. James, sr de La Ville-au-Roux.
1669. Fr. Macé, sr du Bourgneuf.
1670. Jean Lymon, sr du Tertre.
1673. Melch. Bagot, sr de Prévallon.
1674. Jean Bédel, sr du Puis.
1676. L. Estienne, sr du Clos-Juguet.
1680. G. Espivent, sr de La Ville-Boinet.
1681. Ol. Le Mesle.

Nommés pour plusieurs années :

1682-84. Denis Lochet, sr des Noës.
1684-86. Yves Compadre.
1686-90. Thérault, sr de Boismarcel.
1690-92. Math. Ruffelet, sr des Alleux.

Maires.

1692. Thérault, sr de Boismarcel, ffons.
1693-97. Chapelain, sr de La Villeguérin.

Procureurs du roi syndics.

1694-97. Melch. Bagot, sr de Prévallon.
1697-1700. Guito, sr du Coulombier.

On voit, par la liste qui précède, que les anciens syndics furent supprimés en 1692 et remplacés par les maires. Le premier maire en titre fut Nicolas Chapelain, le sieur Thérault n'ayant exercé que provisoirement ces fonctions. Le procureur du roi syndic ne fut institué qu'en 1694. Les syndics avaient cessé, dès le commencement du XVIIe siècle, d'être trésoriers de la fabrique; mais il serait inutile de donner la liste de ces trésoriers, ainsi que celle des administrateurs de l'hôpital, car la communauté de ville les choisissait ordinairement parmi les anciens syndics.

Ce sont encore des syndics qui figurent le plus souvent, avec des magistrats, parmi les députés aux Etats de Bretagne.

Députés aux Etats.

1600	Rennes......	Ol. Dujardin, s^r de La Perrière.
1601	Quimper.....	René Georgelin.
1602	Saint-Brieuc.	Sal. Ruffelet, sénéchal royal; Vinc. Le Coniac; Fr. Cocquillon, procureur fiscal; Yves Lochet.
1603	Rennes......	Yves Lochet; René Perrin, syndic; René Georgelin.
1604	Rennes......	Fr. Cocquillon, alloué; Bertrand Havart.
1605	Saint-Brieuc.	Sal. Ruffelet, sén.; Fr. Cocquillon, alloué; Vinc. Le Coniac, proc. fiscal; Ol. Havart, syndic.
1606	Ploërmel....	Math. Le Coniac, s^r de Botguen.
1607	Tréguier.....	Sal. Ruffelet, sénéchal; Fr. Desbois.
1608	Rennes......	Sal. Ruffelet, sénéchal; Fr. Desbois, syndic.
1609	Nantes......	Bertrand Havart, syndic; Jean Chapelain.
1610	Vannes......	Math. Bagot, syndic; René Pommeret.
1611	Rennes......	Toussaint Compadre, syndic; Fr. Cocquillon, alloué.
1612	Redon......	Salomon Ruffelet, sénéchal; Math. Rouxel, syndic.
1613	Rennes......	Mathurin Rouxel, syndic; René Pommeret.
1614	Nantes......	Salomon Ruffelet, sénéchal; Mathurin Rouxel.
1616	Rennes......	Math. Rouxel, sén. des Regaires; Fr. Le Normant, syn.
1617	Rennes......	André Du Val, syn.; Ch. Auffray, proc. fiscal.
1618	Nantes......	Nic. Leclerc, all. roy.; J. Hervé, syn.; Math. Le Coniac.
1619	Vannes......	Fr. de Quélen, sén. roy.; Jacq. Hervé; Guill. James, syn.
1620	Saint-Brieuc.	Fr. de Quélen, sén.; Jacq. Ruffelet, alloué; Nic. Leclerc, lieutenant; Math. Rouxel, sén. reg.; G^me James; Louis Le Normant, syn.; Math. Le Coniac; Bertrand Rouxel.
1621	Rennes......	Mathurin Rouxel, sénéchal; Louis Le Normant.
1622	Nantes......	Fr. Le Branchu, syn.; Guillaume Guito.
1623	Nantes......	Fr. de Quélen, sénéchal; Alain Proffit, syndic.
1624	Ploërmel.....	Math. Rouxel, sénéchal; Jacques Quiniart, syndic.
1625	Guérande....	Jacques Quiniart; François Bédel, syndic.
1626	Nantes........	Nic. Leclerc, sén. roy.; Math. Rouxel, sén. reg.; Fr. Bédel, syn.; Jacques Quiniart.

1628	Nantes.......	Nic. Leclerc, sénéchal ; Salomon Compadre, syndic.
1629	Vannes......	Nic. Leclerc, sénéchal ; Yves Lochet, syndic.
1630	Ancenis.....	Ant. Marvé, alloué reg. ; Toussaint Le Coniac, syndic.
1632	Nantes......	Ol. de La Beausse, syndic ; Yves Lochet, proc. fiscal.
1634	Dinan.......	Jean Du Val ; Yves Lochet, proc. fiscal.
1636	Nantes......	Fr. Bagot, syn. ; Yves Lochet, proc. fiscal.
1638	Nantes.	Jean Du Val, alloné ; Fr. Damar, syndic.
1640	Rennes......	Gme Macé, syn. ; Yves Lochet, proc. fiscal.
1643	Vannes......	Yves Lochet, pr. fiscal ; Louis Bodrin ; Ant. Gaisneau, syn.
1645	Rennes	Tous. Auffray, sén. des reg ; Math. Rouxel, syndic.
1647	Nantes......	G. Le Merdy, proc. roy. ; Dan. Leclerc, syn, ; Jean Du Val.
1649	Vannes......	G. Le Merdy, proc. roy. ; J.-Bte Proffit, syndic.
1651	Nantes......	Jean Du Val, lieutenant roy. ; Jean Bédel.
1653	Fougères....	Fr. Carluer de Rumedon, sén. roy. ; Yves Damar, syn.
1655	Vitré........	G. Le Merdy, proc. roy. ; Ant. Henry, syndic.
1657	Nantes......	Gme James, syn. ; Thomas Thierry.
1659	Saint-Brieuc.	J.-Bte Gouiquet, sén. roy. ; Et. Du Val, lieut. roy. ; Pierre Dujardin, sén. des reg. ; Ant. Quiniart, syn.
1661	Nantes......	Bon. Phelipot de La Piguelaye, sén. roy. ; Pre Dujardin, sén. des reg. ; Ant. Le Gal, syn. ; G. James.
1663	Nantes......	Y. Robert, proc. roy. ; Alain Bédel, syn. ; G. James.
1665	Vitré........	Pierre Ruffelet, syndic.
1667	Vannes......	B. Phelipot, sén. ; Pre Pommeret, syndic.
1669	Dinan.......	Jean James, syn. ; Fr. Macé.
1671	Vitré........	B. Phelipot, sén. ; Jean Lymon, syndic.
1673	Vitré........	B. Phelipot, sén. ; Melch. Bagot, syndic.
1675	Dinan.......	B. Phelipot, sén. ; Jean Bédel, syn. ; Ant. Le Gal.
1677	Saint-Brieuc.	B. Phelipot, sén. ; Pre Macé, sén. des reg. ; Louis Estienne, syn. ; Math. Rouxel ; Ch. Landays ; Ant. Le Gal.
1679	Vitré........	Pre Macé, sén. reg. ; G. Espivent, syn. ; B. Phelipot, sén.
1681	Nantes......	Ol. Le Mesle, syn. ; Ant. Le Gal.
1683	Vitré........	Ol. Le Masson, sén. reg. ; Denis Lochet, syndic.
1685	Dinan.......	Yv. Compadre, syn. ; B. Phelipot, sénéchal.
1687	Saint-Brieuc.	Ch. Thérault de Boismarcel, syn. ; B. Phelipot, sén. ; Jean James, Jean Lymon, Melch. Bagot, G. Espivent de La Villeboinet.
1689	Rennes......	Ch. Théraut de Boismarcel, syndic.
1691	Vannes......	Pre Pommeret, proc. fisc, ; Math. Ruffelet, syndic.
1693	Vannes......	Ch. Thérault de Boismarcel, ffons de maire.
1695	Vannes......	Nic. Chapelain de La Villeguérin, maire.
1697	Vitré........	Salomon Guito, proc. syndic.
1699	Vannes......	Id.

Il résulte de ce tableau qu'il n'y eut pas de session en 1615, en 1627, ni en 1642 ; qu'à partir de 1630, les sessions eurent lieu tous les deux ans, en suivant d'abord l'ordre des numéros pairs et, en 1643, celui des numéros impairs.

Dans les listes ci-dessus, on retrouve un certain nombre de noms déjà cités au XVIe siècle : Ruffelet, Compadre,

Bagot, Pommeret, Le Normant, Bédel, Damar. Quelques autres sont nouveaux, sinon dans la ville, du moins dans les charges municipales : Du Val, Lochet, Le Coniac, Quiniart, James, Rouxel, Lymon. La famille Lymon va prendre en partie la place des Compadre, avec lesquels elle s'est alliée par le mariage de Pierre Lymon, sieur de La Belleissue, et de Sébastienne Compadre, fille du syndic de 1591.

A côté de ces familles, quelques autres, dont les membres étaient investis de fonctions publiques, méritèrent le droit de cité. Un receveur général des deniers du roi dans l'évêché de Saint-Brieuc, Pierre Du Bois, rendit de tels services pendant les épidémies, que son portrait fut placé dans la salle des séances de la communauté et que les représentants de la ville signèrent, en 1688, à son contrat, quand il épousa Marguerite Le Pappe de La Villerabel.

Plusieurs magistrats se trouvèrent mêlés aux affaires de la ville par leur situation privilégiée, mais ils en profitèrent trop souvent pour amener des conflits avec le corps de ville ou les officiers des Regaires. En 1654, au moment « d'allumer conjointement le feu d'artifice préparé pour rendre la joie plus parfaicte, » à la suite de la délivrance d'Arras, le sénéchal royal Carluer fit son lieutenant arracher des mains du sénéchal des Regaires, Dujardin, le flambeau qui avait été remis à celui-ci par le syndic de la communauté. Il s'ensuivit une rixe dans laquelle le lieutenant fut renversé, puis un procès compliqué d'une saisie de biens et d'une ordonnance de prise de corps contre le sieur Dujardin. Ce procès dura huit ans et se termina par un arrêt du Parlement de Paris réglant le cérémonial à propos des feux de joie, et attribuant le premier flambeau à l'évêque ; le second, aux magistrats royaux ; le troisième, aux officiers de l'évêque ; le quatrième, au syndic de la communauté.

Bonaventure Phelipot de La Piguelaye, qui fut sénéchal de la Cour royale de 1665 à 1696, débuta en se faisant dans le conseil de ville le chef d'une faction contre le gouverneur et en suscitant de nouvelles difficultés aux

officiers des Regaires. En 1667, il y eut une scène si violente au feu de joie préparé sur le Pilori, à l'occasion de la naissance du dauphin, que l'évêque fut insulté et obligé de se retirer. Cet évêque était le bon Denis de La Barde. Il avait cependant contribué largement à l'éclat de la fête: Un bûcher avait été allumé par ses ordres devant la porte principale de son manoir; « Dans le milieu de la cour, la pompe fontenne qui avait accoustumé de randre de leau a jetté du vin abondamment et chacun en a beu à sa volonté... Pendant la nuit, les fenestres dudit manoir ont paru garnies de lanternelles allumées, décorées de fleurs de lys ». Le procès verbal qui décrit cette magnificence constate aussi qu'un chanoine, le sieur de Robien Auffray, ne la trouvant point de son goût, dit publiquement à l'évêque « que ce que faisoit ledit seigneur n'estoit que pure mommerie. »

Ces scènes, dont il ne faudrait pas exagérer l'importance, font connaître, avec les mœurs administratives, un côté de la physionomie de Saint-Brieuc au XVII[e] siècle.

Les exercices militaires étaient toujours en usage dans la bourgeoisie, car, outre sa milice que nous avons vue à l'œuvre, elle avait conservé sa compagnie des chevaliers du papegault, dont les privilèges furent étendus par lettres du mois de juin 1635, et l'organisation fut révisée par un réglement de 1671.

Les malheurs qui pesérent si longtemps sur Saint-Brieuc, au XVII[e] siècle, ne permirent ni à la ville, ni aux habitants d'y faire beaucoup de travaux. L'architecture religieuse ne produisit rien qui mérite d'être signalé. La chapelle des Ursulines fut moins remarquable par son architecture que par son ornementation. Elle fut peinte tout entière, aux frais de M. de La Porte, d'après le *Déal* du couvent, par Balthazar Thibaut, maître peintre, que le registre des délibérations municipales nous signale, en 1626, comme chargé de décorer le maître-autel de Saint-Michel. L'architecture civile, moins soucieuse des détails artistiques que de la grandeur et de la solidité, éleva plusieurs belles maisons en pierre, notamment celle qui fait face à la rue

Saint-Gilles ; l'hôtel Le Noir de Carlan, dont les derniers débris disparaîtront quand on achèvera l'Hôtel-de-Ville ; quelques vastes demeures dans la rue Vicairie et à l'entrée de la rue Saint-Benoît ; et, au dehors, la Ville-Hellio et la Ville-Ernault.

La voirie publique ne fut pas améliorée dans le centre de la ville, où le terrain marécageux contribuait à développer les épidémies. Les rues n'étaient pas éclairées, ce qui favorisait le tapage nocturne. C'est pourquoi dans les fêtes publiques, en 1696, par exemple, à l'occasion de la paix avec la Savoie, on enjoignit aux habitants d'illuminer leurs maisons, sous peine de 3 livres 12 sous d'amende.

Nous savons qu'on aimait à faire des feux de joie sur la place du Pilori, bien que la plupart des maisons de la ville fussent construites en bois. Par suite d'une autre coutume aussi dangereuse, on prenait des conclusions, dans l'assemblée du chapitre, pour sonner les cloches quand il faisait du tonnerre.

Si l'on s'occupait peu de la sûreté et de la salubrité, on avait du moins renoncé à enfermer la population dans des murailles et on avait même abattu les barricades intérieures du temps de la Ligue. Les rentiers du chapitre et de l'évêché, à l'aide desquels on a pu rétablir le plan de Saint-Brieuc au XVII[e] siècle, ne mentionnent plus que les portes Saint-Guillaume, Morlaise et la barrière de la rue de Gouët. On se décida enfin à bâtir en dehors des anciennes limites et sur les hauteurs. L'exemple en fut donné par les établissements religieux : les Bénédictines, près de Saint-Michel ; les Ursulines, à la porte Thomasse ; les Cordeliers, à la Haute-Garde ; les Capucins, à la Grange-Bannerye, dans l'enceinte actuelle de l'hôpital.

Pendant la plus grande partie du siècle, le prix des denrées de première nécessité n'augmenta pas d'une manière sensible. Dans les relevés du prix du froment, que nous avons faits aux chapitres précédents, nous avons dû, en l'absence de documents particuliers à Saint-Brieuc, recourir aux archives de Penthièvre et prendre comme type la perrée (à deux boisseaux) d'une seigneurie voisine,

celle de Lamballe. Bien que la perrée de Saint-Brieuc contînt un huitième environ de moins que celle de Lamballe, nous n'avons pas tenu compte de cette différence, parce que nous n'avons pas remarqué, dans le siècle suivant, qu'elle ait exercé d'influence sur les prix. Les apprécis de la juridiction des Regaires, les seuls que nous citions désormais, nous apprennent que le boisseau de froment, qui était à Saint-Brieuc le quart de la perrée, valait en 1607, 24 sous ; en 1617, 30 sous ; en 1687, 27 sous ; en 1699, de 48 à 60 sous. C'est l'écart le plus considérable que nous ayons trouvé dans le cours d'une année ; mais, comme il tenait à des circonstances spéciales, on peut dire que le prix moyen, pendant le XVIIe siècle, a été d'environ 30 sous.

Plus d'une fois les juges des Regaires firent vérifier le poids du pain, parce que le roi des boulangers s'acquittait mal de son office, et condamnèrent les délinquants à de fortes amendes et à la confiscation du pain au profit des pauvres ou de l'hôpital. De 1607 à 1625, il fut réglé que le pain de 12 deniers devait peser au moins 24 onces ; que le pain devait être bien cuit et assaisonné. Pour assurer les approvisionnements, il fut ordonné à chaque boulanger d'avoir, dans son grenier, une pipe de froment et autant de farine et, dans sa boutique, une pipe de pain cuit. En même temps on poursuivait les accapareurs de grains, qui provoquaient trop souvent des révoltes, et soumettant à la surveillance de la police les bouchers aussi bien que les boulangers, on défendait aux premiers d'acheter de la viande sur le marché avant dix heures. C'est surtout à l'époque de la peste que l'administration locale s'occupa efficacement des subsistances. Pendant les longues guerres de la fin du siècle, elle fut au contraire tout à fait impuissante à diminuer les effets de la crise et à empêcher le renchérissement considérable des denrées.

L'industrie n'eut encore pour but que de satisfaire aux besoins locaux, sauf en ce qui concerne la fabrication des toiles. Cette branche d'industrie avait pris plus d'extension

dans les environs, depuis qu'on avait fait venir des graines de lin de Flandre et de Dantzick.

Le commerce maritime retrouva non seulement la prospérité dont il jouissait au temps des Favigo, il promit même de se développer lorsque le sieur Rouxel eut donné, en 1687, l'exemple des armements pour la pêche de Terre-Neuve.

On put croire un instant que la ville de Saint-Brieuc allait avoir un autre élément de succès dans ses eaux minérales, grâce au sieur Grillant, chirurgien juré et maître apothicaire. La première source qu'il trouva dans le vallon de Robien, en 1642, produisit des cures merveilleuses pendant plusieurs années, après quoi on n'en parla plus. Il en découvrit une autre en 1673, dans le vallon de Gouédic, près d'un étang, dit l'étang de l'évêque, et la signala, en 1677, dans un ouvrage ayant pour titre : « Traité des qualités et des vertus des eaux minérales nouvellement découvertes proche la ville de Saint-Brieuc, avec une ample méthode d'en user salutairement. » Ce traité fut décoré d'une dédicace en vers, adressée à l'évêque de La Hoguette par le bel esprit du temps, M. Gaisneau, sieur de La Ville-Claire (1). Cela suffit, un peu avec les qualités ferrugineuses de la source, et beaucoup avec le charme de ce frais vallon, pour donner à la fontaine des *Eaux* un renom qui s'est continué presque jusqu'à nos jours.

Le chirurgien Grillant eut certainement de nombreux et méritants prédécesseurs, à l'époque des pestes qui dépeuplèrent la ville ; mais leurs noms sont restés dans l'oubli. On ignore aussi à quelle date vint à Saint-Brieuc le médecin Gonzalès Netto, dit Suevo Netto, fils d'un négociant portugais, établi à Nantes. On sait seulement qu'il y fut qualifié de *célèbre médecin* dans un procès-

(1) « Ville des plus charmantes en ta fécondité,
Par tant de belles eaux et de bonnes fontaines
Que la terre nous donne et tire de ses veines,
Aussi bien en hiver qu'elle fait en été ;
Qualifiée d'un évêque rempli de sainteté,
Qui nous comble de biens que sa présence amène, etc. »

Le reste n'est plus qu'une hyperbole à l'adresse de l'*illustre* La Hoguette.

verbal de 1625 et qu'il y mourut avec la réputation d'un saint.

Les lettres ont été cultivées, au XVIIe siècle, dans notre ville par quelques hommes distingués, mais non supérieurs. Au siècle précédent, nous avons eu l'occasion de citer Jean Rioche et son *Abrégé historique*. Jean Rioche a été gardien du couvent des Cordeliers de Saint-Brieuc et, suivant quelques biographes, il est même né dans notre ville. Il nous appartient donc à un titre ou à un autre.

Quelque temps après lui, François Auffray, sieur de Pluduno, chanoine de la cathédrale, a composé des « hymnes et cantiques de l'Eglise, traduits en vers françois sur les plus beaux airs de ce temps, ensemble diverses pièces de poësie chrestienne, entremeslée dans l'œuvre selon les saisons de l'année, le tout pour la consolation des âmes catholiques et dévotes. » Saint-Brieuc, Doublet, 1625. — Cette œuvre, bizarre quant au fond, rappelle pour la forme le genre précieux si fort en vogue à cette époque (1).

Un confrère du chanoine Auffray, La Devison, pendant son court passage à la cathédrale, a rendu plus de services à l'église de Saint-Brieuc et aux lettres, en publiant les *Vies de saint Brieuc et de saint Guillaume*, dont on a pu apprécier, dans nos deux premiers chapitres, le style naïf et charmant et même la valeur historique.

Comme protecteur des lettres et des arts et de l'imprimerie fondée à St-Brieuc, en 1620, par Guillaume Doublet, comme inspirateur de la publication de l'*Office* des deux saints et par suite des deux ouvrages de La Devison, nous devons rappeler que l'évêque Le Porc de La Porte a bien

(1) Nous n'en citerons comme exemple que la paraphrase de la strophe suivante de l'hymne de saint Guillaume :

O quam corusco sidere	O Saint-Brieuc, cité gentille,
Splendet Briocum civitas,	Que ton sol reluit excellent
Quam Guillelmus pontifex	Par un grand astre étincelant
Suo decorat lumine !	Qui sur ton hémisphère brille :
	C'est Guillaume, prélat sans prix,
	Lequel va décorant de clarté ton pourpris !

Etudes sur quelques ouvrages rares et peu connus au XVIIe siècle, par M. Ropartz, 1879, Nantes).

eu sa part dans le petit mouvement littéraire qui s'est produit, à Saint-Brieuc, au commencement du XVIIe siècle.

A la seconde partie de ce siècle nous rattacherons d'abord deux Briochins, Louis Doublet, dominicain du couvent de Guingamp, auteur d'une *Oraison funèbre* de Louis XIII et de quelques ouvrages de dévotion, entre autres les *Glorieux titres du Rosaire*, tous imprimés chez Doublet, à Saint-Brieuc, en 1643 ; le capucin Romain, auteur de la Défense du calendrier Grégorien, *Defensio calendarii Gregoriani adversus hæreticos et schismaticos*, Paris, 1647.

C'est encore du temps de l'évêque Denis de La Barde qu'ont paru deux écrivains d'un genre bien différent : le père Bagot et le chanoine Noulleau, tous les deux issus de familles notoirement briochines.

Jean Bagot était, dit-on, fils de ce Jean Bagot que nous avons classé parmi les syndics, en 1579. Il entra dans l'ordre des jésuites, dirigea leur collége de Clermont (aujourd'hui Louis-le-Grand) et fut un moment confesseur de Louis XIV encore enfant. Il composa plusieurs ouvrages de théologie et de polémique, entre autres l'*Advis aux catholiques*, à propos des discussions sur la grâce. Quelques unes de ses propositions sur le droit ecclésiastique, le firent accuser devant l'assemblée du clergé, de 1655. Il mourut, en 1664, recteur de la maison professe des jésuites, à Paris.

Jean-Baptiste Noulleau naquit, en 1604, d'une famille portant un nom estimé dans le commerce et les fonctions publiques. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, fut reçu docteur en théologie et prit possession, en 1639, de l'archidiaconat de Penthièvre, qu'il abandonna pour la charge de théologal. Il fut bientôt apprécié comme prédicateur, à cause de son élocution facile et de sa verve fougueuse et entraînante; mais la liberté qu'il se permit en chaire choqua plusieurs personnages. En même temps, son zèle indiscret déplut au chapitre, qui lui reprocha ses trop longues prédications, puis son service irrégulier et finit par le réprimander et le priver même de l'entrée au

chœur. Noulleau eut le tort de porter l'affaire devant la Cour royale et de provoquer des citations à comparaître, qui le firent suspendre par l'évêque. Denis de La Barde eut beau accepter un compromis par amour de la paix, Noulleau n'en continua pas moins de parler et de s'agiter, tout en vivant avec beaucoup d'austérité. On vit alors le chapitre, par une singulière inconséquence, le déclarer homme de bien et lui permettre d'aller à Paris soutenir contre l'évêque une série de procès qui durèrent pendant plus de quinze ans. Tout en prêchant la réforme de la discipline dans ses écrits, Noulleau fut donc un obstacle aux essais de réforme de l'évêque Denis de La Barde. Il dut reprendre ses fonctions de théologal, car il avait ce titre quand il fut inhumé dans l'église de Saint-Michel, le 24 août 1672 (1).

Noulleau ne s'est pas fait connaître seulement par l'étrangeté de sa conduite, il a marqué sa place comme savant. La bibliothèque de Saint-Brieuc possède une édition, imprimée à Paris, en 1665, sous le titre : *Opera Joannis Baptistæ Noulleau.* Ce livre contient divers traités concernant le devoir et la bonne conduite des peuples ; la politique chrétienne ; les règles de conduite des grands et des riches ; la magistrature chrétienne ; la vie de M. de Villazel, évêque de Saint-Brieuc ; la doctrine d'Augustin sur la grâce. En politique, Noulleau ne voit rien au-dessus de la monarchie de Louis XIV et trouve que les pays d'Etats doivent rendre grâces au roi des privilèges que celui-ci leur laisse ; mais, en même temps, il trace les devoirs des princes à l'égard des peuples et ceux des grands, dont les biens, dit-il, ne sont que les biens des pauvres. Certaines opinions religieuses émises par Noulleau l'ont fait accuser d'avoir été non seulement gallican, mais janséniste. Il rappelle cepen-

(1) « Vénérable et discret missire Jean-Baptiste Noulleaux, sieur théologal depuis 1639 en l'église cathédrale de S[t] Brieuc, de la congrégation de l'Oratoire, ayant décédé en la communion de la sainte Eglise, après avoir esté administré des saints sacrements en sa dernière maladie, a esté enterré dans ladite église, le vingt quatriesme jour daoust mix six cent soixante douze, proche la chaire. Signe : ADAM, curé. » (Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures, fol. 115, 1671-1672.)

dant dans son *Augustin* que Dieu a donné sa grâce à l'homme, mais qu'il lui a laissé le libre arbitre pour vouloir, et que d'ailleurs, sur ces points mystérieux, il faut s'en tenir fermement aux définitions adoptées par l'Eglise. (1). Ces traités dogmatiques, dont quelques-uns sont écrits en latin, ne donnent guère une idée de la verve oratoire qui a fait de son temps à Noulleau une si grande réputation.

Pour compléter la liste des lettrés et des savants briochins au XVIIe siècle, rappelons les noms déjà cités du chirurgien Grillant et du versificateur Gaisneau de La Ville-Claire.

Résumé. — Au XVIIe siècle, la ville de Saint-Brieuc a été dépeuplée plusieurs fois par la peste. Des travaux mal conçus, les impôts de guerre et la vénalité des charges municipales ont achevé de ruiner ses finances, si compromises déjà pendant la Ligue. La monarchie absolue a courbé sous son autorité seigneur et habitants, mais du moins elle a provoqué et dirigé l'*organisation de la communauté de ville.* C'est là le fait le plus saillant de cette période de notre histoire.

(1) « Sed etiam ad quod pervenimus certi, indubitati et ab ecclesia canonice definiti, in ea firmissime regula permaneamus.» (*Augustinus* Nolleavii).

CHAPITRE VI.

LE XVIIIe SIÈCLE.

I. Du temps de Louis XV : — Les évêques de Boissieux, de La Vieuxville, de Montclus, Du Brignou, de Girac, de La Ferronays. — Les Etats et la commission intermédiaire. — Réorganisation du général de la paroisse. — Les milices briochines. — Rachat des offices municipaux. — Les octrois et le budget. — Travaux au Légué. — Etats de 1757 et de 1768. — Agitation politique et misère. — II. Du temps de Louis XVI : — L'évêque de Bellescize. — Les maires Bagot et Corbion. — Travaux publics. — L'année 1788. — III. Mœurs et coutumes. — L'administration supérieure. — La noblesse, le clergé et la bourgeoisie. — Les corporations. — Topographie et statistique en 1789. — Littérateurs et personnages marquants. — Le caractère briochin.

I. — DU TEMPS DE LOUIS XV.

Le XVIIe siécle nous a présenté, à Saint-Brieuc, plusieurs évêques vraiment distingués, le XVIIIe n'est pas aussi riche.

Louis Frétat de Boissieux (1705-20), ancien officier de la marine royale, que nous avons vu paraître, à la fin du règne de Louis XIV, sur le siège épiscopal, l'occupa encore pendant la minorité de Louis XV. Une réunion des Etats de Bretagne eut lieu à Saint-Brieuc, en 1715, sous sa présidence. Il s'y produisit contre le régent une assez vive irritation et une commission fut nommée pour s'enquérir des malversations commises dans les finances. C'était une réaction naturelle contre la politique du règne précédent. M. de Boissieux prêcha d'exemple à son clergé, en vivant au séminaire comme un simple prêtre. Plusieurs œuvres de charité prirent naissance sous son épiscopat. Les filles

du Saint-Esprit furent fondées à Plérin, en 1706, par Renée Burel et Marie Balavoine, sous la direction de MM. Leuduger et Allenou de La Ville-Angevin, pour s'occuper de l'instruction des enfants pauvres, surtout à la campagne. Les sœurs de la Croix furent appelées, la même année, par l'évêque, pour donner des retraites aux femmes et bientôt, étendant leur action, elles reçurent des élèves et fabriquèrent des ornements d'église. Les sœurs de la Charité ou de Saint-Vincent de Paul vinrent aussi, en 1711, à la voix de M. de Boissieux, secourir à domicile les pauvres honteux et les malades et s'établirent, au nombre de trois, dans une modeste maison de la rue Madeleine. Le charitable prélat qui encouragea toutes ces fondations n'avait point le sentiment de l'art : il ne le prouva que trop en reconstruisant la nef de sa cathédrale et en détruisant ou laissant perdre quelques-unes des précieuses collections dues au goût éclairé de M. Le Porc de La Porte.

Pierre de La Vieuxville (1721-27) et Louis Vivet de Montclus (1727-44) furent évêques de Saint-Brieuc pendant la période du règne de Louis XV que signalèrent au dehors quelques guerres glorieuses. Dans les limites de leur action personnelle, ils firent quelques fondations utiles. Le premier créa une chaire de théologie au collège, fit surveiller par le scholastique de la cathédrale les petites écoles de son diocèse, donna des statuts fort sages à son clergé et entreprit de rebâtir les Châtelets, maison de campagne qui appartenait aux évêques de Saint-Brieuc dès le XIVe siècle. Un manuscrit rédigé par l'un de ses secrétaires fournit de curieux détails sur ses prédécesseurs.

M. de Montclus fit publier, par les soins de M. de Kersaliou, chanoine de la cathédrale, et de M. Le Mée, chanoine de Saint-Guillaume, un *propre* du diocèse, pour compléter celui de 1621. Il régla, conformément à une bulle de Benoît XIV, la forme du concours pour les cures ; mais ce système, bien que produisant d'excellents résultats, n'était encore appliqué que dans les mois que l'alternative réservait au pape.

M. de Montclus contribua beaucoup aussi à la prospérité du collège, en lui donnant, en 1731, un bon règlement; en 1733, un zélé principal, M. Chouesmel, et, en 1737, une forte somme pour la reconstruction des bâtiments, puisque, dans le procès-verbal de pose de la première pierre, les délégués de la communauté de ville proclamèrent la munificence du prélat et la reconnaissance des habitants.

Ces deux évêques eurent aussi l'honneur de présider les Etats à Saint-Brieuc : M. de La Vieuxville, en 1724 et en 1726 ; M. de Montclus, en 1730. Dans aucune de ces sessions, il n'y eut d'événement remarquable. La Bretagne se ressentait encore du dur traitement qu'on lui avait fait subir à la suite de la conspiration dite de Pontcallec. Il n'y avait plus de résistance à main armée, mais une irritation qui se manifestait à propos des prérogatives de la noblesse ou de questions d'étiquette qu'on débattait avec les commissaires du roi.

En 1730, les sentiments de la noblesse éclatèrent dans une affaire d'honneur qui intéressait le corps tout entier. Un noble provençal, M. de Sabran, qui accompagnait sa tante, la maréchale d'Estrées, était arrivé de Versailles en se vantant de mettre à la raison les Bretons et de rapporter une demi-douzaine d'oreilles des plus récalcitrants. Dans la soirée du 26 novembre, à une table de jeu, il effleura de sa manche, sans s'excuser, la joue de M. de Keratry qui, quoique très doux de caractère, n'était pas homme à supporter un affront. On se battit, le soir même, derrière l'enclos des Cordeliers, les domestiques tenant des flambeaux, un nombre considérable de gentilshommes et de bourgeois formant le champ clos. « C'était une scène imposante, dit M. de Keratry le fils, racontant ce combat. Pour tous, dans le noble provençal se personnifiait l'orgueil d'un homme de cour, jaloux d'humilier toute une province; dans mon père on voyait le pays lui-même combattant pour son honneur et son caractère outragés. » Le courtisan fut tué par le gentilhomme breton ; mais celui-ci, suivant la rigueur de l'édit contre les duels, fut condamné à la

peine capitale. Il fallut attendre seize mois avant d'obtenir des lettres de grâce, que la duchesse d'Estrées avait elle-même sollicitées. La Bretagne avait triomphé avec M. de Keratry, aussi plus de 1,500 gentilshommes lui firent-ils cortége quand il alla présenter ses lettres de grâce au Parlement.

Cet incident n'avait pas empêché les Etats de s'acquitter, pendant la session, de tous les devoirs que les convenances exigeaient à l'égard des étrangers de distinction, de « complimenter » la maréchale d'Estrées au sujet d'une indisposition du maréchal, et même, après que le roi eut ordonné de donner au maréchal une gratification de 15,000 livres, de demander l'autorisation d'offrir à la maréchale une somme de 10,000 livres.

Sur ce chapitre des libéralités, les Etats étaient de trop facile composition. Ils rachetèrent heureusement cette faute en réunissant dans leurs mains, sous un titre ou sous un autre, presque toute l'administration financière de la province. Ils y parvinrent en rachetant certains droits et en levant eux-mêmes la plupart des impôts, après en avoir obtenu l'abonnement. Ce partage de l'administration entre le roi et les Etats rendit nécessaire la création d'une commission intermédiaire, chargée de l'exécution des délibérations des Etats. On l'organisa définitivement en 1733. Elle comprenait à Rennes un bureau central de 18 commissaires et, dans chaque diocèse, un bureau de 9 commissaires fournis également par les trois ordres. Toute une administration s'occupait, sous la direction des commissaires, des détails du service.

Les Etats s'efforcèrent aussi d'améliorer la situation des villes. S'ils n'eurent pas sur les dépenses municipales un droit complet d'autorisation et de contrôle, ils obtinrent du moins que les comptes des miseurs ou receveurs municipaux fussent rendus, en présence des députés des Etats, à la Chambre des Comptes de Bretagne.

Dans cette période, l'organisation municipale de Saint-Brieuc fut encore une fois modifiée dans le sens peu libéral qui avait prévalu sous le règne de Louis XIV. Les offices

municipaux furent de nouveau vendus en 1722, supprimés en 1724, rétablis en 1733. De ce nombre était la charge de maire ancien, dont le sieur Vittu de Kersaint fut investi par le roi, avec le privilége d'être député né de la communauté aux Etats. M. Vittu jouit de cette situation, de 1734 à 1748, et en abusa pour régenter l'assemblée de ville qui, après avoir inutilement protesté, s'abstint parfois de délibérer. Il ne faut pas être étonné par suite des tendances autoritaires que révèlent les deux faits suivants.

Depuis son établissement à l'Hôtel-de-Ville, la communauté avait absorbé l'ancien général de la paroisse, dont elle gérait les affaires et gardait les archives. Un arrêt du Parlement, du 9 juillet 1729, intervint pour les séparer, mais il n'en fut pas tenu compte et deux arrêts de 1741 attribuèrent même à la communauté de ville le droit de former le corps politique de la paroisse de Saint-Michel. Il est vrai qu'un nouvel arrêt du 18 juillet 1742, rendu sur l'opposition du vicaire, défendit à la communauté de connaître directement ni indirectement des affaires de la paroisse et que, cette fois, la séparation devint définitive. Elle était du reste bien nécessaire. La première réunion du nouveau général de la paroisse eut lieu le 21 juillet 1743, et un règlement lui fut donné par le Parlement. Les paroisses étaient donc administrées par des arrêts du Parlement, tandis que les communautés des villes, érigées par lettres-patentes du roi, étaient contrôlées par l'intendant.

La communauté, qui voyait la paroisse lui échapper, essaya de mettre la main sur les petites écoles. En 1744, M. de Kersaliou, doyen du chapitre de la cathédrale, s'étant proposé de fonder une école chrétienne pour l'instruction des enfants des pauvres, sous la direction de deux frères de l'institut de Saint-Yon, pria MM. de la communauté de joindre leur approbation à celle de l'évêque et du chapitre. Ils y consentirent, à la condition « que les dits frères ne pourront jamais exiger aucune rétribution vers la communauté ni le public, à jamais au temps à venir, directement ni indirectement, et que les dits frères ne pourront s'ac-

croître en nombre ni en biens, sans exprès consentement de la communauté. »

L'année suivante, M. Thépault Du Brignou prit possession de l'évêché. Il vit se terminer la guerre dite de la succession d'Autriche, d'une manière honorable pour les habitants de Saint-Brieuc. A la nouvelle que les Anglais tentaient en 1746 un débarquement à Lorient et à l'île de Groix, le duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, et le duc d'Aiguillon, lieutenant-général, vinrent à Saint-Brieuc et un détachement de la milice briochine courut au secours des points menacés, sous la conduite de MM. Villemain Souvestre, commandant ; de Launay Douchin et de Saint-Léger, majors ; de Larmor, capitaine ; de La Villerabel Du Bois et de La Motte, lieutenants. Leur conduite fut signalée dans un certificat que leur donna M. de Gouvello, commandant de l'île de Groix, et leur retour fut marqué par des réjouissances publiques.

En 1747, le même Du Bois de La Villerabel fit partie d'un régiment de volontaires bretons placé, sous les ordres de M. de Lowendalh, dans l'armée des Pays-Bas que commandait le maréchal de Saxe. Ces volontaires prirent, du 8 juillet au 16 août, une part glorieuse aux opérations qui précédèrent l'assaut de Berg-op-Zoom. Après la prise de cette ville, M. de Lowendalh écrivait au maréchal : « J'ai envoyé tout de suite les volontaires bretons aux trousses des ennemis, qui certainement augmenteront le nombre des prisonniers, et je me flatte qu'à leur faveur je tirerai des connaissances de Steenberg et de ses environs ». Les souvenirs de cette campagne ont été rédigés, sous forme d'éphémérides, par Florent Du Bois de La Villerabel, qui en avait été l'un des acteurs. A son retour d'Allemagne, il fut nommé inspecteur-général des gardes côtes et, l'année suivante, lieutenant-général de l'amirauté dans l'évêché.

Le régiment des volontaires bretons, dont il est parlé plus haut, différait-il de la milice ? Ruffelet ne le pensait pas, puisqu'il a dit dans ses Annales, en faisant une brève allusion à nos milices : « celles du diocèse de Saint-Brieuc ont servi avec distinction sous M. le maréchal de Saxe. »

Ainsi les milices mobiles, qu'il ne faut pas confondre avec les milices sédentaires, occupaient un rang honorable à côté des armées permanentes. Diverses ordonnances, notamment en 1733 et 1741, avaient réglé la levée et le service des miliciens, dont le nombre fut bientôt porté, en France, de 79,000 à 91,000 hommes. Dans ce contingent la part de la Bretagne était d'environ 4,200 hommes.

Avec le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) finit la période brillante du règne de Louis XV. A ce moment, il faut signaler à Saint-Brieuc une amélioration, non de la fortune publique, mais des libertés municipales. On liquida la mauvaise opération du trafic des charges, avec promesse de ne plus la recommencer, et cette fois la promesse fut tenue, malgré les malheurs qui survinrent.

6 offices avaient été aliénés à des particuliers : 1 de maire ancien, 1 d'avocat du roi, 2 de contrôleurs et 2 de receveurs des octrois ; 16 furent réunis, à prix d'argent, à la communauté, par arrêt du conseil du 9 avril 1748 : 1 de maire, 2 de lieutenants de maire, 4 d'échevins, 4 d'assesseurs, 2 de secrétaires-greffiers, 2 de contrôleurs du greffe et 1 de procureur du roi syndic. On procéda dès lors à l'élection de ces offices tous les deux ans, en réservant l'approbation du gouverneur de la province, et on régla les privilèges des officiers et de leurs enfants. Exempts de guet, de garde, de taille personnelle, ils formèrent de plus en plus des familles choisies au sein de la bourgeoisie.

M. Souvestre de La Villemain fut maire de Saint-Brieuc, de 1748 à 1773, à titre vénal en principe, quelquefois à titre électif, et sa longue administration ne laissa que de bons souvenirs.

En dehors des officiers municipaux, la communauté de ville comprenait un certain nombre de délibérants que cite un arrêt du Conseil d'Etat de 1753, savoir : dans l'ordre de l'Eglise, 2 députés du chapitre de la cathédrale, le vicaire perpétuel de Saint-Michel et le doyen de la collégiale de Saint-Guillaume ; dans l'ordre de la noblesse, 2 anciens gentilshommes domiciliés ; de plus, les juges et

le procureur de la Cour royale et des Regaires, le médecin, l'administrateur de l'hôpital, les premiers capitaines de la milice et 6 autres notables habitants. Du reste, rien de plus variable que la composition du corps municipal. En 1756, en effet, le duc de Penthièvre, gouverneur de la province, ne fait plus mention à Saint-Brieuc que de quatre ordres de délibérants : les officiers municipaux en exercice ; les anciens officiers municipaux ; les premiers capitaines des sept compagnies de la milice ; 4 notables élus par la communauté. Malgré ces légères différences, on peut dire que l'assemblée de ville comprenait toutes les personnes notables et capables de rendre des services.

La création des offices municipaux coûta cher aux habitants, car il fallut payer au roi 2,500 livres, chaque année, sous le titre de rachat des offices municipaux ou d'octrois municipaux.

Les octrois étant à peu près l'unique ressource de la ville de Saint-Brieuc s'étaient multipliés sous divers noms : les anciens avaient été établis pour payer les dettes contractées pendant la Ligue ; les nouveaux, en 1622, pour commencer les murailles ; la première augmentation d'octrois eut lieu, au XVIIIe siècle, à propos de la guerre de la succession d'Espagne, et la seconde augmentation, pour le rachat des offices municipaux. On avait fixé les limites de l'octroi à un quart de lieue de la ville et planté sur chaque route, suivant un procès-verbal de 1743, des bornes que l'on voit encore. (1).

Le bail des octrois produisait de 15 à 16,000 livres et, comme les dépenses ordinaires étaient d'environ 8,000 livres (2), il en restait à peu près autant pour les

(1) Ces bornes, avec les lettres B. D. S. B. 1743, furent plantées dans la zone d'un quart de lieue sur les routes de Rennes, de Moncontour, de Plœuc, de Quintin par la rue aux Chèvres et par Sainte-Anne, de Paimpol par Bonrepos et Plérin, du Légué par les Forges, et de trois quarts de lieue, sur celles de Brest et de Lanvollon par le pont des Boissières.

(2) Budget de 1757. — Dépenses ordinaires : taxations du miseur ou receveur, 1,623 l. 3 s. 3 d ; — logement du gouverneur, 600 l. ; — entretien du collège, 600 ; — gages du lieutenant de roi, du maire ancien, de l'avocat du

extraordinaires, c'est-à-dire pour les travaux de l'Hôtel-de-Ville, du collége, du Légué et pour les subventions aux établissements de bienfaisance. Si ce budget était relativement modique, il faut reconnaître que beaucoup de dépenses d'instruction, de justice et d'assistance publique, imposées d'office aujourd'hui aux communes par le pouvoir central, étaient supportées autrefois par le seigneur du fief, ou par des établissements particuliers.

La ville de Saint-Brieuc avait raison de ménager ses ressources, car on la disait menacée, en 1757, du retour de la maladie épidémique connue sous le nom de peste. Déjà, en 1735, ce fléau avait décimé la ville. Cette fois, ce ne fut heureusement qu'une crainte provoquée par l'apparition de la peste dans le Portugal. L'intendant de Bretagne ayant ordonné, dans les premiers jours de septembre, de prendre à cette occasion toutes les précautions nécessaires, on établit à Saint-Brieuc un bateau de santé chargé de visiter tous les navires; mais, deux mois plus tard, sur des nouvelles plus rassurantes, la liberté fut rendue au commerce.

D'autre part, la guerre de Sept ans venait de commencer et pesait déjà lourdement sur la population, en exigeant de continuels sacrifices d'hommes et d'argent. Il y eut néanmoins dans toutes les classes une ardeur égale pour prendre les armes, toutes les fois qu'on annonçait sur les côtes une invasion des Anglais, notamment à l'occasion de la descente qu'ils firent à Saint-Cast.

Quelques mois plus tard, les Etats se réunirent à Saint-Brieuc, dans la chapelle du séminaire, sous la présidence de l'évêque, M. Du Brignou. La sollicitude qu'ils avaient manifestée pour l'agriculture, l'année précédente, par la création d'une société provinciale d'agriculture et

roi et du greffier, 511 ; — aux hérauts, tambour et fifre, 180 ; au médecin, 400 ; — port de lettres, 40 ; — service des canons, 50 ; — entretien de la maison de ville, de l'horloge et des pavés, 360 ; — aides pour exemption des fouages, 420 ; — papegault, 400 ; — contribution au logement du commissaire des guerres ,50 ; — réunion des charges municipales, 2,500 ; — frais de la députation aux Etats, 105 l. 10 s ; — frais du compte du miseur, 550 l.; chemin du Légué, 60; — rentes dues, 366 l. 2 s. 6 d. — Total, 8,815 l. 15 s. 9 d.

des arts (1), se traduisit encore par des encouragements à l'emploi des amendements calcaires, à la culture du lin et du mûrier, à l'élève du cheval et à l'introduction d'étalons étrangers. Cette session fut aussi marquée par le juste hommage qu'on rendit, au nom de la Bretagne, aux vainqueurs de Saint-Cast. Cet hommage ne fut guère qu'honorifique car, à part quelques pensions accordées à un certain nombre de combattants, on ne fit graver, en mémoire de ce glorieux événement, qu'une médaille en bronze, « attendu les misères de la province ». Le roi vint heureusement au secours des paroisses ravagées.

Le lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, le duc d'Aiguillon, tout fier de sa victoire de Saint-Cast, fit sentir aux Etats son autorité. Le registre de la session nous apprend qu'en réponse aux réclamations des Etats au sujet de la capitation, il ordonna de délibérer dans les vingt-quatre heures. D'après le registre de la communauté de ville, le duc voulut qu'on jouât une comédie et la communauté « s'y soumit de grand cœur. » Les détails manquent sur la comédie; mais on sait qu'il y eut, pendant la session, une grande dépense de luminaire dans toute la ville ; que treize lits garnis furent réservés dans l'Hôtel-de-Ville aux officiers du duc, que plusieurs habitants furent obligés de céder leurs maisons pour le même service et se plaignirent de n'avoir pas été payés.

Les Etats eux, suivant leurs habitudes de libéralité, avaient accordé à la ville 4,000 livres d'indemnité pour ses dépenses ; une pension au maire, M. Souvestre, et, sur les instances de celui-ci, 20,000 livres pour les travaux du Légué.

Le XVIIIe siècle a été particulièrement favorable au port du Légué. Un pont en charpente avait été construit, en 1731, un peu au dessous du port Favigo et, la même année, l'ingénieur Thévenou, chargé d'étudier la situation,

(1) Cette société avait des correspondants dans chaque évêché. Ceux de l'évêché de Saint-Brieuc étaient, en 1757, MM. Armez Du Poulpry, Botidoux, Digaultray-Deslandes, Le Mée-Lasalle, Rabec, de Tramain.

avait conclu en ces termes : « Le port et hâvre du Légué près Saint-Brieuc est non-seulement utile aux habitants de ladite ville, mais encore à Quintin, Uzel, Moncontour, Lamballe et Châtelaudren, qui y font aborder leurs provisions et embarquer leurs grains et toiles, évitant Saint-Malo. » A la suite de ce rapport, quelques travaux avaient été exécutés aux frais de la ville et des Etats. Ceux-ci avaient donné, en 1752, 25,000 livres. On rendit le Chemin-Neuf praticable aux voitures et on employa les déblais à commencer une levée sur la rive gauche. En 1758, MM. Chocat de Grandmaison, ingénieur en chef à Rennes, et Magin, ingénieur de la marine, firent le plan du quai de la rive gauche, avec cales aux extrémités. C'est pour aider à l'exécution de ce projet que les Etats accordèrent 20,000 livres. La communauté pria le duc d'Aiguillon et l'évêque de poser, en 1759, la première pierre du quai, qui fut nommé quai d'Aiguillon. On y plaça une longue et emphatique inscription, contenant ces mots : « Exstructa moles, maritimi commercii præsidium, *Briocensis portûs* tutamen et ornamentum. » Comme on le voit, il est question, non du port du Légué, mais de celui de Saint-Brieuc. Ce quai et quelques autres moindres travaux exigèrent dix ans et coûtèrent 68,000 livres. Ils furent exécutés en pleine guerre de Sept ans, en même temps que le pavé de la ville, dont la première pierre fut également posée par le duc d'Aiguillon, le 12 juillet 1760, et cependant, l'année précédente, les habitants avaient supporté, outre les fouages et la capitation, 3 vingtièmes (1), représentant le sixième

(1) L'impôt du vingtième, établi par un édit de mai 1749, frappait « tous les droits et biens, de quelque espèce et nature qu'ils soient, affermés ou non, et les maisons louées ou non, eu égard au revenu, et en ce qui concerne les forges, étangs et moulins, sur le pied des trois quarts du revenu ; les rentes perpétuelles, viagères et constituées ; les deniers d'octroi et revenus patrimoniaux des villes et communautés ; les produits et revenus des commerçants. » Le vingtième était dû par les propriétaires laïques, privilégiés ou non. Le clergé seul en était exempt, parce qu'il payait des décimes ordinaires et extraordinaires. Les Etats de Bretagne n'en obtinrent l'abonnement qu'en 1757, à 1,200,000 livres d'abord, et comme ils eurent toujours à payer un vingtième et même, à partir de 1756, deux et quelquefois trois vingtièmes, c'était une somme de 3 à 4 millions que cet impô leur enlevait, chaque année.

du revenu, puisque 100 livres de rente payaient de ce chef 16 livres 10 sous.

La guerre de Sept ans fut suivie de luttes très vives, dans toute la France, entre le pouvoir royal et les Parlements. En Bretagne, la lutte était devenue personnelle entre le duc d'Aiguillon et le procureur-général La Chalotais, qui fut mis en prison. Le Parlement de Rennes fut aussi traité avec une grande rigueur. C'est le souvenir de cette lutte qui a rendu le duc d'Aiguillon impopulaire en Bretagne, bien qu'il y ait donné la plus vive impulsion aux travaux des grands chemins. Les Etats ne pouvaient manquer de soutenir le Parlement. Quand il s'agissait de défendre les libertés de la province, les trois ordres faisaient toujours cause commune contre la cour. On le vit bien dans les deux sessions que les Etats tinrent à Saint-Brieuc en 1768.

M. Bareau de Girac (1766-1769) y présida en qualité d'évêque diocésain. La session extraordinaire s'ouvrit le 18 février et vit affirmer le droit, pour le Tiers, d'élire librement ses députés, contrairement à l'arrêt du conseil du 11 juin 1763, et pour les Etats, de faire leur réglement. Joignant les actes aux paroles, ils en votèrent plusieurs chapitres ; mais les commissaires firent enregistrer, par ordre du roi, quelques articles contestés et enjoignirent aux présidents des trois ordres de signer le registre.

Ce coup d'autorité produisit dans toute la province une effervescence qui se traduisit par la présence aux Etats ordinaires du 12 décembre, de 8 évêques, de 11 abbés, des députés de 9 chapitres, de 552 gentilshommes et des députés de 39 villes. Le duc de Duras y représentait le roi et le gouverneur. De nombreux griefs lui furent exposés. En 1766, le clergé et le tiers-état avaient seuls voté le secours extraordinaire et le roi avait ratifié ce vote. La noblesse, voyant avec peine qu'on se fût passé de son concours, l'offrit à certaines conditions et obtint le retrait de l'ordre du roi. L'accord ainsi rétabli, les Etats attaquèrent un arrêt du conseil qui avait enlevé le droit de siéger aux cadets nobles non mariés et en général aux

gentilshommes ayant moins de 1,000 livres de rente. Le mémoire rédigé à cette occasion proclamait en ces termes la séparation des ordres et le droit spécial qui donnait l'entrée aux membres de chaque ordre : « leurs droits constitutifs ne pouvant être altérés, tout titre qui leur devient contraire doit demeurer tout à la fois sans provision et sans effet. » A ces fières paroles le pouvoir royal répondit en retirant son arrêt. Il promit même d'examiner une requête des Etats concernant le rappel du Parlement.

A la suite de pareilles concessions, les Etats accordèrent les demandes considérables d'argent que leur fit le gouvernement et reprirent en paix la rédaction de leur règlement. Ils décidèrent que les délibérations seraient libres et trouvèrent bon d'avoir dans la salle une tribune, « où les jeunes citoyens des trois Etats peuvent assister pour s'instruire des affaires de la province. » Le roi modéra un peu l'ardeur des Etats, spécialement en ce qui concernait la tribune, où il ne put entrer que « vingt personnes d'un état distingué et avec l'agrément des présidents des ordres. » Si les Etats de Bretagne n'entendaient pas la liberté à la manière du XIXe siècle, il est juste de reconnaître qu'ils avaient pris une attitude énergique en présence du pouvoir absolu.

Au point de vue des intérêts particuliers à Saint-Brieuc, notons encore que les Etats avaient accordé dans cette session 3,000 livres au port du Légué et 1,200 livres aux mendiants de Saint-Brieuc, « lesquels, avaient-ils dit au début, seront incessamment renfermés, afin qu'il n'en paraisse aucun pendant le cours de ladite tenue. » Les dépenses faites par la ville et vérifiées par l'intendant s'élevèrent, pendant la session extraordinaire, à 6,158 liv. 19 sous, et pendant la session ordinaire, à 7,124 livres 5 sous et 9 deniers. Elle reçut 6,000 livres d'indemnité pour les deux sessions.

En dehors de la réunion des Etats, le mouvement était rare à Saint-Brieuc ; aussi relevait-on sur le registre des délibérations, avec un soin minutieux, les jours solennels où le maire montait à cheval pour aller au-devant de

quelque personnage et les précautions que prenaient MM. de la communauté pour faire en ville une rentrée convenable. En 1769, les officiers municipaux eurent l'occasion de se produire au dehors pour saluer le retour à Rennes du Parlement de Bretagne. Le maire et les échevins de Saint-Brieuc furent reçus par la Cour, toutes chambres assemblées, le 17 juillet 1769 : « Nos seigneurs, dirent-ils, nous voyons enfin ce jour heureux, ce jour si désiré, où les péres de la patrie réunis en assurent le bonheur ; mais, nos seigneurs, la ville de S. Brieuc n'a pu le voir sans en même temps se hâter de vous exprimer les sentiments de joie, d'amour et de respect dont elle est pénétrée. Elle nous envoie vous offrir ses hommages. Daignez les recevoir et, pour mettre le comble à sa félicité et à la nôtre, agréez celui de nos cœurs. » (1).

En même temps que la communauté de Saint-Brieuc soutenait le Parlement, elle se montrait, conformément à l'esprit du temps, peu favorable aux établissements religieux. Aprés avoir transcrit avec empressement sur ses registres l'arrêt prohibant les Jésuites, elle venait de protester contre l'octroi de lettres-patentes d'autorisation aux dames de la Croix. « Si les maisons réguliéres, disait-elle, sont utiles tant par rapport aux secours spirituels qu'à l'éducation de la jeunesse, elles sont trés préjudiciables au bien public, lorsqu'elles sont en trop grand nombre, parce qu'elles fixent presque toujours les aumônes à leur profit, au grand préjudice des pauvres, et souvent elles attirent à elles quelques parties d'un commerce destiné à soutenir les charges publiques. » Ces principes avaient un fonds de vérité et devaient d'autant plus frapper les esprits que les sœurs de la Croix, qui avaient commencé, paraît-il, « avec moins d'un louis d'or de premier fonds, étaient parvenues à faire des acquisitions et des bâtiments pour plus de 100,000 écus » ; mais les conséquences que la communauté tira de ce fait furent tellement exagérées qu'elles

(1) Recueil de pièces, actes, lettres et discours de félicitations à l'occasion du rappel de l'universalité des membres du Parlement de Bretagne, au 15 juillet 1769. — MDCCLXX.

alarmèrent le gouvernement. Elle demandait, en effet, de transporter l'hôpital à la maison des dames de la Croix, en lui donnant les biens de ce couvent, et de faire ensuite de l'hôpital une caserne. Le ministre, M. de Saint-Florentin, répondit que le roi, étant satisfait de la conduite édifiante de ces dames, ainsi que des secours qu'elles procuraient aux pauvres, ne voulait pas qu'elles fussent inquiétées dans leur maison, ni dans les bonnes œuvres qui s'y pratiquaient, et bientôt, en 1769, des lettres-patentes confirmatives leur furent accordées.

L'année 1770 fut marquée par une grande misère. La communauté décida de distribuer des secours, d'organiser des travaux, de fixer, chaque semaine, le prix du pain et de le faire afficher.

Cette année vit aussi supprimer l'institution du papegault. Il est curieux de la connaître sous sa dernière forme, d'après les statuts du 8 novembre 1756. Ces statuts, rédigés en 25 articles, avaient été approuvés par le duc de Penthièvre. Pour concourir, il fallait être domicilié depuis un an, âgé de 16 ans, professer la religion catholique, apostolique et romaine et prêter serment, entre les mains du maire ou d'un officier municipal, de bien servir le roi. Chaque chevalier devait avoir un bon fusil, une épée, un fourniment et des munitions. S'il jurait, s'enivrait ou injuriait un de ses confrères, il s'exposait à être puni, dégradé ou emprisonné. On tira quelque temps le joyau, au mois de mai, sur la place d'armes, près de la porte de Rennes, et plus tard dans les douves, du côté du Calvaire. Le jour du tir, les chevaliers assistaient à la messe, à 8 heures, puis chacun d'eux tirait une balle. Le prix appartenait à celui qui abattait le dernier morceau du papegault. Le vainqueur était assujetti à donner un déjeuner aux chevaliers et 12 livres aux tambours, à envoyer une barrique de vin de Bordeaux aux malades de l'hôpital, à remettre au maire un fusil d'une valeur de 30 livres et un oiseau de la grosseur d'un pigeon, en bon bois garni d'une plaque de fer d'Espagne de l'épaisseur d'un écu, pour l'année suivante. Il avait les mêmes avantages que

par le passé : 350 livres de gratification et l'affranchissement des droits sur 30 tonneaux de vin.

Le papegault, cet exercice des anciens temps, répondait assez peu, paraît-il, aux habitudes du XVIIIe siècle, puisque les Etats de Bretagne eux-mêmes avaient prié le roi, en 1768, d'en transférer les droits aux hôpitaux, pour l'entretien des enfants trouvés. Un arrêt du Conseil d'Etat, du 7 mai 1770, fit droit à cette requête. On donna comme raison que le service militaire avait pris une nouvelle forme par la création de corps de troupes régulières. L'hôpital avait du reste besoin de cette ressource, car, pour faire face à 9,000 livres de dépenses, il n'avait guère que 3,000 livres de revenu et les dons du roi et des particuliers.

Le général de la paroisse de Saint-Michel n'avait pas non plus de budget bien assuré. Ses dépenses, d'environ 800 livres par an, dépassaient ses recettes de 200 livres. En 1745, on le vit discuter contre le chapitre au sujet des honoraires du prédicateur du carême à la cathédrale, honoraires qu'on payait ordinairement au moyen d'une quête et d'une cotisation entre l'évêque, le chapitre et la fabrique de Saint-Michel. Pour suffire à toutes ses obligations, le général était obligé de faire régulièrement une levée de deniers sur les habitants. Il fut établi, dans un procès qu'il soutint contre le chapitre de la cathédrale, que, de 1742 à 1773, le général avait ainsi levé plus de 8,000 livres et qu'il en devait encore 3,000.

Les années 1771 à 1773 furent signalées par une grande misère et de plus, celle de 1773, par une inondation qui causa des ravages dans les vallées du Leff et du Gouët. Dans celle du Leff, la digue de l'étang de Châtelaudren s'étant rompue, le 18 août, la ville fut submergée et plus de 50 malheureux y périrent. Dans la vallée de Gouët, les ponts de Saint-Barthélemy, de Gouët et du Légué furent emportés. La ville de Saint-Brieuc dépensa plus de 14,000 livres à l'occasion de ce désastre, et cependant le pont du Légué ne fut pas réparé et, pendant 46 ans, on traversa la rivière à gué ou sur une passerelle.

M. Souvestre Villemain mourut au mois de décembre 1773. Il s'était fait apprécier à Saint-Brieuc et aux Etats par une conduite aussi sage que dévouée, car plus d'une fois ses concitoyens lui en témoignèrent leur reconnaissance. L'évêque de Saint-Brieuc était alors M. de La Ferronays (1770-1775), dont la charité se manifesta dans plusieurs circonstances, notamment à la suite de l'inondation de 1773. Le long et triste régne de Louis XV finit l'année suivante.

II. — DU TEMPS DE LOUIS XVI (1774-1789).

Le règne de Louis XVI commença, en 1774, sous d'heureux auspices et se continua quelque temps par des mesures libérales, telles que la création des assemblées provinciales. La Bretagne avait dans ses Etats une organisation administrative qu'elle ne songeait pas à modifier; aussi s'occupa-t-elle surtout de recouvrer ses libertés municipales, aprés avoir joui, pendant quelques années, du repos et d'une prospérité relative.

Au commencement de cette période, la ville de Saint-Brieuc avait pour évêque M. Regnault de Bellescize, (1775 1796), prélat ami des arts et des grands travaux, qui plus d'une fois aida la ville de sa bourse et de son crédit. Le maire était M. Jean-Louis Bagot (1774-1776), ancien médecin de la marine royale, dont Ogée a fait l'éloge à propos des travaux du Légué.

En 1777, Saint-Brieuc fut visité par le comte d'Artois, le plus jeune des fréres de Louis XVI. La même année, dit-on, Joseph II, empereur d'Allemagne, y fit une courte apparition, en voyageant incognito sous le nom de comte de Falkenstein.

Le calme de ces années fut trop court et fit place, dés 1779, à une agitation populaire qui se traduisit par des émeutes dans les principales villes de Bretagne. Heureusement, Saint-Brieuc en fut exempt.

De 1780 à 1789, la mairie y fut occupée, presque sans

interruption, par M. Poulain de Corbion, qui était aussi député aux Etats de Bretagne, commissaire des Etats pour l'évêché de Saint-Brieuc et commandant de la milice bourgeoise, réorganisée en 1779. (1). Dans toutes ces fonctions, il fit preuve d'activité et de désintéressement.

Le 24 juin 1780, un corsaire de Saint-Malo, l'*Enjôleur*, de 28 canons, soutint contre deux frégates anglaises de 40 canons, à la hauteur de Roselier, un brillant combat à la suite duquel il fut obligé de s'échouer dans la baie des Rosais. Les frégates ennemies avaient déjà jeté l'ancre et se préparaient à faire une descente ; mais la milice bourgeoise accourut au secours du corsaire avec un zèle qui fut couronné de succès et qui lui valut, ainsi qu'au maire, les félicitations du roi.

C'est à cette époque que commença la revendication des libertés municipales par les Etats. A la suite des lettres-patentes de 1780 qui bouleversaient l'administration de la ville de Rennes, les Etats proclamèrent avec énergie « que ces lettres-patentes, en détruisant le droit de la commune, portaient atteinte à la constitution des Etats ; que la première qualité, la seule qui puisse imprimer le véritable caractère de représentant, est le libre choix de ceux qu'on représente. » Par tous ces motifs, les Etats priaient le roi de rétablir les communes de Bretagne dans l'exercice de leurs droits. Avec une bonne volonté dont il faut lui savoir gré, Louis XVI déclara qu'il voulait réformer l'administration des villes de Bretagne, mais l'exécution de

(1) Cette milice avait à sa tête un commandant, un major, un aide-major. Elle comprenait sept compagnies, dont chacune avait deux capitaines, deux lieutenants et un enseigne. La communauté nommait les officiers et le gouverneur de la province les confirmait. En 1785, le gouverneur accepta tous les sujets proposés, « à l'exception des sieurs Bagot et Legal fils qu'il ne juge pas convenable d'admettre quant à présent aux places d'officiers de la milice, parce qu'ils n'ont que 6 et 9 ans. » — En dehors de la milice sédentaire on distinguait toujours la milice mobile, recrutée par la voie du tirage au sort, mais appelée seulement en temps de guerre, et la milice des gardes-côtes, dont un certain nombre faisaient un service régulier. C'étaient les *compagnies détachées*, qui furent remplacées, en 1778, par les canonniers gardes-côtes. Ceux-ci formaient, en Bretagne, 20 divisions, ayant un effectif de 5,000 hommes. Saint-Brieuc était le chef-lieu d'une division.

cette promesse se fit malheureusement attendre jusqu'au commencement de la Révolution.

Dans la pratique cependant la ville de Saint-Brieuc n'eut pas trop à se plaindre, car les notables de tous les ordres furent appelés à faire partie du conseil. A ceux que nous avons vus figurer dans l'arrêt de 1753 vinrent se joindre « les advocats et les marchands faisant commerce en gros, sans boutique ouverte, étalage ou enseigne à leur porte. »

Une surveillance plus exacte fut exercée par l'administration supérieure sur les dépenses des villes. Celle de Saint-Brieuc ayant voulu célébrer, en 1781, par des fêtes trop brillantes, la naissance du dauphin, l'intendant réduisit les frais. Ce fut au tour de la communauté de réclamer quand elle se vit augmentée de 3,400 livres sur la capitation, à l'occasion de la guerre d'Amérique, dans cette triste année 1782 où une épidémie avait frappé plus de 350 familles. La mauvaise récolte de 1783 et le terrible hiver de 1784 causèrent une grande misère; mais l'administration municipale fit preuve d'énergie. En même temps que le roi remettait à la communauté un arriéré sur les octrois et réduisait la part du Trésor dans cette imposition de 2,500 livres à 1,200, la ville entreprenait d'utiles travaux pour occuper les ouvriers et portait les dépenses de son budget à 15,588 l. 14 s. 6 d., ce qui non seulement absorba le produit de l'octroi, mais rendit nécessaire un emprunt de 12,000 livres. Ces travaux eurent lieu surtout au Légué. Nous en donnerons le détail en parlant du port, dans la troisième partie de ce chapitre.

Les travaux du Légué furent les derniers qu'on entreprit à Saint-Brieuc sous la monarchie. La révolution, commencée depuis longtemps dans les idées, allait éclater dans les faits. Les mesures prises contre les Parlements provoquèrent la résistance sur plusieurs points du royaume et notamment à Rennes. Le lieutenant-général comte de Thiard fit enregistrer, le 10 mai, des édits sur l'administration de la justice, avec un appareil militaire qui amena une protestation du Parlement et une émeute du peuple. Les

États de Bretagne, trouvant leurs libertés menacées par cette oppression de la justice, prirent en main la cause du Parlement. Douze députés envoyés à Paris, le 20 juin, pour y réclamer « de la justice de sa Majesté et de la bonté de son cœur le redressement des griefs et doléances de la province », furent mis à la Bastille; mais une nouvelle députation de 53 membres prit leur place, avec l'ordre de ne céder qu'à la force. Admise en présence du roi, elle obtint la liberté des détenus. Les députés bretons furent les héros du jour. Ils eurent, le 23 septembre, les honneurs d'une séance solennelle au Parlement de Paris et, quand ils parurent sur les degrés du palais, la foule les reçut au milieu des applaudissements et des cris : « Bravo les Bretons! chapeau bas pour la députation de Bretagne! » En prenant une attitude énergique contre le pouvoir absolu, qu'avaient voulu les États? Maintenir leurs anciennes libertés, sans songer à les développer; mais, tout en protestant de sa fidélité au roi, la plus dévouée des provinces se trouvait, par le fait des circonstances, à la tête de la révolution.

Le mouvement donné par les États s'était répandu dans toute la province. La commission intermédiaire de l'évêché de Saint-Brieuc, dans laquelle siégeait le maire Poulain de Corbion, avait arrêté à l'unanimité d'envoyer aux députés en cour « un témoignage d'adhésion à leurs démarches et à leurs efforts, et de les charger particulièrement d'exprimer la consternation profonde et l'accablement général où la province est plongée à la suite des violences et des malheurs qu'elle a éprouvés. »

De son côté, la communauté de Saint-Brieuc et des citoyens de tous les ordres et de toutes les classes, admis au sein de la commission, avaient joint leurs réclamations à la sienne et une adresse dans ce sens avait été couverte de nombreuses signatures: 17, pour le clergé; 207, pour la noblesse; 199, pour le tiers. Ce fut un spectacle imposant que celui d'un pareil cortège traversant les rues de Saint-Brieuc pour se rendre à la séance de la commission, car il y avait ce jour là un accord parfait dans une pensée généreuse. Quand on apprit que le Parlement de Rennes

venait de reprendre ses fonctions, la communauté de Saint-Brieuc lui écrivit, le 11 octobre, pour le féliciter : « L'assemblée unit sa voix, disait-elle en finissant, à celle des autres ordres pour bénir les pères de la patrie. Ames nobles et généreuses, dépositaires fidèles de la loi, oui, son existence dépend de votre conservation, oui, la patrie vous doit son salut. Vous réunissez son amour à la gloire d'avoir bien mérité d'elle. Veuillez bien agréer cette expression fidèle des sentiments de l'assemblée. »

Jusqu'alors en Bretagne les États et le Parlement avaient été les gardiens respectés des anciennes institutions; mais il venait des autres provinces de France un souffle plus ardent qui pénétra rapidement le tiers-état et les corps municipaux. Dès le 17 novembre, M. Dubois de Bosjouan, procureur-syndic de la communauté de Saint-Brieuc, proposa de mettre sous les yeux du roi, dans la prochaine assemblée des notables, un ensemble de propositions qui s'écartaient sensiblement de l'ancienne constitution. Il demandait notamment que le clergé secondaire comprît, pour la moitié, des curés de ville et des recteurs de campagne; que les députés du tiers fussent aussi nombreux que ceux des autres ordres réunis et choisis parmi les propriétaires, en dehors des juges et des financiers; que le vote eût lieu par tête et non par ordre; que les impôts fussent répartis en proportion de la fortune. Le sénéchal royal, M. Palasne de Champeaux, l'un des promoteurs du mouvement à Saint-Brieuc, demanda officiellement l'entrée au conseil et déposa une requête pour réclamer des réformes, tandis que les juges des Regaires faisaient enregistrer leurs réserves et leurs protestations. La communauté ne se prononça pas immédiatement sur la partie des conclusions de son syndic relative au vote par tête, mais elle admit que le clergé et le tiers fussent plus équitablement et plus largement représentés.

Bientôt la question capitale du vote fut posée de nouveau, au sujet de l'élection d'un député aux États de Bretagne. Le sieur Lesage fut élu et reçut, le 24 novembre, des instructions conformes à la délibération précédente;

mais, dès le mois suivant, les hommes influents du conseil le firent s'avancer tout à fait. Le sieur Lesage fut remplacé, sous prétexte qu'il était comptable, par le syndic Dubois de Bosjouan, à qui l'on donna l'ordre de se retirer des États, si l'on n'accordait au tiers autant de voix qu'au clergé et à la noblesse, et de plus le vote par tête (1). Parmi ceux qui soutenaient le nouveau système on distinguait un ancien maire, M. Bagot, le procureur-syndic, M. Dubois de Bosjouan, et, en dehors du conseil, le sénéchal royal, M. Palasne de Champeaux. Le sénéchal surtout, malgré sa situation officielle, ne perdait pas une occasion de se prononcer contre les classes privilégiées et semblait déjà le chef du mouvement à Saint-Brieuc.

En réponse à la dernière délibération de la communauté, 37 notables, dont plusieurs conseillers (2), firent imprimer, le 31 décembre, une déclaration par laquelle, adhérant à l'esprit des charges données au député, le 24 novembre, ils renonçaient « à tous privilèges onéreux à la classe indigente du peuple », mais maintenaient le vote par ordre.

Il y eut donc dans la communauté de Saint-Brieuc deux groupes bien distincts, à la veille de la révolution, tous les deux voulant arriver au même but par des voies toutes différentes. On s'accordait à dire que le pouvoir monarchique avait donné au tiers-état, depuis le XVIIe siècle, l'organisation et l'influence, mais non la liberté. On sentait par suite le besoin de reprendre les traditions de la monarchie des Etats, interrompues depuis 1614, et de développer les libertés de la nation, tout en conservant la monarchie. Il nous semble qu'en 1788, le rêve des esprits libéraux, à Saint-Brieuc, n'allait pas au-delà. A cette date, il n'y avait

(1) Cette délibération ne fut signée, comme il arrive souvent en pareil cas, que par un petit nombre de membres : MM. Bagot, Villaudoré Bourel, Leuduger Fortmorel, Duval de La Ville-Bogard, de Folleville Jouannin, Dubois de Bosjouan, Dubois de La Villerabel, Dubois de Saint-Sévrin, Chouesmel de La Salle.

(2) On remarque parmi les protestataires : MM. Saulnier de Saint-Jouan, Le Mée, Prud'homme, Le Gal de La Salle, Beuscher, Jouannin, Le Can, Damar du Rumain. (Documents sur la Révolution. — Bibliothèque de Saint-Brieuc.)

entre les réformateurs de désaccord que sur un point, mais il était fondamental, puisque c'était la question du vote par ordre ou par tête, c'est-à-dire, dans le dernier cas, la prépondérance de l'ordre du tiers dans les États.

Les États de Bretagne se réunirent à Rennes, le 29 décembre 1788. L'élection de M. de Bosjouan n'y fut pas trouvée régulière et l'agrégé Folleville eut seul voix délibérative. La conduite à suivre par le tiers avait été réglée dans des assemblées préparatoires où l'on avait formulé, au premier rang des réclamations, le vote par tête et la répartition proportionnelle de l'impôt. Il fut décidé qu'on s'abstiendrait de toute délibération, avant d'avoir obtenu raison sur ces deux chefs. Pendant dix jours, le tiers refusa de voter. Cette opposition systématique amena la dissolution des États de Bretagne et des scènes fâcheuses à Rennes. Le tiers s'était séparé complètement des deux autres ordres. Il oubliait que le Parlement, la noblesse et même le clergé avaient été, plus d'une fois, les champions des libertés nationales contre le pouvoir absolu et qu'il fallait leur en tenir compte, en leur rendant moins pénible le sacrifice de leurs priviléges.

Quelques indices annonçaient d'ailleurs que ce n'était pas seulement la bourgeoisie, mais le peuple, qui allait entrer en scène, pour peu qu'une crise l'y provoquât, et il était dangereux de désorganiser le pouvoir dans un pareil moment. Depuis quelques années, la classe laborieuse avait été éprouvée par de mauvaises récoltes et de durs hivers. Celui de 1788 coïncidant avec l'agitation politique, il y eut des émeutes partout, même à Saint-Brieuc. Le prix du boisseau de froment ayant à peu près doublé, on accusa d'accaparement plusieurs marchands qui furent poursuivis, maltraités et conduits en prison par le peuple. L'un d'eux fut battu de verges, placé à califourchon sur un âne et promené dans la ville au milieu des huées.

Tel était l'état des esprits à Saint-Brieuc, au commencement de l'année 1789.

III. — MŒURS ET COUTUMES. — SITUATION EN 1789.

En indiquant quelques-uns des usages des habitants de Saint-Brieuc au XVIIIe siècle, nous ferons connaître quelle était la situation de notre ville au moment où finit l'ancienne société, c'est-à-dire en 1789.

Le pouvoir royal y dominait au-dessus de tous les autres pouvoirs, d'une manière absolue. Au point de vue militaire, la ville était placée sous l'autorité du gouverneur de Bretagne et du lieutenant-général, qui n'y faisaient que de rares apparitions, et du lieutenant de roi aux quatre évêchés de Basse-Bretagne, qui y venait assez souvent. Au-dessous d'eux, sans lien hiérarchique bien formé, le gouverneur de la ville avait surtout des attributions civiles, entre autres la présidence du corps municipal. Un lieutenant de roi suppléait le gouverneur à l'occasion.

Le véritable représentant de l'administration centrale était le subdélégué général, qui recevait les ordres de l'intendant de police, justice et finances résidant à Rennes. Un receveur des deniers du roi dans l'évêché surveillait la levée des impôts, tels que les fouages ordinaires, dont le roi s'était réservé l'administration.

La Cour royale de Saint-Brieuc, ressortissant au Parlement de Bretagne, recevait les appels d'un certain nombre de juridictions seigneuriales. Deux tribunaux spéciaux, l'Amirauté et les Traites, jugeaient les différends provenant des affaires maritimes et commerciales.

Les tribunaux siégeant à Saint-Brieuc occupaient 11 avocats, 13 procureurs, 5 notaires et 3 huissiers.

Une administration particulière agissait au nom des Etats de Bretagne pour la perception de certains impôts. Un bureau diocésain, composé de 9 commissaires fournis également par les trois ordres, siégeait à Saint-Brieuc, sous le nom de commission intermédiaire de l'évêché de Saint-Brieuc, et surveillait les divers bureaux de perception. Le plus important des impôts levés au nom des Etats était

celui des Devoirs, qui portait sur les boissons vendues en détail. Parmi les impôts abonnés, on distinguait le vingtième et la capitation avec les sous pour livre additionnels, les frais des milices et du casernement. Un correspondant, placé sous les ordres des commissaires, était chargé des détails du service.

L'esprit de résistance au pouvoir absolu et l'amour de la liberté animaient les Etats de la Bretagne, mais en s'alliant à un respect de la tradition qui les empêchait souvent d'accepter des réformes nécessaires.

Au troisième rang, sous la surveillance de l'administration centrale et de l'administration provinciale, existait un pouvoir local, dernier souvenir de la féodalité. C'était l'évêque, en tant que seigneur du fief des Regaires et haut-justicier, non plus le seigneur presque indépendant du moyen-âge, mais le sujet entouré d'honneurs, auquel la royauté ne laissait en réalité qu'une ombre de pouvoir, avec les formes de l'ancienne hiérarchie. L'autorité de l'évêque lui venait un peu de la situation foncière et administrative qu'il occupait, mais plus encore de sa situation religieuse. Ce mélange d'attributions si différentes ne laissait pas que de lui causer parfois des embarras, et il fallait le caractère conciliant et les habitudes paternelles des derniers évêques de Saint-Brieuc pour soutenir dignement le poids d'une position qui devenait plus lourde et plus difficile de jour en jour.

Les trois classes dont l'évêque était le chef hiérarchique à Saint-Brieuc et dont la distinction s'était maintenue, semblaient appelées aussi à subir une prochaine transformation, parce que leurs obligations n'étaient plus les mêmes que dans le passé et que, par suite, leurs priviléges n'avaient plus de raison d'être.

Au XVIIIe siècle, l'influence de la noblesse avait considérablement diminué à Saint-Brieuc, un grand nombre de familles nobles ayant cessé d'y résider. Les Bréhand, seigneurs de Boisboissel, ne firent que de courts séjours dans leur hôtel de Quincangrogne. Le dernier d'entre eux, Marie-Jacques, vicomte de Lisle, rompit du moins avec les

usages de ses prédécesseurs, qui étaient par trop amis des procès. Se trouvant au siége d'Ypres, en 1744, il écrivit à l'évêque pour lui offrir de régler à l'amiable leurs différends. Ayant été gratifié, après une laborieuse campagne, d'une pension de 2,000 livres, il pria le roi de la faire répartir entre les officiers de son régiment. Ce brave et loyal gentilhomme fut nommé maréchal-de-camp. Il avait mérité ce grade par sa belle conduite à Dettingen, dans la guerre de la succession d'Autriche, et à Hastenbeck, dans la guerre de Sept ans. Sa fille Madeleine épousa, en 1774, Charles de Maillé, qui ne fit que passer à Saint-Brieuc, car Quincangrogne appartenait, en 1789, à la famille Hérisson de Beauvoir.

Les Du Plessis de La Rivière avaient dans le pays une assez haute situation. L'héritière de la branche des comtes de La Rivière épousa, en 1754, Michel Du Mottier de La Fayette. Leur fils, le fameux La Fayette, posséda, du chef de sa mère, de riches seigneuries dans les évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier et, dans le voisinage de Saint-Brieuc, la terre des Villes-Doré. Il avait donc le droit de siéger dans les rangs de la noblesse, en 1785, dans cette séance solennelle où les États de Bretagne saluèrent en lui le libérateur de la jeune Amérique.

Cette branche de la famille La Rivière se rattache directement à l'histoire de Saint-Brieuc, puisque quatre de ses membres se transmirent le gouvernement de cette ville pendant plus d'un siècle. Le dernier, Joseph-Yves Thibaut, eut pour successeur, en 1781, le comte Charles-Eugène de Boisgelin, qui avait servi avec distinction dans la marine royale et dont la famille, originaire de Pléhédel, comptait plusieurs membres illustres dans l'armée et le clergé.

A peu de distance de Saint-Brieuc, le château de La Côte avait vu naître le comte de Langeron, fils du marquis de Langeron et de Madeleine Du Gouray. Après avoir été comme son père lieutenant de roi aux quatre évêchés, il devint lieutenant-général et gouverneur de Guyenne.

Un autre seigneur du pays, Louis de Bréhand, comte de Plélo, fut ambassadeur à Copenhague. On le citait

comme un poète facile et agréable ; mais l'histoire a surtout conservé le souvenir de la mort héroïque qu'il chercha en 1734, devant Dantzick, à la tête d'une poignée de braves, pour sauver l'honneur de la France. Sa fille épousa le duc d'Aiguillon, qui eut ainsi des intérêts considérables autour de Saint-Brieuc, à Plélo et à Pordic.

Si la haute noblesse, propriétaire dans le voisinage, ne se faisait guère représenter que par ses hommes d'affaires, la petite noblesse disparaissait de plus en plus de ces nombreux manoirs où nous l'avons vue établie jusqu'au XVIe siècle et où la remplaçaient les bourgeois enrichis. La lente transformation qui se faisait depuis longtemps dans la situation de la noblesse en annonçait une autre plus complète, qu'il eût été sage de prévoir et de préparer.

Le clergé prenait une part assez active aux affaires de la cité. Nous savons combien les évêques contribuèrent aux travaux publics et aux fondations utiles (sœurs de la Croix, de Saint-Vincent de Paul, hôpital, collége). A leur exemple, les prêtres les plus distingués se dévouaient aux œuvres de bienfaisance et surtout d'instruction. Un chanoine, M. de Kersaliou, fondait l'école des fréres. M. Chouesmel, principal du collége de 1733 à 1773, consacrait à cet établissement plus de 30,000 livres sur sa fortune privée et y fondait, en 1762, cinq bourses de 100 livres chacune, à la nomination de l'évêque, pour les paroisses où les prêtres se recrutaient le plus difficilement. En même temps, M. Le Borgne, recteur de Pluduno, constituait une autre bourse pour un écolier de sa paroisse (1). En 1766, M. Allaire, abbé de Bonrepos et ancien précepteur du duc de Chartres, faisait à sa ville natale et à son ancien collége un don de livres classiques d'une valeur de 3,000 livres, en l'accompagnant de judicieuses observations sur l'ensei-

(1) Cet exemple trouva des imitateurs en dehors du clergé. En 1764, un petit mercier de Trémuson, Louis Le Saulnier, qui avait fait fortune aux Antilles, créa cinq bourses au collége, en les attribuant de préférence à ses parents pauvres. Grâce au concours des particuliers et des pouvoirs publics, la prospérité du collége de Saint-Brieuc était telle que la Sorbonne avait pu le citer, en 1762, dans un rapport au roi, comme une preuve qu'on pouvait se passer des Jésuites dans l'enseignement.

gnement des lettres. A la même époque, l'abbé Ruffelet était chanoine de Saint-Guillaume et préparait ses *Annales briochines*.

Si le clergé encourageait les lettres à Saint-Brieuc, on doit reconnaître aussi que, sans échapper à la décadence morale qui grandissait, il travaillait cependant à s'améliorer. Michel Le Nobletz et le père Maunoir, ces apôtres du XVII[e] siècle, avaient laissé des disciples. A la fin de ce siècle et au commencement du XVIII[e], apparut M. Leuduger, de Plérin, l'un des inspirateurs de l'ordre du Saint-Esprit, le scholastique de la cathédrale aussi humble que savant, le catéchiste infatigable du peuple des campagnes. M. Leuduger dirigea l'œuvre des missions et des retraites, pendant plus de quarante ans, jusqu'à sa mort, en 1722. Son action fut immense. Elle s'exerce encore par un ouvrage resté populaire, bien qu'il date d'un siècle et demi : *le Bouquet de la Mission.*

M. Cormeaux, de Lamballe, recteur de Plaintel, reprit d'une manière brillante, après un assez long intervalle, l'œuvre de M. Leuduger. Il dirigea les missions annuelles avec autant de zèle que de succès, de 1779 à 1789. Le reste de sa vie appartient à la période révolutionnaire.

Si le zèle de ces apôtres était efficace surtout auprès du clergé des campagnes, il ne pouvait rien contre les abus inhérents à la situation officielle du haut clergé. Nous comprenons dans cette catégorie les chapitres et les abbayes, mais non les deux couvents d'hommes établis à Saint-Brieuc, parce que ceux-ci ne comptaient pas dans l'ordre politique et que leur situation financière, en 1789, n'était rien moins que brillante.

C'est, avec le clergé, la bourgeoisie qui exerçait la plus grande influence à Saint-Brieuc. Cette influence, après avoir été compromise dans la première moitié du XVIII[e] siècle, devint considérable dans la seconde, lorsque la communauté de ville disposa des charges municipales, après les avoir rachetées. Nous avons indiqué ce qu'était la municipalité à ces deux époques, dans ses relations avec le pouvoir central. Veut-on connaître une scène de sa vie

intérieure? En voici une qui se joua le jour de l'entrée de M. de Montclus à Saint Brieuc, en 1728.

Conformément à une délibération solennelle, le maire avait, suivant l'usage, député six bourgeois avec un hérant pour aller « à la couchée de l'évêque » et le recevoir à l'entrée de l'évêché. Il avait été autorisé à faire monter à cheval, le lendemain, le plus grand nombre possible de Messieurs de la communauté, pour se porter au-devant de l'évêque et le conduire dans sa ville, et aussi à tirer le canon et à faire prendre les armes à tous les habitants. Tout s'était passé dans l'ordre convenu. La communauté s'était réunie dans la cour du palais, quatre notable portant les dais, pour accompagner l'évêque à l'église, où il devait prêter serment sur l'évangile, en présence du doyen du chapitre. Au moment où le cortège se mettait en marche, les sieurs du Cosquer et de Prépetit, avocats postulants au siège royal, Filly, Touzé et Le Gras, procureurs, voulurent précéder la communauté et employèrent à cet effet la violence à plusieurs reprises. La communauté fit dresser procès-verbal et porta plainte par devant le gouverneur de Bretagne. Le gouverneur de Saint-Brieuc, chargé d'instruire l'affaire, se prononça contre les avocats et les pro cureurs. Il leur ordonna de se présenter à l'assemblée de ville et de demander pardon des voies de fait auxquelles ils s'étaient livrés. Il les condamna de plus solidairement à 60 livres d'amende, applicables à l'hôpital. Il fallut s'exécuter.

Cette question des préséances préoccupait si fort les corps municipaux que le gouverneur de Bretagne fut obligé d'intervenir, en 1729, pour régler le cérémonial de la réception des Grands. Il décida que les députés des communautés n'iraient pas au-devant d'eux à plus d'une lieue et que, le compliment une fois fait, « ils retourneraient en ville par le plus court chemin, sans escorter le carrosse, ni se mêler en aucune sorte à la maréchaussée. »

Au siècle précédent, le jeune roi Louis XIII étant venu à Nantes, en 1614, avec la reine-mère, ouvrir la session des Etats de Bretagne, les députés du tiers étaient restés « un genouil en terre » pendant le discours de l'orateur des Etats.

Un siècle plus tard, les communautés des villes avaient une place honorable parmi les corps constitués et gardaient une attitude respectueuse, mais digne, à l'égard des personnages officiels.

La communauté de Saint-Brieuc s'acquittait du reste avec soin des devoirs de politesse que les convenances exigeaient à cette époque. Le manuscrit de M. Lymon nous apprend que, le premier jour de l'année 1753, le maire écrivit quinze lettres de compliments par ordre du corps de ville : au duc d'Aiguillon, commandant en chef, et à son secrétaire; à l'intendant et à son secrétaire; à quatre présidents au Parlement; au marquis de Bréhand; au garde des sceaux; au marquis de La Rivière, député en cour; au comte de La Rivière, gouverneur de Saint-Brieuc, et à la comtesse de La Rivière ; au duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne; au procureur-syndic des Etats.

Cette même année, la comtesse de La Rivière étant morte, la communauté lui rendit un dernier hommage, en faisant célébrer pour elle, le 29 novembre, un service solennel dans l'église de Saint-Michel.

La communauté, qui honorait ainsi le gouverneur et sa famille, n'eut pas toujours à se louer de ce personnage, dont l'emploi, tout à fait inutile, était une gène et une charge pour la ville. Celle-ci payait aux gouverneurs, par ordre du roi, 600 livres d'indemnité de logement, ce qui n'empêchait pas de leur donner, dans l'hôtel de ville, un logement assez considérable, « dont je veux, disait l'un d'eux, disposer en mon absence, en faveur de ma famille, ou gens de mes amis, à qui je serai bien aise de faire plaisir. » Après avoir joui d'un traitement qui s'éleva jusqu'à 6,000 livres, le gouverneur ne reçut plus, en dernier lieu, que 1,000 livres environ, y compris les intérêts de la finance de 10,000 livres qu'il versait à son entrée en charge.

A Yves Olivier de La Rivière, qui avait été investi de ce poste en 1667 succédèrent :

1709. — Charles-Yves-Jacques de La Rivière.
1730. — Charles-Yves Thibaut de La Rivière.
1774. — Joseph-Yves-Thibaut de La Rivière.
1781. — Charles-Eugène de Boisgelin.

Après le gouverneur, ceux qui occupaient les deux charges les plus importantes du corps municipal étaient les syndics et les maires.

Procureurs du roi syndics.	Maires.
1700. Fr. Le Gal, sr du Tertre	1700. Jac. Ruffelet, sr de La Lande.
1703. Et. Lymon, sr du Tertre.	1703. François Le Gal, sr du Tertre.
1707 Jacques Le Mesle.	1707. Et. Lymon, sr du Tertre.
1709. Jean Jouannin, sr de La Roche.	1709. Jacques Le Mesle.
1711. Jean Bédel.	1711. Jean Jouannin, sr de La Roche.
1713. Louis Leclerc, sr de Vaumeno.	1715. Louis Leclerc, sr de Vaumeno.
1715. Jn-Pre Bernard, sr du Hautcilly.	1719. Jn Pre Bernard, sr du Hau cilly.
1719. Claude Le Duc.	1721. Claude Le Duc.
1721. Philippe Le Cesne.	1723. Philippe Le Cesne.
1723. Thomas Jouannin.	1727. Alain Ruffelet.
1727. Gme Dubois, sr de Bosjouan.	1729. Damar, sr de L'Abraham.
1729. Claude Collet.	1731. Olivier Collet.
1731. Pre Damar, sr de La Ville-Agan.	1733. Pre Damar, sr de La Ville-Agan.
1733. Yves Damar, sr de La Ville-Cado.	1735. Vittu, sr de Kersaint.
1738. Gme Compadre, sr de Prélouer.	1748. Pre Souvestre, sr de La Villemain
1748. F. Tizon, sr de Grand'Rue.	1753. F. Lymon, sr de La Belleissue.
1753. Marc Gaultier, sr de Bellevue.	1754. Pre Souvestre, sr de La Villemain
1758. Et. Couessurel, sr de La Villenizan	1774. Jean-Louis Bagot.
1760. Félix Le Boulanger.	1776. Le Can, sr de La Ville-Porte-Amour
1766 à 1789. G. Dubois, sr de Bosjouan.	1779 à 1789. Poulain, sr de Corbion.

En comparant les deux colonnes de la liste précédente, on remarque qu'avant 1734 les syndics et les maires restaient presque toujours deux ans en charge, et que le premier de ces offices conduisait ordinairement au second. De 1734 à 1789, les fonctions municipales furent l'apanage d'un petit nombre de bourgeois, qui suivirent mieux les affaires, tout en formant de plus en plus des familles privilégiées. Ils admettaient bien le principe de l'élection aux fonctions municipales, élection faite par des notables de toutes les classes; mais, dans la pratique, ils voulaient réserver à ces notables le plus grand nombre possible de bénéfices. Dans une délibération de 1785, provoquée par M. Poulain de Corbion, à propos des bourses à fonder pour les enfants du tiers dans les collèges de la province, il fut en effet déclaré « que ces bourses devaient être données de préférence aux enfants des officiers municipaux qui n'auraient pas assez de fortune; que nul ne devait y prétendre avant eux... que les enfants des artisans et labou-

reurs ne pourraient point concourir aux places. » C'est ainsi que l'influence des positions acquises agit sur des esprits qui se croient libéraux ! Sans méconnaître les services rendus par la bourgeoisie au XVIIIe siècle, nous croyons juste de faire remarquer ces inconséquences, qui étaient plutôt la faute des institutions que des hommes, mais qui auraient fini, si elles avaient continué, par faire de la bourgeoisie, comme des Parlements, un corps privilégié.

Députés aux Etats.

Le maire fut le seul député de la communauté à toutes les sessions, à l'exception des quatre suivantes :

1724	Saint-Brieuc.	Phelipot, sr de La Piguelaye, sénéchal royal.
1728	Rennes......	Bernard, sr du Hautcilly, lieutenant royal.
1732	Rennes.. ...	Delpeuch, sr de Goudmail, procureur royal.
1748	Rennes......	Vittu, sr de Keraoul, avocat du roi.

Au député en titre on adjoignait un ou plusieurs agrégés, choisis parmi les juges ou les anciens officiers municipaux.

Les familles dont les noms ont le plus souvent figuré dans les annales municipales, au XVIIIe siècle, sont les Bagot, les Ruffelet, les Damar, les Jouannin, les Le Gal, les Vittu, les Souvestre, les Lymon, les Poulain, auxquels nous devons ajouter Pierre-François Phelipot de La Piguelaye, Le Nepvou, Palasne de Champeaux, sénéchaux de la Cour royale, et Florent Du Bois de La Villerabel, lieutenant-général au siége de l'amirauté.

En dehors des fonctions publiques, ces familles se groupaient de diverses manières. Au point de vue religieux, on vit se réunir dans la chapelle Saint-Gilles la congrégation des bourgeois, du 29 avril 1698 au 28 septembre 1738, époque à laquelle elle se sépara, faute de membres. La congrégation des marchands et artisans s'établit en 1710 à Notre Dame et en 1716, dans la chapelle Saint-Pierre, où elle subsista jusqu'à la Révolution. Les femmes formaient de leur côté une assemblée de dames de charité, dont la trésorière, Mme Lymon de La Belleissue, nous a fait connaître les ressources, de 1755 à 1761. Dans cette période, les recettes ont été de 11,260 livres 9 deniers et les dépenses,

de 7,261 livres 16 sous 4 deniers. En 1724, il était aussi fait mention d'une confrérie de sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours, constituée, pour pratiquer diverses œuvres de piété et de charité, par des femmes n'exerçant pas de métier particulier.

Au point de vue professionnel, ceux qui pratiquaient un art ou un métier étaient organisés en corporations, au premier rang desquelles était celle des avocats (1). La fête de saint Yves, que les avocats célébraient en grande pompe, était l'occasion naturelle de débiter quelque discours, dont M. Lymon de La Belleissue nous a conservé dans ses mémoires le type affecté et solennel.

Parmi les autres corporations (2), il en est trois qui méritent d'être mentionnées :

Les perruquiers, barbiers, baigneurs et étuvistes, parce qu'on peut étudier, dans un registre conservé aux Archives municipales, leur organisation, sous l'autorité du lieutenant du premier chirurgien du roi ;

Les imprimeurs, libraires, apothicaires et filotiers, à cause de leur groupement singulier (3) et surtout de l'an-

(1) Chaque corporation avait ses armoiries. Les avocats portaient : d'argent à un Saint-Yves de carnation, vêtu en robe de palais de sable, tenant en sa dextre un sac de même avec l'étiquette d'argent.

(2) A côté de ces corporations établies à Saint-Brieuc, nous rappellerons aussi, comme souvenir essentiellement briochin, la confrérie et communauté des *Boursiers* de Paris, que nous avons déjà citée (page 28). Le 25 février 1398, le roi avait permis « a plusieurs bonnes gens faiseurs de bourses, nez de la nacion du pays de Bretaigne et d'ailleurs, demourans en nostre ville de Paris, qui avoient puis nagueres et encore ont volonte et devocion a saint Brieuc des Vaux », de s'assembler dans l'une des églises de Paris, en forme de confrérie. Plusieurs ordonnances intervinrent dans les siècles suivants en faveur des Boursiers, dont les règlements conservèrent toujours un caractère religieux, si l'on en juge par un passage de celui du 23 juin 1749 : « Nul maître de la communauté ne pourra montrer, vendre ni débiter des marchandises des dits métiers, les fêtes solennelles de l'année, les saints jours des dimanches, fêtes de Saint-Brieuc et de Notre-Dame de La Fontaine, patrons de la communauté. » (Statuts de la confrérie publiés à Paris, en 1756 et 1774).

(3) Les armoiries de cette corporation rappelaient les trois professions exercées par ses membres : d'azur à trois écussons d'argent posés 2 et 1, le 1er chargé d'un livre de gueules fermé ; le 2e, d'un mortier de même, garni de son pilon ; le 3e, d'un écheveau de fil de gueules lié et suspendu en chef.

cienneté de l'imprimerie qu'ont dirigée, de 1620 à nos jours, les familles Doublet, Mahé et Prud'homme;

Les tailleurs et tisserands, à cause de l'importance qu'avait alors cette industrie dans notre région. Saint-Brieuc n'était pas, il est vrai, comme Quintin, un centre de grande fabrication. Les fils à la main qu'on y faisait étaient envoyés aux teintureries de Rennes ou employés dans le voisinage, par les petits métiers, au tissage des toiles. Les premiers valaient de 15 à 20 sous, la livre; les autres, de 25 à 40 sous, et quelquefois, suivant la qualité, de 2 à 4 livres.

Outre l'industrie des toiles, nous citerons, pour mémoire, une manufacture de faïence établie, en 1762, dans la rue Saint-Michel. Elle donna quelques espérances. Le chroniqueur Ruffelet disait même, en 1771, que les essais en terre blanche avaient parfaitement réussi et « qu'on y travaillait dans le dernier goût ». Cette prospérité ne fut pas de longue durée.

De ce genre d'industrie à l'art, il n'y a qu'un pas. De tous les arts, l'architecture et la sculpture ont seuls laissé quelques traces à Saint-Brieuc. M. de Bellescize forma le dessein de reconstruire le palais épiscopal, mais il n'eut que le temps d'élever l'un des pavillons, dont les belles proportions permettent d'apprécier ce qu'aurait été l'édifice. La cathédrale a conservé de cette époque une œuvre d'art due à un habile sculpteur de Châtelaudren, Corlay : c'est l'autel de la chapelle du Saint-Sacrement. Corlay a travaillé aussi à orner la chapelle des Sœurs de la Croix, chez lesquelles il avait table de maître et 12 livres par jour. La communauté de ville s'occupait, de son côté, à retenir à Saint-Brieuc des ouvriers de choix, et jugeant « qu'il est de l'intérêt du public d'avoir des orfèvres habiles », elle demandait à MM. les juges de la monnaie de Rennes des lettres de maîtrise pour le sieur Fontaine.

En même temps, on faisait de louables efforts pour améliorer la voirie publique. Sans doute, la ville était encore infectée dans sa partie centrale par un canal à ciel ouvert, connu sous le nom de l'Ingoguet, et par le marais qu'en-

tretenaient les eaux coulant du plateau supérieur par le ruisseau Josse, la Grenouillère et la Traversière; mais du moins on avait ouvert, à l'extrémité de ce marais, la rue Neuve de Gouët et pavé les principales rues. Le pont de Gouédic avait été reconstruit, en 1744, avec des pierres qu'on alla chercher à une assez grande distance, sans soupçonner qu'on en avait une carrière sous la main. On avait enfin préparé pour l'avenir un nouveau quartier, en faisant, en 1759, circuler une route, dite depuis lors le chemin de Brest, entre l'enclos des Cordeliers et celui des Ursulines. Ce n'est pas sans résistance que cette voie fut acceptée. Les commerçants, qui se croyaient ruinés par l'abandon de l'ancienne route, offrirent, en 1785, de concert avec la communauté, jusqu'à 25,000 livres pour faire ouvrir un nouveau chemin à travers la ville, de la porte Rennaise à la porte Morlaise. Le tracé fut maintenu et la ville s'y résigna, puisqu'elle s'occupa de dégager les abords du quartier Saint-Guillaume. De 1783 à 1788, on ouvrit, à l'entrée de ce quartier, un champ de foire et la petite promenade, inaugurée sous le nom de promenade Necker; on démolit, par mesure d'utilité publique, la porte de Rennes; on construisit des prisons qui coûtèrent à la municipalité 15,000 livres, sans compter une forte subvention de l'administration du domaine; on fit le premier plan de la ville. Ces travaux coïncidaient avec ceux de l'agrandissement du port du Légué, que nous allons faire connaître.

Dès le commencement de son règne, Louis XVI avait accordé au port du Légué la liberté du commerce et un entrepôt pour le commerce des colonies. Bientôt on y établit un bureau pour la marque des toiles. Les fabricants des toiles dites de Bretagne, qui étaient obligés jusqu'alors de les expédier à Saint-Malo, à Morlaix ou à Nantes, faisaient remarquer avec raison, depuis longtemps, qu'ils auraient beaucoup moins de frais s'il leur était permis d'exporter par Saint-Brieuc. Leurs plaintes furent écoutées et le Légué devint le débouché naturel des fabriques de Moncontour, de Quintin et d'Uzel.

En même temps, l'accès et le séjour du port étaient

rendus plus faciles. Du côté de la ville, on avait ouvert le chemin du pont de Gouët; à l'entrée du port, on avait pratiqué un chenal dont Ogée fait honneur au maire Bagot. En 1777, l'ingénieur Perroud fit accepter un devis de 18,570 livres pour réparer le mur du quai d'Aiguillon et construire une cale. M. de Bellescize, qui avait puissamment aidé la ville dans cette circonstance et dans plusieurs autres, fut prié de poser la première pierre de la nouvelle cale. La communauté décida que l'écusson des armes du prélat serait placé sur cette pierre, « avec une inscription anal ogue à ses services. »

Déjà les chantiers de construction de Rohanet étaient assez bien organisés pour qu'on en vît sortir, en 1783, un navire de plus de 600 tonneaux, *le Maréchal de Castries*, qui fut vendu, tout équipé, 480,000 livres à la compagnie des Indes. Ce navire se perdit sous la Tour, par la faute du capitaine qui refusa un pilote; mais ce fait n'en prouve pas moins la faveur qui s'attachait dès lors aux chantiers du Légué. Dans un procès de cette époque, il est fait mention d'un armateur, M. Robinot de La Lande, qui construisait depuis dix ans à Saint-Brieuc. Il avait vendu, disait-on, un navire de 800 tonneaux à la compagnie des Indes, avait perdu six navires pendant la guerre et continuait néanmoins ses armements.

Non contente de ces résultats, la communauté résolut, en 1783, d'entreprendre de nouveaux travaux pour développer le commerce et venir en aide aux ouvriers. Il s'agissait de supprimer la sinuosité de la rivière entre le port Favigo et le quai d'Aiguillon et, dans ce but, la ville obtint de l'intendant l'autorisation d'ouvrir un canal qui devait se relier à celui dont nous avons parlé plus haut; mais, en retour de ses sacrifices, elle sollicita la concession des marais à gagner sur la mer. Une discussion s'étant élevée au sujet de la propriété des rives du Gouët, l'ingénieur Perroud leva, en 1784, un plan partiel du port, de la maison Favigo aux chantiers de Rohanet. On y voit le quai vis-à-vis de la chapelle et des maisons, entre le canal de 1774 et le canal projeté, et, près de celui-ci, les

marais en question. Formant alors de plus vastes projets, la ville demanda qu'on fît un plan général du port, depuis le pont de Gouët jusqu'à la tour de Cesson, avec l'indication des travaux à effectuer pour l'améliorer et l'agrandir ; et, en attendant, elle poursuivit l'achèvement du canal.

Le devis établi par l'ingénieur Perroud s'élevant à 14,183 livres, la communauté fut obligée d'emprunter 12,000 livres. Le général de la paroisse de Saint-Michel, qui avait mis cette somme en réserve pour reconstruire son église, la lui prêta généreusement sans intérêts, avec faculté de remboursement en dix annuités. On avait réuni, à cet effet, une assemblée générale des seigneurs, des notables et des principaux propriétaires, et c'est en vertu de son autorisation que le contrat d'emprunt fut consenti, le 3 mai 1786. Enfin, en 1788, le quai Lambert fut commencé sur la rive droite. Il fut ainsi appelé, parce que M. de Kerigant en posa la première pierre au nom de M. Lambert, contrôleur général des finances, dont le concours avait été utile à la ville dans cette circonstance.

C'est ici le moment de jeter un coup-d'œil sur la topographie de Saint-Brieuc en 1789. Plaçons-nous à l'arrivée de la route de Rennes, sur l'emplacement de la porte qu'on venait de démolir, et parcourons rapidement les principaux quartiers.

A l'entrée de celui de Saint-Guillaume s'élevait la vieille collégiale. Le nouveau chemin de Rennes à Brest tournait la collégiale du côté opposé à la ville et se dirigeait vers Saint-Pierre, en séparant l'enclos des Cordeliers de celui des Ursulines. Le vaste domaine des Cordeliers, dont le lycée actuel n'est qu'une partie, s'étendait de la croix Guibour à la Venelle-ès-Chevriers et occupait ainsi l'étage supérieur d'un versant incliné vers le Gouët, et sur lequel la ville de Saint-Brieuc est assise.

Vis-à-vis de l'établissement des Cordeliers, et un peu au-dessous, à la porte Thomasse (Caserne et Providence), était le couvent des Ursulines, dont les dépendances dépassaient la Venelle-ès-Chevriers et touchaient presque aux jardins de l'évêché.

Le centre de la ville, de la rue Saint-Guillaume au Martrai, n'était qu'un amas de rues tortueuses et étroites, où dominaient, au milieu de maisons presque toutes en bois, quelques édifices en pierre, appartenant à de riches particuliers ou à des services publics. La première rue transversale, en partant de la collégiale, était celle du Four du Chapitre, dont le nom indique assez la destination. Du carrefour de la Charbonnerie, on arrivait, par la rue Jouallan et la place du Puits-au-Lait, d'un côté au collége (caserne de gendarmerie), de l'autre, au Grand-Séminaire, dont la chapelle, encore debout, abrite une partie des halles.

Le collége confinait à la rue des Pavés-Neufs et le Séminaire à la Grenouillère et à la vieille rue Saint-Gouéno, qui n'avait de remarquable qu'une fontaine aux larges dimensions. Au coin de la Grenouillère et de la rue Saint-Gouéno, faisant face à la rue Saint-Gilles, s'élevait une belle maison du XVIIe siècle, dont nous avons eu l'occasion d'indiquer les sculptures délicates. A peu de distance, ayant façade sur les Pavés-Neufs et sur la rue Saint-Gilles, l'hôtel dit de Rohan offrait le type élégant de l'architecture du XVe siècle.

Du même côté de la rue Saint-Gilles, la chapelle de ce nom, l'une des dépendances de l'évêché, abritait plusieurs œuvres et confréries religieuses. Le palais épiscopal y faisait suite, avec son pavillon grandiose, bâti par M. de Bellescize, et son vieux corps de logis séparé de la cathédrale par le passage fermé d'Entre les Portes, que le même M. de Bellescize allait bientôt supprimer, à la grande satisfaction des habitants. Le vaste jardin de l'évêché s'étendait jusqu'au ruisseau Josse.

La cathédrale était dégagée de ses fortifications du XVe et du XVIe siècle. Ce n'était plus la citadelle de Saint-Brieuc, mais c'était encore le centre de la cité, car presque tout le mouvement se concentrait sur les deux places voisines, le Vieux Martrai et le Martrai neuf ou Pilori.

La place du Martrai neuf avait été ouverte au XIVe siècle et portait le nom de Pilori, depuis que les expositions des criminels s'y faisaient au pied de la tour méridionale de l'église. Cette place était entourée de plusieurs édifices,

notamment l'Hôtel-de-Ville, devenu aussi le siége de la Cour royale et la résidence du gouverneur; l'hôtel de Quincangrogne ou de Beauvoir; l'hôtel de Carlan, dans le voisinage de l'évêché.

Deux rues se détachaient de la place et se dirigeaient au sud vers les hauteurs. C'était d'abord, près de l'hôtel de Carlan, la Vicairie, où l'on voyait, à droite, l'emplacement de l'ancienne maison du vicaire; à gauche, une vaste maison prébendale; plus loin, le Cordon bleu, rebâti par les frères, et le vieux domaine de Cardenoual avec son donjon. Dans le prolongement de la Vicairie, le chemin souvent inondé de l'Abraham, desservant le lieu noble du même nom, conduisait à la rue Gourien et à celle des Cordiers. Entre la première et la rue aux Chevriers, le Rocher-Martin, au milieu des champs, n'était qu'un terrain vague et fréquenté par les vagabonds.

La seconde rue, passant devant l'hôtel de Beauvoir, était le Bourg Vazé, composé presque entièrement de maisons prébendales. On le traversait pour se rendre à la côte et à la chapelle de Saint-Pierre. Du fraîche ou placis de Saint-Pierre se détachaient la route de Quintin, par Sainte-Anne, et le chemin conduisant au couvent des Capucins.

Du Martrai neuf on descendait, par un passage ouvert en 1788 seulement, au vieux Martrai, d'où l'on rayonnait de tous côtés dans la vieille ville. A l'ouest, sur la colline s'étendait le vieux quartier Fardel, couronné par le placis du même nom, que fermait anciennement la porte Morlaise. De là, on gagnait la rue Notre-Dame, ce berceau des œuvres religieuses, qui gardait encore le couvent des sœurs de la Croix, l'oratoire de Saint-Brieuc et la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine; puis la Caquinerie, et au loin, sur le chemin de Brest, les chapelles de Saint-Armel, de Saint-Jouan et de Notre-Dame de Beaulieu.

En revenant par la rue Derrière-Fardel, sur laquelle s'ouvrait alors l'hôtel de Guébriant, on descendait à la place de la Guado et à la rue Quinquaine. A l'extrémité de celle-ci, la rue au Beurre ou Saint-Jacques, remarquable par ses maisons sculptées, ramenait au vieux Martrai.

Sur cette place, du côté opposé au quartier Fardel, s'ouvrait la Cohue, entourée de ruelles infectes et mal famées : la Clouterie, la rue aux Toiles, l'allée Menault, terminée par la Muzoire, où se déchargeaient les eaux provenant du marais que nous avons signalé au centre de la ville. C'est à ce carrefour, toujours encombré, qu'on venait d'ouvrir la rue Neuve de Gouët.

Sur le versant oriental du ravin, au-dessus de la rue Neuve de Gouët, la vieille rue de Gouët n'offrait plus que le souvenir de son ancienne splendeur. La Grand'Rue-ès-Marchands, sa voisine, était, depuis longtemps déjà, le séjour du haut commerce.

Entre les rues Charbonnerie et Madeleine s'étendait l'hôpital, faisant face à peu près, dans la rue Madeleine, à la maison des sœurs de Charité, mais ayant sa porte principale sur le marché au blé. A quelques pas de ce marché, à l'entrée de la rue Saint-Benoit, habitait le chanoine Ruffelet, dont la maison joignait au couvent des Bénédictines ou Calvairiennes. Les jardins de ce couvent s'avançaient jusqu'aux Sablons, ensemble de fossés, de murs des anciennes fortifications et de terrains vagues où l'on venait de bâtir les prisons. La Croix-de-Santé s'élevait sur un tertre dominant la Fontaine-à-Loup, dans le voisinage de l'église Saint-Michel et de son cimetière. Cette église était située à l'extrémité de la ville et au milieu des champs. Il en était de même des Forges, que traversait l'ancien chemin conduisant au Légué.

Si les travaux publics avaient reçu une sérieuse impulsion dans la seconde partie du siècle, l'administration municipale avait pris, dès la première partie, quelques mesures concernant la santé et la sécurité publique.

Les médecins étaient peu nombreux, mais la ville s'imposait quelques sacrifices pour en avoir toujours un, à cause des épidémies qui se renouvelaient fréquemment. Une délibération de 1711 rappelle que « les communautés étant en droit d'appeler des médecins pour le bien des habitants », celle de Saint-Brieuc avait fait venir, à la suite du décès de Pierre André, en 1706, le sieur Hunault, docteur en

médecine, « qui fut d'un grand secours aux malades de la ville et de la campagne et à ceux des hôpitaux depuis 1707». Certains priviléges furent bientôt accordés au médecin. L'arrêt du Conseil qui réorganisa la communauté de ville en 1753, classa le médecin parmi ses membres. A partir de 1754, la ville accorda une allocation de 400 livres, successivement à quatre médecins, les sieurs Conery père et fils, Cartel et Bagot. Ce dernier, que nous avons déjà mentionné, en 1774, comme maire habile et zélé, a consigné dans un manuscrit de curieuses observations sur la ville de Saint-Brieuc, les unes, météorologiques, de 1778 à 1790; les autres, médicales, commencées six ans plus tôt. (1).

Les observations météorologiques de M. Bagot font connaître jour par jour le degré de la température et la direction des vents. Il en résulte que, pendant les années indiquées plus haut, les degrés extrêmes au thermomètre de Réaumur furent 25 au-dessus de zéro, au mois d'août 1783, et 7 au-dessous de zéro, dans les années 1783, 1784, 1786 et 1788. Le vent dominant fut presque toujours celui d'ouest. Le climat était assez doux, mais pluvieux.

Les observations médicales présentent un intérêt tout particulier, bien que M. Bagot ne se prononce pas sur le caractère de l'épidémie qu'on appelait la peste au XVIIe siècle. Il ne remonte pas au delà de 1741 et dit que, pendant cette année et la suivante, il y eut des fièvres malignes et contagieuses. De son temps, les épidémies ne furent ni fréquentes ni de longue durée. La petite vérole reparaissait tous les quatre ou cinq ans, sans être trop meurtrière. En 1773, M. Bagot donna dans sa famille l'exemple de l'inoculation de la variole, sans y convertir le public. En 1774, la rougeole causa d'assez grands ravages dans les villes et une fièvre putride et maligne sévit dans les campagnes. En 1779, les habitants de Saint-Brieuc eurent à souffrir de la dyssenterie ; de 1782 à 1784, de la

(1) Ce manuscrit nous a été communiqué par M. Tempier, archiviste du département, qui l'a retrouvé à Paris.

variole et de la rougeole. Il nous est facile de mesurer le degré d'intensité de ces maladies, car M. Bagot a dressé le tableau fort complet des naissances, mariages et décès à Saint-Brieuc, de 1776 à 1788. Nous avons, à l'aide de ces tableaux, établi le résumé suivant :

1776.	Nais. 247.	Mar. 50.	Décès, 260.	1784.	Nais. 239.	Mar. 60.	Décès, 246.
1777.	235.	56.	222.	1785.	268.	54.	205.
1778.	280.	53.	207.	1786.	268.	56.	303.
1779.	272.	46.	498.	1787.	253.	72.	286.
1780.	227.	49.	372.	1788.	314.	44.	212.
1781.	294.	67.	251.				
1782.	237.	49.	376.	Totaux.	3,390.	718.	3,789.
1783.	256.	62.	351.	Moyenne.	260.	55.	291.

En examinant les tableaux détaillés du manuscrit de M. Bagot, nous avons constaté que, pendant cette période de treize ans, les décès l'ont emporté sur les naissances de 399, et, en comparant les résultats par rapport aux deux sexes, qu'il y a eu, dans le sexe masculin, 124 naissances, mais aussi 56 décès de plus que dans le sexe féminin, et enfin, que la longévité a été plus grande chez les femmes que chez les hommes, ce que du reste M. Bagot avait déjà signalé.

Ajoutons, pour faire apprécier l'homme et le médecin, que M. Bagot, dès son début, s'était fait remarquer, à Brest, par son dévouement pendant une peste et, dans un voyage en Guinée, par son attitude courageuse à l'égard de nègres révoltés, qui le blessèrent dans la cale du navire. Reçu docteur en 1772, il s'établit à Saint-Brieuc, où il fut attaché à l'hôpital et enseigna les premières notions de médecine aux filles du Saint-Esprit. Nommé par le roi médecin des épidémies en Bretagne, il gagna une médaille d'or en exerçant ses fonctions. Son titre de membre associé de l'académie royale de médecine de Paris, ajoute encore de l'autorité aux observations qu'il a rédigées.

Malgré les services rendus par M. Bagot, le service de santé, en y comprenant le médecin, l'Hôtel-Dieu royal, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et l'assemblée des dames de charité, n'était pas organisé, à Saint-Brieuc, d'une manière suffisante. On ne sut pas développer non plus

l'élément, sinon de santé, du moins d'attraction, que possédait la ville dans sa fontaine des eaux minérales. En 1750, le syndic était réduit à demander qu'on couvrît et qu'on fermât cette fontaine, « endommagée par des libertins, comme beaucoup de personnes, même de considération, qui sont consultées d'user de ces eaux pour recouvrer leur santé, en sont privées. »

Il y avait aussi beaucoup à faire pour donner aux habitants la sécurité. A la suite d'un incendie survenu, en 1719, dans la rue Saint-Michel, l'attention de la communauté fut appelée par le procureur-syndic sur le grand nombre de ces accidents et sur le danger qui menaçait une ville dont la plupart des maisons étaient construites en bois. On se procura dès lors un petit matériel pour combattre le feu ; mais ce ne fut que beaucoup plus tard, aprés l'incendie du four du Chapitre, que la ville acheta, en 1776, à la fonderie royale de Lorient, 2 pompes et 200 seaux en cuir, pour la somme de 4,757 livres.

Les rues de Saint-Brieuc n'étaient pas encore éclairées au XVIIIe siècle. Le registre des délibérations fait connaître qu'en 1724, des désordres furent causés par des *coureurs de nuit et des libertins,* et qu'en 1726 un employé des fermes fut assassiné en pleine rue.

Le gouverneur prescrivit alors à la communauté de former une garde chargée de parcourir les rues pendant la nuit. Ces mesures ne furent que temporaires, puisqu'en 1775 le syndic remontrait que « la vie et la fortune des citoyens n'étaient pas en sûreté par suite de vols. » On ordonna de nouveau d'établir un corps de garde à l'Hôtel-de-Ville, de faire des rondes de nuit, et tout habitant sortant de sa maison, aprés sept heures en hiver, dut être muni d'une lanterne.

Si la sécurité laissait à désirer, à Saint-Brieuc, autant que la santé publique, pouvait-on du moins se procurer les objets de première nécessité dans de bonnes conditions ? D'aprés les apprécis de la juridiction des Regaires, le boisseau de froment, pesant 40 livres, se vendait, en 1700, 2 livres 1 sou ; en 1733, 1 livre 12 sous ; en 1741, 2 livres 16 sous

8 deniers; en 1750, 2 livres 8 sous 4 deniers, de sorte que la moyenne ne dépassait guère 2 livres, et nous savons qu'en 1788, si le boisseau valut 4 livres 4 sous, c'est que la misère était grande, au point de causer une émeute. Suivant l'usage, le seigle était estimé valoir les deux tiers du froment et l'avoine, un tiers seulement.

Si l'on compare le prix du boisseau de froment aux divers siècles que nous avons parcourus, on voit qu'après avoir été de 3 à 4 sous, du xive au milieu du xvie siècle, de 20 sous pendant les guerres de la Ligue, il n'était guère que de 40 à la fin du xviiie siècle, à la suite de guerres presque continuelles.

Vers le milieu du xviiie siècle, une livre de viande se vendait 3 sous; un poulet, de 3 à 6 sous; une barrique de cidre, 12 livres; une barrique de vin de Bordeaux, de 40 à 60 livres; la corde de gros bois, de 8 à 10 livres; le suif, 6 sous la livre.

Faut-il en conclure que cette époque était celle de la vie à bon marché pour la classe laborieuse? Avant de répondre à cette question, il est nécessaire de placer en regard du prix des denrées le gain provenant de la journée de travail. Or, pour s'en tenir aux métiers les plus répandus, la journée d'un maçon, d'un couvreur, d'un charretier, était payée 15 sous et celle d'un homme de peine, 10 sous, c'est-à-dire trois fois plus qu'au xvie siècle, tandis que les principales dépenses avaient doublé seulement. L'avantage est en apparence au xviiie siècle, d'autant plus que M. Bagot déclare, dans ses observations médicales, que, de son temps, « le peuple mangeait du pain de froment, que le poisson était excellent, la viande bonne, la vie douce et à assez bon compte. » Nous croyons donc que l'artisan de Saint-Brieuc aurait pu supporter facilement, grâce à l'augmentation de son salaire, le renchérissement des denrées, si des malheurs de toute sorte n'étaient venus fondre sur la population pendant la seconde moitié du xviiie siècle. La classe ouvrière en souffrait plus que toute autre. Les corporations en effet, qui avaient été dans le principe un bienfait pour le faible, n'étaient plus qu'un obstacle aux

efforts individuels. Ceux que la protection d'un corps de métier ne soutenait pas n'avaient guère à compter, en cas de revers, que sur la charité privée, qui heureusement était fort large. Dans les dernières années seulement, la communauté de ville, comprenant le danger, s'occupa de procurer du travail aux ouvriers et de régler le prix du pain, quand il s'élevait dans une trop forte proportion.

A la fin du XVIII[e] siècle, la population de Saint-Brieuc était, suivant Ogée, de 6,600 habitants ; suivant M. Bagot, de 10,000.

Après avoir indiqué les travaux exécutés par les dernières administrations municipales, il n'est pas sans intérêt de connaître la situation financière de Saint-Brieuc, en 1789. La ville n'avait que deux dettes : une rente de 300 livres, due depuis 1750, et la somme de 12,000 livres empruntée sans intérêts, en 1786, à la paroisse de Saint-Michel. Son actif comprenait, outre l'Hôtel-de-Ville et le collége, une rente de 235 livres 6 sous 11 deniers sur la ville de Paris, quelques petites rentes produisant 68 livres et un revenu d'octroi, affermé de 15,000 à 16,000 livres. Le total des ressources du budget ne dépassant guère 16,000 livres, la ville consacrait environ 12,000 livres à ses dépenses ordinaires et 4,000 aux extraordinaires. De ce chef, les habitants n'avaient à payer que l'octroi sur les boissons.

En dehors de l'octroi, ils acquittaient au roi et aux Etats de Bretagne certains impôts, dont les trois principaux étaient les fouages, la capitation et les vingtièmes. Dans l'état de 1790, qu'on peut considérer comme le dernier de l'ancienne monarchie, les habitants de Saint-Brieuc et de Cesson étaient taxés de la manière suivante :

Fouages	3,401 l.	12 s.	6 d.
Capitation	18,005	16	11
Vingtièmes	13,395	13	9
Total	34,803 l.	3 s.	2 d.

Dans cette somme, les privilégiés n'étaient compris que pour 10,319 l. 12 s., tandis que le tiers-état supportait 24,483 l. 11 s. 2 d. On comprend facilement que le tiers

ait réclamé, au premier rang des réformes, une répartition proportionnelle de l'impôt.

La ville de Saint-Brieuc, peu industrielle et bien administrée, n'était pas exposée aux longues crises et avait de plus le bonheur d'être située au milieu d'un pays agricole, d'une richesse proverbiale. Duhamel de Monceau disait en effet, dans son traité de la *Culture des terres :* « Il y a aux environs de Saint-Brieuc un petit canton où la culture des terres est depuis longtemps portée à son plus haut point de perfection, et cependant l'exemple de ces laborieux cultivateurs influe peu sur leurs voisins. » Ogée leur prodiguait les mêmes éloges en ces termes : « On va visiter par curiosité ces champs qu'on ne peut voir qu'avec admiration. Ces estimables cultivateurs ont trouvé le secret de faire croître de très beau blé sur des rochers et il semble que la nature se plaît à récompenser par les plus abondantes récoltes leurs soins industrieux et pénibles. »

Arthur Young, dans ses *Voyages en France,* de 1787 à 1789, a consigné sur l'état de l'agriculture dans notre région des renseignements encore plus complets : « A Saint-Brieuc, les bonnes terres près de la ville valent de 2 à 3,000 livres et se louent de 80 à 100 livres. Le bled, dans de pareilles terres, donne jusqu'à 90 boisseaux de 40 livres pesant. A quelque distance de la ville, le prix du fonds est de 300 livres et la rente, de 12. » Et plus loin, citant encore Saint-Brieuc et Saint-Pol, par opposition au reste de la Bretagne, il ajoutait : « Les rentes passables, ainsi que la grande valeur de quelques petites parties de bonnes terres, comme à Saint-Brieuc, et des bonnes prairies, servent à prouver le mauvais état de l'agriculture de toute la province de Bretagne, Saint-Pol-de-Léon excepté. »

En parlant de l'agriculture dans le voisinage de Saint-Brieuc, il est permis de rappeler un projet qui ne fut pas exécuté, mais qui a vivement intéressé nos pères à diverses époques. Il s'agissait de la mise en culture des 4,000 journaux de grève de la baie d'Yffiniac. Le concessionnaire, M. Le Febvre de La Brulaire, conseiller au Parlement de Bretagne et propriétaire à Saint-Brieuc, avait obtenu l'au-

torisation de faire une digue, de la pointe d'Hillion à celle de Cesson. Il devait tenir noblement du roi l'espace compris entre cette digue et la chaussée d'Yffiniac, à la charge d'achever la digue dans dix ans, de l'entretenir à perpétuité et de payer au roi une redevance de trois sous par journal. Les travaux d'endiguement furent commencés ; mais, sur l'opposition des paroisses riveraines et des Etats de Bretagne, la concession fut révoquée sans indemnité, par arrêt du Conseil, du 3 novembre 1767.

Pour compléter l'histoire de Saint-Brieuc au XVIIIe siècle, nous aurions aimé à l'entourer d'un éclat littéraire, mais tout dans son passé a un genre modeste. Il suffit, en effet, d'indiquer les noms : d'Olivier Le Vicomte, recteur de Trégueux, auteur d'une oraison funèbre de M. de Boissieux, imprimée à Saint-Brieuc ; d'un autre recteur de Trégueux, Le Mée, cité par Ruffelet à cause de son poëme sur la translation de M. de Montclus à Alais ; d'un recteur de Saint-Michel, Trébouta, devenu principal du collège, qui a fait imprimer à Saint-Brieuc, en 1709, un résumé de l'état de l'ancienne et de la nouvelle Armorique, sous le titre : *Veteris ac novæ Aremoricæ politia.*

Parmi les chroniqueurs que nous avons eu l'occasion de mentionner, le premier par ordre de date est M. Jouannin de La Roche, maire de Saint-Brieuc en 1713. Il a laissé un manuscrit intitulé : « Catalogue chronologique ou répertoire des évêques de Saint-Brieuc, avec les choses remarquables en leur épiscopat, de 525 à 1726. » Les historiens qui s'en sont servi ne l'ont fait qu'avec beaucoup de réserve.

L'abbé Ruffelet a droit à une notice un peu détaillée, parce qu'il a fait vraiment honneur à sa ville natale. Né le 11 janvier 1725, Christophe-Michel Ruffelet était fils d'Alain Ruffelet et d'Anne Lymon. Chanoine de Saint-Guillaume en 1771 et de la cathédrale en 1789, il est surtout connu comme chroniqueur. Il débuta par deux années des *Etrennes briochines* (1762 et 1763), imprimées chez Mahé. C'est un almanach intéressant, accompagné d'une notice abrégée sur la ville et le diocèse de Saint-Brieuc. Les *Annales briochines*, imprimées également à Saint-

Brieuc en 1771, ont pour sous-titre : « Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire du diocèse de Saint-Brieuc. » Ce petit ouvrage n'est qu'un ensemble de notes dans l'ordre des dates, donnant des renseignements très utiles, mais insuffisants. Il paraît certain que l'abbé Ruffelet a eu recours à des mémoires manuscrits, rédigés dans sa famille sur l'évêché de Saint-Brieuc par MM. François Lymon de La Belleissue et Florent Du Bois de La Villerabel. Quoi qu'il en soit, il a eu le mérite de réunir beaucoup de matériaux et de faire connaître l'histoire de son pays. Il entretenait une correspondance suivie avec des érudits, tels que Le Brigant, Ogée, La Tour-d'Auvergne, le président de La Houssaye, l'avocat-général de Beaucours, l'abbé Armez.

L'abbé Ruffelet préparait une histoire des fiefs et un nobiliaire de Bretagne, quand survint la Révolution. Ces travaux lui valurent d'être admis, en 1782, dans la classe des « citoyens méritans de la Société patriotique bretonne » établie au château de Keralier, dans la presqu'île de Rhuys. Voici les considérants invoqués dans le diplôme qui lui fut délivré à cette occasion : « L'abbé Ruffelet, chanoine de la collégiale de Saint-Guillaume depuis plus de vingt ans, consacre ses talents à la gloire de sa patrie, en tirant de l'obscurité plusieurs monuments qui ont échappé aux historiens de cette province, ouvrage qui assurera de plus en plus l'antiquité et la distinction de la nation bretonne et dont on peut déjà juger avantageusement par les *Annales briochines*, applaudies de tous les connaisseurs. » L'ouvrage annoncé plus haut n'a point été publié. Il aurait été fort utile, à en juger par quelques fragments insérés dans les *Annales*.

Nous avons cité, parmi les auxiliaires anonymes de l'abbé Ruffelet, François Lymon, sieur de La Belleissue. Fils de Pierre Lymon, juge aux Regaires, et de Michelle Chassin, allié aux plus anciennes familles de Saint-Brieuc, M. Lymon a été avocat, procureur du roi près l'Amirauté et maire de Saint-Brieuc. Son manuscrit est plutôt un recueil préparé pour sa famille qu'un ouvrage destiné au public, car le

père y mêle, avec une complaisance singulière, aux faits principaux de l'histoire de la cité, des détails familiers sur ses enfants, sur ses harangues, les gains de sa profession et ses placements en terres et en maisons. L'évêque de Quimper ayant séjourné dans sa maison pendant les États de 1758, M. Lymon ne manque pas d'ajouter, à la fin de cette mémorable session : « Il a fait présent à ma femme d'une montre d'or de 300 livres, d'une bourse de jetons des États, et de deux cuillers potagères, pesant un marc et cinq onces.» Outre un certain nombre de faits qui ont servi à l'abbé Ruffelet, ce que nous avons recueilli avec plaisir dans cette chronique, c'est un parfum de vérité et de simplicité. Il est évident que ce bon bourgeois a songé avant tout à une chose : à être un honnête homme.

A côté de Marie-Jacques de Bréhand, seigneur de Boisboissel, ce brave gentilhomme qui a fait honneur à Saint-Brieuc sur les champs de bataille sans trop se préoccuper des affaires municipales, nous plaçons volontiers le chanoine Ruffelet et l'avocat Lymon comme représentants de ces familles bourgeoises qui ont donné à Saint-Brieuc, sous l'ancienne monarchie, l'exemple de la soumission aux lois, de l'amour de l'ordre et du travail dans la vie privée, de la modération dans la vie publique. C'est que, si la classe moyenne souffrait d'inégalités fâcheuses provenant d'une organisation sociale en décadence, la protection active des États, l'autorité paternelle des évêques et l'union des trois ordres pour le bien de la cité lui permettaient d'attendre dans le calme un meilleur avenir. Si donc elle n'a pas fourni à l'histoire de grands hommes, elle a compté beaucoup d'honnêtes gens, ce qui est préférable.

Les figures que nous venons d'évoquer représentent bien le type qui a si longtemps dominé chez les habitants de Saint-Brieuc; mais, pour faire un tableau complet, nous devons placer au second plan quelques autres personnages dans lesquels se révèle le caractère de la fin du XVIIIe siècle. C'est nommer le médecin Bagot, le maire Poulain de Corbion, le procureur-syndic Dubois de Bosjouan, le sénéchal royal Palasne de Champeaux, tous

connus pour les services qu'ils ont rendus dans l'administration et aussi pour la part active qu'ils ont prise aux premiers événements politiques. Avec eux, nous avons vu la bourgeoisie réclamer la direction des affaires, et ce qu'il y a de remarquable dans ce mouvement, c'est que la cour elle-même a fini par l'appuyer.

Résumé. — Le principal résultat à signaler dans l'histoire de Saint-Brieuc, au XVIIIe siècle, est donc la *prépondérance de la communauté de ville*. Cette prépondérance, établie d'abord par la monarchie absolue à son bénéfice, a été exercée vers la fin par la communauté elle-même, sans que cet essai d'émancipation ait agité la population ni altéré ses rapports avec la royauté.

Voilà l'idée que nous nous sommes faite des habitants de Saint-Brieuc pendant les derniers siècles, en suivant leurs traces dans les archives locales avec un respect qui n'exclut pas la justice. Il n'y avait pas lieu, en effet, dans cette étude sur notre vieux Saint-Brieuc, d'admirer le passé sans réserve, car si quelque chose appelle le progrès, ce sont bien les institutions humaines; mais il fallait aussi se garder de l'esprit de dénigrement, car dans une époque de formation et au milieu de dures épreuves, nos pères ont vécu d'une vie laborieuse et honnête, jusqu'au jour où la Révolution a renversé l'ancienne société.

SECONDE PARTIE

CHAPITRE VII.

DE 1789 A 1800.

I. Epoque de la Constituante (1789-1791) : — Les députés du tiers. — Les communes et le comité permanent. — Elections municipales. — Fête de la Fédération. — Installation de l'évêque Jacob. — Attitude du clergé. — Finances municipales. — II. Epoque de la Législative (1791-1792) : — Nouvelles élections. — Le tribunal criminel. — Désordre administratif. — Les volontaires des Côtes-du-Nord. — III. Epoque de la Convention (1792-1795) : — Caractère de la Révolution à Saint-Brieuc. — Les sans-culottes. — Les volontaires à Nantes. — Mouvement girondin. — La Terreur et le comité de salut public. — Gouvernement révolutionnaire. — Fêtes de la Raison et de l'Etre suprême. — Mort de Bagot et de Palasne. — Epuration des autorités. — La Chouannerie en 1795. — IV. Epoque du Directoire (1795-1799) : — Administration cantonale. — Suites du coup d'état du 18 fructidor. — Les fêtes des théophilanthropes. — Les chefs de la chouannerie. — Invasion de Saint-Brieuc par les chouans. — Mort de Poulain-Corbion. — V. Situation économique et administrative. — L'école centrale. — Personnages marquants.

I. — ÉPOQUE DE LA CONSTITUANTE (1789-1791).

Le récit de la Révolution à Saint-Brieuc, qui aurait encore passionné les esprits, il y a un demi siècle, a pu être abordé, de nos jours, sans soulever d'opposition et a fini par passer tout à fait dans le domaine de l'histoire. Cela se comprend. Les hommes qui ont participé à ces événements sont morts depuis longtemps et la lumière, en se faisant peu à peu sur cette terrible époque, a permis

d'y reconnaître un grand nombre d'actions généreuses et de caractères honnêtes, que notre ville est en droit de revendiquer. (1). Nous avons déjà entrevu quelques-uns de ces caractères, en nous occupant des réformes réclamées par le tiers-état et appuyées, à la fin de 1788, par le pouvoir royal.

Après avoir dissous les Etats de Bretagne, le roi fit paraître, le 16 mars 1789, un réglement particulier pour l'élection des députés des trois ordres aux Etats-généraux. Au lieu de laisser ces élections, comme par le passé, aux Etats de la province, on convoqua des assemblées électorales séparées : celles du tiers, comprenant les délégués des corporations et des paroisses, dans les sénéchaussées ; celle du haut clergé et de la noblesse, à Saint-Brieuc ; celles du clergé de second ordre, par diocèse. Le tiers devait avoir 44 députés, c'est-à-dire autant que les deux autres ordres.

Le tiers s'empressa d'obéir et, le 14 avril, les électeurs des sénéchaussées de Saint-Brieuc et de Jugon, réunis suivant une disposition du réglement, nommèrent députés MM. de Neuville, sénéchal de Jugon ; Palasne de Champeaux, sénéchal, et Poulain de Corbion, maire de Saint-Brieuc.

Le clergé de second ordre du diocèse de Saint-Brieuc choisitpour représentants MM. Ruello, recteur de Loudéac, et Hingant, recteur d'Andel.

En même temps, le haut clergé et la noblesse s'assemblaient à Saint-Brieuc, les uns à Quincangrogne, les autres aux Cordeliers. En vain se déclarèrent-ils prêts à consentir des réformes, si le roi voulait réunir les Etats de Bretagne à la manière accoutumée, il était trop tard. Leur demande fut rejetée. L'histoire, qui doit honorer les convictions loyales, ne peut passer sous silence les protestations émues qui furent déposées à Saint-Brieuc, le 19 et le

(1) Pour éviter des renvois continuels, nous rappelons, au commencement de ce chapitre, que les documents dont nous avons fait usage proviennent presque tous des Archives du département des Côtes-du-Nord et de celles de la ville de Saint-Brieuc.

20 avril, et signées au nom des deux ordres par leurs présidents, l'évêque de Rennes et le comte Bruno de Boisgelin. Ils y renouvelaient le serment de leurs ancêtres : « Vivre et mourir sous l'empire des lois, anciens droits et usages » ; mais ils désavouaient en même temps quiconque prétendrait, dans les nouvelles conditions, représenter aux Etats-généraux la province ou quelqu'un des ordres. Il eût été sans doute préférable de ne pas se désintéresser des affaires du pays dans un pareil moment. Mais n'importe ! L'ancienne Bretagne avait vécu et finissait avec honneur, et c'est dans notre ville, il ne faut pas l'oublier, que sa noblesse et son clergé se prononcèrent en public pour la dernière fois.

Ces protestations avaient produit naturellement, dans la ville de Saint-Brieuc, une certaine agitation qui se traduisit, au sein de la communauté, par une dernière lutte entre les deux partis, représentant, l'un, le mouvement, l'autre, la résistance. Ce fut à propos de l'élection d'un suppléant du maire nommé député. M. Prud'homme, premier lieutenant de maire, semblait appelé à le remplacer ; mais il se vit opposer M. Bagot. Il allait l'emporter quand il soutint dans un discours la nécessité du concours des trois ordres pour la formation de la loi. L'assemblée le désavoua. M. Prud'homme donna sa démission et M. Bagot fut nommé. Personne ne prit plus dès lors la défense de l'ancien régime.

D'ailleurs, la transformation des pouvoirs publics se faisait rapidement. Au sommet, l'Assemblée nationale constituante remplaçait les Etats-généraux et la monarchie constitutionnelle succédait peu à peu à la monarchie absolue. C'était revenir aux traditions nationales, en élargissant la base. Il n'y avait à craindre que l'entraînement naturel à une nation ardente et jeune dans la vie politique.

A Saint-Brieuc, la transition n'eut pas lieu sans secousses. En dehors de la communauté de ville, il s'était formé, dans la chapelle de Saint-Pierre, chaque jour de courrier, pour entendre les nouvelles, un groupe qui se constitua sous le nom de *Communes* et tint ses assemblées

générales dans la chapelle de Saint-Guillaume. Ce n'était d'abord qu'un club, ce fut bientôt un pouvoir. Les Communes en effet sommèrent une société littéraire, dite de la *Liberté*, de se dissoudre, sous prétexte que quelques-uns de ses membres avaient signé, l'année précédente, une déclaration en faveur du maintien des trois ordres. Epouvantée de quelques menaces, cette société se sépara « en protestant de ses bons sentiments». Y eut-il une pression du même genre exercée sur la municipalité ? Toujours est-il que celle-ci se réunit aux Communes, le 29 juillet, achevant ainsi d'abdiquer. Pendant quelque temps, l'anarchie régna dans l'assemblée et dans la rue, où les *jeunes volontaires* faisaient la police à leur façon. Enfin, un *comité permanent* fut chargé de veiller à l'ordre et de correspondre avec le gouvernement et les autres comités. (1).

Pour assurer l'ordre, le comité organisa un corps de volontaires nationaux, à 9 compagnies. Il en nomma M. Poulain de Corbion premier colonel ; M. de La Villeberno, second colonel ; M. Palasne de Champeaux, colonel d'honneur. Il obtint du gouvernement, pour armer cette milice, quelques centaines de mauvais fusils et acheta six canons pour remplacer les anciens, hors d'usage. D'autre part, il protestait contre le paiement des pensions dont jouissaient quelques membres du clergé et de la noblesse ; il accusait le chapitre de la cathédrale et les nobles de Saint-Brieuc d'en imposer au peuple par de feintes promesses et, s'attribuant un rôle politique, il chargeait les députés de Saint-Brieuc à l'Assemblée nationale « de protester contre toute espèce de veto que l'on accorderait au roi ». Pour que la tranquillité publique ne fût pas sérieusement compromise par de pareilles manifestations, il fallait que la population fût aussi calme que modérée.

Au point de vue des institutions municipales, l'année 1789 n'amena donc qu'un bouleversement. Celle de 1790 va débuter par un essai d'organisation.

(1) Les 12 premiers membres de ce comité furent MM. Bagot, Besné, Boulard, Deberge, Droguet, Gourlay, Guimart, Jouannin Folleville, de La Villeberno, Le Mée, Le Meur, Le Saulnier de Vauhello.

1790. — L'un des derniers actes du comité permanent fut d'accorder une indemnité de voyage à MM. Boulard, Hamelin et de Champeaux, délégués des jeunes citoyens de Saint-Brieuc à l'assemblée fédérative de Pontivy. Des jeunes gens, accourus de toutes les villes de la Bretagne et de l'Anjou, ayant Moreau à leur tête, y jurèrent, le 19 janvier, « sur l'autel de la patrie, de combattre les ennemis de la révolution, de maintenir les droits de l'homme et du citoyen, de soutenir la nouvelle constitution du royaume. » Quelques jours après, le comité disparaissait pour faire place à la nouvelle administration qu'on attendait depuis longtemps avec impatience.

L'Assemblée nationale ayant décrété, le 15 janvier 1790, la division du territoire en 83 départements, les députés de Bretagne se réunirent en comité pour constituer leurs cinq départements, et ceux de Saint-Brieuc réussirent à faire choisir leur ville comme chef-lieu des Côtes-du-Nord. Quand le département eut été divisé en 9 districts, Saint-Brieuc devint naturellement chef-lieu de district. MM. Bagot, l'abbé Armez et Dubois de Bosjouan fils furent alors chargés par le roi de procéder à l'organisation du département et des districts. Ce travail exigea plusieurs mois. (1).

On réussit dans l'intervalle à former les nouvelles municipalités, établies par un décret du 14 décembre 1789. Les assemblées primaires élurent, le 8 février 1790, pour deux ans, maire, M. Bagot (par 372 voix sur 559), et procureur-

(1) L'assemblée électorale chargée de nommer l'administration départementale ne se réunit que le 25 mai 1790, dans la chapelle des Cordeliers. Les électeurs représentant Saint-Brieuc dans cette assemblée furent MM. Gourlay, Droguet, Le Mée, Besné, Barbedienne, Boulard et Langlois. Le département eut à sa tête un conseil général nommé par les électeurs et un directoire exécutif, choisi par le conseil. Un procureur-syndic siégeait près de chacune de ces assemblées. Les districts furent organisés comme le département. Ces divers corps ne furent mis en activité qu'au mois de juillet.— L'année 1790 vit aussi commencer la réforme judiciaire, et créer un tribunal civil par district et un tribunal criminel par département. M. Duval-Villebogard fut élu président du tribunal du district de Saint-Brieuc et installé le 6 décembre. Le tribunal criminel ne fut constitué que le mois suivant.

syndic, M. Gourlay. Elles nommèrent aussi huit officiers municipaux, pour composer avec le maire le corps municipal. C'étaient MM. Droguet, Jouannin-Folleville, Hillion (recteur de Saint-Michel), Le Mée, Besné, Bourel-Villaudoré, Le Meur et Barbedienne. Il y avait en outre dix-huit notables, MM. Lorin, Gautier (Isidore), Sébert, Deschamps-Oizel, Beauchemin, Jouan, Morel, Gautier (marchand), Guimart, Hamelin, Ferrary, Le Roux, Langlois, Le Gallais, Hinault, l'abbé Manoir, Le Beau et Meunier. Les notables étaient, comme les officiers municipaux, élus au scrutin de liste et renouvelables, chaque année, par moitié, tandis que le maire était choisi au scrutin individuel pour deux ans. Ils formaient, tous ensemble, le conseil général de la commune. La division du conseil en notables et en officiers existait sous la monarchie ; mais le nouveau système électoral reposait sur une base plus large que l'ancien, bien qu'il ne comprît que les citoyens actifs. Pour être citoyen actif, il fallait avoir 25 ans, être domicilié de fait dans la ville depuis un an et payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail.

La nouvelle administration fut installée le 14 février 1790. Dès le 21, l'ancien général de la paroisse de Saint-Michel fut obligé de se retirer, en vertu de la loi. Il remit aux commissaires de la municipalité les archives, les affaires courantes et le coffre-fort, contenant 18,730 livres 6 sous 2 deniers.

Les sacrifices demandés étaient facilement consentis. Dans toutes les âmes généreuses, il y avait, à ce moment, un désir sincère du bien et souvent un véritable enthousiasme. Les dignitaires du chapitre, les séminaristes, les professeurs et les élèves du collège, beaucoup de nobles, plusieurs dames même vinrent prêter le serment civique devant la municipalité et l'on put croire un moment que les réformes nécessaires allaient se faire avec le concours de tous. La municipalité de Saint Brieuc répondait de la tranquillité ; elle proclamait son attachement au roi et à la religion, et allait jusqu'à protester contre un projet d'organisation

judiciaire, d'après lequel on n'aurait admis d'autres juges que des jurés jugeant le point de fait et des magistrats ambulants appliquant le droit. Cependant, quand elle reçut les décrets supprimant les maisons religieuses, prohibant les vœux monastiques et aliénant aux municipalités 400 millions de domaines nationaux, elle ne fit aucune difficulté de nommer des commissaires pour dresser l'état des biens ecclésiastiques et décida même d'en acheter jusqu'à concurrence de deux millions. La plupart de ceux dont les intérêts n'étaient pas atteints par cette mesure ne se dirent pas que toutes les libertés sont solidaires, et que la suppression de l'une entraîne prochainement la ruine des autres.

En vain signalait-on un commencement d'agitation à la suite des derniers décrets, l'administration ne s'alarmait encore que de la cherté des vivres. Le pain de froment de première qualité était en effet taxé à 34 sous, les 6 livres; celui de seconde, à 26 sous ; celui de seigle, à 15 sous, et il fallait envoyer une garde au moulin Robert, que la population voulait démolir.

Dans ces circonstances, il parut urgent, pour faire diversion aux inquiétudes, de convoquer le peuple à quelque fête qu'on rehausserait de l'éclat des pompes religieuses. L'assemblée électorale, chargée de nommer les administrateurs du département, venait de terminer ses travaux, le 8 juin. La municipalité de Saint-Brieuc, « désirant donner des preuves de ses sentiments de religion et de sa reconnaissance envers les électeurs », décida de faire tirer le canon et d'assister à un *Te Deum*, à la cathédrale. Le 14 juillet, à l'occasion de la fête de la Fédération, elle fit dresser sur la place de l'Hôtel-de-Ville, du côté du vieux Martrai, une immense estrade, magnifiquement décorée. Après la messe qui y fut célébrée, les fonctionnaires, les officiers de la garde nationale et du régiment de Poitou, en garnison à Saint-Brieuc, vinrent prêter sur l'autel le serment civique, qui fut répété par les troupes, au bruit des cloches et du canon.

Le même jour, à Paris, des députés représentaient les

gardes nationales et le département à la grande Fédération, sur le Champ de Mars. (1). A leur retour, le 5 août, la municipalité leur prépara une fête magnifique et les reçut à l'entrée de la ville. On accueillit avec enthousiasme la bannière donnée par la commune de Paris aux Côtes-du-Nord, quand elle parut portée par le sieur Brunot, de Guingamp, doyen d'âge, et escortée des députés de la fédération, de l'armée et de nombreux détachements de la garde nationale. Une troupe de jeunes citoyennes, vêtues de blanc, la précédait. Rien ne manquait à la cérémonie : ni les discours, ni le banquet, ni les danses avec l'illumination, ni même l'élan d'une population qui saluait avec une joie naïve l'aurore d'une ère nouvelle. Tout cela était sincère. La ville de Saint-Brieuc le prouva bien quand elle acheva, quelques jours après, sa souscription patriotique. Cette souscription avait produit, dans cinq mois de disette et de misère, 113,960 livres.

Au moment où la France célébrait la fête de la Fédération, l'Assemblée nationale décrétait la constitution civile du clergé, qui bouleversait toute l'organisation ecclésiastique. Le roi, après beaucoup d'hésitations, consentit à la sanctionner, et l'administration départementale, vivement sollicitée par son procureur-général syndic, l'abbé Armez, pressa les districts et les municipalités de la faire appliquer.

On ne croyait pas qu'il fût plus difficile de transformer le clergé séculier que de supprimer les couvents, d'autant plus que l'évêque, M. de Bellescize, si digne d'estime à tant d'égards, avait commis la faute d'abandonner son clergé et son diocèse depuis plusieurs années, pour résider à Paris. On fut donc étonné de rencontrer de la résistance. La suppression des chapitres de Saint-Guillaume et de la cathédrale, ordonnée par la nouvelle constitution, en fut le signal. Tous deux, en se retirant, déposèrent une énergique protestation. Celle du chapitre de la cathédrale, datée du 9 novembre, fut tellement remarquée que le dé-

(1) Les députés du district de Saint-Brieuc furent MM. Ruellan, Duclos, Champeaux, Chevalier, Boulard, Kergrist, Artur, Sauvage, Garnier, Lefebvre, Delatouche, Fortmorel, de La Ville-Bogard.

puté Voydel en donna l'analyse dans le rapport qu'il fit à l'Assemblée nationale sur l'exécution de son décret.

1791. — La résistance devint bien autrement sérieuse quand le pape eut interdit, le 10 mars, de prêter serment à la constitution civile. Le clergé, dont nous n'avons pas dissimulé les fautes au XVIII[e] siècle, n'hésita pas sur la conduite à tenir quand il vit la foi menacée, et préféra la persécution à l'apostasie. Une centaine de prêtres seulement firent accueil au recteur de Lannebert, nommé, le 14 mars, évêque des Côtes-du-Nord par les électeurs du département. On en était arrivé à croire que l'élection populaire suffisait à tout et qu'elle pouvait choisir un évêque et un curé comme un maire.

M. Jacob fut sacré à Paris, le 1[er] mai, et installé à Saint Brieuc, le 15 du même mois. La cérémonie qui eut lieu à cette occasion reçut des circonstances un caractère tout particulier. Le cortége officiel alla chercher le prélat à la maison épiscopale aux sons d'une musique guerrière qui répéta plusieurs fois « les charmants airs de *Ça ira* et de *Où peut-on être mieux.* » L'évêque se rendit à la cathédrale sous un dais porté par deux volontaires nationaux et deux fusiliers d'Anjou. Il y fut harangué dans la chaire par un officier municipal en écharpe, M. Besné, qui termina son allocution en le requérant de prêter le serment civique. L'évêque le prêta, la main droite sur la poitrine, après un discours rempli d'onction, qui fut d'autant plus applaudi, d'après le registre municipal, qu'il respirait le patriotisme le plus sage et le plus pur. Les autorités civiles et militaires assistèrent à la grand'messe, aux vêpres et à la procession, et, le soir, le nouvel évêque alluma le feu de joie, qui fut suivi d'un feu d'artifice et d'une illumination générale jusqu'à minuit.

Il ne manquait à cette fête que le chapitre, la presque totalité des prêtres du diocèse et les ordres religieux, qui bientôt quittèrent leurs monastères en refusant le serment : les bénédictines, les ursulines et les sœurs de la Croix, aussi bien que les frères, les capucins et les cordeliers. On

n'usa de tolérance qu'à l'égard des dames de l'hôpital et des sœurs de Charité, parce qu'on ne pouvait se passer de leurs services.

Dès le 26 janvier, le principal du collège, M. Courcoux, avait fait connaître qu'il allait se retirer avec ses collègues, en disant que cette résolution lui était imposée par le décret sur la constitution civile du clergé. D'ailleurs, les élèves désertaient. Le conseil général du département, « désirant hâter le moment de faire germer les principes de la Révolution dans le cœur de la jeunesse, qui en doit principalement recueillir les avantages, » avait fait distribuer aux élèves des livres élémentaires sur les droits de l'homme et du citoyen. Appelés à étudier leurs droits plutôt que leurs devoirs, préférant l'exercice du fusil aux exercices latins, les jeunes citoyens réclamérent la vie active. On essaya de les retenir encore un an avec des professeurs laïques. Bientôt professeurs et élèves firent également défaut. En même temps, pour remplacer les frères et les ursulines dans les écoles primaires, il fallut que la municipalité désignât trois citoyens et trois dames de Saint-Brieuc, qui prêtérent serment « d'élever les enfants dans les principes constitutionnels. » On avait cru faire beaucoup en décrétant l'instruction primaire laïque et gratuite, et en promettant de l'organiser. La Révolution n'en eut pas le loisir.

La tâche des municipalités commençait du reste à devenir lourde, surtout au point de vue des finances et de la police. Elles étaient chargées de recevoir la déclaration des moyens de subsistance de chaque individu. Ceux qui refusaient de les déclarer étaient classés comme *suspects*, mot dont on a terriblement abusé dans la suite. L'administration municipale fit arrêter les lettres adressées aux suspects, désarma les gens « d'un caractère faible » et ne laissa d'armes qu'à ceux dont les opinions étaient suffisamment connues. En même temps, elle faisait fermer les églises des couvents et enlever les battants des cloches; elle invitait l'évêque Jacob à bénir le drapeau de la garde nationale, que le député-colonel Poulain de Corbion avait

voulu orner d'une cravate. Cette cravate devint un *monument*, dans le discours du maire Bagot. « La cravate dont on vient d'orner votre drapeau, dit-il à la garde nationale, est un nouveau monument du civisme qui caractérise votre brave colonel. » D'après les récits officiels, l'enthousiasme était au comble, tant dans cette solennité que dans la seconde fête de la Fédération, qu'on avait célébrée quelques jours auparavant, le 14 juillet 1791.

En ce qui concerne les finances, l'Assemblée nationale, après avoir déclaré dans la constitution que « toutes les contributions seront réparties entre tous les citoyens également, en proportion de leurs facultés », avait créé les contributions directes et indirectes. Les directes comprenaient la contribution foncière, la mobilière et celle des patentes. L'Assemblée avait chargé les municipalités d'en surveiller la répartition, et de s'y faire une petite part pour couvrir les dépenses locales. Dans ce but, elle avait demandé aux communes l'état de leurs revenus et de leurs charges, avait ordonné de payer les dettes en vendant les biens communaux ou les domaines nationaux affectés aux communes, et, pour remplacer les octrois supprimés, elle avait attribué aux communes pauvres, à partir du 1er avril 1791, 2 sous par livre sur les droits de patentes et, au besoin, quelques sous par livre additionnels à la contribution foncière et à la mobilière. Suivant ces dispositions, les charges locales de la ville de Saint-Brieuc, en 1791, furent arrêtées à 7,648 livres 18 sous. Elles furent couvertes par 466 l. 17 s. provenant du dixième des patentes et par 7182 1 représentant 2 s. 6 d. par livre de la quote-part municipale dans les deux autres contributions.

Total égal : 7648 l. 18 s.

Cette part fut bientôt reconnue insuffisante. Il fallut, dès 1791, affermer les bâtiments publics et même une partie du local des Cordeliers qu'on avait acheté pour y transférer l'hôpital. La misère était telle qu'on fut obligé de prendre 12,000 livres dans la caisse du général de Saint-Michel pour occuper une centaine d'ouvriers aux travaux du che-

min du Légué. L'Assemblée nationale accorda une subvention pour le même objet.

C'était à la fin de septembre 1791, aux derniers jours de la Constituante. Cette assemblée venait de promulguer la constitution qu'elle préparait depuis 1789. Elle l'avait commencée avec la ferme intention de réconcilier la monarchie et la liberté et la plupart de ses institutions resteront comme la base nécessaire des gouvernements modernes. C'est à elle que nous devons surtout, dans l'ordre civil : l'égalité des citoyens devant la loi ; dans l'ordre politique : la participation directe ou indirecte des mêmes citoyens au vote de l'impôt et à la formation de la loi ; mais en annulant le pouvoir exécutif et en supprimant la liberté religieuse, elle ouvrait la voie à une nouvelle révolution. Quant à la liberté communale, elle l'avait reconnue en principe, en accordant aux citoyens actifs le droit d'élire le maire et tous les membres du conseil. Il restait à régler les conditions de vie de chaque municipalité, tant à l'intérieur que dans ses rapports avec le pouvoir central.

La Constituante avait voulu qu'aucun de ses membres ne fût rééligible. A leur retour, MM. Poulain de Corbion et Palasne de Champeaux furent reçus avec de grands honneurs. M. de Corbion fut harangué par M. Besné, l'orateur attitré de la municipalité, qui salua dans l'ancien député « le citoyen généreux, l'ami sûr, l'homme vrai... enfin, l'un des fondateurs du dogme impérissable de la liberté publique et de la liberté individuelle de la nation française. » M. de Corbion avait-il le sentiment de sa responsabilité et la crainte de l'avenir, quand il refusa, le mois suivant, les fonctions de maire ?

II. — ÉPOQUE DE LA LÉGISLATIVE. (1791-1792).

Parmi les huit députés et les trois suppléants envoyés par les Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, nous retrouvons un nom connu, celui de M. Bagot, maire de Saint-Brieuc. M. Bagot alla siéger parmi les modérés.

Les nouvelles élections municipales donnèrent les fonctions de maire à M. Le Gal; celles d'officiers municipaux à MM. Bourel-Villaudoré, Jouannin-Folleville, Langlois, Beauchemin, Guimart, Leuduger-Fortmorel, Gautier et Morel; celles de procureur-syndic, à M. Dubois Saint-Sévrin. Elles placèrent dans le corps des notables, l'évêque Jacob et son vicaire Gautier à côté de M. Palasne de Champeaux.

1792. — M. Palasne était toujours dans le pays l'homme le plus en vue. Il venait d'être élu président du tribunal criminel du département. L'installation du tribunal eut lieu le 2 janvier, dans l'ancienne chapelle Saint-Pierre. Les discours n'y manquèrent pas et la cérémonie fut encore terminée par un *Te Deum*. Dans les mois suivants, on organisa le tribunal de commerce, la garde nationale, avec M. Leuduger-Formorel pour lieutenant-colonel; on bénit des drapeaux; on planta, le 7 juin, un arbre de la liberté, de 70 pieds, surmonté du bonnet de la liberté. Cet arbre fut « élevé entre les deux places, par les efforts réunis des fonctionnaires publics et des citoyens de toutes classes.... Le tambour battait aux champs et une musique guerrière faisait entendre le refrain chéri *Ça ira*. »

Où allait-on ? Personne ne le savait. Il y avait partout un mélange incompréhensible d'hommes et d'opinions. Ce n'était plus la monarchie, mais pas encore la république. Ce n'était pas la liberté, puisqu'on poursuivait les prêtres qui refusaient le serment et les nobles, parents d'émigrés ou simplement suspects. A Saint-Brieuc, cette ville modérée par tempérament, on acceptait, comme ailleurs, les décrets les plus violents de l'Assemblée et du gouvernement; on écoutait les dénonciateurs, on promettait des primes pour l'arrestation des proscrits, on envoyait la garde nationale dans les communes voisines pour y soutenir les prêtres assermentés contre la volonté des populations.

Quant aux libertés municipales, il n'en était plus question. N'avait-on pas donné aux communes le droit de faire des élections en permanence et celui d'augmenter les sous par livre pour couvrir les dépenses locales ? A Saint-Brieuc,

on les doubla, en 1792, sur la contribution foncière et la mobilière, de sorte que le budget municipal atteignit 11,000 livres. On payait en outre à l'Etat 55,000 livres environ sur les contributions directes, soit 20,000 livres de plus qu'en 1790.

Le crédit avait-il du moins résisté à tant d'assauts ? — Voici ce qu'écrivait à ce sujet, dès le 27 janvier 1792, la Société populaire à un club de Paris : « Frères et amis, la rareté du numéraire est à son comble. L'escompte est aujourd'hui à Saint-Brieuc à 32 pour 100. Les assignats de 5 francs perdent 20 sous. L'ouvrier ne sait plus où donner de la tête. » Au mois de juin, tout en plantant l'arbre de la liberté, on nommait une commission pour faire échanger la monnaie contre des assignats.

Dans cette ruine de la prospérité et des libertés publiques, il faut cependant signaler l'élan généreux avec lequel on organisa la défense nationale, quand l'ennemi envahit les frontières. A peine eut-on proclamé la patrie en danger, que le conseil général de la commune de Saint-Brieuc se mit en permanence, avec publicité des séances. Il pressa la levée des gardes nationales et les enrôlements pour la ligne. Un premier bataillon de volontaires était déjà parti, le 3 mai, pour l'armée du Nord : il fut fait prisonnier à Oudenarde. Un second le suivit dans le mois de juillet : il prit une part brillante à la défense de Landau.

A la suite de l'émeute du 10 août qui renversa tout à fait la royauté, les assemblées électorales furent convoquées pour nommer une Convention. Celle des Côtes-du-Nord se réunit à Dinan, le 2 septembre. Il y eut 526 votants. M. Palasne de Champeaux présidait le bureau. Il fut l'un des huit députés élus.

III. — ÉPOQUE DE LA CONVENTION (1792-1795.)

Tout le monde sait que le premier acte de la Convention fut de proclamer la République (1) ; le second, de mettre

(1) Le calendrier républicain ne fut officiellement adopté qu'à la fin de

Louis XVI en jugement; puis elle procéda, avec une énergie sauvage, à l'intérieur, à la répression de toutes les résistances; à l'extérieur, à la défense du territoire.

La ville de Saint-Brieuc subit les excès du despotisme révolutionnaire, mais la grande masse de la population y fut toujours opposée. Les élections du 9 décembre 1792 donnèrent la mairie au citoyen Lorin. Les citoyens Gautier, Guimart, Le Meur, Beauchemin, Langlois, Saint-Sévrin et Cadiou furent nommés officiers municipaux, et Loisel, procureur.

1793 (an I et an II). — La majorité du conseil de la commune était modérée. Il en était de même des autres corps administratifs, qui se rallièrent longtemps, comme la plupart des républicains de notre pays, aux idées des Girondins. Un seul des députés des Côtes-du-Nord vota la mort de Louis XVI. Palasne au contraire écrivit à ses commettants: « Au moment où je vous écris, le malheureux Louis XVI porte sa tête innocente sur l'échafaud du crime. » Cette noble parole lui valut une dénonciation à la Convention, de la part des sans-culottes de Saint-Brieuc.

La Société des sans-culottes s'était mise en rapports, dès sa fondation, avec les Jacobins de Paris. Un certain nombre de fonctionnaires et d'individus dociles y subis-

1793, mais on le fit néanmoins remonter au 22 septembre 1792, de sorte que l'an II commença le 22 septembre 1793, et ainsi de suite, jusqu'au 31 décembre 1805, qui correspond au 11 nivose de l'an XIV. La concordance des jours du nouveau et de l'ancien calendrier se calcule à l'aide du tableau suivant :

Vendémiaire durait du 22 septembre au 21 octobre ; — brumaire, du 22 octobre au 20 novembre ; — frimaire, du 21 novembre au 20 décembre ; — nivôse, du 21 décembre au 19 janvier ; — pluviôse, du 20 janvier au 18 février ; — ventôse, du 19 février au 20 mars ; — germinal, du 21 mars au 19 avril ; — floréal, du 20 avril au 19 mai ; — prairial, du 20 mai au 18 juin ; — messidor, du 19 juin au 18 juillet; — thermidor, du 19 juillet au 17 août ; — fructidor, du 18 août au 16 septembre. L'année comptait ainsi 360 jours, auxquels on ajoutait, dans les années ordinaires, 5 jours dits complémentaires ou sans-culottides et, de plus, tous les quatre ans, le jour bissextilaire. Chaque mois était divisé en trois périodes de dix jours, dites décades.

saient la loi de quelques exaltés, qui s'arrogeaient, sans mandat, un droit de surveillance que personne n'osait leur contester. Un rapport adressé à cette époque par les représentants Billaud-Varennes et Sevestre à la Convention, caractérise assez bien l'attitude effacée des habitants : « A Saint-Brieuc, y est-il dit, les membres des autorités constituées forment presque seuls ceux de la Société populaire, et leur attachement à leur premier devoir, celui de bien remplir leurs fonctions, rend les séances de la Société extrêmement rares; aussi le peuple y paraît-il avoir beaucoup de penchant à la superstition ».

Ces représentants étaient venus après quelques autres, dans le mois d'avril, accélérer la levée prescrite par le décret du 24 février et surtout terroriser le pays. L'affaire de La Guyomarais, près de Lamballe, la prise d'armes des communes de Meslin, de Pommeret et de Bréhand, sous la direction de Boishardy, avaient jeté l'alarme parmi les républicains. Craignant une invasion des campagnes voisines, le conseil de la commune avait arrêté de placer des sentinelles aux entrées de la ville, de forcer tous les citoyens à illuminer leurs maisons pendant la nuit, et de vendre onze cloches pour acheter des canons. Les délégués de la Convention profitèrent de ces mouvements et de ces craintes pour faire expulser et déporter les prêtres insermentés, arrêter les parents de ces prêtres et des émigrés, et même exécuter six malheureux paysans, emprisonnés six mois auparavant, à l'occasion des troubles qui avaient suivi la conscription à Lannion et à Pontrieux. Enchérissant de zèle dans cette triste affaire, le directoire du département « considérant qu'un exemple éclatant de justice est capable d'effrayer les rebelles et d'éclairer les hommes faibles », invita le tribunal criminel à ordonner que les six condamnés fussent exécutés dans différents districts. L'un d'eux le fut à Saint-Brieuc, le 23 mars, et on eut soin de faire assister à son supplice les officiers municipaux de la commune de Pommeret, qui avaient résisté au recrutement, et plusieurs pères de famille « qui n'avaient pas voulu découvrir la retraite de leurs enfants ».

A peine les représentants du peuple avaient-ils quitté Saint-Brieuc que la ville de Nantes, menacée par les Vendéens, demandait du secours. On y envoya d'abord le 3e bataillon des Côtes-du-Nord, dit des fédérés, commandant Marnet. Ce bataillon se distingua tout particulièrement aux combats livrés devant Nantes, du 20 au 29 juin, et reçut, à cette occasion, de la commune de Nantes, un témoignage public de reconnaissance. Son retour à Saint-Brieuc, le 27 juillet, provoqua une chaleureuse manifestation.

Pendant l'absence des fédérés, le conseil de la commune, délivré des délégués de la Convention, avait pris quelques mesures plus humaines. Voulant, disait-il, se borner « aux précautions strictement nécessaires », il avait remis les nobles en liberté dans la ville, à charge de se présenter à la première réquisition, et il avait même bientôt supprimé toute surveillance. Un comité de salut public, créé par ordre pour recevoir les déclarations des étrangers, ne fut guère nommé que pour la forme. C'est que l'administration départementale et communale s'associait à la résistance qu'organisaient en Normandie les Girondins proscrits par la Convention. Le département envoya même 72 citoyens, dits incorruptibles, pour protéger la Convention et leur confia la bannière des fédérés de 1790 ; mais le mouvement girondin avorta et les *incorruptibles* furent arrêtés à Dol. On s'empressa de les rappeler. Tout ce que purent faire les chefs survivants des Girondins, ce fut de traverser les Côtes-du-Nord par Jugon, Moncontour, Uzel et Rostrenen, et de gagner le Finistère qui leur avait offert un asile.

Les administrateurs des Côtes-du-Nord s'étant compromis, en juillet, avec les Girondins, le mois d'août vit une triste reculade. Il fallut se faire défendre auprès de Robespierre, désavouer le fédéralisme et prêter un nouveau serment dans la fête civique du 14 août. Le maire dut même, à cette occasion, prononcer, devant l'autel de la Patrie, un discours à la suite duquel on brûla solennellement le drapeau reçu de la ville de Paris, le 14 juillet 1790.

L'intervalle qui s'écoula depuis ce moment jusqu'à la chute de Robespierre vit régner la Terreur à Saint-Brieuc. Etait-ce à cause du manque d'armes et de canons, à cause de la levée en masse et de la marche des Vendéens qui, vainqueurs à Laval et à Pontorson, menaçaient Dinan? Non. Si la Convention ne donnait point d'armes, on en fabriquait dans les caves de l'hôtel de Beauvoir; si elle retirait ses troupes, on n'en expédiait pas moins tous les hommes disponibles à l'incapable Tribout, qui commandait à Dinan. La vraie cause de la Terreur, c'était Carrier, l'infâme proconsul dont quelques misérables hâtaient la venue en lui écrivant « qu'on l'attendait avec impatience pour effectuer un mouvement salutaire. » Carrier ne vint pas, mais il fut remplacé dans les Côtes-du-Nord par un agent digne de lui, Le Carpentier, et à Saint-Brieuc, par un nouveau comité de salut public. Carrier avait chargé ce comité de procéder directement à l'arrestation des suspects. Quelques arrestations ayant eu lieu sans l'ordre de la commune, celle-ci s'émut et fit mander à sa barre le commandant de la force armée, le général Thevet-Lesser. Le général exhiba l'ordre du comité et le conseil de la commune s'inclina. D'ailleurs, les pouvoirs élus, si profondément abaissés, disparurent bientôt. Le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793), qui proclamait le gouvernement provisoire et révolutionnaire, supprima ou réorganisa les conseils et donna en réalité toute l'autorité au comité de salut public et aux agents nationaux. On gouvernait alors à l'aide des réquisitions, de la loi du maximum et des exécutions. Il y avait des prisons un peu partout : au séminaire, au couvent des capucins et dans plusieurs maisons particulières. Un jeune clerc du diocèse de Tréguier, M. Kerambrun, fut exécuté à Saint-Brieuc le 9 décembre 1793, par jugement du tribunal criminel qui fit, en 1794, 15 autres victimes.

C'est aussi à la fin de 1793 que 24 membres de la Société populaire des sans-culottes se constituèrent en comité régénérateur et épuratoire de ladite société, avec mission de

choisir les autres membres. (1). La première séance eut lieu le 22 frimaire an II et compta 123 membres. En parcourant la liste de ces membres, nous avons compris que beaucoup se seraient volontiers récusés. Ils n'avaient pas cette liberté-là plus que les autres. L'affluence fut bientôt telle aux séances qu'il fallut les transporter dans la ci-devant chapelle Saint-Pierre.

1794 (an II et an III). — Un des premiers actes de la Société des sans-culottes fut de faire une adresse à la Convention pour l'inviter à continuer avec activité ses mesures révolutionnaires et *à rester sur la montagne sainte*. Bientôt le grotesque vint le disputer à l'horrible. Il fut décidé qu'à l'ouverture et à la fin de chaque séance, il serait chanté « des couplets analogues à la Révolution, pour donner aux séances des amis de la liberté cet esprit de gaîté, d'enthousiasme et d'allégresse qui caractérise l'homme libre, le vrai républicain. » Ces hommes vraiment libres eurent cependant la douleur, dans la séance du 14 pluviôse (2 février 1794), de s'excuser devant un patriote de Rennes de ce que le culte catholique était toujours pratiqué dans la ville par quelques personnes que de vieilles habitudes y attachaient encore ; mais ils donnèrent l'assurance que la raison y faisait des progrès rapides et, pour hâter ce progrès, ils invitèrent la municipalité : à ordonner aux marchands d'ouvrir leurs boutiques les ci-devant dimanches et de ne les fermer que le décadi ; à défendre aux prêtres de faire aucune cérémonie extérieure et de porter le costume ecclésiastique ; à empêcher de rendre les honneurs militaires au culte.

(1) Peu de temps auparavant, la loge des francs-maçons, établie à Saint-Brieuc, sous le titre de la *Vertu triomphante*, s'était également régénérée. Elle se disait, en effet : « régulièrement constituée par patentes délivrées par le grand O.·. de France, le 16e jour du 10e mois de l'année 5.·.7.·.65.·., renouvelée le 20e jour du 7e mois de l'an 5.·.7.·.72.·., définitivement confirmée le 23e jour du 7e mois de l'an 5.·.7.·.74.·. et régénérée le 22e jour du 8e mois 5.·.7.·.92.·., ou le 1er jour de la 1re décade du 4e mois de l'an 1er de la République française une et indivisible. » La loge comptait 27 frères régénérateurs. Singulière analogie qui semble indiquer quelques rapports entre les deux sociétés !

Le conseil de la commune s'honora en passant à l'ordre du jour sur cette pétition ; mais la Société régénérée s'appuyait sur Carpentier et Carrier et dénonçait les tièdes aussi bien que les suspects. Elle envoyait au comité de sûreté générale de la Convention un résumé de la correspondance de Palasne, en sollicitant la mise en jugement de ce député, parce qu'il avait trahi la confiance de ses concitoyens. Elle demandait d'employer les livres de théologie à faire des cartouches. C'est par son influence qu'on abattit les croix, qu'on supprima le mot saint, que Saint-Brieuc devint Port-Brieuc et la rue Saint-Guillaume, la rue Guillaume. C'est elle enfin qui prit l'initiative de l'inauguration du temple de la Raison, dans la ci-devant cathédrale (10 mars 1794) et dressa le programme de cette fête dégradante, « ouverte par une agréable symphonie et terminée par des chants patriotiques et des danses républicaines ». On y vit aussi deux apostats déposer leurs lettres de prêtrise et renoncer « au métier sacerdotal. » Des salves d'artillerie annoncèrent que la commune se régénérait, pendant que le président de la Société déclarait, aux applaudissements de l'assistance : « L'idole de la superstition vient enfin d'être renversée dans cette commune et nous n'adresserons plus nos vœux à ces images du fanatisme, depuis tant de siècles révérées. »

Pour bien marquer le triomphe de la Raison, on grava, sur la porte d'entrée de la cathédrale, cette inscription : *temple de la Raison*, surmontée d'un triangle aux rayons dorés. C'est là que furent célébrées les fêtes décadaires, sous la direction d'une commission chargée « de réunir l'utile à l'agréable, de faire oublier les cérémonies d'un culte exclusif et de *corroborer* l'esprit public. » Dans ce but, on ne trouva rien de mieux que d'appeler les fidèles à entendre la lecture des lois, des discours de morale, des hymnes patriotiques et le jeu des instruments. En même temps, des commissaires furent nommés pour maintenir le respect que doit imposer l'assemblée du peuple, et le comité révolutionnaire fut invité à surveiller ceux qui ne se rendraient pas au temple de la Raison. A cet enseigne-

ment, qui ne pouvait manquer de *corroborer* l'esprit public, on ajouta des amusements « rappelant la simplicité des fêtes champêtres », et on ouvrit une souscription pour se procurer des musettes. A quelque temps de là, un bal fut donné dans le sanctuaire de la cathédrale. (1).

A côté de ces scènes honteuses, nous croyons juste de tenir compte de quelques actes de résistance qui n'étaient pas sans danger pour des administrateurs. Le conseil de la commune qui, malgré les ordres de la Convention, avait tardé à délibérer sur le remplacement des sœurs grises et des dames de l'hôpital, accueillit, dans le mois d'avril 1794, une pétition présentée par M. Ferrary, au nom de 366 catholiques qui ne craignirent pas, en pleine Terreur, de demander une église pour célébrer leur culte conformément aux lois. Le conseil leur accorda la chapelle Notre-Dame; mais un arrêté de Carpentier ordonna de fermer la chapelle et d'arrêter les religieuses, qui furent conduites à la maison des ci-devant capucins, convertie en prison. On les remplaça, dans le soin des malades et des enfants abandonnés, par quatre citoyennes ayant fait preuve de civisme.

Du reste, on ne voulait plus de prêtres, pas plus des schismatiques que des orthodoxes. Si quelques-uns des premiers devinrent apostats, il faut reconnaître cependant qu'un grand nombre, l'évêque Jacob en tête, préférèrent la prison à l'abjuration, mais cela ne suffisait pas pour relever la foi dans les âmes. On vit en effet jusqu'à quel abaissement peut descendre un peuple qui a laissé ses maîtres disposer de ses croyances religieuses. Quand le *vertueux* Robespierre, vainqueur des hébertistes, eut entrepris de moraliser la nation et proclamé Dieu, on se soumit avec une complète indifférence et la Société populaire s'empressa, le 8 juin, de célébrer la fête de l'Etre suprême, avec un programme aussi dérisoire que celui dont elle s'était servi pour la fête de la Raison.

(1) Un peu plus tard, la cathédrale servit d'étable à bœufs. Les rues avoisinantes furent de nouveau fortifiées comme au XVIᵉ siècle ; un corps de garde fut installé dans l'une des tours, en l'an III, et un canon y fut placé pour battre la place du Pilori. Enfin, en l'an VI, on permit d'élever autour de l'édifice les échoppes qui en ont si longtemps souillé les abords.

En tête du cortège, au milieu du conseil de la commune, le maire portait une bannière avec l'inscription décrétée : « Le peuple français reconnaît l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. » Venaient ensuite des groupes de cultivateurs, de marins, de membres de la Société populaire, de soldats et de vétérans, tous portant sur des brancards des emblèmes de leurs professions et entourés de jeunes enfants chargés de jeter des fleurs sur le passage du cortège. Au temple de la Raison, devenu celui de l'Etre suprême, le maire, servant de prêtre, « monta en chaire et fit un discours dans lequel il peignit la grandeur de l'Etre suprême et sa toute-puissance dans les merveilles de la nature. » Le cortège défila ensuite et se rendit à la Montagne (aujourd'hui rond-point des promenades). Partout on n'entendait que des hymnes et des invocations à l'Eternel. L'après-midi, le public fut invité à se réunir dans la vallée des Eaux, « pour y terminer la fète par des danses, et les enfants, par des jeux innocents ». Voilà tout ce que la religion laïque sut donner d'aliment à l'intelligence et au cœur du peuple.

Et pendant qu'on s'égayait ainsi, l'échafaud était en permanence sur la place de l'Egalité. Quelques jours avant la chute de Robespierre, un accusateur public osa requérir et des juges osèrent signer un arrêt de mort qui fut exécuté, le 16 juillet, contre une pauvre religieuse, Jeanne Nouel de La Ville-Hulin, ex-noble, surprise le soir, dans une maison, à Pordic, et convaincue, d'après le texte de la sentence, d'avoir « tenu des propos tendans au rétablissement de la royauté, en disant que s'il n'aurait fallu que perdre sa vie pour son roi, il existeroit encore. » (Jugement du tribunal criminel du 28 messidor an II).

Quand Robespierre eut enfin reçu, le 10 thermidor, le châtiment de ses crimes, la Société régénérée des sans-culottes, d'accord cette fois avec le conseil de la commune, s'empressa de recourir à la plume d'un citoyen modéré et de faire une adresse à la Convention pour célébrer « l'acte éclatant de justice par lequel vous avez, disait-elle, fait tomber la tête du tyran moderne et de ses complices. » La

Société, renouvelée par l'introduction de nouveaux membres, fit enlever de la salle de ses séances l'image de Marat, écrivit en faveur de plusieurs prêtres et nobles, et s'agita quelque temps encore sans pouvoir effacer la tache qui couvrira toujours son nom.

Quant aux anciens terroristes, le conseil de la commune leur refusa des armes, il est vrai; mais avec une indulgence exagérée il ajouta, dans un rapport à la Convention : « S'il s'est trouvé à Port-Brieuc de ces hommes pervers qui ont été sciemment les bourreaux de leur patrie, sans doute ils sont rares dans nos murs, et plusieurs de ceux qui auraient paru servir le système horrible de la Terreur, ne furent qu'égarés et ne commirent d'excès que par un zèle mal dirigé. » Ce jugement est dicté par une bien grande faiblesse et l'histoire ne saurait le ratifier. Certes, les actes que nous avons cités seraient à dédaigner s'ils n'avaient eu qu'un côté bouffon, mais quand il a suffi de quelques scélérats pour terroriser une ville honnête, en s'appuyant sur un semblant de gouvernement, il est nécessaire de le rappeler, parce qu'il y a là un grand enseignement. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est en flétrissant les excès, de laisser dans l'ombre les noms de ceux qui ont été la honte et la terreur de la cité dans ces tristes jours.

Palasne avait été dénoncé plusieurs fois par la Société populaire. On lui reprochait d'avoir écrit, avant l'arrestation des Girondins, que la Convention n'était pas libre, qu'elle discutait sous la hache des factieux, que la patrie était perdue, qu'il fallait un miracle pour la sauver. Bien que les sections à Saint-Brieuc ne se fussent pas prononcées contre lui et que le conseil de la commune lui eût même été plusieurs fois favorable, il était menacé ; aussi comprend-on qu'il ait pris une part active au 9 thermidor. M. Thiers le constate en ces termes, dans son *Histoire de la Révolution* (t. VI, chap. VII), en parlant des Montagnards qui voulaient renverser Robespierre : « Il leur fallait pour cela le concours des députés de la Plaine, qu'ils avaient souvent menacés et que Robespierre, affectant le rôle de modérateur, avait autrefois défendus. Ils avaient

donc peu de titres à leur faveur. Ils allèrent cependant trouver Boissy d'Anglas, Durand-Maillane, Palasne-Champeaux, tous trois constituants, dont l'exemple devait décider les autres. Ils leur dirent qu'ils seraient responsables de tout le sang que verserait encore Robespierre, s'ils ne consentaient à voter contre lui. Repoussés d'abord, ils revinrent à la charge jusqu'à trois fois et obtinrent enfin la promesse désirée. » Après le 9 thermidor, Palasne fut délégué à Brest par la Convention pour y rétablir l'ordre. Peu de temps après son arrivée, il écrivait à la Convention : « l'influence de la Société populaire de Brest est telle que l'autorité des corps constitués est presque nulle », et il parlait de la dissoudre. Il s'occupait activement de sa mission, quand il mourut presque subitement, en 1795.

Palasne est sans contredit l'homme qui a joué le rôle politique le plus considérable à Saint-Brieuc pendant la Révolution. Très ardent au début, il mit au service des idées nouvelles une activité et une connaissance des lois qui furent appréciées à la Constituante et à la Convention, notamment dans la discussion sur les pensions. Il eut l'honneur de résister au parti de la Terreur et de contribuer à la chute de Robespierre.

Son compagnon des premières luttes, Bagot, était mort quelque temps auparavant. Déjà fatigué de la vie publique, Bagot avait été vivement affecté de la mort de sa femme et de l'exécution de Louis XVI, et, depuis son retour de la Législative, il ne s'était plus occupé que de soigner les malades à l'hôpital. C'est là qu'il gagna la fièvre putride et maligne dont il mourut, le 28 février 1794, laissant la réputation d'un homme de bien et d'un administrateur dévoué.

La mort de Robespierre mit fin à la Terreur et aux exécutions, mais non à la persécution, puisque, dans le mois d'août 1794, on incarcéra 100 prêtres à Saint-Brieuc, dans l'ancien couvent des Dames de la Croix, et que les représentants en mission prirent contre les chouans des arrêtés dont l'exagération allait jusqu'à la folie. Bientôt cette effervescence se calma. On accorda un armistice, puis une amnistie aux chouans, qui déposeraient les armes,

et on emmagasina la guillotine. L'agent de la réaction dans les Côtes-du-Nord fut d'abord le représentant Boursault, ancien comédien et ancien jacobin. Le 28 frimaire an III (18 décembre 1794), il épura et réorganisa les autorités constituées, en conservant le gouvernement révolutionnaire. Le 30 frimaire, les fonctionnaires furent proclamés dans le temple de l'Etre suprême. On leur fit un devoir d'accepter. Ainsi furent nommés : maire, le citoyen Dubois Saint-Sévrin, et officiers municipaux, les citoyens Lorin, Deschamps-Oisel, Langlois, Gautier, Poulain père, Limon, Deschiens et Viel.

1795 (an III et an IV). — L'année 1795, jusqu'à la fin de la Convention, fut encore marquée par la misère et la guerre civile.

La détresse, augmentée par une mauvaise récolte, était si grande que la municipalité écrivait à la Convention : « les assignats sont absolument discrédités : ils perdent 90 pour 100. Les propriétaires des denrées refusent publiquement de les vendre en assignats. La police est paralysée pour faire exécuter les lois à cet égard. La livre de viande est à 3 livres, celle du pain est à 26 sous et le boisseau de froment, du poids de 39 livres, s'est vendu aujourd'hui jusqu'à 42 livres. Les marchés ne sont point approvisionnés; les réquisitions ne s'exécutent en aucun endroit, pas même dans les villages de la commune. » La municipalité, s'autorisant de cette triste position, demandait inutilement à la Convention, « en forme de secours, une somme de 300,000 livres, seul moyen de pouvoir diminuer le prix du pain. » Le président de la Société populaire confirmait la vérité de ces faits dans une lettre à la commission des secours publics : « Les denrées ont sextuplé de prix à Port-Brieuc depuis l'abolition du maximum. Le quart de froment se vend 125 livres ; la livre de viande, 3 livres ; celle de beurre, 4 livres ; de chandelle, 8 livres ; la barrique de cidre, 200 livres ; la barrique de vin, 1,000 livres. » On proposait aux habitants des communes voisines d'échanger une livre un quart de savon pour un boisseau de froment.

Les marchandises avaient augmenté dans une aussi forte proportion : l'aune de drap se payait 110 livres ; celle de toile, 12 livres. Le fer était devenu si rare qu'on fut obligé d'enlever des bâtiments publics les balcons et les grilles et qu'on demanda même le fer de la porte du jardin de Beauvoir pour ferrer les chevaux de l'armée.

Le rapport de la municipalité, cité plus haut, montre aussi la ville de Saint-Brieuc entourée de chouans qui « désarment avec une promptitude effrayante les communes, sans distinction de patriotes et d'aristocrates, brûlent les archives des municipalités sans distinction d'opinion, favorisés par un grand nombre de communes de tout temps ennemies de la Révolution ». La malle-poste ayant été attaquée, le 1er janvier, à Saint-Barthélemy, près de Saint-Brieuc, l'alarme fut jetée dans la ville. Des bandes de chouans la bloquèrent, en profitant de l'absence des troupes, et quelques-uns de leurs chefs s'emparèrent au Légué d'une patache et passèrent à Jersey pour s'entendre avec les émigrés. On sentait qu'un mouvement considérable se préparait. Les royalistes, en effet, ayant toujours devant les yeux les scènes atroces de la Terreur, ne pouvaient croire à des concessions sérieuses et prenaient les armes de toutes parts. L'escarmouche de La Ville-Mario, sur la côte du Portrieux, fut suivie de l'apparition d'une flotte anglaise qui n'osa débarquer en présence des troupes du général Valletaux. Du côté de Moncontour, un chef intrépide, Boishardy, résistait aux armes comme aux propositions pacifiques de Hoche et de son lieutenant Humbert ; mais, à un mois d'intervalle, Boishardy fut tué, et les émigrés furent écrasés dans le Morbihan, à Quiberon (21 juillet).

Trois jours auparavant, Tinténiac avait trouvé la mort à Coëtlogon, après avoir vaincu les généraux républicains Champeaux et Crubelier, chargés de le surveiller. Sa division, dite l'armée rouge, passa sous les ordres de M. de Pontbellanger et s'empara de Quintin et de Châtelaudren. L'alarme fut grande à Saint-Brieuc et le général Valletaux vint établir son camp au Tertre-Buette, pour couvrir

la ville. L'armée rouge, vivement poursuivie et démoralisée par la nouvelle du désastre de Quiberon, se replia sur le Morbihan. Sa retraite fut le signal de la désorganisation des chouans des Côtes-du-Nord.

Il est à remarquer que le soulèvement dont nous venons de parler était surtout politique, tandis que celui des années précédentes avait un caractère plus particulièrement religieux. C'est qu'en effet, à ce dernier point de vue, la situation s'était un peu améliorée en 1795. En vertu de la loi du 3 ventôse an III, un certain nombre de catholiques avaient demandé des églises pour célébrer leur culte. On leur accorda la chapelle de Saint-Pierre et celle des sœurs de la Croix, « le seul temple de cette commune qui ait échappé à la dévastation robespierriste », disait-on en le leur rendant. Comme on accusait encore les prêtres insermentés d'être en révolte contre le gouvernement, 23 d'entre eux, parmi lesquels M. de Robien, ancien vicaire-général, MM. Ruffelet et Manoir, publièrent un manifeste pour « déclarer que les ministres du culte catholique sont par principe et par état soumis au gouvernement civil de tous les pays qu'ils habitent ; que le culte catholique peut s'exercer dans les républiques comme dans les monarchies. » Enchantée de cette déclaration, l'administration la fit imprimer et envoyer aux municipalités. Malheureusement, il fallut attendre longtemps encore des mesures réparatrices.

Au milieu des crises continuelles que traversait Saint-Brieuc, la situation de l'administration municipale n'était guère digne d'envie ; aussi chacun de ses membres s'empressait-il de reprendre la vie privée, dès que le tirage au sort le lui permettait. Une fois encore, le 20 floréal, un arrêté des représentants Guezno, Guermeur et Grenot réorganisa la municipalité, qui n'avait pas été suffisamment épurée. Le maire fut maintenu ; quelques officiers municipaux furent changés ; Poulain-Corbion, qui depuis 1792 n'avait occupé que des fonctions obscures, devint procureur de la commune.

Que dire des finances municipales dans ce désordre

épouvantable ? Un compte, fourni plus tard par le percepteur, établit bien que la ville de Saint-Brieuc avait dû payer, pendant les quatre années 1791 à 1794, 252,237 l. 1 sou 7 deniers pour les contributions directes et 47,684 l. 4 sous 9 deniers pour les charges locales ; mais il y avait évidemment d'autres impositions. La municipalité justifia plus tard avoir dépensé, du 15 décembre 1788 au 10 août 1793 seulement, 41,469 livres 9 sous 6 deniers, en fourniture de grains, armes et objets divers pour *l'établissement de la liberté.* Elle puisa de nouveau à cet effet dans la caisse de la fabrique de Saint-Michel, dont la créance s'éleva en totalité à 29,141 livres 2 sous 7 deniers, ce qui n'empêcha pas de réquisitionner ailleurs. Les réquisitions de tout genre, en argent et en nature, épuisaient les ressources des habitants, et comme il n'y avait pas de crédit, le présent devait suffire à tout.

Encore un peu de temps et tous les biens allaient passer à l'Etat. Il s'était déjà emparé de ceux d'un grand nombre de communes sous prétexte de payer leurs dettes. Le 15 août 1793, il avait en effet rendu le décret suivant : « Tout l'actif des communes, pour le compte desquelles la République se charge d'acquitter les dettes, excepté les biens communaux dont le partage a été décrété, et les objets destinés pour les établissements publics, appartiennent dès ce jour à la nation, jusqu'à concurrence des dettes. » La confiscation, la ruine et la guerre civile étaient donc la conséquence du despotisme affreux qui pesait sur la France.

La Convention se retira enfin le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), après avoir fait la constitution dite du 5 fructidor an III, qui donna naissance au régime du Directoire.

IV. — ÉPOQUE DU DIRECTOIRE (1795-1799).

Sous la Convention, tous les pouvoirs avaient été réunis dans l'assemblée ; sous le Directoire, ils furent divisés outre

mesure et les mandats furent sans cesse renouvelés. Chaque année, on fit des élections partielles d'administrateurs à tous les degrés. Il en résulta un gouvernement faible et anarchique, qui compromit, plus que jamais, la France à l'intérieur et à l'extérieur.

1796 (an IV et an V). — L'assemblée électorale, sortie des assemblées primaires, s'était réunie à Guingamp, du 20 au 29 vendémiaire an IV, pour nommer des députés au Conseil des Anciens et à celui des Cinq-Cents. Parmi ces députés, nous trouvons M. Guynot-Boismenu, de Saint-Brieuc.

La constitution de l'an III avait conservé la division du territoire en départements, mais elle avait remplacé les districts par les cantons en plus grand nombre. Chaque canton devait comprendre une ou plusieurs communes, suivant leur importance. La ville de Saint-Brieuc, dont la population était évaluée en l'an IV à 7,335 et en l'an V, à 6,251 habitants, forma par suite un canton. La municipalité cantonale de Saint Brieuc devait avoir à sa tête un président et cinq officiers municipaux. M. Langlois fut d'abord nommé président provisoire par l'assemblée départementale, puis les électeurs ayant choisi pour officiers municipaux MM. Lorin (Guy-Marie), Prud'homme, Conan, Besson, Ferrary et Jouannin, M. Lorin fut nommé président par ses collègues. Un commissaire était accrédité prés de chaque administration cantonale par le Directoire exécutif de la République.

L'an IV vit célébrer des fêtes dont les plus calmes se ressentirent des préoccupations du moment et de la guerre qui recommençait dans les campagnes entre les chouans et les républicains. De ce nombre fut la fête de la Jeunèsse. Elle débuta, il est vrai, par une distribution de prix dans l'ancienne cathédrale, mais elle se continua par la remise de fusils aux jeunes citoyens. Les futurs défenseurs de la patrie furent ensuite conduits à la représentation de *Brutus*, « que la Société du théâtre patriotique avait été invitée à donner ce jour, afin de porter dans l'âme de tous les

citoyens l'amour de la patrie et l'esprit de républicanisme qui doit animer tous les amis de la Révolution. »

La note officielle fut plus accentuée dans la fête anniversaire de l'exécution de Louis XVI, où chaque citoyen fut appelé « à prononcer individuellement, devant l'autel de l'Éternel qui lit dans les cœurs et punit les parjures : Je déclare que je suis sincèrement attaché à la République, que je voue une haine éternelle à la royauté. »

Le même caractère se retrouva dans la fête de la Liberté. On la célébrait en messidor et en thermidor, pour rappeler les souvenirs de la prise de la Bastille, de la première fédération et de la chute de Robespierre. La première année, elle dura plusieurs jours avec une mise en scène des plus tragiques qui servit, le premier jour, contre la royauté et, le lendemain, contre la Terreur. Voici la seconde représentation. Les autorités se rangèrent, place de la Liberté, autour de l'autel de la Patrie, qu'on avait orné de guirlandes de fleurs et de chêne ; un flambeau allumé s'élevait au milieu. A l'extrémité opposée de la place apparaissait un trône recouvert d'un manteau et surmonté des emblèmes de la tyrannie triumvirale. Le président, M. Lorin, prononça un discours. Jamais jugement plus dur, mais plus vrai, ne fut porté sur Robespierre : « Huit mois d'hypocrisie lui suffirent pour préparer ses manœuvres. Le 31 mai 1793 arriva et la faction fut triomphante. Un sceptre de fer fut dans sa main, des torches et des poignards furent distribués à ses agents dans les départements, la France nagea dans le sang de ses habitants. Il n'y eut plus ni liberté ni patrie. Robespierre régnait et ses valets se gorgeaient d'or, de sang et de crimes. » Le peuple entonna un hymne à la liberté, puis le président, prenant le flambeau, mit le feu au trône, au milieu des acclamations de la foule et des salves d'artillerie. La statue de la Liberté fut ensuite dressée sur les débris des trônes et décorée de guirlandes. On l'entoura en dansant jusqu'à la nuit.

Cette année, malgré les manifestations que nous venons d'indiquer, fut cependant la plus calme de l'époque du Directoire, et se termina même par une tentative de paci-

fication. Plusieurs chefs de chouans déposèrent les armes, entre autres Legris-Duval, qui se retira dans son manoir de Bocenit.

1797 (an v et an vi). — La réaction se faisait contre la politique du Directoire. Plusieurs des officiers municipaux de Saint-Brieuc étaient considérés par le gouvernement comme des réactionnaires. C'est en effet à MM. Lorin, Prud'homme, Conan et Ferrary que fut dû, en l'an v, le retour à l'hôpital des dames de Saint-Thomas. Cette mesure fut favorablement accueillie par la population et, quand on fit le renouvellement partiel de la municipalité, les administrateurs sortants furent remplacés par d'autres également modérés, entre autres M. Lymon-Belleissue. L'assemblée électorale tenue à Saint-Brieuc dans le mois de germinal, envoya de son côté M. Prud'homme au Conseil des Anciens. Cette réaction n'était point particulière aux Côtes-du-Nord et se produisait à Paris, dans le Directoire lui-même, comme la conséquence naturelle de la Terreur ; mais la minorité du Directoire soutenait, dans son intérêt, une théorie étrange, à savoir qu'en république, la forme du gouvernement ne peut être changée par la volonté nationale. En vertu de ce principe, elle fit, pour se maintenir au pouvoir, l'un de ces coups d'Etat si fort reprochés à l'absolutisme. Ce fut le 18 fructidor an v (4 septembre 1797). Les députés des Côtes-du-Nord ne furent pas déportés comme tant d'autres. Leur élection fut seulement annulée.

Le Directoire ne se fit pas faute de destituer les fonctionnaires et les administrateurs élus par les assemblées primaires. Le 13 vendémiaire an vi, il prit contre les trois membres restants de la municipalité de Saint-Brieuc, MM. Ferrary, Chauvin et Gélineau, l'arrêté suivant, qui est un modèle du genre : « Le Directoire, considérant qu'un de ceux élus en l'an iv doit se retirer comme étant parent d'émigrés, considérant d'ailleurs que tant ce dernier que l'autre membre élu en l'an iv, par leur insouciance, leur faiblesse, ou à dessein, ont négligé de s'opposer

à la dépravation de l'esprit public dans cette commune, arrête : les membres composant actuellement l'administration municipale de Port-Brieux sont destitués. »

M. Langlois fut placé à la tête de la nouvelle administration et maintenu un peu plus tard par les électeurs. Sur un millier d'électeurs inscrits, il n'y en avait guère que la moitié à prendre part au scrutin. Les administrateurs commençaient aussi à devenir rares. Le gouvernement fut encore obligé de rappeler aux nouveaux que c'était pour eux un devoir d'accepter les fonctions électives. Poulain-Corbion fut nommé commissaire du Directoire exécutif près la municipalité, et la garde nationale, réorganisée par ordre du ministre de la police, eut pour commandant le citoyen Damar-Villeneuve.

A la suite du coup d'Etat de fructidor, il y eut un retour vers la Terreur. Les prêtres constitutionnels eux-mêmes n'étaient guère épargnés. Si l'évêque Jacob reparaissait en public, c'était pour prêter serment de haine à la royauté et à l'anarchie, ou pour s'excuser d'avoir convoqué sans autorisation ses derniers fidèles, en vue d'un concile projeté à Paris. Quant aux prêtres non assermentés, ils furent arrêtés et déportés. Les chouans, qui avaient un peu désarmé, reprirent la campagne, surtout quand ils virent quelques-uns de leurs chefs saisis et jetés en prison. Legris-Duval, de Kerigant, son beau-frère, et leurs jeunes et vaillantes femmes, furent arrêtés, dès le mois d'octobre, dans leurs demeures ou en voyage, avec un certain nombre de partisans et de serviteurs, en tout quarante personnes. On annonça qu'une grande conspiration royaliste venait d'être découverte et que les auteurs en seraient traduits devant un conseil de guerre. Le jugement n'eut lieu que dix mois après.

Tout en préparant la guerre civile par ses mesures impolitiques, le Directoire faisait célébrer des services funèbres en l'honneur de Hoche. Le nom de Hoche et le souvenir de ses efforts pour pacifier le pays étaient encore vivants dans les Côtes-du-Nord; aussi, de toutes les inscriptions gravées sur le sarcophage, une seule aurait suffi

pour exprimer le sentiment public : « Au général Hoche, le département des Côtes-du-Nord reconnaissant. » Hoche était mort à temps pour ne pas voir le profond abaissement dans lequel la France descendait de nouveau.

1798 (an VI et an VII). — Tout le monde sait que les survivants du 9 thermidor, à peine échappés au couteau de la guillotine, s'étaient lancés, avec d'autant plus de frénésie, dans le luxe le plus éhonté et dans les plus sales orgies. Par un retour vers l'antiquité païenne, quelques-uns d'entre eux s'efforçaient de jeter sur cette société dépravée un voile de sentimentalité et de religiosité. On les appelait les *théophilanthropes*. Notre Bretagne se garda encore des immoraux, mais elle fut envahie par les philanthropes, et c'est vraiment chose pénible que de lire les bucoliques qu'on jouait et les discours grotesques qu'on débitait aux fêtes célébrées par ordre (et elles étaient nombreuses) : fêtes de la liberté, de l'agriculture, de la reconnaissance, des vieillards, de la jeunesse, des époux, etc.

Cette dernière aurait été de beaucoup la plus réjouissante, si elle avait eu jusqu'à la fin le même ton qu'au début. L'administration départementale avait pris soin, dans une proclamation aux municipalités, de rappeler l'esprit qui devait présider à la fête : « Le Directoire, disait-elle, par son arrêté du 27 germinal an IV, indique les cérémonies les plus appropriées à cette festivité ; mais ce qu'il désire le plus, ce qu'exige la commémoration d'une union si touchante, c'est la manifestation, disons mieux, l'explosion des sentimens doux et invariables qui doivent unir deux époux. » Après avoir recommandé de rendre les premiers honneurs aux pères des familles nombreuses, à ceux des défenseurs de la patrie, et surtout d'inculquer à tous le but que s'est proposé « la morale publique et éternelle », en offrant le mariage au genre humain, les administrateurs du département s'écriaient dans un élan de lyrisme : « C'est à vous, magistrats immédiats du peuple, à peindre, avec les couleurs suaves qui leur conviennent, les charmes d'une union légitime et l'isolement affreux du célibat né

de l'égoïsme. Réunissons-nous pour propager les maximes qui tiennent intimement à la perpétuation de l'ordre social; formons un concert républicain pour célébrer les douceurs de l'union conjugale; crayonnons-les en traits de feu et que ce jour marque dans les fastes de la population de la France. Salut et fraternité. »

Pour répondre aux instructions officielles, la mission de célébrer les douceurs de l'âge d'or et les charmes du mariage fut confiée au père de la plus nombreuse famille de la commune. Il parla longuement et avec emphase, suivant le goût du jour, mais il ne séduisit personne. Ce patriarche n'était autre, en effet, que l'ancien orateur de la municipalité de 1792, que l'accusateur public près le tribunal criminel de 1793 et de 1794.

La fête de l'agriculture se rapprocha davantage du genre antique. Un brancard orné d'instruments aratoires et un trophée des productions de la récolte en gerbes de blé y furent portés par deux agriculteurs, escortés par quatre grenadiers. Toutefois dans les discours on ne put s'empêcher de forcer partout la note. On fit de ces braves agriculteurs « de vénérables pères nourriciers vivant dans l'espérance de se consacrer entièrement à l'agriculture ». Le président de l'administration départementale, après avoir rappelé que le savant Duhamel du Monceau les avait proclamés, sous la monarchie, les meilleurs cultivateurs de l'Europe, leur adressa cette apostrophe étonnante: « Agriculteurs briochins, vous devez ce témoignage flatteur à votre économie rurale : oui, vous êtes les plus utiles des hommes, et que manque-t-il à votre bonheur ? De le sentir et d'en jouir. »

Les laboureurs, disons mieux, les habitants de Saint-Brieuc pouvaient-ils réellement jouir de leur bonheur ?

On avait beau multiplier les fêtes et lire les bulletins des victoires d'Italie, auxquelles participait, sous les ordres de Bonaparte, l'ancien 3e bataillon des Côtes-du-Nord, la municipalité de Saint-Brieuc ne pouvait faire illusion sur la situation financière de la ville. En préparant le budget de l'an VII, elle constata 4,793 fr. 45 de dettes et fut

obligée d'admettre 14,094 fr. 50 de dépenses, dans lesquelles figuraient 2,400 fr. pour les fêtes publiques. Les recettes, comprenant 15 centimes additionnels à la contribution foncière et à la mobilière et le 10e des patentes, étaient évaluées à 5,742 fr. 30. Il y avait donc un déficit, et ce déficit s'étant produit dans presque tous les cantons, il fallut s'adresser au Corps législatif pour en obtenir une imposition extraordinaire. Or, la perception de l'impôt devenait très difficile. En vain la loi du 22 brumaire an VI avait-elle établi, dans chaque département, une agence des contributions directes pour faciliter la répartition et le recouvrement des impôts; en vain les commissaires du Directoire poursuivaient-ils la saisie et la vente des biens des comptables, l'administration départementale avait dû plus d'une fois suspendre ces rigueurs, en reconnaissant que les contribuables étaient épuisés par la guerre intestine, les mauvaises récoltes et la succession rapide des différents impôts. C'est ainsi, pour ne parler que des extraordinaires, qu'on eut recours aux emprunts forcés, dont l'un de 100 millions fut réparti comme un impôt en l'an VII.

Parmi les causes de désordre, nous venons de signaler la guerre civile. Le Directoire semblait l'entretenir à plaisir par ses mesures violentes contre les prêtres et les chouans. L'administration départementale avait cru décapiter le parti en faisant arrêter deux de ses chefs, Legris-Duval et Kerigant; mais les hommes d'action ne manquaient pas dans les Côtes-du-Nord : il restait encore Carfort, Duviquet, Mercier, dit La Vendée. D'ailleurs la chouannerie était une guerre de fossés, d'embuscades, aujourd'hui assoupie, demain renaissante. L'organisation de la garde nationale étant impossible dans les campagnes, on forma contre les chouans des colonnes mobiles, dont les excès soulevèrent les plaintes des municipalités. Il n'y eut peut-être jamais, pas même sous la Terreur, plus de victimes que pendant les dernières années du Directoire, parce qu'on les fusillait sans jugement.

Saint-Brieuc, ville ouverte, fut plusieurs fois visitée par les chouans, qui voulaient délivrer leurs amis prisonniers.

Duviquet, ancien officier au 104e, dont le régiment tenait encore garnison à Saint-Brieuc, entreprit avec Carfort de s'emparer par ruse de la prison. Il s'était procuré douze uniformes du 104e, pour en revêtir ses hommes ; mais la porte de la prison resta fermée et le stratagème échoua.

En rejoignant ses cantonnements, Duviquet surprit, au hameau de la Mirlitantouille, sur la route de Moncontour au Pontgamp, un détachement de républicains, lui tua quelques hommes et fit prisonnier le capitaine L'Honoré. Il commit alors l'imprudence de se reposer dans un champ, après avoir congédié les siens, et fut surpris à son tour par une colonne sortie de Moncontour. Conduit à Saint-Brieuc, il y fut jugé et exécuté le lendemain de son arrestation (1er messidor an VI, 19 juin 1798). Il mourut avec courage, en criant : « Vive mon Dieu ! vive mon roi ! » On apprit bientôt que les chouans avaient exercé de tristes représailles et fusillé le malheureux capitaine L'Honoré.

Seize jours après, MM. Legris-Duval, de Kerigant et autres détenus furent traduits à Saint-Brieuc devant le 1er conseil de guerre de la 13e division militaire, présidé par Palasne de Champeaux, chef de brigade au 15e chasseurs à cheval. (1). Legris-Duval et un accusé contumace furent condamnés à mort ; sept, à la déportation ; les autres furent acquittés. Les condamnés se pourvurent en révision. L'administration, fatiguée, dit-on, de la longueur de ce procès, qui lui avait causé bien des ennuis, ordonna de mettre tous les prisonniers en liberté. Cet acte si extraordinaire, si peu en harmonie avec les mœurs de l'époque, a été expliqué d'une autre manière par la famille des principaux condamnés. Le président du tribunal criminel aurait reçu de Mme de

(1) Antoine Palasne de Champeaux, fils du sénéchal, naquit à Saint-Brieuc, le 17 mai 1769. Capitaine en 1793 et chargé de l'armement du littoral des Côtes-du-Nord, il était, à la fin de la même année, adjudant-général dans l'armée de Tribout, bien qu'il n'eût que 18 mois de services. En 1795, il défit une colonne de chouans près de Caulnes et fut vaincu par Tinténiac à Coëtlogon. Au mois de septembre 1797, il figurait sur les registres de l'état civil comme époux de Jacquette Digaultray du Quartier ; il était déjà chef de brigade au 15e chasseurs à cheval, commandant le 87e arrondissement maritime et président du conseil de guerre de la 13e division militaire.

Kerigant, avec l'autorisation de ses collègues, 24,000 francs en or, en échange de l'élargissement des prisonniers. L'absence d'enquête et le silence gardé sur cette affaire n'ont fait qu'accréditer cette version, qui du reste a été publiée sans être démentie. On a même ajouté qu'au moment où les prisonniers libérés célébraient à table leur délivrance dans une maison de la rue des Bouchers, ils reçurent l'avis de se sauver au plus vite, et que Mme Legris, restée seule au logis, fut aussitôt arrêtée et reconduite en prison. — Que résulta-t-il de tous ces faits ? La réorganisation de la chouannerie dans les Côtes-du-Nord.

1799 (an VII et an VIII). — Cette année mit le comble au désordre. Saint-Brieuc ne vit qu'une solennité pacifique. Le 10 prairial an VII (29 mai), on célébra tout à la fois la fête de la Reconnaissance et l'inauguration de l'école centrale. On y entendit, le matin, des discours plein d'érudition; l'après-midi fut consacrée à la fête de la Reconnaissance, au tir à la cible et à la course à cheval. Suivant la mode du temps, les vainqueurs reçurent, outre le prix annoncé, une couronne de laurier.

Une cérémonie d'un genre tout différent et très extraordinaire eut lieu, le 8 juin, en souvenir de trois plénipotentiaires français, assassinés à Rastadt au moment où ils allaient négocier la paix avec l'Autriche. La première partie de la cérémonie se passa sur la place de l'Egalité, autour d'un cénotaphe, et la seconde, dans la salle de spectacle (ancienne chapelle du séminaire), en face d'une pyramide couverte d'inscriptions. La musique, jouant des airs funèbres, alternait avec les discours et les imprécations par lesquelles on dévouait le tyran de l'Autriche aux furies. Ce fut la dernière des représentations officielles inspirées par le gouvernement du Directoire. Nous n'avons pu les passer sous silence, parce qu'elles expriment trop fidèlement les idées et les mœurs de l'époque.

Au dehors, sauf les derniers échos de la glorieuse expédition d'Egypte, on n'entendait que le récit des revers de nos armées en Allemagne et en Italie, du coup d'Etat du Directoire contre les patriotes, de ses dilapidations qui

aboutissaient à la banqueroute des deux tiers, de ses décrets insensés contre toutes les libertés. On vit par suite, dans les Côtes-du-Nord comme ailleurs, déporter les prêtres, interner les nobles suspects, et, par dessus tout, appliquer la loi des otages contre les parents des émigrés, et comme les vols, les pillages et les assassinats augmentaient de plus en plus, en rendre les communes responsables. Les chouans avaient certainement leur part dans les excès commis, mais la conduite des colonnes mobiles était tellement intolérable que l'administration départementale était obligée de la dénoncer au général Gency.

C'est au milieu de ces alarmes qu'eut lieu une nouvelle invasion de Saint-Brieuc par les chouans, dans la nuit du 4 au 5 brumaire an VIII (26-27 octobre 1799). Les relations qui en ont été faites ont été puisées à des sources différentes. Celles de MM. Habasque et Le Maout sont établies d'après le procès-verbal d'enquête du 6 brumaire an VIII, dressé par le juge de paix Cartel. Elles ne reflètent, par conséquent, que l'opinion d'un certain nombre de républicains, habitants de Saint-Brieuc. Les auteurs des *Anciens Evêchés* ne se sont pas bornés à cette information. Ils ont entendu des témoins pris dans les deux camps et ont eu recours largement aux papiers de famille de M. de Kerigant. Tout en se montrant favorables aux chouans sur certains points, ils ont dramatisé la résistance et présenté l'une des victimes comme l'émule des Spartiates. M. de Kerigant, en publiant récemment ses souvenirs de famille dans un livre intitulé les *Chouans*, a réduit cette affaire aux proportions d'un coup de main, sans y trouver de combats sérieux, ni d'épisodes héroïques.

Profitant des travaux de nos devanciers, nous recueillerons les faits incontestés et, pour les autres, nous nous appuierons de préférence sur un document inédit, qui nous inspire une certaine confiance à cause du ton simple et peu enthousiaste du récit : c'est le rapport de l'administration centrale du département au ministre de la guerre, au sujet de l'irruption des chouans à Saint-Brieuc.

La prison était remplie d'un grand nombre de chouans,

parmi lesquels se trouvait une parente de leurs chefs, Mme Le Frotter, qui venait d'être condamnée à mort. Dans une conférence tenue chez Legris-Duval, il fut décidé qu'on essaierait de la sauver. Le chef de l'expédition fut Mercier, dit La Vendée, assisté de Carfort et de Saint-Régent. De Barre, Keranflech et Du Fou les secondaient. Rolland, dit Justice, fut chargé de pénétrer dans la ville sous un déguisement, d'y prendre des renseignements et de donner à leurs partisans les avis nécessaires. Plusieurs colonnes composées de *gars* du Morbihan et des Côtes-du-Nord, au nombre de 5 à 600, de 1,000 au plus, se mirent en marche vers Plaintel, où la réunion devait avoir lieu.

Il est si difficile d'admettre qu'un pareil mouvement ait pu rester tout à fait secret, que l'administration fut accusée de l'avoir connu. La nouvelle en serait venue, a-t-on dit, du Morbihan ; des menaces auraient été affichées pendant la nuit sur les murs, et le commissaire du Directoire exécutif, Poulain-Corbion, aurait prié inutilement ses collègues de prendre des mesures. Ce qui a dû donner naissance après coup à tous ces bruits, c'est qu'on avait fait, la veille, une publication pour défendre aux citoyens non armés de sortir, la nuit, de leurs maisons et qu'on avait affaibli la garnison en éloignant la compagnie des carabiniers. Les soldats de la 71e demi-brigade, dont on aurait pu disposer, étaient relégués dans leur caserne et tous les postes étaient occupés par les gardes nationaux. Les chouans n'ignoraient pas cette circonstance, qui leur était très favorable.

Saint-Brieuc était en effet si mal gardé que les chouans, partis de Plaintel vers dix heures, purent entourer la ville endormie et y pénétrer sans bruit entre deux et trois heures du matin. Le poste de la route de Lamballe et celui de la place de la Liberté (aujourd'hui place de la Préfecture) furent enlevés en même temps, presque sans combat, et, pendant que des patrouilles parcouraient les rues, aux cris de « Vive le roi », et en tirant des coups de feu sur ceux qui paraissaient aux fenêtres, de forts détachements se portaient à l'Hôtel de Ville, à la prison et aux casernes.

L'Hôtel de Ville était situé dans la cour actuelle de la

Préfecture. Les bureaux du département en occupaient le premier étage et ceux de la municipalité, le rez-de-chaussée. L'entrée était défendue par une grille dont la serrure fut forcée à coups de masses de fer. Les chouans pénétrèrent dans la cour et y trouvèrent deux pièces de campagne de 4. Ils en gardèrent une, après en avoir, on ne sait pourquoi, détaché l'avant-train ; ils enfoncèrent deux portes du local du département, entrèrent dans un bureau dont ils renversèrent les cartons et foulèrent aux pieds les papiers.

Le détachement qui avait surpris le poste de la route de Lamballe s'empara des écuries de la cavalerie, établies dans l'ancienne chapelle de Saint-Guillaume, enleva 39 chevaux de la 4e compagnie du 2e régiment de chasseurs et 23 chevaux des 5e et 6e d'artillerie légère, qu'ils firent conduire au dehors, en longeant l'enclos des Cordeliers. Le quartier de la garnison, c'est-à-dire l'ancien couvent des Ursulines, était en même temps bloqué par une troupe que commandait Du Fou. Les chouans pénétrèrent dans une chambre et y prirent quelques armes. Tous ces faits, consignés dans le rapport officiel, prouvent que la garnison n'était guère nombreuse. Ce rapport ne mentionne pas l'acte de courage d'un vieux sous-officier qui, au dire de MM. Habasque et de Geslin, faisant honte à ses conscrits, les aurait entraînés, aurait repoussé les assaillants dans la cour de la caserne, puis fait le coup de feu avec eux jusqu'au bas de la rue aux Chèvres.

La prison était le but de l'expédition. Les défenseurs aussi bien que les détenus étaient donc en émoi, en entendant les coups de fusil qu'on tirait autour d'eux, et, chose étrange, dans ce bâtiment isolé, le poste n'était composé que de sept hommes. La déposition du geôlier Peyrode nous montre celui-ci sonnant inutilement la cloche d'alarme, puis suppliant, au nom de Dieu, ses prisonniers, qui avaient eu cependant à se plaindre de lui, de demander sa grâce. Les chefs la lui accordèrent et, à la faveur du désordre, il put se sauver et aller se cacher au Petit-Moulin. Pendant ce temps, le jeune Le Frotter, accompagné de Justice, délivrait sa mère et les autres détenus,

au nombre, dit-on, de 247. On s'empressa de les faire sortir de la ville.

Les chouans avaient donc réussi dans leur projet ; mais si, dans le premier moment de stupeur, ils s'étaient emparés facilement des principaux postes, ils avaient bientôt rencontré, pour l'honneur de la cité, un peu de résistance. Au bruit de la fusillade, quelques braves citoyens s'étaient levés et dirigés naturellement vers la place. Cette place était un vrai traquenard d'où il était impossible de s'échapper. La plupart furent saisis, désarmés et jetés au poste. De ce nombre furent Désury, Balay, Olivier Morin, le lieutenant de gendarmerie Chrétien. Le capitaine Thomas fut moins heureux que son lieutenant : frappé de coups de bayonnette, il fut laissé pour mort, mais il guérit et devint général. Son maréchal des logis, Valin, mourut quelques jours aprés des suites de ses blessures. La gendarmerie fit donc bravement son devoir comme toujours. La troupe ne donna pas — nous l'avons dit. — Le général Casabianca ne sortit pas non plus de son logis. On a prétendu qu'arrivé de la veille, il ne voulait pas s'aventurer dans des rues qu'il ne connaissait pas et que d'ailleurs il croyait à la trahison. Les états de services de ce général protestent contre le sobriquet injurieux de Casa-Peura qui lui fut donné à cette occasion, et d'ailleurs comment aurait-il pu agir sans le concours des administrateurs de la ville et du département ?

Qu'étaient devenus ces administrateurs ? On n'en cite que deux qui soient accourus au feu : le président de l'administration départementale, Le Provost, et le commissaire du Directoire exécutif prés la municipalité, Poulain-Corbion. D'aprés le rapport officiel, qu'on ne peut suspecter dans cette circonstance, le président du département se serait jeté avec son fils dans un parti de chouans qu'il prenait pour des républicains, et, au moment d'être fusillé, il s'échappa par le plus grand des hasards. Poulain-Corbion fut arrêté pendant qu'il se rendait à la municipalité. Ayant fait connaître son titre, il fut sommé de crier : Vive le roi ! — Non, dit-il, vive la République !

et il tomba percé de coups. C'était à peu de distance de sa demeure (évêché actuel), et non à la porte de la poudrière (tour nord de la cathédrale), dont il n'avait point la garde. Les clefs de la poudrière étaient entre les mains du capitaine d'artillerie Dambrine qui, se voyant arrêté, réussit à les mettre en sûreté. (1).

(1) « Les brigands passoient par une rue conduisant à la prison et traînant une pièce de canon. Le président du département crut qu'elle étoit au pouvoir des républicains et sortit avec son fils, croyant se joindre à ces derniers. Il se jette par cette méprise au milieu des brigands qui le saisirent, lui enlevèrent son arme et se disposent à le fusiller sur l'endroit, lorsque par le plus grand des hazards il parvint à s'éclipser d'entre leurs mains. La pointe du jour arrivant, un peloton de troupes républicaines et de citoyens se rendit sur la place du département, fit un feu bien nourri sur l'ennemi qui y étoit en force et l'en débusqua précipitamment. A ce même instant, d'autres pelotons de troupes et de citoyens circuloient dans la ville et en chassoient les brigands. A 7 heures, elle étoit entièrement évacuée. Lorsque l'on put vérifier le mal qu'avoit fait l'ennemi, on reconnu qu'il avoit emmené une pièce de 4 avec un coffret, laissant sur place l'avant-train. On trouva sur la place et dans les rues 7 habitants de la ville tués, au nombre desquels étoit le citoyen Poulain-Corbion père, commissaire du Directoire exécutif. Des gens qui étoient à portée d'entendre ce qui se passaient rapportent que ce fonctionnaire a préféré d'être immolé plutôt que de souiller la bouche de la provocation à la royauté. Arrêté par les brigands, ils lui demandèrent ou il alloit et qui il étoit. Je vais à la municipalité, dit-il ; je suis le commissaire du Directoire. Ah ! lui repartit-on, vous êtes le commissaire : c'est bon à savoir, vous serez fusillé à l'instant si vous ne criez vive le Roi. Non, dit-il, vive la République, et il est assassiné. On trouva aussi un gendarme tué, jeune homme de la plus belle conformation et d'une excellente conduite ; plus un musicien de la troupe. Neuf citoyens furent blessés plus ou moins grièvement, ainsi que le capitaine de la gendarmerie, 3 gendarmes, 3 militaires. On trouva aussi dans les rues 3 chouans tués, et dans une maison un blessé à mort. A deux portées de fusil de la ville, on trouva 8 autres chouans tués. On sait qu'ils ont eu beaucoup de blessés et que dans une maison qu'ils se firent ouvrir, ils en firent penser 15. On craignoit pour la poudrière, mais l'ennemi ne put y pénétrer, et ce bonheur est dû au sang-froid du citoyen Dambrine, capitaine au 8e régiment d'artillerie à pied, directeur du dépôt des munitions. Cet officier, en voulant venir au corps de garde de la place, fut pris par l'ennemi. Il avoit la clef de la poudrière en poche ; on le conduisit au poste, et en arrivant, il eut l'adresse de glisser la clef sous le lit de camp. On la lui demanda, il répondit ne l'avoir point et supposa qu'elle étoit avec le garde magasin logé à la caserne. On le garda au poste parce que l'on comptoit sans doute en tirer parti si on pouvoit ouvrir la poudrière ; mais les brigands ayant été chassés plutôt qu'ils ne le pensoient, il se trouva délivré. L'ennemi ne s'est pas non plus emparé des caisses publiques, et n'a même pas essayé de s'en emparer : il attendoit le jour pour commencer le pillage auquel on ne lui a point laissé le temps

En rétablissant les faits tels qu'ils se sont passés, et en écartant ce qui nous semble appartenir à la légende, il ne saurait entrer dans notre pensée de diminuer le mérite de ceux de nos concitoyens qui ont été tués en défendant leur cité envahie. Pour ceux-là, le sacrifice fut complet et les détails imaginés après coup n'ajouteront rien à leur dévouement. Réunissons donc dans un même sentiment de respect :

Darthuy, peintre en bâtiments ; Gautier, marchand-tailleur ; Botrel, commis à l'administration centrale ; Marvis, commis au bureau du payeur ; Le Breton et Chardronnet, gardes nationaux ; Couture, musicien de la 13e demi-brigade ; Fournier, gendarme ; Valin, maréchal-des-logis de gendarmerie ; Poulain-Corbion, commissaire du Directoire exécutif.

Parmi ces morts honorés, Poulain-Corbion occupait le premier rang par sa position et les services qu'il avait rendus. L'un des principaux représentants de Saint-Brieuc, au début et à la fin de la Révolution, il en avait connu les ardeurs et aussi sans doute les amertumes. Il aurait voulu, comme Palasne, en empêcher les excès. Sa mort lui a fait une mémoire inviolable en dehors des partis.

Après avoir rendu hommage aux républicains qui se sont dévoués, nous devons être impartial à l'égard des chouans, car nous voulons servir la vérité et non un parti. Nous savons déjà comment ils épargnèrent à la prison le geôlier Peyrode. Le sieur Grandchamp, dont la maison leur servit d'ambulance, déclara dans l'enquête qu'il n'y avait eu chez lui ni pillage ni dévastation et « que leur conduite avait été assez honnête pour des chouans. » La citoyenne Pouhaër, femme Conan, qui vint chez Grandchamp soigner les blessés, trouva leur chef également *honnête*. Il ne faudrait certes pas abuser à l'égard de tous les chouans d'une pareille épithète, car une troupe armée ne saurait envahir une ville, la nuit, sans y commettre des

de se livrer. » (Extrait du rapport de l'administration centrale au ministre de la guerre. — Archives des Côtes-du-Nord.)

actes de violence ; mais, en ce qui concerne les chefs, il a été dit dans l'enquête qu'ils avaient défendu de fusiller les prisonniers, et le rapport officiel constate que l'ennemi ne s'était pas emparé des caisses publiques, et n'avait même pas essayé de s'en emparer.

On ne voit donc pas pourquoi, après la réussite de leur coup de main sur la prison, les chouans auraient attendu l'attaque des troupes et des habitants, qui les auraient, dit-on, chassés de la ville vers sept heures. Ils durent se replier vers six heures, car c'est l'heure du dernier décès constaté officiellement du côté des habitants. Il est évident que, pendant ce mouvement de concentration, les républicains ont dû engager un combat de rues et faire perdre à l'ennemi quelques hommes. Le rapport avoue qu'on ne put le poursuivre dans sa retraite, aussitôt qu'on l'eût désiré, et qu'une colonne qui le suivit jusqu'au bois de Craffaut revint sans avoir engagé d'action.

Les chouans furent obligés d'abandonner quelques blessés, mais on ne connut pas le nombre de leurs morts. On en trouva quatre ou cinq dans la ville et un au dehors, près du Vaumeno. C'était le jeune Etienne Le Frotter, qui, après avoir délivré sa mère, était allé rejoindre les siens.

Le lendemain, le général Casabianca forma une colonne de 200 hommes environ de troupe de ligne et de garde nationale, et la plaça sous les ordres du capitaine Comminet, qui avait été rappelé avec ses carabiniers. Il le chargea de poursuivre les chouans. Ceux-ci, après avoir couché à Plaintel, étaient venus occuper le château de Lorges, où ils avaient fait prisonnier un détachement républicain. Apprenant qu'ils allaient être attaqués, ils préparèrent plusieurs embuscades dans la forêt, notamment à la Croix Saint-Lambert, où ils éprouvèrent un échec. Vivement pressés sur l'esplanade, en avant du château, ils y perdirent, au rapport des républicains, la pièce de canon qu'ils avaient amenée, se défendirent quelque temps dans le château et se dispersèrent dans la forêt, laissant, suivant les uns, 40 morts sur le champ de bataille ; suivant les

autres, 7 tués et une vingtaine de blessés. Parmi les morts de la dernière heure se trouvait Mme Le Frotter, qui fut atteinte d'une balle, au moment où le second de ses fils lui aidait à monter à cheval. (1). Cette déroute en pleine forêt ne prouve pas en faveur des dispositions prises par les chefs des chouans.

Du récit impartial de cette expédition, il est permis de conclure, suivant nous, que les autorités républicaines furent coupables dans cette affaire, non de trahison, mais d'une inconcevable négligence. La faute en était d'ailleurs plus au gouvernement central, qui laissait le désordre s'introduire partout, qu'aux administrations locales, qui ne recevaient ni direction ni appui. L'administration municipale de Saint-Brieuc comprit du reste que le plus sage pour elle était de garder le silence. Voici l'arrêté bien significatif qu'elle prit, le lendemain de l'invasion des chouans : « L'administration s'étant douloureusement convaincue que le citoyen Poulain, commissaire du Directoire près d'elle, venait d'être assassiné par les brigands qui s'étaient introduits en grand nombre, pendant la nuit, dans la commune, arrête :
de nommer commissaire provisoire le citoyen Damar Saint-Rivily, l'un de ses membres. »

Les obsèques furent ensuite ordonnées ; mais le registre municipal, si chargé d'ordinaire du récit des pompes officielles, ne donne pas plus les détails de la cérémonie funèbre que ceux de la grande invasion des chouans.

Seuls, les administrateurs du département firent au ministre de la guerre le rapport dont nous avons cité les principaux passages ; d'un autre côté, dans une proclamation à leurs concitoyens, ils crurent nécessaire de se défendre « d'avoir été insouciants ou traîtres » et demandèrent une enquête juridique ; puis, perdant la tête, ils

(1) La guerre civile réserve quelquefois de singulières destinées à certaines familles. Ce jeune homme, presque enfant, qui avait vu tuer sa mère et son frère aîné dans les rangs des chouans, fut fait prisonnier quelque temps après, entra dans l'armée républicaine et devint capitaine dans la vieille garde.

dénoncèrent les projets du parti contre-révolutionnaire, soutenu par le cabinet de Saint-James. Voyant partout « des armées de rebelles commandées par des chefs audacieux », ils invitèrent le général Casabianca à faire arrêter les pères, les mères et les aïeuls des brigands armés et firent à Brest une réquisition de 2,000 hommes qui fut rejetée. Réduits à leurs seules forces, ils résolurent d'entourer la ville de retranchements et firent à cet effet, dans un rayon de plus de deux lieues, des réquisitions à titre gratuit d'hommes avec pelles, pioches, civières et harnais, et même de maçons et de charpentiers; mais bientôt les habitants de Saint-Brieuc, les premiers, désertèrent les travaux. Le désordre était à son comble quand on apprit, quinze jours après l'entrée des chouans à Saint-Brieuc, que Bonaparte s'était emparé du pouvoir, en faisant le coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799). La France, lasse des révolutions, acclama le héros des campagnes d'Italie et d'Egypte et le laissa promulguer la constitution dite de l'an VIII (24 décembre 1799), qui maintenait la République sous la forme du Consulat. Cette date marque la fin du XVIIIe siècle et de la première Révolution.

V. — SITUATION ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Les détails que nous avons donnés au cours du récit précédent ont fait connaître l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce pendant la période de la Révolution. Sous la Convention, toute industrie était morte, excepté celle « des citoyens cordonniers préparant des chaussures pour les armées. » Ajoutez-y les ateliers d'armes établis dans l'hôtel de Beauvoir et ceux de fabrication de salpêtre, placés sous la direction du citoyen Le Maout, voilà tout ce que Saint-Brieuc produisit dans cette triste époque. On ne songeait guère, en effet, à travailler pour d'autres que pour le gouvernement, quand on voyait, par exemple, les presses de la maison Prud'homme mises en réquisition, en 1793, et envoyées à Brest, d'où elles ne

furent rapportées qu'au bout de quatre ans, en mauvais état. L'imprimeur employé par l'administration fut alors le citoyen Beauchemin. Sous le Directoire, l'industrie privée hasarda quelques essais. Une seconde imprimerie fut transportée par M. Bourel, de Lamballe à Saint-Brieuc, après la suppression des districts, et une tannerie fut établie au pont de Gouët par une société de négociants.

L'état des finances ne permit pas longtemps de s'occuper des travaux publics. Le quai Lambert, commencé au Légué en 1788, fut achevé en l'an III. Il avait coûté 14,500 francs. On fit aussi quelques réparations aux cales et on entreprit le chemin de halage de la rive gauche, sous la direction de l'ingénieur en chef Piou. Tous ces travaux furent suspendus après l'an III.

L'instruction publique fut complètement désorganisée. Pendant la Révolution, il n'y eut à Saint-Brieuc que quelques petits pensionnats tenus par la veuve Duhasay et par MM. Fromaget et Le Boyer, professeurs estimés. Ce dernier s'établit dans l'une des ailes de l'ancien couvent des sœurs de la Croix, à côté des francs-maçons qui occupaient l'autre aile.

La Convention ayant décrété l'organisation des écoles centrales, le gouvernement résolut d'en établir deux dans les Côtes-du-Nord, à Dinan et à Guingamp, puis une seule à Guingamp. Les professeurs, désignés par la voie du concours, le 7 vendémiaire an V, furent les citoyens Néther, Fromaget, Simonin, Le Maout, Pérennès, Dayot, Le Deist-Botidoux, Rupérou et Le Boyer. Néanmoins l'administration agit avec une telle lenteur que Saint-Brieuc eut le temps de réclamer la préférence et qu'aucune décision ne fut prise avant le 26 ventôse an VII. A cette date, le siége de l'école centrale fut fixé définitivement à Saint-Brieuc. Les citoyens Lymon-Belleissue, Piou fils et Denis, membres du jury d'instruction des Côtes-du-Nord, furent chargés par l'administration départementale de préparer un projet de réglement sur le régime intérieur de l'école et de donner des renseignements sur les professeurs déjà nommés. Les trois qualités exigées étaient le civisme, la moralité et la

capacité. L'installation eut lieu, le 10 prairial an VII, dans l'ancien local des Cordeliers. Des discours y furent prononcés par le citoyen Denoual, président de l'administration départementale; Lymon-Belleissue, membre du jury central d'instruction ; Fromaget, professeur de langues anciennes, et Dayot, professeur de belles-lettres. Outre ces deux derniers, le procès-verbal mentionne parmi les professeurs appelés à prêter serment, les citoyens Néther, professeur de dessin ; Le Maout, d'histoire naturelle et de chimie ; Le Boyer, de physique expérimentale, et Baschamps, bibliothécaire. Ces maîtres étaient tous des hommes distingués qui formèrent de bons élèves. L'enseignement donné à l'école centrale rompait cependant avec la tradition classique, car l'étude des sciences y était séparée de celle des lettres et, en fait de langues anciennes, on n'y apprenait que quelques éléments de latin. Les élèves, au nombre de 125 en moyenne, se faisaient inscrire dans les différents cours, suivant leurs désirs, et assistaient de préférence à ceux des sciences.

A côté de l'école centrale, on s'occupa d'établir un musée et une bibliothèque. Dès l'an III, Odio Baschamps, premier vicaire épiscopal, avait été chargé par le district et le département de réunir à Saint-Brieuc les éléments d'une bibliothèque. Le 12 messidor an VII (30 juin 1799), il fut nommé commissaire, ainsi que M. Lymon-Belleissue, pour rechercher les objets d'art, livres, tableaux et gravures disséminés dans les dépôts publics et les communes du département et en dresser un état général, pour en provoquer au besoin la remise. Les deux délégués rapportèrent de leurs voyages dans le département et à Paris d'importantes collections.

Le musée et la bibliothèque, aussi bien que l'école centrale, relevaient de l'administration départementale ; les écoles primaires seules étaient sous la direction de la municipalité, en vertu du décret du 17 pluviôse an VI, qui avait chargé les administrations locales de la surveillance des écoles de leur ressort.

Il n'y eut, du reste, rien de fixe dans les attributions des

municipalités pendant la période révolutionnaire. Au lieu de poursuivre l'application des principes posés en 1790, on fit des administrateurs à tous les degrés les agents passifs du gouvernement central le plus despotique dont notre histoire ait gardé le souvenir. Les magistrats désignés, n'ayant pas le plus souvent la liberté de refuser les fonctions publiques, ne furent donc pas complètement responsables des actes de leur administration, et l'on doit même reconnaître que la plupart d'entre eux, en restant aux affaires, épargnèrent certainement à leur ville de plus grands malheurs. Il nous a paru nécessaire de faire cette observation avant de donner la liste suivante :

Maires.	Procureurs-syndics.
1789. Poulain de Corbion.	1789. Du Bois de Bosjouan.
1790. Bagot.	1790. Gourlay.
1791. Le Gal.	1791. Dubois Saint-Sévrin.
1792. Lorin René.	1792. Loisel.
1794. Dubois Saint-Sévrin.	1795. Poulain.
Présidents.	**Commissaires du Directoire.**
1796. Langlois, Lorin Guy-Marie.	1796. Jouannin.
1797. Ferrary, Langlois.	1797. Le Minihy, Poulain-Corbion.
1799. Le Minihy.	1799. Damar Saint-Rivily.

Parmi les officiers municipaux et les notables, rappelons encore les noms de MM. Guimart, Le Meur, Sébert, Bourel-Villaudoré, Leudnger-Fortmorel, Le Mée, Gautier, Vesuty, Conan, Besson, Chauvin, Gélineau, Lymon-Belleissue.

A côté d'eux, nous ne pouvons oublier une famille dont les membres ont exercé de l'influence au début et à la fin de la Révolution. Le chef de cette famille, Guillaume Du Bois, sieur de Bosjouan, avait, en qualité de procureur-syndic de la communauté, pris une part active au mouvement de 1788. Son attitude était loin d'avoir déplu à la cour, car, au mois de mars 1790, le comte de Saint-Priest lui adressait, au nom du roi, une lettre des plus flatteuses. C'était à propos de la nomination de l'un de ses fils, Charles Du Bois de Bosjouan, aux fonctions de commissaire pour la formation du département des Côtes-du-Nord.

Malgré les services qu'il rendit dans cette importante commission, Charles Du Bois se vit à la fois privé de sa charge de procureur du roi en la sénéchaussée de Saint-Brieuc et écarté de la vie publique, dans toute la force de l'âge et du talent. L'isolement dans lequel il vécut désormais lui fut sensible. « Jamais, écrivait-il, je ne me consolerai de ma nullité involontaire (car l'humanité, la probité et l'honneur ne me permettaient pas de faire exécuter les décrets des monstres qui ont couvert la France de sang, de pleurs, de misères et d'opprobre). Dans aucun temps, je n'ai donné mon opinion sur ce point pour règle à un autre, et je n'ai point voulu suivre celle de plusieurs personnes que j'honorais, qui étoit différente de la mienne. Peut-être avions-nous tous raison, et, si d'honnêtes gens en place ont empêché beaucoup de mal, peut-être étoit-il salutaire qu'il s'en trouvât quelques-uns qui conservassent le feu sacré sans mélange. » (1).

Son frère, Guillaume Du Bois, sieur du Rivage, ancien officier de marine, avait un tempérament plus batailleur. Nommé, sous le Directoire, président de l'administration du canton rural de Saint-Brieuc, il défendit avec une telle ardeur la liberté religieuse et les droits des municipalités renaissantes qu'il fut suspendu de ses fonctions. Nous le retrouverons sur la brèche à l'époque du Consulat.

Si les familles Du Bois, Prud'homme et plusieurs autres, qui appartenaient ouvertement au parti de la contre-révolution, ont pu traverser la Terreur en restant à Saint-Brieuc ou dans les environs, c'est une preuve de plus que les chefs des diverses administrations réussirent à sauver la plupart de leurs concitoyens compromis. Les victimes furent, presque toutes, des membres du clergé, que des ordres supérieurs désignaient au tribunal révolutionnaire, et encore est-il constant, d'après les témoignages contemporains, que les habitants de Saint-Brieuc en cachèrent un grand nombre, au péril de leur vie, de sorte qu'il y avait un véritable concert entre la population et ses magistrats

(1) Archives Du Bois de La Villerabel.

pour entraver quelques exaltés, agissant au nom d'un pouvoir qu'on subissait à regret.

A un degré plus élevé, nous avons trouvé les mêmes sentiments modérés chez tous les députés fournis par la ville de Saint-Brieuc :

A l'Assemblée constituante,	Palasne de Champeaux et Poulain de Corbion ;
A l'Assemblée législative,	Bagot ;
A la Convention,	Palasne-Champeaux ;
Aux Conseils du Directoire,	Guynot-Boismenu, Prud'homme et Le Mée.

Les trois premiers, après avoir été les promoteurs de la Révolution à Saint-Brieuc, ont été les représentants les plus distingués de la bourgeoisie pendant cette période et ont payé de leur vie, dans l'exercice de leurs fonctions, la tentative à laquelle ils ont participé. Et cependant Palasne-Champeaux et Bagot ne sont cités que par quelques érudits, et si l'éclat de sa mort a sauvé Poulain-Corbion de l'oubli, l'inscription qui lui a été récemment consacrée sur l'une des tours de la cathédrale, prouve qu'avec un vif désir de l'honorer, ses concitoyens eux-mêmes n'ont eu qu'une connaissance imparfaite de son histoire. En attendant le jour de la justice pour tous, plaçons dans nos annales, à côté des Ruffelet, qui ont bien mérité de leur pays sous la monarchie, Palasne-Champeaux, Bagot et Poulain-Corbion, qui en ont mérité également sous la République (1).

(1) Julien-François Palasne, sieur de Champeaux, fils de Julien Palasne et de Perrine Robert, naquit à Saint-Brieuc, le 21 mars 1736. Il épousa Thérèse Raby et fut sénéchal de Saint-Brieuc, de 1766 à 1790. Député aux Etats généraux et à la Constituante, président du tribunal criminel en 1792, député à la Convention et l'un des auteurs de la chute de Robespierre, il mourut à Brest, le 2 novembre 1795, représentant du peuple en mission. (Voir aux pages 163, 164, 194, 196, 204 à 207, 215 et 216).

Jean-Louis Bagot naquit, en 1728, aux Mauchamps, en Trégueux. Il épousa Françoise Le Normant de La Hunelaye et se distingua comme maire et comme médecin avant la Révolution. Il fut élu maire en 1790 et député en 1791. Il redevint médecin de l'hôpital, et mourut le 8 ventôse an II (26 février 1794). — (Voir aux pages 159, 164, 183 et 184, 195 à 197, 203, 204 et 216).

Jean-François-Pierre Poulain, sieur de Corbion, naquit à Quintin, en 1743. Il épousa Mathurine Chouesmel de Lasalle et fut maire de Saint-Brieuc de 1779 à 1789. Député aux Etats généraux et à la Constituante, élu

Après avoir fait connaître le sort des principaux chefs de la Révolution à Saint-Brieuc, il nous reste à rechercher dans quelle proportion a varié le chiffre de la population d'une ville si durement éprouvée. Au lieu d'une diminution, les relevés administratifs constatent une légère augmentation. Il est vrai qu'ils partent du chiffre de 6,600 habitants, donné par Ogée, pour arriver à celui de 7,335, en l'an V, et de 8,090, en l'an VIII. D'autre part, nous avons pu, en compulsant les registres de l'état civil, établir le tableau suivant :

1789.	Nais. 242.	Mar. 43.	Décès, 237.
1790.	287.	45.	213.
1791.	252.	59.	343.
1792.	267.	48.	245.
1793.	286.	49.	209.
An II (8 m).	207.	62.	225.
An III.	269.	65.	366.
An IV.	Nais. 308	Mar. 90.	Décès, 246.
An V.	339.	80.	358.
An VI.	329.	80.	331.
An VII.	327.	56.	326.
Totaux.	3,113.	677.	3,099.
Moyenne.	283.	61.	281.

D'après ce relevé, il y a eu peu de mariages dans la première partie de cette période et beaucoup de décès dans la seconde. Néanmoins les naissances l'ont emporté de 14 sur les décès et la moyenne est encore supérieure à celle que nous avons trouvée, de 1776 à 1788, en nous aidant du manuscrit de M. Bagot.

Les registres de l'état civil, mentionnés plus haut, nous apprennent aussi que la naissance a été prouvée par le baptême, à la cathédrale, jusqu'au 9 novembre 1792. Le 10 du même mois, on a commencé à déclarer la naissance à la maison commune, en ajoutant, au début seulement, que le baptême avait eu lieu au domicile des parents. L'officier chargé de l'état civil était, à cette époque, nommé par le conseil général de la commune.

En résumé, si la Révolution a été, à Saint-Brieuc, une époque de ruine pour la ville et pour les individus ; si, au point de vue des libertés municipales, elle a été *une*

maire en 1791, mais non acceptant, procureur de la commune en 1795, commissaire du Directoire exécutif près la municipalité en 1797, il fut tué, en 1799, pendant l'invasion de Saint-Brieuc par les chouans. (Voir aux pages 160, 162, 173, 194, 196, 202, 204, 219, 224, et 231 à 237).

époque d'oppression, les habitants n'ont pas méconnu pour cela les avantages de la réforme sociale qu'ils avaient longtemps attendue et qu'ils voyaient enfin commencer. Ils ont subi l'épreuve douloureuse qui a suivi l'explosion de 1789 avec la force et le calme que nous avons signalés chez leurs pères, au milieu d'une crise terrible aussi, dans les années correspondantes du XVI[e] siècle.

CHAPITRE VIII.

DE 1800 A 1815.

I. Epoque du Consulat (1800-1804) : — Pacification. — Rétablissement de l'octroi. — Organisation municipale. — L'Hôtel de Ville.— Retour au culte catholique. — Mgr Caffarelli. — L'école secondaire communale. — II. Epoque du premier Empire (1804-1814) : — Incendie de la Préfecture. — Le nouvel Hôtel de Ville.— Accroissement des recettes.— Fêtes des courses. — L'hiver de 1812. — III. Epoque de la première Restauration et des Cent-Jours (1814-1815) : Les fédérés. — Demande de réformes.— Le combat de Saint-Gilles. — IV. Institutions diverses : Statistique. — Presse locale. — Personnes notables. — Résumé.

I. — EPOQUE DU CONSULAT (1800-1804).

La révolution politique et sociale commencée dans les idées sous la monarchie absolue, continuée dans les faits de 1789 à 1800, ne finit pas d'un seul coup par l'avénement au pouvoir du général Bonaparte. Trois gouvernements se sont employés à l'achever depuis 1800 : l'empire, la monarchie et la république, deux fois chacun, et cependant les crises du temps présent prouvent évidemment qu'elle n'est pas terminée. Ces trois régimes n'ayant peut-être pas dit leur dernier mot, il nous suffira, sans toucher à la politique générale, d'indiquer à l'occasion ce que chacun d'eux a fait dans l'intérêt des libertés communales, qui nous intéressent ici tout particulièrement.

Quelle que soit l'opinion qu'on se fasse des résultats de la politique impériale, il est généralement reconnu que Bonaparte a eu le grand mérite, à l'époque de son consulat, de délivrer et d'agrandir le territoire et surtout, à l'in-

térieur, de rendre la paix au pays, de rouvrir les églises et de renouveler, ou plutôt de créer cette forte et régulière administration, sans laquelle il n'y a ni ordre, ni unité.

1800 (an VIII et an IX). — Les mesures de réparation ne se firent pas attendre. Au lieu de discours, il y eut des actes. On s'empressa de rapporter la dernière loi sur les otages. Ceux-ci furent tous mis en liberté. Une amnistie fut ensuite promise à tous les chouans qui se soumettraient. MM. Legris-Duval et de Kerigant donnèrent l'exemple et déposèrent les armes. Le général Brune, commandant en chef de l'armée de l'Ouest, favorisait de tous ses efforts la pacification, et les habitants de Saint-Brieuc étaient déjà si rassurés qu'un jour on vint apprendre à l'adjudant-général Le Blanc, qui commandait la subdivision, « que les corps de garde près les fortifications extérieures étaient évacués, et que la plupart des habitants remplissaient déjà des douves ou fossés qu'on avait creusés pour la sûreté de la place. » C'était en germinal, cinq mois à peine après la chute du Directoire.

Ce mois de germinal vit installer le premier préfet, M. Boullé. Un arrêté des consuls, du 17 ventôse an VIII, venait de créer une préfecture à Saint-Brieuc et cinq arrondissements dans le département. Ce n'était pas seulement dans ses divisions, c'était surtout dans son principe que le premier consul se proposait de modifier le système administratif établi par la Constituante. Il voulait que le département, l'arrondissement et la commune fussent organisés à l'image de l'Etat lui-même. A chacun de ces degrés, le pouvoir exécutif, confié à un seul, était séparé de l'assemblée délibérante, composée de plusieurs. Tous les représentants du pouvoir exécutif, formant une forte hiérarchie et relevant du chef de l'État, maintenaient l'unité du pouvoir. C'était juste et nécessaire, surtout au lendemain de la Révolution, pourvu qu'une centralisation excessive n'anéantît pas de nouveau les libertés communales.

La municipalité cantonale de Saint Brieuc fut maintenue à titre provisoire, pendant l'année 1800, et la présidence

en fut exercée, en dernier lieu, par un administrateur désigné suivant l'ordre du tableau. Bien qu'elle n'eût plus qu'une durée éphémère, l'ancienne administration poursuivit, conformément à la loi, le rétablissement de l'octroi. Il avait été suffisamment prouvé, depuis dix ans, que la part attribuée à la ville dans les impôts ne suffisait pas à couvrir ses dépenses ordinaires. Or, il fallait y ajouter une somme de plus de 20,000 fr., due à l'hospice pour l'entretien de cent *enfants de la patrie.* — L'hospice civil, qu'on venait de transférer du local de la Madeleine dans l'ancien couvent des capucins, était connu sous le nom d'*hospice de l'humanité.* On y recevait facilement les filles-mères de Saint-Brieuc et des communes voisines et on donnait même une prime de 120 francs à celles qui avaient mis au jour un garçon. De là, le nombre si considérable des enfants de la patrie.— On demanda donc au ministre un octroi municipal et de bienfaisance. Dès le mois suivant, la perception en était autorisée et mise sur le champ en activité. D'après le premier règlement, on voit que le droit d'octroi portait sur les boissons, le sucre, le café, les draps, cuirs, fers, ardoises, tabacs, bois à brûler, charbon.

Avant la fin de l'an VIII, la tranquillité était si bien rétablie dans le département, qu'un arrêté des consuls du 4 floréal (23 avril) le replaça sous l'empire de la constitution. Il n'en avait été privé que pendant trois mois. Le 30 mai, le tribunal civil fut installé en grande pompe. Il eut pour président le citoyen Pouhaër. Le 14 juillet, en célébrant l'anniversaire de la Révolution, le préfet posa, sur la place de l'Égalité, la première pierre de la colonne départementale, dont les traces ont disparu depuis longtemps.

L'an VIII vit organiser aussi le pouvoir législatif. Le 3 nivôse, les consuls avaient nommé la majorité du Sénat, en lui permettant de se compléter. Le Sénat, une fois constitué, fut chargé d'élire les 100 membres du tribunat et les 300 du corps législatif. En parcourant ces trois listes, on n'y remarque qu'un seul représentant des Côtes-du-Nord, le citoyen Le Mée, de Saint-Brieuc, ancien membre des Cinq-Cents.

Au moment où commençait la transformation administrative, la loge des francs-maçons, dont les membres avaient dirigé à Saint-Brieuc la Révolution et occupaient encore les emplois publics, fit le recensement de ses forces. Cette loge avait à sa tête le *vénérable* Piou père, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et comptait 27 frères régénérateurs, 109 enfants de la loge, 31 frères affiliés et 3 frères servants. On retrouve dans cette liste la plupart des familles bourgeoises qui ont joué un rôle politique dans notre ville pendant la première moitié du XIXe siècle. (1).

1801 (an IX et an X).— L'année 1801 vit organiser la nouvelle municipalité. Le préfet nomma d'abord les 30 conseillers, puis, le 20 pluviôse, en vertu d'un arrêté du premier consul, il installa maire M. Thierry, et adjoints, MM. Lymon-Belleissue et Du Bois du Rivage. Les discours échangés à cette occasion eurent un caractère modéré et pratique, sans flatteries officielles. En nommant le conseil municipal tout entier, le premier consul, si habile cependant à concilier les institutions du passé et les idées nouvelles, abandonna également les procédés de la monarchie et ceux de la Constituante. Non seulement il ne vit dans les administrateurs d'une commune que des agents chargés de l'exécution des lois sous l'autorité du gouvernement, il alla plus loin et n'admit même pas l'élection des conseillers, supprimant ainsi toute participation des habitants dans les affaires de la cité. S'en plaignit-on à Saint-Brieuc ? Non, du moins à cette époque. On était si fatigué des troubles de la Révolution ! Et puis l'ordre renaissait de toutes parts. Dans la fête qui fut célébrée, le 10 germinal, à l'occasion de la paix avec l'Empire, le représentant du gouvernement ne parla que de concorde, d'oubli des dissensions. La paix religieuse semblait renaître. L'église de Saint-Michel était rendue au culte catholique, pour répondre

(1) Cette liste, imprimée *à Port-Brieuc* par J.-M. Beauchemin, nous a été communiquée par M. Ch. Le Maout. Elle est aussi utile que curieuse, car elle indique la profession, l'âge et le lieu de naissance de presque tous les membres de la loge.

au vœu de la population ; celle de Cesson était mise à la disposition des habitants, à la charge pour eux de l'entretenir ; la ville et ses rues reprenaient les noms de leurs saints patrons et chaque famille renouait ainsi de chères et anciennes habitudes.

En même temps, les hommes honorables qui avaient accepté du gouvernement la mission délicate de gérer les intérêts de la cité, s'en acquittaient avec autant de zèle que d'indépendance. Un de leurs premiers actes fut de réclamer la réunion du Légué à la ville de Saint-Brieuc. Cette demande avait déjà été formulée en 1790 et n'avait échoué que par l'opposition de deux ou trois maisons de commerce de la rive gauche. Une commission, chargée de poursuivre cette affaire, rédigea un mémoire qui nous a fourni d'utiles renseignements, car il rappelle le passé du Légué et les sacrifices faits par Saint-Brieuc pour le développer. La commission eut beau démontrer que le commerce de Saint-Brieuc et la commune elle-même, au point de vue de son octroi, souffraient de la situation privilégiée de la rive gauche, la réunion n'eut pas lieu. La question ne fut pas abandonnée pour cela et resta comme une pomme de discorde entre les habitants des deux rives du Gouët.

L'indépendance des magistrats municipaux de Saint-Brieuc se manifesta bientôt dans une discussion financière. Quatre commissaires avaient été chargés de vérifier les comptes communaux, de l'an III à l'an VIII. Ils ne purent trouver de pièces justificatives, les anciens maires n'ayant tenu note que des dépenses partielles, ou ayant obtenu décharge de leurs successeurs. Il fallut donc renoncer à déterminer les responsabilités et, comme il arrive à la suite d'un incendie, faire la part du feu, c'est-à-dire de la Révolution. Quand on voulut arrêter au moins l'actif et le passif de la commune, il se présenta une autre difficulté : Un arrêté du conseil de préfecture, du 29 germinal an IX, venait de déclarer domaine national l'Hôtel de Ville. Pour justifier cette décision, on remontait au décret du 15 août 1793 et l'on prétendait que la liquidation des dettes de la commune, ordonnée par ce décret, avait donné un passif

de 2,492 fr. 79, auquel on devait ajouter 19,450 francs de constructions et réparations faites par l'administration départementale, depuis qu'elle occupait une partie de l'Hôtel de Ville. La municipalité répondit en opposant à l'arrêté la confiscation du collége par l'État, et les dépenses dont nous avons déjà parlé pour *l'établissement de la liberté*. Il résultait de son compte que, toutes compensations faites, on lui devait près de 14,000 fr. Elle se plaignit avec vivacité « de ce qu'au nom d'une république qu'ils ont si généreusement servie, on voulût leur ravir une propriété si légitime, que la tyrannie même avait respectée dans son délire. » Rappelant l'état précaire des finances de la ville, elle ne craignit pas de dire : « Veut-on dégoûter des administrateurs gratuits? » Ce fut là le point de départ d'un dissentiment qui se prolongea, entre le préfet et la municipalité. Pendant que M. Thierry, et surtout M. Du Bois du Rivage résistaient à Saint-Brieuc avec énergie, M. Lymon-Belleissue suivait à Paris les négociations avec habileté. La correspondance qu'il entretint à ce sujet avec ses collègues contient d'intéressants détails.

1802 (an x et an xi). — L'administration municipale finit par obtenir gain de cause. Un arrêté des consuls du 29 ventôse an x annula l'arrêté du conseil de préfecture concernant l'Hôtel de Ville. On abandonna de part et d'autre toutes les revendications, et le département lui-même compensa les loyers dus avec les dépenses qu'il avait faites dans l'immeuble. Nous avons insisté sur la conduite de la municipalité dans cette affaire, parce qu'elle sut, quoique nommée par le gouvernement, sauvegarder avant tout les intérêts de la ville.

Dans ses nombreux voyages à Paris, M. Lymon-Belleissue s'était employé, en vrai lettré, avec M. Baschamps, à enrichir la bibliothéque et le musée. Des lettres curieuses de M. Piou fils, l'ingénieur, adressées à M. Lymon-Belleissue, nous apprennent que la chapelle des Cordeliers était déjà divisée en deux parties dans le sens de la hauteur; que la bibliothéque était établie à l'étage, et qu'on

se proposait de couvrir de tableaux les murs de la salle inférieure. M. Piou parle aussi d'une société littéraire et d'agriculture fondée à Saint-Brieuc ; d'un groupe de travailleurs comprenant, outre ceux que nous venons de citer, MM. Fromaget, Jouannin, Jégou, Le Maout, Botidoux, Néther, Curo, presque tous professeurs à l'école centrale ; et même d'une petite société mondaine dans le salon de Mme Le Mée-Desfontaines, « qui avait tous les samedis un concert chez elle ».

Il ne faudrait pas croire cependant, en voyant la tranquillité régner dans la ville, que l'ordre fût aussi bien rétabli dans les campagnes. M. Piou écrivait en effet à M. Lymon-Belleissue, en l'an x : « Le département est désolé par des hordes de brigands que l'on ne peut atteindre à force armée. Leur tactique est d'enlever les citoyens les plus riches et de les rançonner. Vous avez su, dans le temps, la disparition de Veillet-Dufrêche, négociant. Comme il a été impossible de réaliser dans le délai accordé 150,000 francs, ils l'ont mis en pièces. Hier, on a appris l'enlèvement, à la Grandville, de M. de Tréveneuc, votre voisin. On sait que d'autres particuliers doivent avoir le même sort. Cet état de choses est vraiment alarmant et la terreur se répand dans toutes les classes de la société ». De pareils brigandages n'étaient pas l'œuvre d'un parti, ils étaient la suite naturelle des désordres de l'époque précédente ; aussi allaient-ils bientôt disparaître devant un gouvernement énergique.

Tout en refondant l'administration civile, le premier consul songeait à rendre à la société française l'un de ses éléments de force et de durée, l'élément religieux, et, comme il comprenait les aspirations du pays, il voulut à la fois lui donner la liberté des cultes et lui restituer son antique organisation catholique. C'est assez dire qu'il rejeta la constitution civile du clergé et les prêtres assermentés, séparés de la communion romaine. Ceux-ci n'avaient jamais eu de crédit, ni à Saint-Brieuc, ni dans le département. Leur chef, l'évêque Jacob, avait accepté les fonctions de conseiller de préfecture et venait de mourir, en

1801, laissant la réputation d'un homme charitable qui serait resté bon prêtre dans une campagne, et qui eut le malheur d'être évêque à une époque de révolution. Son premier vicaire, Odio Baschamps, ancien recteur de Pordic, avait dû aussi pour vivre prendre un emploi civil. Il était devenu professeur à l'école centrale et bibliothécaire. C'était là sa vraie place. Aussi quel n'avait pas été l'étonnement de l'adjoint Du Bois du Rivage quand, un jour du mois de thermidor an IX, après un exercice à l'école centrale, le citoyen Baschamps, se présentant comme vicaire épiscopal, lui avait fait part de son projet de procéder à l'élection d'un évêque ! En vain l'adjoint lui avait-il objecté que le moment était mal choisi, puisque le premier consul négociait en ce moment un concordat avec le pape, le vicaire n'en avait pas moins apporté, le lendemain, à la municipalité, « au nom des membres du presbytère de l'église veuve du département », le programme de la cérémonie d'élection et la liste des candidats. Grâce au préfet et à la municipalité, la réunion n'eut pas lieu et l'*église veuve* s'éteignit doucement.

Bientôt le concordat fut signé, la loi du 18 germinal an X sur l'organisation des cultes promulguée, et Mgr Caffarelli nommé à l'évêché de Saint-Brieuc. Il fut sacré, le 11 floréal (1er mai 1802). En attendant l'arrivée du nouvel évêque, l'ancien vicaire-général, M. Manoir, qui n'avait point quitté le diocèse pendant la Révolution, ramena les derniers dissidents du clergé, avec autant d'habileté que de dévouement. La voie ainsi préparée, Mgr Caffarelli fit son entrée, le 22 prairial an X. La municipalité, en le recevant, rendit hommage à son esprit de paix, de concorde et de charité. L'évêque, dans sa réponse, ne parla aussi que de charité : « Si la philosophie, dit-il, peut nous rendre l'ami des hommes, la religion seule nous montre en eux des frères ». Ainsi fut renouée entre la société civile et la société religieuse l'alliance nécessaire que la Révolution avait brisée, sans comprendre que cette rupture devait être l'une des causes de sa perte.

L'année 1802 vit aussi s'opérer une importante réforme

dans l'enseignement. Les écoles centrales avaient trop rompu avec l'enseignement classique pour que le premier consul songeât à les conserver. Homme de science, il voulait cependant donner pour base à l'instruction une forte culture intellectuelle. La loi du 1er mai 1802 fut l'ébauche de son œuvre. Elle divisa l'enseignement en trois degrés : primaire, secondaire et supérieur. Le second degré fut représenté par des écoles publiques, dites lycées et écoles secondaires communales. Une école de ce dernier genre fut attribuée à la ville de Saint-Brieuc, qui l'organisa, l'année suivante.

1803 (an XI et an XII). — La clôture de l'école centrale eut lieu, le 27 messidor an XI, à la suite de la distribution solennelle des prix. En prononçant la clôture de cette école, qui avait fait preuve de vitalité pendant ses quatre années d'existence, le préfet rendit hommage au zèle des élèves, au dévouement des professeurs et adressa publiquement, au nom du département, des remerciements au citoyen Lymon-Belleissue, docteur-médecin, pour les services qu'il avait rendus à la jeunesse et à la société dans l'exercice des fonctions de membre du jury central d'instruction.

C'est à partir de ce moment que l'autorité municipale fut appelée à s'occuper de l'école secondaire. Elle en fixa l'ouverture au premier mois de l'an XII, dans les bâtiments de l'ancienne école centrale, et indiqua en même temps le but que poursuivait le gouvernement dans cette création : « On a tâché, dit-elle, de réunir à la sagesse des anciens collèges dans la gradation des études, l'avantage des écoles centrales dans le choix et l'enseignement des sciences ». Le 5 vendémiaire an XII (26 septembre 1803), M. Baschamps prêta serment en qualité de directeur provisoire de l'école. Il fut en même temps chanoine de la cathédrale et mourut en l'an XIII.

Le gouvernement provoquait à la fois les communes à développer l'instruction publique et à secourir les malheureux. Par arrêté du 30 ventôse an XI, le préfet avait établi un certain nombre de bureaux de bienfaisance, dont un à

Saint-Brieuc, avec mission de recueillir les aumônes pour les distribuer aux pauvres à domicile, et de créer des ateliers où l'on pût faire travailler les mendiants valides. Le conseil municipal ne trouva rien de mieux que de confier ce double soin aux sœurs de Charité, qui avaient repris leur œuvre de dévouement depuis leur sortie de prison et avaient fini, avec l'aide de la charité privée, par racheter leur ancienne maison de la rue Madeleine. L'atelier des mendiants ne répondit pas aux espérances qu'il avait fait naître et fut promptement abandonné; le bureau, au contraire, fut conservé et prospéra, grâce à l'excellente direction qu'on lui avait donnée. On en profita pour reprendre l'idée tout entière et créer vers 1804 un autre atelier, dans de meilleures conditions, pour 60 jeunes filles pauvres.

En même temps que les dépenses des communes augmentaient par suite de leurs nouvelles charges, le produit de l'octroi était frappé par le gouvernement d'une retenue de 5 °/₀ pour le pain des troupes. Il fallut par suite modifier l'économie du budget. On arrêta les dépenses fixes, telles que frais d'administration, à raison de 0,50 par habitant; les autres dépenses, dites variables, durent être contenues dans les limites des recettes. Or, en dehors de leurs ressources particulières (octrois et revenus divers), il ne fut pas permis aux communes de demander à l'impôt plus de 5 centimes par franc du principal de la contribution. Malgré ces restrictions, le budget de l'an XI ne put pas être réduit par le ministre au-dessous de 27,395 fr., et celui de l'an XIII, au-dessous de 48,498 fr. 87, dont 15,507 affectés à l'hospice et au bureau de bienfaisance et 11,308, à l'école secondaire. L'augmentation était déjà sensible.

Vers la fin du Consulat, tout dans les fêtes officielles préparait, à Saint-Brieuc, à l'établissement de l'Empire. Les discours et les adresses qui remplissent les registres municipaux témoignent de l'enthousiasme des magistrats. Quant à l'attitude des familles bourgeoises, elle était également favorable, si l'on en juge par la composition de la compagnie de la garde d'honneur, destinée à servir auprès du premier consul. Cette compagnie, qui comprenait 42

sergents, caporaux et fusiliers, avait pour lieutenant M. Morin, commandant de la garde nationale, et pour capitaine, le général Valletaux, membre du Corps législatif. Un étendard leur fut remis solennellement par la municipalité, le 1er vendémiaire an XII.

II. — ÉPOQUE DU PREMIER EMPIRE (1804-1814).

Les dix années du premier Empire ne nous ont laissé sur notre histoire locale que très peu de documents et encore sont-ils d'un intérêt secondaire. En parcourant les courtes et sèches délibérations du corps municipal, on comprend que l'activité de la nation s'exerçait peu dans les conseils et dans les assemblées. Elle était de préférence dans les armées et s'occupait de victoires et de conquêtes lointaines.

A l'intérieur, il se faisait certainement de grandes choses; mais, ici comme à la guerre, l'initiative venait surtout de l'empereur. C'est la période par excellence du commandement militaire. A ce régime, l'administration civile elle-même prit une allure autoritaire. Ainsi, à Saint-Brieuc, il ne fut plus question d'opposition à faire au préfet par le maire et les adjoints, comme au temps du Consulat. M. Boullé fut en réalité maire et préfet tout ensemble.

De 1804 à 1811, c'est-à-dire à l'apogée de l'Empire, il y eut dans toute la France de grands travaux d'utilité publique. La ville de Saint-Brieuc prit part à ce mouvement et le conseil chargea, dès le début, une commission de faire un relevé des travaux les plus urgents. Les pavés, les fontaines et les canaux eurent la priorité; mais il fallut bientôt porter ailleurs tous les fonds disponibles : un incendie venait de détruire, dans la nuit du 19 au 20 décembre 1805, une partie de l'hôtel où se trouvaient réunis, — nous l'avons déjà indiqué, — le département et la municipalité. L'installation de cet hôtel avait été encore une fois modifiée depuis l'établissement de la préfecture. L'administration municipale occupait le rez-de-chaussée, à droite;

le conseil de préfecture, à gauche; le préfet avait son logement au premier étage; les bureaux et les bâtiments de service étaient situés au fond de la cour. Le feu avait pris dans la salle du conseil de préfecture, et les réparations dont la ville fut obligée de faire les avances s'élevèrent à peu près à 17,000 francs. Le département rejeta la responsabilité de l'incendie sur la ville, propriétaire de l'immeuble. On en vint à une transaction. La ville vendit 60,000 francs au département ce qui restait de son vieil hôtel et, pour le remplacer, elle acheta, dans le lieu qu'occupe encore la mairie, la maison Montagne, ancienne demeure des Lenoir de Carlan. Le prix principal était de 40,000 francs, mais la maison Montagne avait servi d'auberge pendant la Révolution. Il fallut l'approprier à sa nouvelle destination, puis construire un bâtiment dans lequel on installa les pompes, le corps de garde et même une salle *à toute fin*, qui devint bientôt une salle de spectacle, l'ancienne chapelle du séminaire affectée à cet usage ayant été rachetée par l'évêque. Tous ces changements portèrent la dépense à environ 100,000 francs. Ils furent effectués de 1806 à 1808. A cette dernière date, la ville acquit une partie des jardins du Calvaire pour prolonger ses promenades, et M. Sébert, Louis, aîné, lui offrit gratuitement dans le voisinage un terrain, dit la Croix dés maisons de santé. Ce terrain avait appartenu autrefois à la ville et rappelait le souvenir de la peste du XVII[e] siècle. On mit ce lieu en communication avec les promenades, auxquelles il ajouta le charme d'un site délicieux.

M. Thierry qui avait présidé à la réorganisation municipale depuis 1801, quitta la mairie en 1808. Il fut remplacé par M. Leuduger-Fortmorel.

Depuis longtemps, la ville trouvait un sérieux inconvénient à loger des soldats chez les habitants et demandait à l'Etat de prendre des mesures à cet effet. Un décret du 23 avril 1810 lui accorda en toute propriété les bâtiments des Ursulines, de l'ancien hospice, de Saint-Guillaume et une partie du Calvaire, à la charge d'y établir le casernement et de l'entretenir. Un autre décret du 9 juillet

promit en retour une garnison de 1,000 hommes, dont deux escadrons de cavalerie.

L'installation de l'Hôtel de Ville et des casernes ne fit pas oublier le progrès intellectuel et moral. L'école secondaire, que nous avons vu fonder, en 1803, dans le couvent des Cordeliers également concédé à la ville, était en voie de prospérité. Elle comptait, en 1811, 260 élèves. Ce développement inspira la pensée d'avoir un lycée. Le conseil en fit la demande, avec plan à l'appui, et offrit d'emprunter dans ce but 60,000 francs à la caisse d'amortissement, « ce qui, ajoutait-il, n'est pas au-dessus des facultés de la ville». Malgré cette bonne volonté, la création du lycée n'eut lieu qu'en 1848. Le conseil réussit mieux à faire autoriser l'ouverture d'une maison d'instruction et d'un refuge par les dames de Montbareil de Guingamp, qui venaient d'arrenter l'ancien local des sœurs de la Croix.

Les dépenses que nous avons énumérées au compte de la ville eurent pour résultat de modifier sensiblement le total du budget. Il était, en 1805, de 48,000 francs environ ; il s'éleva, en 1810, à 60,000 ; en 1811, à 73,000 francs ; en 1814, à 58,474 fr. 28 cent. Cependant, sauf la recette extraordinaire provenant de la vente de l'Hôtel de Ville, il n'était alimenté que par le produit de l'octroi. Ce produit avait donc augmenté d'une manière considérable. Le gouvernement, ayant à faire les frais de guerres continuelles, profita de la prospérité des communes pour frapper, en dehors des impôts ordinaires, de fortes retenues sur les octrois. Dès 1804, il avait prélevé 1/20e pour les compagnies de réserve ; en 1806, il doubla la retenue pour le pain des troupes, qui fut ainsi portée à 1/10e ; en 1811, il réclama 1/100e sur les revenus municipaux pour l'hôtel des Invalides. On sait d'autre part que les communes suppléaient à l'insuffisance des ressources des hospices et des fabriques, et qu'elles devaient couvrir les dépenses de l'instruction publique et du casernement. Il leur fallait aussi trouver quelques fonds pour célébrer les anniversaires du 15 août et du couronnement de l'empereur. Cette dernière fête amenait un autre couronnement qui a cessé avec

l'époque impériale, celui d'une Rosière. La cérémonie se terminait par le mariage de la rosière avec un ancien militaire. La ville donnait à la jeune fille une dot de 600 francs, et le poète en vogue chantait au banquet des couplets en l'honneur de la rosière et de Napoléon. En 1811, à l'occasion de la naissance du roi de Rome, on dansa sur la promenade, et « les fonctionnaires publics se livrèrent à l'attrait du plaisir, en formant les premières contredanses ».

A côté des fêtes politiques, chaque année ramenait, depuis 1807, une fête locale qui plaisait fort à la population, celle des courses de chevaux. Autorisées par décret du 31 août 1805, les premières courses eurent lieu près de la tour de Cesson, sur une vaste grève, le 14 et le 15 juin 1807, dans des conditions très modestes. Le nombre des chevaux engagés ne fut que de neuf, tous de race bretonne, un seul excepté. Le grand prix fut gagné par un cheval de Trédarzec, *Canaris*, qui fut, ainsi que son propriétaire, un objet de vive curiosité. Comme complément de cette institution, on établit, le 22 juin 1810, une foire dite des courses, dans laquelle on distribua un assez grand nombre de primes. Néanmoins la période de fondation fut très difficile à traverser et les courses furent quelque temps compromises.

La véritable cause de cet insuccès se trouvait dans le malheur des temps. L'année 1812 en effet, c'est la désastreuse campagne de Russie, l'hiver rigoureux et la disette. Dès le mois de mai, le pain de seconde qualité coûtait 5 sous et celui de première, 6 sous 1/2 la livre Il est vrai que ces prix élevés ne se soutinrent pas, grâce aux efforts de la charité, mais il fallut un dévouement admirable pour répondre à toutes les misères. Quand on fit le recensement des malheureux ayant besoin de secours, le nombre en dépassa 3,000. C'était, suivant l'expression de M. Habasque racontant ce fait, « la moitié de la population qui tendait la main à l'autre ». Après une vérification rigoureuse, la liste de ceux dont les besoins étaient tout à fait impérieux ne put être réduite par le comité d'enquête au-dessous de

1,700 personnes. Les secours distribués furent abondants, car, sans parler des dons individuels, le bureau de bienfaisance dépensa en pain et en travail 16,104 fr. 79 cent.

Malgré la gêne que dut apporter cette disette dans les finances municipales, le conseil offrit à l'empereur, en 1813, deux cavaliers équipés et montés. Cette même année, les habitants payèrent la contribution personnelle et mobilière au double, et 30 centimes additionnels aux trois autres contributions directes.

On comprend que, sous le poids des désastres, toutes les ressources aient été employées à la défense du pays et qu'il n'ait plus été question de travaux publics ni de revendication des libertés municipales. Du moins l'empereur n'aurait-il pas dû diminuer ces libertés. C'est cependant un décret du 8 février 1812 qui confia les octrois municipaux à l'administration des contributions indirectes. Cette mesure, avantageuse peut-être au point de vue de la bonne tenue des comptes, portait cependant atteinte à l'indépendance des communes. En 1813, la loi de finances dépouilla, dans le même but, les communes de celles de leurs propriétés qui ne servaient pas à une jouissance en commun ou à un service public, et les remit à la caisse d'amortissement, qui dut servir en échange une rente proportionnelle au revenu net. En présence de pareils faits, n'est-il pas juste de dire que, si la centralisation a mis de l'ordre et de l'unité dans l'administration, de 1800 à 1815, elle a imité, dans sa marche autoritaire, le gouvernement de Louis XIV et dépassé certainement, à l'égard des communes, les limites d'une tutelle ?

Le mode de recrutement des conseils municipaux avait en effet varié quelque peu dans ses détails, mais non dans son principe, de 1800 à 1814. Dans les communes dont la population était inférieure à 5,000 habitants, les préfets nommaient et suspendaient provisoirement les conseillers municipaux, les maires et les adjoints. Quand la population atteignait ou dépassait le chiffre de 5,000, chaque assemblée de canton présentait à l'Empereur, pour toute place vacante de conseiller, deux candidats inscrits sur la

liste des plus imposés. Les maires et les adjoints étaient choisis par l'Empereur parmi les conseillers et nommés pour cinq ans. Les conseils municipaux se renouvelaient par moitié, tous les dix ans ; les conseils de département et d'arrondissement par tiers, tous les cinq ans, sur la présentation des colléges électoraux. Ces colléges participaient aussi aux élections législatives : ceux d'arrondissement, en présentant des candidats pour le corps législatif ; celui de département, pour le corps législatif et le Sénat. En vertu des dispositions de la constitution du 17 thermidor an x (4 août 1802), la députation des Côtes-du-Nord fut complétée par la nomination de MM. Beslay et Valletaux, en l'an x ; de MM. Couppé et Brelivet, en l'an xii. Elle fut renouvelée, à son terme légal, en 1809, et comprit MM. Beslay, Couppé, Vistorte et Gourlay, Joseph-Marie. Bien que les pouvoirs des députés de cette série expirassent le 31 décembre 1813, ils furent continués à diverses reprises jusqu'aux élections de 1815.

M[gr] Caffarelli fut le seul évêque de Saint-Brieuc sous le Consulat et l'Empire. Il se fit aimer de son clergé dans des moments bien difficiles et sut en choisir les membres les plus distingués comme vicaires-généraux : M. Manoir, qui prépara si bien le retour des prêtres schismatiques ; M. J.-M. de La Mennais, qui, quoique jeune, révélait déjà de grandes qualités ; M. Courcoux, l'ancien principal du collége, l'orateur distingué, qui fut nommé curé de la cathédrale à son retour de l'émigration et accompagna son évêque à Paris, au concile de 1811. C'est dans ce voyage que M[gr] Caffarelli osa résister aux desseins de Napoléon contre le Souverain-Pontife. Il resta dès lors dans une demi-disgrâce, pour avoir gardé en même temps sa dignité et sa fidélité à l'empereur, et mourut sous la première Restauration, le 11 janvier 1815. On lui rendit publiquement hommage pour tout le bien qu'il avait fait.

III. — ÉPOQUE DE LA PREMIÈRE RESTAURATION ET DES CENT-JOURS (1814-1815).

La première Restauration eut lieu sans secousses à Saint-Brieuc. On disait publiquement que ce n'était pas une révolution, mais un changement de dynastie, « amené par la force des événements ». A Paris, les Chambres continuèrent de siéger ; à Saint-Brieuc, l'administration municipale exerça ses fonctions, comme par le passé, et les conserva même jusqu'à la seconde Restauration.

Le 15 avril 1814, le conseil municipal s'empressa d'adhérer aux actes émanés du sénat et du gouvernement provisoire, « comme annonçant l'aurore d'un beau jour, qui promet à la France le bonheur et son ancienne gloire, sous le règne d'un descendant de Henri IV ». Il envoya une députation porter au roi Louis XVIII le témoignage de ses sentiments. L'administration départementale fit aussi reconnaître le nouveau gouvernement et s'entendit à cet effet avec le comte de Ferrières, commissaire extraordinaire dans la 13e division militaire. Quelques maires furent remplacés, mais il n'y eut de changement dans le haut personnel que le 21 juin. Ce jour là, le préfet Boullé fit ses adieux aux maires. Trois jours après, à 5 heures du soir, le duc d'Angoulême était reçu à Saint-Brieuc et harangué par les autorités, au milieu des transports de joie. Le reste du jour, la ville fut en fête. A 9 heures, le prince alluma de sa fenêtre un feu d'artifice sur la place. Ce fut le signal d'une illumination générale et des danses, auxquelles se livrèrent, toute la nuit, les paysans du voisinage, autour des feux de joie.

Le rétablissement de la monarchie, accompagné de promesses libérales, semblait à un grand nombre annoncer le calme après la tempête.

Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe dut frapper comme un coup de foudre au milieu de cette évolution. Il s'ensuivit un tel bouleversement dans l'administration qu'il serait inutile de demander au registre municipal l'histoire des Cent-Jours à Saint-Brieuc (20 mars au 22 juin 1815).

On la trouve un peu dans le *Moniteur* et beaucoup plus dans le journal *Les Côtes-du-Nord*.

Le *Moniteur* nous apprend que, le 24 mars, le préfet, M. de Goyon, crut devoir remettre l'administration à l'ancien préfet de l'empire, M. Boullé. Celui-ci ayant été envoyé par l'empereur dans le département de la Vendée, la municipalité, toujours en fonctions, se chargea du maintien de l'ordre et, de concert avec la garde nationale, réprima quelques manifestations dirigées par des jeunes gens contre des fonctionnaires royalistes.

Napoléon était rentré à Paris le 20 mars, et ce ne fut que le 14 avril que l'arrivée du nouveau préfet, M. Devismes, donna l'impulsion qu'on attendait. Il se mit à l'œuvre, sous la direction de Carnot, ministre de l'intérieur, et du conseiller d'état Caffarelli, commissaire extraordinaire dans la 13e division militaire, et avec le concours du général Fabre, commandant le département. L'assassinat du maire de Pommerit-Jaudy par quelques anciens chouans faisait craindre que la guerre civile ne vînt se joindre à la guerre étrangère. Pour suppléer à l'insuffisance des troupes de ligne, l'administration organisa la garde nationale, conformément à un décret du 10 avril, et favorisa la fédération qui avait pris naissance à Rennes et cherchait à s'étendre en Bretagne. Le 27 avril, des députés de la fédération bretonne arrivèrent à Saint-Brieuc. La garde nationale, commandée par M. Aubrée, et la population allèrent au-devant d'eux à une lieue de la ville. Le lendemain, dans une salle de l'ancien hospice, les députés exposèrent leur mission et leur but. Les fédérés se proposaient de propager les principes libéraux, de maintenir la sécurité et, de concert avec l'autorité publique, de soutenir l'empire et la constitution. Les assistants adhérèrent à ce programme et, le 1er mai, un banquet de 300 couverts réunit les fédérés dans la salle de spectacle. Des dames introduites à la fin du repas furent reçues au milieu des acclamations et la fête se termina par un bal. Pour répondre à la pensée des fédérés, une colonne mobile fut organisée dans chaque arrondissement.

De son côté, l'empereur, comprenant le tort que lui avait fait sa politique absolutiste et la nécessité de se concilier les libéraux, avait publié, le 22 avril, l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, en le soumettant à la ratification du peuple. Cet acte était évidemment un progrès, mais la manière dont il avait été préparé en dehors des représentants de la nation, déplut à un certain nombre de citoyens de Saint-Brieuc. Ils firent paraître, le 29 avril, un mémoire imprimé dans lequel ils se présentaient comme amis de l'Empire et demandaient qu'on fît nommer des députés pour travailler spécialement, avec des commissaires de l'empereur, à une constitution. Il n'en fut rien. Le collége électoral du département, convoqué le 13 mai à Saint-Brieuc, nomma des députés qui ne furent pas constituants. C'étaient MM. Claude Le Gorrec, l'un des signataires de la protestation, Ch. Beslay, Ol. Rupérou et Nic. Armez. Le député du collége de l'arrondissement de Saint-Brieuc était M. Bienvenüe, vice-président du tribunal; MM. Faisant, Hello, Tassel et Carré représentaient les quatre autres colléges d'arrondissement. La seule concession que fit l'empereur aux partisans des libertés municipales, ce fut d'accorder aux assemblées communales la nomination des maires et des adjoints dans les communes ayant moins de 5,000 âmes.

Cependant, après le premier moment de stupeur, les royalistes avaient pris les armes en Vendée et en Bretagne. M. Courson de La Villevalio, nommé le 28 avril commandant du département des Côtes-du-Nord par M. Sol de Grissole, général en chef de l'armée royale de Bretagne, eut bientôt sous ses ordres une division de volontaires, qui parcourut les campagnes et trouva quelques points d'appui, mais non plus avec le même élan, ni la même vigueur que sous le Directoire. Aussi, pendant que le général Bigarré portait toutes ses forces de Rennes sur le Morbihan et que le général Lamarque, avec 25,000 hommes, écrasait la Vendée, l'administration des Côtes-du-Nord put-elle envoyer à Brest et à Saint-Malo deux bataillons de mobilisés et se suffire avec quelques colonnes mobiles.

Le seul épisode de cette guerre malheureuse qui concerne l'histoire de Saint-Brieuc, est le combat de Saint-Gilles. Une colonne, composée de volontaires, et principalement de douaniers, de vétérans et de gendarmes, après avoir fait quelques sorties autour de Saint-Brieuc, avait occupé, le 18 juin, le bourg de Plaintel, dont les habitants tenaient pour les royalistes. Ceux-ci se trouvaient à Saint-Quihouet, à peu de distance de Plaintel. Ils vinrent s'embusquer sur le chemin de Saint-Brieuc à Quintin, que devait suivre à son retour la colonne mobile. L'avant-garde de la colonne ayant découvert l'embuscade, le corps principal se massa dans le village de Saint-Gilles, près de la chapelle. Les royalistes au contraire, dispersés derrière les haies, tiraient sans danger. La colonne mobile se replia vers Saint-Brieuc, sous la protection des douaniers et des vétérans, qui gardèrent leurs rangs avec beaucoup de sang-froid. Elle perdit, dit-on, une quinzaine d'hommes. Les royalistes eurent un homme tué et un grand nombre de blessés. Le même jour, avait lieu la grande bataille de Waterloo, qui décida du sort de l'Empire.

Quand on connut l'abdication de l'empereur, le préfet Devismes annonça, suivant les instructions de Carnot, la proclamation de Napoléon II par les Chambres et, quand cette dernière tentative eut échoué, il se retira, le 15 juillet On rendit plus tard hommage à sa modération.

IV. — INSTITUTIONS DIVERSES.

En exposant, dans les paragraphes précédents, les faits généraux de l'histoire de Saint-Brieuc de 1800 à 1815, nous avons constaté que le gouvernement de Napoléon avait réorganisé l'administration municipale sans trop se préoccuper des anciennes libertés, puisque le maire et les conseillers ne furent plus que les délégués du pouvoir central. Si les administrateurs nommés dans de pareilles conditions n'avaient qu'une influence limitée, ils étaient encore plus à même que des étrangers d'apprécier et de

défendre les intérêts de la ville. Les noms suivants ne réveillent en effet que d'honorables souvenirs :

Présidents.	Maires.
1800. LE MINIHY, DAMAR, BOUREL-VILLAUDORÉ.	1801. THIERRY. 1808. LEUDUGER-FORTMOREL.

A côté d'eux, figurent parmi les conseillers et les notables : MM. Du Bois du Rivage, Lymon-Belleissue, Louis Sébert, Le Roux, Dermitte, Le Boyer, Le Gal La Salle, Le Meur, Chauvin, Gélineau, Jouannin, Ferrary, O. Morin, Odio-Baschamps, Bourel-Roncière, Denoual, Damar, Dubois Saint-Sévrin, Besson, Le Mée, Le Cardinal, Latimier-Duclésieux, Cartel, tous connus pour avoir pris depuis longtemps une part active aux affaires municipales.

M. Le Mée, cité plus haut, fut désigné par le Sénat pour faire partie du Corps législatif, dès la réorganisation de l'an VIII. Le général Valletaux y fut appelé en l'an X. M. Bienvenüe, élu pendant les Cent-Jours, ne fit qu'une courte apparition à la chambre des représentants. Le système électif ne fut donc que l'exception sous l'Empire.

Non content de choisir les administrateurs à tous les degrés, le gouvernement s'était réservé l'initiative de toutes les créations utiles, et, comme ces mesures étaient générales et obligatoires, elles se traduisaient naturellement par une augmentation sensible du budget municipal. Cette augmentation fut pour Saint-Brieuc de 30,000 francs au bout de quinze ans. Il est juste de répéter qu'en 1800, la ville était dans une situation inacceptable, puisqu'elle ne faisait plus face à ses engagements, tandis qu'en 1815, elle secourait l'hôpital, le bureau de bienfaisance et entretenait le casernement, les écoles primaires et l'école secondaire.

L'école secondaire éveilla surtout la sollicitude de la municipalité. Ouverte à la fin de l'année 1803, pour remplacer l'école centrale, elle fut d'abord dirigée par M. Odio-Baschamps, à qui succéda M. Jégou, de 1804 à 1808. C'est sous l'intelligente direction de M. Jégou, habilement secondé par M. Le Boyer, qu'on établit un pensionnat et qu'on fit un règlement d'après lequel l'étude du grec

commença en troisième, et celle des mathématiques, en quatrième. La situation de l'école fut un moment compromise quand MM. Jégou et Le Boyer furent tous deux nommés professeurs au lycée de Nantes. Pendant l'administration de M. Grovalet (1808-1815), l'école secondaire subit encore une transformation et devint le collége communal. Sous ce titre, il fit partie de l'Université, tout en restant à la charge de la ville. Chaque élève payait à l'Université 15 francs de rétribution, et 36 francs à la ville, ce qui n'empêchait pas celle-ci de supporter, chaque année, un déficit d'environ 8,000 francs. Malgré ces embarras financiers, on augmenta le nombre des régents et on perfectionna l'enseignement. Les résultats obtenus furent très satisfaisants : tous les ans, le collége fournit quelques sujets à l'école polytechnique, à la marine et à l'école militaire.

Si l'Etat imposait des sacrifices à la ville, il lui abandonnait en retour plusieurs édifices et prenait même à son compte des services importants. De ce nombre était le port du Légué. (1). Cette charge ne fut pas bien lourde, de 1804 à 1814, car on prolongea seulement le quai de la rive droite d'une centaine de mètres et le chemin de halage de la rive gauche, sur une très petite étendue. L'accès du port, du côté de la ville, devint plus facile, après la reconstruction du pont de Gouët, en 1806.

On faisait, à cette époque, sur divers points de la France, des essais de triangulation pour servir à l'établissement du cadastre. La trace de ces opérations se voit encore, dans notre commune, sur une hauteur voisine de la gare. C'est une borne portant sur trois de ses faces les inscriptions suivantes : S^T^ BRIEUC. B^RE^. AN 14. 1805. — VIENNA CAPTA. — BASE DE 1715. On associait ainsi l'entreprise du mois de brumaire de l'an XIV à celle de 1715 et à l'un des grands événements de l'année 1805 : la prise de Vienne.

(1) Tous les renseignements concernant les travaux exécutés au Légué depuis la Révolution, ont été vérifiés et complétés d'après l'ouvrage le plus compétent en cette matière : *Notices sur les ports des baies de Saint-Brieuc et du Guildo*, par M. Pelaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Dans l'intérieur de la ville, il y eut beaucoup à faire pour réparer les ruines accumulées par la Révolution. Les églises et les chapelles étaient dans un état déplorable. On fut sur le point d'abandonner la cathédrale plutôt que de la restaurer à grands frais ; quand l'église Saint-Michel fut rendue au culte par arrêté du 12 floréal an VIII, le préfet recommanda de prendre des précautions, vu le délabrement de l'édifice.

Heureusement, tout le monde voulut contribuer au rétablissement du culte, les fidèles comme le clergé. L'évêque, de son côté, était préoccupé de l'idée de rouvrir le grand séminaire. Le 9 janvier 1810, il en racheta les bâtiments pour la somme de 15,000 fr., et confia la direction de cet établissement à l'abbé Chantrel, qui en fut le restaurateur.

Nous avons mentionné dans un autre paragraphe l'acquisition d'un hôtel de ville et la construction, dans les dépendances de l'hôtel, d'une salle de spectacle. Cette salle quoique modeste, coûta 40,000 francs. Elle fut inaugurée en 1811, et l'on admira fort dans le temps les décorations, habilement exécutées par un peintre du pays, M. Nether. Malgré tous les charmes déployés pour attirer le public, la première troupe qui desservit le théâtre n'y fit pas de brillantes affaires, puisque le directeur, dans son compte de 1814, accusait un déficit d'un millier de francs.

Cette même année 1811 vit encore quelques essais destinés à favoriser les rapports sociaux : une société philharmonique donna quelques concerts, et un cercle d'hommes se forma sous le nom de société du *Jeu de boule*. Ce cercle fut approuvé par décision du ministre de l'intérieur du 15 novembre 1811, et s'établit dans une partie du jardin de l'ancien couvent du Calvaire.

La ville de Saint-Brieuc ne s'est pas étendue, de 1800 à 1815, en dehors des limites qu'elle avait avant la Révolution. Le chiffre de sa population n'a pas non plus varié et a peut-être même un peu diminué. La statistique officielle donne, il est vrai, à Saint-Brieuc, en 1801, 8,090 habitants et 9,000, en 1811 ; mais la diminution résulte du relevé suivant :

Relevé de l'état civil.

An VIII Nais. 339.	Mar. 78.	Décès, 288.		1810. Nais. 300.	Mar. 48.	Décès, 271.	
IX. 339.	43.	473.		1811. 304.	67.	281.	
X... 341.	62.	320.		1812. 288.	51	366.	
XI.. 341.	81.	369.		1813. 291.	147.	328.	
XII.. 312.	52.	504.		1814. 356.	45.	335.	
XIII. 290.	67.	297.		1815. 333.	55.	326.	
1806. 372.	83.	378.					
1807. 280.	63.	282.		Totaux. 5.088.	1.094.	5.312.	
1808. 302.	64.	249.		Moyenne. 318.	68.	332.	
1809. 300.	88	245.					

Les décès l'ont donc emporté de 224 sur les naissances et c'est dans l'an IX, l'an XI, l'an XII et les années 1806 et 1812 à 1815 que la mortalité a été la plus forte. Il semble qu'on doive l'attribuer à la guerre et à la misère plutôt qu'à une épidémie. Dans cette période, le prix des grains a été souvent très élevé.

Années.	Froment l'hect.	Seigle l'hect.	Avoine l'hect.	Beurre le kil.	Viande le kil.	Bois le stère.
An IX.	12.30 à 26.30	8 » à 24.90	6.90 à 19.70	1 »	0.60 à 0.70	7 à 10
An XI.	14.05 16.80	9.15 13.35	6 50 14.50	» »	»	»
1807	10.12 15.66	5.25 9.33	3.22 6.85	» »	»	»
1810	16.05 22.08	10.19 15.26	4.65 6.23	» »	»	»
1812	24.11 53.41	16.79 41.22	6.07 18.58	» »	»	»
1813	12.17 24.88	7.12 19 08	4.13 6.69	» »	»	»
1814	12.16 15.38	6.68 7.90	4.13 4.17	» »	»	»

En présentant dans le tableau ci-dessus le minimum et le maximum des cotes, d'après les mercuriales de la ville de Saint-Brieuc, nous avons voulu montrer à quelles fluctuations notre marché était alors soumis. Par ailleurs, la statistique n'a rien à récolter dans les documents de cette époque.

La presse locale fut représentée, pour la première fois, par un modeste journal, publié sous l'autorité du préfet. Imprimé chez Beauchemin, rédigé par M. Chevalier, le *Journal des Côtes-du-Nord* parut le 19 mars 1811 et reçut les instructions du directeur-général de l'imprimerie et de la librairie. Il fut décidé que le journal

serait spécialement consacré à l'insertion des matières politiques et littéraires, et qu'il y aurait une feuille annexe pour les annonces, les affiches et les avis divers. Cette division, qui semblait annoncer une publication importante, fit ressortir davantage la pauvreté du fond. Nous n'y avons, en effet, trouvé à glaner que quelques détails sur les Cent-Jours.

Les essais dans lesquels se manifesta, sous l'Empire, l'activité des bourgeois de Saint-Brieuc, semblent bien modestes, venant surtout d'hommes qui avaient pris part aux luttes politiques de la première Révolution : c'était peut-être le souvenir de ces luttes sanglantes qui les avait empêchés de tenter de nouveaux efforts, et les avait amenés à se contenter d'une large égalité et d'une liberté restreinte sous un gouvernement fort et glorieux. Lorsque la force et le prestige guerrier de Napoléon eurent disparu, ils acceptèrent sans beaucoup de difficultés la monarchie, qui leur offrait de reconnaître les droits dont ils avaient joui sous l'Empire. Napoléon, à son retour, fut bien obligé de s'appuyer sur les mêmes hommes. Il en résulta que, sous les deux régimes qui se succédèrent d'une façon si rapide dans l'intervalle d'une année, la bourgeoisie ne perdit pas, à Saint-Brieuc, les positions qu'elle avait acquises depuis la Révolution, et qu'elle s'employa, de concert avec l'administration, à y maintenir la tranquillité. Ce fut là son dernier acte, et l'on peut dire que les Cent-Jours virent se terminer la vie politique de la génération qui avait fait la Révolution, mais qui n'avait pas pu la diriger.

Avant de quitter la période impériale, il est juste de rappeler encore une fois les noms de deux hommes qui, sans être originaires de Saint-Brieuc, ont rendu, pendant plusieurs années, des services à notre ville et y ont acquis droit de cité : le général Valletaux et le préfet Boullé.

Né dans la Charente, le jeune Valletaux entra dans la garde constitutionnelle de Louis XVI et s'efforça de protéger le roi et la famille royale, au 20 juin et au 10 août. C'est à son courage qu'il dut tous ses grades jusqu'à celui

de général de brigade. Appelé, en 1795, au commandement des Côtes-du-Nord, il vint camper au Tertre-Buette pour couvrir Saint-Brieuc et préserva cette ville des chouans et des Anglais. Il s'y établit après avoir été mis en disponibilité, de 1796 à 1800. Il fut appelé à représenter le département au Corps législatif en l'an x, et servit avec distinction en Allemagne et surtout en Espagne. En 1811, il livra un combat aux Espagnols sur la route de Miranda et les défit complètement ; il mit aussi en déroute un corps de 7,000 hommes à Pirelo, et mourut devant Astorga.

Boullé, Jean-Pierre, né à Auray en 1753, fut, avant la Révolution, avocat estimé et membre du corps municipal à Pontivy. Elu par ses concitoyens député à la Constituante, maire de Pontivy et administrateur du département, il fut emprisonné quelque temps avant le 9 thermidor. Après la chute de Robespierre, il fut nommé procureur-général syndic du Morbihan et, sous le Directoire, député aux Cinq-Cents. Préfet des Côtes-du-Nord, de 1800 à 1814, il eut à surmonter de nombreuses difficultés pour organiser l'administration et s'occupa sérieusement des affaires. Envoyé dans la Vendée pendant les Cent-Jours, il ne fit qu'y passer et revint s'établir au Vaumeno, en Saint-Brieuc. Sa carrière politique a donc fini avec l'Empire, bien qu'il ne soit mort que le 13 juin 1816.

En dehors des hommes appelés aux affaires administratives, il en est peu qui aient brillé, pendant cette période, dans les lettres, les sciences ou les arts. Nous ne devons pas oublier cependant l'horticulteur Catros et le graveur Julien Jouannin, morts vers la fin de l'Empire.

Catros Toussaint, naquit à Saint-Brieuc, le 20 mai 1757, d'une famille de laboureurs et de jardiniers. Après avoir été employé à Paris aux pépinières royales, il fut nommé directeur de la pépinière de Bordeaux. Dépouillé de cet emploi par la Révolution, il fonda près de Bordeaux un vaste établissement d'horticulture et se fit connaître avantageusement, en 1810, par son *Traité raisonné* des arbres fruitiers. On ne connaît pas exactement la date de sa mort.

Jouannin, Julien-Marie, naquit à Saint-Brieuc, le 15 avril 1780. Il travailla quelque temps, à Saint-Brieuc, avec M. Chauvin et fut, à Paris, l'un des élèves de Chaudet. Au concours ouvert par l'Institut en 1809, il remporta le second grand prix de gravure en médaille. Dans sa trop courte carrière, il n'eut le temps d'exécuter que quelques médailles, entre autres une *tête de Napoléon*, le *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise*, la *Naissance du roi de Rome, Fabius Cunctator*, l'*Egypte conquise*. Les coins de ces médailles et un album de dessins ont été déposés par la famille de M. Jouannin au musée de Saint-Brieuc. Ce jeune artiste est mort, le 30 juin 1813, dans sa ville natale, en laissant les matériaux d'un ouvrage consacré à la gravure et la sculpture, et en regrettant de ne pouvoir appliquer ses idées sur le progrès de ces deux arts. (1).

Quelques autres savants, nés à Saint-Brieuc avant la Révolution, se sont fait connaître par leurs talents, sous l'Empire ; mais, comme ils se sont encore distingués plus tard, nous nous bornerons pour le moment à les mentionner. Ce sont l'agronome Allaire, les publicistes Catineau Etienne et Catineau Laroche, son frère ; les naturalistes Le Maout et Ferrary ; Jean-Baptiste Jouannin, l'architecte, et Jean-Marie Jouannin, l'orientaliste.

En résumé, après avoir rendu hommage à l'œuvre de restauration sociale accomplie par le Consulat, nous avons constaté l'intérêt secondaire que présente notre histoire locale sous l'Empire. Il nous semble donc permis de dire, au point de vue qui nous occupe, que le pouvoir central a sù, dans les premières années de cette période, *réorganiser l'administration municipale*, mais qu'il ne lui a communiqué ensuite ni le mouvement ni la vie.

(1) Les *Notions historiques* de M. Habasque nous ont fourni d'utiles renseignements sur M. Jouannin et quelques-uns de ses contemporains. Nous y avons eu recours également, en traitant des établissements et des travaux publics, depuis les dernières années de l'Empire jusqu'à 1834, époque de la publication des *Notions historiques*.

CHAPITRE IX.

DE 1815 A 1830.

I. Epoque de la seconde Restauration. — Etat des esprits et manifestations publiques. — Lois d'intérêt communal. — Travaux à Saint-Brieuc, de 1818 à 1820. — Influence des événements de 1820 sur la vie municipale. — Retour des fêtes en 1823. — Discussions au sujet de l'octroi (1826-30).— II. Institutions diverses : L'hôpital et le bureau de bienfaisance. — Statistique. — M. de La Mennais et l'instruction populaire.— Société d'agriculture. — Courses.— Le Légué.— Presse locale. — Personnes notables. — Résumé.

I. — EPOQUE DE LA SECONDE RESTAURATION.

Le drapeau blanc et la cocarde blanche ne furent arborés que le 17 juillet 1815 à Saint-Brieuc, et encore y eut-il pendant quelque temps de l'indécision dans les esprits. Un témoin bien placé pour voir et pour juger, M. Jean-Marie de La Mennais, écrivait en effet à l'un de ses amis (1) que toutes les autorités civiles n'avaient point assisté au *Te Deum*, célébré le 23 juillet en l'honneur du roi, qu'on avait défendu d'illuminer et qu'on avait encore joué la *Marseillaise*. Le *Journal des Côtes-du-Nord*, en constatant, au contraire, que le *Te Deum* avait été célébré au milieu de l'allégresse, ne pouvait s'empêcher d'ajouter que ce n'était ni l'élan, ni l'enthousiasme de l'année précédente, et que la diversité des opinions allait perpétuer les dissensions.

On vit bientôt ces opinions se traduire, de la manière la

(1) *Lettres inédites* de MM. Jean-Marie et Félix de La Mennais à M. l'abbé Bruté.

plus opposée, dans le conseil municipal et dans les élections au Corps législatif. Le conseil municipal, renouvelé en partie par le gouvernement et placé sous la direction d'un nouveau maire, M. Guynot-Boismenu, fut installé le 8 août 1815. Il exprima en termes chaleureux, dans une adresse au roi, ses regrets au sujet des Cent-Jours et son plus entier dévouement. En même temps, la bourgeoisie s'occupait des élections législatives. « Les Jacobins ne s'abandonnent pas, écrit l'auteur déjà cité ; on les attaque trop faiblement pour les inquiéter ». Et ailleurs il ajoute, en annonçant le résultat des élections : « On est très fier d'avoir exclu Le Gorrec. Nous envoyons au roi cinq des députés que nous avions envoyés à Bonaparte. Ce sont des hommes comme il n'y en avait point autrefois... » Les électeurs, en nommant MM. Rupérou, Carré Pierre, Ch. Beslay, Cl. Rouxel, Gourlay (de Nantes), Ch. Néel et Gouyon Thaumatz, semblaient, en majorité, favorables aux idées de 1789 et opposés au mouvement réactionnaire que dirigea bientôt contre ces idées la Chambre *introuvable*. La réaction fut tellement vive qu'elle dépassa le but et que le roi fut obligé de dissoudre la Chambre, le 5 septembre 1816. La nouvelle loi électorale ayant réduit à quatre le nombre des députés des Côtes-du-Nord, MM. Ruperou, Carré, Beslay et Néel furent élus de nouveau. Le département, ou plutôt la bourgeoisie qui dirigeait les élections, appartenait donc à l'opposition, au début de la Restauration.

Cet état de choses fut sensiblement modifié, de 1816 à 1820. Pendant cette seconde période, il se fit, dans les institutions municipales, un mouvement un peu lent, mais sérieux cependant, dans le sens de la liberté. Le gouvernement de la Restauration avait gardé, comme celui de l'Empire, la nomination des conseillers municipaux. A Saint-Brieuc, le nombre en fut d'abord insuffisant pour délibérer. Ce n'est qu'après l'ordonnance du 18 janvier 1816 que le conseil « fut recréé en quelque sorte, » suivant ses propres expressions. Les travaux ne furent pas considérables au début. De 1816 à 1818, pendant l'administration de

M. Prud'homme, on ne s'occupa guère que du pavage et de l'élargissement des rues, d'une meilleure installation des marchés et de la fondation d'un atelier de 60 garçons au bureau de bienfaisance. En apparence, il n'y avait donc pas de progrès ; mais, dans une sphère plus élevée, ces années furent fécondes par les mesures que prit le gouvernement dans l'intérêt des villes. La loi du 20 mars 1813 sur l'abandon des biens des communes à la caisse d'amortissement fut rapportée ; le 10e du produit des octrois fut conservé à l'Etat, mais les villes restèrent libres de reprendre la gestion de leurs octrois, ou de traiter à cet effet avec les contributions indirectes, et aussi de payer un abonnement à cette administration pour les droits de détail et de circulation. Afin d'augmenter les ressources des communes, le gouvernement leur permit d'excéder, avec l'autorisation de la Chambre, leurs cinq centimes ordinaires, et au besoin d'y ajouter des centimes extraordinaires. C'était donner aux communes une plus grande liberté, sous le contrôle nécessaire des pouvoirs publics. En même temps, le gouvernement passait aux mains des modérés et la paix favorisait le retour de la prospérité publique.

Profitant de ces bonnes conditions, le nouveau maire, M. Haouisée de La Ville au Comte, et le conseil municipal préparèrent, en 1818, un ensemble de travaux, dont les terrains du collége, c'est-à-dire de l'ancien couvent des Cordeliers, devaient faire tous les frais. Cet enclos avait été abandonné par l'Etat à la ville, avec ses 43,608 mètres 75 centimètres de superficie. Tout en réservant au collége des dépendances convenables, on se promettait d'y établir un champ de foire, une halle aux toiles, une école mutuelle pour les garçons, un lavoir, un abreuvoir, de percer une rue vis-à-vis le Champ-de-Mars et de vendre avantageusement 17 lots pour maisons et jardins, le long de cette rue. Sur ces entrefaites, le gouvernement réclama, suivant d'anciennes conventions, une caserne plus vaste pour une garnison plus nombreuse. La nécessité de couvrir cette dépense fit modifier le programme précédent. On n'en retint que l'établissement de l'école mutuelle,

celui du champ de foire, autorisé par l'Etat dans le champ de manœuvres (ancien jardin des Ursulines), et une vente de 16,000 mètres environ de terrain dans l'enclos des Cordeliers, au prix de 10,400 francs !

Le vote relatif à l'école mutuelle des garçons mérite d'être remarqué en raison des circonstances. Les frères des écoles chrétiennes avaient été rappelés, en 1817, sur la demande de la commission administrative des écoles primaires, mais la majorité du conseil voulait que les pères de famille fussent libres de choisir les instituteurs de leurs enfants. On voulait aussi appliquer le système encore nouveau de l'enseignement mutuel. C'est ainsi que l'école laïque des garçons fut bâtie, dans l'emplacement qu'elle occupe, d'après un devis d'environ 16,000 francs.

Tout cela se faisait au commencement de l'année 1820 et on pouvait déjà constater un progrès dans la situation de la ville. Un quartier s'ouvrait dans les enclos des Cordeliers et des Ursulines, la population augmentait et les ressources du budget variaient de 60 à 70,000 fr. La paix ramenait l'activité dans les affaires et par suite les fêtes publiques. Les courses de chevaux, suspendues depuis 1815, à cause du malheur des temps, et rétablies en 1819, avaient causé une satisfaction d'autant plus vive que ces courses étaient peu répandues.

Dans l'ordre religieux et charitable, c'est encore de 1815 à 1820 qu'on vit naître, à Saint-Brieuc, plusieurs institutions populaires, dues à l'initiative ou au concours de M. Jean-Marie de La Mennais : les frères de l'instruction chrétienne, la Providence et l'orphelinat de Mlle Bagot. Ces fondations furent la suite d'une mission célèbre, donnée par les Jésuites à Saint-Brieuc, au mois d'octobre 1816. Elles inaugurèrent le mouvement religieux inspiré en grande partie par M. de La Mennais, pendant qu'il administra le diocèse, en qualité de vicaire-général capitulaire, de 1815 à 1819. Au moment où ce bon prêtre s'essayait aux œuvres charitables, son frère Félix vint se reposer auprès de lui de ses premières agitations. C'est à Saint-Brieuc qu'il fut ordonné diacre, dans la première semaine

du carême de 1816, et qu'il écrivit, suivant quelques-uns, le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*.

La correspondance des deux frères est remplie de curieux détails sur l'esprit qui régnait à Saint-Brieuc, sur les deux courants qui se heurtaient dans le mouvement politique et religieux. M. Jean-Marie de La Mennais, que nous avons vu si inquiet en 1815, commençait à se rassurer : « Le courage des honnêtes gens, dit-il, se relève ; les méchants montrent déjà moins d'audace ». M. Félix, au contraire, voyait partout le triomphe de la Révolution, et frappant, avec une énergie qui allait jusqu'à la violence, sur les hommes et sur les gouvernements, il ne craignait pas de dire : « On insulte le roi publiquement et il le trouve bon. La haine contre les prêtres est à son comble. Tout s'en va. L'Europe tombe en dissolution ».

L'ébranlement général qui eut lieu en 1820 dans la plupart des états européens, fit croire que ces prévisions allaient se réaliser. La lutte entre les monarchies absolues et la Révolution devint générale. La France, travaillée depuis longtemps par les sociétés secrètes, ne put échapper à cette crise et, le 13 février 1820, le duc de Berry périt assassiné. Ce fut un coup bien funeste pour la politique libérale qui gouvernait alors, et le prétexte des mesures de réaction que prit le duc de Richelieu, à son retour au ministère. Les élections de 1820 se firent sous l'influence de la loi du double vote, d'après laquelle un grand propriétaire pouvait voter à la fois dans un collège électoral d'arrondissement et dans celui de département. La députation des Côtes-du-Nord fut composée de six membres : MM. Beslay, comte de Kergariou, marquis de La Moussaye, baron de Saint-Aignan, comte Conen de Saint-Luc, Haouisée de La Ville au Comte. Le premier représentait l'ancien parti libéral ; les autres, la politique de résistance, dans ses diverses nuances. Les conséquences de cette évolution se firent sentir non seulement dans l'ordre politique, mais aussi dans la vie municipale, dont le développement fut sensiblement retardé.

Les années suivantes, l'affaire des casernes amena de

longs pourparlers entre le ministère de la guerre et la municipalité. L'ancien hospice, abandonné à la ville, en 1810, pour servir au logement des troupes, avait été converti par elle en atelier des enfants du bureau de bienfaisance. L'Etat avait ratifié cet emploi en 1816, à la condition que la caserne des Ursulines fût agrandie de manière à recevoir l'effectif annoncé. Après trois ans de discussions, la garnison fut réduite à 800 hommes, sans cavalerie, et la quote-part de la ville dans la dépense, à 60,000 francs sur un devis de 178,000. Jusqu'alors, grâce à l'économie de ses administrateurs, la ville n'avait pas eu de dettes. Il lui fallut se résigner à faire un emprunt de 60,000 francs. Le conseil et les plus imposés votèrent, en 1822, pour le rembourser, la levée, pendant douze ans, d'une imposition de 5 centimes sur le principal du foncier, du personnel et du mobilier, et une augmentation de 30 centimes par stère de bois de chauffage.

Est-ce à cause de cet emprunt que le conseil supprima, d'accord avec le ministre de l'intérieur, l'école mutuelle des garçons ? L'économie, minime d'ailleurs, n'aurait pas été, en tout cas, une raison suffisante. Si donc nous avons aimé à reconnaître que les conseils de 1817 et de 1820 avaient été bien inspirés en laissant aux pères de famille le choix des instituteurs de leurs enfants, il ne nous en coûte pas d'ajouter que celui de 1823 fut moins libéral, en supprimant l'une des deux écoles rivales.

Le collège n'avait pas non plus à se louer des libéralités de la ville, bien qu'il comptât de 300 à 350 élèves et qu'il fût placé sous une direction ecclésiastique. Le principal nommé par la commission supérieure de l'instruction publique fut en effet, de 1815 à 1823, M. l'abbé Souchet; de 1823 à 1830, M. l'abbé Botrel. Le personnel ne fut plus composé que de dix professeurs, cinq laïques et cinq ecclésiastiques, car on crut devoir supprimer deux chaires et réduire la subvention communale de 8,000 à 3,500 fr. Il en résultait, chaque année, un déficit que la ville était obligée de combler, sans avoir le mérite d'encourager un service important.

La situation financière cependant n'avait rien d'alarmant, et les fêtes, qui reprenaient dans notre ville, témoignaient bien, cette fois, de la prospérité publique. La mairie, restée vacante quelque temps, était occupée depuis 1823 par M. Geslin de Bourgogne, qui la conserva jusqu'à la Révolution de 1830. A l'occasion des fêtes des courses de 1823, la statue de Duguesclin fut inaugurée, le 20 juillet, en grande pompe, sur la petite promenade, qui a gardé le nom du héros breton. Des discours furent prononcés en son honneur par le préfet Frottier de Bagneux et le maréchal de camp de La Boëssière, commandant le département. Saint-Brieuc n'a pas vu naître Duguesclin, mais il appartenait bien au chef-lieu des Côtes-du-Nord de revendiquer celui qui est la gloire du département tout entier. Au mois de novembre de la même année, Saint-Brieuc fit une brillante réception à deux bataillons de la garde royale qui avaient débarqué à Brest, en revenant d'Espagne, et se rendaient à Paris.

Don Miguel, fuyant le Portugal, traversa Saint-Brieuc, le 9 juin 1824, et de nombreux exilés portugais y reçurent après lui une généreuse hospitalité.

En préparant le budget de l'année suivante, l'administration municipale constatait, avec une fierté qui mérite bien l'indulgence, que Saint-Brieuc avait des promenades soignées et de belles casernes, et elle ajoutait, avec une sagesse qu'il serait bon d'imiter : « on doit tâcher de se procurer les établissements utiles, mais il faut de l'économie et du temps ».

Dans ces dispositions, la ville de Saint-Brieuc vit passer avec calme les élections de 1824 et, la même année, la transmission du pouvoir, de Louis XVIII à Charles X. Habile et modéré, le premier de ces deux princes avait triomphé de grandes difficultés, et commencé à réconcilier l'ancienne société et la nouvelle, sans se faire le serviteur d'aucun parti. Le règne de Charles X s'ouvrit donc sous des auspices favorables, au milieu de la renaissance de l'industrie, du commerce, des lettres et des arts ; aussi le jour du sacre, le 29 mai 1825, fut-il célébré à Saint-Brieuc

non seulement à la préfecture, par la société officielle, mais encore par un bal à l'Hôtel de Ville et des danses publiques où se rencontrèrent toutes les classes de la population.

La politique les divisa de nouveau, et le gouvernement, rencontrant de toutes parts la plus vive opposition à ses projets, se résolut à dissoudre la Chambre des députés. Les élections de 1827 ayant donné plus de force à l'élément libéral, le ministère Villèle fit place au ministère Martignac, qui rentra dans la voie des réformes. Il présenta plusieurs projets de loi sur l'organisation départementale et communale, notamment pour faire élire les conseils et les officiers municipaux; mais d'un autre côté le roi, tout en laissant déposer dans les esprits, à certaines heures, des germes de liberté, semblait craindre de les voir lever. Il profita de la résistance faite à M. de Martignac par les partis extrêmes pour prendre, suivant ses goûts, un ministère tout à fait opposé à la Révolution et, au mois d'août 1829, il confia la direction des affaires à M. de Polignac. A Saint-Brieuc comme ailleurs, la bourgeoisie s'organisa pour la lutte et s'enròla dans les sociétés secrètes, ou même, au grand jour, dans la fameuse société : *Aide-toi, le ciel t'aidera*.

L'opposition fut servie à souhait par une discussion d'ordre administratif qui agitait depuis quelque temps le conseil municipal, et qui finit par indisposer contre le gouvernement plusieurs hommes dont le dévouement n'était pas contesté. Il s'agissait de l'octroi, c'est-à-dire de la source la plus importante des recettes municipales. La ville avait repris la gestion de son octroi, mais l'administration supérieure lui rappelait sans cesse les dispositions de la loi du 28 avril 1816, d'après lesquelles les droits d'octroi sur les boissons ne pouvaient excéder ceux qu'on percevait au profit du Trésor, à moins que l'exception ne fût consacrée par une loi. La lutte à ce sujet devint particulièrement vive à partir de 1826. Le ministre exigeait que la ville diminuât l'octroi sur les boissons et frappât des droits compensateurs sur les comestibles et surtout sur la viande. Le conseil répondit qu'appelé à émettre son opinion, il regardait

comme un devoir de la donner telle que sa conviction la dictait ; que l'octroi sur le cidre, qui représentait les deux tiers du revenu, étant de 1 fr. 75 par hectolitre et le droit d'entrée de 0 fr. 65 seulement, il en résulterait une perte de 30,000 fr. si l'on ramenait le premier au second, et qu'il serait impossible de se procurer cette somme en frappant les comestibles, et par suite de solder l'emprunt. En agissant ainsi, le conseil était l'organe de la population, car la taxe exigée était onéreuse et impopulaire. Le gouvernement, ne pouvant vaincre cette résistance opiniâtre, établit d'office un nouveau tarif, d'après lequel les recettes de 1829 devaient diminuer de 50,000 francs. En présence d'un pareil acte, le conseil décida de s'en rapporter à l'autorité supérieure pour la fixation des dépenses, et presque tous les membres s'abstinrent de signer au registre. L'administration était devenue impossible. En vain fit-on intervenir à Paris le préfet, les députés, M. de Kergariou, pair de France, M. de La Moussaye, ambassadeur; en vain fit-on remettre un mémoire aux députés chargés de poursuivre le rapport de la loi sur les boissons, il fallut, par nécessité, céder sur l'admission des comestibles au tarif et se borner à transiger sur quelques autres points. La réduction opérée sur l'octroi, en bouleversant les finances de la ville, ne tourna pas au profit des consommateurs, mais seulement des aubergistes. Le moment n'était guère favorable pour tenter une pareille innovation, car l'hiver rigoureux de 1829 avait fait suspendre le travail pendant un mois et réduit à la misère près de 700 familles; aussi la perception de la nouvelle taxe provoqua-t-elle des troubles sérieux, peu de temps avant la Révolution de 1830.

L'indépendance si nettement affirmée d'un conseil nommé par le pouvoir, prouve bien que le pays commençait à s'habituer à la libre discussion des affaires locales, et à plus forte raison des affaires politiques, sur lesquelles l'opinion publique agissait alors plus efficacement. Il ne faut donc pas être étonné si, après une année du gouvernement de M. de Polignac et la dissolution de la Chambre des députés, les élections de 1830 ne furent pas tout à fait

semblables à celles de 1824 et de 1827 dans les Côtes-du-Nord. Trois des anciens députés furent conservés : MM. Frottier de Bagneux et de Quélen, par le collége électoral du département, et M. Bizien du Lézard, par celui de l'arrondissement de Dinan. Le collége de Saint-Brieuc, en choisissant M. Le Corgne de Bonabry, ne se sépara pas de la politique du gouvernement ; mais l'opposition fit nommer, à Lannion, M. Bernard, et à Guingamp, M. Beslay. Ce dernier, ancien agent national pendant la Révolution, avait siégé, six fois, au nom de ses compatriotes de Dinan, dans les assemblées législatives du Consulat, de l'Empire et de la Restauration, et se présentait comme le plus vieux champion du parti libéral dans les Côtes-du-Nord. Il venait de signaler sa rentrée dans la vie politique en proposant d'organiser, en Bretagne, une association dont les membres devaient s'engager à refuser l'impôt, si le ministère violait la constitution. Cette menace eut un grand retentissement et, tout en restant à l'état de projet, elle alarma le gouvernement et donna un regain de popularité à Charles Beslay, qui fut élu député par plusieurs colléges. La session annoncée n'eut lieu qu'après la révolution de juillet.

II. — INSTITUTIONS DIVERSES.

Au premier rang des travaux dont s'enorgueillissait le conseil municipal en 1825, nous avons cité « des promenades soignées et de belles casernes ». Il faut y ajouter l'école mutuelle des garçons, dans la rue aux Chèvres, et le bâtiment du poids public et des pompes, qui fut adossé à la cathédrale malgré les protestations de l'évêque. Par ailleurs, il n'y eut que des projets pour l'établissement d'un abreuvoir, de lavoirs et de halles. On procédait avec tant de prudence et d'économie que, tout en reconnaissant la nécessité d'éclairer les rues, une délibération, du mois d'avril 1817, ordonna seulement de placer dans les principaux quartiers douze anciens reverbères, et de les tenir allumés jusqu'à onze heures du soir.

Les établissements d'instruction publique furent soutenus, mais avec une telle économie qu'on supprima l'une des écoles primaires et qu'on réduisit la subvention du collége, tout en parlant de le reconstruire. Les établissements de bienfaisance reçurent quelques subventions. A l'hôpital, on put continuer d'approprier l'ancien couvent à sa nouvelle destination et construire, en 1829, un édifice destiné dans le principe aux fous des deux sexes. Toutefois, l'exiguité du local ne permit d'y installer que les folles, et un certain nombre d'hommes restèrent déposés à la prison de Saint-Brieuc, en attendant qu'on trouvât pour eux un lieu plus convenable. Le bureau de bienfaisance, installé récemment dans l'ancien hôpital de la Madeleine par le conseil municipal, fut encouragé par le même conseil, en 1817, à créer un atelier de 60 jeunes garçons, sur le modèle de celui des jeunes filles, qui était, depuis plusieurs années, en pleine voie de prospérité. Malheureusement, ces dépenses n'étant pas couvertes par des recettes permanentes, mirent le trouble pour longtemps dans les finances de l'hôpital et du bureau. Il en fut de même pour les finances municipales, à la fin de la Restauration. Jusqu'à 1828, le produit de plus en plus fort de l'octroi avait permis de couvrir les dépenses ordinaires, qui s'élevèrent, avec les extraordinaires, en 1816, à 64,035 fr. ; en 1819, à 70,626 ; en 1821, à 90,960 ; en 1825, à 142,893 ; en 1828, à 99,661 fr. Cette situation fut gravement compromise quand le gouvernement, en imposant le système d'octroi dont nous avons parlé, diminua sensiblement les recettes, sans alléger le fardeau des dépenses.

L'administration municipale, de 1815 à 1830, a généralement fait preuve d'ordre et d'économie. Nous nous plaisons à le rappeler, en citant les noms de ses principaux membres :

Maires.

1815. Guynot-Boismenu.
1816. Prud'homme.
1818. de La Ville au Comte.
1823. Geslin de Bourgogne.

Parmi les notables de cette époque, nous remarquons : MM. Thierry, Sébert, Cartel, Latimier du Clésieux, Bourel-

Roncière, Charner, Guimart, de La Tribonnière, Deszille, Puis, Delaunay, Brangolo, Legal-Lasalle, Bonamy, Cl. Rouxel, de Kerautem, Le Cor, Le Nepvou de Carfort. Cinq ou six d'entre eux étaient à la tête d'administrations publiques. Ce sont donc des bourgeois et des fonctionnaires que le pouvoir monarchique choisissait de préférence, pour leur confier la direction des affaires municipales.

Les officiers municipaux et les conseillers étaient, comme au temps de l'Empire, nommés par le gouvernement. Les députés au Corps législatif étaient seuls élus par les colléges électoraux pour cinq ans. Ceux des Côtes-du-Nord furent d'abord au nombre de 7, en 1815; de 4, en 1816; puis de 6, en 1820, en 1824, 1827 et 1830. Parmi les élus, nous n'avons remarqué que M. Haouisée de La Ville au Comte qui soit sorti de Saint-Brieuc dans la réélection de 1820, et M. Le Corgne de Bonabry, dans celle du mois de juin 1830. Au lieu d'élargir le systéme électif dans l'ordre politique, on le restreignit à partir de 1820, en donnant la prépondérance aux grands propriétaires, ce qui n'empêcha pas la Chambre ainsi nommée de se mettre, dans la session de 1830, du côté de la Révolution.

Il est étonnant que, dans une période de paix de quinze années, la population de Saint-Brieuc n'ait guère augmenté que de 2,000 personnes environ, et encore doit-on les ranger dans la partie flottante. Voici en effet les chiffres fournis par les documents officiels :

Dénombrement.

1816 à 1820. — 8,090 habitants.
1820 à 1826. — 9,956 —
1826 à 1831. — 9,963 —

Relevé de l'état civil.

1816.	Nais. 333	Mar. 69.	Décès, 351.	1825.	Nais. 366.	Mar. 69.	Décès, 295.
1817.	350.	62.	351.	1826.	344.	87.	319.
1818.	336.	59.	356.	1827.	362.	80.	361.
1819.	331.	84.	322.	1828.	355.	74.	338.
1820.	330.	61.	326.	1829.	367.	90.	303.
1821.	349.	58.	281.	1830.	372.	85.	451.
1822.	347.	63.	312.				
1823.	339.	69.	267.	Totaux.	5.200.	1.081.	4.952.
1824	319.	71.	319.	Moyenne.	346.	72.	330.

D'après le second tableau, les naissances ne l'auraient emporté sur les décès que de 248. Ce chiffre accuse un état stationnaire, ou peu s'en faut, dans la population indigène, et semble prouver que la différence constatée plus haut dans le dénombrement provient de relevés mal faits, ou de l'introduction parmi les habitants d'un élément étranger.

La comparaison des mercuriales, dressées par les soins de l'administration, donne lieu aussi à quelques curieuses observations, qui résultent du tableau suivant :

Années.	Froment l'hect.	Seigle l'hect.	Avoine l'hect.	Pain blanc le kil.	Viande le kil.	Bois le stère.
1816	18.30 à 32.67	12.78 à 24.83	5.31 à 10.92	0.36 à 0.52	0.70	8 à 9
1817	21.37 41.87	14.82 30.76	5.28 16.10	0 32 0.70	»	»
1818	19.40 30.15	15.20 23 37	5.55 9.75	0.27 0.50	»	»
1820	17.05 23.86	11.45 14.32	6 » 9.38	0.26 0.35	»	»
1822	13.14 17.10	7.60 10 40	4.13 6 »	0.22 0.26	»	9 »
1826	13.55 18.70	8.57 12.30	4.35 7.84	0.24 0.29	»	9 »
1828	16.15 22.95	9 » 15.26	5.96 9.13	0.24 0.36	»	9 à 10
1830	17.66 20.20	11.45 13.73	5.99 8 12	0.30 0.32	»	10 à 11

On voit que, de 1816 à 1820, le prix des grains a été beaucoup plus élevé que de 1820 à 1830 et qu'il y a eu, surtout pendant la première période, des variations considérables dans la même année. C'est l'année 1817 qui a vu les cours plus hauts, assez rapprochés de ceux de 1812, sous l'Empire, de même que les prix les plus bas ont été cotés en 1822 et en 1807. Dans la seconde période de la Restauration, les cours se sont maintenus dans une moyenne convenable pour le producteur et pour le consommateur, et la population n'a pas eu à souffrir de ces crises alimentaires, si fréquentes dans les époques précédentes.

En dehors des faits sur lesquels la municipalité était appelée à exercer directement son action, il est juste de rappeler quelques fondations dues à l'initiative d'associations ou de particuliers. Au premier rang de ces derniers, nous avons déjà cité M. Jean-Marie de La Mennais, et c'est

son œuvre de prédilection, l'instruction populaire, qu'il nous reste à faire connaître.

Après avoir contribué, en 1817, à rappeler les frères de Saint-Yon ou de Lasalle et les avoir aidés à s'établir, M. de La Mennais s'occupa de fonder un autre institut, pour donner plus spécialement l'instruction aux enfants des campagnes. Dans ce but, il réunit autour de lui, au mois de septembre 1817, dans sa maison de la rue Notre-Dame, quelques jeunes gens auxquels il enseigna l'arithmétique et l'orthographe. Cette réunion fut le berceau des frères de l'instruction chrétienne, qui s'organisèrent à Auray en 1820 et eurent bientôt leur maison-mère à Ploërmel.

En même temps, l'ordre de la Providence se formait, sous la direction de M. de La Mennais, pour l'instruction des jeunes filles pauvres. Ce fut d'abord une congrégation laïque qui, à la suite de la célèbre mission de 1816, recueillit plusieurs petites filles, dont quatre mendiantes. Une partie de la congrégation ouvrit une école dans la rue Fardel et s'établit bientôt dans une dépendance de l'ancien couvent des Ursulines. Elle garda le nom de *Providence* et reçut sa règle de M. de La Mennais, en 1821. Cet établissement prospéra rapidement et compta, dès 1830, de 3 à 400 élèves. M[lle] Julie Bagot, fille de l'ancien maire de Saint-Brieuc, avait pris part aux débuts de l'œuvre et s'était chargée des petites mendiantes. Sa modeste fortune fut consacrée à fonder un orphelinat, près de la chapelle Notre-Dame et de l'oratoire de saint Brieuc. Bientôt elle n'eut d'autres ressources que le faible travail de ces enfants et le produit d'une loterie dont les dames de Saint-Brieuc faisaient tous les frais. M[lle] Bagot n'en persista pas moins à donner l'exemple du plus admirable dévouement.

Nous venons de mentionner les dames de Saint-Brieuc comme auxiliaires des œuvres charitables. Dans un autre genre, elles se distinguèrent par une création assez rare, qui leur permit d'exercer sur la société de Saint-Brieuc l'influence qu'on accorde à l'esprit et à la grâce : c'était la *Chambre des dames*. Cette réunion, ouverte aux hommes,

mais dirigée et présidée par des dames, avait des réceptions extrêmement recherchées par les familles de la bourgeoisie, qui s'y groupèrent, sinon pour l'action, du moins pour le plaisir. De là, une animation joyeuse qui se répandit de proche en proche dans toutes les classes de la population, en donnant à la vieille cité un air de jeunesse et de vie.

Le théâtre, élevé à grands frais sous l'Empire, ne fut pour rien dans cette renaissance. L'organisation en était au contraire si défectueuse, au dire de l'auteur des *Notions historiques*, qu'à la fin de la Restauration, « il était devenu de mauvais ton d'y paraître, surtout pour les dames ». Ce fut donc un événement que l'arrivée de Mlle Georges à Saint-Brieuc, le 21 février 1829. Elle était accompagnée d'une troupe choisie. Bien qu'elle eût déjà perdu de son talent et de sa beauté, la célèbre tragédienne excita cependant l'enthousiasme des nombreux spectateurs accourus pour la voir des villes voisines et, chaque soir, la salle fut comble, par exception.

Une société plus grave que la Chambre des dames fut fondée pour renouveler les traditions du bureau d'agriculture, des arts et du commerce, établi dans chaque diocèse par les Etats de Bretagne. Elle fut solennellement installée à Saint-Brieuc, le 7 septembre 1817, sous le nom de *Société d'agriculture, des arts et du commerce,* et favorisa surtout, au début, le progrès agricole, en distribuant des primes et des graines et en faisant quelques publications utiles.

Nous y rattachons les observations météorologiques, commencées par M. Marée, professeur de physique au collége, et continuées par lui, avec beaucoup de constance, jusqu'à 1860. En attendant que nous ayons recours à ses travaux d'ensemble, notons que le thermomètre de Réaumur marqua, le 20 juillet 1825, à midi, 34 degrés au soleil et 24, à l'ombre ; qu'il descendit, le 2 février 1830, à 15 degrés au-dessous de zéro. Il n'y avait pas eu à Saint-Brieuc d'hiver aussi rigoureux depuis 1788 et 1795.

Les courses de chevaux, dont nous avons annoncé le

rétablissement, en 1819, sur les grèves de Cesson, prirent un plus grand développement, lorsque le règlement du 16 mars 1825 eut fait de Saint-Brieuc le chef-lieu du 4e arrondissement de courses, comprenant les cinq départements bretons et ceux de Maine-et-Loire, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Mayenne. Le nombre des concurrents augmenta naturellement et s'éleva de 17 à 46 en 1825, à 68, en 1828 ; mais comme la supériorité appartenait dans ces courses aux chevaux de Maine-et-Loire, le conseil général fut obligé, en 1828, de fonder des prix spéciaux pour ceux du département. Les courses de cette dernière année, commencées de la manière la plus brillante, eurent à souffrir, le second jour, 7 juillet, d'un orage épouvantable qui bouleversa la grève, si belle ordinairement, et en fit un océan de boue, d'où se retirèrent avec peine piétons et cavaliers.

L'industrie locale se développa un peu, sous la Restauration, dans le cercle des branches déjà exploitées. A côté de l'imprimerie Prud'homme, restée seule à Saint-Brieuc depuis la fermeture des maisons Beauchemin et Bourel, M. Guyon vint fonder, vers 1819, un autre établissement, très modeste au début. Un savant estimé, M. Le Maout, se fit connaître comme industriel en fabriquant la moutarde dite celtique, qui eut une mention honorable, en 1816, à l'exposition des produits de l'industrie française. Célébrée par les gourmets les plus renommés, portée sur la carte gastronomique de France, cette moutarde fut bientôt expédiée dans toute l'Europe et même en Amérique, et eut un débit annuel d'environ 15,000 pots à 1 franc le pot, en moyenne.

En 1825, le gouvernement fonda l'enseignement industriel, pour venir en aide aux efforts individuels. Dans tous les ports, militaires ou marchands, les professeurs d'hydrographie reçurent ordre de faire des cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers. Ces cours furent fixés, à Saint-Brieuc, au mardi et au vendredi soir, et confiés à un savant professeur d'hydrographie, M. Dubus. L'inauguration en fut faite avec une grande pompe, le

16 octobre, en présence du préfet, de l'évêque et de nombreux auditeurs.

Le commerce maritime vit commencer une nouvelle époque de prospérité, grâce aux travaux importants qu'on entreprit au Légué. On se préoccupait depuis longtemps d'établir au port Favigo, à la place de la passerelle submersible, un pont roulant, de manière à ne pas empêcher plus tard le prolongement du canal jusqu'au pont de Gouët. La première pierre du nouveau pont fut posée en 1819 et les travaux, terminés en 1821, coûtèrent environ 36,000 fr. Ils donnèrent lieu à de vives réclamations de la part de la ville de Saint-Brieuc, car l'administration supérieure s'était décidée, en cours d'exécution, à faire un pont fixe. Ce fut ce dernier projet qui l'emporta. Immédiatement après, le gouvernement ordonna de compléter le système des quais, qui n'avait été abordé que par parties. On construisit, de 1821 à 1829, sur les plans de l'ingénieur en chef Lecor, 395 mètres de murs de quais sur la rive droite et 350, sur la rive gauche ; on établit deux grils de carénage avec cales de service et un chantier de construction. La dépense fut de 300,000 francs.

L'achèvement des travaux fut suivi de l'établissement d'un entrepôt réel au Légué. Cette faveur, accordée déjà en 1776 et ajournée par suite de la guerre d'Amérique et de la Révolution, fut renouvelée par la loi du 17 mai 1826 et rendit nécessaire la construction d'un bâtiment pour la douane. Malgré l'opposition de la commune de Plérin, il fut construit sur la rive droite. La ville de Saint-Brieuc fut encore obligée, à cette occasion, de faire valoir ses anciens sacrifices et ses droits sur le port.

La pêche de la morue avait pris un grand développement dans la baie de Saint-Brieuc, car il fut constaté qu'en 1829, les seuls ports du Légué, de Binic et du Portrieux envoyaient à Terre-Neuve 41 navires, montés par 3,000 marins environ, et représentant une valeur de 3 millions, que garantissait l'assurance mutuelle des armateurs de la baie.

Le mouvement que nous avons signalé dans l'agriculture,

l'industrie et le commerce, n'est constaté que dans de rares documents administratifs. La presse locale, un peu plus libre cependant, n'était représentée par aucun organe important. A titre de curiosité, on peut mentionner une *Feuille du jour*, dont quelques numéros furent publiés, de 1815 à 1816, par Beauchemin. M. Kerviler, dans son récent *Essai de bibliographie*, en cite un exemplaire du 22 avril 1816, contenant « une histoire de Napoléon Bonaparte, suivie de sa vente après ses mauvaises affaires, sa confession générale et sa mort civile ». Le *Journal des Côtes-du-Nord* existait toujours, ainsi que la *Feuille d'annonces*. Celle-ci, restée seule en 1821, subit plusieurs transformations. En la réorganisant, le 10 janvier 1829, dans sa 19e année, sous le titre : « Feuille d'annonces littéraire, agricole, industrielle et commerciale des Côtes-du-Nord », M. Chevalier déclara qu'un journal politique était impossible à Saint-Brieuc, tant à cause du chiffre élevé du cautionnement que du goût du public. « Ce qu'on veut, disait-il, c'est de la politique départementale, c'est-à-dire des attaques contre les actes de l'autorité. On ne veut voir que des abus ». Le moment n'était pas encore venu d'éveiller l'esprit public, et la feuille d'annonces se borna, outre les faits divers, à insérer un plus grand nombre d'articles d'économie rurale.

Les hommes distingués fournis par la ville de Saint-Brieuc à cette époque étaient surtout des administrateurs. Quant aux écrivains, nous les avons vus déjà figurer sous l'Empire. Trois d'entre eux sont morts pendant la Restauration : Allaire et les deux Catineau. Leur rôle a été modeste et leur vie presque tout entière s'est passée en dehors de Saint-Brieuc.

Allaire, Julien, naquit à Saint-Brieuc, le 18 janvier 1742. Receveur-général des domaines de la généralité de Limoges avant la Révolution, il était administrateur général en 1789. Nommé, à l'époque de la réorganisation, l'un des administrateurs des forêts, il fut chargé du contentieux et du reboisement. Il mourut en 1816, laissant en manuscrit le récit d'un voyage fait, en 1814, dans les forêts des bords du Rhin

Catineau, Etienne, naquit à Saint-Brieuc, le 19 octobre 1769. Il devint imprimeur et éditeur d'un journal à Poitiers, fut poursuivi et condamné sous la Restauration et mourut en 1825. Il a composé un *Annuaire de la Vienne* et un *Dictionnaire* français-italien et italien-français.

Catineau-Laroche, Pierre Marie, frère du précédent, naquit à Saint-Brieuc, le 25 mars 1772. Après avoir voyagé très jeune à Saint-Domingue, aux Etats-Unis et en Angleterre, il revint en France, en 1797, fonda une imprimerie et publia un *Dictionnaire* de poche de la langue française, des *Réflexions* et un *Projet de décret sur la librairie*. Sous l'Empire, il fut chargé de missions en Allemagne et en Italie ; sous la Restauration, en Guyane. A son retour, il composa une *Notice sur la Guyane française* et occupa de hautes positions aux ministères des finances et du commerce. Il mourut en 1828. (1).

En résumé, le gouvernement de la Restauration nous semble avoir procuré à la ville de Saint-Brieuc plutôt le bon ordre et l'économie dans les affaires que le développement des libertés et des institutions municipales. Les administrateurs y ont fait preuve cependant d'une certaine initiative, qu'ils ont puisée dans une pratique plus large de la vie politique. On peut donc considérer la période de 1815 à 1830 comme *la transition du régime de l'autorité à celui de la liberté*.

(1) Nous avons consulté, souvent avec fruit, la *Biographie bretonne*, publiée par Levot.

CHAPITRE X.

DE 1830 A 1848.

I. Epoque de la monarchie parlementaire : La bourgeoisie et la garde nationale.— La loi d'organisation municipale et les élections de 1831. — Le choléra de 1832. — L'instruction primaire et les chemins vicinaux. — Elections de 1840. — Mouvement religieux et charitable. — Passage du duc de Nemours. — Expositions industrielles. — Misère en 1847. — Affaire du collège. — II. Institutions diverses : Travaux publics. — Agriculture, industrie et commerce. — Presse locale. — Personnes notables. — Résumé.

I. — EPOQUE DE LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE.

Une dépêche télégraphique annonça, le 27 juillet, le mouvement qui venait d'avoir lieu à Paris. Elle fut suivie d'un silence qui provoqua, le 1er août, de l'effervescence dans la population de Saint-Brieuc. Un rassemblement menaçant s'étant formé devant la préfecture, le préfet, M. Fadate de Saint-Georges, convoqua les notables pour maintenir l'ordre, et ceux-ci nommèrent une commission de quinze membres, qui se mit en permanence à l'Hôtel de Ville et agit de concert avec les adjoints, MM. Sébert et Thierry. On organisa tout d'abord, sous le commandement de M. Vesuty, une garde nationale de 300 hommes, qui prit le service avec les pompiers et la faible garnison du 32e de ligne. Le soir même, on apprit les événements de Paris et, le 2 août, on arbora le drapeau tricolore. Le préfet, ayant dès le début refusé de participer à la révolution, avait remis l'administration à un conseiller de pré-

fecture, qui s'appuya sur un comité de délégués des cinq arrondissements.

On attendit ainsi avec calme les instructions du nouveau gouvernement. Ce n'était pas le peuple qui entrait en scène, à la manière de 1789; c'étaient seulement les libéraux de la bourgeoisie qui s'emparaient du pouvoir et fondaient la monarchie parlementaire par un changement de dynastie. Le triomphe de la bourgeoisie fut acclamé, le 22 août, dans une grande fête au Champ de Mars de Saint-Brieuc. La revue de la garde nationale et de la troupe de ligne y fut suivie de la remise de drapeaux tricolores, d'un banquet militaire et de danses auxquelles prit part la population. Deux délégués des habitants étaient allés déjà complimenter le roi Louis-Philippe, par l'organe d'un avocat à la Cour d'appel de Paris, M. Charles Lucas, dont la plume et la parole furent également, pendant ces jours, au service de ses compatriotes. Le 4 octobre, une députation des gardes nationales des Côtes-du-Nord fut présentée au roi et au général La Fayette par le commandant Vesuty et fraternisa ensuite chez Grignon.

De son côté, le nouveau préfet, M. Thieullen, arrivé le 4 septembre, faisait preuve d'une grande activité et dirigeait habilement le mouvement d'adresses, de banquets, de discours et de revues, qui a signalé les premières années de la révolution de juillet.

La période de 18 ans que nous allons parcourir peut se diviser en deux parties : de 1830 à 1840, et de 1840 à 1848.

La première partie fut très agitée, dans la sphère politique, par les nombreux changements de ministères qui précédèrent le ministère de M. Guizot, et par les insurrections républicaines, dont la dernière fut celle du 12 mai 1839. Au point de vue municipal, ce fut à Saint-Brieuc une période toute d'essais, où les libéraux, qui dirigeaient seuls les affaires, eurent de la peine à se rendre compte des charges nouvelles dont les communes étaient accablées.

Parmi les modifications introduites à la hâte dans la charte après la révolution de 1830, se trouvait la promesse de fixer le cens électoral, de fonder les institutions muni-

cipales sur le principe électif et d'organiser la garde nationale. En attendant les lois organiques relatives à ces divers objets, une ordonnance royale du 19 octobre 1830 confia la mairie à M. Tueux et nomma un conseil provisoire.

L'administration précédente n'ayant pu, malgré tous ses efforts, maintenir l'ancien système d'octroi, ni par suite suffire à toutes les dépenses, avait laissé 36,000 francs à payer sur l'emprunt du casernement. La nouvelle commission, en rendant hommage à la conduite de ses devanciers, qu'elle citait « comme exemple d'une résistance légale et ferme », reprit leurs idées et réussit à les faire triompher en partie. En même temps, elle partagea la subvention accordée à l'instruction primaire entre les frères et l'école mutuelle, qu'on s'occupa de rétablir « pour donner aux enfants des principes d'éducation en rapport avec le système actuel de gouvernement ». Enfin, elle favorisa, conformément à la loi du 14 octobre 1791, l'organisation de la garde nationale et fit, à cet effet, un emprunt de 6,000 francs, remboursable en quatre annuités, au moyen d'une imposition de 5 centimes additionnels. On eut en retour (on le disait du moins) « la seule garantie de la paix et de l'ordre public », représentée par 6 compagnies de soldats citoyens, sans parler des cavaliers, des pompiers et de la musique, soit en tout 6 à 700 hommes. Le 5 décembre, à la suite de la réception solennelle du drapeau aux trois couleurs, un banquet de 600 couverts fut offert par la garde nationale dans la salle de spectacle. Le buste du roi y figura, portant écrit sur le socle ce mot qu'on attribuait à La Fayette : « Un roi tel que le nôtre est la meilleure des républiques ».

On crut bientôt que la garde briochine allait avoir l'occasion d'agir : des réfractaires étaient signalés à Plaintel, cet ancien foyer de la chouannerie. A cette nouvelle, 300 gardes nationaux et un détachement du 6e léger partirent de Saint-Brieuc, le 29 janvier 1831, et firent, de concert avec la garde nationale de Quintin, une battue dans la forêt de Lorges et des perquisitions dans les maisons des réfractaires. On ne ramena qu'un prisonnier ;

mais les réfractaires, voyant leur commune occupée militairement, s'empressèrent de faire leur soumission. Fière de ce succès, une partie de la garde nationale de Saint-Brieuc parla de s'unir avec les autres gardes nationales du département, sous prétexte de défendre la monarchie. Le commandant, redoutant ce nouvel essai de fédération, fit échouer le projet.

Plus encore que dans les campagnes, l'agitation était grande à Paris. Elle était entretenue par les revendications de la politique dite de mouvement, par des émeutes et par les démissions multipliées des ministres. Enfin, on résolut de combattre les exigences croissantes de la Révolution, et la politique de résistance fut inaugurée avec le ministère du 13 mars 1831, celui de Casimir Périer.

Si ce ministre eut beaucoup de peine à rétablir dans les grandes villes l'ordre légal, Saint-Brieuc resta dans le calme et put même célébrer avec une certaine solennité les fêtes de la nouvelle monarchie : le 1er mai, fête du roi Louis-Philippe ; les 27, 28 et 29 juillet, jours anniversaires de la révolution de 1830. Le mois de juillet 1831 fut encore signalé par la fête populaire des courses ; par l'élection des députés, qui donna pour représentants aux deux circonscriptions de Saint-Brieuc, MM. Tueux et Riollay ; par le passage de la reine déchue de Portugal, dona Maria, venant de Brest et allant à Dinan visiter quelques-uns de ses partisans exilés comme elle (23 juillet). A ce propos, on remarqua que dona Maria, victime de son oncle don Miguel, avait salué la foule, à Saint-Brieuc, de la fenêtre de la préfecture où avait paru, le 9 juin 1824, don Miguel, alors fugitif. Enfin, dans cette même année, le régime municipal, qui ne fonctionnait qu'à titre provisoire, fut constitué par une loi importante, celle du 22 mars 1831 sur l'organisation municipale.

La grande difficulté qui a divisé et qui divisera longtemps encore les partisans des libertés communales et les autoritaires, c'est de concilier, dans la personne du maire, la qualité de chef de l'association communale et celle de représentant du pouvoir central. Le gouvernement de

Juillet crut y être parvenu, en obtenant des Chambres que les maires et les adjoints fussent pris parmi les membres du conseil, mais choisis par le roi, quand la population dépassait 3,000 habitants, et par le préfet, au-dessous de ce chiffre. Les conseillers furent nommés pour six ans et renouvelables par moitié, tous les trois ans. Saint-Brieuc en eut 27. Ils ne furent pas élus par le suffrage universel, mais par un certain nombre des citoyens les plus imposés, par d'anciens fonctionnaires et membres de certaines professions, qu'on appelait les *capacités*. En vertu de ces dispositions, il n'y eut à Saint-Brieuc que 573 électeurs, divisés en cinq sections, dont chacune eut à nommer quelques représentants. Il en résulta qu'un citoyen pouvait être membre du conseil avec un nombre très minime de voix. On le vit bien aux élections du 4 et du 16 novembre 1831, dans lesquelles le premier élu eut 48 voix, et le dernier 18. C'était bien peu pour représenter une population de 10,000 âmes.

Conformément à la nouvelle loi, l'administration municipale fut nommée par ordonnance du 9 mars 1832. Elle eut d'abord à sa tête M. Tueux, le député ; mais le véritable représentant de la municipalité sous la monarchie de Juillet fut M. Le Pomellec, armateur, et gendre du général Valletaux. M. Le Pomellec, adjoint dès 1832, fut maire de 1835 à 1848.

L'année 1832 rappelle un triste souvenir, celui du choléra. L'invasion commença par l'arrondissement de Lannion, gagna le canton de Paimpol et s'abattit sur Saint-Brieuc. Elle y fit des victimes, du 28 juin au 29 décembre 1832, surtout dans les mois d'août et de septembre. Pendant les six mois que le choléra sévit à Saint-Brieuc, les bulletins de la commission sanitaire enregistrèrent 211 cas de maladie et 114 décès. Dans le département, il y eut, du 28 juin 1832 au 7 février 1833, 3,584 malades et 1,585 décès. La charité individuelle vint en aide au zèle des médecins et à celui de l'administration pour combattre le fléau. A Saint-Brieuc, une souscription publique produisit 5,666 fr. 10.

La tentative que fit Mme la duchesse de Berry pour soulever la Vendée, du mois de mai à celui de novembre, n'eut guère d'écho dans les Côtes-du-Nord. Il suffit à l'administration d'envoyer un croiseur sur le littoral et de surveiller deux chefs soupçonnés d'embauchage.

Les causes d'agitation et de tristesse que vous venons d'indiquer disparurent bientôt, et dès 1833, à l'occasion de l'anniversaire du 28 juillet, la garde nationale, mieux exercée et plus en faveur que jamais, donna sur la promenade Duguesclin, admirablement décorée, un banquet de 1,200 couverts, suivi de danses et de réjouissances publiques.

Si l'histoire de notre ville ne contient plus, de 1833 à 1848, d'incidents politiques, elle offre en retour un sérieux développement de la vie municipale.

Le conseil et l'administration se mirent à l'œuvre pour appliquer les nouvelles lois d'intérêt communal. La plus importante fut celle du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire. Cette loi, dont on proclamait naguère les dispositions libérales, étendait l'action de l'Etat, sans sacrifier les droits des pères de famille. Elle établissait deux catégories d'écoles primaires : les supérieures, dans les villes; les élémentaires, dans les campagnes ; elle obligeait toute commune d'avoir une école élémentaire et facilitait la gratuité pour les indigents, sans l'imposer à tout le monde. Les communes purent disposer de 3 centimes permanents pour l'entretien de leurs écoles, sans parler des frais extraordinaires qu'exigea la construction des bâtiments scolaires. La ville de Saint-Brieuc entra dans la voie que lui traçait le gouvernement, et fit jusqu'à 1845 des dépenses considérables pour ses écoles.

La loi du 21 mai 1836 mit aussi à la charge des communes l'entretien de la plupart des chemins vicinaux. On leur permit, à cet effet, d'ajouter 5 centimes, au maximum, à leurs centimes ordinaires et, pour mettre de l'ordre dans le nouveau service, on prescrivit de classer d'abord les chemins. Le classement eut lieu à Saint-Brieuc en 1838. Les travaux cependant ne commencèrent que plus tard,

car on s'occupait avant tout d'améliorer la voirie urbaine. Le conseil venait en outre de voter une subvention de 48,000 fr. pour aider à la reconstruction de l'église Saint-Michel. Tous ces travaux, dont nous donnerons plus loin le détail, coûtèrent plus de 100,000 fr. Le conseil, voulant expliquer l'emploi des fonds communaux, décida, en 1837, de livrer le budget à la publicité et aux journaux.

La même année, une loi du 18 juillet compléta, sans les abroger, les lois précédentes sur l'administration municipale, et traita de la comptabilité et des attributions des maires et des conseils.

Depuis que l'ère des grands travaux était ouverte, on s'était habitué à recourir aux emprunts, qu'on remboursait au moyen de centimes extraordinaires. Aux 5 centimes affectés en 1822 à l'emprunt des casernes, on ajouta, en 1838, 7 centimes pour garantir un emprunt de 70,000 fr. destiné aux travaux de Saint-Michel et du cimetière. Malheureusement, ces centimes étaient trop souvent détournés de leur destination, pour suppléer à l'insuffisance des recettes du budget ordinaire, c'est-à-dire du produit de l'octroi. Or, la récolte des pommes, bonne de 1834 à 1836, avait été mauvaise de 1837 à 1839. En remontant à l'époque de la Restauration, on s'assura que la moyenne de l'octroi, calculée depuis 20 ans, ne donnait que 68,000 fr. qui, ajoutés à 9,000 fr. de recettes diverses, formaient un budget normal de 77,000 fr., inférieur de 10,000 fr. aux prévisions des derniers budgets. En vain fit-on, en 1839, un troisième emprunt de 21,000 fr., remboursable sur les ressources ordinaires, pour combler le déficit. C'était le moyen de l'augmenter, puisque cet emprunt n'était couvert par aucune recette assurée. Il fallut donc renoncer au système des recettes fictives et faire connaître au conseil la vraie situation. On établit qu'il y avait à payer, dans 10 ans au plus, environ 100,000 fr. d'emprunts, et que les derniers déficits formaient une dette exigible de 53,000 fr. Les contribuables apprirent à leurs dépens ce qu'il en coûte d'engager, sans ressources certaines, des dépenses, quelle qu'en soit l'utilité. Pour rétablir l'équilibre, l'admi-

nistration municipale proposait en effet de nouvelles taxes. Après de vives discussions, on convint de ne rien décider avant le prochain renouvellement de la moitié du conseil.

Ce renouvellement eut lieu en 1840 et marqua une nouvelle phase dans l'histoire administrative de Saint-Brieuc. Tandis que M. Guizot était appelé à diriger les affaires du pays et mettait fin aux crises ministérielles, en se formant une majorité dévouée, l'administration municipale allait être au contraire moins libre que par le passé. L'appel fait à l'opinion publique avait été entendu et les électeurs avaient envoyé siéger au conseil, à côté de la majorité orléaniste, quatre membres nouveaux, représentant d'autres opinions politiques et religieuses. On ne pouvait mieux faire que de confier ainsi les intérêts de la ville aux hommes les plus capables de tous les partis.

Le nouveau conseil eut avant tout à pourvoir aux difficultés financières que lui avaient léguées ses prédécesseurs, et fut obligé de créer, sur la proposition de l'administration, deux taxes : un droit de place et d'étalage, évalué 7,400 fr., et un droit sur la viande, 8,000 fr. environ. Cela paraissait suffisant pour équilibrer le budget ordinaire. Quant aux travaux extraordinaires, ils furent assurés, malgré la résistance des plus imposés, par la prolongation, jusqu'à 1848, des 7 centimes, que consacra l'ordonnance royale du 20 mars 1842.

La période de 1840 à 1846 fut marquée, à Saint-Brieuc, par une grande activité au sein du conseil et de la population. De grandes idées et de grands projets furent mis à l'étude dans le conseil. Ce fut d'abord la création d'une société de charité. L'initiative en avait été prise, en dehors du conseil, par M. Achille Du Clésieux, qui préludait ainsi à ses œuvres charitables. Elle fut soutenue dans l'assemblée, avec autant de chaleur que d'élévation, par M. Pouhaër. « L'œuvre qu'on projette dans l'intérêt des pauvres, dit-il, n'est possible qu'à l'aide du concours de tous, et ce concours ne peut être obtenu que sur un terrain neutre, celui de la charité. La charité n'a pas de drapeau. L'administration, au contraire, a et doit toujours avoir le sien»,

La fusion des esprits n'était pas suffisamment faite et le projet adopté, l'année suivante, avec plusieurs changements, resta dans le domaine de la théorie. M. Pouhaër, enlevé par une mort prématurée, en 1842, ne put en voir l'application, et laissa le soin de reprendre ces idées sur le terrain religieux à quelques hommes qui formaient avec lui un groupe d'élite.

C'est à ce groupe que se rattachent les institutions de charité et de prévoyance, fondées à cette époque pour toutes les classes de la société. En 1840, M. Pouhaër avait établi la société de Saint-Vincent-de-Paul, de concert avec quelques amis. L'un d'eux, l'abbé Gautier organisa, en 1843, le patronage des enfants des deux sexes et l'œuvre des pauvres malades et fut, pendant trop peu d'années, l'âme de toutes les institutions charitables dans la ville de Saint-Brieuc. En 1843, M. Achille Du Clésieux jetait, à Saint-Ilan, les fondements d'une œuvre admirable pour la colonisation des landes de Bretagne par les enfants pauvres et abandonnés. Enfin, au moment où la mort de M. Pouhaër laissait un vide considérable dans le conseil municipal, M. Geslin de Bourgogne y entrait pour la première fois. Il venait de quitter l'armée pour mieux soutenir, par la parole et par la plume, les idées religieuses et libérales. Pour ses débuts, il avait présidé à la fondation du *Français de l'Ouest* et contribué à toutes les œuvres charitables que nous avons indiquées. Nous le retrouverons au conseil municipal, pendant plus de vingt ans, rapporteur de tous les grands projets d'intérêt communal.

Le moment semblait favorable aux projets. Le passage à Saint-Brieuc d'un prince de la famille royale allait encourager toutes les espérances. Le duc de Nemours, second fils de Louis-Philippe, arriva, le 26 août, à Saint-Brieuc et y séjourna deux jours. Depuis la mort si triste du duc d'Orléans, on voyait en lui le futur régent de la France ; aussi fut-il reçu sous des arcs de triomphe et conduit aux principaux établissements et au port, pour prendre connaissance des besoins du pays. A cette enquête rapide on joignit une fête sur la place, et un bal dans la

salle de spectacle. Le lendemain, il y eut une grande revue de la garde nationale.

Quelques mois auparavant, Saint-Brieuc avait vu passer la princesse Clémentine et, à peu d'intervalle, son frère, le prince de Joinville, que son service appelait à Brest. Tous ces jeunes princes plaisaient par leur simplicité et leur affabilité, et ceux qui les acclamaient ne paraissaient pas douter de la stabilité d'un trône soutenu par une si brillante famille. L'effet le plus immédiat de la visite du duc de Nemours fut un don de 15,000 fr. accordé, sur la demande du prince, à l'église Saint-Michel. D'autres projets mis à l'étude suivirent leur cours régulier.

Outre les visites princières, l'année 1843 vit à Saint-Brieuc une exposition des produits de l'industrie départementale. Cette exposition eut lieu du 27 juin au 6 juillet, pendant les fêtes des courses. L'effet en fut très satisfaisant, aussi bien pour le résultat sérieux que pour le coup d'œil, car on y trouva, non sans étonnement, les produits d'une industrie assez avancée, à côté de quelques essais artistiques. Une seconde exposition industrielle eut lieu du 14 au 23 juin 1846, dans de bonnes conditions. L'exposition de 1843 avait constaté l'état de l'industrie dans le département, celle de 1846 en marqua le progrès.

Le 4e congrès de l'Association bretonne, qui se tint à Saint-Brieuc le 27 octobre 1846, continua sur un autre terrain l'enquête ouverte par l'exposition industrielle, et fit profiter l'agriculture et l'archéologie des Côtes-du-Nord des travaux et des lumières d'un grand nombre d'hommes distingués de la Bretagne.

Quelques projets considérables étaient à l'étude depuis plusieurs années. Celui d'un bassin à flot au Légué fut chaleureusement accueilli par le conseil municipal et voté par la Chambre en 1846 ; celui d'un chemin de fer par Loudéac fut combattu comme contraire aux intérêts de Saint-Brieuc. On eut aussi un autre sujet d'inquiétude. La grève des courses offrait quelques inconvénients, que l'administration supérieure avait demandé à la ville de faire disparaître. Ne recevant pas complète satisfaction, elle

menaça de transférer les courses dans une ville du voisinage. On finit par s'entendre, après quelques années de lutte, et la ville de Saint-Brieuc conserva une fête à laquelle elle tenait beaucoup.

Au milieu des efforts pacifiques que nous venons d'énumérer, il n'y eut désaccord dans le conseil que sur la question de l'enseignement public. Après avoir tenu quelque temps la balance égale entre l'école mutuelle laïque et celle des frères, le conseil municipal avait abandonné la dernière, puis s'en était occupé de nouveau pour attaquer une des règles de cet institut. Les frères de l'instruction chrétienne, fidèles à leur passé et devançant l'avenir, voulaient donner l'instruction gratuite. Cette résolution fut l'objet d'une vive opposition dans le conseil, en 1842. La majorité tenait pour la rétribution scolaire, nécessaire à l'école mutuelle. Le maire se prononça pour le *statu quo*, qui fut enfin adopté.

Le principe de la liberté d'enseignement était alors discuté à la tribune et dans la presse. Un chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc, M. l'abbé Souchet, prit part à la lutte et fit paraître, en 1845, « Un avertissement aux catholiques sur les dangers qui les menacent dans la personne de leurs enfants ». L'écrit fut déféré aux tribunaux, et l'auteur fut condamné par la cour d'assises du Calvados à quinze jours de prison et à 100 fr. d'amende. Le jour où M. Souchet sortit de prison, son évêque alla le chercher en voiture et le ramena en triomphe. Cette affaire fit sensation et fut l'un des épisodes les plus remarqués de la lutte pour la liberté d'enseignement.

Il y avait donc à Saint-Brieuc du mouvement et de la vie à cette époque, en même temps que de l'ordre dans les finances. L'administration municipale put constater en effet, en 1846, que, d'accord avec le conseil, elle avait liquidé la situation dangereuse de 1838, tout en poursuivant les travaux commencés. Le service des emprunts avait eu lieu régulièrement. Il n'était plus dû de ce chef que 31,000 fr., et un léger excédent de recettes dans le budget permettait de songer à quelques améliorations. Le

nouveau conseil aurait dû profiter de cette expérience, et cependant il retomba bientôt dans les anciens errements.

L'année 1847 fut signalée par une disette qui eut pour conséquence une extrême misère. On eut recours à tous les moyens pour soulager les malheureux : fourniture de pain au prix réduit de 30 centimes le kilogramme, distribution gratuite de bons de pain aux pauvres, ouverture d'ateliers de charité. Dans cette triste circonstance, les particuliers rivalisèrent de zèle avec l'administration. Le propriétaire d'une minoterie importante, M. Piedevache, refusa d'exporter ses farines et fit même venir des grains du dehors ; une souscription publique produisit plus de 11,000 fr. et quelques généreux citoyens en prêtèrent le double, pour continuer les distributions de pain et les travaux de canalisation entrepris dans la ville. L'atelier de charité fut suspendu au mois de juin. Quand on régla le compte de la crise, on trouva un déficit d'environ 30,000 fr. Le danger ayant disparu, il n'y avait pas de quoi s'alarmer. Au lieu de faire un sacrifice immédiat, on recula le remboursement des emprunts et on évalua le produit de l'octroi à 100,000 fr. dans le budget de 1848, qui fut arrêté de la manière suivante :

Dépenses ordinaires............	114.775 fr.
Dépenses extraordinaires.... ...	36.107
Total...........	150.882 fr.

C'était revenir à la méthode des recettes fictives, qui avait amené de si funestes conséquences.

La crise alimentaire était à peine terminée qu'il survint au collége des difficultés intérieures, qui se compliquèrent au delà de toutes les prévisions. L'évêque n'ayant pas obtenu toutes les garanties religieuses qu'il réclamait dans l'intérêt des élèves, interdit à M. l'abbé de Garaby de remplir les fonctions d'aumônier. La majorité du conseil vit dans cet acte un excès de pouvoir de l'autorité ecclésiastique, prit fait et cause pour le principal, donna des éloges au collége et fit insérer sa délibération dans les journaux. La passion s'en mêla, et bientôt il ne fut plus

question de l'incident primitif. On éleva cette affaire aux proportions d'une lutte entre l'église et l'université. Le ministre de l'instruction publique, croyant le collége menacé, offrit une subvention considérable pour y faire des réparations et y créer de nouvelles chaires. A la suite de la visite de deux inspecteurs généraux, qui firent leurs propositions en séance du conseil, celui-ci décida que l'école supérieure serait annexée au collége, et demanda des secours efficaces pour l'érection de cet établissement en collége communal de première classe, et même au besoin en collége royal. Le ministre étant favorable à cette dernière proposition, la solution dépendait des sacrifices que la ville pouvait s'imposer. Le devis s'élevait à 400,000 fr. Une commission composée de MM. Guiomar, Bienvenue et Bellom, après examen de la situation financière, proposa de faire un emprunt de 250,000 fr., remboursable au moyen de 20 centimes extraordinaires pendant 15 ans. Sur cette somme, 50,000 fr. devaient être affectés à combler le déficit, et 200,000 fr., à reconstruire le collége. Ces conclusions furent adoptées par une forte majorité. Le conseil général accorda une subvention de 145,000 fr., et la transformation du collége, demandée depuis si longtemps, fut décidée grâce à un incident qui avait grandi en raison des circonstances. Cette affaire se prolongea jusqu'aux derniers jours de la monarchie de Juillet, puisque les plus imposés ne votèrent l'emprunt qu'au mois de janvier 1848.

Sans les incidents que nous avons racontés à propos de l'enseignement public, la ville de Saint-Brieuc ne se serait pas ressentie des agitations qui ont rempli la fin du règne de Louis-Philippe. Les élections politiques s'y faisaient avec d'autant plus de calme que la loi électorale n'admettait pas un grand nombre de citoyens à nommer les députés, et que les électeurs des deux colléges de Saint-Brieuc étaient à peu près invariables dans leurs choix. En 1831, ils s'étaient fait représenter par MM. Tueux et Riollay ; en 1834, en 1839, 1842 et 1846, ils le furent constamment par MM. Tueux et Armez, qui suivaient en

général la politique ministérielle. Les députés des autres arrondissements appartenaient plutôt à l'opposition constitutionnelle.

Le conseil général du département, nommé d'abord par ordonnance royale du 15 janvier 1831, ne devint électif que par la loi du 22 juin 1833, et encore les élections n'eurent-elles lieu qu'au mois de novembre suivant. En 1834 et 1835, les deux circonscriptions de Saint-Brieuc furent représentées par MM. Guynot-Boismenu et Bellom ; de 1836 à 1842, par MM. Le Pomellec et Bellom ; et de 1843 à 1848, par MM. Le Pomellec et de Bélizal.

II. — INSTITUTIONS DIVERSES.

Dans la période que nous venons de parcourir, l'aspect de la ville s'est modifié, ainsi que l'esprit public. Il nous reste, pour faire mieux connaître cette transformation, à entrer dans le détail de quelques institutions.

Le système municipal organisé par la loi du 22 mars 1831, tout en constituant un progrès, laissait cependant à désirer, puisqu'il n'intéressait aux affaires qu'une partie de la population. Les représentants de la bourgeoisie au conseil municipal ne manquèrent heureusement ni d'intelligence ni d'activité. Il suffit, pour le prouver, de nommer les membres que les électeurs envoyèrent presque constamment au conseil :

Maires : MM. Tueux, 1830 ; — Caplet, 1834 ; — Le Pomellec, 1835 à 1848.

Conseillers : MM. Guillo-Lohan, Hérault, Du Clésieux Auguste, Bellom, Boullé, Aulanier, Le Couëdic, Bothen, Vesuty, Bienvenüe, Guimart, Doré, Rault, Guiomar, L. Le Gal La Salle, auxquels furent adjoints, à partir de 1840 : MM. de Kerever, Th. Sébert, Pouhaër, Geslin de Bourgogne, Le Pêcheur-Bertrand.

Dans ce conseil, la minorité, bien qu'elle fût peu nombreuse, eut un rôle important, car elle sut toujours éclairer

et élever la discussion, quand elle n'arrêta pas la majorité dans ses entraînements. A celle-ci l'honneur et la responsabilité de ses actes. On peut les résumer en quelques traits :

Des nombreux services mis à la charge des communes par le pouvoir central, celui de l'instruction primaire attira le plus l'attention de l'administration municipale. Elle rétablit l'école mutuelle des garçons (1830); bâtit l'école primaire supérieure (1836), un logement pour l'instituteur de l'école des garçons (1842), l'école mutuelle des filles (1844) et l'asile (1845). La faveur s'attachait alors aux écoles laïques, qui n'étaient pas cependant les plus nombreuses. Un relevé fait en 1838 constate que la population scolaire était ainsi distribuée :

Ecole des frères	660 élèves	1.054
Ecole mutuelle des garçons	150	
Ecole primaire supérieure....	65	
Ecoles diverses de garçons..............	179	
Ecole des filles de la Providence...	555 élèves	932
Ecole mutuelle des filles...	100	
Ecoles diverses de filles...........	277	
Total......................		1.986

L'entretien des écoles primaires communales s'élevait, année moyenne, à 8,000 fr. Le collège communal, à lui seul, en absorbait 12,000. Replacé, en 1830, sous une administration laïque, il eut pour principaux, de 1830 à 1848, MM. Grovalet, Marée, Héroux et Letellier. Dans cette période, un cours spécial fut organisé pour les candidats à l'école militaire, et le prix Legrand fut fondé par souscription, pour perpétuer dans l'établissement le souvenir de M. Legrand, qui avait été l'une des gloires de l'instruction publique à Saint-Brieuc, comme élève et comme professeur et qui était mort, en 1839, recteur de l'académie de Rennes. A la suite du différend que nous avons raconté, la reconstruction du collège fut décidée en 1847.

On s'occupa moins d'appliquer la loi de 1836 sur les chemins vicinaux que d'améliorer la voirie urbaine. Chaque année, un crédit assez fort fut affecté au pavage et à l'é-

clairage des rues, aux égouts et à l'ouverture de nouvelles voies. La rue d'Orléans et la place d'Orléans remplacèrent, en 1832, le marécage qui obstruait les abords des rues Cordière et Gourien. A l'entrée de la rue d'Orléans, un lavoir prit la place de l'ancienne maison du Pavillon. A peu de distance, on perça les rues Lécuyer, Cardenoual, du Rocher-Martin ; dans l'intérieur de la ville, la rue du Four-Chapitre (1838) et, dans le quartier Saint-Michel, la rue des Rosaires (1842). L'hospice et le bureau reçurent en moyenne une subvention de 8 à 9,000 fr. Une excellente institution de prévoyance, la caisse d'épargne, fut organisée sous le patronage du conseil, le 2 juin 1833, dans un local où l'on établit également les deux justices de paix.

Tous ces travaux modifièrent sensiblement l'économie du budget. Le tableau suivant indique suffisamment la marche ascendante des dépenses :

Années.		Budgets.		Comptes.	
1834.	Recettes.....	75,280 fr.	»	110,209 fr.	94
—	Dépenses.. .	75,002	29	106,072	61
1837.	Recettes.....	97,635	»	92,955	36
—	Dépenses....	97,635	»	98,637	11
1840.	Recettes.....	100,368	»	151,279	37
—	Dépenses....	100,328	42	143,000	24
1844.	Recettes.....	133,515	»	145,749	99
—	Dépenses.. .	133,515	»	147,724	69
1847.	Recettes.....	130,173	»	166,460	21
—	Dépenses....	130,065	»	171,133	33

Il nous a semblé utile de mettre en regard du budget approximatif le compte définitif. On voit que non seulement les prévisions étaient de beaucoup dépassées, (ce qui résultait de ventes de terrains, d'emprunts ou de secours encaissés dans le courant de l'année), mais que l'exercice était souvent arrêté en déficit. Voici d'ailleurs la situation comparée au commencement et à la fin de la période : En 1830, il était dû 36,000 francs sur l'emprunt du casernement ; en 1847, il restait à régler sur des emprunts récents 34,000 f., auxquels s'ajoutait un déficit de 37,000 f. et l'avenir était grevé d'un autre emprunt de 250,000 fr.,

pour le remboursement duquel on allait imposer 20 centimes extraordinaires pendant 15 ans. Toutefois le danger ne provenait pas tant de l'augmentation des charges que de l'évaluation exagérée des recettes, surtout de celles de l'octroi.

Il eût été d'autant plus urgent d'adopter un système régulier de comptabilité, que la ville s'accroissait en population aussi bien qu'en étendue.

Dénombrement.

1831................	10.420 habitants.
1836.......................	11.382
1841...	12.484
1846................................	13.239

Relevé de l'état civil.

1831.	Nais. 415	Mar. 87.	Décès, 319.	1841.	Nais. 390.	Mar. 92.	Décès, 389.
1832.	387.	65.	468.	1842.	407.	87.	335.
1833.	398.	101.	340.	1843.	456.	81.	350.
1834.	376.	105.	376.	1844.	435.	102.	400.
1835.	382.	73.	438.	1845.	447.	89.	360.
1836.	371.	85.	361.	1846.	469.	81.	298.
1837.	425.	95.	355.	1847.	433.	104.	380.
1838.	421.	90.	350.				
1839	419.	73.	380.	Totaux.	7.024.	1.506.	6.232.
1840.	393.	96.	333.	Moyenne.	413.	88.	366.

En parcourant les registres de l'état civil, on reconnaît que beaucoup d'étrangers, amenés à Saint-Brieuc par leurs fonctions, s'alliaient avec les familles du pays et s'y établissaient définitivement. De là, un élément nouveau qui commençait à modifier l'élément briochin. Celui-ci n'abdiquait pas cependant ses droits, et plus d'un représentant des anciennes familles prit part au progrès municipal, aussi bien qu'aux deux mouvements religieux et charitables que nous avons signalés en 1816 et en 1840. Ce dernier a laissé une empreinte profonde sur le sol et dans l'esprit des habitants. Aux institutions déjà citées dans la première partie de ce chapitre, ajoutons la liste des monuments bâtis de concert par le clergé et les fidèles.

Le plus considérable de ces édifices fut l'église Saint-Michel. En 1834, il avait fallu la fermer par mesure de sûreté et se décider à la rebâtir. Pendant plusieurs années,

on discuta le choix de l'emplacement. On pencha longtemps pour le jardin du Calvaire; enfin, en 1837, M. Sébert aîné acheta l'emplacement actuel et en fit don. MM. Josselin, curé de Saint-Michel, et Le Mée, vicaire-général, se mirent à la tête de l'entreprise. Une souscription publique avait déjà produit 50,000 fr. et le conseil municipal avait accordé une subvention de 48,000 f. On commença les travaux et, le 2 septembre 1837, la première pierre fut posée. Le don du conseil municipal fut mentionné sur une plaque de cuivre et on y ajouta ces mots: « la charité des fidèles a fait le reste ». Au bout de trois ans, les travaux étaient terminés. La dépense s'élevait à 350,000 francs environ, dont 100,000 furent couverts par la ville et le gouvernement, et 250,000, par les fidèles. On avait renouvelé dignement les actes de foi du moyen âge.

Ce fut l'un des derniers actes de l'épiscopat de Mgr de La Romagère. Ce saint évêque s'était fait aimer par sa grande charité. Dans ce vieillard de 85 ans, on se plaisait à retrouver le martyr des pontons de Rochefort et le pasteur dévoué, qui en 1832 volait au milieu de son troupeau de Paimpol, décimé par le choléra. Il mourut en 1841.

Un de ses vicaires généraux, M. Le Mée, lui succéda. Né à Yffiniac, il était presque briochin. Déjà, en 1834, il avait présidé, en qualité de supérieur général, à l'établissement à Saint-Brieuc des sœurs du Saint-Esprit, auxquelles ne suffisait plus leur petite maison de Plérin, et il avait dirigé la construction du magnifique édifice qui s'élève vis-à-vis de l'hôpital. En 1837, il s'était associé à M. Josselin pour relever Saint-Michel de ses ruines. A peine évêque, il s'occupa de rebâtir le grand séminaire. Abandonnant l'emplacement étroit et insalubre de la Grenouillère, il choisit, au sommet de la colline sur laquelle la ville est assise, un vaste terrain qui est devenu le centre d'un quartier considérable. La première pierre du nouveau séminaire fut posée le 5 juin 1843, et celle de la chapelle, le 10 mars 1844. L'édifice était achevé en 1847, sans subvention du gouvernement.

La chapelle de la Providence, construite aussi en 1843,

compléta l'un de nos grands établissements d'instruction populaire. L'évêque et les sociétés religieuses avaient donc pris une part active au mouvement de transformation de la ville de Saint-Brieuc.

Le département y avait aussi contribué, en faisant rebâtir la préfecture. Cet édifice, très vaste, mais un peu lourd, fut commencé dans les dernières années de la Restauration et terminé en 1842.

Diverses associations furent fondées, à partir de 1838, pour exploiter les richesses agricoles, industrielles et commerciales du pays.

Au point de vue agricole, l'essai le plus considérable tenté pour coordonner les efforts des comices cantonaux, fut la création d'une Société départementale d'agriculture. Le premier numéro de ses publications parut au mois de septembre 1843. Cet essai ne réussit pas, parce qu'un assez grand nombre de comices y refusèrent leur concours. — Il en fut de même de l'exploitation des lais de mer des grèves de Langueux. Le conseil d'État avait autorisé la vente de 735 hectares, sur une mise à prix de 732 fr., en réservant l'hippodrome et en stipulant une indemnité pour les sauniers. L'adjudication eut lieu le 16 juin 1838, mais elle ne fut pas plus que celle du XVIIIe siècle, suivie d'effets.

Si l'esprit du pays n'était pas porté aux grandes entreprises agricoles, les cultivateurs des environs de Saint-Brieuc obtenaient du moins des produits remarquables et faisaient de leurs champs de véritables jardins. L'auteur des *Notions historiques* a constaté cette heureuse situation, en donnant quelques détails sur la valeur de ces terres en 1832, et sur le prix des denrées. D'après lui, le prix des objets nécessaires à la vie et celui des loyers avaient enchéri d'un tiers en vingt ans. Cette conclusion, exacte pour certains articles, semble un peu exagérée pour quelques autres, si l'on consulte, par exemple, les mercuriales établies par les soins de l'administration municipale. Nous y avons relevé les chiffres suivants, à l'époque de la Saint-Michel :

Années.	Froment l'hect.	Seigle l'hect.	Avoine l'hect.	P. de terre l'hect.	Poulets le couple.	Beurre le kil.
1831	21 fr. 90	16 fr. 20	6 fr. 60	2 fr. 96	1 fr. 25	1 fr 20
1836	14 70	9 90	6 60	2 30	1 40	1 20
1841	15 69	10 70	6 »	2 24	1 50	1 40
1846	20 30	12 30	6 60	3 69	1 50	1 60

Les prix indiqués ci-dessus, quant aux céréales, sont un peu inférieurs à la moyenne de ceux que nous avons trouvés sous l'Empire et la Restauration, ce qui du reste est confirmé, en ce qui concerne le prix du froment, par les relevés de la *Statistique générale de France*.

L'industrie manufacturière s'est développée lentement à Saint-Brieuc. Une fabrique de bitume fut établie quelque temps près de Gouëdic, sur la route de Moncontour. La création de la minoterie du Boscq par M. Piedevache, en 1839, répondit mieux aux besoins d'un pays essentiellement agricole. Une association linière fut fondée, la même année, pour améliorer la culture et le teillage du lin, à la suite d'un voyage de M. Rouxel dans les pays du Nord, et il fut même question de créer une filature de lin.

Le commerce, surtout le commerce maritime, profita des travaux entrepris au Légué. Le quai de Nemours fut construit sur la rive gauche, en aval de la cale de construction, par MM. les ingénieurs Lalanne et Fessard, de 1837 à 1844. Il a 300 mètres de long. C'est aujourd'hui le plus fréquenté. Sur la rive droite, le quai de Rohanet, d'une longueur de 100 mètres, fut achevé en 1846 par M. Fessard. Ces deux quais coûtèrent environ 135,000 fr. A ces travaux qui avaient pour but de faciliter les opérations du commerce, on en ajouta d'autres pour assurer l'entrée et la sortie des navires. En 1832, 16,000 francs furent consacrés à relier le village de Sous-la-Tour à la Pointe-á-l'Aigle par un chemin de halage. Sur la rive droite, un autre chemin de halage fut exécuté de 1831 à 1841, depuis l'extrémité du quai jusqu'à la tour de Cesson. Il coûta environ 122,000 francs.

Ces travaux ne suffisaient pas encore au commerce, et

depuis longtemps la question d'un bassin à flot était à l'étude. La loi du 3 juillet 1846 y donna une solution favorable et affecta 900,000 francs à cette construction. D'après le projet de MM. les ingénieurs Méquin et Camus, on devait établir dans le marais de Rohanet un bassin latéral, communiquant avec la mer au moyen d'un chenal terminé par une écluse, et de plus transformer, au moyen d'un barrage, le port en un vaste bassin, également mis en communication avec la mer et le bassin latéral. Les travaux furent commencés dès l'année 1847.

Le port du Légué a donc reçu de larges subventions sous la monarchie de Juillet. Du reste, il méritait bien quelques faveurs. La *Statistique générale de France* nous apprend que les droits de douane qui y furent perçus de 1833 à 1837, représentaient une moyenne annuelle de 167,405 fr. et que les navires entrés et sortis, en 1837 seulement, jaugeaient 35,685 tonneaux, ce qui le faisait classer parmi les ports de France, le 24e, d'après les douanes, et le 47e, d'après le tonnage. La pêche de la morue, exploitée par de nombreuses et anciennes familles d'armateurs, était toujours en voie de prospérité. En 1845, le Légué envoyait à Terre-Neuve 29 navires, jaugeant 4,518 tonneaux et montés par 1,430 marins.

Le Légué servant à l'exportation des produits agricoles, on essaya d'établir un service de bateaux à vapeur entre ce port et le Havre. La *Société des Côtes-du-Nord*, fondée dans ce but, en 1843, disparut presque aussitôt.

Les arts n'étaient guère en progrès à Saint-Brieuc. Un cours de dessin y fut ouvert, dans l'intérêt des jeunes ouvriers surtout, mais M. Habasque était obligé de reconnaître que ce cours était peu fréquenté.

La société philharmonique, réorganisée en 1839, était plus appréciée, car il y avait à cette époque un entrain remarquable dans toutes les classes de la société. Les réunions privées rivalisaient avec les réunions officielles pour jeter une note harmonieuse au milieu des affaires, et la politique, bien qu'elle fût parfois ardente, ne s'emparait pas des esprits au point de faire rompre les relations sociales.

La Société d'agriculture, du commerce et des arts, poursuivait ses travaux. M. Habasque venait y lire ses patientes recherches, d'où devaient sortir les *Notions historiques*; M. Ferrary y classait sa *Flore* et commençait à organiser un musée départemental, où l'ingénieur Morin faisait un cours de minéralogie. C'était au début de la période. Un peu plus tard, le 4 mai 1837, une forte marée, ayant découvert une forêt sous-marine dans la baie des Rosaires, la question des envahissements de notre littoral par la mer, du ve au viiie siècle, fut encore une fois posée et acceptée quant au fait, sans qu'on pût se prononcer sur le mode d'envahissement.

On voulut aussi se rendre compte des richesses enfouies dans la bibliothèque de Saint-Brieuc et les archives du département, et sauver de la destruction quelques vieux monuments. C'est dans ce dernier but que le préfet nomma, en 1841, sur la demande du conseil général, un comité archéologique de cinq membres (un par arrondissement), pendant que, de son côté, la *Société archéologique* fondée le 25 juin 1841 et présidée par M. Saullay de Laistre, entreprenait d'intéressants travaux sur l'histoire du département.

La presse locale était entrée aussi dans une voie nouvelle. Le 25 juin 1836, M. Charles Le Maout, fils du savant naturaliste, fonda une feuille hebdomadaire, le *Publicateur*, où l'on trouve, dans les premières années surtout, à côté des faits locaux, un grand nombre de recherches historiques et statistiques sur le département. La *Feuille d'annonces*, fondée en 1810 par M. Chevalier, était devenue insuffisante. M. Chevalier étant mort en 1839, sa feuille fut vendue à un homme de talent et de cœur, M. Kerambrun, qui entreprit de la transformer, et en fit le *Messager des Côtes-du-Nord*. A cette époque, un groupe ardent et jeune, « animé de l'amour de la liberté et de la patrie, et cherchant les applications du principe chrétien à la politique, à la science et à l'art», s'occupait de fonder un journal et avait déjà lancé un numéro spécimen, le 7 mars 1840. Ce groupe fit des ouvertures à M. Keram-

brun et, le 15 avril 1840, un acte de société fut passé entre MM. Geslin de Bourgogne et Kerambrun pour la publication du *Français de l'Ouest*. L'article d'ouverture parut le 18 avril et fit sensation. L'auteur, M. Pouhaër, y traitait de la fête de Pâques, considérée comme solennité religieuse et comme point de départ de la civilisation. Cet article fut suivi de nombreuses études de droit, de littérature, d'histoire, d'économie politique, et aussi de discussions approfondies sur les intérêts de la ville et du département. Il y eut deux séries dans la publication du *Français de l'Ouest* : la première, du 18 avril 1840 au 28 septembre 1844, sous la direction de M. Geslin de Bourgogne ; la seconde, du 6 novembre 1846 au 11 mai 1848, sous celle de M. de Chabre.

A côté du *Français de l'Ouest*, la *Revue de l'Armorique* fut fondée par M. Aurélien de Courson, le 15 août 1842. Elle cessa de paraître en 1844. C'était une revue mensuelle, « religieuse, historique, scientifique et littéraire », étrangère par conséquent à la politique.

Continuant un essai tenté en 1741, en 1805 et en 1806, MM. Habasque, Marée et de Garaby publièrent régulièrement, à partir de 1836, un *Annuaire* du département. On y trouve, outre les renseignements ordinaires de statistique, des articles sur l'histoire naturelle, l'agriculture et l'histoire du département, notamment des notices biographiques et des monographies communales.

La période qui s'étend de 1830 à 1848 a vu disparaitre plusieurs hommes distingués, se rattachant à Saint-Brieuc par leur séjour ou par leur naissance.

Lesage, Hervé, né à Uzel, le 27 avril 1754, entra fort jeune à l'abbaye de Beauport. Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il émigra en Belgique et en Allemagne et ne rentra en France qu'en 1802. Nommé chanoine de la cathédrale en 1806, il ne cessa de prêcher et d'écrire jusqu'à sa mort, en 1832. Il s'était rendu à Paris pour suivre un traitement, quand il fut enlevé subitement d'une attaque de choléra. M. Lesage n'a publié que quelques sermons et discours et une tra-

duction d'un ouvrage allemand : l'*Exposition de la morale de la religion chrétienne ;* mais il a laissé de nombreux manuscrits, dont le plus important, en trois volumes, porte le titre : *Mémoires sur les événements et affaires ecclésiastiques du diocèse de Saint-Brieuc*, depuis 1786 jusqu'à la mort de l'auteur. Il est regrettable que le caractère trop personnel de ces Mémoires, dans lesquels la verve sarcastique de M. Lesage s'est donné carrière, en ait empêché la publication. On pourrait du moins en extraire de précieux renseignements sur l'histoire ecclésiastique du diocèse, d'autant plus que les documents de ce genre font défaut.

Ferrary, François, naquit à Saint-Brieuc, le 9 juillet 1780 et mourut le 18 février 1842. Après avoir servi dans la marine pendant vingt ans en qualité de chirurgien, il revint à Saint-Brieuc, où il se donna tout entier à la pharmacie et à l'étude des sciences naturelles. Son cabinet a été l'origine du musée. Il a publié dans l'Annuaire, à partir de 1837, une flore de la région, sous le titre : *Essai sur l'histoire naturelle des Côtes-du-Nord.* Bien que le plan de cet ouvrage ait été critiqué, on doit reconnaître que M. Ferrary, cité avec éloges dès 1824 par M. de Humboldt, avait des connaissances très variées et très étendues.

Pouhaër, Charles, naquit à Saint-Brieuc, le 8 juillet 1812 et mourut le 23 juin 1842. Sa thèse de licence en droit, contenant en 100 pages un traité de la propriété au point de vue philosophique et historique, fut citée par la *Revue de législation et de jurisprudence* comme « un véritable phénomène scientifique ». Malgré l'avenir brillant que lui promettait ce début, M. Pouhaër revint dans sa ville natale exercer la profession d'avocat. Nous avons parlé de son autorité au conseil municipal et dans la presse. Jurisconsulte, journaliste, économiste, l'âme de toutes les œuvres charitables à Saint-Brieuc, il inspirait à tous la confiance et l'admiration malgré sa jeunesse, et encore le côté le plus délicat de sa nature est il resté caché dans des notes intimes qui n'ont pas été publiées. C'était, au dire de ceux qui l'ont connu, une belle intelligence et un grand cœur.

Jouannin, Jean-Baptiste, naquit à Saint-Brieuc, le 9 août 1776. Après avoir été, à Paris, élève de l'école des ponts et chaussées, il fut chargé, à Saint-Brieuc, de divers travaux publics, entre autres de la construction du pont de Gouët. Il fut, dit-on, à peu près ruiné par cette entreprise et alla s'établir à Rouen, où il se distingua, pendant dix ans, comme architecte des bâtiments civils. Révoqué néanmoins, il devint vérificateur des poids et mesures. C'est en exerçant ces dernières fonctions qu'il composa une *Métrologie générale.* Il mourut en 1841.

Jouannin, Joseph-Marie, fut plus heureux que ses deux frères, l'architecte et le graveur. Né à Saint-Brieuc le 6 septembre 1783, il fut envoyé, en sortant de l'école des Jeunes de langues, à l'ambassade française à Constantinople et chargé, en 1803, d'une mission sur les côtes de la mer Noire; de 1807 à 1809, il suivit le général Gardane à la cour de Perse, en qualité de premier secrétaire interprète. Il y rendit de grands services et fut, à ce sujet, félicité et récompensé par l'empereur. Il n'occupa point cependant de postes élevés jusqu'à la fin de l'Empire. Sous la Restauration, il devint drogman, puis directeur de l'école des Jeunes de langues à Constantinople, enfin premier secrétaire interprète du roi et en même temps directeur de l'école des Jeunes de langues à Paris. Il mourut en 1844, laissant de nombreux ouvrages : *Souvenir d'un séjour à Brousse;— Recherches sur l'emplacement de Carthage;*— des traductions d'odes persanes; des articles sur l'Orient et la Turquie et divers travaux géographiques en collaboration. — Les trois frères Jouannin appartenaient à une ancienne famille de Saint-Brieuc et étaient fils de François Jouannin, qui avait rendu des services dans l'administration municipale pendant la Révolution et le Consulat.

Mareschal, Louis, né à Lamballe le 29 janvier 1772, servit en qualité de chirurgien pendant la première Révolution. Il quitta le service et la médecine et se fixa dans le Finistère. Un instant le collaborateur de Perrin dans la *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de*

l'Armorique, il se fit une place dans le recueil la *Muse bretonne*. Cet esprit facile, mais léger, se plaisait à traduire l'*Énéide* en vers burlesques et à composer des poésies érotiques. Il était archiviste des Côtes-du-Nord quand il mourut à Saint-Brieuc, le 17 février 1843.

A ces noms qui appartiennent surtout aux lettres et aux sciences, nous ajouterons ceux de quelques hommes qui ont figuré dans notre histoire politique et administrative, à l'époque de la Révolution : MM. Prud'homme, Le Nepvou de Carfort et Lymon de La Belleissue.

Prud'homme, Louis-Jean, né à Saint-Brieuc, le 14 mars 1745, descendait par sa mère des Doublet, dont il possédait l'imprimerie. Lieutenant de maire en 1789, mais opposé aux idées nouvelles, il se démit de ses fonctions et fut longtemps emprisonné. En l'an v, les électeurs l'envoyèrent au conseil des Anciens ; en 1817, il fut nommé maire et ne resta que deux ans en charge, parce qu'il ne voulut pas encore s'écarter de ses principes. Retiré des affaires, il développa dans sa correspondance et dans quelques écrits les idées politiques et religieuses qui avaient été la règle de sa vie. Il mourut, le 22 mars 1832, à l'âge de 87 ans.

Le Nepvou de Carfort, Jean-François, naquit à Saint-Brieuc, le 4 février 1774. Compagnon de Boishardy dès la prise d'armes de 1790, il se signala, comme son ami, par un courage qui allait jusqu'à l'audace. Chef d'une division de chouans pendant l'invasion de Saint-Brieuc en 1799, il déposa les armes après l'amnistie de 1800. Compromis dans la conspiration de Cadoudal, il resta en prison jusqu'à 1814. Retraité sous la Restauration en qualité de colonel, il passa dans le calme les dernières années d'une vie très agitée au début et mourut, en 1847, près de Moncontour.

Lymon de La Belleissue, Joseph-Michel, né à Saint-Brieuc, le 18 octobre 1759, était fils de cet ancien maire de Saint-Brieuc dont les mémoires manuscrits nous ont fait connaître plus d'un trait de mœurs, au XVIIIe siècle. Le fils vivant à une époque de troubles, n'eut pas toutes les idées politiques de son père ; mais il combattit néan-

moins la Révolution avec énergie sous le Directoire. Il exerça la médecine sous le Consulat, en s'occupant beaucoup plus de ses fonctions d'adjoint. C'est surtout en qualité de membre du jury d'instruction et de la commission de recherche des objets d'art, qu'il rendit des services. Il en fut récompensé par une place au conseil de préfecture, dont il devint le doyen. Il mourut à Saint-Brieuc, le 17 novembre 1847, à l'âge de 87 ans, ayant vécu sous cinq régimes politiques différents. Avec lui s'est éteinte l'ancienne famille Lymon.

En résumé, sous la monarchie de Juillet, la bourgeoisie de Saint-Brieuc a fait un *essai de liberté et de vie municipale* et donné à la ville un développement assez considérable, sans pouvoir toutefois empêcher les embarras financiers. A côté de cet essai sérieux, quoique limité, il s'est opéré, sous l'influence de la liberté, un mouvement religieux et charitable qui s'est étendu à la population tout entière.

Si l'on compare maintenant la situation de Saint-Brieuc en 1789 et en 1848, au point de vue municipal seulement, on doit être étonné du peu de progrès réalisé dans les institutions par les quatre gouvernements qui se sont succédé, après quatre révolutions. Ces gouvernements craignaient sans doute, en développant les libertés municipales, de diminuer l'unité du pouvoir, et d'ailleurs, il faut l'avouer, l'opposition réclamait de préférence des réformes politiques, croyant peut-être que les autres en seraient la conséquence naturelle. La réforme électorale ! Telle était, en effet, la question qui passionnait le public en 1847.

CHAPITRE XI.

DE 1848 A 1870.

I. Epoque de la seconde République (1848-1852) : Elections politiques et municipales. — Effets du coup d'Etat du 2 décembre. — II. Epoque du second Empire : Trois années malheureuses.— La loi municipale de 1855. — Le concours régional et le passage de l'empereur (1858). — Le chemin de fer. — Le conseil de 1860 et les grands travaux. — La tempête du 11 novembre 1863. — Couronnement de Notre-Dame d'Espérance (1865).— Choléra et misère (1867).— Le congrès celtique. — L'Hôtel-de-Ville. — Agitation politique et religieuse. — III. Institutions diverses : Travaux publics et finances.— Agriculture et commerce. — Société d'Emulation. — Presse locale.— L'amiral Charner.

I. — ÉPOQUE DE LA SECONDE RÉPUBLIQUE (1848-1852).

1848. — La suppression du banquet du XIIe arrondissement par ordre du ministère amena, le 22 et le 23 février, une émeute à Paris, aux cris de *Vive la réforme!* et, le 24, l'abdication du roi Louis-Philippe et l'installation d'un gouvernement provisoire à l'Hôtel de Ville, aux cris de *Vive la République!*

La République fut proclamée à Saint-Brieuc le 28 février. La bourgeoisie fut d'abord frappée de stupeur. Le lendemain cependant, le conseil municipal vota une adresse au gouvernement provisoire pour accepter la République, « en attendant, disait-il, que la nation sanctionne librement, régulièrement votre pouvoir exécutif provisoire, comme il convient à un grand peuple ». Quelques jours après, le conseil, en adhérant de nouveau à la République, insista « pour que la loi municipale, qui ne peut être

changée que par l'assemblée nationale, soit maintenue dans toutes ses dispositions ». Les bouchers refusaient d'acquitter le droit d'octroi, supprimé à Paris. Ce droit fut conservé, en attendant qu'on trouvât une autre taxe pour le remplacer.

La préfecture reçut, en qualité de commissaire du gouvernement provisoire, M. Coüard, puis M. Morhéry, et de nouveau M. Coüard. Ce dernier nomma, dans le mois de mars, M. Le Pêcheur Bertrand, maire de Saint-Brieuc, et M. Boullé, commandant de la garde nationale.

Le gouvernement provisoire qui avait par un décret du 25 février « garanti l'existence de l'ouvrier par le travail », mais qui se voyait débordé par des armées menaçantes, sorties des clubs et des ateliers nationaux, résolut de faire nommer une assemblée constituante par le suffrage universel. 94 candidats se présentèrent dans les Côtes-du-Nord. Des comités électoraux se formèrent de tous côtés et, le 2 avril, il y eut dans la chapelle du collége une réunion des délégués de 35 cantons pour présenter une liste. Les seize représentants élus, le 23 avril, furent MM. Michel, Tassel (ancien député), de Tréveneuc, Glais-Bizoin (ancien député), Depasse, Le Gorrec (ancien député), Racinet, Loyer, Carré, Denis, Houvenagle, Marie, Perret, Jules Simon, Le Dru et Morhery. Le 1er obtint 110,045 voix; le dernier, 63,375.

L'assemblée constituante se réunit le 4 mai. Envahie, le 15, par une troupe de factieux, elle prononça la dissolution des ateliers nationaux. De là, l'insurrection de juin, qui fut domptée grâce à l'énergie du général Cavaignac et au dévouement de l'armée et de la garde mobile. Aux premières nouvelles parvenues à Saint-Brieuc, le conseil municipal se mit en permanence et un détachement de volontaires allait partir, quand on apprit la répression de l'émeute. Une adresse de félicitations fut aussitôt envoyée à l'assemblée et au gouvernement.

Aucune agitation grave ne s'était produite à Saint-Brieuc, pendant les émeutes de Paris. Lorsqu'on voulut planter un arbre de la Liberté sur la place de la Préfecture,

le dimanche 7 mai, le maire pria le clergé de le bénir, et la fête se termina par un bal champêtre ; lorsque des théoriciens organisèrent un club des travailleurs, le conseil municipal, plus pratique, créa une commission chargée de procurer du travail aux ouvriers. Le sentiment de la population se manifesta du reste dans les élections municipales du 30 et du 31 juillet, en nommant MM. Du Clésieux, Hérault, Piedevache, Guimart, Rault, Rochard, Guillo-Lohan, Le Couédic, Le Meur, Théodose Sébert, Le Pomellec, Geslin de Bourgogne, Le Forestier, Hamonno, Bienvenüe, Bellom, Boullé, Thieullen, L. Robillard, F. Rouxel, V. Bothen, Bonnefin, Paturel, Guiomar, E. Touyé, Quémar et de Saint-Méloir. Un décret du 19 août appela M. Boullé à la mairie, et MM. Hérault et Bienvenüe, aux fonctions d'adjoints.

La nouvelle municipalité se trouva en présence d'une double difficulté : combler le déficit et venir en aide aux ouvriers. Les travaux du bassin à flot ayant été suspendus, ceux du collége étaient la seule ressource ; mais, bien que le collége eût été érigé en lycée par décret du 16 juillet, le conseil général avait été obligé d'ajourner sa subvention, et le gouvernement ne se souciait plus d'autoriser un emprunt. A force d'instances, l'administration municipale obtint l'autorisation et fit commencer les travaux préparatoires.

Le même jour (16 septembre) vit paraître à Saint-Brieuc deux nouveaux journaux politiques : la *Foi Bretonne*, organe légitimiste, ayant pour rédacteur en chef M. Thibault de La Guichardière, et la *Bretagne*, fondée par MM. Aurélien de Courson et de La Tour. Ce dernier journal, dans son numéro spécimen, fit connaître sa ligne de conduite, en rappelant le programme de la *Revue de l'Armorique*, publié six ans auparavant et formulé en ces termes : « Nous ne descendons point dans l'arène pour combattre telle ou telle forme établie. Catholiques, nous venons fonder dans la vieille province celtique une tribune où les hommes de foi, de science et d'union pourront désormais élever la voix en faveur de la vérité religieuse, de la vérité sociale

et de la vérité historique, obscurcies par l'ignorance et le mensonge. »

Le gouvernement du général Cavaignac n'avait fait que peu de changements dans le personnel administratif du département. M. Coüard fut cependant remplacé par M. Mars Larivière, qui prit possession de la préfecture dans le mois de novembre.

La constitution républicaine fut proclamée le 4 novembre 1848. Des questions importantes, telles que celle de l'organisation départementale et communale, furent renvoyées aux lois organiques. L'élection du président de la République fut attribuée à la nation et fixée au 10 décembre. Les électeurs des Côtes-du-Nord donnèrent au prince Louis Napoléon 73,455 voix ; au général Cavaignac, 36,920, et à Ledru-Rollin, 896, sur 113,859 votants.

1849. — Le 14 janvier, un nouveau drapeau fut remis à la garde nationale par le préfet. – Le 9 mars, un bataillon de ces mobiles, qui avaient si énergiquement contribué à réprimer l'insurrection de juin, vint tenir garnison à Saint-Brieuc et y fut chaleureusement accueilli. — Le 23 avril, la première pierre du lycée fut posée. Le département fut représenté dans cette occasion solennelle par MM. Mars-Larivière, préfet ; Thieullen, président du conseil général et ancien préfet ; la ville, par MM. Boullé, maire et Hérault, premier adjoint ; l'université, par MM. Théry, recteur de l'académie, et Tranois, principal.

Le grand événement du mois de mai fut la convocation de l'assemblée législative. De l'entente qui se fit entre les divers groupes du parti conservateur dans les Côtes-du-Nord sortit une liste de candidats, en vue des élections du 13 et du 14. Cette liste, arrêtée dans la réunion du 2 mai, malgré quelques dissidences, fut patronnée par un comité central, par le préfet et l'évêque, et passa tout entière. Ainsi furent élus MM. de Tréveneuc, Le Gorrec, Charner, Denis, de Botmilliau, de Cuverville, Dieuleveult, de Montalembert, Depasse, Normand-Dessalles, Thieullen, Bigrel, Leconte — et le 8 juillet, M. Rioust de Largentaye, en remplacement de M. de Montalembert, démissionnaire. Le mois suivant,

M. de Montalembert vint à Saint-Brieuc remercier ses électeurs et visita, dans le même but, plusieurs villes du département.

Au point de vue municipal, l'administration reprit une affaire qui avait donné lieu à des projets sans nombre en 1808, en 1827, et de 1831 à 1847. Il s'agissait de l'établissement des halles au blé et à la viande. Les emplacements de Cardenoual, de Saint-Guillaume, de l'ancien marché au blé et du vieux séminaire avaient leurs partisans, et jamais intérêt de quartier ne fut soutenu avec plus de vivacité. Au sein du conseil, il y eut des séances orageuses et, à deux reprises, les voix se partagèrent. Le maire fit pencher la balance en faveur du vieux séminaire, et l'acquisition en eut lieu au prix de 100,000 francs. On décida en outre la démolition et la vente de Saint-Guillaume.

Au commencement de l'hiver, on signala quelques cas de choléra dans la rue Quintin et à Cesson.

1850. — Le choléra reprit avec une nouvelle intensité dans la banlieue de Saint-Brieuc, et surtout à Plérin. Du 1er novembre 1849 au 1er mars 1850, on constata dans cette commune 427 cas et 126 décès.

Le 6 janvier 1850, M. Huguin, sous-lieutenant au 1er de ligne, trouva la mort en cherchant à sauver un enfant qu'on croyait en danger dans une maison incendiée de la rue Saint-Gouéno. La ville réclama le soin des funérailles de ce brave militaire et lui éleva un monument funèbre.

Le 3 septembre, on fit à la cathédrale l'inauguration du tombeau de Mgr Caffarelli. Le panégyrique du prélat y fut prononcé par Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes.

Dans l'ordre politique, une des lois les plus importantes faites par l'assemblée législative pour la restauration de l'ordre social, fut celle du 15 mars 1850, qui accorda la liberté d'enseignement. Cette loi instituait aussi les académies départementales. Celle des Côtes-du-Nord eut pour recteur M. Lamache, qui fut installé quelques mois plus tard. D'un autre côté, sous l'empire des craintes que firent naître quelques élections socialistes, l'assemblée restreignit le suffrage universel par la loi du 31 mai. Les citoyens

domiciliés depuis trois ans dans le même canton furent seuls inscrits sur les listes électorales, et la preuve du domicile dut être faite par le rôle de la contribution personnelle ou de la prestation en nature. Cette loi fut plus tard le prétexte d'une rupture entre l'assemblée et le président de la République.

1851. — Ce fut pour la municipalité de Saint-Brieuc une année d'études, en vue de raffermir la situation financière et le crédit de la ville. Plusieurs rapports y furent présentés par les hommes les plus compétents. Une pétition ayant été adressée par un grand nombre d'habitants pour le maintien de la gratuité dans les écoles primaires, M. Guimart fit à ce sujet, dans le conseil, l'historique de l'école des frères et fut obligé de reconnaître que la ville n'avait pas de droit de propriété sur leur immeuble. M. Du Clésieux, dans son rapport sur le budget, donna de sages conseils pour améliorer les recettes et dépenser ensuite le plus utilement possible. M. Geslin proposa une meilleure répartition de la contribution mobilière. Il fut aussi chargé d'établir la situation de l'octroi, en réponse à une décision prise par l'administration supérieure pour supprimer la partie de la taxe d'octroi qui dépassait le droit d'entrée ; mais il fallut lutter, à ce propos, comme on l'avait fait à la fin de la Restauration.

Le jubilé de 1851, célébré avec beaucoup d'éclat dans toutes les paroisses du diocèse, dura trois semaines à Saint-Brieuc et se termina, le 9 novembre, par l'inauguration, à l'entrée de la chapelle Saint-Pierre, d'une croix de granit, sortie des ateliers de MM. Poileu, de Brest.

La fin de l'année fut marquée par un grand événement politique. La lutte engagée entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif s'était accentuée depuis que le président de la République avait proposé, dans son message du 4 novembre, le retrait de la loi du 31 mai, et que cette demande avait été rejetée par l'assemblée. Cette lutte se termina par le coup d'état du 2 décembre. Une dépêche télégraphique arrivée, le 3, à Saint-Brieuc, annonça la dissolution de l'assemblée nationale, le maintien du gou-

vernement républicain et l'appel au peuple par le suffrage universel. Quelques protestations furent signées et insérées dans les journaux, puis le silence se fit. L'*Union des démocrates* qu'avaient fondée, le 13 novembre, MM. Le Pêcheur-Bertrand et Montier, suspendit sa publication, le 7 décembre. La société des *Amis de l'ordre et de la liberté*, qui avait rêvé une savante organisation au point de vue de la résistance, cessa bientôt de se réunir.

Le 21, un vote d'absolution fut donné par le peuple au coup d'état, et une dictature temporaire fut accordée au prince président pour réorganiser le pays. Sur 3,152 électeurs inscrits à Saint-Brieuc, il y eut 1,692 *oui* et 222 *non*; dans le département, sur 163,743 inscrits, 109,073 *oui* et 2,841 *non*.

1852. — Le 1er janvier, un *Te Deum* fut célébré à la cathédrale, et l'administration invita les habitants à illuminer leurs maisons. Un arrêté préfectoral du 5 janvier suspendit le *Républicain des Côtes-du-Nord*, la *Foi bretonne* et l'*Impartial* de Dinan. Un autre arrêté du 20 janvier ordonna le désarmement de la garde nationale.

La constitution du 14 janvier avait rétabli les institutions du Consulat et de l'Empire, tout en conservant le suffrage universel. Les élections au corps législatif eurent lieu, le 29 février et le 1er mars. Le gouvernement présenta et soutint des candidats, qui furent élus dans les Côtes-du-Nord sans beaucoup d'opposition. Dans la circonscription de Saint-Brieuc, M. Thieullen, l'ancien préfet, obtint 16,505 voix contre M. Denis, qui en eut 7,038.

Les élections municipales des 21 et 22 août renvoyèrent au conseil presque tous les membres élus en 1848, avec une majorité variant de 1,348 à 900 voix. M. Boullé fut maintenu dans les fonctions de maire. Les membres devinrent moins assidus aux séances et furent quelquefois en nombre insuffisant pour délibérer. On reprit cependant les projets étudiés en 1851, entre autres celui de la construction d'une halle au blé, avec façade sur la rue Jouallan. Le devis en fut établi à 110,000 francs, et la commission proposa de constituer une société par actions, avec partage

des bénéfices nets et faculté de rachat par la ville. Le revenu calculé d'après la quantité de blé apportée au marché en 1849, devait être de 7 à 8,000 fr. Ce projet ne fut pas adopté par le conseil d'Etat. Il fut plus facile d'installer une halle au poisson dans l'ancienne halle, sur le Martrai. La place Saint-Michel fut dégagée ; la nouvelle route du Légué, commencée ; l'enquête pour le plan d'alignement, terminée.

Le 7 août, le prince Jérôme, frère de Napoléon Ier, descendit chez le nouveau préfet, M. Rivaud de La Raffinière. Le prince reçut les autorités, visita le Légué et promit son concours en vue de l'achèvement du bassin à flot.

Le lycée fut constitué au mois de septembre, et reçut encore une subvention de 30,000 fr. pour compléter son mobilier usuel et scientifique. On eut beau rappeler les sacrifices faits à propos du lycée, et demander en retour que l'octroi ne fût pas modifié, le temps n'était plus à la discussion. Il fallut céder. On augmenta les droits sur la viande et on en créa d'autres sur divers comestibles, sans compenser tout à fait la perte éprouvée sur les boissons.

Du 3 au 10 octobre, l'Association bretonne tint son 10e congrès à Saint-Brieuc, M. de Sesmaisons étant directeur de l'Association. M. Lacrosse, sénateur, fut élu président pour la durée de la session. Après avoir assisté à la messe du Saint-Esprit, les membres du congrès se réunirent en assemblée générale à la préfecture, où l'on avait installé une exposition très variée de produits agricoles, de fleurs et d'objets d'art. La session fut remplie de discussions approfondies sur l'état de l'agriculture et animée, le soir, par les intéressantes séances de la section d'archéologie, où les dames étaient conviées.

On était arrivé au dénouement de la crise qui durait depuis quatre ans. Toutes les mesures prises en 1852 par le chef du pouvoir exécutif n'étaient qu'une préparation au rétablissement de l'empire. Un sénatus-consulte l'accepta, le 7 novembre, et le peuple fut appelé à le ratifier, le 21 et le 22 du même mois. La ville de Saint-Brieuc y contribua par 1,467 voix et le département, par 116,947. Le

nombre des opposants fut peu considérable. Napoléon III fut proclamé empereur des Français, le 2 décembre 1852.

Dans la période de transition qui s'étend de 1848 à 1852, la ville de Saint-Brieuc s'est ressentie de l'état d'incertitude dans lequel se trouvait le pays, et l'action de l'administration municipale a été plus d'une fois paralysée.

II. — ÉPOQUE DU SECOND EMPIRE (1852-1870).

On peut diviser cette époque en deux parties : la première, de 1852 à 1860, ou période autoritaire, marquée aussi par de grandes guerres et par un brillant développement de la civilisation ; la seconde, de 1860 à 1870, ou période libérale, pleine d'agitation et de dangers à l'intérieur et à l'extérieur.

A Saint-Brieuc, la mairie a été occupée, de 1852 à 1870, par MM. Boullé, Bonnefin et Hérault. L'administration du premier a été très pénible ; celle du second, audacieuse, mais féconde en travaux ; celle du troisième, plus réservée, sans abandonner les entreprises commencées.

1852-1860.— M. Boullé était maire depuis 1848 et avait eu à surmonter déjà bien des difficultés. Sauf l'époque brillante des courses de 1853, la fin de son administration n'a compté que des jours de malaise et de tristesse. Cela tenait non pas au magistrat, que le conseil déclarait « sage et bienveillant », mais à une situation financière sans issue. Une diminution dans le produit de l'octroi avait encore fait appliquer les annuités de l'emprunt aux dépenses ordinaires et créé un nouveau déficit. Le conseiller d'état Boulatignier, chargé de l'inspection des préfectures de l'Ouest, étant arrivé à Saint-Brieuc, le 5 octobre 1853, on lui déclara qu'il était impossible d'administrer, et qu'on priait l'autorité supérieure « de venir au secours de la ville aux abois, en lui donnant les moyens de subvenir à ses besoins ». L'Etat ne pouvait rien faire en pareille circonstance, et cependant les ouvriers avaient beaucoup à

souffrir de la cherté des denrées. Le 3 octobre, une réunion de notables et de personnes charitables provoqua une souscription publique et la nomination d'une commission des subsistances. Les indigents reçurent des *bons de différence*, qui leur permirent d'avoir du pain au dessous du cours. La différence ainsi payée par la commission représentait, au mois de décembre, 140 fr. par jour. En même temps, l'administration organisait des ateliers de charité ; mais elle fut arrêtée dans son généreux élan, faute de fonds. Ce ne fut pas sans tristesse que le conseil vit supprimer des sommes portées à son budget, et qu'il considérait comme indispensables. Le malheur rend souvent injuste. La population ouvrière, ne considérant que ses souffrances, en rejeta la faute sur l'administration. Le maire fut si affecté de cette ingratitude qu'il donna sa démission, malgré les instances affectueuses que fit le conseil pour l'en empêcher.

Il fallait non seulement du courage, mais une certaine audace pour accepter la succession de M. Boullé. Un ancien officier, M. Bonnefin, eut cette audace et la conserva pendant dix ans, au milieu des circonstances les plus difficiles. A peine entré en fonctions (18 novembre 1854), il rejeta les palliatifs et les demi-mesures et demanda un emprunt de 152,640 francs, pour acquitter les dettes et couvrir les engagements. Le consentement du conseil et celui du gouvernement furent enlevés l'un après l'autre. L'emprunt fut autorisé, l'année suivante, et garanti par une surtaxe de 0,65 centimes par hectolitre de cidre, pendant neuf ans.

La misère cependant augmentait. Dès le mois de novembre 1854, une nouvelle commission d'assistance avait été constituée sur l'initiative du préfet. La charité privée répondit si bien à son appel que les militaires en garnison distribuèrent eux-mêmes des *soupes* à la caserne, pendant toute la durée de la crise, et en firent distribuer au bureau de bienfaisance. Pour surcroît de malheur, l'hiver se prolongea très tard. La charité n'en devint que plus active. Un fourneau économique fut établi pour les pauvres au bureau de bienfaisance. Le salaire fut un peu élevé dans les ateliers

de la ville, et un accord fut ménagé dans le même but entre les patrons et les ouvriers.

Une société de secours mutuels fut fondée, au mois d'octobre 1855, pour les menuisiers et comprit bientôt la plupart des autres corps de métiers. Le mois suivant, comme l'hiver s'annonçait d'une manière aussi fâcheuse que le précédent, M. Piedevache proposa d'aller acheter des blés durs d'Algérie et, l'opération étant devenue mauvaise par suite de la baisse, il la prit à son compte, à des conditions avantageuses pour la ville. Pour couvrir les dépenses causées par la disette, on vota un autre emprunt de 30,000 fr., remboursable par la levée de 4 centimes extraordinaires pendant dix ans. Il était dû, sur les trois emprunts contractés, environ 375,000 francs, et les ressources créées pour y faire face représentaient chaque année : les 24 centimes extraordinaires, 24,000 fr., et la surtaxe, 16,000 fr., soit 40,000 fr. à peu près.

L'année 1855 ne vit à Saint-Brieuc qu'une fête, d'un caractère tout religieux, à laquelle la population s'associa tout entière : on célébra, le 4 février, la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Jamais il n'y avait eu dans notre ville d'illumination si splendide.

Dans le cadre des institutions municipales, l'action du gouvernement et celle des Chambres s'exercèrent par la confection d'une loi depuis longtemps attendue, celle du 5 mai 1855 sur l'organisation municipale. Plus large, d'une part, que la loi de 1831, puisqu'elle remettait au suffrage universel l'élection des conseillers, sauf à Paris et à Lyon, elle le fut moins, d'autre part, en ce qui concerne la nomination du maire et des adjoints. Ceux-ci, en effet, devaient non seulement être choisis, comme autrefois, par le chef de l'Etat ou par le préfet, mais ils pouvaient être pris en dehors du conseil municipal. Ce système, inauguré par la loi du 28 pluviôse an VIII, (art. 18 et 20), avait été appliqué jusqu'en 1831 et proclamé de nouveau dans la constitution du 14 janvier 1852, (art. 57). Les élections faites au mois d'août, d'après la nouvelle loi, constatèrent de la part de la population une grande négligence, puisque le plus favo-

risé des 16 conseillers élus au premier tour n'obtint que 843 voix.

Tout en renforçant ainsi le pouvoir exécutif aux dépens des libertés municipales, l'empereur développait la puissance militaire de la France par la guerre de Crimée, recevait à Paris, avec un grand éclat, les souverains de l'Europe pendant l'exposition universelle de 1855, et cherchait à empêcher une nouvelle révolution sociale, en multipliant les travaux publics et les institutions de bienfaisance et de prévoyance.

Après plusieurs années malheureuses, Saint-Brieuc se ressentit enfin de la transformation qui s'opérait en France. Le 27 janvier 1856, le préfet, distribuant les récompenses obtenues par les exposants des Côtes-du Nord à l'exposition universelle, leur remit 3 médailles d'argent, 13 de bronze et 5 mentions honorables. Les lauréats étaient tous des agriculteurs.

La naissance du prince impérial (16 mars) et la proclamation de la paix (30 mars), furent accueillies par un grand nombre de personnes comme des promesses rassurantes pour l'avenir.

Le 18 août, la ville tout entière paya sa dette à l'armée, en faisant une réception chaleureuse au 69ᵉ revenant de Crimée.

La 13ᵉ session de l'Association bretonne se tint à Saint-Brieuc, le 5 octobre, et fit époque par l'éclat de ses réunions et le nombre des exposants des Côtes-du-Nord, et même de Saint-Brieuc. MM. de Caffarelli, directeur de l'association, et de Sesmaisons, président du congrès, en dirigèrent les travaux avec autant de talent que de courtoisie.

En même temps, le conseil municipal, encore ému du souvenir des trois années précédentes, suivait avec modération les travaux commencés. Son grand souci était le lycée, dont les emménagements n'étaient pas terminés. Il obtint de s'en libérer moyennant 25,000 fr., ce qui porta la part de la ville dans cet édifice à 330,000 francs, et encore lui restait-il à construire la chapelle.

Dès lors on ne songea plus qu'au chemin de fer, qu'on demandait depuis deux ans à faire passer par Saint-Brieuc. Quatre ingénieurs s'étaient prononcés contre ce projet. De nouvelles études furent réclamées, et une commission, composée de MM. Boullé, Geslin, Sébert et Du Clésieux, fut chargée, de concert avec l'administration municipale, de suivre cette affaire. Les observations qu'elle présenta sur les avantages du tracé du nord de la Bretagne, vigoureusement appuyées par plusieurs conseils municipaux et par la députation des Côtes-du-Nord, provoquèrent une nouvelle enquête de la compagnie.

Au mois de juin 1857, l'élection d'un député dans la circonscription qui comprenait les villes de Saint-Brieuc et de Guingamp, produisit une courte agitation. M. Le Gorrec, doyen de la députation des Côtes-du-Nord, fut le candidat du gouvernement, en opposition à M. Glais-Bizoin. La ville de Saint-Brieuc donna 1,331 voix à M. Glais-Bizoin, et 574, à M. Le Gorrec ; mais ce dernier obtint dans l'arrondissement électoral plus de 16,000 voix contre 6,000 environ, accordées à son concurrent.

C'est au milieu des soucis provenant de la question du chemin de fer et d'une nouvelle suspension de l'amortissement de l'emprunt, par suite de la diminution de l'octroi, qu'on attendit 1858. On annonçait pour cette année aux habitants de Saint-Brieuc le concours régional et le passage de l'empereur.

Le concours régional eut lieu du 3 au 8 mai 1858. Aux exhibitions d'animaux et de machines, particulières aux concours, le préfet avait ajouté une exposition artistique, industrielle et horticole, afin qu'on pût mieux apprécier l'état de l'industrie dans notre région. Il n'y manquait qu'une exhibition hippique. 190 exposants du département figurèrent au concours d'une manière avantageuse. M. Le Cornec, de Plourhan, eut la prime d'honneur de 5,000 fr. et une coupe d'argent valant 3,000 fr.

Le 16 juin, le maréchal Baraguey d'Hilliers, commandant en chef de la région de l'ouest, fut accueilli à Saint-Brieuc avec de vives sympathies.

Le 31 juillet, la ville et le diocèse perdirent Mgr Lemée, dont l'épiscopat, tout rempli de bonnes œuvres, avait révélé un organisateur de premier ordre.

Tous ces événements, malgré leur importance, s'effacèrent devant l'éclat du voyage impérial, sur lequel on fondait tant d'espérances. L'empereur et l'impératrice, après être allés par mer de Cherbourg à Brest, et par terre, de Brest à Lorient, avaient traversé la Bretagne par Sainte-Anne d'Auray, Napoléonville, Loudéac et Moncontour. Leurs Majestés arrivèrent à Saint-Brieuc, le 17 août 1858, vers 4 heures du soir, accompagnées d'une troupe de cavaliers bretons. Les maisons étaient pavoisées sur le parcours du cortège, et le coteau de Gouédic, à l'entrée de la ville, était couvert d'une population immense. Presque toutes les communes des arrondissements de Saint-Brieuc, de Guingamp et de Lannion avaient fourni un contingent. L'enthousiasme était indescriptible. Le maire, entouré du conseil municipal, présenta, suivant l'usage, les clefs de la ville à l'empereur et, s'adressant à l'impératrice, associa dans un même hommage les noms des deux souverains et ceux d'Anne de Bretagne et de Louis XII, le père du peuple. Le mot le plus remarqué de la réponse fut celui-ci : « Il y a bien longtemps que je désirais venir dans votre ville, pour causer avec vous de vos intérêts et étudier sur place les moyens d'y satisfaire ». Sur le passage du cortège on ne voyait qu'arcs de triomphe avec ces inscriptions : « A l'empereur, les ouvriers de la Société des secours mutuels ! — Au protecteur de l'agriculture ! — A l'empereur, le commerce des Côtes-du-Nord ! — A S. M. l'impératrice, les dames de Saint-Brieuc ! » On remarquait aussi deux statues colossales, dues à deux de nos compatriotes : celle de l'Agriculture, par Ogé, et celle de la Bretagne, par L. Durand.

L'empereur et l'impératrice se rendirent d'abord à la cathédrale, où le *Domine salvum* fut chanté, puis à la préfecture, où ils trouvèrent une députation de jeunes filles et les femmes des principaux fonctionnaires. Après la réception des autorités religieuses, civiles et militaires,

l'empereur descendit au perron de l'hôtel pour voir défiler les députés des communes rurales du département. Le dîner officiel fut suivi d'un bal offert par la ville sous une tente immense, dressée sur le Champ de Mars. La pluie qui survint à la fin du bal, n'empêcha pas la foule des étrangers de rester à Saint-Brieuc, pour saluer encore une fois l'empereur et l'impératrice. Le lendemain matin, l'empereur examina, dans le parc de la Préfecture, les meilleurs types de notre race chevaline dans ses deux variétés : le cheval de trait du littoral et le cheval léger de la montagne. Une course d'obstacles lui fut offerte à la sortie de la ville, mais la pluie qui continuait de tomber à torrents ne permit pas d'en apprécier l'effet. Le cortège quitta Saint-Brieuc vers 9 heures et demie pour se rendre à Dinan. Un rédacteur de la *Bretagne*, M. Poulain-Corbion, faisait partie de la suite impériale, en qualité d'historiographe. On évalue à 40,000 le nombre des personnes venues à Saint-Brieuc pour voir l'empereur.

Quelques jours auparavant, on avait appris la nomination à l'évêché de Saint-Brieuc de M. Martial, vicaire-général de Bordeaux. Mgr Martial fut sacré à Bordeaux, le 21 novembre, et fit son entrée solennelle à Saint-Brieuc, le 4 décembre.

Le concours régional avait coûté à la ville 10,000 fr., et la réception impériale, 50,000 fr. ; mais l'empereur avait dit un mot favorable au passage du chemin de fer par Saint-Brieuc. La concession fut en effet accordée par la loi du 11 juin 1859. Cela suffisait pour effacer toutes les inquiétudes, d'autant plus que le produit de l'octroi fut satisfaisant à la suite d'une bonne récolte.

Le 24 juin, la première pierre de l'hospice des incurables fut posée dans l'enceinte de l'hospice général. Cette œuvre était due à la sœur Géray, qui avait remis à l'administration 24,000 francs, recueillis par elle dans le département avec un dévouement infatigable.

Le 20 novembre, eut lieu le sacre de M. Epivent, curé de la cathédrale, appelé au siége d'Aire. La cérémonie fut présidée par Mgr Martial, assisté des évêques de Nantes

et de Quimper. Le lendemain, les évêques allèrent bénir la première pierre du nouveau collège de Saint-Charles. On voulait que ce collège correspondît, par son installation, au rang qu'il avait pris dans l'enseignement libre du diocèse.

La première phase du règne de Napoléon III fut terminée par la courte et glorieuse campagne d'Italie, qui fut suivie de la paix. Dans cette campagne, quatre de nos concitoyens avaient été tués ou étaient morts des suites de leurs blessures : le commandant Kléber, le lieutenant Conor, le sergent Perron et le caporal Duseigneur.

1860-1870. — L'année 1860 fut signalée par un revirement de la politique impériale et, à Saint-Brieuc, par un développement considérable des travaux publics.

Une lettre impériale, du 5 janvier, sur la liberté commerciale fut l'annonce du traité de commerce, signé avec l'Angleterre, le 22 janvier. D'un autre côté, l'empereur suivait dans la question romaine une politique qui jetait le trouble et l'inquiétude parmi les catholiques. Le journal *La Bretagne* ayant publié une lettre de MM. de Cuverville, député des Côtes-du-Nord, Lemercier et Keller, pour protester contre cette politique, fut supprimé par décret du 15 février. L'*Armorique* fut créée, et autorisée à succéder à *La Bretagne* avec une partie de l'ancien personnel ; mais il n'y eut plus le même élan chez les catholiques des Côtes-du-Nord, pour soutenir la politique impériale.

Les attaques dirigées contre le pouvoir temporel de la papauté par un aventurier célèbre et par le gouvernement piémontais, avaient ému déjà le sentiment religieux dans les Côtes-du-Nord, et un grand nombre de volontaires étaient allés se mettre sous les ordres de Lamoricière pour défendre l'indépendance du souverain Pontife. Ils succombèrent à Castelfidardo, le 18 septembre, après avoir fait des prodiges de valeur, méritant qu'un général français leur appliquât ces paroles : « le soldat qui reste fidèle au poste du péril et de l'honneur, doit être glorifié dans tous les pays ». La ville de Saint-Brieuc compta quelques-uns des siens parmi les défenseurs du Saint-Siège. L'un d'eux, M. Alfred de La Barre de Nanteuil, tomba sur le

champ de bataille, couvert de blessures. Ces événements causèrent dans le pays une vive agitation.

En même temps, le conseil municipal élu en 1855, s'efforçait, avant de déposer son mandat, d'attirer l'attention par quelques grands travaux. Ayant renouvelé sans succès les pétitions en faveur du bassin à flot, il décida l'achèvement du lycée. La première pierre de la chapelle fut bénite, le 28 mai, par S. E. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, assisté de M[gr] Martial, en présence de MM. le comte Rivaud, préfet, Bonnefin, maire, et Mourier, recteur de l'académie de Rennes. Le cardinal Donnet, qui était venu rendre visite à son ancien vicaire général, M[gr] Martial, ne voulut pas quitter le diocèse sans faire un pèlerinage aux sanctuaires de Notre-Dame de Bon-Secours et de Notre-Dame d'Espérance.

Le 18 et le 25 août, eurent lieu les élections municipales. En installant le nouveau conseil, le maire s'applaudit d'avoir, avec l'ancien, « traversé des moments difficiles, soulagé de grandes misères, rétabli la bonne harmonie entre les patrons et les ouvriers trop peu rétribués alors, et mis dans les finances un ordre qui ne pouvait être le fruit que des temps calmes qui ont succédé aux orages de 1848. » Le fardeau des dettes était même allégé, car il n'était plus dû sur les emprunts que 267,900 fr.

Les élections avaient amené au conseil plusieurs nouveaux membres, entre autres M. Glais-Bizoin et MM. les ingénieurs Fessard et Dujardin. Le dernier surtout a exercé, pendant plusieurs années, une influence prépondérante sur les travaux de la ville. Il commença par combattre, à divers points de vue, la disposition adoptée pour les ailes du lycée, destinées à la chapelle et à la bibliothèque. Le résultat de cette critique fut d'arrêter les travaux commencés, de faire un nouvel achat de terrain, de reculer les deux ailes et d'en modifier le style. La chapelle et la bibliothèque coûtèrent plus de 200,000 fr., ce qui porta la dépense totale de la ville dans la construction du lycée et des deux ailes, à 526,840 fr. L'Etat et le département y avaient contribué en outre pour 179,376 fr. Ainsi finit cette grande entre-

prise dont on n'avait considéré, au début, que la nécessité, sans se préoccuper suffisamment de l'unité du plan, ni des moyens d'exécution ; aussi pesa-t-elle lourdement, pendant vingt ans, sur les finances municipales.

Le début de l'année 1861 fut encore assez pénible. A partir du 1er janvier, le bataillon du 99e en garnison à Saint-Brieuc, fit distribuer quatre-vingts soupes par jour aux indigents. Le conseil leur vint en aide, en abordant les grands travaux que rendait nécessaires l'établissement de la gare sur le plateau voisin du séminaire. M. Dujardin fut chargé de tous les rapports sur les abords de la gare, sur l'ouverture d'un boulevard parallèle, sur l'aménagement de la grande promenade, que dirigea M. Barillet-Deschamps, architecte de la ville de Paris. Ces travaux, joints à ceux de la chapelle du lycée et de la bibliothèque, représentaient au moins 300,000 francs. La situation fut déclarée mauvaise et, pour la dégager, on vota un emprunt de 300,000 fr. au crédit foncier. Cet emprunt, qu'autorisa la loi du 10 juin 1862, devait être remboursé au moyen de 30 annuités, prélevées sur les revenus ordinaires.

Au milieu de ces difficultés, la ville de Saint-Brieuc reçut la nouvelle d'un événement qui lui faisait honneur. Au retour de l'expédition de Chine, le vice-amiral Charner, commandant en chef de nos forces navales dans l'extrême Orient, s'empara de Mytho, position stratégique dominant le Cambodge et couvrant nos possessions de Cochinchine. Le conseil municipal fit parvenir une adresse de félicitations à notre illustre compatriote, qui répondit avec sa bonté et sa simplicité ordinaires. Il envoya, l'année suivante, à sa ville natale quelques-uns des drapeaux pris sur les Annamites.

A l'année 1861 se rattache aussi la naissance de la Société d'Emulation. Le 31 janvier, MM. Geslin de Bourgogne, Gaultier du Mottay et Lamare prirent l'initiative d'une réunion, où ils proposèrent de fonder dans les Côtes-du-Nord une *Société d'Emulation*, « pour provoquer, soutenir et coordonner les efforts de tous les hommes cultivant les sciences, les lettres et les arts ». Ces efforts devaient être

plus particulièrement consacrés à l'étude des besoins et des intérêts moraux et matériels du département. Cinquante personnes répondirent à ce premier appel, et depuis lors la Société d'Emulation n'a cessé de se développer.

Le 26 décembre, Mgr Martial, au retour d'une tournée épiscopale, fut enlevé subitement à l'affection de ses diocésains. Bien qu'il n'eût administré le diocèse que trois ans, il s'était fait aimer par son zèle, son aménité et sa bienfaisance. L'archevêque de Rennes, Mgr Saint-Marc, présida le 31 décembre, les obsèques de cet excellent évêque. Mgr Sergent, évêque de Quimper, fit, quelques jours après, son oraison funèbre, et M. Poulain-Corbion lui consacra une notice biographique.

Mgr David, successeur de Mgr Martial, fut sacré à Valence, le 2 juillet 1862, et fit son entrée à Saint-Brieuc le 17 juillet. Il arrivait précédé d'une renommée d'orateur et d'écrivain, que vingt années d'épiscopat n'ont fait que consacrer.

M. le baron Thieullen était mort au mois de janvier de la même année. Depuis 1830, le département était devenu son pays d'adoption. Préfet des Côtes-du-Nord sous la monarchie de juillet, membre du conseil municipal de Saint-Brieuc en 1848, puis du conseil général, président de cette assemblée, député à la législative, et enfin sénateur, il était parvenu à de hautes fonctions par le choix de ses concitoyens ou celui du pouvoir, et s'était fait apprécier autant par son activité que par sa grande connaissance des affaires. Le conseil municipal décida de rendre à M. Thieullen un hommage public, et lui fit faire un service funèbre aux frais de la ville.

Le 12 avril 1863, le palais de justice fut inauguré. Ce monument est, à Saint-Brieuc, l'œuvre capitale de M. l'architecte Guépin. Notre sculpteur briochin, Ogé, en a décoré le fronton.

Le mois de juin fut rempli d'agitation électorale. M. Geslin de Bourgogne fut le candidat du gouvernement au corps législatif. L'évêque le soutint, bien qu'on lui eût opposé M. de Montalembert. La division qui s'ensuivit

parmi les catholiques eut pour résultat d'assurer l'élection de M. Glais-Bizoin.

Le 7 septembre, Saint-Brieuc put enfin profiter du chemin de fer, attendu depuis si longtemps. On fit une simple ouverture de la ligne et non une cérémonie d'inauguration, comme l'aurait désiré l'administration municipale.

Deux mois après, notre population fut douloureusement affectée par un sinistre maritime, tel qu'on n'en avait pas vu de mémoire d'homme, sur nos côtes. Ce fut la tempête du 11 novembre. Une trentaine de bateaux du hâvre de Sous-la-Tour étaient occupés à la pêche dans la baie, lorsque le vent se mit à souffler du nord avec une extrême violence. Quelques-uns réussirent à regagner le port avec des avaries; 18 furent brisés entre la baie de Saint-Laurent et la pointe d'Hillion; 22 cadavres furent rejetés à la côte. De nombreuses familles étaient réduites à la misère. Une souscription fut ouverte et, à Saint-Brieuc seulement, elle produisit plus de 13,000 francs.

Une grande cérémonie religieuse contribua beaucoup à exciter la charité publique en faveur des victimes. Le 15 novembre était le jour du sacre d'un chanoine de la cathédrale, M. Le Breton, nommé évêque du Puy. Le prélat consécrateur était S. E. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, assisté des évêques de Saint-Brieuc, d'Aire et de Valence. Après une allocution, pleine d'émotion, de M[gr] de Saint-Brieuc, l'orgue fit entendre la voix de la tempête, et les évêques parcoururent les rangs en quêtant pour les familles des malheureux naufragés. La quête fut abondante. L'après-midi, les évêques conduisirent processionnellement à Notre-Dame d'Espérance les reliques de saint René, récemment apportées de Rome.

M. Bonnefin donna sa démission de maire, en 1864, après neuf ans d'une administration laborieuse. Il laissait à la ville environ 400,000 francs de dettes, représentées par quatre emprunts, dont trois contractés pendant sa gestion. A son administration se rattachent l'achèvement du lycée, l'établissement du chemin de fer et des boulevards de la gare.

M. Hérault, nommé maire par décret du 23 avril 1864,

participait à l'administration depuis 25 ans en qualité d'adjoint. Il reconnut la nécessité de ralentir les améliorations et se borna, quelque temps, à continuer les travaux commencés.

Il y eut un concours régional à Saint-Brieuc, du 29 avril au 7 mai 1865. De l'aveu des hommes compétents, ce concours ne laissa rien à désirer dans l'ensemble, et fort peu dans les détails. Les instruments et les machines y parurent plus perfectionnés ; on trouva l'exposition des beaux-arts convenable, celle des produits d'agriculture et d'horticulture fort belle, et l'exhibition hippique très brillante. M. de Roquefeuille fut le lauréat du concours et obtint la prime d'honneur. Cette session fut marquée par une innovation des plus heureuses. La Société d'Emulation, qui venait de traverser avec succès sa période de fondation, réunit un congrès agricole, à l'occasion du concours. Le congrès était dans sa pensée le complément de l'exposition. Elle fit appel dans ce but aux comices cantonaux, avec l'appui du préfet. Un programme des questions à traiter fut délibéré, de concert avec les délégués de 38 comices. En sept soirées, on discuta les sujets les plus intéressants pour l'agriculture bretonne, et on formula quelques vœux qui furent adressés à l'administration supérieure. C'était la première fois que la parole était rendue aux agriculteurs, depuis la suppression de l'Association bretonne.

Les élections municipales du 23 juillet remanièrent presqu'entièrement le conseil. Seize nouveaux membres y furent introduits : MM. Houvenagle, Pradal, Angier, Darthuy, Hamon, Gaudin, Collin-Portjégoux, Le Pellec, Bienvenüe, Leuduger-Fortmorel, Cuvet, Harel de La Noë, Dupuis, Chapin, F. Guyon et Baratoux.

L'exposé de la situation financière prouva qu'il y avait un déficit de 55,000 francs, dont une partie provenait des dépenses du concours régional. L'emprunt de 30,000 fr., contracté en 1856, étant à peu près remboursé, on s'empressa d'en faire un autre de 40,000 francs, imputable sur les revenus ordinaires.

Deux solennités religieuses jetèrent un grand éclat sur l'année 1865. Le 31 juillet vit le couronnement de Notre-Dame d'Espérance, en vertu d'un bref du Saint-Père. Depuis 1848, le culte de Notre-Dame d'Espérance était devenu populaire, non seulement à Saint-Brieuc, mais au dehors, parce qu'il avait contribué à rendre l'espérance dans une époque de trouble et de découragement. Aussi quand la tempête se fut apaisée, plus de 30,000 personnes accoururent-elles, à la voix du Souverain-Pontife, pour honorer dans son sanctuaire Notre-Dame d'Espérance. A leur tête étaient cinq prélats : l'archevêque de Rennes et les évêques de Saint-Brieuc, d'Aire, de Nîmes et de Hué, en Cochinchine. Le couronnement eut lieu en plein air, sur la place de la Préfecture, et fut accompagné de cérémonies qui dépassèrent en magnificence les plus grandes manifestations religieuses dont nous ayons gardé le souvenir. Nous avons essayé de consigner dans le *Couronnement de Notre-Dame d'Espérance* les merveilles de cette fête, et les impressions qu'elle laissa dans tous les cœurs.

Le 26 décembre fut le jour de clôture d'un jubilé-mission, qui avait duré près d'un mois et remué profondément la population. La procession de clôture fut marquée par un fait d'un grand caractère. Des hommes, en nombre considérable, portèrent triomphalement jusqu'à la place Saint-Michel une croix en granit, qu'on dressa ensuite dans le cimetière. On n'avait pas vu de cérémonie aussi émouvante depuis le jubilé de 1816, pendant lequel la croix avait été relevée à Saint-Brieuc.

Le préfet qui avait administré le département depuis quatorze ans, M. Rivaud de La Raffinière, s'étant décidé à prendre sa retraite, fut remplacé par M. Demanche. M. Rivaud fut regretté. Tout le monde rendit hommage, avec le président du conseil général, « à son zèle constant, à sa droiture noble et digne, à son amour de la justice et du bien pour tous ses administrés ».

Un décret du 28 mars 1866 prescrivit une enquête générale sur la situation de l'agriculture française. On se proposait dans cette enquête de déterminer d'abord

si l'agriculture était en souffrance et, le fait une fois constaté, d'en chercher la cause et le remède. Une commission départementale se réunit à Saint-Brieuc, le 6 octobre, et fonctionna pendant dix jours. M. de Lavenay, conseiller d'état, la présidait, assisté de M. de Sainte-Marie, inspecteur général de l'agriculture. MM. Piedevache et Le Cornec y représentaient l'arrondissement de Saint-Brieuc. Plusieurs comices s'abstinrent de répondre aux questions, et le résultat de l'enquête, après s'être fait longtemps attendre, satisfit plus les administrateurs et les statisticiens que les agriculteurs.

Au point de vue financier, la situation semblait satisfaisante, à Saint-Brieuc. L'emprunt de 152,640 francs était remboursé et l'administration municipale faisait quelques améliorations heureuses : elle encourageait la création des cours d'adultes, offrait aux habitants des concessions d'eau à un prix avantageux et faisait un essai d'éclairage au gaz ; mais, au mois d'octobre, on annonçait encore une invasion du choléra et la mairie mettait les habitants sur leurs gardes. 5,000 francs furent votés pour secourir les indigents. Sur 400 malades, il y eut 172 décès.

L'hiver et le choléra sévirent à tel point qu'il fallut faire, au mois de janvier 1867, un appel à la charité publique. Une quête produisit plus de 7,000 fr. L'inondation du Gouët causa quelques ravages, et le manque d'ouvrage rendit très pénible la situation des ouvriers de la ville et de la banlieue. Pour y remédier, l'administration publia un programme de travaux comprenant l'établissement de bornes-fontaines et d'égouts, et la reconstruction d'une partie de l'Hôtel de Ville. Ces travaux devaient coûter 202,500 francs. Pour y faire face, on proposa un emprunt remboursable au moyen de centimes additionnels et de la prolongation de la surtaxe d'octroi pendant six ans. Le ministre étant opposé à la surtaxe, toute l'année se passa en démêlés à ce sujet.

La Société d'Emulation, qui avait si bien mérité de l'agriculture bretonne par la réunion du congrès agricole de 1865, se signala dans le monde savant par une tentative

encore plus hardie : elle convoqua, le 5 octobre 1867, à Saint-Brieuc un *Congrès celtique international*, destiné à rapprocher les deux branches de la famille celtique : les Gaëls et les Bretons. L'entreprise réussit au delà de toute espérance. Pendant cinq jours, on vit des Bretons de France et d'Angleterre se presser dans les vastes salles du Palais de Justice, mises gracieusement à la disposition du congrès. Les séances de jour furent consacrées à entendre les écrivains bretons les plus renommés, auxquels s'était joint Henri Martin, l'historien ; les séances du soir furent réservées à la poésie, aux mélodies du barde Gruffydd, à deux cantates devenues rapidement populaires, à des discours où vibrait la fibre patriotique. Une exposition archéologique, une visite aux monuments celtiques des environs, une représentation en plein air du mystère de Sainte-Tréphine complétèrent ce congrès exceptionnel, dont l'organisation fit le plus grand honneur au président de la Société d'Emulation, M. Geslin de Bourgogne.

Le gouvernement cependant marchait dans la voie des réformes, inaugurée en 1860. Le discours du trône du 15 février 1865 avait promis aux départements et aux communes plus d'indépendance et de liberté d'action. Cette réforme avait été largement commencée, en ce qui concerne les départements, par la loi du 18 juillet 1866, qui avait augmenté les attributions des conseils généraux et créé les commissions permanentes.

L'œuvre de décentralisation fut continuée par la loi du 24 juillet 1867 sur les conseils municipaux. On augmenta les attributions de ces conseils, mais en innovant avec beaucoup de prudence et en laissant subsister la plupart des dispositions de la loi de 1837.

Dans les relations extérieures de l'Empire, de graves difficultés surgissaient en Allemagne et en Italie. La Prusse, victorieuse de l'Autriche à Sadowa (3 juillet 1866), était devenue la puissance prépondérante de l'Allemagne. D'un autre côté, la convention du 15 septembre 1864, conclue entre la France et l'Italie pour la protection des états pontificaux, était si peu observée par l'Italie, que l'empereur

fut obligé d'envoyer à Rome de nouvelles troupes d'occupation. Le 29 octobre 1867, le général de Failly débarquait à Civita-Vecchia et arrivait assez à temps pour assister à la victoire de Mentana, gagnée, le 3 novembre, par les troupes pontificales sur Garibaldi. Les Côtes-du-Nord avaient fourni de vaillants volontaires à la petite armée de Pie IX. A la reprise des hostilités, Mgr David avait ordonné des prières publiques, et invité les recteurs à inscrire au registre des paroisses les noms des tués et des blessés. Après la bataille, il fit célébrer un service funèbre pour les victimes.

L'hiver de 1867 fut aussi dur et aussi long que le précédent. Malgré la liberté commerciale et l'enquête sur l'agriculture, les crises alimentaires se reproduisaient tous les cinq ou six ans. Au mois de décembre, le froment coûtait à Saint-Brieuc, 38 fr. les 100 kilogr.; le blé noir, 18, et les pommes de terre, 8 francs. Il fallut encore donner des secours aux indigents.

La commission de secours cessa de fonctionner le 22 mai 1868, et rendit compte de ses opérations. La souscription avait produit 16,479 fr. 10. On avait employé cette somme à secourir plus de 4,000 personnes, en leur fournissant le pain à 35 centimes le kilog., au moyen de bons de différence. Une légère subvention avait permis aux sœurs de charité de mettre au service des pauvres leur fourneau économique.

Un décret du 7 mars autorisa l'emprunt de 200,000 fr. voté, l'année précédente, en même temps que les centimes extraordinaires et la surtaxe d'octroi. Bien que cet emprunt fût approuvé, on n'en continua pas moins de discuter à propos de l'emplacement de l'Hôtel de Ville. Comme autrefois dans la question du vieux séminaire, la voix du maire fut prépondérante, et il fut décidé que l'Hôtel de Ville serait rebâti sur l'ancien emplacement. En vain une pétition, couverte de nombreuses signatures, réclama-t-elle une enquête, la pétition fut rejetée ainsi que l'enquête, et le conseil assuma la responsabilité d'une construction dont l'expérience a démontré les inconvénients. Une première adjudication eut lieu au prix de 73,000 francs.

En 1869, l'administration municipale finit d'amortir l'emprunt de 250,000 francs, contracté vingt ans auparavant pour construire le lycée. Il ne restait plus, par suite, à rembourser que les trois emprunts de 300,000, de 40,000 et de 200,000 francs. Les travaux votés étaient la construction de l'Hôtel de Ville et de deux écoles de hameau, l'agrandissement du cimetière, l'écrètement et l'élargissement de plusieurs rues, et enfin l'établissement d'un chemin de fer de Saint-Brieuc au Légué, pour desservir le bassin à flot, dont on réclamait de nouveau l'achèvement.

La lutte fut très vive dans la presse locale, à propos de la construction de l'Hôtel de Ville et des élections législatives du 23 et du 24 mai 1869. Le général de La Motte-Rouge, glorieux vétéran des guerres de Crimée et d'Italie, retiré du service, était le candidat du gouvernement dans la circonscription de Saint-Brieuc. M. Glais-Bizoin représentait l'opposition. Le premier fut élu. Il obtint 1,073 voix à Saint-Brieuc et 18,728, dans la circonscription ; son concurrent en eut 1,633 dans la ville, et 12,803 dans la circonscription. Depuis quelque temps, la ville de Saint-Brieuc passait visiblement à l'opposition. L'échec de M. Glais-Bizoin à Saint-Brieuc fut du reste la cause de sa fortune politique : au mois de décembre, il fut élu député dans la 4e circonscription de Paris, ce qui devenait l'amener plus tard à faire partie du gouvernement de la défense nationale.

Dans le monde politique, il s'était formé un nouveau courant d'opinion. On ne se bornait pas à suivre le gouvernement dans la voie des réformes, on voulait le devancer. C'est à cette situation que l'empereur faisait allusion dans son discours du 29 novembre, quand il disait aux Chambres réunies : « L'ordre, j'en réponds. Aidez-moi, Messieurs, à sauver la liberté. »

D'un autre côté, le pape, pressé par la révolution, venait de réunir à Rome un concile général pour affermir les fondements de la religion et de l'ordre social, et définir, entre autres questions, celle de l'infaillibilité du Souverain Pontife, en matière de foi. L'évêque de Saint-Brieuc partit

pour Rome à la fin de novembre, et le concile fut ouvert au Vatican, le 8 décembre.

Le ministère Emile Ollivier fut constitué le 2 janvier 1870. Cette marche en avant, sur laquelle le parti libéral fondait de grandes espérances, ne satisfit ni les autoritaires ni l'opposition. L'opinion publique était inquiète et agitée, comme en 1847, par des procès à sensation. En vain le gouvernement mettait-il à l'étude des projets importants, le calme manquait pour les résoudre. Ainsi fut entamée, le 12 avril, une enquête administrative sur le maintien ou la suppression des octrois municipaux. Cette question, sur laquelle reposait à Saint-Brieuc toute l'économie du budget, avait été plus d'une fois traitée à fond dans le conseil municipal. On la reprit et on démontra que, pour remplacer la taxe d'octroi, il aurait fallu doubler les quatre contributions directes ou tripler la contribution mobilière et celle des patentes. La commission chargée de faire le rapport n'en conclut pas moins à la suppression de l'octroi, mais l'administration municipale et le conseil se prononcèrent pour le maintien.

Pendant la première partie de l'année 1870, le concile du Vatican avait poursuivi ses travaux. Quelques divergences s'étant produites dans la discussion sur l'infaillibilité, le clergé du diocèse de Saint-Brieuc s'en émut, et le doyen du chapitre, M. l'abbé Souchet, annonça, par la voie de la presse, que 851 prêtres avaient adhéré à une adresse, dans laquelle quelques-uns d'entre eux avaient exprimé le désir de voir le concile proclamer comme dogme l'infaillibilité du Souverain Pontife. Cette adresse provoqua, de la part de Mgr David, mis indirectement en cause, une lettre qui, de sa nature, était confidentielle, et qui fut publiée contrairement à la volonté de son auteur. L'évêque y maintenait son droit de discuter, tant que la discussion était permise, et son devoir d'obéir, quand le concile aurait prononcé. Le dogme de l'infaillibilité ayant été proclamé à une immense majorité, Mgr David s'empressa de rejoindre son diocèse et de dire, dès sa première réception : « Je vous reviens, Messieurs, tel que je suis parti. » Rien n'était plus vrai. Le

souvenir de cet incident peut donc être rappelé sans crainte, car nul évêque ne fut plus que Mgr David soumis à l'Eglise et dévoué à la France, dans la crise qui s'annonçait en même temps pour l'une et pour l'autre.

Le 8 mai, l'empereur voulant à la fois associer la nation à son nouveau système politique et consolider sa dynastie, avait provoqué un plébiscite dans la forme suivante : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la constitution de 1860 par l'empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril ». Bien que l'administration municipale se fût prononcée ouvertement en faveur du plébiscite, les électeurs de Saint-Brieuc ne déposèrent dans l'urne que 1,384 *oui*, contre 1,102 *non*, sur 3,597 inscrits ; mais le département tout entier donna 121,913 votes favorables et seulement 8,242 contraires. La proportion fut la même dans le reste du pays, et l'on put croire que l'empire libéral était à jamais consacré par la volonté populaire.

Est-ce la joie du triomphe, ou quelque motif ignoré, qui entraîna le gouvernement dans la guerre avec la Prusse ? Toujours est-il qu'au moment où la candidature d'un prince prussien au trône d'Espagne paraissait écartée, le gouvernement déclara que l'honneur de la France n'était pas satisfait. Le 19 juillet, la guerre commençait entre la Prusse et la France. Le 23, l'empereur adressait au pays une proclamation, en partant pour l'armée. On apprenait bientôt coup sur coup que, le 2 août, l'armée avait passé la frontière, et pris Sarrebruck ; que, le 4 août, le général Douay avait été tué à Wissembourg, et que, le 6, le maréchal de Mac-Mahon avait été écrasé à Reischoffen, par des forces supérieures, après la plus héroïque résistance.

A Saint-Brieuc, la ville tout entière avait subi, comme la France, des émotions bien diverses. Dans les derniers jours de juillet, on ne rêvait que victoires. On visitait avec un vif intérêt le campement improvisé du 70e sur la grande Promenade, et l'on suivait avec ardeur les exercices de nos mobiles sur le Champ-de-Mars. Après le 6 août, les esprits furent frappés de stupeur et des plus sombres pres-

sentiments. Les nouvelles étaient confuses. On parlait bien de glorieux combats, livrés du 13 au 18 août par le corps d'armée du maréchal Bazaine autour de Metz, à Borny, à Rézonville, à Saint-Privat ; mais en même temps Paris, menacé d'un siége, demandait du secours et, le 16 août, 39 sapeurs-pompiers partaient résolûment, laissant leurs familles à la sollicitude de l'administration municipale. Cet appel était l'effet du trouble produit par les premiers désastres, car le général Trochu ayant été nommé gouverneur de Paris, les volontaires revinrent à Saint-Brieuc après 6 jours d'absence.

On commençait à se remettre de la stupeur des premiers jours et à s'organiser, quand survint la nouvelle du désastre de Sedan. Le 2 septembre, l'empereur se rendait au roi de Prusse. Le 4 septembre, la République était proclamée à Paris.

III. — INSTITUTIONS DIVERSES.

Il ne faut pas que la chute lamentable qui a marqué la fin de la période précédente, nous empêche de reconnaître que le régime municipal y a subi une sérieuse transformation. Les deux idées dominantes du nouveau système ont été, d'une part, la participation des habitants à l'élection des conseillers par le suffrage universel, mais de l'autre, la plus grande latitude laissée au pouvoir central dans le choix des officiers municipaux. Si, pendant cette période, les maires n'ont jamais été pris, à Saint-Brieuc, en dehors du conseil, il faut reconnaître que l'influence du gouvernement a été prépondérante, aussi bien dans les élections que dans les nominations, jusqu'à 1860. A partir de ce moment, une tendance à l'opposition se manifesta parmi les électeurs et les essais de décentralisation, heureusement commencés, disparurent devant les préoccupations politiques.

La même tendance ne s'est point accusée dans les élections au conseil général pour les deux cantons de Saint-Brieuc. Le canton nord a été représenté, de 1848 à 1851, par M. Allenou, et de 1851 à 1870, par M. Gaultier du

Mottay ; le canton sud : de 1848 à 1862, par M. Thieullen ; de 1862 à 1864, par M. Geslin de Bourgogne, et, de 1864 à 1870, par M. Achille Du Clésieux.

L'action du gouvernement sur les villes s'est encore fait sentir par une forte impulsion donnée aux travaux publics. C'est dans cette période qu'on a construit à Saint-Brieuc le lycée, le palais de justice, l'hospice des incurables, une partie de l'Hôtel de Ville, des halles, plusieurs écoles ; on a percé les boulevards de la gare, établi des égouts, des conduites d'eau et l'éclairage au gaz. Le clergé et les particuliers ont bâti en outre le collége libre de Saint-Charles, l'établissement des Sourds-Muets, et plusieurs chapelles, dont les plus remarquables sont celles de N.-D. d'Espérance, de Saint Guillaume et des Maristes.

Les travaux entrepris au compte de la ville eurent pour résultat, en augmentant les dépenses, de faire recourir plus d'une fois à l'emprunt. Le tableau suivant résume la situation financière de Saint-Brieuc, de 1848 à 1870 :

	BUDGETS.		COMPTES.	
Années.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses
1848.	151.089 44	150.882 »	152.908 86	148.911 15
1849.	302.808 75	302.808 75	236.301 06	201.482 31
1850.	307.883 65	307.563 21	250.237 53	236.466 09
1851.	244.013 99	243.720 87	226.266 27	229.628 90
1852.	248.772 80	246.875 »	267.215 37	277.806 27
1853.	214.446 87	214.446 87	161.031 38	197.613 70
1854.	176.369 »	176.369 »	186.735 13	193.723 74
1855.	127.578 41	127.578 41	293.932 01	286.481 82
1856.	180.546 69	180.339 92	209.680 45	199.560 83
1857.	166.078 63	165.846 42	184.599 55	183.704 81
1858.	169.163 58	169.163 58	224.603 03	220.544 43
1859.	177.218 68	176.872 61	208.256 80	208.009 01
1860.	183.537 99	183.301 54	205.477 05	215.435 55
1861.	221.996 91	221.996 91	241.395 90	220.381 02
1862.	230.415 51	229.706 78	327.029 74	340.574 89
1863.	411.088 17	411.088 17	419.599 20	344.213 12
1864.	216.494 92	216.366 83	238.803 71	274.200 22
1865.	235.835 90	235.369 94	250.060 38	286.559 43
1866.	211.763 07	211.586 66	251.777 76	266.170 43
1867.	215.726 27	215.469 12	225.658 91	219.917 29
1868.	190.774 62	190.774 62	420.091 26	271.404 41
1869.	212.804 74	212.100 55	218.500 98	234.982 85
1870.	215.672 99	215.421 30	320.646 14	424.160 14
Totaux :	5.012.081 58	5.005.649 06	5.720.888 47	5.681.932 41
Moyenne :	217.916 59	217.636 91	248.734 28	247.040 53

Pour couvrir les dépenses extraordinaires de ces 23 années, on fit six emprunts, montant à 972,640 francs, savoir : 250,000 fr. en 1849 ; 152,640 fr. en 1855 ; 30,000 fr. en 1856 ; 300,000 fr. en 1862 ; 40,000 fr. en 1866 ; 200,000 fr. en 1868. Les trois premiers furent remboursés dans le cours de la période ; les deux derniers, peu de temps après. Celui de 300,000 fr. seul ne doit être amorti qu'en 1892. Il a été fait à des conditions si onéreuses, qu'il restait à payer sur ce compte près de 450,000 fr., à la fin de 1870. Ces emprunts n'avaient pas empêché la population de Saint-Brieuc de supporter, chaque année, outre la taxe d'octroi, une surtaxe de 20 à 25,000 fr. et le maximum des centimes accordés par la loi.

La population aurait un peu augmenté dans cette période, si l'on s'en rapporte au dénombrement ; elle aurait plutôt diminué d'après l'état-civil :

Dénombrement de la population.

Années.	agglom.	éparse.	comptée à part.	Totale.
1851.	10.467	2.646	1.240	14.053
1856.	10.764	2.105	2.019	14.888
1861.	11.187	2.701	1.453	15 341
1866.	11.186	2.821	1.805	15.812

Relevé de l'état civil.

1848.	Nais. 499.	Mar. 101.	Décès, 414.	1861.	Nais. 605.	Mar. 98	Décès, 533.
1849.	486.	99.	434.	1862.	416.	87.	547.
1850.	483.	97.	428.	1863.	402.	100.	487.
1851.	495.	107.	459.	1864	405.	103.	511.
1852.	525.	83.	370.	1865.	403.	103.	541.
1853.	446.	82.	419.	1866.	385.	101	634.
1854.	542.	62.	477.	1867.	363.	115.	603.
1855.	486.	74.	640.	1868.	395.	84.	480.
1856.	484.	94.	510.	1869.	374.	94.	491.
1857.	492.	86	459.	1870.	389.	60.	760.
1858.	547.	104	470.				
1859.	567.	84.	445.	Totaux.	10.735.	2.104.	11.582.
1860.	546.	86.	470.	Moyenne.	466.	91.	503.

Pendant plusieurs années, la population a été durement éprouvée par des malheurs de tout genre. L'éclat des victoires et des travaux publics couvrait, sans les effacer, les misères intérieures, d'autant plus que le nombre toujours croissant des ouvriers dans les villes rendait le problème économique plus difficile à résoudre.

Le prix des céréales a été relativement assez élevé de 1854 à 1857. Après l'établissement de la liberté commerciale, il y a eu des alternatives de hausse et de baisse, comme on le voit d'après les apprécis suivants, établis à l'époque de la Saint-Michel :

Années.	Froment l'hect.		Seigle l'hect.		Avoine l'hect.		P. de terre l'hect.		Poulets le couple.		Beurre le kil.	
1850	13 fr.	70	7 fr.	90	5 fr.	20	2 fr.	52	1 fr.	30	1 fr.	20
1853	23	»	13	60	6	90	3	96	1	50	1	40
1855	28	70	18	30	8	90	4	62	2	50	1	80
1857	19	»	11	60	7	70	3	26	1	40	1	80
1860	20	40	12	20	7	30	5	28	2	»	1	80
1863	15	20	8	60	5	80	2	64	2	»	1	80
1866	21	20	11	60	8	30	2	64	2	25	2	»
1869	19	80	14	»	8	90	3	30	2	»	2	80

Dans ces apprécis, le poids moyen de l'hectolitre de froment est évalué à 74 kil.; celui du seigle, à 70, et celui de l'avoine, à 50.

De 1848 à 1870, le prix moyen de l'hectolitre de froment, en France, a été de 19 fr. 63 cent., d'après les tableaux de la *Statistique générale*. A Saint-Brieuc, de 1855 à 1865, il a été, d'après les tableaux de l'*Enquête agricole*, de 18 fr. 71 pour le froment ; de 13 fr. 25 pour le seigle ; de 7 fr. 50 pour l'avoine. En ne considérant que ces prix moyens, on ne se rend pas compte des écarts considérables que nous avons signalés plus haut.

Tout en reconnaissant que les institutions de bienfaisance et de prévoyance n'ont pas manqué à la population, nous devons ajouter cependant qu'il y avait, dans cet ordre d'idées, une tendance visible à substituer l'action administrative à celle des particuliers.

L'agriculture et l'industrie purent se développer plus facilement. Le comice des deux cantons de Saint-Brieuc remplaça, en 1849, la Société départementale d'agriculture, et la Société hippique bretonne fut fondée, en 1866, sous la présidence de M. E. Carré-Kérisouët, pour l'amélioration du cheval de demi-sang dans la montagne.

Plusieurs établissements industriels furent créés par des

particuliers. En 1852, M. Dalmar fit construire à Jouvet, dans la vallée de Gouët, partie en Saint-Brieuc et partie en Plérin, une filature de laines et une teinturerie ; en 1858, cette usine étant déjà prospère, il constitua, pour la développer, une Société dont il est resté le gérant. M. Edouard Boullé fonda, en 1857, dans la rue des Promenades, un atelier de constructions mécaniques, de machines et instruments d'agriculture et de grosse serrurerie, qu'il a transféré, en 1862, près de la gare. La maison Louis Sébert installa, en 1855, au Légué, une scierie mécanique. La maison Théodose Sébert y créa une fonderie de seconde fusion, en 1857 ; une fabrique de noir et de phosphate, en 1873, également au Légué ; et, à Saint-Brieuc, près de la petite promenade, une scierie mécanique, en 1866. Cette même année, une compagnie fondait une usine à gaz, au port Favigo, après avoir fait un traité avec la municipalité pour l'éclairage de la ville. Il est à remarquer qu'on plaçait de préférence ces établissements au port ou dans le voisinage.

Le port du Légué, cependant, était arrêté dans son développement. Le projet du bassin à flot, tel que nous l'avons indiqué (page 312), fut d'abord réduit au seul bassin latéral, et encore ce dernier resta-t-il inachevé après l'épuisement du crédit de 900,000 fr. En retour, on ouvrit, en 1852, une nouvelle route de Saint-Brieuc au Légué, à pentes plus faibles que l'ancienne ; le pont du Légué fut reconstruit, de 1860 à 1861, à tablier fixe, moyennant une dépense de 35,000 fr. environ ; le phare de Sous-la-Tour, dont l'établissement entraîna la même dépense à peu près, fut allumé le 1er août 1857.

D'après l'étude remarquable consacrée au port du Légué par M. Pelaud, les travaux exécutés dans ce port, avant 1789, auraient coûté 175,000 livres et, depuis 1789, environ 2 millions. D'après le même travail, les navires entrés et sortis, de 1866 à 1870 inclusivement, seraient au nombre de 5,064, dont 1,457 étrangers, représentant 286,454 tonnes, dont 211,135 en marchandises. Les droits de douanes, perçus pendant ces cinq années, se sont élevés à 849,900 fr. 01, soit une moyenne de 169,980 francs ; mais

il faut remarquer que, dès cette époque, le mouvement du port était alimenté surtout par le cabotage, et que les armements pour la pêche de la morue étaient en décroissance sensible.

Parmi les associations littéraires et scientifiques, la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord s'est fait, dès le début, une place de choix. On doit citer à son actif la réunion du Congrès agricole de 1865, celle du Congrès celtique de 1867, et de nombreuses et importantes publications. Le volume des Mémoires de 1866 contient le résumé des observations météorologiques faites à Saint-Brieuc par M. Marée, pendant 29 années. Il résulte de ce tableau que, dans cet intervalle :

Le maximum des hauteurs barométriques a été, le 11 février 1849, de 0^{m} 78,100, et le minimum, le 2 novembre 1844, de 0^{m} 71,900 ;

Le maximum de température a été, le 18 août 1842, de + 31°, et le minimum, le 18 décembre 1840, de — 12° 50.

On y trouve aussi le relevé des jours de pluie, de neige et celui des vents dominants, dans l'ordre suivant : le S.-O, le N.-E, le Sud et le Nord.

La presse locale a eu plusieurs nouveaux organes, dont nous avons signalé les principaux en 1848 : la *Foi bretonne* et la *Bretagne*. La première, représentant l'opinion légitimiste, a vécu du 16 septembre 1848 au 15 octobre 1868, et a eu constamment pour rédacteur en chef, M. Thibault de La Guichardière. Le *Breton* lui a succédé, du 18 octobre 1868 au 29 avril 1870, sous la direction de M. d'Estampes qui, le 3 mai 1870, a transformé le *Breton* en *Indépendance bretonne*.

La *Bretagne*, journal catholique libéral à son apparition, le 16 septembre 1848, est devenue, en 1849, l'organe du parti bonapartiste, sous la direction de M. de La Tour. Ayant blâmé la politique du gouvernement dans la question romaine, elle fut supprimée et remplacée par l'*Armorique*, en 1860.

Le *Républicain des Côtes-du-Nord*, en s'établissant à Saint-Brieuc, en 1850, s'annonça comme le successeur du

Progrès, de l'*Armorique centrale* et des *Côtes-du-Nord*, publiés successivement à Loudéac. Il cessa de paraître en 1852. L'*Union des démocrates* eut encore une durée plus courte et ne publia que cinq numéros, du 13 novembre au 7 décembre 1851. Le journal *Les Côtes-du-Nord* redevint, le 21 juin 1868, l'organe de l'union libérale et de M. Glais-Bizoin. Les deux dernières années de l'Empire furent marquées par des polémiques très vives entre les journaux politiques de Saint-Brieuc, et aussi par des procès de presse.

En dehors de ces luttes, la *Semaine religieuse*, fondée le 21 novembre 1867, était rédigée par M. l'abbé Vissenaire.

Plusieurs érudits sont morts pendant la période que nous parcourons. Le premier, suivant l'ordre des dates, fut un conseiller de préfecture, M. Charles Guimart. Né à Saint-Brieuc, le 8 avril 1814, il se noya, le 15 juin 1851, avec une de ses parentes, en se baignant au rocher Martin, près de Roselier. Ce fut un deuil pour toute la ville. M. Guimart laissait en manuscrit une *Histoire des évêques de Saint-Brieuc*, qui fut publiée, l'année suivante. Elle est considérée comme un ouvrage de sérieuse érudition.

Le dernier de ceux qui avaient joué un rôle à Saint-Brieuc pendant la première Révolution, M. Le Maout, mourut le 20 mars 1852, à l'âge de 88 ans. Le Maout, Efflam, était né à Plestin, le 23 avril 1764. Il fut d'abord pharmacien de la marine à Brest. Apôtre ardent de la Révolution, il traduisit les lois nouvelles en breton, organisa dans les Côtes-du-Nord la fabrication du salpêtre et occupa dans l'administration plusieurs fonctions électives. En l'an VII, il devint professeur d'histoire naturelle et de chimie à l'école centrale, et dès lors il ne se fit plus connaître que par ses travaux scientifiques. Apprécié comme pharmacien, géologue et naturaliste, il composa la moutarde celtique, décrivit en 1812 des dauphins d'une espèce inconnue, échoués sur la côte de Ploubazlanec, et soutint à ce sujet une discussion contre Geoffroy Saint-Hilaire ; en 1837, il fut un de ceux qui signalèrent la forêt sous-marine des Rosaires. Voyageur intrépide, il parcourait la Bretagne en tous sens, son marteau de géologue à la main. C'était un

type aussi spirituel qu'original, dont le souvenir se conservera longtemps. Il a laissé plusieurs fils dont les travaux sont appréciés en divers genres.

MM. de Garaby et Habasque ont aussi rendu des services, en recueillant les souvenirs et les gloires du passé.

De Garaby, Malo, né le 2 avril 1797, à Pleudihen, termina ses études au petit séminaire de Tréguier, devint professeur à celui de Plouguernevel et au collège de Saint-Brieuc. Il a écrit la vie de plusieurs saints de Bretagne et cherché dans l'Annuaire, dont il était l'un des principaux rédacteurs, à sauver de l'oubli le plus grand nombre de noms possible. Ce bon et charitable prêtre fut arraché à ses chères études par les difficultés qui survinrent au collège en 1847. Nommé principal à Roanne en 1850, il quitta bientôt l'enseignement et devint, à Paris, directeur d'une maison de retraite. C'est là qu'il mourut, le 14 octobre 1855.

Habasque, François, naquit à Lesneven en 1788. Nommé juge au tribunal civil de Saint-Brieuc en 1813, et président en 1833, il a conservé ces dernières fonctions jusqu'à sa mort (24 décembre 1855). Il s'est fait connaître par des notices communales dans l'Annuaire, et surtout par ses *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord* (1832-1836). En citant M. Habasque, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rendre justice à l'*écrivain* utile et modeste. Ajoutons que ses contemporains ont gardé de l'*homme* un bon et aimable souvenir.

Aulanier, Antoine, est né à Lamballe en 1787. Il a consacré sa vie à l'étude des questions de droit et s'est fait un nom comme jurisconsulte. Il a composé un livre des *Actions possessoires*, imprimé à Nantes, en 1829 ; un *Traité du domaine congéable*, qui passe pour avoir fixé la jurisprudence en cette matière, et un *Traité de la méthode pour étudier avec fruit*. Il est mort à Saint-Brieuc, le 8 juillet 1856.

Le 27 décembre 1867, la ville de Saint-Brieuc perdit un artiste estimé, le sculpteur Ogé, à peine âgé de 50 ans. Né à Plérin, Pierre-Marie Ogé avait eu des débuts laborieux. Fixé de bonne heure à Saint-Brieuc, il s'y était fait

de nombreux amis « par sa vie active et dévouée, pure et austère. » C'est le témoignage que lui rendit sur sa tombe l'un de ses admirateurs, en même temps son ami, M. S. Ropartz. Le talent d'Ogé était à la fois élégant et naturel, fier et distingué. On peut s'en convaincre, en passant de la cathédrale, qui a conservé l'une des premières œuvres d'Ogé (la statue si vivante de Mgr de La Romagère), à la chapelle Saint-Guillaume, à Notre-Dame d'Espérance, où se développa le mieux son talent, au Palais de Justice, dont le fronton fut sa dernière création. C'est pourquoi Saint-Brieuc doit être doublement fier de son sculpteur, car, bien différent de la plupart des artistes, celui-ci n'a guère travaillé que pour son pays natal.

M. Dubus n'est pas né à Saint-Brieuc, mais il y est mort le 31 janvier 1868. Ancien élève de l'école polytechnique, tour à tour professeur de mathématiques au collége de Saint-Brieuc, puis professeur d'hydrographie, il a fondé un recueil annuel, très apprécié des marins, celui des *Ephémérides maritimes*, dont la vente se fait depuis longtemps avec une grande facilité.

Dans l'ordre de la bienfaisance, nous ne pouvons oublier les noms de Mlle Julie Bagot et de M. Jean-Marie Houvenagle.

Fille d'un maire de Saint-Brieuc que nous avons cité plus d'une fois à l'époque de la Révolution, Mlle Julie Bagot a fini, le 6 septembre 1864, une vie obscure, mais éminemment méritoire. Cette *sœur des pauvres* vivait, depuis bientôt cinquante ans, dans les privations et souvent dans le dénûment, pour élever quelques orphelines dans sa maison de la rue Notre-Dame. Le prix Monthyon, qui lui fut décerné en 1833, fut, comme son patrimoine, consacré à son œuvre ; aussi la population qui la révérait comme une sainte, l'évêque et la municipalité vinrent-ils apporter à ses funérailles l'hommage de la cité tout entière.

Le 17 novembre 1865, mourut un homme aussi modeste que bienfaisant, M. Jean-Marie Houvenagle, ancien représentant à l'Assemblée constituante. M. Houvenagle laissa par testament sa propriété des Châtelets, d'une valeur de plus de 200,000 fr., par moitié à l'hospice et au bureau de

bienfaisance. La ville de Saint-Brieuc, reconnaissante, lui éleva un monument funèbre et donna son nom à la Grand'-Rue, qu'il avait habitée.

A plus d'un titre, nous devons mentionner aussi l'héritière d'un nom glorieux, Mlle de Saint-Pern. Née à Saint-Brieuc, le 6 janvier 1767, Reine de Saint-Pern descendait de Bertrand de Saint-Pern, parrain de Duguesclin. Elle avait gardé les souvenirs du régne agité de Louis XVI et surtout ceux des prisons de la Terreur, et les rappelait souvent dans sa douce et gracieuse vieillesse, qui se prolongea jusqu'au 6 avril 1869. Lorsqu'elle mourut, elle était âgée de 102 ans et 3 mois.

A côté de ces vies paisibles, entièrement consacrées aux bonnes œuvres, notre ville doit aussi placer avec reconnaissance les hommes qui lui ont fait honneur dans la carrière des armes.

Parmi nos morts de l'année 1855, nous devons citer trois braves militaires, inégaux par leur rang dans l'armée, mais ayant tous bien mérité de leur pays :

Le contre-amiral de Courson, officier de l'ancienne marine, resté jusqu'à l'âge de 93 ans un type parfait de courtoisie et de loyauté ;

Le chef d'escadrons Louis Vesuty, brillant officier du premier Empire, retiré du service en 1815, commandant de la garde nationale de 1830 à 1848 ;

Paul Richard, sergent-major au 1er de zouaves, blessé à la bataille de l'Alma et aux tranchées devant Sébastopol, tué, le 8 septembre, à la prise de la tour Malakoff.

A l'occasion de la guerre d'Italie, nous avons déjà nommé quatre de nos concitoyens tués sur le champ de bataille ou morts de leurs blessures : le commandant Kléber, le lieutenant Conor, le sergent Perron et le caporal Duseigneur.

L'Amiral Charner. — De tous les fils de Saint-Brieuc, l'amiral Charner est celui qui a le plus illustré son pays natal ; aussi lui devons-nous une notice un peu détaillée (1).

(1) Nous en avons trouvé les principaux éléments dans une intéressante notice : *L'Amiral Charner*, publiée en 1870 par M. Louis d'Estampes, rédacteur en chef du *Breton*.

Léonard-Victor Charner naquit à Saint-Brieuc le 13 février 1797. Son père était venu de Suisse établir dans notre ville une distillerie, au commencement de la Révolution. Le jeune Charner, admis le second, en 1812, à l'école navale de Toulon, en sortit aspirant de 1re classe en 1815, fut promu enseigne de vaisseau en 1820 et lieutenant de vaisseau en 1828. A partir de ce moment, il se fit apprécier par de solides qualités. Au mois de juillet 1830, il prenait part à l'expédition d'Alger, et, à son retour, il faisait paraître un mémoire sur la durée des évolutions navales. Ce travail fut signalé comme le dernier mot sur la tactique des navires à voiles, ce qui n'empêcha pas son auteur d'étudier, l'un des premiers, les secrets de la navigation à vapeur. En 1832, il obtenait, après la prise d'Ancône, la croix de la Légion d'honneur et, en 1837, le grade de capitaine de corvette. Il fallait que sa réputation fût déjà bien établie dans la marine, pour que le roi Louis-Philippe le chargeât d'accompagner, sur la *Belle-Poule*, le prince de Joinville, qui avait sollicité la mission d'aller à Sainte-Hélène chercher les cendres de Napoléon Ier. Ce fut là l'origine des relations intimes qui existèrent bientôt entre le commandant Charner et la famille d'Orléans. En 1841, il fut nommé capitaine de vaisseau et fut presque constamment à la mer jusqu'à 1848.

Après la révolution de 1848, Charner vint prendre un peu de repos dans sa ville natale. Il était naturellement désigné au choix de ses concitoyens qui l'envoyèrent, par 74,242 voix, représenter les Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative. Il y rendit de tels services, dans la commission d'enquête pour la marine, qu'il fut promu contre-amiral et prié par le ministre de la marine, M. Ducos, de remplir auprès de lui les fonctions de chef d'état-major. Après 18 mois de ce service délicat, il désira retourner à la mer et commanda en second, puis en chef, l'escadre de l'Océan, dont les manœuvres hardies furent remarquées par les hommes du métier.

Pendant la guerre de Crimée, il fut toujours aux postes difficiles pour opérer le débarquement des troupes et du

matériel, faire des ravitaillements, sauver des navires en détresse, et prendre sur son vaisseau *le Napoléon* une part brillante aux combats contre les forts et les batteries de Sébastopol. Elevé au grade de vice-amiral, en 1855, pour prix de sa belle conduite, Charner siégea pendant quatre ans au conseil des travaux de la marine.

A peine la guerre de Chine était-elle engagée, qu'on lui confia le commandement de la flotte considérable réunie dans les ports de l'extrême-Orient. Il fallut agir de concert avec les Anglais, nos alliés, forcer l'entrée du Pei-ho, suivre l'armée pour en assurer le ravitaillement, et, après la victoire, au lieu d'assister au triomphe, regagner la flotte menacée par les coups de vent si fréquents dans ces parages.

Au retour de cette expédition, le vice-amiral Charner fut investi de la mission la plus étendue, et aussi la plus difficile, dont un officier général de la marine eût été chargé depuis longtemps. Il vint en Cochinchine, ayant sous ses ordres 158 navires de guerre et de transport, 8,000 marins, 1,303 hommes de troupes de terre et un corps auxiliaire d'Espagnols. Il avait tous pouvoirs pour la guerre et pour la paix. La prise de Ki-Hoa, où le vice-amiral Charner paya de sa personne, jeta la terreur dans les rangs des Annamites. — A ce nom de Ki-Hoa se rattache pour Saint-Brieuc un souvenir glorieux et douloureux à la fois, celui de la mort du brave aspirant Frostin, que l'amiral entourait d'une affection particulière. — Les conséquences de ce fait d'armes furent la conquête du reste de la province de Saïgon et, un peu plus tard, de celle de Mytho. L'hiver fut employé à organiser le pays

A la fin de l'année 1861, le vice-amiral Charner revint en France. Quelques mois après, il fut nommé sénateur, et, le 15 novembre 1864, élevé à la dignité d'amiral. Au maire de Saint-Brieuc, qui lui écrivait pour le complimenter au nom de la ville, l'amiral répondit une lettre affectueuse, dont nous tenons à citer au moins le commencement : « Monsieur le maire, je vous prie de vouloir bien être mon interpréte auprès de ma bonne ville natale. Aucunes félicitations ne me sont plus précieuses et ne me flattent

davantage que celles que vous me faites l'honneur de m'adresser en son nom.... »

Dans le cours de sa glorieuse carrière, l'amiral Charner avait toujours été l'homme du devoir. S'il était brave, il était aussi humain que désintéressé : « Je fais la guerre, disait-il, et non la piraterie ». Simple et bon dans la vie privée, il aimait surtout à goûter les joies de la famille, dans sa petite campagne du Val-André, à peu de distance de sa ville natale. Élu, en 1858, conseiller général du canton de La Roche-Derrien, il avait siégé aussi souvent que la guerre le lui avait permis, et s'il donna sa démission, peu de temps après sa nomination à la dignité d'amiral, ce fut pour couper court aux instances du général de Goyon, qui voulait lui céder la présidence.

L'amiral Charner était donc l'orgueil de la ville de Saint-Brieuc ; aussi, quelle ne fut pas la douleur de ses concitoyens quand ils apprirent qu'il avait succombé à Paris, le 7 février 1869, à une maladie, suite de ses longues fatigues ! Le 11 février, les obsèques de l'illustre marin eurent lieu aux Invalides, avec les honneurs dus à sa haute dignité ; mais l'amiral avait voulu reposer dans le cimetière de sa ville natale, et celle-ci lui fit, le 26 août, des funérailles dignes de lui. La population tout entière se joignit, en effet, aux autorités civiles et militaires, aux représentants de la marine, à la famille de l'amiral, pour le conduire à sa dernière demeure. Les sentiments dont les cœurs étaient remplis furent exprimés avec autant de simplicité que d'émotion, au nom de la marine, par le vice-amiral Lafon de Ladebat, ancien chef d'état-major de l'amiral ; au nom du département, par le général de Goyon, président du conseil général ; au nom de la ville de Saint-Brieuc, par le maire, M. Hérault.

L'amiral Charner n'a pris part qu'à des triomphes. Il est mort assez à temps pour ne pas être témoin des désastres de son pays. Si ces désastres sont tels qu'on évite d'en parler avant le jour de la réparation, nous avons du moins la consolation de dire que, dans la lutte contre l'étranger, les fils de Saint-Brieuc se sont montrés dignes de leurs aînés, et

qu'un grand nombre d'entre eux sont morts héroïquement pour la Patrie (1). Leurs frères d'armes survivants nous pardonneront de ne pas citer tous ceux qui se sont également dévoués : ce n'est pas une histoire de la guerre, c'est un nécrologe que nous faisons.

Les premières victimes furent les trois frères Merlin, tous soldats de vocation, prédestinés à la mort du champ de bataille. François arrivait d'Afrique, où il avait gagné le grade de lieutenant au 2e zouaves. C'est dans les rangs de ces braves qu'il fut frappé, au début de la guerre, le 6 août, dans cette sanglante journée de Reischoffen, que le courage de nos zouaves et de nos cuirassiers a rendue légendaire. Ses deux frères étaient alors au 1er de ligne : Louis, capitaine, et Charles, sergent-major, se préparant au combat, car ils faisaient partie de la grande armée sur laquelle reposait le salut du pays. Charles Merlin fut blessé à Rezonville, le 16 août, et mourut à Sedan, dans la nuit du 3 au 4 septembre ; Louis Merlin, blessé à Servigny, le 31 août, resta, séparé de son frère, dans les cantonnements de Metz et y mourut le 6 septembre. Quand ces nouvelles arrivèrent à Saint-Brieuc, l'une après l'autre, avec l'annonce du désastre de Sedan et du blocus de Metz, la consternation fut générale, et le triple coup qui frappait une famille estimée fut ressenti dans la cité tout entière.

Mais déjà d'autres nobles victimes étaient tombées, à peu de distance des frères Merlin, de Metz à Sedan, dans ces lieux tristement célèbres par le dévouement de nos soldats. Le 14 août, c'était Olivier Morin, sous-lieutenant au 13e de ligne, blessé à mort à Borny, en enlevant sa compagnie ; Antoine Paturel, capitaine au même régiment, tué le 18 août, à Saint-Privat, quelques jours après avoir écrit ces mots : « Nous avons juré que nous mourrons tous, ou qu'il ne sortira pas de France un Prussien » ; le même jour, dans la même brigade, si cruellement décimée à Saint-Privat, Henri Leguen, capitaine adjudant-major

(1) Il faut lire les notices aussi complètes qu'émouvantes publiées, en 1882, par un trop modeste anonyme (M. Le Clère), sous le titre : *les Enfants de Saint-Brieuc, morts pour la patrie en* 1870-71, par F. L. C

au 43ᵉ de ligne, atteint d'un obus en pleine poitrine ; et bientôt un autre de nos camarades du collége de Saint-Brieuc, Auguste Primault, littérateur et poëte en même temps que soldat. Malgré ses rares qualités, ce n'est que lentement qu'il était devenu capitaine adjudant-major au 11ᵉ de ligne et, en 1870, il voyait le feu pour la première fois ; mais il était de la race des braves. Il fut tué en combattant, un fusil à la main, à Beaumont, le 30 août, la veille de Sedan.

Ainsi mouraient tant de vaillants soldats, sans se plaindre et même avec un peu d'espoir au cœur, tant qu'il fut permis d'espérer. Après Sedan, la lutte prit un autre caractère, avec des retours de confiance et des élans désespérés. Bien que nous nous arrêtions au seuil de cette sombre époque, nous regardons comme un devoir de ne pas séparer dans ce récit ceux que la mort a réunis dans le même sacrifice, et nous allons encore citer jusqu'à la fin de la guerre les noms de nos glorieux martyrs.

L'intérêt alors se concentrait sur Paris. Nos mobiles y avaient été appelés, avant l'investissement, par le gouvernement de la défense nationale. Ils prirent part aux combats d'avant-postes, et aux sorties tentées pour rompre le cercle de fer qui enserrait la capitale. Nous pouvons bien revendiquer comme l'un des nôtres, Charles Miorcec de Kerdanet, juge au tribunal de Saint-Brieuc, qui réclama, des premiers, l'honneur de s'enrôler dans la garde mobile du Finistère, où il fut élu lieutenant. Aussi brave soldat que zélé magistrat, il fut frappé au cœur, le 29 novembre, en attaquant le village de L'Hay, aux portes de Paris.

Deux mois plus tard, un mobile du 4ᵉ bataillon des Côtes-du-Nord, Armand Lohan, de Saint-Brieuc, jeune homme plein d'avenir, était tué à Buzenval, dans la sortie infructueuse du 19 janvier 1871.

Entre ces deux dates : 29 novembre 1870 et 19 janvier 1871, de vigoureux efforts avaient été tentés pour dégager Paris, et pour arrêter les corps allemands qui protégeaient l'armée d'investissement. Dans cette lutte acharnée, Saint-Brieuc fut encore dignement représenté.

François Meunier, lieutenant de vaisseau, commandait une batterie chargée de couvrir la retraite du général Faidherbe, après la bataille de Dury, près d'Amiens. Privé de ses artilleurs, Meunier chargeait lui-même une pièce, en refusant de se rendre, quand il tomba, les jambes emportées d'un boulet, le 27 novembre.

Du côté de l'Ouest, l'armée de la Loire, sous les ordres du général Chanzy, après avoir fait des efforts surhumains, reculait vers la Bretagne, en infligeant à l'ennemi des pertes sensibles. Parmi les épisodes de cette glorieuse retraite, l'un des plus émouvants fut le combat du plateau d'Auvours, livré le 11 janvier 1871, à peu de distance du Mans. C'était une position importante qu'il fallait à tout prix reprendre aux Prussiens. Une colonne d'attaque fut formée par le général Gougeard. A côté des zouaves pontificaux, on vit s'élancer deux compagnies des mobiles des Côtes-du-Nord. Ce fut le renouvellement du combat héroïque de Patay. La position fut reprise ; mais les deux capitaines y tombèrent à la tête de leurs compagnies.

L'un était Grouazel, ancien gendarme, qui avait mérité les épaulettes et avait vécu longtemps à Saint-Brieuc, entouré de l'estime publique. Nommé capitaine dans la mobile avant la guerre, il n'avait pas reculé au moment du danger, bien qu'il fût père de famille et sans fortune. Faisant son devoir à l'égal des plus jeunes et des plus braves, il fut blessé mortellement sur le champ de bataille.

L'autre capitaine était Augustin Du Clésieux, jeune homme au cœur droit et vaillant. Il semblait appelé à un brillant avenir dans un pays où tout le monde l'aimait, où sa famille avait fait beaucoup de bien ; mais Dieu qui, aux jours de l'épreuve, n'épargne pas plus l'enfant du riche que celui du pauvre, avait marqué Augustin Du Clésieux comme une victime de choix. Blessé grièvement à l'attaque du plateau d'Auvours, ramené par sa mère dans sa chère Bretagne, il fut doux et bon sur son lit de douleur comme il l'avait été envers ses soldats, et mourut le 26 février, à l'âge de 27 ans, emportant avec lui des regrets unanimes et de sincères affections. On le vit bien à ses

funérailles, qui eurent, comme celles des trois frères Merlin, le caractère d'un deuil public. Quelques jours après, un dernier hommage arrivait, sur la tombe, hélas ! du jeune capitaine des mobiles : c'était la croix d'honneur, envoyée trop tard pour être déposée sur son cercueil.

Bien d'autres enfants de Saint-Brieuc sont morts dans cette triste guerre, soldats obscurs, mais non moins méritants. Si le pays accorde à ceux que nous avons nommés un souvenir spécial, parce qu'ils étaient plus en vue, il a pour tous les autres un égal amour, une égale reconnaissance. C'est ce double sentiment qu'éprouvait l'admirable abbé Kermoalquin, quand il réclamait l'honneur d'aller au camp de Conlie, avec l'élite des jeunes prêtres et des élèves du grand séminaire, pour soigner dans les ambulances les malheureux enfants de nos villes et de nos campagnes « Je suis heureux, disait-il, d'y aller, mais je serais encore plus heureux d'y mourir ». Son vœu fut exaucé. Ayant sollicité la faveur de rester à Conlie, auprès de ses derniers malades, après la levée du camp, le saint aumônier en chef de l'armée de Bretagne y mourut de la fièvre scarlatine, le 11 janvier, le jour même où Grouazel et Augustin Du Clésieux étaient frappés à mort sur le plateau d'Auvours.

Quand cette longue et funèbre liste fut fermée, Mgr David fit célébrer pour les victimes un service dans la cathédrale, le 4 mai 1871, et y prononça, à la mémoire des morts, une oraison funèbre, où se révéla une fois de plus son cœur de père et d'évêque. Le rôle du diocèse de Saint-Brieuc dans la défense nationale y fut tracé avec autant d'émotion que de grandeur. Après cette parole autorisée, tout hommage serait superflu. La ville de Saint-Brieuc s'honorera cependant, en consacrant le monument qu'elle fait préparer par l'un de nos habiles sculpteurs, Ludovic Durand, pour perpétuer le souvenir de ceux de ses enfants qui sont morts pour la patrie.

Nous craindrions d'être injuste, en résumant, comme nous l'avons fait, dans les autres chapitres, la période si extraordinaire, qui a commencé par la révolution de 1848

et fini par celle de 1870. Deux grandes idées, le suffrage universel et la décentralisation, ont été jetées dans la vie municipale par le gouvernement, qui se croyait assez fort pour en diriger l'application. Quand le pays a pris goût aux affaires, l'intérêt municipal a souffert encore une fois des préoccupations politiques, et la crise politique elle-même a eu pour résultat le renversement de la dynastie. L'avenir nous dira ce qu'il y a eu de bon et de durable parmi les institutions du régime impérial.

CHAPITRE XII.

SAINT-BRIEUC EN 1884.

Dans les chapitres précédents, nous avons essayé d'exposer l'histoire de Saint-Brieuc d'une manière aussi complète que possible, et, sans mettre en discussion les divers systèmes politiques, d'indiquer comment chacun d'eux a compris les libertés municipales. Nous avons vu successivement ces libertés naître et se développer, du XIVe au XVIe siècle, sous la monarchie des Etats ; décroître, du XVIIe siècle à 1815, sous la monarchie absolue ; reprendre un progrès lent, mais continu, de 1815 à 1870. Cette étude, nous l'avons faite avec impartialité, car nous sommes de ceux qui, tout en ayant foi dans une doctrine, aiment à composer l'héritage national de toutes les gloires du passé, à quelque parti qu'elles appartiennent.

C'est précisément parce que nous voulons être impartial qu'au lieu d'apprécier les actes de nos contemporains, de 1848 à 1870, nous avons préféré nous borner le plus souvent, dans cette période, à une simple chronique, avec de courtes observations. A plus forte raison, nous a-t-il paru convenable de ne pas mettre en scène les hommes qui ont joué un rôle à Saint-Brieuc, pendant les quatorze dernières années.

A cette abstention il y a un autre motif, provenant de la nature aujourd'hui très complexe des questions de l'ordre municipal. Mêlées, comme elles le sont, à certaines questions politiques et sociales, nous ne saurions les traiter sans contrevenir aux réglements de la Société d'Emulation.

Qu'il nous soit permis seulement de constater un fait : c'est que les rapports sociaux souffrent du bouleversement des idées et qu'on est divisé, même sur le terrain municipal. Nous en conclurons : qu'il est bien désirable que les libertés municipales se développent dans un cercle plus large, sans être subordonnées aux vicissitudes des régimes politiques ; et que des hommes d'opinions diverses soient appelés à travailler en commun au bien de la cité.

Ce vœu se réalisera, nous l'espérons, et le progrès, après un nouvel effort, reprendra sa marche en avant. En attendant, nous allons terminer cette histoire en faisant la description de la ville de Saint-Brieuc, à la fin de l'année 1884. Nous aurons par là même l'occasion de donner quelques détails sur sa situation financière et morale.

Quelle différence entre la ville du XVIIIe siècle telle que nous l'avons décrite (page 179), et la ville actuelle ! Le site est le même, mais il est embelli par de nouveaux quartiers, par les boulevards et les promenades, dont nos pères n'avaient eu que l'idée. Quant aux mœurs et aux habitudes, elles se sont également modifiées, surtout dans les deux dernières périodes ; aussi trouvons-nous un peu vieux le tableau que continuent à faire les auteurs des *Guides*, en répétant, les uns d'après les autres, depuis vingt ans : « Saint-Brieuc est une ville éminemment bourgeoise et presque champêtre ; ses habitants ont conservé en grande partie les habitudes de leurs ancêtres ; ils se lèvent, se couchent et mangent aux mêmes heures qu'au siècle passé. » Il est temps de rajeunir ce tableau.

Le voyageur qui arrive à Saint-Brieuc en chemin de fer, se trouve au sommet d'une colline aspectée au nord et inclinée vers la rivière de Gouët. C'est sur ce versant, assez profondément creusé au centre et relevé des deux côtés, qu'est bâtie la ville ; mais, de la gare, on n'en voit que la partie supérieure. Du boulevard de la gare se détachent six voies qui conduisent en ville. La plus fréquentée, sinon la plus large, celle que suivent les piétons, descend par une pente rapide les rues aux Chèvres, des Casernes, des

Pavés-Neufs, Traversière, Neuve-de-Gouët et aboutit à la rivière par le chemin de Gouët. Les autres rues viennent rejoindre cette ligne, à droite et à gauche. Elle traverse le centre de la ville, la partie consacrée au commerce, tout à fait différente des quartiers qui couronnent les hauteurs. C'est la ville commerçante que nous allons parcourir la première, en prenant pied dans le quartier Saint-Guillaume, à l'entrée de la route de Rennes, près des hôtels les plus fréquentés.

Le premier édifice qui s'offre à nos regards est la chapelle de Saint-Guillaume rebâtie vers 1852, sur les ruines de l'ancienne collégiale (page 37). L'initiative de cette construction fut prise par MM. les abbés Souchet et Limon et Mlle Julie Bagot ; M. Jacques Sébert l'encouragea d'une généreuse offrande ; M. l'abbé Jules Collin la soutint de son talent et de son zèle, car il fut l'architecte de la chapelle et le directeur de l'œuvre naissante. Il faut visiter cette église, où sont parfaitement unies la richesse et l'harmonie du style ogival, et cependant elle n'est pas terminée : elle n'a ni sa flèche, ni ses clochetons, ni ses galeries ; mais on peut admirer, à l'intérieur, un chemin de croix délicatement sculpté, à Paris, dans les ateliers de M. Chovet ; une chaire, due à l'habile ciseau de M. Liscouët ; un reliquaire, de M. Ogé, père ; trois autels, exécutés par M. Ogé, fils ; deux tableaux, dus au pinceau d'un artiste de Saint-Brieuc, M. Gouézou, et représentant saint Brieuc et saint Guillaume. A ces jouissances permanentes de l'art chrétien, il faut ajouter celles que renouvellent chaque année, pendant le mois de Marie, la parole souvent éloquente des prédicateurs, et les chants harmonieux de la maîtrise de la cathédrale. C'est à Saint-Guillaume que M. Jules Collin a laissé le plus les souvenirs de son âme de prêtre et d'artiste, et ses frères en continuent la tradition d'une manière digne de lui.

Au sortir de cette chapelle, on aperçoit au-delà du Champ-de-Mars, deux bâtiments : une caserne d'infanterie, commencée en 1822 (page 278), sur l'emplacement du couvent des Ursulines, et pouvant loger 600 hommes ; et

le lycée, construit de 1848 à 1852 (pages 303, 322, 326), sur les plans de M. Guépin. Le lycée, avec ses dortoirs spacieux, ses deux cours, son gymnase couvert, ses classes nombreuses et son riche cabinet de physique, est un bel établissement d'instruction secondaire. On y a successivement annexé aux cours classiques, l'ancienne école primaire supérieure, transformée sous le nom d'enseignement secondaire spécial, et un petit lycée.

En avant du lycée se détachent, sur la rue Saint-François, deux ailes, contenant, l'une, la chapelle ; l'autre, la bibliothèque. Si des raisons majeures ont déterminé, en ce qui concerne la chapelle, le choix assez malheureux de l'emplacement, l'architecte a su du moins lui donner, en adoptant le style roman, un caractère religieux aussi en harmonie que possible avec le reste de l'édifice. — La bibliothèque, à peine commencée, a été cédée par le département à la ville. C'est donc un service municipal qui ne se rattache que par accident au plan du lycée. Formée, à l'origine, des bibliothèques de l'ancien collége et des couvents supprimés, elle est alimentée par les dons du gouvernement et par un fonds annuel de 1,000 francs. Elle contient environ 30,000 volumes. La section de l'histoire, qui en est la partie la plus riche, comprend 2,800 ouvrages ; celles de la théologie, des sciences et arts, 2,000 chacune ; la littérature, 1,800 ; la jurisprudence, 600. Le volume le plus ancien, imprimé, croit-on, à Paris, vers 1471, est un traité de la sagesse, *le Sophologium* fratris Jacobi magni. Il y en a d'autres de 1475, 1481, 1483. Ce sont des livres de philosophie ou de théologie peu demandés. Les manuscrits sont rares. On y trouve cependant les 8 volumes in-4° de l'ancienne réformation de la noblesse de Bretagne (1427-29), les anciens statuts du chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc, et surtout le procès de la canonisation de saint Yves, de 1330. La bibliothèque n'étant ouverte que le dimanche, le mardi et le jeudi, de 1 heure à 4 ou 5 heures, avec suspension pendant les congés du lycée, le public en profite assez peu. La moyenne des lecteurs est de 8 à 10, à chaque séance. Comme compensation, on a, depuis quel-

ques années, organisé le prêt des livres au dehors, et, pour répondre aux goûts et aux besoins du temps présent, on achète de préférence des ouvrages de littérature et de sciences appliquées.

Le groupe de l'instruction publique est complété, dans ce quartier, par l'école communale laïque des garçons, située au bas de la rue aux Chèvres.

En descendant la rue des Casernes, vis-à-vis la caserne d'infanterie et celle de gendarmerie (ancien collége), s'étend le vaste et utile établissement des Filles de la Providence, fondé en 1821, dans une dépendance de l'ancien couvent des Ursulines, par M. Jean-Marie de Lamennais (p. 286). Les succès de cette institution sont bien connus à tous les degrés de l'enseignement primaire, y compris les examens pour le brevet de capacité. 500 jeunes filles de la ville et du département y reçoivent une solide instruction, un grand nombre gratuitement. Le plan de la chapelle est dû au P. Cahours. La Providence de Saint-Brieuc est une maison-mère, qui a fondé plusieurs succursales.

La rue du Collège conduit de la Providence aux deux halles à la viande et au poisson. La première a été établie dans l'ancienne chapelle du séminaire, acquise en 1850 par la ville ; l'autre ne date que de 1875. L'établissement de celle-ci sur le prolongement de la halle à la viande, sans dégagements suffisants, pour le présent ; la translation des deux halles dans un quartier nouveau assez éloigné de l'ancien, ont provoqué dans la population une agitation à peine assoupie. Si du moins on avait bâti en même temps la halle aux grains, objet de tant de rapports et cause première du débat ! Mais non. D'année en année, on dispute la place aux sacs entassés sur la terre, les jours de marché, et bientôt on la supprimera tout à fait. Comment, en effet, consentir à masquer tout à fait le théâtre dont la façade élégante se présente déjà de trois quarts, au lieu de se développer sur une large voie ?

Le théâtre a été aussi un sujet de discorde dans notre ville ; mais, en laissant de côté la question de savoir si la dépense causée par la construction du théâtre est en rapport

avec les jouissances passagères qu'il procure, il est permis de regretter qu'on n'ait pas donné à ce joli monument la place qu'il mérite dans un autre quartier. Commencé en 1879, sur les plans de M. Angier, il n'a été ouvert qu'en 1884.

Du quartier des Halles, on communique avec le centre de la ville par plusieurs rues courtes et tortueuses. Il faut s'arrêter au coin de la rue des Pavés-Neufs et de la rue Saint-Gilles, pour examiner le pignon à machicoulis, les sculptures du portail et la colonnade intérieure d'un hôtel du xve siècle, auquel la tradition a conservé le nom d'*hôtel de Rohan*, sans qu'on puisse affirmer qu'il ait été habité par quelque membre de cette famille célèbre (p. 54).

Un peu sur la droite, au carrefour des rues Saint-Gouéno, Traversière et Saint-Gilles, s'élève une belle maison du xviie siècle, dont la porte a été reproduite par la gravure.

A l'extrémité de la rue Saint-Gilles, en contournant à gauche la cathédrale, on aperçoit, à travers les cours des maisons qui bordent la rue de la Préfecture, l'ancien palais épiscopal aux vastes salles. A l'une des extrémités, dans la direction de la mairie, une salle voûtée rappelle les anciennes archives ; à l'autre extrémité, à la porte de l'imprimerie où l'on a composé l'*Histoire de Saint-Brieuc*, s'élève un beau pavillon, hors de proportion avec la partie subsistante du vieil évêché. C'était le commencement d'un plan grandiose conçu par M. de Bellescize, et interrompu par la Révolution. En faisant des fouilles dans le jardin, on a trouvé des écussons d'évêques et des débris de la chapelle Saint-Gilles, qui s'ouvrait sur la rue de ce nom. Voilà tout ce qui reste de la demeure épiscopale qui, au temps de sa splendeur, s'étendait jusqu'au ruisseau Josse. Ses magnifiques jardins, qu'une rue va, dit-on, entamer vis-à-vis de l'hôtel des Postes, offrent encore, dans plusieurs habitations particulières, le charme de la campagne au milieu de la ville.

L'ancien palais épiscopal communiquait avec la cathédrale par un passage, dit *Entre les portes*. Ces portes furent détruites en 1790, à la grande satisfaction du public ; mais on voit encore, sur l'un des contreforts, un débris de l'arcade qui venait s'y appuyer.

C'est par la porte latérale ouvrant sur la rue de la Préfecture, qu'il faut entrer dans la vieille cathédrale. L'œil, un peu étonné d'abord, est séduit bientôt par des détails pleins de richesse et d'élégance, qui nous reportent tour à tour du XIIIe au XVIe siècle. C'est l'un des caractères de cet édifice de présenter ainsi la suite ou plutôt le mélange des âges de l'architecture. Les maîtres de l'art rapportent au XIIIe siècle la croisée de l'église et les transepts, quelques chapiteaux du chœur, la tour du nord, dite la tour Brieuc ; au XIVe, le chœur, les bas-côtés, la sacristie et la chapelle de la Vierge, dont une restauration intelligente a rétabli l'ancienne physionomie, mais non les parties mutilées. La statue qu'on y vénère est, dit on, celle de N.-D. de la Porte. Le XVe siècle nous a donné la tour du midi, la belle fenêtre du transept midi, dont la rosace a été reproduite par M. de Caumont, et l'ancienne chapelle Saint-Guillaume, à la fois élégante et hardie, avec un charmant escalier dans une tourelle octogonale. Au XVIe siècle appartiennent les chapelles secondaires du chevet et surtout un magnifique buffet d'orgues, aux ciselures délicates et variées, si bien fait pour recevoir le magnifique instrument de M. Cavalier-Coll.

Ah ! certes, l'étranger qui descend dans la cathédrale par le grand portail, au-dessous de l'orgue, et qui, de là, regarde cette lourde nef aux piliers massifs, reconstruite au XVIIIe siècle par Mgr de Boissieux, ne doit éprouver qu'un sentiment pénible ; mais s'il écoute, aux jours des grandes solennités, l'orgue frémissant sous la main d'un artiste dont Saint-Brieuc s'honore, M. Ch. Collin, et le chant majestueux de la maîtrise répondant aux accords de l'orgue, le temple se transforme à ses yeux et lui révèle des beautés véritables, auxquels s'ajoutent les souvenirs religieux. C'est, en effet, sous ces voûtes que les reliques de saint Brieuc ont été rapportées de l'exil ; que saint Guillaume, exilé à son tour, est venu dormir son dernier sommeil, après avoir servi de témoin à la liberté religieuse. Auprès du grand évêque reposent, au milieu de tant d'autres oubliés, Mgr Le Porc de La Porte, dans l'une des cryptes

de la nef, et, dans les chapelles latérales, les évêques qui ont gouverné le diocèse depuis la Révolution, N. S. Caffarelli, de La Romagère, Le Mée, Martial et David. En attendant que le monument de Mgr David perpétue le souvenir d'un protecteur des arts, les tombeaux de Mgr de La Romagère et de Mgr Le Mée, exécutés par Ogé, ainsi qu'un chemin de croix, méritent seuls d'être cités.

La sculpture sur bois est plus riche, car elle présente, outre le magnifique buffet d'orgues, un vrai chef-d'œuvre, l'autel de l'Annonciation. Un artiste de Châtelaudren, Corlay, l'exécuta à la fin du XVIIIe siècle, dans le couvent des Dames de la Croix, auquel il était destiné. C'est seulement après la Révolution que cet autel fut placé à la cathédrale, dans l'ancienne chapelle de Saint-Guillaume. L'ensemble du sujet est une Annonciation, où concourent les trois grands mystères, et dont un tableau de Jouvenet, porté à l'autel de Sainte-Philomène, doit avoir fait partie.

A l'extérieur, on examine avec intérêt, en faisant le tour de la cathédrale, les pyramides élancées et les hardis arcs-boutants qui ornent et soutiennent la nef et l'abside. Les tours inachevées du portail ne rappellent que les souvenirs des guerres civiles du XIVe et de la fin du XVIIIe siècle.

C'est sur cette place, dite du Pilori, aujourd'hui de la Préfecture, qu'était concentrée la vie de la cité briochine, et que s'élèvent encore les édifices consacrés à l'administration. Dans la partie méridionale, l'Hôtel de Ville a été reconstruit, en partie, sur un plan de M. Guépin, dans l'ancien emplacement, mais dans une rue trop étroite. On y a conservé provisoirement les restes d'une maison du XVIIe siècle et restauré à grands frais, pour y abriter le musée et les pompes à incendie, l'ancienne salle de spectacle détruite par le feu, dans la nuit du 26 au 27 décembre 1875. Il est à craindre que ces deux bâtiments, construits sur des plans différents, ne répondent, ni par leur aspect, ni par leurs dispositions, aux besoins d'une cité en voie d'agrandissement.

Le musée possède une collection d'oiseaux, presque tous du pays, formée en grande partie par M. Ferrary; quelques

spécimens de la géologie et de la minéralogie du département, ainsi qu'un petit nombre de débris de l'époque préhistorique. La section artistique est encore moins riche. Depuis quelque temps cependant, le musée a reçu plusieurs œuvres de nos compatriotes, Guibé, Ogé, Durand. C'est une bonne pensée qu'il faudrait suivre, car le meilleur moyen de créer un musée local, c'est encore de faire appel aux artistes du pays et aux chercheurs dans tous les genres.

En dehors du musée, il y a, dans les salons de la mairie, un certain nombre de tableaux et surtout de gravures très fines, qui sont la principale richesse artistique de la ville. Les greniers contiennent une assez grande quantité d'archives, qu'il serait utile d'inventorier, car on ne consulte facilement que les registres de l'état-civil et des délibérations. Les plus anciens de ces registres ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle. — En parlant des archives, nous tenons à remercier l'administration municipale, qui nous a gracieusement communiqué tous les documents dont elle dispose.

A l'angle opposé de la place de la Préfecture, l'évêché ne présente qu'un portail d'une hauteur démesurée ; mais au fond de la cour s'élève un hôtel du XVIe siècle, d'un assez grand effet. Cette ancienne demeure des seigneurs de Boisboissel, connue sous le nom barbare de Quincangrogne, n'est devenue palais épiscopal qu'en 1824. On remarque, dans les salons, une partie de la galerie des évêques de Saint-Brieuc, commencée par Mgr Le Porc de La Porte. L'évêché a conservé de beaux jardins. Cependant le parc de la préfecture, qui y est contigu, est encore plus grand et mieux ombragé.

La préfecture est vaste, mais mal distribuée. Le bâtiment principal et les deux ailes, rattachés en apparence, forment en réalité trois bâtiments distincts. Celui du centre ne contient guère que les salons ; l'aile du nord est réservée à l'habitation particulière du préfet ; l'autre aile, celle des bureaux, est insuffisante pour les nombreux services du département. Au premier étage, il faut visiter les archives, très riches en documents. Le plus ancien est de 1083,

c'est-à-dire antérieur à la première croisade. Toute l'histoire féodale et judiciaire du pays avant 1789 est là. Parmi les fonds curieux, on peut citer ceux de l'ancien duché de Penthièvre, des abbayes, des couvents d'hommes et de femmes, des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier, la belle collection des procès-verbaux des Etats de Bretagne, tous les registres officiels de l'époque révolutionnaire et, depuis 1800, les documents administratifs qui intéressent le département. Le classement de ce magnifique dépôt permet sans peine de le consulter, et la publication de l'inventaire, déjà bien avancée, en rendra l'étude de plus en plus facile. Il est regrettable que des richesses si considérables ne soient pas isolées, comme l'est la bibliothèque communale. Beaucoup de papiers portent encore la marque de l'incendie de 1805. S'il survenait un nouvel incendie, ce serait une perte irréparable.

En sortant des archives, l'archéologue ne verra pas sans intérêt, dans une cour adjacente, une jolie construction du xve siècle, d'où se détache une tourelle élégante et hardie. C'est l'hôtel dit du Saint-Esprit, longtemps habité par des chanoines, dont l'un porta la croix de Malte.

En traversant la place de la Préfecture et celle du Martrai, près de laquelle la petite halle à la viande rappelle l'ancienne *cohue*, on arrive à la rue au Beurre, dite aussi Saint-Jacques, parce que l'image du saint était placée autrefois au coin de cette rue. Naguère encore, les étages des maisons se surplombant interceptaient l'air et la lumière, et les auvents des boutiques rendaient la circulation difficile. De ces souvenirs d'un autre âge, regrettables seulement au point de vue du pittoresque, il ne reste plus, sur la droite, que deux hautes maisons, d'un type assez curieux, et décorées de figures grotesques en relief. Dans l'une d'elles ont vécu les Doublet, fondateurs de la première imprimerie de Saint-Brieuc, en 1620.

Avant de gravir la rue Fardel, arrêtons-nous un instant sur un placis où vient aboutir tout le mouvement de la côte. La rue qui se prolonge en descendant conduit au pont de Gouët et au Légué, et, dans une autre direction,

monte l'ancienne rue aux Marchands, qui garde encore quelques souvenirs de ses riches demeures, et dont le nom actuel rappelle l'un des bienfaiteurs de l'hospice et du bureau de bienfaisance, M. Houvenagle. En parcourant toutes ces rues, on ne peut se faire une idée du cloaque infect qu'y formaient les égoûts de la ville, et du temps qu'il a fallu pour assainir ce quartier. La voirie municipale nous a donné dans ce siècle une propreté et une salubrité que nous jugeons quelquefois insuffisantes, mais qui émerveilleraient certainement nos péres, s'ils pouvaient visiter ce qu'on appelait de leur temps les rues aux Tanneurs, aux Toiles, l'allée Menault et la Guado. Il est juste de rendre hommage de ce progrès á l'esprit moderne, et aussi aux administrateurs qui l'ont poursuivi sous tous les régimes.

Sortons du fond de la ville, consacré au commerce, et cherchons sur les hauteurs l'espace et la lumière.

Parmi les rues qui composent le quartier Fardel, une seule est à visiter, c'est la grande rue Fardel. On y voit une maison à deux étages, style renaissance, dite autrefois l'hôtel des ducs de Bretagne, et portant la date de 1572.

Sur le placis Fardel, où se dressait autrefois la porte Morlaise, s'ouvre l'ancien hôtel des La Bouexière et des Guébriant, occupé par la direction des contributions directes; et, à côté, le couvent des sœurs de la Croix, établi en 1855 pour servir de maison de retraite. C'est sur cette colline, dans le voisinage de l'oratoire de Saint-Brieuc, que la vieille ville a pris naissance et que plusieurs ordres religieux sont venus se grouper, dans notre siècle comme au moyen-âge.

A l'entrée de la rue Notre-Dame, sont les religieuses Augustines de la congrégation du père Eudes, dites dames de Montbareil, établies depuis 1808, dans l'ancien couvent des sœurs de la Croix. Elles rendent de grands services dans leur pensionnat de jeunes filles, et surtout dans le refuge où elles reçoivent, avec un dévouement admirable, les femmes qu'on veut corriger ou préserver. A l'autre extrémité de la rue, au-dessus de la fontaine de Saint-

Brieuc et du portique aux fines sculptures que nous avons déjà signalé (page 14), s'élèvent la chapelle de N.-D. de la Fontaine et la maison de la Sainte-Famille, fondée par Mlle Bagot, pour élever quelques petites filles de la campagne et les former aux travaux d'un ménage agricole. La sainte fille est morte à la peine, mais Dieu a béni cette œuvre, qui prospère sous la direction des filles du Saint-Esprit.

Vis-à-vis, une vaste maison, de construction récente, rappelle les cités ouvrières des grandes villes. Celle-ci est le fruit d'une pensée religieuse, comme toutes les œuvres de son fondateur, M. Achille Du Clésieux. Citer ce nom à Saint-Brieuc, près de la colonie agricole de Saint-Ilan, c'est dire tout ce que la poésie et la charité, unies dans le même cœur, peuvent produire de plus élevé et en même temps de plus efficace pour la consolation de l'âme et le soulagement des malheureux. M. Du Clésieux, comme Mlle Bagot, est venu placer sa dernière œuvre sous la protection du saint qui évangélisa cette partie de la Bretagne, au ve siècle.

De la Sainte-Famille, dirigeons-nous, par un étroit sentier, au milieu de champs bien cultivés, jusqu'au sommet d'un monticule, qui porte la statue de N.-D. de Saint-Brieuc. Il n'est guère de lieu plus pittoresque, ni mieux choisi pour embrasser d'un coup d'œil la situation de la ville. On aperçoit, au premier plan, Montbareil, N.-D. de la Fontaine ; à un degré plus élevé, le parc de la Préfecture, N.-D. d'Espérance, le Saint-Esprit, l'hôpital; sur le sommet du plateau, la gare, d'où descend le vallon dans lequel s'est entassée la vieille ville ; sur le versant oriental de ce vallon, le Palais de Justice, dans un bouquet de verdure ; les tours de l'église Saint-Michel, et, au dernier étage, cette vieille rue de Gouët, autrefois bien habitée, aujourd'hui abandonnée. C'est là que se rapprochent les deux versants, après avoir formé une sorte d'entonnoir, dont le conduit se prolonge, par le chemin de Gouët, jusqu'à la rivière.

Du côté de la vallée de Gouët, quel délicieux spectacle !

Dans cette vallée sinueuse se développe à un quart de lieue le port du Légué, à l'entrée duquel se dresse le vieux débris de la tour de Cesson. Au loin, c'est la pleine mer.

Vis-à-vis de nous s'étend la riche commune de Plérin ; à nos pieds, le Boisboissel couvre l'une des pentes du monticule, au sommet duquel se dresse la statue de N.-D. de Saint-Brieuc. C'est ici, sur ce mamelon, que nos pères ont appelé, du nom de la Vierge bienheureuse, le *Tertre-Buette*, que s'est tenue pendant des siècles, cette foire Fontaine du 8 septembre, qui a déserté son vieux quartier, pour se porter dans la ville moderne. C'est là, tout près, dans un repli de terrain, dit encore *la Caquinerie*, que s'abritaient les malheureux Caquins, ces parias du moyen-âge. Et, comme si ce coin de terre si charmant devait toujours être mal hanté, on y a placé l'abattoir. Cette création est utile, à coup sûr ; mais en acceptant le bienfait, on peut exprimer un regret : c'est de voir notre ville ainsi bornée à l'ouest, d'autant plus que le lieu n'était guère propice au service d'un abattoir, puisqu'il a fallu y amener l'eau à grands frais. Cette construction, décidée en 1879, n'a été terminée, après de longs débats, qu'en 1884.

De l'abattoir part un large boulevard, encore inachevé, qui, sous le nom de boulevard de l'Ouest, se prolongera jusqu'à celui de la gare. Arrivés au point où il traverse la route de Brest, arrêtons-nous un instant. Vous plaît-il de faire sur cette route une courte promenade jusqu'à Saint-Jouan ? Vous pourrez visiter l'école normale des instituteurs, qui recevra son personnel en 1885. Cette école étant départementale, l'Etat et le département ont fait les frais de la construction ; la ville s'est bornée à donner le terrain.

Reprenant le chemin de la ville, nous passons devant le couvent des Carmélites. Ce couvent, établi à la Ville-Berno en 1857, et à la Corderie en 1862, est plus que tout autre fermé aux bruits du monde. La tranquillité n'y est troublée ni par un pensionnat, ni par des œuvres du dehors. Ces religieuses recherchent avant tout la vie austère et contemplative.

Un peu plus loin est la maison-mère des Missionnaires

de Marie, établies à Saint-Brieuc en 1877. Elles se destinent aux missions de l'Inde. Un généreux bienfaiteur a récemment acheté et mis à leur disposition, à quelques kilomètres de la ville, l'ancienne maison de campagne des évêques de Saint-Brieuc, les Châtelets.

De la Corderie à la rue des Capucins, il n'y a qu'un pas par le chemin de Brest.

La rue des Capucins conduit à l'ancien couvent du même nom, dont l'hôpital a pris la place. Avant d'y arriver, on trouve, du côté gauche, l'institution de l'adoration du Saint-Sacrement, fondée par les dames Martin, et connue dans tout le département par les excellentes élèves qu'elle a formées ; du côté droit, la maison-mère des sœurs du Saint-Esprit, transférée du bourg de Plérin à Saint-Brieuc en 1834 (pages 144 et 309). Dans un demi-siècle, la congrégation du Saint-Esprit a bâti, dans la rue des Capucins, un magnifique établissement, qui répond à tous les besoins d'un ordre considérable ; dans la côte Saint-Pierre, une vaste école, qui rivalise, pour l'instruction des jeunes filles de la ville, avec la Providence ; une autre école à N.-D. de la Fontaine, pour continuer l'œuvre agricole de Mlle Bagot. Ce n'est pas à Saint-Brieuc seulement qu'il faut juger l'institut du Saint-Esprit, c'est surtout dans les paroisses rurales. Les *sœurs blanches*, comme on les appelle, sont très populaires dans nos campagnes. On aime à leur confier l'instruction des jeunes filles et le soin des malades.

Le magnifique établissement qui fait face à la maison-mère du Saint-Esprit mérite une mention spéciale, à cause des services qu'il rend à la population. L'hôpital, transféré de la Madeleine aux Capucins en 1793, a eu d'abord une existence difficile et précaire, dans un vieux couvent délabré. Les lois du 16 vendémiaire an v, du 15 brumaire et du 4 ventôse an IX, en affectant une dotation aux établissements hospitaliers, ont permis à celui de Saint-Brieuc d'avoir un petit budget. Avec ses ressources et quelques subventions de la ville et du département, il a fini par se renouveler. Vers 1850, on a reconstruit la communauté des religieuses et une partie de la maison des aliénées, et, de 1873 à 1879,

les autres bâtiments, suivant un plan d'ensemble, préparé et exécuté par MM. Morvan. Il ne reste plus à construire que la chapelle, qui sera le couronnement de l'édifice.

Dans l'état actuel, l'hôpital comprend quatre services bien distincts :

L'hôpital civil et militaire pour les malades, ayant.	288	lits disponibles.
L'hospice pour les vieillards et les enfants pensionn.	243	—
Les incurables	161	—
Les aliénées	267	—
Total	959	—

Mais la population moyenne n'est que de 600 à 650, dont 230 aliénées et 100 incurables. L'enclos, qu'on s'occupe d'agrandir, renferme seulement 6 à 7 hectares.

Les ressources permanentes sont peu considérables, puisque la dotation en immeubles et en rentes ne dépasse pas un revenu annuel de 26,000 francs ; mais il faut y ajouter des ressources variables provenant des subventions, des prix de journées et des pensions, et s'élevant à près de 174,000 francs, soit un budget annuel de 200,000 francs.

Avec un pareil budget, il eût été impossible de faire des constructions de plus de 500,000 francs, sans le généreux concours de deux bienfaiteurs, dont les noms doivent être conservés dans les annales de l'hospice et de la cité. Mme Du Clésieux, Auguste, en souvenir de son fils, a donné 200,000 francs ; M. Houvenagle a légué à l'hospice et au bureau de bienfaisance, conjointement, le domaine des Châtelets, dont la vente a procuré 242,500 francs. Les noms de ces bienfaiteurs et des nombreux fondateurs de lits sont inscrits sur des plaques de marbre, dans le vestibule d'entrée.

La prospérité de l'hôpital est due avant tout aux dames de Saint-Thomas de Villeneuve, qui le desservent au nombre de 30, et qui l'ont toujours dirigé depuis 1666.

Le boulevard de l'Ouest, dont nous avons indiqué le tracé, longe l'enclos de l'hôpital et ne sera pas de longtemps habité, malgré la beauté des campagnes qui l'entourent. Cela tient un peu au voisinage de l'hôpital et de l'abattoir, mais surtout à la tendance qu'ont les commerçants et les

propriétaires à se porter vers les quartiers du nord et du sud, c'est-à-dire vers la mer et la gare.

Il est impossible de quitter le quartier de l'ouest, sans faire une station sur la côte Saint-Pierre. L'église qui s'ouvre devant nous, surmontée d'une statue, est N.-D. d'Espérance. Le 25 mars 1848, Mgr Le Mée avait autorisé, à la demande de M. l'abbé Prud'homme, une association de prières pour le salut de la France, sous le vocable de N.-D. d'Espérance, et le pape Pie IX avait érigé cette association en archiconfrérie, par bref du 8 août, en l'étendant au monde catholique. M. Prud'homme entreprit aussitôt de rebâtir la chapelle, pour la rendre digne de l'association dont elle était le siège ; mais elle ne fut achevée et livrée au culte qu'à l'ouverture du mois de Marie, en 1855. Ce sanctuaire est devenu l'objet d'une vénération particulière, qui s'est manifestée surtout par le couronnement de N.-D. d'Espérance, le 31 juillet 1865, et par la fête du Pélerinage, le 7 et le 8 septembre 1873.

L'église de N.-D. d'Espérance, bâtie sur les plans de M. l'abbé Prud'homme, est un bijou d'architecture ogivale de la meilleure époque. C'est surtout par le travers septentrional qu'apparaît, sous un jour favorable, la coupe hardie et gracieuse de ce vaisseau, qui semble prêt à voguer dans les airs. Au milieu du parvis se dresse un calvaire de granit, imposant et sévère. Une baie ogivale conduit à un porche garni de dix statues, dont quelques-unes sont d'un beau caractère. Elles sont dues à M. Ogé, ainsi que presque toutes les sculptures de l'édifice. A l'intérieur, l'âme est saisie par un ensemble plein de grâce, de pureté et d'harmonie. Rien de plus hardi que les colonnettes sur lesquelles la voûte repose comme une tente ; rien de plus touchant que les ex-voto qui couvrent les murs. Partout, l'art catholique a multiplié ses merveilles. Les vitraux, renouvelés des verrières du XIIIe siècle, font revivre les saints et les saintes de Bretagne et les pèlerinages bretons ; une grille d'une grande richesse entoure le chœur ; la chaire est une page biblique, dont l'exécution fait honneur à un artiste de Saint-Brieuc, M. Guibé, mais dont

la place véritable eût été dans une cathédrale. On célèbre, à N.-D. d'Espérance, le mois de Marie avec une dévotion particulière. C'est de cette église que sort, chaque année, le 31 mai, la procession aux flambeaux, dite du Pèlerinage, qui parcourt les principaux quartiers et est devenue l'une des fêtes de notre ville.

Au pied de la côte Saint-Pierre, quelques établissements attirent l'attention. C'est d'abord, dans la rue Vicairie, la florissante école des frères de la Doctrine chrétienne, dont la chapelle est un souvenir d'amour maternel et de douleur résignée. Mme Du Clésieux l'a fait bâtir, pour y déposer le corps de son fils. Une statue tumulaire, en marbre blanc, placée dans une crypte du sanctuaire, représente le jeune capitaine des mobiles, couché sur son lit de souffrance. Le sculpteur, M. Le Harivel-Durocher, a fait preuve de talent dans l'exécution. Nous le féliciterons surtout d'avoir fidèlement rendu l'expression de bonté qui régnait sur les traits d'Augustin Du Clésieux.

A peu de distance de la Vicairie, sur le chemin de Brest, un ouvroir de jeunes filles, connu sous le nom de Nazareth, a été fondé, en 1837, par Mlle de La Ville-Chapron. Ces jeunes ouvrières, sous la direction de maîtresses formant une association pieuse, s'occupent, avec une grande habileté, de travaux d'aiguille et de la confection des ornements d'église. Nazareth et sa charmante chapelle, bâtie, en 1848, sur les plans de M. l'abbé Ducouédic étaient, il y a quelque temps, le siége d'œuvres charitables, et notamment du patronage, dont l'abbé Gautier était l'âme, et dont M. le chanoine Le Breton a été, après lui, le zélé directeur.

Dans la rue Léquyer, l'établissement des Maristes, fondé en 1864, a réuni quelque temps un cercle catholique d'ouvriers dans sa gracieuse chapelle, l'une des premières œuvres de M. Angier. Ce cercle était en pleine voie de prospérité. Un don généreux de M. de La Noüe avait permis de bâtir une vaste salle, où l'on offrait aux membres des réunions agréables et utiles. La fermeture de ce cercle par l'autorité supérieure fut le prélude de l'expulsion des Maristes qui eut lieu, le 4 novembre 1880, en exécution des

décrets du 29 mars, avec force appareil militaire. Ce fait est encore trop récent et a causé dans la population une trop vive émotion, pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler les détails. L'histoire le jugera.

Le grand séminaire a été bâti, de 1843 à 1847, au haut de la rue Léquyer, par Mgr Le Mée, sur les plans de M. Guépin (page 309). Il comprend un corps de logis principal et deux ailes, reliées entre elles par une galerie. La cour intérieure est entourée d'un cloître vitré, exécuté sur les dessins de M. Jules Collin. Du milieu de la galerie se détache une chapelle romane, d'un caractère grave, qui correspond à la destination du monument. Le séminaire possède une riche bibliothèque. Il a été confié, en 1860, par Mgr Martial aux pères Maristes.

En quittant le séminaire, on trouve un bel établissement d'instruction, le collège Saint-Charles. Fondé en 1849, sous l'épiscopat de Mgr Le Mée, dans le local occupé aujourd'hui par les dames du Sacré-Cœur, transféré momentanément dans l'une des ailes du grand séminaire, Saint-Charles a eu des jours difficiles, surtout quand l'un de ses directeurs, le P. Rogerie, de la congrégation de Sainte-Croix du Mans, eut entrepris, en 1859, de bâtir le collège actuel. M. Meslay en fut l'architecte. Après le P. Rogerie, des prêtres du diocèse dirigèrent quelque temps l'établissement ; en 1870, Mgr David y appela les Dominicains du Tiers-Ordre ; en 1884, Mgr Bouché et M. Achille Du Clésieux, après l'avoir racheté, ont constitué, pour l'administrer, une société civile, qui a confié la direction des études aux P. Marianistes.

De Saint-Charles, on gagne facilement le boulevard du sud, qui s'étend devant la gare. La gare de Saint-Brieuc, servant à la fois de passage au chemin de fer de Paris à Brest, et de tête de ligne au chemin de fer de Pontivy à travers la Bretagne, a une assez grande importance. Elle forme une vaste ellipse, entre deux ponts qui permettent, en la contournant, d'arriver également à la route de Quintin. Visitons d'abord le boulevard extérieur, opposé à la ville. C'est dans cette zone qu'apparaissent la plus grande des

usines de Saint-Brieuc, l'aciérie, et l'établissement des Sourds-Muets.

La Société des forges et aciéries, fondée en 1873, par MM. E. Carré-Kérisouët et Allenou, sous forme de société anonyme, a dû se reconstituer. La nouvelle société réussit mieux que l'ancienne et entretient environ 200 ouvriers. On fabrique dans cette usine le fer de ferraille, dit armoricain, des fers laminés et martelés au bois ; des aciers fondus, corroyés et naturels ; des rails, des essieux, des pièces de tout genre, sur modèle, pour le compte du gouvernement et des particuliers.

Au-dessus de cette usine, à côté de son réservoir, est le point culminant du versant sur lequel la ville de Saint-Brieuc est assise. On y voit encore la borne qui servit, au commencement de ce siècle, aux opérations du cadastre (page 267).

De cette hauteur, l'œil embrasse les riches campagnes de Ploufragan, de Trégueux et de Langueux. A droite, on peut suivre le train de Pontivy, longeant le bois des Châtelets, et gravissant les premières pentes qui conduisent aux montagnes du Mené. A gauche, le bois de Plédran couronne le versant oriental du petit bassin de l'Urne. — De là le nom de *Turnegouet*, que nos pères donnaient au territoire compris entre l'Urne et le Gouët. — Il y a, dans cette direction, plusieurs charmantes promenades à faire, aussi bien pour le touriste que pour l'archéologue. Si l'on ne veut s'écarter de la ville qu'à une distance de trois quarts de lieue environ, à gauche de la route de Quintin, on voit le beau dolmen ou allée couverte de la Couette ; un peu plus loin, la pierre du sacrifice, et un débris de menhir, connu sous le nom de Sabot de Fracan.

Disposez-vous d'une journée ? Vous ne sauriez l'employer d'une manière plus agréable qu'en visitant, près de Saint-Julien, la chapelle de Sainte-Anne du Houlin, pèlerinage cher aux habitants de Saint-Brieuc ; l'ancien château de la Côte et, dans le voisinage, un magnifique menhir ; de nombreuses pierres à bassin, ou pierres du sacrifice ; — tout cela dans un paysage, à la fois plein de grâce et de gran-

deur — le château de Craffaud, type curieux d'une maison forte au XVIe siècle ; enfin et surtout, le camp vitrifié de Péran, sur lequel tant d'hypothèses ont été hasardées. Le programme de cette excursion a été bien rempli à l'époque du congrès celtique. Nous ne pouvons qu'en esquisser le cadre.

D'un autre côté, vers le nord, le littoral de la baie de Saint-Brieuc offre aussi d'agréables excursions ; mais, avant d'en indiquer quelques-unes, il nous reste à parcourir la partie orientale de la ville.

L'établissement des Sourds-Muets, situé près du pont métallique de la gare, offre un bien vif intérêt. M. l'abbé Garnier en a été le fondateur. N'étant encore que vicaire à Plestan, près de Lamballe, M. Garnier avait recueilli quelques sourds-muets, vers 1836. En 1840, il s'établit au château de Lamballe, qui appartenait au roi Louis-Philippe, héritier des Penthièvre ; il eut quelques boursiers du département, en tout 40 élèves environ. En 1855, il vint à Saint-Brieuc. M. Du Guélambert lui donna un terrain ; une loterie et la charité privée lui permirent de construire le bâtiment actuel, qui est devenu par suite un établissement diocésain. Deux ecclésiastiques y continuent l'œuvre de M. Garnier, secondés de quelques frères, qui s'occupent des garçons, et des sœurs de Sainte-Marie de Broons, qui ont le soin des filles. Il y a donc deux catégories d'élèves, et un coup d'œil jeté sur l'édifice fait reconnaître immédiatement qu'il doit être insuffisant. Il n'est pas possible, en effet, d'y admettre tous les candidats inscrits. Le personnel actuel est de 90 enfants des deux sexes, dont 20 pensionnaires et 70 boursiers. Le département des Côtes-du-Nord y entretient 57 garçons et filles, et celui du Morbihan, 13 garçons, au prix de 330 fr. par an. L'établissement n'ayant pas de dotation, il est impossible, avec de telles ressources, d'augmenter le local, d'autant plus que les enfants ne sont pas appliqués aux travaux manuels. La méthode d'enseignement est celle qu'on suit généralement en France, celle des signes par l'écriture. Le cours moyen est de 6 ans. Dès la première année, on obtient des résultats surprenants,

pour peu que les enfants soient intelligents. Néanmoins, la méthode italienne, ou orale, s'imposera bientôt. Elle est préférable, mais elle exige 8 ans de cours et un personnel plus nombreux. La plupart des enfants retournent à la campagne dans leurs familles, et font d'excellents ouvriers agricoles. Le directeur croit qu'il est de leur intérêt de suivre cette voie et les y préparerait davantage, s'il avait à proximité quelques journaux de terre.

L'établissement des Sourds-Muets est voisin du boulevard de la Gare. Cette belle promenade est particulièrement agréable sur le terre-plein qui en forme la partie orientale. Du rond-point situé à l'extrémité, le coup-d'œil est ravissant. La perspective est moins étendue que sur le Tertre-Buette ; mais on entrevoit encore la mer par des échappées, qui semblent faites à souhait pour le plaisir des yeux. En ramenant ses regards au premier plan, on domine la nouvelle caserne d'infanterie, dont la construction, commencée en 1874, a coûté 850,000 fr. Dans cette dépense, la ville a dû prendre à son compte 240,000 fr. et avancer le reste à l'Etat, qui se libère par annuités. Cette caserne peut loger environ 1,400 hommes.

De l'autre côté, après avoir admiré le beau viaduc jeté sur le Gouédic, l'œil plonge dans la charmante vallée où coule cette petite rivière. Dans le fond du vallon et sur le coteau le plus rapproché, l'industrie moderne a placé deux usines, où l'on fabrique, plus spécialement en vue de l'agriculture, des machines et des outils fort recherchés ; une scierie mécanique envoie ses produits dans la ville et dans les environs (p. 351) ; une fabrique de beurre, rapidement fondée et développée, exporte les siens à Jersey et en Angleterre ; des carrières d'un beau granit bleu et gris, inexploitées au XVIIIe siècle, ont permis de rebâtir la ville moderne à peu de frais, et d'expédier au dehors des pierres de taille estimées.

Le vallon de Gouédic empêche la ville de s'étendre à l'est, mais il lui forme une incomparable ceinture, surtout depuis l'ouverture des promenades et des boulevards qui, dans un avenir prochain, se prolongeront jusqu'à la côte

du Légué. C'est d'abord le boulevard National, la plus large des voies qui conduisent en ville, et dont la création ne remonte qu'à l'époque de l'établissement du chemin de fer. L'ancienne promenade Duguesclin fait suite au boulevard. Les boutiques qu'on y laisse s'établir et les petits théâtres de passage lui donnent, presque toute l'année, un air assez animé. La grande promenade est le rendez-vous favori de la population, les jours de séances musicales que procure la musique de la garnison. Pendant les fêtes des courses, les danses sous les quinconces et les illuminations sous les voûtes de feuillage font rêver aux féeries des Mille et une nuits; mais, quel qu'en soit le charme, il en est qui préfèrent la fraîcheur qu'on trouve en plein jour sous les hauts tilleuls, ou près des bosquets qu'a dessinés M. Barillet-Deschamps, l'architecte des jardins de la ville de Paris. Et puis nos promenades ont naturellement ce qu'on ne trouve guère dans les jardins publics des grandes villes, une vue splendide : sur le premier plan, une pittoresque vallée avec ses carrières de granit ; dans le fond du tableau, la tour de Cesson, se détachant sur la mer azurée, ou, dans la nuit, le feu tournant du phare du cap Fréhel.

C'est au milieu de ce beau jardin qu'on a élevé, en 1854, le Palais de Justice, l'œuvre capitale de M. Guépin, à Saint-Brieuc. Le style en est grave, comme il convient au sanctuaire de la justice, mais il est suffisamment ornementé. On s'est servi, dans la construction, de la pierre de l'Ile-Grande, au ton clair, et du granit plus sombre de Saint-Brieuc. Le fronton a été décoré d'un bas-relief par le sculpteur Ogé.

A côté du Palais de Justice, on a masqué, derrière un rideau d'arbres verts, la prison départementale. C'est un lieu assez triste par lui-même pour que nul promeneur ne soit tenté de s'égarer dans le voisinage. Point de sombres pensées au contraire dans l'établissement qui borde la promenade à l'ouest, et d'où sortent souvent de frais éclats de rire. C'est le couvent du Sacré-Cœur. Institution choisie et peu nombreuse, elle ouvre une classe gratuite aux petites filles pauvres. Ses statuts lui en font un devoir. Sa cha-

pelle est un modèle de l'élégance et du goût artistique qu'on retrouve dans tous les couvents du Sacré-Cœur.

Si l'on passe de la rue Saint-Benoît, souvenir des Bénédictines du Calvaire, à la rue Madeleine, souvenir de l'ancien hôpital, on arrive au bureau de bienfaisance, tenu par les filles de Saint-Vincent de Paul. Là, tout est simple, et bien des misères y sont soulagées. Les sœurs de la Charité dirigent non seulement le bureau de secours aux malades, mais elles ont créé deux ateliers, où elles occupent environ 100 jeunes filles et 30 jeunes garçons, qui habitent tous dans l'établissement. Cette œuvre excellente date presque du retour à Saint-Brieuc des dames de la Charité. Une salle d'asile permet de commencer, au Bureau, l'éducation des enfants pauvres et abandonnés. L'école communale des filles est placée à proximité, en attendant que la ville puisse l'installer dans un local plus vaste.

Du Bureau de bienfaisance, on aperçoit l'église Saint-Michel. Cette église, dont le style (genre classique) a été vivement critiqué, a été construite, en 1837, par M. Lorin, architecte de la ville. L'extérieur ne plaît pas, en général, et ne révèle guère une œuvre d'art, mais l'intérieur efface cette impression fâcheuse. L'architecture ogivale éveille bien davantage le sentiment religieux ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître à Saint-Michel, dans l'ordonnance générale, et même dans beaucoup de détails, l'expression d'une pensée chrétienne. Sans cette manifestation, il n'y a pas d'édifice religieux ; mais, si elle se produit, il ne faut pas être trop exclusif, en rejetant un type consacré par d'illustres basiliques. La décoration de Saint-Michel est soignée. Les peintures murales, exécutées par M. Donguy, de Saint-Brieuc, suivant un plan de Mgr David, font un effet satisfaisant dans leur cadre de pierre, dont elles atténuent un peu la dureté. Elles sont traitées avec convenance. Au point de vue de l'art, on examine surtout un remarquable tableau de sainte Anne et deux statues de Barré, une Vierge et un saint Jean-Baptiste, qui annoncent, a-t-on dit avec raison, un talent élevé, mais peu religieux.

L'église Saint-Michel date à peine d'un demi-siècle, et déjà elle est le centre d'un quartier populeux. On a percé, dans ce quartier, plusieurs rues, où les constructions s'élèvent comme par enchantement ; on y a commencé des boulevards, pour faire suite aux grandes promenades.

L'un de ces boulevards, longeant le chevet de l'église Saint-Michel, doit aboutir au haut de la vieille côte du Légué, près de l'école normale des institutrices, et compléter les boulevards circulaires, que nous avons suivis depuis l'abattoir. Cette école normale, départementale comme celle des instituteurs, a été construite dans les mêmes conditions, et sera ouverte également en 1885. Elle est située sur un monticule qui fait face au Tertre-Buette et n'en est séparé que par le chemin de Gouët.

L'autre boulevard doit se rapprocher de la vallée de Gouédic ; mais, pour l'ouvrir, on a isolé et masqué en partie le rond-point de la *Croix de Santé*, autrefois si joli et si fréquenté. Ce boulevard, qu'un ancien maire, M. Hérault, a recommandé de créer, en y affectant un legs, sera délicieux dans tout son parcours jusqu'au Tertre au Bé, que la ville vient récemment d'acquérir et de planter. C'est une promenade charmante, comme toutes celles des environs de Saint-Brieuc.

Le Tertre au Bé domine complètement la vallée de Gouët. On voit de là se dérouler tout le port du Légué : l'avant port, qui commence sous la Tour ; le port, bordé de quais sur les deux rives, avec ses deux cales de carénage et son chantier de construction, hélas ! abandonné, d'où sont sortis tant de navires ; l'arrière-port, sur le mérite duquel on est en désaccord, et qu'on a semblé condamner en faisant un pont fixe, sans songer au développement que les Favigo lui avaient donné au seizième siècle. Le Légué offre ainsi toute l'apparence d'un grand port parfaitement abrité. Il n'y manque qu'une chose indispensable, c'est une mer assez profonde. Les jours de morte-eau sont trop nombreux pour ne pas gêner constamment l'entrée et la sortie. Cet inconvénient a fait naître naturellement le projet de bassin à flot, dont nous avons

exposé les nombreuses vicissitudes. Le dénouement semble cependant approcher, car les ouvriers ont repris possession du bassin à flot. On annonce même l'achèvement des travaux pour l'année prochaine.

Il est temps qu'on profite du bassin accordé par la Chambre des députés en 1846, car, sous l'influence de causes nombreuses, le Légué a perdu son ancienne prospérité. On importe bien encore des bois du Nord, des fers et des charbons ; on exporte des produits agricoles, mais presque tout s'y fait par des navires anglais ; les vieilles maisons de commerce désertent notre port, et les nouvelles hésitent à s'y établir. C'est vraiment dommage, car, depuis l'établissement de nos deux lignes de chemins de fer, complétées bientôt par une troisième, qui va relier le bassin à la gare de Saint-Brieuc, le port du Légué semble plus que jamais appelé à servir d'intermédiaire entre le centre de la Bretagne et l'étranger. Espérons que tant de ressources ne seront pas improductives, et que la ville de Saint-Brieuc retrouvera dans le Légué un élément d'avenir.

Ce qui le fait espérer, c'est que l'industrie locale vient en aide au commerce d'une manière lente, mais sérieuse. Si la rive gauche n'a gardé que quelques armements, une tannerie, une corderie et ses magasins de bois et d'engrais, quelques usines se sont établies sur la rive droite, sous l'active impulsion de la maison Sébert, dont les deux branches centralisent tout le haut commerce à Saint-Brieuc. Elles y ont créé une fonderie, une fabrique d'engrais, une scierie mécanique, en conservant à Saint-Brieuc leurs magasins de vente. La compagnie du Gaz a choisi, pour établir son usine, l'emplacement de l'ancien port Favigo, où les arrivages de charbon se font dans de bonnes conditions.

En remontant la rivière, que de terrains jusqu'au pont de Gouët, et même au delà, attendent le développement de l'industrie et du commerce ! S'il y a, dans les environs du pont de Gouët, quelques usines abandonnées, ce qui indique des essais infructueux, on trouve, un peu plus loin, de riches minoteries et une filature de laines très bien organisée. L'industriel, à la recherche de projets utiles,

devrait, aussi bien que le touriste, visiter cette charmante vallée, qui présente une eau courante, des coteaux ombragés, de la pierre en abondance et des sites que la Suisse nous envierait.

En se portant du côté opposé, vers la mer, la perspective s'agrandit et prend un autre caractère. A l'ombre de sa vieille tour et du château moderne, célèbre par le séjour et la mort de Glais-Bizoin, le bourg de Cesson, devenu colonie de Saint-Brieuc, étend ses villas jusqu'aux plages du Valet et domine la belle grève qui nous sert d'hippodrome. C'est surtout en parcourant la propriété de M. Dureste et en la contournant par le sommet des falaises, qu'on embrasse tous les aspects de ce splendide horizon, soit que l'œil se porte de la pointe d'Hillion au fond de la baie d'Yffiniac et remonte le versant septentrional des montagnes du Mené ; soit que, ramené de ces hauteurs, il se repose sur le gracieux clocher de Saint-Ilan, suive dans ses évolutions la locomotive du chemin de fer en construction, sonde un instant le souterrain creusé dans la montagne, presque au-desssous de la vieille tour, pour retrouver, de l'autre côté, l'avant port du Légué et le chenal d'entrée du bassin à flot. Voilà, sur l'autre rive, le village de Sous-la-Tour, avec sa flottille de bateaux pêcheurs. Très fréquenté par les habitants de Saint-Brieuc, à l'époque des bains de mer, ce village prolonge déjà ses coquettes maisons jusqu'au phare qui éclaire l'entrée du port. Encore un effort, et le chemin, longeant la falaise, doublera la Pointe-à-l'Aigle et débouchera dans la baie de Saint Laurent, dont la vaste étendue deviendrait bientôt, sous la main d'un industriel habile, une plage recherchée des baigneurs, à l'égal des plus vantées.

Au-delà de la pointe d'Hillion et de celle de Roselier, on entrevoit encore des côtes charmantes, où s'élèvent des *villes d'eaux,* dont le voisinage est, pendant l'été, une source d'attraits pour les habitants de Saint-Brieuc.

Nous venons de résumer à grands traits les ressources nombreuses qu'offre la ville de Saint-Brieuc, au point de

vue du culte, de l'instruction publique et du soulagement des malheureux, en même temps que la transformation qui s'y est opérée depuis cinquante ans, au point de vue matériel. Le plan sinueux des rues de l'ancienne cité ne se modifiera pas facilement ; mais on a fait pénétrer partout l'air, l'eau et la lumière, et remplacé les vieux édifices par des constructions toujours vastes et solides, quelquefois élégantes. Au prix de quels sacrifices ? C'est là le point délicat de la situation, et nous ne chercherons pas à le dissimuler, puisque, aussi bien, nous avons cité avec éloges les résultats avantageux.

Sans entrer dans le détail des impôts de tout genre payés par les habitants de Saint-Brieuc, notons seulement que, cette année, le principal des quatre contributions directes s'est élevé pour eux à 155,926 fr. 35, ce qui a mis la valeur du centime à 1,559 fr. 26 ; que les centimes additionnels ont représenté une somme à peu près égale, soit, pour les quatre contributions, un total de 312,000 fr., sur lesquels 56,000 fr. environ sont affectés aux dépenses de la commune et contribuent à former son budget. C'est ce budget qu'il nous importe surtout de connaître.

A la fin de l'année, la ville de Saint-Brieuc aura, en dehors de l'emprunt du casernement, que nous négligeons parce qu'il sera soldé l'année prochaine, quatre emprunts en cours de remboursement, savoir :

Le premier, de 300,000 fr. (1862-92), appliqué autrefois aux travaux de la chapelle du lycée, de la bibliothèque et des abords de la gare, et couvert par un prélèvement de 20,612 fr. 10 sur les recettes ordinaires ;

Le second, de 300,000 fr. (1879-90), concernant le théâtre et l'abattoir, et couvert par la levée de 20 centimes additionnels, représentant environ 31,000 fr. ;

Le troisième, de 100,000 fr. (1884-95), contracté pour finir de solder les dépenses du théâtre et de l'abattoir, et couvert par un prélèvement de 12,000 fr. sur les recettes ordinaires ;

Le quatrième, de 50,000 fr. (1884-1913), ayant servi à l'achat du terrain des écoles normales, et couvert par la levée d'un centime et demi, ou 2,338 fr. environ.

Il est à remarquer que deux des emprunts ci-dessus ne pouvant être assurés par des ressources spéciales, telles que des centimes, ne sont garantis que par un excédant des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, excédant qui doit dépasser 35,000 fr. On est donc amené, en préparant le budget, à *majorer* les recettes ordinaires pour certains articles, et notamment pour le produit de l'octroi. Or, ce produit étant excessivement variable, il s'ensuit (ce qui est plus d'une fois arrivé), que deux ou trois années de mauvaises récoltes mettent le désordre dans les finances municipales et forcent de recourir à un nouvel emprunt. C'est ainsi que les budgets se sont élevés sans cesse. Celui de 1885 dépasse un peu 400,000 fr., et l'on peut dire que cette somme représente, dans la période actuelle, le budget moyen de Saint-Brieuc. Qu'on le compare aux budgets que nous avons relevés sous le premier Empire (p. 258) ; sous la Restauration (p. 283) ; sous la monarchie de Juillet p. 307) ; sous le second Empire (p. 348), et l'on sera frappé de l'accroissement considérable survenu dans les dépenses depuis 25 ans. La population cependant n'est, d'après le dernier recensement, que de 17,833 habitants, et même de 14,993, si l'on déduit du premier chiffre les non-valeurs comptées à part, telles que la garnison et le personnel des établissements de bienfaisance et d'instruction.

En retour de ces dépenses, que d'améliorations importantes, nous dira-t-on ! — Tout en reconnaissant le bienfait, il nous est permis de nous élever contre la tendance des administrations municipales à entreprendre sans cesse de nouveaux travaux, sans consulter assez l'état des finances, comme si tous les projets utiles devaient être exécutés par la même génération. Sans mettre en cause aucune de ces administrations, nous regardons comme un devoir de signaler un engouement dangereux, et de répéter aux élus de la cité les conclusions du conseil municipal de 1824 : « On doit tâcher de se procurer des établissements utiles, mais il faut de l'économie et du temps. »

Que nous manque t-il de vraiment urgent ? Un service des eaux, qu'on nous promet depuis longtemps dans l'in-

térêt de la salubrité publique. Lorsque ce service sera organisé, il serait sage de différer un peu les autres travaux et de diminuer les charges du budget extraordinaire.

Ne serait-il pas possible, d'un autre côté, d'augmenter la source de nos revenus ordinaires, en encourageant l'initiative privée ? L'espace ne manque pas aux quartiers qu'a fait naître le voisinage de la mer et du chemin de fer, ni aux usines que réclame l'industrie moderne ; des richesses inexploitées sollicitent les bras, les capitaux et l'intelligence des hommes du pays, aussi bien que des étrangers. Que dire de notre agriculture ? L'aspect de la ceinture dorée de nos campagnes dépasse, pendant l'été, toute description, et les derniers concours régionaux ont permis de constater l'abondance et la qualité de leurs produits. Que d'éléments de prospérité nous avons autour de nous !

Mais en encourageant, comme il convient, le développement industriel, il ne faut pas oublier que les principes moraux doivent toujours inspirer et diriger le progrès matériel. Ce sont eux, en effet, qui font les populations honnêtes, laborieuses, respectueuses des lois et de la religion. Ce caractère, nous l'avons remarqué, a toujours été et continuera d'être celui des habitants de Saint-Brieuc, malgré la transformation qui s'est opérée dans leurs habitudes. Une ville, comme un homme, peut changer le vêtement qui la couvre. Elle ne saurait renoncer, sans cesser d'être elle-même, à son caractère et à sa physionomie morale.

MÉMOIRES. — ERRATA.

Page 8, ligne 22, *lire :* Sur le versant oriental de la baie de Saint-Laurent, ou Port-Aurel (Portus-Aurelii), une villa avec bains et hypocauste et des vestiges prouvant qu'il y avait là un port et un groupe d'habitations.

Page 84. La perrée (à deux boisseaux), mentionnée dans le dernier paragraphe, était celle de Lamballe. (Voir l'explication donnée au bas de la page 136).

Page 171, ligne 12, *lire :* quatre notables portant le dais.

Page 269, au bas de la page, *au lieu de :* 19 mars 1811, *lire :* 10 novembre 1810.

TABLE

DES COMPTES-RENDUS ET MÉMOIRES.

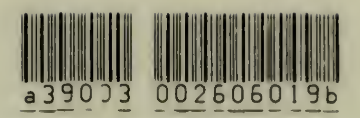
PREMIÈRE PARTIE. — COMPTES-RENDUS.

DEUXIÈME PARTIE. — MÉMOIRES.

HISTOIRE DE LA VILLE DE SAINT-BRIEUC, par Jules LAMARE.

Saint-Brieuc. — Imprimerie Francisque Guyon.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
MAR 1 4 2007
MAR 0 5 2007


a39003 002606019b

